



HAL
open science

Les *Variae lectiones* de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle

Maïté Roux

► **To cite this version:**

Maïté Roux. *Les Variae lectiones* de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle. Histoire. 2011. dumas-00705751

HAL Id: dumas-00705751

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00705751>

Submitted on 8 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire, histoire de l'art et archéologie

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire de master / Août 2011

Les *Variae lectiones* de Marc-Antoine Muret: l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle

Volume I.

Maité Roux

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférence – École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Remerciements

Mes remerciements vont à Mme Raphaël Mouren qui a orienté mes recherches et m'a communiqué les travaux inédits de Jean-Eudes Girot, à Mme Christine Vulliard qui a eu la patience de relire et de corriger l'ensemble de mes traductions latines, à Mlle Alexandra Puillet pour la traduction des textes en italien, à Mlles Marion Gautheron et Nelly Simard pour avoir relu l'ensemble de mon travail, à Mlle Gabrielle Guy Aspard pour ses précieux conseils en matière d'informatique. À toute la promotion du Master2 CEI 2010-2011 pour son soutien.

Résumé :

Étude historique et littéraire des *Variarum lectionum libri* de Marc-Antoine Muret.

Descripteurs :

Marc-Antoine Muret, variae lectiones, humanisme, Renaissance, Denis Lambin, Piero Vettori, lecture, écriture, philologie, édition savante

Abstract :

Historical and litterarian study of Marc-Antoine Muret's Variarum lectionum libri.

Keywords :

Marc-Antoine Muret, variae lectiones, Humanism and Renaissance, edition, scholarship, philology, Denis Lambin, Piero Vettori, reading, writing

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I:	15
MARC-ANTOINE MURET, UN HUMANISTE DANS L'AIR DU TEMPS.....	15
Muret en Italie: un nouveau départ.....	15
<i>L'exil forcé.....</i>	<i>15</i>
<i>Les succès éditoriaux.....</i>	<i>17</i>
Les éditions commentées des auteurs classiques grecs et latins.....	17
Les discours.....	21
<i>Une nouvelle carrière de professeur.....</i>	<i>22</i>
Les <i>Variae lectiones</i> : un genre littéraire à la mode humaniste.....	25
<i>Varietas et polysémie : une première approche étymologique.....</i>	<i>25</i>
<i>Le genre des <i>Variae lectiones</i> à la Renaissance : héritages et renouveau</i>	<i>27</i>
Les racines antiques:.....	27
Le renaissance du genre aux XVe et XVIe siècles:.....	30
Les grandes figures des <i>variae lectiones</i> de la Renaissance:.....	33
<i>Varietas et critique textuelle : la philologie à l'honneur.....</i>	<i>39</i>
<i>Charmer pour instruire : la diversité au service du divertissement</i>	<i>43</i>
Muret et les <i>Variae lectiones</i> : un Français à la mode humaniste.....	46
<i>L'editio princeps des <i>Variae lectiones</i> de Muret:.....</i>	<i>47</i>
Le choix d'un imprimeur:.....	47
Muret dans l'atelier du typographe:.....	49
Une édition soignée:.....	50
Description matérielle de l'édition:.....	50
<i>Le strict respect des caractéristiques formelles et des thématiques fondamentales du genre</i>	<i>52</i>
Une composition type du texte et du paratexte:	53
Des thématiques attendues:	57
CHAPITRE 2:.....	63
VARIAE LECTIONES, COPIAE LECTIONES: UNE ŒUVRE SANS FIN.....	63
Une première édition augmentée à Paris? : l'échec d'un projet:.....	63
<i>Les éditions pirates de Paris: la rançon du succès.....</i>	<i>63</i>
<i>Privilège d'imprimeur contre privilège d'auteur: Muret en bataille pour défendre ses droits.....</i>	<i>66</i>
<i>Un conflit d'intérêts : Muret seul contre les imprimeurs parisiens.....</i>	<i>70</i>
L'édition augmentée d'Anvers: une longue et lente maturation.....	72
<i>Christophe Plantin et les éditions de <i>variae lectiones</i>.....</i>	<i>72</i>
<i>Les <i>Variarum lectionum libri XV</i>, 1574-1580: splendeurs et misères d'une édition</i>	<i>74</i>
1574: Une association prometteuse.....	74
1574-1576: La lente réception des livres IX à XII	76
1578: Hermann Hortenberg, un nouveau protagoniste à l'œuvre dans la livraison des sections XIII, XIV et XV des <i>Variae lectiones</i>	79
1579-1580: Les <i>Variae lectiones</i> sous presse, enfin?.....	82
1575-1580: cinq ans et demi de gestation, les raisons d'un retard prolongé.....	86
<i>Une composition en perpétuel devenir:.....</i>	<i>91</i>
<i>1559/1580: Nouveauté et continuité d'une œuvre.....</i>	<i>92</i>
Description matérielle de l'édition de 1580.....	93

Une édition revue et augmentée.....	97
La révision des livres I à VIII	97
Les sept nouveaux livres de <i>Variae lectiones</i>	100
À titre posthume: les <i>Variae lectiones</i> après Muret.....	102
<i>Une troisième édition en projet</i>	102
<i>Un vœu exaucé post mortem</i>	104
CHAPITRE 3:	111
DANS L'INTIMITÉ DE MARC-ANTOINE MURET, LECTEUR-AUTEUR.....	111
Les <i>Variae lectiones</i>, portrait robot du lecteur-Muret.....	111
<i>Le goût des Antiquités</i>	112
Grec ou latin?.....	112
Quels auteurs... ..	114
...pour quelles époques.....	116
... et quels genres littéraires?	118
Une pratique de la lecture en évolution.....	122
<i>Muret, lecteur de ses contemporains</i>	125
Des lectures savantes.....	125
Muret, citoyen et lecteur du monde.....	126
Les affinités électives de Muret.....	127
<i>Variarum lectionum libri Mureti et alii</i>	129
Les <i>Variae lectiones</i>, portrait d'un érudit à l'œuvre	133
<i>Muret philologue</i>	133
<i>Muret professeur</i>	140
Un professeur en paroles:.....	140
Expliquer les œuvres, faire connaître l'Antiquité.....	140
La question de l'intertextualité.....	142
Un professeur en actes: lectures publiques et lectures privées dans les <i>Variae lectiones</i> de Muret	145
<i>De Venise au Quirinal: une esquisse d'autobiographie</i>	151
L'intimité de la lecture-écriture mise en scène.....	153
<i>Muret, livres en main</i>	153
<i>Muret, du livre à la plume</i>	157
<i>Les Variae lectiones: un art de lire et d'écrire</i>	159
CHAPITRE 4:	165
DE LA LECTIO À L'EDITIO: PUBLICATION, PUBLICITÉ ET PUBLIC DES	
<i>VARIAE LECTIONES</i> DE MURET	165
Dons et dédicaces: Muret à la recherche de son public.....	165
<i>Offrir une édition: la préface à Hippolyte d'Este</i>	166
Un Limousin à la cour de Ferrare:.....	166
À la recherche d'une figure tutélaire : les <i>Variarum lectionum libri ad Hippolytum Estensem</i> :.....	171
<i>Offrir des livres: élargir et décentraliser la diffusion d'une œuvre</i>	177
Les <i>Variae lectiones</i>: forum ou arène de la République des lettres?.....	180
<i>Vraie communication et faux dialogue: le théâtre de Muret</i>	181
<i>Muret, gladiateur des belles-lettres, et son public</i>	187
Muret, un ami qui vous veut du bien	187
Muret et les querelles de son temps.....	189
Muret en duel.....	191
<i>Vettori, l'une des victimes de la verve muretienne?</i>	193

Vettori offensé.....	193
Muret offensant?.....	196
Une colère bien vite retombée.....	202
« Pour une poignée de lauriers », ou l'Affaire Lambin: de l'intimité volée à une paternité usurpée	205
Petites causeries philologiques entre amis:.....	206
Premier publié, premier récompensé.....	210
Une publicité volée?.....	212
On ne lave pas son linge sale en public?.....	216
Une publicité réussie:.....	220
CONCLUSION.....	225
SOURCES.....	229
BIBLIOGRAPHIE.....	233

Introduction

« Ne vous est-il jamais arrivé, lisant un livre, de vous arrêter sans cesse dans votre lecture, non par désintérêt, mais au contraire par afflux d'idées, d'excitations, d'associations? En un mot, ne vous est-il pas arrivé de *lire en levant la tête*? »¹

Nous aurions tout aussi bien pu débiter cette étude par le fameux « en lisant, en écrivant » de Julien Gracq², mais c'est finalement à Roland Barthes que nous avons laissé le soin des premiers mots. L'une et l'autre, la lecture réflexive et méditative, nez en l'air, et la lecture active, plume en main, désignent tour à tour les différents mouvements qui composent la lecture humaniste. Bien sûr, cette lecture critique a toujours existé, mais il n'est pas, à notre humble avis, d'époque où elle fut autant pratiquée, et de manière aussi généralisée dans les milieux lettrés, qu'à la Renaissance. Le XVI^e siècle est fondamentalement un siècle qui lit, qui pense en lisant, qui écrit en lisant, qui vit, pourrait-on dire, en lisant. Les livres y sont au centre de toute activité culturelle et intellectuelle. Ils en sont la source, la sève, et l'expression même. On écrit sur le livre-objet, dans les marges, entre les lignes, sur les gardes, mais aussi sur le livre-œuvre, au sujet de, à partir de, ou contre lui. L'écriture est seconde, vient après. Après la lecture. Après l'écriture originelle aussi, celle des auteurs classiques. Au XVI^e siècle, le lettré est donc d'abord un lecteur qui, presque par accident, parce qu'il commence, sous l'impulsion de la lecture même, des idées qu'elle génère, des réminiscences qu'elle convoque, des textes satellites qu'elle sollicite, sur lesquels elle rebondit, à écrire sous forme de notes, devient auteur.

Les humanistes lisent donc, de cette lecture par à-coup qu'évoque Barthes, interrogeant en permanence les textes, s'arrêtant toujours, à chaque pas, bouillonnant de remarques, de commentaires, qu'ils griffonnent à la hâte sur des feuilles volantes pour en garder une trace. Lire et écrire s'alternent, par bribes, par sauts, s'enchâssent dans un mouvement de discontinuité continue. La lecture est donc fragmentaire, tout comme l'écriture qui procède par collecte, par compilation de toutes ces notes éparses qu'il va falloir reprendre, reformuler, organiser et mettre au propre. On lit, on recopie, on extrait, on cite, beaucoup, et, de là, se développe l'écrit, par éclats. Dès lors fleurissent une multitude de genres littéraires relevant de ce que la critique appelle aujourd'hui les formes brèves: florilèges, adages, emblèmes, etc³. Tous incarnent ce double statut de lecteur-auteur qui caractérise les humanistes.

Les *variae lectiones* font partie de ces formes brèves et sont probablement les plus représentatives de la pensée, des pratiques de lecture et d'écriture de l'époque. Reflétant l'universalisme et l'éclectisme ambiants du XVI^e siècle, le goût pour l'Antiquité retrouvée, l'idéal d'un savoir exhaustif qui a prétention à tout lire et tout connaître, l'extrême polysémie de l'expression recouvre un large éventail de réalités littéraires qui laisse aux auteurs une grande liberté de création. Liberté dans le choix des lectures, dans la prise de notes, mais aussi liberté dans la composition des ouvrages qui se présentent sous forme de recueils plus ou moins épais au cours desquels tous les sujets, tous les auteurs, tous les textes peuvent être abordés. L'expression sous-entend en effet la notion de *varietas*⁴ qui fait l'objet à la Renaissance d'un engouement très fort dans les cercles érudits. Il n'existe pas de traduction qui puisse nous donner un

¹BARTHES, Roland, « Écrire la lecture » dans *Œuvres complètes, Tome III: 1968-1971*, nouvelle éd. revue, corrigée et présentée par MARTY, Éric, Paris, éditions du Seuil, 2002, p.602.

²GRACQ, Julien, *En lisant en écrivant*, Paris, José Corti, 1980, 312p.

³LAFOND, Jean (éd.), *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu: XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1984, 122p. (De Pétrarque à Descartes, n°XLVI); RIPOLL, Ricard, *L'écriture fragmentaire : théories et pratiques*, Actes du 1er congrès international du groupe de recherches sur les écritures subversives, Barcelone, 21-23 juin 2001, Presses universitaires de Perpignan, 2002, 363p.; ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001, 152p. (Lettre Sup).

⁴MOUREN, Raphaële, (dir.), *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001.

équivalent français de ce concept. Il faudrait pouvoir évoquer en un seul terme à la fois l'idée de diversité et de bigarrure, l'idée d'abondance et enfin celle d'inconstance, de changement. Ce genre d'ouvrages s'apparente à une compilation de notes de lecture, de citations, d'anecdotes, d'explications de texte, de considérations philologiques, historiques, géographiques, anthropologiques, culturelles, religieuses, juridiques, scientifiques, etc. Un seul impératif régit leur composition, celui de la variété: variété des sujets et des disciplines, des auteurs et des œuvres cités, des problématiques articulant la réflexion. Et c'est précisément cette variété proluxe, débordante, qui va entraîner un morcellement de l'écriture devenue écriture fragmentaire. Bien que retravaillée, celle-ci conservera en effet toujours l'aspect vif et spontané, atomisé, des annotations brouillonnes prises à la hâte en cours de lecture, dont elle n'est qu'une mise en forme et un approfondissement.

Il s'agit donc d'un genre particulièrement riche que l'on peut saisir et interroger sous une multitude d'angles d'approche. Les *variae lectiones* peuvent se faire le support de réflexions sur la transmission des textes antiques à la Renaissance, sur les méthodes de la critique textuelle, sur les pratiques d'enseignement, d'étude des textes, de publication et d'édition de l'époque, sur l'exercice de lecture, sur les techniques de l'écriture fragmentaire. On entendra en effet résonner dans le terme *lectio* autant le mot lecture, que la notion de leçon, celle du philologue d'abord, la variante que l'on cherche dans les manuscrits pour corriger les textes des anciens, celle du professeur ensuite, de la lecture publique. Nombreux sont les grands noms de l'humanisme, tout à la fois philologues et enseignants, lecteurs et écrivains, qui se sont essayés à la composition de ces recueils durant leur carrière, comme Ange Politien, Juste Lipse, Marc-Antoine Muret, Piero Vettori, Adrien Turnèbe, etc...

Pourtant, ce type d'œuvres reste très peu étudié par les universitaires. Ceux-ci se concentrent davantage sur les *Adages* d'Érasme ou sur les *Essais* de Montaigne⁵, autres grands représentants des formes brèves du XVI^e siècle plus ou moins voisins des *variae lectiones*. Parlant des « formes brèves que collectionne la Renaissance », Claudie Balavoine cite les « sentences, distiques moraux, vers proverbiaux, apophtegmes, dits, facéties, mots subtils ou « commes », paraboles ou similitudes, adages, proverbes ou parémies »⁶. Bernard Roukhomovsky quant à lui évoque les recueils de florilèges, d'emblèmes, et à son tour les adages, les sentences et les proverbes⁷. Pas de *variae lectiones*. L'étude des florilèges, ces compilations de citations utilisés par les philologues et les étudiants en lettres comme des réservoirs destinés à alimenter leur discours et leurs recherches, aurait pu conduire jusqu'aux *miscellanea* – puisqu'on leur donne tantôt cet autre nom, qui nous plaît moins d'ailleurs car éclipsant l'idée essentielle de la lecture. Mais non. Il n'y a que deux articles seulement, l'un de Raphaële Mouren portant sur la *varietas*⁸, l'autre de Jean-Marc Chatelain sur les *Adversaria*⁹, pour nous donner quelques informations à ce sujet.

Peut-être parce que ces *variae lectiones* ne sont pas le fait des poètes et des conteurs, mais des érudits, des philologues et des professeurs qui étudient sans relâche les grandes œuvres du canon antique pour y puiser la source de leur connaissance. Peut-

⁵Voir par exemple LAFOND, Jean (éd.), *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu: XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1984, 122p. (De Pétrarque à Descartes, n°XLVI), ouvrage dans lequel les *Adages* d'Érasme et les *Essais* de Montaigne tiennent une place importante alors que les *variae lectiones* ne sont pas du tout mentionnées.

⁶BALAVOINE, Claudie, « Bouquets de fleurs et colliers de perles: sur les recueils de formes brèves au XVI^e siècle », dans op. cit., p.51.

⁷ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001, 152p. (Lettre Sup).

⁸MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^e siècle : entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p.5-31.

⁹CHATELAIN, Jean-Marc, « Les recueils d'*Adversaria* aux XVI^e et XVII^e siècles: des pratiques de la lecture savante au style de l'érudition », dans BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie, DUPRUIGRENET-DESROUSSILLES, François, JOLLY, Claude, VARRY, Dominique (éd.), *Le livre et l'historien: études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997 (École pratique des hautes études, VI^e section: sciences historiques et philologiques, VI, Histoire et civilisation du livre, 24).

être surtout parce qu'il ne se trouve pas, parmi ces ouvrages, de chefs d'œuvre, d'œuvres phares, tels que les *Adages* et les *Essais* – pour revenir à eux –, qui donneraient au genre une réelle visibilité. Aucun de ces recueils de notes ne s'est distingué à travers le temps, n'a pu franchir le seuil du panthéon des belles-lettres. Effet de mode? Ces *variae lectiones* qui foisonnaient depuis la fin du XV^e siècle, puis tout au long du XVI^e et encore au XVII^e siècle, ont disparu des mémoires. Pas assez universels? Trop ancrés dans le caractère d'une époque pour conquérir un nouveau public une fois l'Humanisme déchu? Leur absence surprend.

Il nous a plu dès lors de nous pencher plus en détails sur ce genre littéraire symptomatique de l'esprit du temps, d'une pratique du « Lire, Écrire et Publier » caractéristique de l'Humanisme. Nous avons désigné pour ce faire un champion, un porte-drapeau. Certes, nous l'avons dit, on ne compte pas parmi les *variae lectiones* de réel chef d'œuvre, de texte remarquable méritant de passer à la postérité par sa forme ou son contenu, mais quelques recueils sont plus représentatifs que d'autres et dignes, en conséquent, d'attirer notre attention. Notre choix s'est rapidement porté sur Marc-Antoine Muret dont nous avons déjà étudié les œuvres l'année dernière¹⁰. Pourquoi lui en particulier? Parce que Muret, professeur enseignant les belles-lettres, l'éloquence, et même, à la fin de sa vie, le droit, philologue dilettante, orateur réputé à la cour des papes, amoureux de littérature et de culture antiques, latiniste génial, défenseur de l'hellénisme, familier des grands de son temps, prêtre même à la fin de sa vie, incarne lui aussi son époque. De 1526 à 1585, il aura traversé et marqué de sa personnalité atypique et bigarrée le XVI^e siècle, sachant susciter tantôt l'affection, tantôt l'animosité de ses contemporains, à la fois bon vivant, affable, aimant avec ses proches, pugnace et belliqueux avec ses adversaires. On le voit tour à tour jeune professeur brillant, quittant son Limousin natal pour vagabonder de ville en ville sur le territoire français, ami de Ronsard et de Du Bellay, membre un temps de la Brigade, fêtard, amant, puis contraint de fuir son pays par ses amours que le siècle – SON siècle – jugeait coupables. Le voilà maintenant traversant les Alpes cahin-caha, se mourant de fièvre, échappant à des médecins peu enclins à le sauver, atteignant Venise, enfin! Venise et ses palais, Venise et son Sénat, Venise et sa culture, son amour des belles-lettres. 1554. Professeur de nouveau, ami de Paul Manuce, introduit dans les milieux lettrés de la Sérénissime, choyé par les puissantes familles patriciennes, il connaît alors ses premiers succès éditoriaux et les faveurs du public. 1557-1558. Le voilà changeant d'air, à Padoue, courtisé par le cardinal Hippolyte d'Este qu'il rejoint finalement l'année suivante. 1561-1563. Un séjour en France, le premier depuis son exil forcé, le dernier aussi. Ronsard et Turnèbe sont là. Dans le même temps, il devient orateur à la cour des papes, éblouit, prend la parole au nom des Princes, flatte les grands, pourfend les hérétiques. Il s'installe enfin à Rome, enseigne à la Sapienza. 1576. Il fréquente les Jésuites, est ordonné prêtre, n'abandonnant ni le professorat, ni sa carrière d'éditeur scientifique. Son amour des jeunes gens, sa jeunesse dissolue, scandée par les poésies érotiques d'Horace et de Catulle, semblent loin. Une belle maison achetée sur le Quirinal. 1584. La retraite. 1585. La mort. Tel fut ce personnage haut en couleurs, Marc-Antoine Muret, touche-à-tout, polymorphe, quelque peu hors normes et gargantuesque, à l'image finalement de ce qu'étaient les *variae lectiones*.

Nous nous proposons donc ici d'observer la rencontre entre un homme, un genre littéraire, et un siècle, de nous interroger sur la façon dont Muret a déployé ses recueils de *variae lectiones* dans l'Europe humaniste, marquant ainsi son appartenance à une certaine pensée, à un certain art de lire et d'écrire caractéristiques de son époque, à tout un univers centré sur le livre en tant qu'objet matériel et intellectuel. C'est en 1559 que

¹⁰ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011).

notre homme publie ses premiers *Variarum lectionum libri*. Et ceux-ci l'accompagneront dès lors toute sa vie, sur plus de vingt-cinq ans, se faisant les témoins de son existence, de sa carrière, de son intimité, mais aussi, plus largement de son temps, de toute l'Europe savante dans laquelle il évolue. Ces écrits oscillent ainsi entre un portrait singulier, en actes, de Muret, lecteur, auteur et éditeur, et un panorama général de la vie intellectuelle du XVI^e siècle. Notre étude s'articulera donc autour de cette question: Comment les *variae lectiones* de Muret incarnent-elles les pratiques de lecture, de pensée et d'écriture d'un homme en particulier et, au-delà, de toute son époque? Comment le Limousin s'est-il approprié à travers ces textes les codes d'un genre en vogue pour en faire la matière d'un discours à la fois très personnel et représentatif d'un art humaniste de lire, d'écrire, de publier et de disputer?

Pour mener à bien cette étude, nous avons tout d'abord conduit un examen minutieux du texte des *Variarum lectionum libri* de Muret, ou plutôt des textes: la version de 1559, puis celle de 1580, revue et augmentée, et enfin celle de 1600, finale, venant puiser dans les brouillons inédits du Limousin la matière d'une édition posthume. Nous nous sommes intéressés à la fois à la forme de ces recueils successifs, et à leur fond, aux questions de contenu et de description matérielle des ouvrages. L'analyse des pièces liminaires de toutes sortes, préfaces, épîtres dédicatoires, privilèges, approbations, etc, a également constitué pour nous un matériau riche en renseignements sur l'histoire éditoriale des *Variae lectiones*, sur les difficultés que leur publication a pu rencontrer, sur les différentes étapes de leur production. Notre corpus a réuni, entre autres, la longue dédicace adressée par Muret à Hippolyte d'Este en 1559, la préface de Christophe Plantin adressée à son auteur en 1580, celle de Marcus Welser en 1600, mais aussi celles des grandes éditions des œuvres complètes du Limousin, ou des *lectiones* seulement, parues à la fin du XVIII^e et au cours du XIX^e siècles¹¹. L'abondante correspondance de Muret, celle de Plantin, mais également d'autres humanistes ayant pu avoir quelques rapports avec les *Variarum lectionum libri*, comme Denis Lambin, Paul Manuce et Piero Vettori, nous ont aussi permis de replacer l'ouvrage dans son contexte historique, culturel et littéraire, de prendre connaissance de la manière dont il avait été reçu dans les milieux lettrés, des relations, amicales ou conflictuelles, que les humanistes entretenaient les uns avec les autres, de la façon dont ils pouvaient travailler de concert, partager leurs trouvailles, leurs hypothèses, les confronter. Enfin, nous avons comparé les *Variae lectiones* de Muret à celles de ses contemporains pour en déterminer les caractéristiques communes, les principes fondamentaux définissant le genre et respectés en cela par le Limousin, mais aussi les points de divergence, là où se faisait entendre la voix originale et personnelle de Muret. Nous avons donc confronté à la fois les textes, leur contenu, la forme qu'ils adoptent, et les préfaces, qui constituent autant de professions de foi prononcées en faveur des recueils de *variae lectiones* et de l'esthétique de lecture et d'écriture qu'il développe.

C'est d'ailleurs ce qui fera l'objet de la première partie de notre étude. Nous chercherons tout d'abord à définir ce genre littéraire, à retracer son histoire, depuis ses origines antiques jusqu'à sa renaissance à l'époque moderne. Ayant établi la liste des grandes figures représentatives qui ont incarné ce type d'écrits aux XV^e et XVI^e siècles, nous nous interrogerons alors sur les questions qui constituent le fil rouge permettant d'unifier ces compilations de notes fragmentaires, désordonnées, dont la composition ne répond à aucune règle stricte d'organisation si ce n'est à la *mimesis* de la pensée en

¹¹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, 4 vol.; MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, studiose ab se recognita emendata aucta selectisque aliorum et suis adnotationibus instructa accurate edidit Carolus Henricus Frotscher*, Lipsiae, Serigiana Libraria, 1834-1841, 3 vol.; MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII cum Observationum juris libro singulari. Editionem novam, superioribus accuratiorum, inchoatam a Frid. Augus. Wolfio [Friedrich August Wolf], absolvit, recognovit, animadversionibus atque indicibus intruxit Io. Huldr. Faesius [Johann Ulrich Faesi]*, vol.2, Halis Saxonum, e Libraria Hemmerdeana, 1828.

mouvement, en construction. L'unité réside plutôt dans de grandes problématiques communes à tous les membres la République des lettres et à la plupart des travaux humanistes, reflétant les goûts d'alors et une approche très scientifique et érudite des textes lus, devenus matière de l'écrit et de la pensée. Parallèlement à cela, nous retracerons le parcours personnel et professionnel de Marc-Antoine Muret, de son arrivée en Italie jusqu'à la parution de l'*editio princeps* de ses *variae lectiones*, afin de replacer celle-ci dans la tradition antique et contemporaine qui l'a engendrée.

Nous suivrons dès lors la vie de l'ouvrage au travers de ses différentes rééditions, étudiant la notion de *varietas* sous l'angle de la *copia*, de l'abondance de matière et de sujets qui entraîne une accumulation constante de nouvelles idées, de nouvelles remarques, de citations, et conduit à un accroissement continu des recueils de *lectiones*. À l'instar d'un être à part entière, doué d'une existence propre, d'un organisme qui grandit, se nourrissant de lectures et de pensées, l'ouvrage se déploie, s'étoffe, s'étire, à l'infini, sans limite aucune. Même la disparition de l'auteur ne semble pouvoir stopper cette expansion. La *varietas* se fait corne d'abondance, richesse de la parole, prolixité frénétique de l'annotation.

Dans un troisième temps, après avoir retracé l'histoire des *Variarum lectionum libri* de Muret, depuis leur naissance jusqu'à l'édition posthume de 1600, décrivant les différents états de leur croissance et de leur transformation, de leur maturation, après avoir reconstitué, en quelque sorte, une biographie de l'œuvre, c'est sur la vie du Limousin lui-même, sur celle qui transparait par touches discrètes sous ses écrits, que nous nous pencherons. Les recueils de *lectiones* sont en effet le support sur lequel l'auteur peint, par bribes lacunaires, éparses, passant presque inaperçues, son autoportrait. À travers elles, Muret se représente dans la posture du lecteur, partage avec son public son goût pour l'Antiquité aussi bien grecque que latine, mais aussi son intérêt pour les publications de ses contemporains qu'il suit avec attention. Il apparaît tour à tour sous ses habits de professeur, de philologue, d'éditeur scientifique, d'amateur éclairé, d'écrivain, mais aussi sous un jour plus intime, dans ses appartements personnels, aux côtés de ses proches. Derrière la *varietas* affichée et revendiquée de la lecture, des œuvres et des auteurs cités, Muret met en scène une sorte d'autobiographie parcellaire et elliptique, par impressions et sous-entendus surtout, de l'humaniste qu'il est, un humaniste parfaitement intégré à son époque et à ses modes, aux talents multiples et aux goûts éclectiques.

De notes de lecture, les *variae lectiones* évoluent pour finir en notes lues, déclamées sur le forum de la République des lettres, quittant l'univers fermé de la lecture privée pour s'intégrer à l'espace public. Le livre est alors inséré dans le mécanisme complexe de tout un ensemble de réseaux de relations interagissant les uns avec les autres, d'un maillage dense de lecteurs qui vont le recevoir, l'examiner, le juger pour choisir enfin de le protéger, d'en promouvoir et d'en propager le contenu, ou de le critiquer. Muret veut faire entendre sa voix parmi celle de ses confrères. Le livre va être l'instrument de cette prise de parole, et les *variae lectiones* tout particulièrement, dont la *varietas* permet de toucher un large public. La lecture n'est plus circonscrite à la sphère de l'intime, mais partagée. Multipliant les sujets de conversation, les questions et les commentaires, les recueils de *lectiones* deviennent alors le lieu du dialogue humaniste, de la communication, de la publication des idées, mais aussi du débat et de la dispute, oscillant entre forum de discussion et véritable arène de combat où s'affrontent les érudits désireux d'imposer leur point de vue et de défendre le fruit de leur travail. Muret n'est pas le dernier à se lancer dans la mêlée. Sûr de lui, il compte bien rendre les coups à tous ceux qui voudront critiquer, d'une manière ou d'une autre, ses *variae lectiones*. Il espère que ce livre lui apportera la reconnaissance unanime de ses pairs et la gloire, qu'il sera enfin son grand œuvre.

Chapitre I:

Marc-Antoine Muret, un humaniste dans l'air du temps

« *Veggio tutto'l mondo scrivere Varie Lettioni.*¹² » lance Carlo Sigonio lorsqu'il écrit à Fulvio Orsini en 1567. Ces quelques mots résument toute une époque. La seconde moitié du XVI^e siècle marque en effet le point d'acmé d'une passion qui aura saisi toute l'Europe de la Renaissance: la mode des *Variae lectiones*. Ce genre littéraire, qui puise ses racines dans l'Antiquité, est remis au goût du jour dans les années 1470s, sous la plume des grands humanistes de cette fin de Quattrocento et n'aura de cesse de gagner de nouveaux adeptes jusqu'au XVII^e siècle. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XVI^e siècle que le phénomène atteint son paroxysme. Érudits et charmants, ces petits écrits sont alors devenus un exercice incontournable auquel vont s'adonner les savants de l'époque.

Marc-Antoine Muret, jeune français ambitieux fraîchement débarqué à Venise en 1554, cherche justement à se faire un nom parmi les milieux lettrés de son temps. Professeur talentueux, brillant orateur, éditeur prolifique, il cumule les casquettes en espérant un jour produire le grand œuvre de sa vie, celui qui lui offrira une place dans le glorieux panthéon des arts et des lettres. Les *Variae lectiones* vont lui en fournir l'occasion. Aimant à suivre les goûts de son temps, Muret n'aura aucune difficulté à adopter et mettre en pratique les codes du genre pour imposer son ouvrage comme une référence en la matière.

L'histoire de Marc-Antoine Muret et de ses *Variarum lectionum libri* commence donc par la rencontre entre une mode littéraire et l'une des grandes figures incarnant l'esprit de l'Humanisme et de la Renaissance.

MURET EN ITALIE: UN NOUVEAU DÉPART

L'exil forcé¹³

Les premiers pas de Muret dans la Péninsule ne faisaient pas partie d'un quelconque plan de carrière ni même du désir d'effectuer son « voyage en Italie », comme cela se faisait chez les étudiants et apprentis humanistes de l'époque, chez les Français, les Espagnols, les Allemands et les Hollandais, ceux du Nord, d'au-delà les Alpes, qui prenaient leurs maigres effets et poussaient jusqu'à Rome, Florence ou Venise, mères de l'humanisme et de la pensée du siècle, pour parfaire leur éducation¹⁴. Muret ne l'avait pas prévu, ce voyage.

C'était arrivé à cause de son amour pour les chairs, de toutes sortes, celles des jeunes hommes, surtout, et celle de Ludovicus Memmius Frémiot¹⁵, encore plus. « Sodomite ». On en brûlait pour moins que cela en ces temps aussi clairs-obscur que

¹²Carlo Sigonio à Fulvio Orsini, Bologne, 9 janvier 1567, BAV, Vat. Lat. 4105, f.239: « Je vois tout le monde écrire des *Variae lectiones*. »

¹³Pour les considérations biographiques qui suivent, se reporter à DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitres I à III, et TRINQUET, Roger, « Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret », *Bibliothèque d'Humanisme et renaissance : travaux et documents*, n°27, 1965, p.272-285.

¹⁴Voir LE GALL, Jean-Marie, *Les humanistes en Europe, XV^e- XVI^e siècles*, Paris, Ellipses, 2008 (Le monde : une histoire), Chapitre II, p.60-62.

¹⁵BARBIER-MUELLER, Jean-Paul, *Ma bibliothèque poétique: éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p.359.

les toiles du Caravage, plus obscurs que clairs malgré tout l'or et la pourpre des arts glorifiés. « Sodomite » donc, Muret l'était. On le condamna, à Toulouse où il enseignait. Hiver 1554.

Heu fuge crudeles terras, fuge litus avarum !

« Hélas fuis ces terres cruelles, fuis ce rivage avare ! » chantait Vigile¹⁶. Il faut croire qu'un vers latin peut suffire à sauver des vies. Il était là, glissé par une main anonyme, au petit matin, sous la porte. On avait dénoncé Muret. On, un autre, quelque ami, dénonçait l'arrestation imminente¹⁷. Que faire ? Fuir. Bien sûr. En secret. Quand on préparait les bûchers sur la place Saint-Georges. Fuir. L'exil. Où ? L'Italie. Redevenir inconnu pour commencer une nouvelle vie.

Quelque part au début de l'année 1554, Marc-Antoine Muret, ainsi nommé d'un coin de Limousin où ses ancêtres avaient pris racines, Marc-Antoine Muret, né le 12 avril 1526 d'un père juriste et d'une mère dévote, Marc-Antoine Muret, éduqué, lettré, professeur précoce et talentueux ayant officié à Poitiers, Villeneuve d'Agen, Bordeaux, Auch, Paris, Toulouse, latiniste de génie et poète à ses heures, ami de Ronsard et de du Bellay, petite personnalité française en devenir, Marc-Antoine Muret donc abandonnait ses biens et sa situation pour franchir les Alpes. Dans le même temps, en royaume de France, faute de mieux, on brûlait son effigie.

Ce fut à Venise que le Limousin choisit de tenter sa chance¹⁸. La Sérénissime, république florissante et tolérante, était alors toujours en quête de beaux esprits pour nourrir ses cours et ses collèges. En France, il était un excellent professeur. Pourquoi ne pas l'être de nouveau en Italie ? On cherchait justement à pourvoir la chaire d'humanités du couvent San Francesco della Vigna. Il postula. Difficile pour un inconnu sans fortune ni protecteur, sans recommandations ni renommée, étranger de surcroît, de briguer un tel poste – car malheureux les barbares transalpins qui espéraient alors rivaliser avec la fine fleur de l'Italie, race noble et raffinée s'il en était, héritière de l'Antiquité romaine et mère de la Renaissance. Il le fit pourtant, passa l'examen. C'était au Sénat et à ses patriciens de juger les futurs professeurs de leur progéniture. On exigeait alors des candidats la rédaction d'une composition en latin, puis un discours. L'exercice était scolaire, le sujet banal, les idées communes, mais Muret maîtrisait parfaitement son latin et se piquait d'éloquence. Il fit grande impression car orateur de talent, assurément il l'était. La Cour des papes s'en souvient encore.¹⁹

Voilà donc le Limousin débarrassé de son passé, installé à Venise, enseignant de nouveau, propulsé au cœur du bouillonnement culturel et intellectuel de son siècle, bénéficiant à nouveau d'un petit pécule et d'une situation, de ses entrées chez les puissants, professeur, et bientôt familier, des jeunes patriciens²⁰. Les portes des palais lui étaient désormais ouvertes, les bibliothèques aussi, l'intimité des grands surtout, celle des Lauredani, des Suriani, des d'Este. Une nouvelle vie pouvait commencer, loin de sa France natale et des scandales, mais toujours au cœur de la République des Lettres.

¹⁶VIRGILE, *Énéide*, Chant III, v.44.

¹⁷Sur cet épisode de la vie de Muret voir RAYNAL, Guillaume-Thomas, *Anecdotes littéraires, Tome I*, La Haye, Pierre Gosse junior, 1756, p39-40.

¹⁸Voir, sur le passage de Muret en Italie et ses liens avec la France, MENAGER, Daniel, « Marc-Antoine Muret à la recherche d'une patrie », dans *La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, actes du colloque international du 22-23-24 novembre 1990, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p260-269.

¹⁹Concernant l'arrivée de Muret à Venise, le début de sa carrière de professeur au couvent San Francesco della Vigna, et sa vie dans la Sérénissime, voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre V, p72-83.

²⁰Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre V, p72-83.

Les succès éditoriaux

Les éditions commentées des auteurs classiques grecs et latins

Avant de fuir vers l'Italie, Muret s'était déjà confronté au monde de l'édition à Paris. En 1552, il publiait ainsi ses *Juvenilia*²¹, un petit recueil dans lequel il rassemblait divers écrits de jeunesse, pour la plupart des poésies imitant les genres et les grands maîtres antiques – notamment Catulle. On y comptait dix élégies, deux satires, cent huit épigrammes, trois épîtres et six odes, ainsi qu'une tragédie en vers latins, *Julius Caesar*. En 1553, ce fut un commentaire aux *Amours* de Ronsard²² qu'il donna: un succès. Ces deux ouvrages parurent à l'enseigne de la veuve Maurice de la Porte, également editrice de Pierre de Ronsard²³ et de Jean-Antoine de Baïf²⁴, à une époque où Muret faisait encore partie intégrante de la Brigade, la future Pléiade, ces jeunes poètes qui ambitionnaient de révolutionner la littérature française²⁵. Michel de Vascosan²⁶ fut lui aussi son éditeur, pour des œuvres d'un registre différent, qui n'avaient pas partie liée avec son activité poétique: ses commentaires sur l'*Eunuque* et l'*Andrienne* de Térence en 1551²⁷ tout d'abord, puis une *Oratio de dignitate et praestantia studii theologici* en 1552²⁸.

Ce ne fut cependant qu'une fois en Italie que la carrière de Muret en tant qu'auteur-éditeur prit une réelle ampleur. Sa rencontre avec Paul Manuce fut en cela déterminante. Nous n'en connaissons pas les détails mais nous savons que les deux hommes se lièrent d'amitié peu de temps après l'arrivée du Limousin à Venise²⁹. Paul Manuce, imprimeur-libraire de la Sérénissime, n'était autre que l'héritier de la fameuse enseigne à l'ancre et au dauphin fondée par Alde Manuce (1452?-1515), dit l'Ancien, en 1494. Né en 1511, orphelin de père en 1515, il avait repris en main la maison familiale en 1533, après que la gestion fut confiée, à la mort du patriarche, à ses oncles, Giovanni Francesco (1498?-1558) et Federico (actif de 1538 à 1561) Torresano d'Asola, fils d'Andrea Torresano d'Asola (1451-1529), lui-même appui financier et beau-père d'Alde. Le moins que l'on pût dire, c'était que la régence n'avait pas plu au jeune Paul Manuce qui en garda une rancune tenace contre ses oncles. Leur reprochant d'avoir dégradé l'image de marque de la plus brillante officine de Venise, il reprit ensuite seul les rênes de l'imprimerie et s'attela à lui redonner toutes ses lettres de noblesse pour lui garantir de nouveau un rôle central dans l'édition des auteurs classiques, nouvellement établis et

²¹MURET, Marc-Antoine, *M. A. Mureti Juvenilia*, Parisiis, ex officina viduae M. a Porta, 1552. Voir à ce sujet LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret : Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A., 2009, 567p. (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL).

²²RONCARD de, Pierre, *Les amours de P. de Ronsard nouvellement augmentées par lui, et commentées par Marc-Antoine de Muret. Plus quelques odes de l'auteur, non encor imprimées*, Paris, Vve M. de la Porte, 1553.

²³Pierre de Ronsard (1524-1585), « prince des poètes et poète des princes » comme on le surnommait de son vivant, fut le chef de file de la Pléiade, auteur des *Amours*, des *Odes*, des *Hymnes*, mais aussi de l'épopée nationaliste la *Franciade*, qui fut un échec.

²⁴Jean-Antoine de Baïf (1532-1589), ami de Ronsard qu'il rencontra au Collège de Coqueret et membre de la Pléiade, fut principalement l'auteur de poésies latines imitant les genres antiques, telles *Les Amours* et *Les Météores*. Il traduisit également en français plusieurs pièces de théâtre du répertoire antique (l'*Antigone* de Sophocle, l'*Eunuque* de Térence, le *Miles gloriosus* de Plaute).

²⁵Sur la Pléiade voir CHAMARD, Henri, *Histoire de la Pléiade*, Paris, Didier, 1939, 4 vol.

²⁶Michel de Vascosan, 1500-1576, libraire et imprimeur originaire d'Amiens. Gendre de Josse Bade et beau-père de Frédéric Morel ainsi que de Robert Estienne, il devint imprimeur à Paris en 1530, imprimeur de l'Université de Paris et imprimeur du roi pour le grec de 1560 à 1576. Il donna notamment en 1567 une belle édition des *Vies des hommes illustres* de Plutarque. Il fut l'un des premiers à rejeter les caractères gothiques.

²⁷MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Andriam Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551, relié avec MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Eunuchum Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551.

²⁸MURET, Marc-Antoine, *Oratio de dignitate et praestantia studii theologici*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1552.

²⁹Le premier ouvrage de Muret paru chez Paul Manuce, une édition de Catulle, fut publié l'année même de l'arrivée du Limousin en Italie, en 1554: CATULLE, *Catullus. Et in eum commentarius M. Antonii Mureti*, Venetiis, apud Paulum Manutium, Aldi filium, 1554.

corrigés par les grands noms de l'humanisme européen. Alde Manuce avait en effet acquis sa renommée en éditant massivement les œuvres majeures et mineures de l'Antiquité grecque tout d'abord, pour un bon nombre encore inédites sous forme imprimée, puis le répertoire latin. Il y avait donc un nom à préserver, un rang à tenir chez les Manuce dont la maison continua de rayonner sur la République des Lettres tout au long du XVI^e siècle.³⁰

De la rencontre en 1554 entre Paul Manuce et Marc-Antoine Muret, naquit une longue et fructueuse collaboration qui dura jusqu'à la mort de l'imprimeur le 6 avril 1574, se poursuivant même, en ce qui concernait le Limousin, avec le nouvel héritier de l'officine, Alde le jeune. Ce fut pour l'humaniste français l'occasion de trouver un appui privilégié à la fois pour diffuser ses travaux, étoffer son réseau de relations et se faire connaître dans les milieux érudits de la Sérénissime et de l'Europe. N'oublions pas en effet que la fameuse ancre aldine, estampillant chaque page de titre de chaque ouvrage, était un gage de qualité dans le monde savant de l'époque et Paul Manuce un personnage d'importance dans la belle société vénitienne. Avec lui, la carrière d'éditeur scientifique et de philologue de Muret prit véritablement tout son essor. De son côté, l'imprimeur trouvait dans cette association une nouvelle plume pour alimenter son catalogue, un jeune professeur talentueux dont le sens de la pédagogie lui permit quelques jolies ventes en matière d'ouvrages scolaires. Leur collaboration aboutit en effet à la publication de plusieurs éditions commentées d'auteurs classiques latins qui s'imposèrent rapidement comme des succès de librairie, augmentant tout autant la fortune de l'un que de l'autre.

L'édition scientifique était un exercice classique auquel les humanistes de l'époque s'adonnaient avec passion. À partir du XV^e siècle, et tout au long du XVI^e, les savants et les lettrés se livrèrent en effet à une recherche effrénée de manuscrits dans les bibliothèques des grands seigneurs et des monastères pour pouvoir, en les rassemblant, comparant, collationnant avec méthode et minutie, restituer du mieux possible les textes originaux des grands auteurs grecs et latins. L'intégrité des œuvres de l'Antiquité, maintes fois copiées et recopiées depuis leur création pour être transmises aux générations successives de lecteurs, se trouvait en effet, de fait, largement remise en cause par les erreurs que les copistes avaient accumulées au cours des siècles. Pour les beaux esprits de la Renaissance, cela n'était plus tolérable. Il fallait à leur étude des textes fiables, de qualité, aussi proches que possible des écrits originaux, afin d'avoir accès à la véritable pensée et à la véritable littérature antiques. Les hommes de lettres se mettaient donc en quête de manuscrits encore inconnus, des exemplaires les plus anciens qu'ils pussent trouver dans l'ombre des bibliothèques, avec l'idée que l'âge leur garantissait une copie moins fautive³¹. Les œuvres qu'ils découvraient de la sorte étaient ensuite collationnées avec les versions connues, corrigées pour établir un nouveau texte, puis mises sous presse et publiées, principalement à l'usage des étudiants et des érudits. Ces textes étaient le plus souvent agrémentés de notes, courtes, placées dans les marges, ou plus longues, se voyant alors rassemblées à part à la fin de l'ouvrage, comme c'était le cas pour Muret. *Animadvertiones*, *adnotationes*, *castigationes*, *emendationes*, *observationes*, les noms que l'on attribuait à ces recueils plus ou moins denses de scholies variaient d'un commentateur à l'autre. Le principe de l'exercice restait quant à

³⁰Sur la famille Manuce, Alde l'ancien, Paul Manuce et Alde le jeune, ainsi que les Torresani, nous renvoyons à RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 3^e éd. augm., 1834.

³¹Voir le chapitre intitulé « La Renaissance », p83 à 110, notamment « L'époque des grandes découvertes: le Pogge (1380-1459) » et « La philologie latine au XV^{ème} siècle: Valla et Politien », dans REYNOLDS, Leighton Durham, WILSON, Nigel Guy, *Scribes and Scholars : a Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature*, London, Oxford University Press, 1968, trad. fr. *D'Homère à Érasme : La transmission des classiques grecs et latins*, éd. revue et augmentée par Pierre Petitmengin, trad. Claude Bertrand, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984.

lui toujours le même: l'éditeur relevait une leçon particulière, expliquait son choix, donnait les autres leçons possibles que le lecteur pourrait rencontrer du même passage, soulignait certains points d'histoire, de civilisation, de grammaire ou de vocabulaire pour éclairer la compréhension du texte, puis critiquait pour finir le travail de ses prédécesseurs et concurrents³². Le tout s'accompagnait d'un flot continu de citations servant à la fois d'exemples et de comparaisons pour illustrer le propos de l'éditeur, mais surtout de « boîtes à citations » pour les étudiants et les érudits qui y piochaient de quoi affûter leurs arguments lors des débats littéraires et des joutes oratoires qui rythmaient la vie estudiantine et intellectuelle de l'époque.³³

Passionné de philologie, lui-même amateur et collectionneur de livres³⁴, Marc-Antoine Muret ne dérogea pas à l'exercice, et s'y prêta même volontiers, y trouvant un excellent moyen de lancer sa carrière. Les courtes annotations qu'il publia en 1551 sur *l'Andrienne* et *l'Eunuque* de Térence³⁵, furent un premier pas. Mais ce fut son association avec Paul Manuce qui lui ouvrit véritablement les portes du succès. Le premier ouvrage qu'il fit paraître sous les presses aldines fut une édition annotée de Catulle, dès 1554³⁶, puis les œuvres complètes de Térence et d'Horace accompagnées de commentaires en 1555³⁷, les *Catilinaires* de Cicéron en 1557³⁸, suivies, en 1558³⁹, des corpus des trois poètes élégiaques latins réunis, Catulle, Tibulle et Propertius. Cinq éditions, en quatre ans, auxquelles s'ajoutent également les *Orationes tres de studiis literarum*, premiers discours d'une longue série, qui furent publiés en 1555⁴⁰. La correspondance échangée entre Manuce et Muret durant ce laps de temps témoigne de cette activité éditoriale intense. Jean-Eudes Girot dénombre soixante dix-sept lettres échangées, dont cinquante-deux pour la seule année 1558⁴¹ qui marqua à la fois la réédition du Térence et celle du Catulle, commentée et augmentée des œuvres de Tibulle et de Propertius. La rapidité des publications s'expliquait par le succès qu'elles rencontraient. Le Térence fut réimprimé et réédité douze fois entre 1555 et 1594, le Horace six fois entre 1555 et 1570, les élégiaques une fois en 1562, sans compter les copies qui se multiplièrent dans toute l'Europe⁴². Muret produisait du best-seller, des incontournables de la littérature latine en petits formats, accompagnés de commentaires clairs, brefs, on ne peut plus scolaires, à destination des étudiants surtout. Et c'était bien pour cela qu'ils se vendaient comme des petits pains.

³²Voir pour exemple d'une édition commentée type: ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011), et notamment le chapitre IV. 2., « Une visée pédagogique explicite », p.113-117.

³³Voir sur le genre des florilèges et l'usage de la citation à la Renaissance: ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001 (Lettre Sup), p.12.

³⁴Voir GIROT, Jean-Eudes, « Muret ou l'otium du philologue », dans GALAND-HALLYN, Perrine, HALLYN, Fernand, TOURNOY, Gilbert (dir.), *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction, Volume I*, Librairie Droz S.A., Genève, 2005, p533-534.

³⁵MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Andriam Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551, relié avec MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Eunuchum Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551.

³⁶CATULLE, *Catullus. Et in eum commentarius M. Antonii Mureti*, Venetiis, apud Paulum Manutium, Aldi filium, 1554.

³⁷TERENCE, *Terentius a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, et annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F., MDLV, et HORACE, *Horatius M. Antonii Mureti in eundem annotationes. Aldi Manutii de metris horatianis. Ejusdem annotationes in Horatium*, Venetiis, apud P. Manutium, 1555.

³⁸CICERON, *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum...orationum Ciceronis in Catilinam explicatio (cum earumdem textu)*, Venetiis, J. Gryphius, 1557.

³⁹CATULLE, TIBULLE et PROPERCE, *Catullus, et in eum commentarius M.-Antonii Mureti. Ab eodem correcti et scholiis illustrati. Tibullus et Propertius*, Venetiis, Aldus, 1558.

⁴⁰MURET, Marc Antoine, *M. Antonii Mureti Orationes tres de studiis literarum, Venetiis habitae*, Venetiis, [Paulus Manutius], 1555.

⁴¹GIROT, Jean-Eudes, « Une correspondance d'humanistes : Paul Manuce, Marc-Antoine Muret et l'édition des élégiaques latins de 1558 », dans *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, éditions rue d'Ulm, 2001, p141-163 (Cahiers Verdun-Louis Saulnier n°18).

⁴²Voir DELAGE, Franck, *Un humaniste limousin du XVI^e siècle. Marc-Antoine de Muret*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p167.

Après la frénésie éditoriale des années 1550, sa production se ralentit, le Limousin se concentrant principalement sur la réédition, la correction et l'augmentation de ses premiers travaux, comme, entre autres, les *Catilinaires* qui parurent de nouveau, revues et corrigées, en 1581, non plus à Venise mais à Paris cette fois-ci, chez Gabriel Buon⁴³. Paul Manuce ne fut en effet pas le seul imprimeur-libraire avec lequel Muret collabora. Le succès éditorial rapide qu'il connut dans la seconde moitié des années 1550 à Venise lui apporta la renommée qu'il cherchait et fit de lui l'une des grandes figures humanistes du XVI^e siècle. Il put dès lors chercher à publier ses travaux hors de la Sérénissime, chez différents éditeurs, en Italie et ailleurs. En 1554, il traduisit en latin, pour Paul Manuce encore et Ioannes Gryphius⁴⁴, le livre VII des *Topiques* d'Aristote, publié avec l'édition commentée d'Alexandre d'Aphrodisias⁴⁵. En 1562, il donna une importante édition des *Philippiques* de Cicéron, établie à partir d'un manuscrit inédit, le Victorinus⁴⁶, qu'il affirma avoir découvert en France alors qu'il y accompagnait son protecteur, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, mandaté par le pape pour assister au colloque de Poissy⁴⁷. Ils séjournèrent en France jusqu'à la signature de l'édit d'Amboise le 8 mars 1563. Muret fit donc paraître le texte sur place, chez Gabriel Buon, à Paris⁴⁸. Il publia également à Rome, chez les héritiers d'Antoine Blade⁴⁹, une traduction latine de l'*Éthique à Nicomaque*, livre V, en 1565⁵⁰; les *Annales* de Tacite en 1580 et 1581⁵¹; en 1577⁵², une traduction en latin du second livre de la *Rhétorique* d'Aristote, dont il fit paraître une traduction pour les deux premiers livres cette fois-ci, en 1585, chez Bartolomeo Grassi⁵³. Auparavant, en 1571, il avait aussi publié ses commentaires sur les cinq livres de l'*Éthique à Nicomaque*⁵⁴, à Venise chez Marco Amadori⁵⁵, ainsi qu'une édition du *De providentia* de Sénèque⁵⁶, en 1575 chez Joseph de Angelis⁵⁷. Ceci n'est

⁴³CICERON, *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum orationum Ciceronis in Catilinam explicatio (cum earumdem textu)*, Parisiis, R. Coulombel, 1581.

⁴⁴Ioannes Gryphius, ou Giovanni Griffio, neveu de Sébastien Gryphe, était un imprimeur actif à Venise de 1540 à 1576 et à Padoue de 1556 à 1564.

⁴⁵APHRODISIAS d', Alexandre, *Alexandri Aphrodisiensis in octo libros Topicorum Aristotelis explicatio. [...] Septimum vero M. Antonius Muretus nunc primum latine eleganter interpretatus est*, Venetiis, Ioan. Gryphius excudebat, 1554

⁴⁶voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur de français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre X, p157.

⁴⁷Le colloque de Poissy se déroula du 9 au 26 septembre 1561. Il fut organisé par Catherine de Médicis pour faire se rencontrer et se rapprocher les représentants des Églises protestantes et catholiques afin de maintenir la paix religieuse.

⁴⁸CICERON, *M. Tulli Ciceronis Philippicae a M. Antonio Mureto emendatae. Eiusdem Mureti in easdem scholia*, Parisiis, ex officina G. Buon, 1562.

⁴⁹Antoine Blade était actif à Rome de 1516 à 1567. Ses héritiers, ses fils Bartolomeo, Stefano, Paolo et Orazio, ainsi que sa veuve Paola prirent sa succession de 1567 à 1590.

⁵⁰ARISTOTE, *Aristotelis Ethicorum ad Nicomachum liber quintus. In quo de justitia et jure accuratissime disputatur. M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud Antonium Bladum impressorem Cameralem, 1565.

⁵¹TACITE, *C. Cornelii Taciti Annalium. Ab excessu d. Augusti. Ad imperium Galbae Liber Primus a M. Antonio Mureto emendatus*, Romae, apud heredes Antonij Bladij impressores camerales, 1580.

Voir à ce sujet GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, p46-47.

A propos des leçons et discours de Muret sur Tacite: voir CLAIRE, Lucie, « La *praelectio*, une forme de transmission du savoir à la Renaissance: l'exemple de la leçon d'introduction aux *Annales* de Tacite de Marc-Antoine Muret (1580) », *Camenuae* n°3, juin 2009; et, du même auteur, « Marc-Antoine Muret, lecteur de Tacite. Autour de l'*Oratio* II, XIV (1580) », *Camenuae* n°1, janvier 2007; et KRAUS, Miller Stanley, « *Prose rhythm in the orations and epistles of Marcus Antonius Muretus* », thèse soutenu à University of Kentucky, 2009 (disponible sur le site <<https://archive.uky.edu/bitstream/10225/1052/Thesis.pdf>>) (consulté en janvier 2010), p76-77.

Muret fait deux discours sur Tacite, le premier en 1580, *Cum Annales Taciti Explicandos Suscepisset*, et le second en 1581, *Cum Pervenisset ad Annalium Librum Tertium*.

⁵²ARISTOTE, *Aristotelis de Arte dicendi liber secundus, M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud haeredes Antonii Bladii, 1577.

⁵³ARISTOTE, *Aristotelis Rhetoricorum libri. duo M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud Bartholomaeum Grassum, 1585.

⁵⁴MURET, Marc Antoine, *M. Antonii Mureti Orationum volumen primum, earum index statim post praefationem continetur. Eiusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nichomachum*, Venetiis, apud Marcum Amadorum bibliopolam Romanum, 1571.

⁵⁵Marco Amadori (1519?-1589) était un imprimeur italien, actif à Rome en 1564 puis à Venise de 1565 à 1586, en association avec Luciano Pasini. Il utilisait les presses de Giacomo Simbeni, Domenico Farri et Francesco Ziletti.

⁵⁶SÉNÈQUE, *L. Annaei Senecae De providentia liber singularis emendatus a M. Antonio Mureto i.c. ad veteris libri fidem*, Romae, apud Iosephum de Angelis, 1575.

⁵⁷Joseph de Angelis, ou Giuseppe de Angelis, était un imprimeur italien. Apprenti chez Paul Manuce, il s'associa de 1568 à 1570 à Domenico Giglio, lui-même lié à l'héritier d'Alde, puis s'installa à son compte à Rome de 1570 à 1579, pour finalement

qu'une partie de sa production en tant qu'éditeur scientifique, la principale. En 1602, les presses d'Adam Sartorius⁵⁸, à Ingolstadt, en Allemagne, entreprirent de publier l'ensemble de ses travaux concernant les auteurs grecs. Ceux-ci comprenaient les traductions d'Aristote que nous avons mentionnées précédemment, mais aussi, en supplément, des commentaires sur certaines œuvres du Stagirite ainsi que sur celles de Platon et de Xénophon : *M. Antonii Mureti, ... Commentarii in Aristotelis X. libros Ethicorum ad Nicomachum, et in Oeconomica. Aristotelis Topicorum libri septimi et in eundem Alexandri Aphrodisiensis commentarii interpretatio. Commentarius in libr. I et II Platonis de Repub. Notae in Cyropaediam et Xenophontis. Accesserunt eruditi cujusdam notae et variae lectiones in Georgium Codinum Curopalatum de officiis palatii Constantinopolitani*. Sartorius rééditera au tournant du XVII^e siècle un certain nombre d'autres ouvrages de Muret – nous aurons l'occasion d'en reparler. Il ne fut d'ailleurs pas le seul.

Ces petites éditions commentées conservèrent en effet de l'importance dans la première moitié du XVII^e siècle, et vivotèrent encore jusqu'à la fin du XVIII^e. Elles furent rééditées pour la dernière fois sous la forme d'un corpus d'œuvres complètes entre 1834 et 1841, aux Pays-Bas⁵⁹. Le succès de ces travaux et leur longévité tenaient avant tout à leur caractère très pédagogique. Concision, simplicité, qualité de la langue latine et clarté du propos étaient leurs vertus principales et parvenaient à gagner un public plus que réceptif parmi les étudiants et les professeurs. Muret devint vite un classique chez les scolaires, et il le resta dans les régions germaniques jusqu'au XIX^e siècle⁶⁰.

Du moment où il pénétra en Italie, le gros de la production écrite du Limousin consista ainsi en de petites éditions commentées. Grâce à elles, il se fit un nom. Grâce à elles, il remplit ses classes de cours, il gagna sa place dans le monde universitaire et s'imposa comme le brillant professeur de l'élite italienne. Grâce à elles, les portes des puissants s'ouvrirent et les Grands vinrent le courtiser pour en faire leur protégé. Elles firent sa fortune et sa renommée.

Les discours

L'œuvre de Muret ne se résume cependant pas à ses seuls travaux d'éditeur scientifique. Ceux-ci furent bien le sésame qui lui permit de relancer véritablement sa carrière après son exil précipité hors de France, mais la notoriété qu'ils lui apportèrent lui offrit d'autres opportunités.

Entré au service du cardinal Hippolyte d'Este grâce à sa toute récente renommée, il l'accompagna à Rome en 1560, pour le conclave qui devait élire le nouveau souverain pontife, Pie IV⁶¹. Ce fut à cette occasion qu'il prononça un discours au nom du roi François II de France, vantant les mérites du nouveau pape⁶². Sa carrière d'orateur commençait. Le Limousin pouvant s'enorgueillir d'un don naturel pour l'éloquence, ce qu'avait déjà démontré auparavant sa réussite à l'examen de recrutement de la chaire d'humanités de Venise, son intervention fut en effet très remarquée et il se vit confier la

s'associer à Ascoli Piceno en 1580.

⁵⁸Adam Sartorius, imprimeur allemand, actif à Ingolstadt de 1596 à 1611.

⁵⁹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, studiose ab se recognita emendata aucta selectisque aliorum et suis adnotationibus instructa accurate edidit Carolus Henricus Frotscher*, Lipsiae, Serigiana Libraria, 1834-1841, 3 vol.

⁶⁰Sur le succès des éditions pédagogiques de Muret, nous renvoyons à notre mémoire de maîtrise: ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011), notamment le chapitre II, « Un succès commercial », p45-66.

⁶¹Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre X, p.146-147.

⁶²Cf. op. cit., chapitre X, p.149.

charge d'orateur à la cour des papes. Il devint dès lors le porte-parole officiel des princes et seigneurs d'Europe, tels Charles IX de France, ou Sigismund de Pologne, et accrut encore sa renommée⁶³. Une belle corde de plus à son arc donc. La célébration qu'il fit en 1571 de la victoire de Lépante à l'occasion du retour d'Antoine Colonna⁶⁴, au Capitole⁶⁵, lui valut d'ailleurs le titre de citoyen romain, un privilège que l'on accordait rarement aux étrangers. Le panégyrique de la saint-Barthélémy qu'il prononça en 1572⁶⁶ resta lui aussi tristement célèbre pour son fanatisme religieux – mais Muret avait-il vraiment le choix s'il désirait rester dans les bonnes grâces du pape, à une époque où l'on devenait facilement suspect d'hérésie ?

Ces discours tinrent une place importante dans la production éditoriale du Limousin qui les fit publier au fur et à mesure de leur énonciation ou sous forme de recueils. Par exemple, il édita à Rome, en 1564, chez Antoine Blade, trois *orationes*, le discours présenté au nom de François II, un second composé pour le roi de Navarre, et le dernier prononcé à l'occasion de l'une de ses lectures publiques qui traitait d'Aristote, reliés sous le titre : *Marci Antonii Mureti orationes tres : prima ad Pium III, pontificem maximum, habita, nomine Francisci II, Galliae et Scotiae regis (3 maii 1560) ; secunda ad eundem pontificem, nomine Antonii Borbonii, regis Navarrae (dec. 1560) ; tertia cum ejusdem pontificis jussu Aristotelis libros de moribus publice interpretaturus esset*. De même en 1575, Alde le Jeune fit paraître à Venise un recueil de vingt-trois discours réunis dans un volume intitulé *Marci Antonii Mureti juris consultis et ciuis Romani Orationes XXIII. Earum index statim post praefationem continetur*⁶⁷.

Ces œuvres ne concernant pas directement notre sujet, nous ne nous attarderons pas plus. Pour la liste des discours publiés par Muret, nous renvoyons à l'ouvrage de Jean-Eudes Girot⁶⁸. Ceci n'était qu'un bref rappel. Pour éclairer notre étude sur les *Variae lectiones*, nous nous focaliserons davantage sur les éditions commentées et sur l'activité pédagogique du Limousin.

Une nouvelle carrière de professeur

Marc-Antoine Muret enseignait déjà lorsqu'il se trouvait en France. D'après la chronologie traditionnelle⁶⁹, il obtint un poste de professeur de latin à l'âge de dix-neuf ans, en 1545, au collège d'Auch, puis partit pour Villeneuve d'Agen, et Poitiers en 1546. Toujours d'après les mêmes sources, on le trouvait à Bordeaux, au collège de Guyenne, de 1547 à 1551. Puis il se rendit à Paris pour y demeurer jusqu'en 1553, avant d'enseigner à Toulouse jusqu'en 1554. Roger Trinquet⁷⁰ a corrigé cette chronologie des événements en 1965. Selon lui, Muret fut d'abord professeur à Poitiers, de 1544 à 1546, puis à Villeneuve d'Agen de 1546 à 1547, à Bordeaux jusqu'en 1548, et alors seulement

⁶³MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁶⁴La bataille navale de Lépante se déroula au large des côtes grecques le 7 octobre 1571. Elle déboucha sur la victoire des troupes chrétiennes de la Sainte Ligue sur la flotte ottomane. Marc Antoine Colonna (1535-1584), duc de Palliano, commandait douze galères pontificales.

⁶⁵Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XIII, p.216.

⁶⁶Cf. op. cit., chapitre XIII, p.217.

⁶⁷L'ouvrage contient également le commentaire composé par Muret sur les cinq livres de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, et l'ensemble des œuvres poétiques du Limousin : MURET, Marc Antoine, *Marci Antonii Mureti iuris consultis et ciuis Romani Orationes XXIII. Earum index statim post praefationem continetur. Eiusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum. Eiusdem hymni sacri, & alia quaedam poematia*, Venetiis, apud Aldum, 1575.

⁶⁸voir GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, pas encore paru.

⁶⁹Chronologie donnée par Guillaume Colletet dans TAMIZEY de LARROQUE, Philippe, « Notice inédite de Guillaume Colletet sur Marc-Antoine Muret », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°1, Paris, Armand Colin et Cie, 1896, p270-285, et reprise par Charles Dejob, dans DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970.

⁷⁰TRINQUET, Roger, « Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret », *Bibliothèque d'Humanisme et renaissance : travaux et documents*, n°27, 1965, p272-285.

à Auch de 1548 à 1551, avant d'enseigner à Paris jusqu'en 1553, et enfin à Toulouse. N'ayant pas eu le temps ni les moyens de comparer les sources, nous n'entrerons pas dans les débats concernant les périples pédagogiques de Muret⁷¹.

Toujours est-il qu'après une courte interruption causée par son départ précipité pour l'Italie, sa carrière put reprendre son cours à Venise, au couvent de San Francesco della Vigna, jusqu'en 1558, date à laquelle il partit pour Padoue⁷². Une fois là-bas, il se mit de nouveau en quête d'une chaire d'humanités à occuper, dispensant des leçons particulières pour les fils de bonne famille en attendant de retrouver un poste. Son entrée au service du cardinal Hippolyte d'Este dans l'année 1559 l'interrompit une seconde fois⁷³. En tant que « familier », le Limousin avait en effet de nouvelles obligations à remplir auprès de son protecteur. Confident et secrétaire du prélat, il se devait donc d'être présent à la cour, ce qui ne lui laissait guère le temps d'enseigner. Le mécénat du cardinal avait d'ailleurs pour fonction principale de lui donner tout le loisir dont il avait besoin pour se consacrer à l'étude des belles-lettres, le dispensant de travailler en lui octroyant un salaire confortable. Sa carrière professorale fut donc de nouveau mise entre parenthèses, pour un temps du moins. Ce ne fut qu'en 1563, alors qu'il revenait de son voyage en France, aux côtés d'Hippolyte d'Este, et qu'il bénéficiait de toutes les bonnes grâces du pape Pie IV, que ce dernier lui offrit une chaire de professeur en philosophie morale, puis d'éloquence en 1571, à la prestigieuse Sapienza de Rome. Il occupa ce poste pendant vingt ans, comme la consécration de sa carrière d'enseignant, jusqu'en 1584, lorsqu'il décida de prendre enfin sa retraite.⁷⁴

La réputation de Muret en tant que professeur émérite et son succès auprès des étudiants étaient dus non seulement à la qualité et à l'efficacité de ses méthodes d'enseignement, mais aussi à l'innovation dont il savait faire preuve pour garantir l'attrait de ses cours. Quand beaucoup de ses collègues ne dispensaient leurs leçons que dans un but alimentaire, le Limousin, lui, prenait un réel plaisir à enseigner. Cela le conduisit à secouer les anciennes méthodes qui figeaient le canon des textes à étudier. Muret se laissait le choix des auteurs qu'il souhaitait présenter à ses élèves. Au lieu de cloisonner les disciplines, la philosophie d'une part, souvent délaissée par les enseignants, les belles-lettres et l'éloquence de l'autre, il préférait alterner les textes, grecs et latins, la prose et la poésie. Il accordait autant d'importance à la forme, à l'*ars dicendi*, la belle latinité des discours qui permettait de plaire et de persuader, qu'au fond, à la science, l'*ars cognoscendi*, nécessaire à la compréhension de tous les textes et à la composition d'une argumentation solide. Les commentaires de traités philosophiques de Platon et d'Aristote, comme l'*Éthique à Nicomaque*, s'équilibraient donc avec les explications d'œuvres littéraires⁷⁵. Vers la fin de sa carrière, Muret s'attaqua également à l'étude d'auteurs latins de la période impériale dont le style ne répondait pas aux critères du classicisme cicéronien et qui étaient pour cette raison boudés dans les programmes scolaires. Sénèque, Juvénal et Tacite furent ainsi mis à l'honneur dans ses cours⁷⁶. Ces

⁷¹Sur la chronologie de la jeunesse de Marc-Antoine Muret voir LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret: Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A., 2009 (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL), p14-15.

⁷²Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur de français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre VIII, p119-120

⁷³Cf. op. cit., chapitre VIII, p.113-133.

⁷⁴Sur la vie de Muret après son séjour à Venise, voir GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, p24-32 ; et DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970 à partir du chapitre X.

⁷⁵Sur les méthodes d'enseignement de Muret, voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur de français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre VI; et MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁷⁶Sur le rôle joué par Muret dans la querelle du cicéronianisme, qui opposait les tenants d'un latin classique pur le plus proche possible du style de Cicéron et les défenseurs des styles plus ramassés, plus elliptiques, comme ceux de Tacite et de Sénèque, voir MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la*

nouveautés, associées au verbe et à la verve du Limousin qui n'hésitait pas à moquer abondamment les adversaires de ses méthodes d'enseignement, rendaient ses cours particulièrement attrayants pour les étudiants et lui permirent de se forger rapidement une réputation.

L'enseignement de Muret ne se cantonna pas aux seules lectures publiques. On peut considérer qu'il fut professeur à temps plein sa vie durant, y compris alors qu'il n'occupait aucun poste officiel. Toutes les éditions commentées qu'il publia faisaient en effet elles-mêmes œuvre de pédagogie. Plus que de grands travaux de philologie apportant un éclairage nouveau sur les textes antiques, il s'agissait d'abord de très bons livres de classe.

Muret enseignait dans un contexte où toute l'éducation s'appuyait sur l'apprentissage des humanités et des belles-lettres. On y étudiait la grammaire, la rhétorique, l'éloquence, les hauts faits des personnages illustres que comptait l'Antiquité. Les leçons que l'on dispensait aux élèves reposaient sur des exemples de discours empruntés aux grands auteurs classiques, abondamment commentés et expliqués afin de constituer un modèle de pureté latine (la *latinitas*) à imiter, mais aussi un modèle de conduite morale avec lequel les jeunes hommes issus de la noblesse devraient rivaliser au cours de leurs carrières futures, qu'elles fussent mondaine, militaire, politique, religieuse ou littéraire. Dans les collèges et les universités, les cours prenaient donc la forme de la *praelectio*⁷⁷. Cela consistait en une lecture à voix haute d'un texte, faite par le professeur et suivie d'une explication que les élèves devaient ensuite être capables de reproduire seul, face à leurs camarades. En s'appropriant la parole des Anciens, les *discipuli* apprenaient à l'imiter. Dans un monde où l'on s'exprimait en latin, alors qu'il ne s'agissait pas de sa langue maternelle, il était en effet indispensable pour ceux qui désiraient occuper des charges importantes dans les hautes sphères du pouvoir séculaire ou religieux, de maîtriser la parole et l'écrit, instruments fondamentaux de la pensée et du discours d'autorité. Les belles-lettres formaient donc les individus à l'art oratoire dans lequel se devait d'exceller tout personnage d'envergure.⁷⁸

Hors des salles de cours, les éditions savantes de Marc Antoine Muret, conduites par une volonté pédagogique très forte, par un souci d'enseigner et de transmettre au plus grand nombre les œuvres de l'Antiquité, se faisaient elles aussi le vecteur de cette éducation humaniste. La brièveté, la simplicité et la clarté des commentaires du Limousin, que l'on qualifia souvent, et à bon droit, de scolaires, lui permettait de toucher un large public. Le lectorat qu'il privilégiait était en effet majoritairement un lectorat hétérogène d'élèves, de jeunes gens en formation ou d'amateurs de littérature qui recherchaient des éditions simples, accessibles, pour apprendre le latin et se familiariser avec les classiques. De leur côté, les enseignants y trouvaient d'excellents supports de cours qui leur fournissaient une version rénovée, fiable, des textes, agrémentée d'un commentaire clair et pertinent. Ces notes et scholies que Muret ajoutait en fin d'ouvrage constituaient une excellente base aux *praelectiones* de ses collègues. Elles se composaient essentiellement de corrections philologiques, de définitions et de synonymes qui venaient expliciter certains termes rares ou archaïques et permettre aux élèves d'enrichir leur vocabulaire, ainsi que de remarques grammaticales, syntaxiques, historiques ou culturelles. Elles rassemblaient également de multiples citations, extraites des auteurs classiques latins et grecs, que les *studiosi* avaient l'habitude d'apprendre par

Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat, éd. Colette Nativel, Genève, Droz, 1997, p575-579 (Travaux d'Humanisme et Renaissance). Muret prônait un mélange des styles, estimant autant la valeur des uns que des autres.

⁷⁷Voir par exemple CLAIRE, Lucie, « La praelectio, une forme de transmission du savoir à la Renaissance : l'exemple de la leçon d'introduction aux *Annales* de Tacite de Marc-Antoine Muret (1580) », *Camenulae*, n°3, juin 2009 (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Article_Lucie_Claire.pdf>) (consulté en décembre 2009).

⁷⁸Sur l'enseignement des belles-lettres au XVI^e siècle, voir MARGOLIN, Jean-Claude, *L'humanisme en Europe au temps de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 1981 (Que sais-je? 1945), Introduction p.9, et chapitre 4.

cœur pour les réutiliser ensuite dans leurs discours, leurs dissertations et les joutes oratoires qui les opposaient sur les bancs de l'école. Les éditions annotées des auteurs classiques s'inscrivaient ainsi dans la droite ligne des méthodes d'enseignement de l'époque, offrant aux élèves un réservoir de belles tournures littéraires et d'expressions toutes faites qu'ils pouvaient à leur guise réemployer dans la conversation pour montrer leur érudition et leur maîtrise de la langue latine.⁷⁹

Les succès éditoriaux de Muret reposèrent en grande partie sur ses qualités de pédagogue, les éditeurs voyant en lui la plume idéale pour la publication d'ouvrages à l'usage des étudiants. Le Limousin pouvait dispenser ses cours autant lors de ses lectures publiques que dans ses petites éditions commentées. Les *Variae lectiones* que nous allons étudier s'inscrivaient également dans cette lignée.

Alors qu'à son arrivée en Italie, sans biens ni fortune, la situation du Limousin s'annonçait critique, il parvint en l'espace de quelques années à gagner l'entourage des puissants et à se faire un nom dans le monde de l'édition savante. Professeur reconnu, philologue et auteur à succès, ce fut donc bien loin de la figure de l'exilé désargenté qu'il put se lancer dans la publication de ses *Variae lectiones* en 1559.

LES *VARIAE LECTIONES* : UN GENRE LITTÉRAIRE À LA MODE HUMANISTE

Avant de nous concentrer sur les *Variae lectiones* de Muret, il convient de définir le genre littéraire auxquelles elles appartiennent, un genre très à la mode au XVI^e siècle dans les milieux humanistes.

Varietas et polysémie : une première approche étymologique

L'expression *variae lectiones* est loin de ne recouper qu'une seule réalité littéraire. Si elle renvoie d'abord, aux XV^e et XVI^e siècles, à l'activité philologique des humanistes, la polysémie de l'adjectif *varius*, *a*, *um* et du nom *lectio*, *onis* (f.) permet cependant d'étudier ce genre d'écrits sous bien d'autres aspects. Commençons par revenir à l'étymologie de base avant de nous focaliser sur les particularités de sens qu'y ajoutent les travaux philologiques de la Renaissance.

Le *Gaffiot*⁸⁰ nous fournit les définitions suivantes :

varius, *a*, *um*, adj.: 1. varié, nuancé, tacheté, bigarré, moucheté. / 2. varié. a) divers, différent. b) varié = abondant, fécond en idées. c) mobile, inconstant, changeant.

lectio, *onis*, f.: 1. action de ramasser, de recueillir, cueillette. / 2. lecture, ce qui est lu, texte. / 3. choix

De même, on trouve dans l'*Oxford latin dictionary*⁸¹:

⁷⁹Comme exemple de ces éditions commentées scolaires, de leur contenu et de leur succès, voir ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011).

⁸⁰GAFFIOT, Félix, *Le Grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, éd. rev. et augm. sous la direction de Pierre Flobert, 2000, p.1675 et 905-906.

⁸¹GLARE, P.G.W. (éd.), *Oxford latin dictionary*, Oxford, Clarendon press, 1982, p.1012 et 2013.

varius, a, um, adj.: 1. *having two or more contrasting colours, particoloured, variegated.* / 2. *composed of many different elements, varied, multifarious, motley.* / 3. *different in each case.* / 4. *of many different kinds, numerous and varied* / 5. *(of fortunes, circumstances...) changeable, fluctuating, inconstant, etc., directed this way and that, variable in result, variable in form, extent, variable in meaning.* / 6. *(of persons) a) changeable in behaviour, mood, allegiance etc., wavering, fickle, or sim (also of thoughts or attitude). b) untrustworthy, insincere, two-faced*

lectio, onis, f.: 1. *action of gathering.* / 2. *action of picking, choosing, selection ; especially **lectio senatus**, the revision of the membership of the senate usually undertaken by the censors.* / 3. *a reading, perusal* / 4. *that which is read, reading-matter, a passage in a book, text ; (pl. as the title of a book) readings.*

Prenons tout d'abord le premier sens de *lectio* (sens 1 et 2 dans l'*Oxford*). Le verbe *lego, is, ere, legi, lectum*, signifie originellement rassembler, recueillir. Et c'est bien là la première caractéristique manifeste des *variae lectiones* : il s'agit de *recueils* de *varia*, de « choses variées », c'est-à-dire de remarques diverses formulées à propos d'un large éventail d'auteurs et de textes différents. L'aspect de *collecte* est flagrant. Les *lectiones* se présentent comme la réunion de petits chapitres courts qui multiplient les sujets de réflexions, relevant davantage d'une accumulation, d'une juxtaposition de paragraphes indépendants les uns des autres, acceptant les retraits ou les ajouts, que d'une œuvre véritablement unitaire, organique, où tous les éléments interagissent entre eux de manière complémentaire et indivisible. Dans ce genre de recueils, l'auteur glane ici et là des anecdotes, des citations, des noms d'auteurs, des extraits de textes, et tous les commentaires qui les accompagnent.

La lecture, deuxième sens de *lectio* (sens 3 dans l'*Oxford*), constitue le second aspect fondamental des *variae lectiones*. Elle est en effet à l'origine même de l'écriture, générant une dialectique de création lecture/écriture qui transforme le lecteur en auteur. « En lisant en écrivant », c'est ainsi que sont composées les *variae lectiones*, pour reprendre l'expression de Julien Gracq⁸². La lecture, celle des textes antiques, des grandes figures littéraires grecques, latines, païennes, mais aussi néo-latines, chrétiennes et, plus rare, modernes, italiennes, françaises, allemandes, se fait l'élément déclencheur de l'interrogation, de l'étonnement, de la trouvaille du *lector*. C'est une lecture en dents de scie, fragmentaire, qui bute, s'arrête, réagit, quitte le texte pour se porter dans les marges, relever, annoter, expliquer, commenter: une lecture active. Sans elle, pas de *variae lectiones*. Celles-ci restent avant toute chose des notes prises au gré de l'étude, de la confrontation avec les œuvres qui peuplent les bibliothèques érudites.

L'adjectif *varius* renvoie, nous l'avons vu, à la diversité (sens 2.a du *Gaffiot*, sens 2, 3 et 4 de l'*Oxford*): diversité dans les lectures, les auteurs et les textes cités; diversité dans les sujets et les disciplines abordées, sciences, histoire, civilisation, littérature, philosophie, philologie, grammaire, rhétorique; diversité enfin dans la nature des remarques, corrections philologiques, explications sémantiques, commentaires littéraires, anecdotes, *exempla*, citations. Le sens d'« abondant » qui peut être associé à *varius, a, um* (sens 2.b du *Gaffiot*, sens 4 de l'*Oxford*) trouve également de la pertinence dans les *variae lectiones*. Ces recueils, qui peuvent être épais de plusieurs centaines de pages, compilent en effet quantité de notes qui tantôt paraissent isolées, autonomes, sans lien logique avec celles qui les ont précédé ou qui les suivent, tantôt se tiennent par grappes, se fécondent, s'engendrent, s'appellent les unes les autres, par association d'idées, d'auteurs, par enchaînement de citations, par approfondissement progressif d'un même texte ou par simple continuité d'un élan originel de lecture. *Cornucopia, cornu varia* des savoirs humanistiques, augmentés et réédités au fil de nouvelles lectures, leur

⁸²GRACQ, Julien, *En lisant en écrivant*, Paris, José Corti, 1980, 312p.

composition procède d'une création constante, ininterrompue, d'un enrichissement continu, récolte de toute une vie de labeur et de réflexion. Le dernier sens enfin de *varius*, *a, um*, « mobile », « changeant » (sens 2.c du *Gaffiot*, sens 5 et 6 de l'*Oxford*), renvoie à l'aspect discontinu qui prévaut dans ces compilations où l'esprit vagabonde librement d'une idée, d'un sujet, d'un texte, d'un auteur à l'autre, sans jamais trop s'attarder. La forme d'écriture fragmentaire qui en découle semble suivre la pente naturelle de la pensée, fractionnée, mouvante, irrémédiablement inconstante.

Nous nous trouvons donc face à un véritable patchwork, miroir de l'esprit encyclopédique, universel, et de la polyvalence des humanistes. Il ne s'agit néanmoins pas d'une bigarrure anarchique. Le dernier sens de *lectio* renvoie en effet à la notion de choix, d'élection. Les remarques réunies dans les *variae lectiones* font l'objet d'une sélection de la part des érudits qui les publient. Elles sont le reflet de leurs travaux en cours, de leur étude, de leur pensée, le reflet de ce qu'ils sont. Les notes qui doivent être éditées sont donc choisies avec soin, elles participent de l'image publique que les humanistes donnent d'eux-mêmes au sein de la République des Lettres.

Lectures diverses, lectures choisies, notes de lectures – car le pluriel de *variae lectiones* renforce encore l'idée de multiplicité contenue à l'origine dans l'épithète *variae* –, chacune de ces traductions peut renvoyer à l'un des aspects des *lectiones*, mais aucune ne parvient à restituer parfaitement la polysémie de l'expression latine, et ce d'autant plus que la *varia lectio* désigne une réalité supplémentaire, bien particulière à l'activité humaniste et philologique, sur laquelle nous reviendrons plus en détails par la suite.

Le genre des *Variae lectiones* à la Renaissance : héritages et renouveau

Les racines antiques:

Les *Variae lectiones* humanistes trouvent leurs racines dans l'Antiquité tardive, époque à laquelle fleurissent les travaux de compilateurs. Ange Politien, l'un des premiers à se lancer dans la composition de ces recueils de notes éparses à la fin du XV^e siècle, se réclame notamment d'Élien et des *Nuits Attiques* d'Aulu Gelle dans l'épître dédicatoire de ses *Miscellanea*, adressée à Laurent de Médicis⁸³. Il y explique avoir choisi le titre de son recueil en s'inspirant des travaux de ces deux auteurs que l'on louait l'un et l'autre pour la *varietas* de leurs œuvres :

[...] *ut etiam titulum non sane alium, quam Miscellaneorum exquisiuerimus, in quibus Graecum tamen Helianum, Latinum sequimur Gellium, quorum utriusque libri varietate sunt, quam ordine blandiores.*⁸⁴

Claude Élien, dit Élien le sophiste, fut un historien et orateur romain de langue grecque qui vécut entre les II^{ème} et III^{ème} siècles ap. J.C⁸⁵. Deux œuvres nous sont parvenues de lui: l'*Histoire variée*, ou *Ποικίλη ἱστορία*, et le *Περὶ Ζῴων Ἰδιότητος*, ou *De la nature des animaux*, traduit également par les *Mœurs des animaux* ou les *Caractéristiques des animaux*. La première, constituée à l'origine de quatorze livres,

⁸³POLIZIANO, Angelo, « *Angeli Politiani miscellaneorum Centuria prima ad Laurentium Medicem* », dans *Angeli Politiani Miscellaneorum centuria prima*, Florentiae, impressit ex archetypo Antonius Miscominus, 1489, œuvre reprise dans *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p.482.

⁸⁴« [...] nous avons choisi un titre qui n'est en rien autre que celui de *Miscellanea*, en quoi nous suivons le grec Élien, et le latin Aulu Gelle, dont les livres, de l'un comme de l'autre, sont loués davantage pour leur *varietas* que pour leur ordre. »

⁸⁵Claudius Aelianus, 175-235 ap. J.C.

n'existe plus que sous forme de fragments. La tradition propose d'autres titres pour cet ouvrage, tels *Narration variée* (*Ποικίλη ἀφήγησις*) que l'on trouve dans la *Souda*, *Histoire mêlée* (*Σύμμικτος ἱστορία*) chez Stobée, ou encore *Entretien historique* (*Ἱστορική διάλεξις*) chez Stéphane de Byzance. L'ensemble de ces titres reflète bien la nature de l'œuvre qui n'est autre qu'une compilation d'anecdotes mythiques, biographiques, de maximes, de descriptions portant sur des questions de sciences naturelles ou d'anthropologie, glanées chez divers auteurs classiques et recouvrant un large éventail de sujets, allant des *exempla* des grands héros antiques à de petits récits concernant la nourriture, les vêtements, le folklore, les superstitions religieuses, etc. C'est donc bien la *varietas* qui préside à la composition d'une telle œuvre. Si le *Περὶ Ζῶων Ἰδιότητος* de son côté se focalise sur un seul sujet, l'histoire naturelle, il n'en relève pas moins lui aussi de la compilation d'anecdotes désordonnées, réparties en dix-sept livres et divisées en courts chapitres, à l'image des *Variae lectiones* de la Renaissance. Les *Nuits Attiques*, ou *Noctes Atticae*, d'Aulu Gelle⁸⁶ sont également du même acabit. Il s'agit en effet, une nouvelle fois, d'un ouvrage embrassant des thèmes très éclectiques: littérature, art, civilisation, histoire, philosophie, mais aussi droit, mathématiques, sciences naturelles ou encore médecine. Publiées au II^e siècle de notre ère, elles réunissent vingt livres de notes et de citations compilées au cours de ses lectures, et au sujet de ses lectures, durant son séjour à Athènes. Aulu Gelle est le premier écrivain que Pietro Crinito⁸⁷ prend pour exemple lorsqu'il énumère les grands noms de la littérature latine, les érudits qui se sont adonnés à l'écriture d'ouvrages apparentés aux *variae lectiones*⁸⁸:

[...] qua in re authores quidem habemus in Romanis litteris magni nominis viros: ac summa eruditione celebres: quales in atticis commentariis Gellium: Aurelium, Macrobius: ac probum Valerium: apud graecos etiam complures traduntur: qui eandem in scribendo varietatem magno studio sunt consecrati.⁸⁹

Crinito cite également l'empereur Marc Aurèle⁹⁰, auteur des *Pensées pour moi-même* qui se présentent comme une accumulation de réflexions courtes portant sur diverses questions philosophiques et métaphysiques. Réunies en douze livres, ces notes rédigées dans un style simple et épuré n'étaient pas destinées à être publiées, constituant davantage un recueil de remarques et de pensées éparses qu'une œuvre unitaire, d'où leur affiliation au genre des *variae lectiones*. La référence à Macrobe⁹¹ concerne plus précisément les *Saturnales*, *Convivia primi diei Saturnaliorum*, qui se présentent sous la forme de dialogues platoniciens. Les conversations se déroulent au cours d'un banquet, entre douze protagonistes, et portent sur diverses questions de philosophie, d'histoire et d'anthropologie. On y trouve également un grand nombre de citations d'auteurs classiques disséminées dans les répliques. Enfin, Crinito mentionne Valère Maxime⁹², auteur des *Factorum dictorumque memorabilium libri IX*, les *Faits et paroles*

⁸⁶Aulus Gellius, ca. 130-180 ap. J.C. Les *Nuits attiques* sont la seule œuvre que nous connaissons de lui.

⁸⁷Pietro Crinito, de son vrai nom Pietro Riccio, est un humaniste italien, né à Florence en 1565 et mort en 1507.

⁸⁸Voir CRINITO, Pietro, « Praefatio Criniti de honesta disciplina. Petri Criniti commentariorum De honesta disciplina ad Bernardinum Caraffam Neapolitanum pont. Antiochensem praefatio. » dans *Petri Criniti viri eruditissimi De honesta disciplina lib. XXV. De poetis latinis lib.V. Et poematum lib.II cum indicibus suis*, [Parisiis], Venundantur in vico Sancti Jacobi ab Johanne Parvo et ipso Ascensio [colophon: ex aedibus Ascensianis, ad Idus Junias MDVIII], [1508], f.Bb7.

⁸⁹« [...] dans notre entreprise, nous prenons pour modèles, dans la littérature romaine, des hommes de grand renom, et célèbres pour leur immense érudition, parmi lesquels Aulu Gelle, dans ses *Nuits attiques*, Marc-Aurèle, Macrobe, et le vertueux Valère Maxime; et chez les Grecs aussi nous sont transmis de nombreux auteurs, qui, au prix d'un grand effort, ont atteint cette même *varietas* dans leur manière d'écrire. »

⁹⁰Marcus Annius Verus devenu Marcus Aelius Aurelius Verus, dit Marc Aurèle, 121-180 ap. J.C., empereur romain et philosophe stoïcien. Il régna à partir de 161 jusqu'à sa mort. Ses *Pensées pour moi-même* (*Τὰ εἰς ἑαυτὸν*) furent composées entre 170 et 180.

⁹¹Flavius Macrobius Ambrosius Theodosius, IV-V^e siècles, auteur des *Saturnales* ainsi que d'un *Commentaire au Songe de Scipion*.

⁹²Valerius Maximus composa son unique œuvre, les *Faits et paroles mémorables*, sous le règne de Tibère, au I^{er} siècle.

mémorables, un recueil d'anecdotes, elles-mêmes extraites des travaux des historiens antiques, notamment Salluste et Tite Live, ainsi que des œuvres de Cicéron.

Dans la préface de ces *Miscellanea*, Ange Politien évoque d'autres influences :

[...] *ut etiam titulum non sane alium, quam Miscellaneorum exquisiuerimus, in queis Graecum tamen Helianum, Latinum sequimur Gellium, quorum utriusque libri varietate sunt, quam ordine blandiores. Quanquam me Clementis quidem Alexandrini Pontificis, apostolicique uiri commentaria, quae stromates, quasi stragula picta dixeris, inscribebantur, alium profecto nobis titulum, nisi uarietatis istius insinuabant. Etenim de Aristoxeni taceo commentariis, quos pari ferme titulo citat eo uolumine Porphyrius, quod in Harmonica Ptolemaei composuit.*⁹³

Il s'est ainsi inspiré, pour attribuer un titre à son propre ouvrage, en sus des *Nuits Attiques* d'Aulu Gelle et de l'*Histoire variée* d'Élien, des *Stromates* de Clément d'Alexandrie⁹⁴. Le terme grec *στροματεύς, έως*, désigne initialement une couverture à l'étoffe bigarrée, un patchwork. Le titre original, *Στροματείς*, renvoie donc à l'aspect composite de l'œuvre qui embrasse là encore une grande variété de sujets présentés sous forme d'une accumulation d'anecdotes, et peut tout aussi bien être traduit par *Mélanges*, comme les *Miscellanea* d'Ange Politien. Enfin, il mentionne certains travaux du philosophe Aristoxène de Tarente⁹⁵. Celui-ci est notamment l'auteur d'un traité sur la musique, les *Elementa harmonica*, que l'on trouve cité chez Porphyre de Tyr⁹⁶ dans son propre commentaire sur les *Harmoniques* de Claude Ptolémée⁹⁷ ainsi que de nombreuses références à des *ύπομνήματα*, des notes écrites, dont certaines portent le nom de *Ιστορικὰ ύπομνήματα*, notes historiques, d'autres de *Κατὰ βραχύ ύπομνήματα*, notes brèves, et ou encore de *Σύμμικτα ύπομνήματα*, notes mêlés, d'où découlent les *Miscellanea* de Politien.

D'autres compilateurs et lexicographes de l'Antiquité tardive, s'ils ne sont pas cités dans les préfaces comme ayant directement inspirés les travaux des humanistes, sont eux aussi sollicités tout au long des ouvrages de *Variae lectiones*, témoignant de l'importance que la lecture et l'étude de leurs répertoires de notes et de citations ont pu avoir sur la conception et l'évolution du genre. Dans les *Variae lectiones* de Muret, on dénombre ainsi onze références à Nonius Marcellus⁹⁸, auteur du *De compendiosa doctrina*, une sorte de lexique qui compile des commentaires sur les auteurs classiques, des citations, des explications grammaticales et des définitions extraites de dictionnaires. Composé de vingt sections, l'ouvrage est largement constitué d'emprunts copiés à partir des travaux d'auteurs antérieurs, notamment ceux d'Aulu Gelle et de Verrius Flaccus⁹⁹. Ce dernier composa lui aussi une œuvre à vocation encyclopédique,

⁹³POLIZIANO, Angelo, « *Angeli Politiani miscellaneorum Centuria prima ad Laurentium Medicem* », dans *Angeli Politiani Miscellaneorum centuria prima*, Florentiae, impressit ex archetypo Antonius Miscominus, 1489, œuvre reprise dans *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p.482:

« [...] nous avons choisi un titre qui n'est en rien autre que celui de *Miscellanea*, en quoi nous suivons le grec Élien, et le latin Aulu Gelle, dont les livres, de l'un comme de l'autre, sont loués davantage pour leur *varietas* que pour leur ordre. Du reste, même les commentaires de Clément d'Alexandrie[...], qui étaient intitulés *stromates*, comme on le dit d'un patchwork, ne pouvaient nous fournir assurément un autre titre que celui de cette *varietas*. En outre, je ne dis rien des commentaires d'Aristoxène que cite Porphyre avec un titre presque semblable, dans ce volume qu'il a composé sur l'*Harmonie* de Ptolémée. »

⁹⁴Clément d'Alexandrie, ca.140-220, fut l'un des pères de l'Église.

⁹⁵Aristoxène de Tarente, philosophe péripatéticien du IV^e siècle av. J.C.

⁹⁶Porphyre de Tyr, 234-305, philosophe néoplatonicien. Il fut notamment l'auteur d'une Introduction aux *Catégories* d'Aristote dans laquelle il établit un système de classification des concepts de base de la logique d'Aristote présenté sous forme d'arborescence et ainsi nommé « Arbre de Porphyre ». Pour son commentaire sur les *Harmoniques* de Ptolémée, voir l'édition établie par Ingemar Düring, PORPHYRE, *Kommentar zur Harmonielehre des Ptolemaios*, éd. DÜRING, Ingemar, Göteborg, Elander, 1932, éd. fac-simil. Hidelsheim, New York, G.Olms, 1978.

⁹⁷Claude Ptolémée, 90-168, astronome, astrologue, mathématicien et géographe grec. Ses ouvrages les plus importants sont l'*Almageste* et la *Géographie*. Les *Harmoniques* se présentent quant à elles comme un traité de musicologie.

⁹⁸Nonius Marcellus, grammairien et lexicographe romain, IV^e siècle.

⁹⁹Verrius Flaccus, ca.55 av.JC-20 ap. J.C., grammairien et professeur romain, également compilateur et philologue. Le *De verborum significatu* est l'une de ses œuvres majeures.

les *Rerum memoria dignarum libri*, les *Mémorables*, ayant pour vocation de recueillir des anecdotes d'ordre historique, moral et anthropologique. Il fut également l'auteur du *De verborum significatu* qui ne nous est pas parvenu. Le grammairien Festus¹⁰⁰ en donna cependant une version abrégée que nous possédons encore en partie, le *De significatione verborum*, un lexique focalisé sur la connaissance de la langue latine, de la mythologie, de l'histoire antique et de ses curiosités.

La Renaissance redécouvre les auteurs de l'Antiquité et avec eux tous les compilateurs, grammairiens et lexicographes ayant constitué les premiers livres de *varia*, ces recueils de noms, de paroles et d'actes illustres, de curiosités, de remarques, et de réflexions diverses, de tout et de rien, où les belles-lettres et la philologie le disputent aux sciences naturelles.

Le renaissance du genre aux XV^e et XVI^e siècles:

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'ensemble de ces ouvrages anciens sert de réservoir dans lequel les humanistes puisent les anecdotes et les citations qu'ils réintroduisent ensuite dans leurs cours, leurs commentaires et leurs propres *variae lectiones*. Ce sont des outils indispensables qui aident les lettrés dans leur étude et leur compréhension des textes classiques. Il ne s'agit cependant pas que de simples répertoires permettant d'alimenter les travaux savants de la Renaissance en contenus et références diverses. Lus et relus, ils deviennent une source d'inspiration pour les érudits.

Ces compilations leur donnent tout d'abord le goût de l'anecdote, des *exempla* à collecter et à transmettre à leur tour. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'un commentaire, comme dans les *Variarum lectionum libri* de Vettori¹⁰¹, livre XIII, chapitre 20, qui compare différentes histoires contradictoires recueillies chez Tite Live et Porphyre de Tyr au sujet d'Hannibal et de son armée. Cependant ces anecdotes sont la plupart du temps rapportées sans souci de critique textuelle ou d'interprétation, destinées avant tout à distraire le lecteur et à nourrir son érudition. Il s'agit soit de petites historiettes merveilleuses, insolites, curieuses, plaisantes à narrer comme à écouter, soit de *memorabilia*, de récits plus sérieux, dignes d'être rappelés à l'esprit des lecteurs de par leur portée morale ou historique extraordinaire. L'anecdote peut dès lors se parer tout à la fois des vertus du divertissement et de la pédagogie. L'humaniste devient conteur, passeur d'histoires, mais aussi d'enseignement, transmettant à son public, au travers des conduites et paroles exemplaires des grandes figures de l'Antiquité, un modèle de vie à imiter, ou tout simplement de petites perles d'érudition qui permettront à tout un chacun de briller en société. Car derrière le côté badin et récréatif de ces *narratiunculae*, il s'agit bien toujours d'accroître les connaissances du lecteur.

Pietro Crinito est probablement l'auteur qui use le plus de l'anecdote. Dans son *De honesta disciplina*, livre IV, chapitre 14, il rapporte ainsi ce qu'il a lu chez Strabon au sujet de la rencontre entre Alexandre le Grand et une délégation de Gaulois. Face à l'ambition du premier, les seconds répondent qu'en royaume de Gaule, les hommes ne craignent qu'une seule chose: que le ciel ne leur tombe sur la tête. Ailleurs, livre VII, chapitre 3, il s'attarde sur une geste remarquable d'Octave, sur son aplomb et son esprit, face au roi Antiochus, un acte qu'il qualifie de « *factum memorabile* », « fait mémorable ». On peut encore citer le chapitre 2 du livre IX, dans lequel l'humaniste moque le goût prononcé qu'entretenait pour la boisson, d'après l'*Histoire Auguste*¹⁰²,

¹⁰⁰Festus Grammaticus, ou Sextus Pompeius Festus, grammairien de la fin du II^e siècle.

¹⁰¹VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, p.233.

¹⁰²Recueil de biographies d'empereurs romains composé en latin, à la fin du IV^e siècle. Le nom d'*Histoire Auguste* lui a été attribué au XVII^e siècle.

Bonus, officier qui, en charge de la flotte romaine basée sur le Rhin, tenta d'usurper le trône impérial en 280-281, avant d'être défait par Probus.¹⁰³

De tels exemples peuplent les recueils de *variae lectiones*. Traitant de tout et de rien, ils participent à la constitution d'un savoir idéal, universel et encyclopédique, auquel les humanistes tentent de parvenir. La variété des sujets qu'aborde ce genre d'écrits, la grande diversité des auteurs cités, grecs ou latins, poètes ou prosateurs, historiens, orateurs, grammairiens, juristes, philosophes mais aussi médecins et mathématiciens, illustrent ce désir de passer outre les frontières qui cloisonnent les différents champs de la connaissance pour l'embrasser toute entière. Les beaux esprits de la Renaissance refusent encore les limites, la spécialisation. Il leur importe de tout savoir, de tout découvrir, et de tout transmettre. Dans son *De honesta disciplina*, Piero Crinito s'intéresse ainsi à des domaines aussi divers que les hiéroglyphes (livre VII, chapitre 2), la magie en Égypte (livre IX, chapitre 5), le culte de Mithra (livre V, chapitres 2), ou encore l'anatomie (livre XIII, chapitre 7), et la doctrine pythagoricienne (livre XIII, chapitre 10). Chez Piero Vettori¹⁰⁴, on trouve un chapitre traitant des représentations picturales d'Hercule (livre IV, chapitre 22), d'autres des régimes et des traitements sévères que s'infligent les athlètes pour remporter les honneurs (livre VI, chapitre 20), ou des superstitions syriennes (livre XII, chapitre 15).

La variété des sujets, le goût du détail anecdotique, de l'histoire plaisante, de l'érudition, la démarche encyclopédique revendiquée des *variae lectiones* sont l'héritage direct des compilateurs de l'Antiquité.

La redécouverte de leurs œuvres inaugure également un nouvel attrait pour la philologie, les auteurs grecs et latins se penchant les premiers sur les questions d'étymologie et d'évolution de leurs langues, recherchant la racine de chaque mot, ses occurrences dans la littérature classique et la définition juste qui pourra lui être associée, toujours en quête du vocable rare ou archaïque qui posera problème aux lecteurs. Beaucoup de ces ouvrages tiennent ainsi le rôle de lexiques, tels le *De compendiosa doctrina* de Nonnius ou le *De significatione verborum* de Festus. Si les lectures quotidiennes apportent aux auteurs leurs lots de récits plaisants ou didactiques à relever et consigner dans leurs recueils de *varia*, elles les amènent tout aussi bien à s'interroger sur la phonétique, la sémantique et la linguistique. Ce sont autant de thématiques que les humanistes reprendront à leur compte lorsqu'ils s'empareront du genre. Les questions de philologie et de critique textuelle constituent en effet l'un des piliers des *variae lectiones*. Les auteurs proposent ainsi dans leurs ouvrages un grand nombre de variantes découvertes au gré des lectures et de l'examen des manuscrits. Ils peuvent simplement en faire la liste, ou bien choisir de les confronter les unes aux autres pour déterminer qu'elle est la plus juste et critiquer par là-même les positions de leurs adversaires. Les humanistes accordent également une grande importance au sens des mots, des expressions et des idiotismes, notamment lorsqu'il s'agit de vocables et de locutions rares ou archaïques. Ils se lancent alors à la recherche des étymologies, expliquent, explicitent, tentent de formuler les définitions les plus exactes possibles, à l'image de leurs aînés.

Les textes des tous premiers compilateurs inspirent également aux lettrés de la Renaissance un style et une forme d'écriture particuliers. En effet, ces ouvrages sont généralement divisés en sections, ou livres, eux-mêmes constitués de plusieurs courts chapitres dont le nombre peut varier d'une quinzaine à une cinquantaine en fonction de leur longueur. *L'Histoire variée* d'Élien comprend ainsi quatorze livres, les *Nuits*

¹⁰³CRINITO, Piero, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris], f.XVII, et f.XXXIIIr.

¹⁰⁴VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Florentiae, excudebat Laurentius Torrentinus, 1553.

attiques d'Aulu Gelle vingt, de même que le *De compendiosa doctrina* de Nonius Marcellus. C'est précisément ce type de composition qu'adopteront à leur tour les humanistes, celui du recueil, de l'accumulation de paragraphes brefs, synthétiques, focalisés sur un point précis, rédigés dans un style clair, léger, attrayant et distrayant pour le lecteur. À l'image de leurs aînés, les lettrés des XV^e et XVI^e siècles divisent et subdivisent leurs œuvres qui se présentent dès lors sous forme de recueils de paragraphes longs d'une, deux ou trois pages, parfois même moins, réunis ensuite en livres ou sections. On dénombre globalement une vingtaine ou une trentaine de chapitres par livre. Dans la préface de ses *Annotationes*, Robortello rappelle d'ailleurs la filiation qu'il existe entre les auteurs antiques et les modernes concernant ce système de divisions

¹⁰⁵.

*Tale autem scribendi, annotandique genus capitibus distinctum ideo sum secutus, tum quod multis ex ueteribus, tum etiam nostrae aetatis hominibus placuisse uideo ; tum quod mihi commodissimum esse uidetur ad loca authorum explicanda ; neque certis adeo finibus unquam includitur liber, ut multa addi non possint, quando id scribenti libuerit.*¹⁰⁶

Selon lui, ce genre d'écrits, les *variae lectiones/annotationes*, se présente toujours de la sorte, divisé en chapitres, que ce soit chez les auteurs de l'Antiquité ou chez ses contemporains. Cela est plus commode pour expliquer les textes, se référer à des passages précis, naviguer dans le corps des ouvrages. L'auteur s'offre également ainsi la possibilité de juxtaposer autant de nouvelles sections qu'il lui plaira. Le livre n'est jamais clos, il se construit, croît en permanence. Chaque division est une entité indépendante qui peut être retranchée ou ajoutée à volonté. Le modèle des anciens est donc suivi avec fidélité. Les *Variae lectiones*¹⁰⁷ de Juste Lipse¹⁰⁸ se composent ainsi de trois livres contenant respectivement vingt-trois, vingt-huit et trente chapitres dont la longueur moyenne est d'une page et demie. Il en est de même pour l'ouvrage éponyme de Jean Rutgers dont les six sections contiennent chacune vingt chapitres dont la longueur varie de manière générale entre une page et demie et quatre pages – avec quelques exceptions d'importance qui comptabilisent une vingtaine de pages: livre I, chapitre 9 ou livre II, chapitre 8 par exemple. Les trois livres de *Schediasmata*¹⁰⁹ de Henri Estienne¹¹⁰ sont pour leur part divisés en trente-et-un chapitres pour la première et la troisième sections, en vingt-huit pour la deuxième, avec une moyenne de trois pages et demie par chapitre. Les auteurs respectent un certain équilibre de taille entre les paragraphes, mais aussi entre les livres eux-mêmes, et un certain impératif de brièveté. Tout cela dépend néanmoins du format des livres et de la typographie, ainsi que des auteurs. Si les paragraphes de Juste Lipse oscillent toujours entre une et trois pages, ceux d'Estienne sont beaucoup plus irréguliers: certains se concentrent sur une à trois pages, d'autres sur quatre ou cinq, d'autres enfin sur six, sept, huit, voire plus. Toujours est-il que le système de divisions et de subdivisions hérité des auteurs grecs et latins perdure.

¹⁰⁵ROBORELLO, Francesco, « *Franciscus Robortelius Vtimensis Ioanni Sico Iuriscons. S.D.P.* », dans *Francisci Vtimensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus*, Venetiis, apud Io. Baptistam a Burgofrancho Papiensem, 1543, f.2r et v.

¹⁰⁶« J'ai adopté cette façon d'écrire et de prendre des notes en chapitres distincts pour deux raisons, d'une part parce que je constate que cela a plu à beaucoup d'hommes parmi les anciens, et nos contemporains; d'autre part parce que c'est ce qui me semble le plus commode pour expliquer des passages de textes d'auteurs; et le livre n'est jamais fermé dans des frontières fixes, au point qu'on ne puisse y ajouter maintes remarques, quand on aura envie de les écrire. »

¹⁰⁷LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri III*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1585.

¹⁰⁸Juste Lipse, ou Justus Lipsius, 1547-1606, humaniste, philologue et professeur originaire des Pays-Bas.

¹⁰⁹ESTIENNE, Henri, *Henrici Stephani Schediasmata variorum, id est, Observationum emendationum, Expositionum, disquisitionum libri tres, qui sunt Pensa succisivarum horarum Ianuarii, Februarii, Martii. Liber lectori. Tres tantum natus menses nequeone placere, annum ubi natus ero, posse placere puto*, [Genevae], excudebat Henricus Stephanus, 1578.

¹¹⁰Henri Estienne II, ou Henricus Stephanus, 1531-1598, imprimeur, éditeur, humaniste et philologue français. Il fut tout d'abord actif à Paris, à partir de 1554, puis à Genève de 1557 jusqu'à sa mort. Il est le fils de l'imprimeur Robert Estienne et le petit-fils d'Henri Estienne.

Les similitudes que l'on remarque entre les titres des œuvres de l'Antiquité et celles de la Renaissance participe enfin de leur filiation. Il peut s'agir de substantifs plus ou moins synonymes, comme les *Stromates* de Clément d'Alexandrie qu'imitent les *Miscellanea* d'Ange Politien ou de Pieter Nanninck¹¹¹, comme les *Notes*, les *ὑπομνήματα*, d'Aristoxène, trouvant leur écho chez les multiples *Animadvertiones*, *Annotationes*, *Observationes* qui fleurissent à la Renaissance. Les auteurs classiques recourent également à un large éventail de périphrases, comme l'*Histoire variée* pour Élien, les *Factorum dictorumque memorabilium libri* de Valère Maxime ou, dans la même veine, les *Rerum memoria dignarum libri* de Verrius Flaccus que l'on peut rapprocher de l'expression *Variae lectiones* qu'utilisent les humanistes. L'emploi de termes vagues tels que *rerum* (*res, rei, f: chose*), *factorum* (*facta, orum, n: faits*), *dictorum* (*dicta, orum, n: paroles*) laisse aux auteurs une liberté complète dans le choix des thèmes qu'ils souhaitent aborder et dans l'angle d'approche qu'ils vont adopter. Certains titres soulignent le côté anecdotique, narratif des recueils, d'autres la notion de mélange, de bigarrure, de diversité, bref la *varietas*, prise dans toutes les acceptions possibles du terme. Pour finir, l'usage généralisé du pluriel met en exergue, d'entrée de jeu, l'idée d'une multiplicité revendiquée dans le choix des sujets traités et dans la nature des éléments de réflexion rassemblés au sein d'un même volume.

Les grandes figures des *variae lectiones* de la Renaissance:

Voyons à présent les ouvrages et les auteurs qui se sont faits les héritiers des compilateurs antiques pour donner naissance au genre des *variae lectiones* aux XV^e et XVI^e siècles. À propos de la liste des œuvres que nous allons présenter ci-dessous, nous renvoyons à l'ouvrage de Raphaële Mouren¹¹².

Domizio Calderini¹¹³ est le premier à ouvrir le bal des *varia* humanistes en publiant en 1475 un ouvrage intitulé *Observationes quaedam*¹¹⁴. Le flou du substantif *observationes* auquel l'auteur ajoute l'article indéfini *quaedam* ne donne aucune direction réelle à l'opuscule, ne délimitant par là même aucun domaine précis de réflexion ni aucun corpus de textes sur lequel l'humaniste pourrait focaliser ses remarques, le laissant libre de commenter les œuvres qu'il désire. Il en est de même pour les *Annotationes centum* de Filippo Beroaldo¹¹⁵ qui paraissent en 1488¹¹⁶, suivies en 1489 des *Miscellaneorum centuria prima* d'Ange Politien, qui se composent de cent chapitres, longs d'une à trois pages en moyenne¹¹⁷. Les travaux de Calderini et de Beroaldo présentent des commentaires concernant des passages tirés des auteurs latins. Les humanistes y confrontent, citations à l'appui, les différentes interprétations qui ont pu être données de ces extraits, ainsi que les variantes que peuvent en proposer les manuscrits, mais sans faire véritablement œuvre de philologie et prendre position quant

¹¹¹Pieter Nanninck, ou Petrus Nannius, 1500-1557, humaniste et philologue hollandais. NANNINCK, Pieter, *Petri Nanni Alcmariani συμμικτων, sive, Miscellaneorum decas una*, Ludguni, apud Godefredum et Marcellum Beringos, fratres, 1548.

¹¹²Voir MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^e siècle: entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p.11-15.

¹¹³Domizio Calderini, né à Vérone en 1446 et mort à Rome en 1478, humaniste italien. Il éditait notamment Martial, Ovide, Stace et Virgile.

¹¹⁴Cette œuvre est intégrée à un volume composite contenant une édition commentée des *Sylves* de Staces, un commentaire de la *Lettre de Sappho à Phaon* d'Ovide (lettre XV des *Héroïdes*), des réflexions sur Properce, et les *Observationes quaedam* en question. Le tout est réuni sous le titre: *Hoc volumine Domitius inseruit Sylvarum Statii Papinii quinque a se emendatos. Comēntarios quos in Sylvas composuit. Commentariolas in Sappho Ovidii, quos edidit. Propertii loca obscura a se elucubrata. Particulam ex tertio libro suarum observationum, ubi nonnulla explicata sunt, quae ad linguae latinae rationem magnopere pertinent totum opus, quanti laboris fuerit, ex rebus quas in eo reperies, facile cognosces*, [colophon: *Sylvarum quinto libro finis Domitius Calderinus Veronensis, Secretarius apostolicus emendavit interpretatusque est Romae calend. Sextilibus 1475*]

¹¹⁵Filippo Beroaldo, humaniste italien, né à Bologne en 1453 et mort en 1505.

¹¹⁶BEROALDO, Filippo, *Annotationes centum*, Bolognae, Franciscus de Benedictis, 1488.

¹¹⁷POLIZIANO, Angelo, [*Angeli Politiani Miscellaneorum centuria prima*], Florentiae, impressit ex archetypo Antonius Miscominus, 1489.

aux leçons à adopter. Au contraire, Politien centre avant tout ses *Miscellanea* sur la comparaison et l'examen des différentes variantes qu'il a pu relever lors de la collation des *codices*. Il prend véritablement partie pour l'une ou l'autre des leçons et défend ses choix. Il met donc davantage l'accent sur l'aspect philologique de son étude, sur la correction des textes. Cela ne l'empêche cependant pas d'interroger aussi le contexte historique, culturel ou politique lorsque l'occasion se présente, ou de se préoccuper de sémantique. Dans la seconde série de *Centuria*, publiées seulement en 1972¹¹⁸, la palette des sujets abordés s'étendra d'ailleurs à de nouveaux domaines tels que la philosophie et les sciences.

Les trois auteurs que nous venons de citer procèdent tous en relevant d'abord dans les textes qu'ils lisent un passage digne d'intérêt, une leçon, une anecdote, une citation, qui suscite leur curiosité ou pose problème. Celui-ci fait ensuite l'objet de leur commentaire. Le chapitre XXXII des *Miscellanea* de Politien par exemple, débute de la façon suivante:

*Corrigendus apud Plinium locus ex libro octavo et vigesimo naturalis historiae, capite secundo...*¹¹⁹

De même que le chapitre XX:

*Vitiati deprehenduntur Suetoniani codices in Nerone.*¹²⁰

ou LXXXVII:

*In Ciceronis epistola ad Trebatium...*¹²¹

La référence bibliographique est donnée en premier, en guise d'introduction. C'est le point de départ du chapitre qui repose tout entier sur un ou plusieurs passages choisis. Le titre/sommaire lui-même que l'on donne à chaque paragraphe met davantage l'accent sur l'auteur de l'œuvre source que sur le contenu précis des remarques qui vont en découler. Politien parle ainsi simplement d'« *Emendata apud Suetonium* » (chapitre XX), de passages corrigés dans Suétone, sans préciser exactement de quoi il s'agit. Les noms illustres des classiques grecs et latins suffisent à solliciter l'attention du lecteur. Ils sont au cœur du livre et de la réflexion. Tout débute avec les textes et s'articule autour d'eux.

L'angle d'approche du *De honesta disciplina* publié en 1504 par Pietro Crinito¹²² est un peu différent. L'ouvrage se constitue de vingt cinq livres, eux-mêmes divisés en une dizaine ou une quinzaine de courts chapitres occupant en règle générale une, voire seulement une demie, page. Si l'aspect « recueil de notes diverses et variées » demeure, Crinito s'intéresse moins à la philologie et davantage à la culture antique que ses prédécesseurs. Son livre fait œuvre d'érudition plus que de critique textuelle. Les textes sont toujours aussi présents, mais moins comme objets d'étude principaux. Certes, les explications que donne l'humaniste lui sont inspirées par ses lectures, par la fréquentation assidue des auteurs classiques, mais ce ne sont pas eux qu'il sollicite en premier lieu pour introduire sa réflexion. L'accent est mis sur le sujet lui-même, l'anecdote, les questions de civilisation, de société, de religion, d'histoire, de langue

¹¹⁸POLIZIANO, Angelo, *Miscellaneorum centuria secunda*, éd. BRANCA, V., et PASTORE STOCCHI, M., Florence, fr. Alinari, 1972 (rééd. Olschki, 1978)

¹¹⁹POLIZIANO, Angelo, *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p570-571 :

« Il faut corriger chez Pline un passage du livre vingt-huit de l'*Histoire naturelle*, chapitre deux... »

¹²⁰POLIZIANO, Angelo, *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p549:

« Il a été découvert que les exemplaires de la *Vie de Néron* de Suétone étaient corrompus. »

¹²¹POLIZIANO, Angelo, *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p.671:

« Dans la lettre de Cicéron à Trebatius... »

¹²²CRINITO, Pietro, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris]

aussi. Crinito choisit un thème, explique, commente, développe. Les textes et les auteurs viennent après, à titre d'illustrations, pour appuyer la véracité de ses propos. Ils sont bien sûr à l'origine de chaque réflexion, mais le contenu de cette réflexion est davantage mis en exergue que sa source. Cela se ressent notamment dans les titres/sommaires des chapitres qui résument de manière détaillée le propos de l'auteur, laissant les références bibliographiques au corps du texte. On peut prendre pour exemple, au hasard, dans le livre III:

Caput IX :

De his hominibus qui se ipsos in puteum jaciant: et quid in causa: exemplis de Laurentiano : et aliis adductis.

Caput X:

De populis qui humana carne vescantur: et quae Hieronymus de Scottis gente Britannica scripserit.

Caput XI:

*De lapide caristio mirifica observatio : quod ex eo vestes contextant: atque in ignem positae a maculis emundentur.*¹²³

On constate également que Crinito introduit une nouvelle démultiplication des sujets abordés dans les recueils de *varia*, dénotant un réel goût pour l'encyclopédisme, pour la vulgarisation d'une connaissance globale et universelle touchant à tous les domaines possibles du savoir. Les chapitres IX et X traitent ainsi de questions anthropologiques très diverses, mêlant le thème de l'anthropophagie à des considérations générales concernant le peuple de Grande-Bretagne, alors qu'à leur suite immédiate le chapitre XI saute du coq à l'âne pour aborder les qualités extraordinaires d'une pierre, le marbre Cipollin, utilisé, aux dires de l'auteur, dans la fabrication de vêtements. Crinito s'éloigne ainsi de la critique textuelle et de l'attachement strict aux textes pour élargir ses remarques à des questions de culture générale et d'érudition couvrant des champs beaucoup plus variés, voire insolites.

La publication de ces recueils de notes connaît une période d'arrêt dans la première moitié du XVI^e siècle, avant de prendre un nouvel essor dans les années 1540/1550 et de s'imposer véritablement comme l'un des genres à la mode dans les milieux humanistes. En 1543, Francesco Robortello fait ainsi paraître des *Variorum locorum annotationes*¹²⁴, composées de trente-cinq sections non numérotées, parfois elles-mêmes divisées en paragraphes. Toutes sont introduites par le terme *Locus* ou *Loca*, suivi d'un titre ou d'un nom d'auteur. Il s'agit donc littéralement d'une compilation de « passages », d'extraits de textes classiques, de citations que l'humaniste relève afin de les corriger ou de les expliquer. Les auteurs qu'il convoque font partie, pour la plupart d'entre eux, des classiques étudiés et enseignés à la Renaissance: Cicéron, César, Horace, Catulle, Suétone, Tibulle pour le latin, Aristote pour le grec, mais l'on trouve également Lucrèce, Properce, Hérode ou encore Philostrate. La liste est courte mais le

¹²³CRINITO, Pietro, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris], f.XIIv-f.XIIIr:

« Chapitre IX: À propos de ces hommes qui se jettent eux-mêmes dans un puits, et ce qui en est la cause: exemples tirés de Laurentianus et d'autres.

Chapitre X: Sur les peuples qui se nourrissent de chair humaine; et ce que Jérôme d'Écosse a écrit sur les gens de Grande Bretagne.

Chapitre XI: Une observation étonnante sur le marbre Cipollin: sur le fait que l'on fabrique des vêtements à partir de cette pierre: et que ceux-ci sont débarrassés de leurs taches après avoir été mis au feu. »

¹²⁴ROBORELLO, Francesco, *Francisci Vtinensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus, Venetiis*, apud Io. Baptistam a Burgofrancho Papiensem, 1543.

livre ne contient qu'une cinquantaine de feuillets. On constate malgré tout que la notion de *varietas* a été parfaitement intégrée par Robortello qui fait appel à la fois à des auteurs grecs et latins, qu'ils soient poètes, prosateurs, orateurs, historiens ou philosophes.

Dans le même temps, aux Pays-Bas, Pieter Nanninck publie lui aussi, en 1548, des *Συμμίκτα*, autrement dit des *Miscellanea*¹²⁵, de même que Jean Brodeau (1500-1563) en France¹²⁶. De son côté, Piero Vettori¹²⁷ fait paraître en 1553 le premier ouvrage portant le titre explicite de *Variae lectiones*¹²⁸, composé de vingt-cinq livres de vingt-quatre chapitres chacun, à l'exception du quatrième qui n'en contient que vingt-deux. Il complètera ce premier opus par un second volume de treize livres inédits en 1569¹²⁹, réunissant finalement le tout en 1582 au sein d'une seule et même édition¹³⁰. En 1556, à Bâle, Adrian de Jonghe¹³¹ donne ses *Animadvertiones*, dont le titre complet, *Animadversorum libri sex omnigenae lectionis thesaurus, in quibus infiniti pene auctorum loci corriguntur et declarantur, nunc primum et nati, et in lucem aediti*¹³², évoque non plus des *variae lectiones* mais des *omnigenae lectiones*, un synonyme signifiant des *lectiones* « en tous genres ». L'idée de *varietas* est donc toujours présente, renvoyant à la fois à la diversité des auteurs et des ouvrages que de Jonghe étudie, mais aussi à l'abondance des remarques qu'il formule à leur propos, aux « innombrables passages » qu'il soumet à examen (les *infiniti loci*) et réunit dans ce qu'il qualifie de *thesaurus*, faisant référence à la fois à l'idée de trésor, de richesse, et à celle d'accumulation, de compilation de ces richesses en un même lieu. L'expression de *variae lectiones* est reprise telle quelle aux Pays-Bas par Juste Lipse en 1569¹³³ et par Théodore Canter¹³⁴ en 1574¹³⁵, qui publie lui aussi chez Christophe Plantin, et encore, au siècle suivant, par Bernhardus Martinus, en 1605¹³⁶, et en Suède par Jean Rutgers¹³⁷, en 1618¹³⁸. Quelques temps auparavant, en 1564, Girolamo Maggi (ca.1523-1572) n'avait pu de son côté trancher entre le terme de *Variae lectiones* ou de *Miscellanea*¹³⁹, l'un et l'autre désignant pour lui la même réalité littéraire foisonnante et bigarrée.

¹²⁵NANNINCK, Pieter, *Petri Nanni Alcmariani συμμικτων, sive, Miscellaneorum decas una*, Ludguni, apud Godefredum et Marcellum Beringos, fratres, 1548.

¹²⁶BRODEAU, Jean, *Joannis Brodae Turonensis Miscellaneorum Libri sex. In quibus, praeter alia scitu dignissima, plurimi optimorum auctorum tam Latinorum quam Graecorum loci, uel deprauati hactenus restituuntur, uel multo quam antea a quoquam est factum rectius explicantur. Accessit rerum & uerborum memorabilium copiosus Index*, Basileae, per Ioannem Oporinum, [1555].

¹²⁷Piero Vettori, Petrus Victorinus, 1499-1585, humaniste et philologue italien.

¹²⁸VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Florentiae, excudebat Laurentius Torrentinus, 1553.

¹²⁹VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII noui libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569.

¹³⁰VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXXVIII. Ad Alexandrum Farnesium S.R.E. cardinalem libri XXV. Ad Ferdinandum Medicem S.R.E. cardinalem libri XIII. Quorum librorum veteris editionibus addita sunt quaedam, pauca variata*, Florentiae, apud Iunctas, 1582.

¹³¹Adrien de Jonghe, ou Hadrianus Iunius, 1511-1575, médecin et homme de lettres hollandais.

¹³²JONGHE, Adrien de, *Hadriani Iunii Hornani medici Animadversorum libri sex, omnigenae lectionis thesaurus, in quibus infiniti pene auctorum loci corriguntur & declarantur, nunc primum & nati, & in lucem aediti. Ejusdem de Coma commentarium quo haud scio an quicquam extet in eo genere vel eruditius vel locupletius, sive historiarum cognitionem, sive lectionis multifariae diuitias spectes*, Basileae, [apud Michaelem Isingrinium], 1556.

¹³³LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri IIII*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1569.

¹³⁴Théodore Canter, 1545-1616, humaniste, juriste et notable néerlandais, frère de Willem Canter.

¹³⁵CANTER, Théodore, *Variarum lectionum libri duo, Theodori Canteri Vltraiectini. Ad Clarissimum virum Georgium Ratallorum Senatus Regij Vltraiectini Praesidem dignissimum*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1574.

¹³⁶MARTIN, Bernard, *Bernardi Martini Variarum Lectionum libri quatuor. In quibus, aliquot melioris notae auctores, tum Graeci, tum Latini, variis locis explicantur, illustrantur, & a mendis plaerisque vindicantur. Opus nunc recens in lucem editum*, Parisiis, apud Petrum Chevalier, 1605.

¹³⁷Jean Rutgers, ou Ianus Rutgersius, 1589-1625, philologue et diplomate allemand.

¹³⁸RUTGERS, Jean, *Iani Rutgersii Variarum lectionum libri sex ad Gustauum II Suecorum etc. regem*, Lugduni Bataurum, ex officina Elzeviriana, 1618. Cet ouvrage est dédié au roi de Suède Gustav II Adolf.

¹³⁹MAGGI, Girolamo, *Hieronymi Magii variarum lectionum, seu Miscellaneorum libri IIII, In quibus multa auctorum loca emendantur, atque explicantur*, Venetiis, ex officina Iordani Zileti, 1564.

Willem Canter¹⁴⁰, lui, préfère la nouveauté à la variété lorsqu'il publie ses huit livres de *Novae lectiones* en 1571¹⁴¹. Le titre qu'il choisit met davantage l'accent sur le caractère inédit des remarques que renferme le volume, et ce afin d'attirer plus facilement le lecteur du XVI^e siècle toujours désireux de se tenir au courant des dernières découvertes en matière de philologie et d'interprétation des textes anciens. Adrien Turnèbe¹⁴² s'éloigne quant à lui de la notion de *lectiones*, publiant des *Adversaria*, dont les deux premiers tomes, tous deux composés de douze livres, paraissent en 1564 et 1565 à Paris, chez Gabriel Buon¹⁴³. Un troisième volume est édité en 1573, à titre posthume, ajoutant six livres supplémentaires de notes aux vingt-quatre premiers¹⁴⁴. L'ensemble sera publié de nouveau en une seule et même édition en 1580¹⁴⁵. Le terme d'*adversaria* renvoie à la notion de brouillons, de notes désordonnées, prises au cours de la lecture et jetées ici et là sur des cahiers ou des feuilles volantes, en regard du texte (*adversus*). Turnèbe insiste sur la spontanéité, l'immédiateté de ce genre d'écrits qui épousent le mouvement de la lecture et de la pensée, le développement par strates progressives de la réflexion, les qualifiant de *tumultuaria scriptura*¹⁴⁶. On remarquera cependant que le titre d'*Adversaria* n'a pas été choisi par Turnèbe lui-même, mais par son éditeur, Gabriel Buon, a posteriori. Le terme d'*Observationes* que l'humaniste avait d'abord attribué à son recueil reprenait davantage l'idée d'une compilation de remarques diverses et variées formulées au sujet des textes classiques. En effet, le substantif *adversaria* met l'accent sur l'acte d'écriture lui-même, sur la forme: il s'agit de notes prises au cours de la lecture, au brouillon. Le vocable *observationes* quant à lui renseigne davantage sur la nature du propos de l'auteur qui présente ses observations, les résultats d'un examen minutieux des textes classiques. Il s'agit d'un titre plus sérieux, aux consonances plus scientifiques, mais aussi plus ordinaire. Il n'est pas rare en effet de voir les humanistes utiliser des termes tels que *annotationes*, *observationes*, *emendationes* ou *animadvertiones*, dans les titres de leurs éditions commentées ou pour leurs propres recueils de *variae lectiones* comme nous l'avons vu plus haut chez Domizio Calderini, Filippo Beroaldo et Francesco Robortello. Gabriel Buon recherchait peut-être quelque chose de plus accrocheur, de plus original, qui attire l'œil du lecteur.

Nous concluons cette liste par Henri Estienne qui, pour sa part, refuse explicitement d'utiliser l'expression *variae lectiones*, désignant l'ouvrage qu'il fait paraître en 1578 comme un recueil de *Schediasmata varia*¹⁴⁷. Il explique son choix dans la préface :

Schediasmata inscripsi hos Obseruationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum libros, non studio nouitatis, non, ut Plato loquitur, καινοτομίας ονομάτων ενεκα (quis enim minus est φιλόκαινος ?) verum ut haec scripta legens,

¹⁴⁰Willem Canter, ou Guilelmus Canterus, 1542-1575, philologue néerlandais.

¹⁴¹CANTER, Willem, *Gulielmi Canteri Vltraiectini Novarum lectionum libri octo, editio tertia, recens aucta, eiusdem de ratione emendandi Graecorum auctores syntagma, recens item auctum*, Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini, Regis prototypographi, 1571.

¹⁴²Adrien Turnèbe, ou Adrianus Turnebus, 1512-1565, humaniste et philologue français.

¹⁴³TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum tomus primus [-secundus] duodecim libros continens*, Parisiis, ex officina Gabrielis Buonii, 1564-1565.

¹⁴⁴TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum tomus tertius, libro sex continens*, Parisiis, apud Martinum Iuuenem, 1573.

¹⁴⁵TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum libri triginta, in tres tomos diuisi. Ascripti sunt in margine auctorum loci qui in his sine certa nota appellantur studio et labore Io. Furdini conquisiti. Additi indices tres copiosissimi, ab eodem Furdino accuratissima diligentia collecti (...), ad C.V. Michaellem Hospitaleum Franciae Cancellarium*, Parisiis, apud Martinum Iuuenem, 1580.

¹⁴⁶Voir la préface adressée à Michel de l'Hôpital. Sur le genre des *Adversaria*, voir CHATELAIN, Jean-Marc, « Les recueils d'*Adversaria* aux XVI^e et XVII^e siècles: des pratiques de la lecture savante au style de l'érudition », dans BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie, DUPRUGRENET-DESROUSSILLES, François, JOLLY, Claude, VARRY, Dominique (éd.), *Le livre et l'historien: études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997 (École pratique des hautes études, VI^e section: sciences historiques et philologiques, VI, Histoire et civilisation du livre, 24).

¹⁴⁷ESTIENNE, Henri, *Henrici Stephani Schediasmatum variorum, id est, Observationum emendationum, Expositionum, disquisitionum libri tres, qui sunt Pensa succisivarum horarum Ianuarii, Februarii, Martii. Liber lectori. Tres tantum natus menses nequeone placere, annum ubi natus ero, posse placere puto*, [Genevae], excudebat Henricus Stephanus, 1578, ¶2r.

si non expectationi tuae, at certe titulo suo respondere cogitares. Alioqui enim aliud illis nomen imposuissem. Neque tamen lectiones varias uocassem (non enim uideo quomodo hac inscriptione tam diuersa comprehendi argumenta potuissent) sed symmictōn appellatione, uel alia quapiam, quae et ipsa nihil fastus habere dici posset, usus fuisset.

*Placuit autem mihi illa Schediasmatōn inscriptio non ea solum de causa quod tantum a fastu absit ut etiam ueniam a te precetur, uerum et quod eadem appellatio esse Capitum loco poterat : id est, quod Schediasma primum libri primu, Schediasma secundum, et ita deinceps uocare poteram.*¹⁴⁸

Estienne ne veut pas faire œuvre d'originalité en choisissant un tel titre, son choix ne découle pas d'un goût particulier pour la nouveauté. S'il rejette l'expression *variae lectiones*, c'est parce qu'il la juge insuffisante à embrasser toute la diversité de son propos. Le terme de *lectiones* est probablement trop univoque pour lui, orientant par avance le recueil sur la voie de la critique textuelle et de la note de lecture. Il lui préfère donc un terme plus vague, qui puisse lui laisser plus de liberté dans l'écriture et le choix des sujets qu'il souhaite aborder. Le substantif *συμμίκτη*, synonyme des *miscellanea*, de mélanges, qu'emploie par exemple Nanninck, aurait pu faire l'affaire. Néanmoins il se décide finalement pour les *Schediasmata*, qui désignent un travail effectué à la hâte, quelque chose d'improvisé, juste ébauché. Estienne joue ainsi la carte de la modestie, reprochant le *fastus*, la pompe, des autres titres qu'il aurait pu choisir. Il présente son ouvrage comme un recueil de notes que l'on pourrait presque qualifier d'esquisses inachevées. Ce sont de petits écrits qu'il a composés sans véritable application, « à la vavite », et qui de fait ne sont pas d'une grande valeur. Cette humilité feinte est un poncif des préfaces humanistes. L'auteur précise enfin qu'il estime le terme de *schediasmata* plus commode que celui de *capita* pour désigner les chapitres de son recueil. Pour lui, le terme de *capita* s'applique aux différentes étapes d'un développement suivi, cohérent, ce qui n'est pas le cas dans les recueils de notes dont les différentes divisions et subdivisions sont indépendantes les unes des autres, une indépendance imposée par la diversité des sujets qu'elles abordent. Avant de conclure sur ce point, on remarquera enfin que le titre complet de l'ouvrage d'Estienne est: *Schediasmatum variorum, id est, Observationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum libri tres*. Le sous-titre explicite le terme de *schediasmata*, lequel, dans la langue de l'auteur, comprend à la fois des observations, des corrections philologiques, des explications ou commentaires, et des « enquêtes », le résultat des recherches et des découvertes que l'humaniste a pu faire au cours de ses lectures et de ses études. Il s'agit somme toute des éléments que l'on trouve dans l'ensemble des recueils de *variae lectiones*.

Se réclamant toujours d'Aulu Gelle, l'imprimeur et philologue français publiera finalement en 1585 des *Noctes Parisinae* qui imitent les *Nuits attiques* du compilateur latin¹⁴⁹.

¹⁴⁸« J'ai intitulé *Schediasmata* ces livres d'observations, de corrections, d'explications, de recherches, non par goût de la nouveauté, non, comme dit Platon, pour trouver la nouveauté des noms (qui est en effet moins amoureux de la nouveauté?), mais pour qu'en lisant ces écrits tu juges qu'ils sont à la hauteur sinon de ton attente, du moins de leur titre. Du reste j'aurais pu leur donner un autre nom. Cependant je ne les aurais pas appelés *variae lectiones* (en effet je ne vois pas comment ce titre aurait pu embrasser des propos aussi divers) mais j'aurais utilisé le substantif *symmictōn*, ou quelque autre, dont on pourrait dire qu'il n'y a en lui rien de fastueux.

Or ce titre de *Schediasmatōn* m'a plu non seulement pour cette raison, à savoir qu'il est si éloigné de tout faste qu'il fera appel à ta bienveillance, mais encore parce que ce même nom pouvait se substituer à celui de Chapitres: c'est-à-dire que je pouvais intituler le premier chapitre du premier livre *schediasma*, le deuxième *schediasma*, et ainsi de suite. »

¹⁴⁹ESTIENNE, Henri, Auli Gellii Noctes Atticae: seu vigiliae Atticae, quae nunc primum a magno mendorum numero magnus veterum xemplarium numerus repurgavit. Henrici Stephani noctes aliquot Parisinae, Atticis Auli Gellii noctibus seu vigilijs invigilatae. Eiusdem Henrici Stephani Annotationes in alios Gellij locos prodibunt cum notis Lud. Carrionis (qui vetera exemplaria contulit) prelo iam traditis, Parisiis, [Henricus Stephanus II], 1585.

Comme on peut le constater, les œuvres relevant de genre des miscellanea foisonnent à la Renaissance. Et nous n'avons même pas énuméré ici les recueils qui portent le titre de *variae lectiones* mais se concentrent uniquement sur une discipline particulière comme la médecine¹⁵⁰, le droit¹⁵¹, ou la théologie¹⁵², ou sur un auteur précis¹⁵³, et qui sont légion.

Bien qu'arborant parfois des titres différents, l'ensemble des ouvrages que nous venons de présenter recouvrent la même réalité littéraire, celle des *variae lectiones*, ces recueils de remarques et de notes portant sur des auteurs, des textes, des sujets divers et variés. D'un livre à l'autre, le lecteur retrouve des fondements communs. *Adversaria*, *miscellanea*, *schediasmata*, *συμμίκτα*, *observationes*, *annotationes* évoquent d'une manière ou d'une autre le mélange, la multiplicité, la pluralité des thèmes qu'embrassent les humanistes au cours de leurs travaux. L'encyclopédisme, l'érudition, la diffusion d'une connaissance la plus large et diversifiée possible font partie des caractéristiques essentielles du genre que nous étudions. Il en est de même pour la philologie, véritable passion dans les milieux lettrés de la Renaissance, qui trouve dans les *variae lectiones* un support d'expression et de diffusion idéal.

Varietas et critique textuelle : la philologie à l'honneur

De tous les sujets que peuvent aborder les *variae lectiones*, la philologie est celui qui occupe la place la plus importante. Ces recueils se font en effet le réceptacle de toutes les remarques que récoltent les érudits au cours de leur lecture et de leur étude des textes. Une grande partie d'entre elles concerne des questions de critique textuelle, de correction par collation des manuscrits ou par conjecture.

Il y a un sens de *lectio* que nous n'avons pas encore étudié, celui qui découle de « lecture » pour désigner, de manière plus concrète, ce qui est lu, le passage précis d'un texte, une leçon en termes plus techniques (sens 2 du *Gaffiot*, sens 4 de *Oxford*). Dans ce sens, la *varia lectio* renvoie à la notion philologique de variante. Nous l'avons vu précédemment, les humanistes des XV^e et XVI^e siècles s'adonnent frénétiquement à la recherche de manuscrits dans les bibliothèques privées et les monastères afin de découvrir sans cesse de nouvelles versions des textes antiques, plus anciennes, inédites, parfois meilleures. Ces passages présentant des divergences sont désignés sous le terme de « variantes ».

Le travail de collation des manuscrits consiste à recenser ces variantes pour les comparer aux textes déjà connus et déterminer si ceux-ci doivent être corrigés ou non. La *varia lectio* s'oppose ainsi à la *recepta lectio*, ou *vulgata lectio*, la leçon couramment admise par les éditeurs et les érudits, celle qui fait autorité. Lorsqu'une nouvelle variante

¹⁵⁰Par exemple: MERCURIALE, Girolamo, *Hieronymi Mercurialis Variarum lectionum libri quatuor. In quibus complurium, maximeque medicinae scriptorum infinita paene loca vel corrupta restituuntur, vel obscura declarantur. Alexandri Tralliani De lumbicis epistola. Eiusdem Mercurialis opera, & diligentia Graecè, et Latinè nunc primùm edita*, Venetiis, Gratius Perchacinus excudebat, 1570; SALVIANI, Salustio, *Variarum lectionum de re medica libri tres. Salustio Saluiano Romano medico et in Romano gymnasio medicinam ordinarum theoreticam publice profitente auctore. Quarum cathalogum ab epistola sequens pagella indicabit*, Romae, ex typographia Iacobi Tornerij, et Bernardini Donangeli, 1588.

¹⁵¹Par exemple: OLDENDORP, Johann, *Variarum lectionum libri ad juris civilis interpretationem per Johannem Oldendorpium*, Coloniae, apud Ioannem Gymnicum, 1540; RANCHIN, Guillaume, *Gullielmi Ranchini in Monspelienſi Schola Antecessoris, et in ſuprema ſubſidiſſiorum curia occitana fiſci aduocati. Variarum lectionum libri tres*, Parisiis, in Officina Plantiniana, apud Hadrianum Perier, 1597.

¹⁵²Par exemple: PETIT, Samuel, *Samuelis Petiti Variarum lectionum libri III. In quibus ecclesiae utriusque Foederis ritus moresque*, Parisiis, apud Carolum Morellum, 1633.

¹⁵³Par exemple: GODEFROY, Denys, *Dionysii Gothofredi, ..., in L. Annaei Senecae philosophi opera conjecturarum et variarum lectionum libri V. Loci communes seu libri aureorum. Nomenclator, sive commentarius selectarum dictionum*, Basileae, per Eusebium Episcopium, 1590.

a été découverte, relevée par le philologue et examinée attentivement, elle peut être choisie pour s'imposer comme la nouvelle leçon de référence et remplacer l'ancienne version du texte. Elle devient alors elle-même *recepta lectio*. Si l'éditeur scientifique ne parvient pas à trancher entre les différentes variantes des manuscrits dont plusieurs semblent pouvoir être légitimement employées pour un même passage, en dépit de l'écart de sens plus ou moins important qu'elles impliquent, il peut laisser le choix au lecteur. Il présente alors les différentes leçons possibles, recopiées dans les marges en regard du texte de référence – car en réalité, il y a toujours une *recepta lectio*, une leçon qui est préférée aux autres et intégrée au corps du texte quand les variantes concurrentes sont reléguées dans les marges et conservent leur statut de *variae lectiones*. Le soin de la décision finale est ainsi laissé au lecteur¹⁵⁴. Ces variantes peuvent également être compilées à la fin des éditions, dans la partie réservée aux commentaires et aux annotations. Cela implique néanmoins que le philologue ait déjà effectué un premier choix parmi les leçons collationnées. Celles qui sont jugées plausibles, mais secondaires, plus éloignées du texte d'origine tout en restant pertinentes, sont présentées à part et non au même niveau que les *receptae lectiones*. Les variantes incorrectes quant à elles sont rejetées. Elles ne sont jamais signalées en marge, mais peuvent être citées dans les remarques finales¹⁵⁵. Ce que l'on recherche entre toutes, c'est la *vera*, la *recta lectio*, la juste leçon, celle qui se rapprochera au mieux du texte original, voire même le restituera.

L'emploi du terme *lectio*, ou de l'adjectif *varia* ne fait cependant pas l'objet d'un consensus chez les philologues qui utilisent d'autres notions plus ou moins synonymes. Raphaële Mouren indique que le substantif latin *varietas*, employé au sens philologique du terme pour désigner la variante découverte dans les manuscrits, apparaît d'abord chez Coluccio Salutati au XIV^{ème} siècle¹⁵⁶, les expressions de *varii textus* et *varii codices* servant à désigner les exemplaires des textes qui comportent des divergences avec la vulgate. Le substantif *lectio* quant à lui peut être remplacé par celui de *scriptura*. C'est notamment le cas dans ses éditions scientifiques de Marc-Antoine Muret. Sur les 94 pages qu'occupent les *Animadvertiones* – les « remarques » – de la dernière édition commentée qu'il donne des comédies de Térence en 1575¹⁵⁷, il n'utilise que cinq fois le terme de *lectio*, contre dix-sept fois pour *scriptura*. Le verbe *legere* en revanche apparaît une cinquantaine de fois au travers d'expressions telles que *legendum est*, « il faut lire », ou *hoc modo legere*, « lire ainsi » qui introduisent la leçon choisie comme étant la meilleure par Muret¹⁵⁸.

La recherche et la découverte de nouvelles variantes est mise en avant dans les éditions que publient les humanistes, figurant notamment dans les longs sous-

¹⁵⁴Voir les exemples de MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^{ème} siècle: entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p8-9 ; VETTORI, Piero, *Aristotelis De moribus ad Nicomachum filium libri decem*, Florentiae, apud Junctas, 1547.

¹⁵⁵Pour l'indication des variantes dans les annotations, voir les éditions commentées de Térence par Muret : MURET, Marc Antoine, *Terentius, a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, & annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F., 1555 ; et l'étude effectuée à leur sujet : ROUX, Maïté, « Annexes 1: *Marci Antonii Mureti Animadvertiones*, textes et traductions », dans ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011), p.20.

¹⁵⁶MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^{ème} siècle: entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p.23.

¹⁵⁷MURET, Marc Antoine, *P. Terentius Afer a M. Antonio Mureto emendatus. Ejusdem Mureti argumenta et scholia in singulas comoedias*, Venetiis, apud Aldum, 1575.

¹⁵⁸Pour exemple, scholie 19 des commentaires de Muret sur l'*Eunuque* de Térence (cf. note précédente): « *Ominis, etiam plane legendum, non, hominis* » = « en effet, il faut clairement lire *ominis* (présage) et non *hominis* (homme) » ; scholie 13 sur l'*Andrienne* : « *libenter hoc modo legerem...* » = « je lirais volontiers ainsi... ». Les commentaires de Muret sur les comédies de Térence sont reproduits et traduits dans ROUX, Maïté, « Annexes 1: *Marci Antonii Mureti Animadvertiones*, textes et traductions », dans ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011). Pour la scholie 19 de l'*Eunuque* voir p196-197 ; pour la scholie 13 de l'*Andrienne* voir p168-169.

titres/sommaires qui énumèrent tout ce que le lecteur peut trouver à l'intérieur des ouvrages distribués chez les libraires. Vitrites du travail des éditeurs, les pages de titres jouent un rôle publicitaire de premier plan, énumérant les avantages et suppléments que contiennent leurs ouvrages par rapport à ceux de leurs concurrents. Les variantes sont de ces éléments que recherchent les lecteurs. Ainsi, en 1569, Antoine Gryphe¹⁵⁹ publie à Lyon les comédies de Térence établies par Muret sous le titre : *Pub. Terentii Afri Comoediae sex, ex M. Antonii Mureti exemplari accuratissime emendatae. His accedunt variae lectiones ex P. Bembi vetustissimo codice, ac breves annotationes partim a margine, partim post scenas singulas adscriptae, quibus loci obscuriores explicantur. Ad haec omnia libellus de comoedia & tragoedia Donato, Afro, Cornuto adscriptus, qui corruptissimus antea legabatur suae integritati restituitur*. Il ajoute donc à l'édition originale du Limousin les variantes que le poète et philologue Pietro Bembo¹⁶⁰ a relevées dans les manuscrits qu'il possédait, dont le fameux *codex Bembinus*, le plus ancien corpus complet des comédies de Térence que nous connaissons. En 1567, Christophe Plantin y ajoute quant à lui les *variae lectiones* de Theodor Poelmann¹⁶¹ de la façon suivante : *Terentius a M. Antonio locis prope innumerabilibus emendatus, et argumentis in fabulas illustratus. Vulgatae annotatiunculae in margine adscriptae. Argumenta in omnes scenas. Index vocum antiquarum apud Terentium. Seorsum excusae Annotationes Mureti, auctae a Francisco Fabricio Marcodurano. Variae lectiones, sive emendationes potius, e veteribus exemplaribus Theodori Pulmanni*.

Dans ce dernier exemple, on peut voir apparaître le terme d'« *emendationes* », qui signifie corrections. Compiler les *variae lectiones* extraites des anciens manuscrits des auteurs grecs et latins ne signifie pas forcément prendre partie quant à leur exactitude philologique. Les *emendationes* en revanche relèvent de la critique textuelle qui vise à collationner les variantes puis à les confronter les unes aux autres pour déterminer qu'elle est la plus pertinente et améliorer ainsi la vulgate d'un texte en le corrigeant minutieusement. Les recueils qui portent le titre d'*emendationes*, ou de *castigationes*, un terme renvoyant à la fois à la notion de critique et de purification des textes, sont monnaie courante au XVI^e siècle. On peut ainsi citer les deux volumes publiés par Gabriele Faerno¹⁶² en 1565 sur les comédies de Térence¹⁶³ : le premier contient le corpus des textes quand le second, s'intitulant plus particulièrement *Gabrieli Faerni emendationes in sex fabulas Terentii*, présente les commentaires et les corrections que l'éditeur a apportées sur ce même corpus. Dans ce cas précis, Faerno se concentre sur les œuvres d'un seul auteur, mais d'autres humanistes peuvent choisir de diversifier leur sujet et de rassembler sous un même titre des corrections concernant des textes très différents, se rapprochant dès lors des recueils de *variae lectiones*. Il en est ainsi des deux petits livres d'*emendationes* que publie Francesco Robortello à la suite de son *De arte sive ratione corrigendi antiquorum libros disputatio*¹⁶⁴, en 1558, et qui s'attèlent à critiquer les travaux philologiques de ses concurrents, proposant d'autres variantes pour les passages inculpés.

¹⁵⁹ Actif à Lyon de 1565 à 1599.

¹⁶⁰ Pietro Bembo, 1470-1547, patricien vénitien à la fois poète et cardinal. Il a joué un grand rôle à son époque dans la promotion de la langue italienne, le toscan. Connu pour sa galanterie comme pour son érudition, il constitue l'une des personnalités les plus célèbres de Venise à l'époque moderne. Il a légué à la tradition térentienne le fameux *codex Bembinus* qui est le plus ancien manuscrit contenant les six comédies de Térence. Il date de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle.

¹⁶¹ Theodor Poelmann, Theodorus Pulmannus, 1510-1607?, philologue allemand.

¹⁶² Gabriele Faerno, Florentin né en 1510 et mort en 1561, protégé du cardinal Jean Ange de Médicis, futur Pie IV, fut correcteur et réviseur à la Bibliothèque Vaticane, ainsi qu'un philologue renommé.

¹⁶³ TERENCE, *Publii Terentii Comoediae ex vetustissimis libris et versuum ratione a Gabriele Faerno emendatae. In eas comoedias emendationum libri VI. Item de versibus comicis liber I. Fragmentum Eographii (sic) interpretis in easdem fabulas. Cum licentia et privilegio*, Florentiae, apud Juntas, 1565.

¹⁶⁴ ROBORELLO, Francesco, *Francisci Robortelli utinensis de convenientia supputationis livianae ann cum marmoribus rom quae in capitolio sunt. Ejusdem De arte sive ratione corrigendi antiquorum libros disputatio. Ejusdem emendationum libri duo*, Patavii, apud Innocentium Olmum, 1558.

Pour établir leurs *emendationes*, les philologues ne font cependant pas appel qu'à la *varia lectio*. Au travail de collation des variantes s'ajoute un travail de réflexion: la conjecture, qui consiste à reconstituer le texte original non à partir des leçons trouvées dans les manuscrits mais à partir de la connaissance brute que les érudits ont de la langue latine propre à chaque auteur, des expressions et du style particulier dont chacun use. C'est ce que la Renaissance appelle la *correctio ope ingenii*, par opposition à la *correctio ope codicis*. Les deux écoles s'opposent sur la manière de procéder en philologie pour retrouver la leçon originale d'un passage corrompu par le temps et les erreurs de copies. La *correctio ope codicis* consiste à ne se fier qu'à la lecture des manuscrits et à ne corriger le texte que si l'on trouve une meilleure leçon dans un exemplaire ancien. Elle se base donc sur la collecte des *variae lectiones*. Piero Vettori est l'un des représentants de cette doctrine, fréquentant assidûment les bibliothèques des grands de ce monde, comme celle du cardinal Farnese, et examinant les manuscrits les plus anciens. En revanche, la *correctio ope ingenii* défend l'idée selon laquelle l'éditeur scientifique doit se baser sur sa connaissance du latin et de l'auteur qu'il étudie, de ses habitudes d'écriture, de son style, des idiomes et des tournures qu'il utilise couramment, pour déterminer si une *lectio* est juste ou non et comment l'amender. L'une des méthodes s'appuie donc sur l'autorité des manuscrits qu'il faut suivre en toutes circonstances, l'autre sur l'intelligence et l'érudition des humanistes¹⁶⁵. La conjecture se distingue donc de la *varia lectio*. Cependant les recueils qui se rapportent au genre des *variae lectiones*, mêlent les deux. Les *variae lectiones* au sens strictement philologique du terme, synonyme de variantes, ne se confondent donc pas complètement avec les *variae lectiones*, le genre littéraire, qui recouvre une réalité plus large et plus complexe, qui englobe la totalité des méthodes d'établissement des textes et toutes les formes d'étude auxquelles ceux-ci peuvent donner lieu.

Lorsque les humanistes ont collationné suffisamment de manuscrits différents et recueilli assez de variantes, de conjectures et de commentaires, ils peuvent se lancer dans l'édition complète d'une nouvelle version du texte qu'ils ont ainsi étudié, tels Gabriele Faerno et Marc Antoine Muret avec Térence. Cependant, les philologues de l'époque sont loin de se focaliser leur vie durant sur un seul corpus d'œuvres. S'ils peuvent se concentrer sur un texte précis en vue de l'amender dans sa totalité et d'en publier une version revue par leurs soins, ils aiment aussi papillonner à loisir d'un auteur à l'autre. Toutes leurs lectures sont bonnes pour interroger les textes, découvrir les passages qui posent problèmes, chercher de nouvelles variantes dans les exemplaires ou formuler de nouvelles conjectures. Les humanistes accumulent ainsi de manière continue des remarques disparates, notées dans les marges de leurs manuscrits ou sur des feuilles volantes. Séparément, elles ne peuvent faire l'objet d'une édition consacrée en entier à un auteur ou à une œuvre particulière. Elles sont donc réunies pour former les recueils de *variae lectiones*, ce qui permet aux érudits de publier malgré tout leurs trouvailles. S'ils ont ajouté ou corrigé certains éléments se rapportant à leurs publications précédentes, s'ils ont découvert de nouvelles variantes chez d'autres auteurs, mais sans que leur nombre suffise à une réédition complète, les *variae lectiones* sont le lieu idéal pour les faire connaître.

Les réunions des variantes, des *variae lectiones* que les humanistes relèvent avec minutie dans les manuscrits qu'ils examinent, forment donc une partie des ouvrages éponymes. Cependant les recueils de *variae lectiones* eux-mêmes n'excluent pas, loin de là, les conjectures qui ont elles aussi partie prenante dans le travail des philologues, et

¹⁶⁵Sur les méthodes de critique textuelle, voir « Critique textuelle », dans REYNOLDS, Leighton Durham, WILSON, Nigel Guy, *Scribes and Scholars : a Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature*, London, Oxford University Press, 1968, trad. fr. *D'Homère à Érasme : La transmission des classiques grecs et latins*, éd. revue et augmentée par Pierre Petitmengin, trad. Claude Bertrand, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984, p142-165.

tous les commentaires qui les accompagnent. La *varia lectio* est bien présente, mais pas que. Tous les aspects de l'activité philologique sont convoqués pour en faire le sujet central des *variae lectiones*.

Charmer pour instruire : la diversité au service du divertissement

Les recueils de *variae lectiones* ne sont pas seulement des ouvrages savants, sérieux, dans lesquels les humanistes présenteraient leurs travaux de manière magistrale et austère, au risque d'ennuyer le lecteur. Bien au contraire, leur forme brève, discontinue, qui permet une lecture morcelée, au gré des envies, des loisirs, ainsi que leur style ramassé et incisif, en font de petits livres très prisés pour la légèreté apparente qu'ils cultivent. Certes, le contenu est érudit, mais l'écriture se veut bondissante, piquante. Le plaisir de la lecture vient porter la sagesse humaniste. L'on peut désormais instruire le lecteur, lui ouvrir les portes de la connaissance de l'Antiquité, de sa pensée, de sa littérature et de son histoire, à travers des ouvrages particulièrement ludiques.

La richesse et la diversité de sujets, d'œuvres et d'auteurs abordés interdisent en effet toute lassitude. Chaque chapitre réserve son lot de surprises, de nouveautés. Il y a bien la table des matières pour donner au public un avant-goût de ce qu'il pourra trouver dans le corps du texte, mais il est fort douteux que le lecteur se souvienne du sommaire après avoir feuilleté une dizaine de pages. Au fil de la lecture, il papillonne donc d'une idée à une autre, de l'histoire à la littérature, en passant par la philosophie et parfois même par les sciences. Les auteurs sont libres dans le choix des thèmes qu'ils souhaitent traiter, des domaines du savoir qu'ils vont explorer, et ils invitent le lecteur à venir profiter avec eux de cette liberté qui offre à l'esprit un large éventail de problématiques et de réflexions auxquelles s'attabler. Le changement, l'inconstance même peut-être, crée le divertissement. Il y a un véritable charme de la *varietas*, que recherchent les amoureux des belles-lettres.

Divertir, faire plaisir, deviennent des impératifs que les humanistes les plus sérieux revendiquent. Il suffit de lire les préfaces des recueils de *Variae lectiones*. Tout est là. Ange Politien le premier¹⁶⁶ décrit Laurent de Médicis comme conquis à la lecture de ses *Miscellanea*, tombé sous le charme de la *novitas*, de la grande nouveauté à l'époque de l'ouvrage – rappelons que Politien est l'un des premiers à relancer le genre – et de la *non illepida varietas*, de cette *varietas* non dénuée de charme, qu'il présente :

*Cum tibi superioribus diebus, Laurenti Medices, nostra haec Miscellanea inter equitandum recitarem, delectatus arbitror novitate ipsa rerum, et varietate non illepida lectionis, hortari coepisti nos, ut unam saltem ex eis Centuriam [...] publicarem.*¹⁶⁷

Pour Politien, ce sont ces deux éléments qui ont convaincu Laurent de Médicis de l'inciter à publier ses textes. Voilà donc le genre adoubé par l'un des plus grands mécènes du XV^e siècle, placé sous son autorité et sous sa protection. Les termes « *delectatus* », « *non illepida* » évoquent le caractère plaisant et agréable de la lecture, une idée que l'auteur reprendra plus loin dans sa préface, parlant de « *varietas ipsa, fastidii expultrix, et lectionis irritatrix in Miscellaneis* ». La *varietas* vient à bout des

¹⁶⁶POLIZIANO, Angelo, « *Angeli Politiani miscellaneorum Centuriae primae ad Laurentium Medicem praefatio* », dans *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539.

¹⁶⁷Cf. note précédente, p.481 : « Comme les jours précédents, pendant que nous chevauchions, nous te récitons à toi, Laurent de Médicis, nos *Miscellanea*, charmé, je pense, par la nouveauté de ces textes, et la *varietas* non dénuée d'attraits de leur lecture, tu entrepris de nous exhorter à les publier. »

goûts les plus difficiles, « *fastidii expultrix* » et stimule la lecture, « *lectionis irritatrix* ». C'est pourquoi Politien a privilégié ce style d'écriture.

Et il n'est pas le seul à mettre en avant le charme de la *varietas*. Robortello aussi, dans sa préface adressée à Joannes Sicus¹⁶⁸ affirme vouloir faire plaisir à son interlocuteur en lui dédiant ses *Variarum locorum annotationes*, conscient que son destinataire est friand de ce genre d'ouvrage:

*Ad te igitur misi locorum diuersorum explicationes has meas, quod te hoc genere plurimum delectari sciebam, declarandi mei erga te amoris causa.*¹⁶⁹

Il lui offre donc une lecture qui saura le délasser. Tout comme Vettori espère, avec son recueil¹⁷⁰, balayer les soucis du cardinal Alexandre de Farnese¹⁷¹:

*Varietas nanque ipsius taedij aliquid aliquando ex animo tuo absterget : et e multis, quae hic notata sunt, nonnulla fortasse non indigna cognitione a te iudicabuntur.*¹⁷²

Bien sûr, ce n'est pas cela qui va faire disparaître la douleur, les tracas qui affligent son protecteur, le Florentin en a tout-à-fait conscience:

*[...] neque enim tam stultus sum, ut putem lectionem harum rerum aptam nunc esse ad dolorem istum minuendum [...]*¹⁷³

Mais il peut toujours essayer d'apporter quelque réconfort au cardinal par ces petits écrits, par une *varietas* qui se fait légère et divertissante, sans prétention, mais dont l'innocence saura apaiser son esprit.

Si les recueils de *variae lectiones* connaissent un large succès aux XV^e et XVI^e siècles, c'est donc en partie grâce à leur aspect très ludique et à la lecture agréable qu'ils promettent. Leur caractère plaisant va dès lors en faire le vecteur idéal de l'éducation humaniste. Divertir pour instruire devient un leitmotiv.

Partons tout d'abord d'un constat: la plupart des auteurs de *variae lectiones*, sont non seulement des éditeurs scientifiques comme nous l'avons vu précédemment, mais aussi, pour la plupart d'entre eux, des professeurs. Si Ange Politien est avant tout un poète, il sera également, à partir de 1473, le précepteur des fils de Laurent de Médicis, Pietro et Giovanni, le futur pape Léon X. Francesco Robortello enseigne la philosophie et l'éloquence à Lucques, Venise, Padoue et Bologne. De 1538 à 1584, Piero Vettori donne des cours de latin et de grec au Studio de Florence. Adrien Turnèbe enseigne les langues anciennes à Toulouse, puis à Paris à partir de 1547, au Collège royal. Juste Lipse quant à lui professe l'histoire à l'Université de Leyde de 1579 à 1590, année où il s'installe à Louvain pour enseigner le latin au Collège des Trois-Langues, comme son compatriote Pieter Nanninck.

¹⁶⁸ROBORTELLO, Francesco, « *Franciscus Robortelius Vtimensis Ioanni Sico Iuriscons. S.D.P.* », dans *Francisci Vtimensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus*, Venetiis, apud Io. Baptistam a Burgofranco Papiensem, 1543, f.2r.

¹⁶⁹« Je t'ai donc envoyé les explications sur des passages divers, parce que, en raison de l'affection que je revendique pour toi, je savais que tu prenais beaucoup de plaisir à lire un ouvrage de ce genre. »

¹⁷⁰VETTORI, Piero, « *Alessandro Farnesio S.R.E. Cardinali vicecancellario Petrus Victorius S.P.D.* », dans *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f. a3v.

¹⁷¹Alessandro Farnese *il giovane*, 1520-1589, surnommé le « *Gran cardinale* ». Nommé cardinal en 1534, il est l'un des grands mécènes du XVI^e siècle. Ici, Piero Vettori évoque des difficultés auxquelles son protecteur serait confronté. La fin des années 1540 et le début des années 1550 marquent en effet une période de crise pour la famille Farnese. En 1547, après l'assassinat de Pier Luigi, le père d'Alessandro, le pape Paul III souhaite en effet s'emparer du duché de Parme contre l'héritier direct, Ottavio Farnese. En 1551, le nouveau souverain pontife, Jules III, poursuit les velléités de son prédécesseur et envoie Alessandro convaincre son frère de renoncer au duché. Le cardinal préfère prendre la fuite, et se réfugie auprès de Cosme de Médicis à Florence. Le pape confisque alors une partie de ses biens et son diocèse de Monreale. Il finira néanmoins par le rappeler en 1552.

¹⁷²Cf. op. cit.: « En effet, la *varietas* chasse parfois de ton âme quelque ennui: et, parmi ces multiples réflexions qui ont été notées ici, tu jugeras peut-être que quelques unes ne sont pas indignes d'être portées à ta connaissance [...] »

¹⁷³Cf. op. cit.: « [...] je ne suis pas idiot au point de penser que la lecture de ces écrits est appropriée maintenant pour atténuer ta douleur [...] »

Les *variae lectiones* de tous ces pédagogues vont dès lors s'inscrire dans le prolongement de leurs leçons, dans une optique d'enseignement des belles-lettres, d'explication des textes de l'Antiquité. Les auteurs se donnent pour but d'instruire les *studiosi*. Vettori tiendra ainsi à faire œuvre utile auprès des érudits et des étudiants par le biais de son ouvrage, comme il l'indiquera à la fin de sa préface au lecteur¹⁷⁴:

*[...] praesertim si eruditi viri, ac studiosi bonarum artium, aequi bonique labores meos fecerint : nec inanes eos esse, frustra que susceptos, existimaverunt.*¹⁷⁵

Et Francesco Robortello à son tour affirmera ne pas chercher la gloire dans la publication de ses *Variarum lectionum libri*, mais souhaiter apporter son aide à l'étude des belles-lettres:

*Quod si scire optas quale tandem fuerit consilium meum in his edendis, sic habeto, me non tam gloriae cupiditate, quam studio iuuandi literarum harum nostrarum studiosos haec edidisse.*¹⁷⁶

Le caractère ludique, enjoué, charmeur, des *variae lectiones*, va faire du genre un support de cours idéal. Quoi de mieux pour instruire que de divertir par la même occasion. Voilà qui garantit au professeur de maintenir éveillés ses élèves. La *varietas* ne laisse pas le temps à ceux-ci de s'ennuyer ou de se plaindre. Un sujet ne leur plaît pas? Qu'importe. Le chapitre suivant en traitera un autre, et ainsi de suite. La brièveté des paragraphes les rend également plus attractifs, plus faciles d'accès qu'un long texte compact. C'est l'idée que l'on retrouve dans la préface de Pietro Crinito adressée à Bernardino Carafa¹⁷⁷:

*Libuit aut hoc potissimum opere quandam rerum varietatem: et quasi siluam obervationum admittere: ne legentium animi in tam varia multiplicique lectione aliquid saltem non inueniant: quod ingenium suum instruere: aut excitare possit [...]*¹⁷⁸

La *varietas* doit pouvoir répondre au goût de chacun, satisfaire toutes les envies, tous les penchants. Elle soutient l'ouvrage dans son entreprise d'éducation. Par la vivacité qu'elle insuffle, elle stimule l'esprit du lecteur, empêchant l'ennui de s'installer. La seconde préface du *De honesta disciplina*, adressée à Scipione Forteguerra (1466-1515), insiste encore sur ce double projet d'instruire et de divertir¹⁷⁹:

*Quibus rationibus mittuntur ad te Criniti nostri vigiliae : in quibus variam multiplicemque rerum cognitionem inuenies : quae legentium animos et inuitare potest : et copiose instruere.*¹⁸⁰

Les *variae lectiones* sont bien le support d'une connaissance encyclopédique, « *variā multiplicemque cognitionem* », à l'image de ce que doit être la culture humaniste,

¹⁷⁴VETTORI, Piero, « *Lectori horum librorum* », dans *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f.Br.

¹⁷⁵Cf. op. cit.: « [...] surtout si les érudits et ceux qui étudient les belles lettres estiment que mes travaux sont bons: et ils n'ont pas jugé que ceux-ci sont sans aucune valeur et ont été entrepris en vain. »

¹⁷⁶Cf. Note n°147, f.A2r.: « Si tu souhaites savoir quel a été enfin mon but en publiant ces *variae lectiones*, sache ceci, que je ne les ai pas autant édités par désir de gloire que par volonté d'aider ceux qui étudient ces belles-lettres qui nous sont si chères. »

¹⁷⁷CRINITO, Pietro, « *Petri Criniti commentariorum de honesta disciplina ad Bernardinum Caraffam Neapolitanum pont. Antiochensem praefatio*. », dans *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris], f.Bb7r.

¹⁷⁸Cf. op. cit.: « Il m'a plu surtout d'admettre dans cette œuvre une certaine diversité de sujets, et, pour ainsi dire, une forêt d'observations, afin que, dans une lecture si variée et multiple, les esprits des lecteurs ne soient pas sans trouver au moins quelque chose qui puisse instruire ou exciter leur intelligence [...] »

¹⁷⁹CRINITO, Pietro, « *Benedictus philologus florentinus Scipioni Carteromacho suo s.* », dans *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris], f.Bb7v.

¹⁸⁰Cf. op. cit.: « Pour ces raisons nous t'envoyons les fruits des veilles de notre Critinus, dans lesquelles tu trouveras une connaissance variée et multiple des choses, qui peut se montrer très attractive pour l'esprit des lecteurs, et très instructive. »

universelle et exhaustive autant que faire se peut. Les étudiants qui voudront s'instruire y trouveront donc tout ce dont ils ont besoin, et le plaisir de la lecture à la clef.

Les lettrés du XVI^e siècle affectionnent donc particulièrement ces recueils de notes pour le charme de la *varietas* qu'ils distillent. L'esthétique du changement, de la diversité, de la brièveté et du fragment, mêlée à la compilation d'un savoir immense et éclectique, offre au public un *cocktail* efficace valorisant et servant au mieux l'enseignement des belles-lettres.

Encyclopédisme, pédagogie, philologie, goût pour l'Antiquité, les *Variae lectiones* présentent un condensé de l'esprit humaniste, de toute sa richesse, sa diversité et sa curiosité. Si ces petits recueils connaissent un tel engouement dans les milieux lettrés et savants, c'est bien, avant tout, parce qu'ils se font le reflet de cette culture de la Renaissance, de cette pensée qui habite et anime toute une époque.

MURET ET LES *VARIAE LECTIONES* : UN FRANÇAIS À LA MODE HUMANISTE

À la fin des années 1550, Muret est bien établi à Venise, puis à Padoue. Il s'est imposé en l'espace de quelques années comme un professeur reconnu, courtisé par les grands, et comme un auteur à succès dont le sens de la pédagogie donne à ses œuvres un rayonnement important dans toute l'Europe. Ses preuves ne sont dès lors plus à faire auprès des éditeurs qui sont presque assurés de produire un *best-seller* en choisissant de s'associer avec lui.

L'une des raisons de la réussite de Muret réside en partie dans son aptitude à suivre les modes humanistes, à s'intégrer au corps de la République des lettres en excellant dans l'exécution des genres littéraires prisés par les milieux érudits de son époque. Il connaît les attentes, les goûts du lectorat, et sait comment y répondre pour s'attirer les faveurs d'un large public et la reconnaissance de ses pairs. Loin de chercher à innover, au risque de déplaire, il se plie volontiers aux recettes déjà éprouvées par ses prédécesseurs. Les éditions commentées qu'il donne des auteurs classiques, par exemple, ont certes de nombreuses qualités, mais ne font pas œuvre d'originalité. Il s'agit en effet d'un type d'écrits très conventionnel dont le Limousin suit les poncifs. Il présente un texte appartenant au canon des auteurs étudiés par ses élèves, nouvellement établi et accompagné de corrections inédites, de commentaires, ainsi que d'une série de pièces liminaires stéréotypées, comme l'épître dédicatoire adressée à un protecteur puissant. Rien de vraiment révolutionnaire dans la forme donc, ni même dans le fond, la notion de nouveauté mise en avant pour les variantes et les conjectures proposées faisant elle-même partie des *topoi* que véhiculent ces ouvrages de philologie afin d'attirer le lecteur.

En dépit de sa réussite sur le plan commercial, le Limousin n'a cependant pas encore livré le grand œuvre de sa vie, celui qui lui ouvrira les portes du Panthéon humaniste. Il cherche encore à consolider sa réputation dans les cercles lettrés, à s'imposer comme l'une des figures importantes de son temps. La production intense d'éditions commentées qu'il publie dans les années 1550 témoigne de ses efforts. En se lançant dans la composition de *variae lectiones*, il s'attaque une fois encore à un type d'écrits dont les humanistes raffolent, guettant chaque parution avec avidité. Certain d'y trouver son public, il s'applique à suivre les règles du genre, à satisfaire toutes les attentes de son lectorat, pour s'assurer un nouveau succès d'édition, mais aussi pour faire de son ouvrage une référence en la matière. Peu de surprises donc, mais un modèle parfaitement étudié et mis en pratique avec soin, qui fait des *Variae lectiones* de Muret l'un des grands représentants du genre.

L'editio princeps des *Variae lectiones* de Muret:

Le choix d'un imprimeur:

C'est Giordano Ziletti¹⁸¹, officiant à Venise comme imprimeur-libraire depuis 1552 à l'enseigne de l'Étoile (della Stella), qui se charge de publier les *Variae lectiones* du Limousin en 1559, sous le titre exact de *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem, ac principem illustrissimum*¹⁸². La base de données italienne EDIT16 attribue à Ziletti la réalisation de quelques 227 ouvrages durant sa carrière. Les *Variae lectiones* sont cependant la seule œuvre que Muret ait jamais publiée chez lui. L'imprimeur ne bénéficiant pas d'une réputation particulière qui aurait pu jouer en faveur du Limousin, l'assurant de voir son œuvre rayonner sur l'Europe, on peut s'interroger sur les raisons de ce choix.

Après un court séjour à Padoue, de 1558 à 1559, pendant lequel il se met en quête d'une chaire d'humanités, il finit par entrer au service du cardinal Hippolyte d'Este, s'installant de fait à Ferrare¹⁸³. En 1559, le Limousin n'est donc plus à Venise. Paul Manuce, avec lequel il collabore pour la plupart de ses autres travaux, comme nous l'avons vu précédemment, reste cependant son principal imprimeur et un ami cher avec lequel il continue de correspondre assidûment. S'il choisit un autre éditeur, ce n'est sûrement pas en raison d'une brouille avec lui comme en témoigne les lettres affectueuses que les deux hommes échangent tout au long de leurs vies¹⁸⁴. Alors pourquoi ? Le nom d'Alde et la fameuse marque à l'ancre apposés sur la page de titre de ses *Variae lectiones* lui aurait garanti sans grande difficulté un succès éditorial. En réalité, ainsi que l'explique Antoine Augustin Renouard dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde*¹⁸⁵, Manuce est alors en proie à quelques problèmes personnels au sujet desquels sa correspondance nous apprend peu de choses. Renouard émet l'hypothèse d'un endettement. Voilà ce qu'en dit l'imprimeur vénitien lui-même au début d'une lettre adressée à Muret et datée du 11 février 1559¹⁸⁶:

*Del mio caso si saprà l'avvenimento o Lunedì prossimo, o Sabato: gli amici mi danno speranza di salute; ma io temo fortemente del contrario. Benchè non voglio pero, che questo caso mi affligga, come per avventura si stima; in ogni luogo si vive, e poca robba mi basta, havendo avveza la mia famiglia alla frugalità.*¹⁸⁷

¹⁸¹Giordano Ziletti, originaire de Brescia, officia à Venise de 1549 à 1583. Voir ASCARELLI, Fernanda, MENATO, Marco, *La tipografia del '500 in Italia*, Firenze, Leo S. Olschki editore, 1989 (Biblioteca di bibliografia italiana n°XVI), p389.

¹⁸²MURET, Marc Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem, ac principem illustrissimum*, Venetiis, ex officina Iordani Zilleti, 1559.

¹⁸³DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre VIII, p.113-133.

¹⁸⁴MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, Lettres n°III à XXI, p.9-29.

¹⁸⁵RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 2^e éd., 1825, Tome III, p154-155.

¹⁸⁶Lettre n°XXIII, dans LAZERI, Petrus (éd.), *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearii praesidium facultate, 1758, p389-390.

¹⁸⁷Cf. op. cit.: « Pour ce qui est de mon affaire, on connaîtra son issue soit lundi prochain soit samedi: mes amis me donnent bon espoir de salut mais moi, je crains fortement le contraire. Cependant, je ne veux pas que cette affaire m'accable, comme on pourrait le penser, on peut vivre en tout lieu et je n'ai pas besoin de grand chose puisque j'ai accoutumé ma famille à la frugalité. »

Manuce parle d'une affaire, sans vraiment préciser de quoi il s'agit. Son cas doit être jugé sous peu et il en attend le dénouement avec appréhension. Si ses amis le soutiennent dans cette épreuve et gardent espoir, lui semble plutôt pessimiste. En post-scriptum, il affirme avoir trouvé refuge au couvent dominicain de San Giovanni e Paolo, dans les appartements de Sisto de Medici, professeur à Venise et connaissance de Muret également, avec lequel il avait collationné un manuscrit de la *Politique* d'Aristote¹⁸⁸:

*Son hora per mia sicurezza in S. Gio. Polo, nelle stanze del nostro humanissimo fra Sisto; ma presto per mutar luogo andero da un amico in fino alla fine del giudizio.*¹⁸⁹

Dans une seconde lettre du 25 février¹⁹⁰, il craint même de devoir quitter la Sérénissime, se rassurant toutefois de pouvoir trouver refuge à Bologne ou à Rome:

*E perchè debbo io dolermi, vedendomi già chiamato a Bologna & a Roma, e potendo aver in una solitudine non molto di quà lontana un ocio tranquillissimo, quasi con niuna mia spesa per tutta la mia famiglia?*¹⁹¹

On pourrait ainsi penser que toute cette histoire empêche l'imprimeur vénitien, presque menacé d'exil, de diriger correctement son officine et donc d'accepter de publier les *Variae lectiones* de Muret dans ce contexte difficile. Cependant, la production éditoriale n'en est pas pour autant arrêtée en 1559, la maison aldine produisant cette année-là dix-sept éditions selon le catalogue de Renouard¹⁹². Dans la lettre du 11 février, Manuce confirme d'ailleurs au Limousin qu'il a bien reçu les corrections et scholies devant servir à une nouvelle édition de Térence alors en cours de finalisation¹⁹³. Il lui demande également de rédiger une épître dédicatoire en grec, adressée au cardinal Hippolyte d'Este, pour l'édition de l'*Examen de Thucydide* de Denys d'Halicarnasse, qui paraîtra en 1560¹⁹⁴:

*Veggio, che non avete avuto una mia lettera, dove vi dava avviso dell'aver ricevuto le correzioni del Terenzio, e degli scolii, e vi chiedeva, che voleste farmi una epistoletta Greca per dedicare al vostro Cardinale il Dionisio contra le Historie e Thucydide, il quale in otto di si è stampato in quarto.*¹⁹⁵

Paul Manuce poursuit donc son activité d'imprimeur-libraire malgré tout. On peut cependant imaginer que la plupart des éditions aldines portant la date de 1559 étaient déjà en préparation avant qu'il ne soit confronté à ses problèmes judiciaires, comme le

¹⁸⁸Sixtus Medicus, Sisto de Medici, 1502-1561, professeur de théologie et de philosophie à Venise, à partir de 1553. Voir aussi DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur de français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p143.

¹⁸⁹Cf. op. cit.: « Pour ma sécurité je me trouve à présent à Saint Giovanni e Paolo, dans les appartements de notre très aimable frère Sixte; mais bientôt, afin de changer de lieu, j'irai chez un ami jusqu'à la fin du procès. »

¹⁹⁰Lettre n°XXIII, dans LAZERI, Petrus (éd.), *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p390-392.

¹⁹¹Cf. op. cit.: « Et pourquoi devrais-je me plaindre, moi, alors que l'on m'appelle déjà à Bologne et à Rome et que je peux trouver dans un lieu solitaire qui n'est pourtant pas si lointain, une tranquillité des plus sûres en ne dépensant presque rien pour toute ma famille »

¹⁹²RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 3^e éd. augm., 1834, Tome I, p.319-324.

¹⁹³TERENTIUS, Publius Afer, *Terentius a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, et annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F., 1558-1559.

¹⁹⁴HALICARNASSE d', Denys, *Dionysii Halicarnassei de Thucydidis historia iudicium, Andrea Duditio Pannonio interprete, ad Illustrissimum et Reverendissimum archiepiscopum Strigoniensem*, Venetiis, Aldus, 1560. Finalement Marc Antoine Muret ne composera pas d'épître dédicatoire pour cette édition.

¹⁹⁵Cf. op. cit.: « Je vois que vous n'avez pas reçu l'une de mes lettres, dans laquelle je vous signalais que j'avais reçu les corrections du Térence et de ses scholies, et où je vous demandais de rédiger pour moi une épître en grec pour dédicacer à votre cardinale l'*Examen de Thucydide* de Denys [d'Halicarnasse] »

Térence que nous avons mentionné ci-dessus par exemple. Les *Variae lectiones* de Muret étaient sans doute de trop pour qu'il ait les moyens de s'en charger lui-même. Le Limousin ne pouvant compter sur son imprimeur et ami pour mener à bien la publication de son recueil, il se tourne donc vers un autre vénitien, Giordano Ziletti. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver de plus amples renseignements expliquant le choix de cette collaboration qui ne sera pas réitérée par la suite.

Installé à son compte depuis 1552 seulement, Ziletti n'est pas aussi renommé que Paul Manuce, et la marque des presses aldines aurait été un atout de poids pour aider au succès des *Variae lectiones*. D'un point de vue formel et typographique cependant l'édition que donne ce nouvel imprimeur ne manque pas de qualités. S'il ne peut compter sur la réputation encore à venir du Vénitien, Muret est néanmoins assuré d'une publication propre et d'une mise en page attractive de ses travaux qui sauront séduire le public.

Muret dans l'atelier du typographe:

L'une des garanties de qualité pour une édition est la présence de l'auteur lui-même au côté du typographe durant les différentes étapes de l'impression. Les humanistes, conscients de jouer leur réputation à chaque nouvelle publication, sont en effet très exigeants sur l'aspect matériel du livre. Les coquilles ou défauts de mise en page ne doivent pas venir compromettre la réussite de leurs travaux. Il est donc important qu'ils soient présents pour s'assurer que tout se déroule pour le mieux, ce qui n'est pas toujours le cas.

Muret veille au grain durant l'exécution de ses *Variae lectiones*, ainsi que nous l'apprend sa correspondance. La lettre que le cardinal Hippolyte d'Este lui adresse le 27 juin 1559¹⁹⁶ tout d'abord nous informe que le Limousin est retourné à Venise pour superviser la mise sous presse de son ouvrage:

*Intanto piacendomi, che voi fussi a quel buon termine della stampa d'esso vostro libro, starò aspettando, che ve ne torniate quanto prima, & state sano. Di Ferrara li 27. di Giugno 1559.*¹⁹⁷

Muret lui-même, dans une lettre envoyée le 20 juillet 1559¹⁹⁸ à Denis Lambin, confirme avoir passé les deux derniers mois dans la Sérénissime, à veiller une partie du temps sur l'impression de son ouvrage:

*Nihil enim totos hos duos menseis ad te scripsi. Verum si scias, quam fuerim occupatus, tantisper dum Venetiis fui, non in libris meis Variarum Lectionum describendis, sed in ambulationibus seu potius in traiectionibus Venetis [...]*¹⁹⁹

L'auteur est donc présent pour vérifier que l'impression finale de ses *Variae lectiones* soit conforme à ses exigences, et faire office par la même occasion de correcteur, afin d'éviter les coquilles malheureuses qui viendraient gâter le texte. Cela démontre un réel investissement de Muret dans la production matérielle de ses œuvres. Depuis leur

¹⁹⁶Voir Lettre n°LIV, dans LAZERI, Petrus (éd.), *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p.457.

¹⁹⁷Cf. op. cit.: « Pour l'heure, me réjouissant à l'idée que vous arriviez au terme de l'édition de votre livre, j'attendrai que vous reveniez le plus tôt possible. Et prenez soin de vous. À Ferrare, le 27 juin 1559. »

¹⁹⁸Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XIV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.382-383.

¹⁹⁹Cf. op. cit.: « Je ne t'ai pas écrit du tout depuis deux mois entiers. Mais si tu savais combien j'ai été occupé, pendant tout le temps que je fus à Venise, non à la transcription de mes livres de *Variae lectiones*, mais à mes promenades ou plutôt mes traversées de Venise [...] »

composition jusqu'à leur impression, il en garde le contrôle, quitte à faire le déplacement depuis Ferrare. On peut dès lors penser qu'il a lui-même participé à la mise en page, à la conception visuelle du livre, de même qu'à l'élaboration du paratexte.

Les correspondances ne nous prouvent pas seulement que Muret se trouvait dans l'atelier du typographe durant la mise sous presses des *Variarum lectionum libri VIII*, elles nous permettent également d'établir une chronologie approximative de ce processus d'impression. Celui-ci semble se dérouler au cours des mois de juin et de juillet. La lettre d'Hippolyte d'Este nous montre que le cardinal attend sous peu le retour de son protégé. Le 27 juin, l'ouvrage serait donc presque achevé d'imprimer. L'adresse au lecteur qui précède la *Conversio Graecorum, quae in his libris leguntur, neque ab auctore ipso conversa sunt* de Nicolaus Nathanaelus, l'une des pièces annexes, porte quant à elle la date du 24 juin 1559 (*IX Kal. Quinct. MDLIX*). Les éléments de paratexte comme celui-ci, préfaces, postfaces, tables des matières, index, etc, étant toujours ajoutés en fin d'impression, cela corrobore également l'hypothèse d'une finalisation imminente. La lettre à Lambin est datée quant à elle du 20 juillet. Muret écrit alors depuis Ferrare. Il a quitté l'atelier de Ziletti, ce qui prouve que l'ouvrage est prêt. Cela semble d'ailleurs tout récent, le Limousin venant tout juste de retrouver quelque loisir pour écrire à son ami auprès duquel il s'excuse d'avoir été si occupé pour lui donner des nouvelles lorsqu'il était à Venise. En outre, c'est dans le même temps qu'il offre à ses proches les premiers exemplaires de ses *Variae lectiones*. Avant de quitter la Sérénissime, Muret en a laissé un pour Paul Manuce, lui indiquant dans une lettre du 19 juillet 1559 qu'il l'a déposé chez Sisto de Medici²⁰⁰. La lettre du 20 juillet adressée à Lambin porte elle aussi la mention d'un tel présent. L'ouvrage est donc finalement paru dans la première moitié de juillet si l'on estime le temps qu'il a fallu ensuite à Muret pour retourner à Ferrare et rédiger ces lettres.

Une édition soignée:

Description matérielle de l'édition:

Titre:

M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem, ac principem illustrissimum. Cum privilegio, Venetiis, Ex officina Iordani Ziletti, MDLIX.

Formule:

In-4°; 1 volume; [4], 99 [i.e. 95: La foliotation indique 99 feuillets, à tort. On en dénombre en réalité 95. Après le feuillet 68, la foliotation reprend au numéro 73, et se poursuit de manière régulière jusqu'au numéro 99.] [1 bl.], [20] f.; Sign.: A-Gg⁴. Présence de réclame page à page.

Contenu :

Premier cahier non chiffré: page de titre et pièces liminaires:

[A1 recto] page de titre : *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. Cum privilegio.* / marque typographique à l'étoile / Venetiis, ex officina Iordani Ziletti, MDLIX.

[A1 verso] : blanc

[A2-A4] préface adressée au cardinal Hippolyte d'Este: *M. Antonii Mureti in libros Variarum lectionum praefatio ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum, singularem omnium honestarum artium patronum.*

²⁰⁰Voir Lettre n°X, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.16.

Corps du texte:

B1-D2: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber primus.*

D3-G2: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber secundus.*

G3- K2 recto: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber tertius.*

K2 verso-M4: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber quartus.*

N1-P2recto: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber quintus.*

P2verso-R4: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber sextus.*

S1-X3: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber septimus.*

X4-Bb3 recto: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber octavus.*

Bb3 verso: *Erratorum correctio*

[Bb4]: blanc

Annexes et index:

[Cc1] adresse au lecteur de Nicolaus Nathanaelus concernant la traduction des éléments grecs du texte: *Nicolaus Nathanaelus cretensis lectoribus S.D.*

[Cc2-Ff1] Traduction en latin des éléments apparaissant en grec dans le texte: *Conversio Graecorum, quae in his libris leguntur, neque ab auctore ipso conversa sunt.*

[Ff2-Gg2] Table des matières: *Index eorum, quae singularis libris per capita tractantur*

[Gg3] Index des auteurs cités: *Index scriptorum quorum lociquidam in his libris aut corriguntur, aut illustrantur.*

[Gg4 recto] *Errata: Alia quaedam errata librarioum, praeter ea, quae ad ipsum octavi libri finem indicata jam sunt.*

[Gg4 verso]: blanc

La conception matérielle de l'édition des *Variarum lectionum libri* de Muret est un élément commercial important. L'humaniste et son imprimeur ont fait en sorte de publier un ouvrage qui puisse attirer le public dans sa forme physique, avant même d'accéder à son contenu.

Le format choisi tout d'abord, l'in-quarto, est un format maniable, utilisé notamment pour les livres de cours en raison de ses larges marges qui, si elles ne sont pas rognées, permettent au lecteur de prendre des notes en regard du texte. Léger, de taille moyenne, épais d'une grosse centaine de feuillets, l'ouvrage de Muret est à la fois aisément transportable, pratique pour l'étude, et économique, contrairement à de gros in-folio onéreux qui pourraient rebuter le client.

La mise en page est claire et aérée, ce qui permet une lecture confortable et offre un visuel agréable. Elle joue également un rôle important dans la structuration du texte. Les différentes divisions et subdivisions de l'ouvrage se distinguent ainsi les unes des autres par une typographie particulière. Les titres des livres se donnent à lire en petites capitales, de même que le premier mot de chaque chapitre, ce qui met en relief l'incipit de chaque nouvelle idée. Les titres des chapitres eux sont en romain, de même que le corps du texte mais les uns et les autres se présentent sous deux tailles de police différentes. Les caractères des premiers mesurent 3 mm pour les hauts de casse et 2 mm

pour les bas de casse. Dans le second cas, les dimensions sont réduites à environ 2,9 mm pour les majuscules et 1,7 mm pour les minuscules. Romaine ou grecque, la typographie est dans son ensemble très soignée et parfaitement lisible, aidée en cela par un interligne variant d'1 à 2 mm en fonction de la casse. Les citations d'auteurs sont quant à elle mises en exergue soit par un alinéa lorsqu'il s'agit de vers, soit par une série de guillemets placés en marge sur toute la hauteur du passage cité lorsque celui-ci est en prose. Le lecteur peut donc aisément appréhender les différents mouvements du texte d'un simple coup d'œil. Sa navigation n'en est que plus facilitée. Les *Variarum lectionum libri* sont également pourvus de titres courants – il n'y en a pas en revanche pour les pièces liminaires et les annexes – qui permettent là aussi d'évoluer rapidement d'une partie à l'autre de l'ouvrage. La présence d'index est le dernier élément facilitant cette circulation. Ils autorisent la recherche d'informations, de références précises, et par là même une lecture sélective, plus approfondie, critique du texte. La visibilité du contenu en est également accrue. Ces sommaires détaillés jouent le rôle d'une vitrine publicitaire. Ils sont une promesse faite au lecteur sur ce qu'il pourra trouver en feuilletant le livre.

L'ensemble est donc visuellement très structuré, pensé pour favoriser une lecture tout à la fois agréable et intelligente. L'édition a été conçue et imprimée avec soin, pour être à la hauteur du texte qu'elle renferme. La seule erreur notable réside dans le saut de foliotation, du feuillet 68 à 73. Les deux listes d'*errata* témoignent elles aussi du travail consciencieux de Ziletti. La première est placée juste après le corps du texte, accompagné d'un court paragraphe dans lequel l'imprimeur s'excuse si d'autres coquilles demeurent. Il espère en avoir réduit le nombre au maximum et n'avoir laissé échapper que les plus bénignes:

*Non dubitamus, quin insint etiam alia non nulla. Quod cauere nullo modo potest, in ijs presertim libris, qui tunc primum eduntur. Sed cum ea, ut speramus, et pauca, et leuia sint: aequum lectorem, ea ut nos condonet, oramus.*²⁰¹

Il propose d'ailleurs une seconde liste d'*errata*, à la toute fin du livre, pour pallier les oublis de la précédente.

Avant même d'entrer dans le vif du sujet, la forme physique du livre, son apparence visuelle, est conçue pour valoriser du mieux possible son contenu. Tout a été mis en œuvre pour faciliter le maniement de l'édition, sa lecture et son étude. La rigueur du travail typographique vient épauler avec efficacité celle du travail humaniste. L'ouvrage devrait plaire au public. Muret et Ziletti ont donc fait de leur mieux pour composer un livre de qualité qui saura gagner le suffrage des lecteurs et éviter les reproches concernant son aspect matériel. Viennent ensuite les atouts propres au genre des *variae lectiones*.

Le strict respect des caractéristiques formelles et des thématiques fondamentales du genre

En élève toujours consciencieux, Marc-Antoine Muret ne s'écarte pas des grandes caractéristiques essentielles et structurelles qui fondent le genre des *variae lectiones*. Satisfaisant aux exigences de forme et de contenu, il calibre son ouvrage en fonction des attentes de son lectorat, suivant les goûts et les habitudes de son époque pour s'assurer de sa bonne réception dans les milieux humanistes. Il ne faudrait pas voir dans cette édition un simple exercice de style artificiel destiné uniquement à construire de toutes

²⁰¹MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.Gg4:

« Nous ne doutons pas qu'il y en ait encore quelques autres [des erreurs]. Cela ne peut être évité d'aucune manière, surtout dans ces livres qui sont édités pour la première fois maintenant. Mais, comme celles-ci sont peu nombreuses et sans gravité, nous l'espérons, nous prions le lecteur bienveillant de nous en faire grâce. »

pièces un *best-seller*. Le Limousin livre ici un travail scientifique et littéraire véritablement de qualité, cherchant non seulement à s'attirer les faveurs du public, mais aussi, et surtout, la reconnaissance du monde savant.

Une composition type du texte et du paratexte:

Comme leur titre l'indique, les *Variarum lectionum libri VIII* de Marc-Antoine Muret sont divisées en huit livres dont les six premiers sont constitués de vingt chapitres, le septième de vingt-quatre et le dernier de vingt-cinq. Chaque livre comporte une vingtaine de pages, à l'exception des deux derniers qui en comptent une trentaine. Les paragraphes ont donc une longueur moyenne d'une page. La régularité de Muret dans la composition de ses *Variae lectiones* en devient presque mécanique, résultant d'une construction pensée, travaillée. Elle apparaît comme particulièrement stricte si on la compare à celle des autres humanistes. Certes, tous cherchent à équilibrer la taille des sections et subdivisions de leurs recueils, mais peu d'entre eux parviennent à un tel résultat. Une comparaison de la composition de leurs différents ouvrages permet de s'en rendre compte:

Auteurs	Nombre de livres du recueil	Nombre de pages total occupé par le texte	Nombre de pages par livre	Nombre moyen de pages par livre	Nombre de chapitres par livre	Nombre moyen de chapitres par livre	Nombre moyen de pages par chapitre
Jean Brodeau	6	250	44 / 38 / 44 / 46 / 42 / 42	42,7	40 / 31 / 32 / 33 / 36 / 32	34	1,3
Théodore Canter	2	127	53 / 74	63,5	26 / 26	26	2,4
Henri II Estienne	3	302	106 / 88 / 108	100	31 / 28 / 31	30	3,3
Juste Lipse	3	117	31 / 39 / 47	39	23 / 28 / 30	27	1,5
Bernard Martin	4	212	54 / 52 / 57 / 49	53	29 / 28 / 28 / 23	27	2
Marc Antoine Muret	8	189	20 / 24 / 23 / 21 / 19 / 21 / 30 / 31	23,6	20 / 20 / 20 / 20 / 20 / 20 / 24 / 25	21	1,1
Adrien Turnèbe	24	522	(chaque page contient deux colonnes) : 20 / 22 / 18 / 19 / 20 / 18 / 20 / 17 / 20 / 19 / 23 / 14 / 21 / 20 / 18 / 20 / 20 / 28 / 24 / 26 / 26 / 26 / 28 / 34	21	29 / 30 / 23 / 24 / 28 / 26 / 26 / 24 / 31 / 27 / 28 / 18 / 27 / 24 / 23 / 22 / 24 / 35 / 32 / 37 / 29 / 33 / 34 / 46	28	0,7
Piero Vettori	25	486	17 / 16 / 16 / 15 / 20 / 20 / 20 / 19 / 19 / 17 / 21 / 17 / 20 / 18 / 20 / 20 / 20 / 20 / 19 / 22 / 21 / 24 / 21 / 21 / 23	19,5	24 / 24 / 24 / 22 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24 / 24	24	0,8

Tableau n°1: Comparaison de la composition de différents recueils de *variae lectiones*

Éditions utilisées pour effectuer la comparaison:

BRODEAU, Jean, *Joannis Brodae Turonensis Miscellaneorum Libri sex. In quibus, praeter alia scitu dignissima, plurimi optimorum autorum tam Latinorum quam Graecorum loci, uel deprauati hactenus restituntur, uel multo quam antea a quoquam est factum rectius explicantur. Accessit rerum & uerborum memorabilium copiosus Index*, Basileae, per Ioannem Oporinum, [1555].

CANTER, Théodore, *Variarum lectionum libri duo, Theodori Canteri Vltraiectini. Ad Clarissimum virum Georgium Rattalerum Senatus Regij Vltraiectini Praesidem dignissimum*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1574.

ESTIENNE, Henri II, *Henrici Stephani Schediasmata uariorum, id est, Obseruationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum, libri tres: qui sunt pensa succisiuarum horarum Ianuarii, Februarii, Martii, Liber lectori. Tres tantum natus menses nequeone placere, annum ubi natus ero, posse placere puto*, [Genevae], excudebat Henricus Stephanus, 1578.

LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri III. Quos nunc leui manu recensuit*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1585.

MARTIN, Bernard, *Bernardi Martini Variarum Lectionum libri quatuor. In quibus, aliquot melioris notae authores, tum Graeci, tum Latini, variis locis explicantur, illustrantur, & a mendis plaerisque vindicantur. Opus nunc recens in lucem editum*, Parisiis, apud Petrum Chevalier, 1555.

MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem*, Venetiis, ex officina Jordani Ziletti, 1559.

TURNÈBE, Adrien, *Adriani Turnebi adversariorum libri XXX. In quibus uariorum auctorum loca intricata explicantur, obscura dilucidantur, & vitiosa restituntur. Opus per quam utile ac necessarium ad infinitos pene nodos in humanioribus literis soluendos. Additi indices tres copiosissimi, unus rerum et uerborum latinorum, alter graecorum, tertius auctorum qui corriguntur aut explanantur*, Aureliopoli, excudebat Petrus Quercetanus, 1604.

VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, & praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigauit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554.

Vettori fait preuve de la même rigueur formelle que le Limousin, veillant à conserver exactement le même nombre de chapitres pour chaque livre, à l'exception du chapitre 4, et à équilibrer au maximum leur longueur. Estienne aussi, mais le nombre de ses *schediasmata* se limitant à trois, il est plus difficile de l'utiliser comme référence dans ce cas là. Lipse et Turnèbe se montrent un peu moins réguliers dans la répartition de leurs chapitres, même s'ils respectent un certain ordre de grandeur. La longueur des livres d'*Adversaria* de Turnèbe varie ainsi d'une vingtaine à une trentaine de chapitres, atteignant même le chiffre de quarante-six pour la dernière section. Marc Antoine Muret de son côté tente de conserver une répartition constante en vingt chapitres. Lorsqu'il publiera la seconde édition augmentée de ses *Variae lectiones*, en 1580, chez Plantin²⁰², il poursuivra de la sorte, ajoutant aux huit premiers livres sept nouvelles sections composées elles aussi de vingt chapitres, chacun long de vingt-cinq pages en moyenne. On peut penser que si les livres sept et huit font exception c'est qu'en arrivant à la fin de son recueil, Muret avait encore quelques remarques à ajouter. Celles-ci n'étant pas en nombre suffisant pour constituer un chapitre entier, il a peut-être préféré les répartir dans les deux dernières sections.

Le Limousin suit donc le même genre de composition que ses homologues pour présenter ses *variae lectiones*, rassemblant ses remarques en de courts chapitres réunis au sein de plusieurs livres et s'efforçant de les équilibrer les uns par rapport aux autres. Une autre caractéristique commune à tous ces ouvrages que Muret reprend également à son compte est la présence d'une table des matières détaillant non seulement la liste des chapitres, mais encore leur contenu. Celle-ci s'étend sur dix pages, du feuillet [14] au feuillet [18] qui suivent le texte même des *lectiones*, et porte le titre d'*Index eorum, quae singularis libris per capita tractantur*, « Index des sujets traités par chaque livre, à travers les chapitres ». Il s'agit en effet d'un résumé détaillé de tout ce que le Limousin aborde au fil de son recueil. Les titres/sommaires attribués à chaque chapitre sont repris par ailleurs dans le corps du texte, en tête du paragraphe auquel ils se rapportent. On retrouve le même phénomène chez la plupart des auteurs que nous avons cités précédemment. L'édition de Piero Vettori²⁰³ présente ainsi un *Eorum quae singularis libris per capita tractantur, index* de quarante pages, reprenant un à un l'ensemble des titres/sommaires qui introduisent chacun de ses chapitres. Pour les *Variarum lectionum*

²⁰²MURET, Marc Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1580.

²⁰³VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Florentiae, excudebat Laurentius Torrentinus, 1553.

libri III de Juste Lipse²⁰⁴, c'est un *Index capitum*, un Index des chapitres, tout simplement, occupant les trois pages qui précèdent le corps du texte lui-même. Chez Pietro Crinito²⁰⁵, nous trouvons une table intitulée *Librorum de honesta disciplina Capita*, longue de douze pages. L'ouvrage d'Henri Estienne²⁰⁶ ne présente pas de table des matières, mais chaque *schediasmata* est encore une fois introduite par un titre/sommaire détaillé, de même que chez Politien²⁰⁷ qui y ajoute un Index des *Capita primae centuriae*.

Les *Variarum lectionum libri* de Muret sont également agrémentées d'un index des auteurs corrigés ou expliqués quelque part dans le texte: *Index scriptorum quorum lociquidam in his libris aut corriguntur, aut illustrantur*, placé au feuillet [19]. On retrouve déjà un tel index chez Politien, intitulé *Autorum, qui in hisce Miscellaneis citantur, catalogus*, « catalogue des auteurs qui sont cités dans ces *Miscellanea* », dans lequel les auteurs sont classés par langue, latine ou grecque, et par genre littéraire: grammairiens, poètes, historiens, orateurs, philosophes ou auteurs chrétiens. De même l'édition de Vettori présente avant le texte un index de plus de trois pages, portant le titre suivant: *Loci insigniores tam Graecorum, quam Latinorum scriptorum emendati, uel explicati, ordine alphabetico congesti*. Le lecteur y trouve la liste des passages remarquables des textes grecs et latins que l'humaniste a pu corriger ou expliquer. Les noms des auteurs sont classés par ordre alphabétique et accompagnés des numéros de pages auxquels se référer pour retrouver les passages en question.

L'ajout de ce genre d'index n'est pas une pratique généralisée à l'ensemble des recueils de *variae lectiones*. Il vient cependant appuyer l'idée de *varietas* mise en jeu dans ce type d'écrits, affichant de manière ostensible la multitude d'auteurs abordés au sein d'un même ouvrage. Les index présentant les titres/sommaires des chapitres jouent également ce rôle, témoignant quant à eux de la diversité des sujets traités. Ce sont donc deux outils du paratexte qui ont leur importance pour expliciter le contenu des éditions et mettre en avant, une nouvelle fois, la *varietas* que celles-ci revendiquent. Tout en facilitant la circulation au sein de l'ouvrage, ils font également office de vitrine publicitaire, permettant au futur lecteur d'avoir, en feuilletant simplement le livre, un premier aperçu, une première photographie fidèle de la richesse que ses pages renferment. Le public y trouve ainsi toutes les informations pouvant l'inciter à acquérir le recueil. Ces éléments du paratexte jouent donc un rôle essentiel dans le succès éditorial que peut rencontrer ou non une œuvre, et dans la rigueur scientifique du travail qu'elle présente. Permettant une navigation plus libre dans le texte, en fonction d'auteurs, de références bibliographiques ou de sujets bien précis, ils font de la lecture un acte beaucoup plus construit et réfléchi, répondant aux exigences humanistes d'une lecture toujours critique.

Le soin qui est apporté à la composition d'un paratexte destiné à faciliter la lecture et à élargir l'accès aux textes se reflète également dans la présence de la *Conversio Graecorum, quae in his libris leguntur, neque ab auctore ipso conversa sunt*²⁰⁸, qui suit immédiatement les livres de *variae lectiones* à proprement parler. Il s'agit de la traduction latine des quelques passages laissés en grec dans le texte de Muret. Elle occupe onze feuillets, précédés d'une petite préface du traducteur, Nicolaus Nathanaelus.

²⁰⁴LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri IIII*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1569.

²⁰⁵CRINITO, Pietro, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris]

²⁰⁶ESTIENNE, Henri, *Henrici Stephani Schediasmatum variorum, id est, Observationum emendationum, Expositionum, disquisitionum libri tres, qui sunt Pensa succisivarum horarum Ianuarii, Februarii, Martii. Liber lectori. Tres tantum natus menses nequeone placere, annum ubi natus ero, posse placere puto*, [Genevae], excudebat Henricus Stephanus, 1578.

²⁰⁷POLIZIANO, Angelo, « *Angeli Politiani miscellaneorum Centuriae primae ad Laurentium Medicem* », dans [*Angeli Politiani Miscellaneorum centuria prima*], Florentiae, impressit ex archetypo Antonius Miscominus, 1489.

²⁰⁸MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.Cc2-Ff1.

« Traduction des passages en grec qu'on lit dans ces livres et qui n'ont pas été traduits par l'auteur lui-même. ». Reproduit en annexe 1.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement au sujet de ce dernier. Son adresse au lecteur nous apprend seulement qu'il était de nationalité grecque, crétoise pour être plus précis :

*Nicolaus Nathanaelus cretensis lectoribus S.D.*²⁰⁹

Et plus loin :

[...] *quod nobis, quicumque in Graecia nati sumus [...]*²¹⁰

Dans son petit texte introductif, que nous avons reproduit en annexe 1, Nathanaelus explique la raison d'être de ces traductions. L'idée de les rajouter n'est apparue qu'une fois l'ouvrage achevé par Muret. Tous les lecteurs n'étant pas capables de lire le grec, certains de ses proches ont alors demandé au Limousin s'il pouvait traduire dans la langue de Cicéron les passages écrits dans celle d'Homère. L'humaniste français s'est tout d'abord montré réticent à cette idée, mais a fini par accepter, et, avec sa permission, ce fut Nicolaus Nathanaelus qui fut mandaté pour se charger de ce travail :

*Cum liber hic absolutus jam esset, egerunt cum Mureto quidam honestissimi homines, et cum eo magna familiaritate conjuncti, ut quicquid in toto opere Graece scriptum esset, latine interpretaretur, et hic in extremo subjiceret : fore enim alioqui, ut multos legendi cupidos, Graeci sermonis ignoratio retardaret. Id ipse, cum sit alioqui studiosissimus gratificandi suis, neque laborem subterfugere ullum soleat, quo eorum voluntati obsequatur, non tamen negavit modo, sed etiam pernegavit. Dejecti hac spe, postularunt, ut id saltem ab alio quopiam fieri permetteret. Ille diu reluctatus, tandem tamen vinci se passus est. Ego igitur, ipsius quidem permissu, aliorum autem rogatu, suscepi hunc laborem : qui, vereor equidem, ne incurrat in multorum reprehensionem.*²¹¹

Le Crétois conclut son texte en exposant toute la difficulté que l'on éprouve à traduire dans une langue tout ce qui est dit dans une autre, quelle qu'elle soit. Il fait dès lors preuve de modestie, s'excusant par avance pour l'imperfection, la maladresse de son travail, et demandant l'indulgence des lecteurs – rien de bien original pour l'époque.

La présence de cette *Conversio* contribue à rendre l'ouvrage accessible à tous, même aux non-hellénistes, et participe à son succès autant qu'à la vulgarisation des textes classiques. Il ne faut négliger aucun lecteur, chacun doit pouvoir y trouver son compte. Or, la langue grecque peut effrayer le novice. Il convient donc de le rassurer, de répondre à ses besoins en apportant toutes les traductions nécessaires à sa compréhension complète du texte, quelles que puissent être les barrières linguistiques qu'il rencontre. On pourra s'interroger sur les raisons de la réticence de Muret à ce sujet, lui qui se montre toujours prompt à vouloir satisfaire le lecteur et possède un sens inné de la pédagogie qui devrait naturellement le pousser à composer de lui-même ces éléments de paratexte, dans une optique de vulgarisation des œuvres classiques auprès des *studiosi*. Peut-être le Limousin voit-il d'abord dans ces traductions un abandon du grec. En effet, la *conversio* des passages difficiles n'encourage pas les élèves à se confronter à la langue et à l'apprendre. Ils peuvent se reporter directement au latin, sans même tenter de déchiffrer le grec. Pour Muret, qui défend l'hellénisme, c'est un renoncement. Il préférerait sans doute voir ses lecteurs faire l'effort de pratiquer la

²⁰⁹f. Cc1: « Nicolaus Nathanaelus de Crète salue les lecteurs. »

²¹⁰Ibid.: « [...] pour nous tous qui sommes nés en Grèce [...] »

²¹¹Ibid.: « Comme ce livre avait été achevé, certaines personnes, des hommes dignes de la plus haute estime qui étaient liés à Muret par une grande intimité, s'entretenaient avec lui pour que tout ce qui avait été écrit en grec dans l'ensemble de son ouvrage fût traduit en latin, et qu'il l'ajoute à la fin: sans quoi en effet il arriverait que l'ignorance de la langue grecque arrêterait beaucoup de gens désireux de le lire. Mais lui, alors qu'il était du reste très attaché à faire plaisir à ses proches, et qu'il n'avait pas pour habitude de fuir le labeur, pour se plier à leur désir, non seulement dit non, mais encore refusa catégoriquement. Déçus dans leur attente, ils lui demandèrent s'il permettait du moins que quelqu'un d'autre le fit. Longtemps réfractaire, il se laissa finalement vaincre. Donc moi, avec sa permission au moins, mais à la demande des autres, j'ai entrepris ce travail, et je crains que celui-ci ne s'expose aux critiques de beaucoup. »

langue d'Homère, et non leur mâcher le travail. De plus, s'il avait voulu que tout soit en latin, il aurait produit un ouvrage unilingue. Mais il a choisi de citer aussi des auteurs grecs, et lui-même de s'exprimer parfois à l'aide de mots ou d'expressions grecs. C'est un parti pris d'écriture que la *conversio* remet en cause.

Néanmoins, ce sera l'argument de la vulgarisation qui l'emportera finalement sur le reste. Muret se soucie de son lecteur avant tout. Il ne veut en rebuter aucun en tenant un discours qui lui serait incompréhensible. La parole du professeur doit être reçue par tous, entendue et intériorisée pour diffuser son enseignement au plus grand nombre. Il est donc préférable d'en estomper certaines particularités de style et de langue qui viendraient compromettre son rayonnement.

Des thématiques attendues:

Muret respecte non seulement les caractéristiques formelles des *variae lectiones*, suivant une composition similaire à celle de ses homologues humanistes, mais aussi le contenu type que le lecteur lambda recherche en consultant ce genre d'écrits. Le public s'attend à ce que les grandes thématiques chères aux érudits de la Renaissance soient abordées. Il convient donc de ne pas le décevoir. La préface que Muret adresse au cardinal Hippolyte d'Este²¹² fait en cela office de programme, explicitant les objectifs que l'auteur s'est fixés, les fils rouges qui parcourent son ouvrage et correspondent point par point aux doctrines fondamentales débattues au sein de la République des Lettres. Le Limousin établit un plan qu'il va s'efforcer de développer dans le corps du texte, nourrissant la pensée humaniste de ses propres trouvailles et commentaires.

La critique textuelle est le premier de ces éléments de réflexion:

*Primum enim cum in praestantissimis utriusque linguae scriptoribus multa, vel temporum vel hominum culpa, corrupte & depravate legantur: eaque res vel non animadversa errorem, vel animadversa malestiam, & difficultatem legentibus objicere solet: ejus incommodi ut pars aliqua per me tolleretur, operam dedi.*²¹³

Les textes des grands auteurs grecs et latins ayant été dégradés par le temps ou par la faute des hommes, ils donnent désormais à lire de nombreuses erreurs qui faussent la lecture du public non-averti, ou la rend plus difficile. Muret entreprend donc d'y remédier pour offrir à son lectorat un accès aux textes restitués dans leur authenticité, dans leur intégrité première. Comme nous l'avons vu précédemment, la recherche des variantes et la correction des textes de l'Antiquité constituent l'un des traits communs à tous les recueils de *miscellanea*. Le Limousin ne fait pas exception à la règle. Il relève ainsi au cours de ses *variae lectiones* un grand nombre de passages extraits des œuvres appartenant au canon classique, de citations, de vocables aussi bien grecs que latins, qu'il juge fautifs et qu'il s'efforce de rétablir dans leur forme originelle, s'aidant à la fois des variantes découvertes dans les manuscrits, ou de ses propres conjectures. Sur les 169 chapitres que comptent les huit livres de l'*editio princeps*, 111 traitent à un moment donné de questions de philologie, soit 66% d'entre eux. Nous y reviendrons par la suite.

Muret s'intéresse également aux rapports d'intertextualité qui existent entre les textes latins et leurs modèles grecs:

²¹²MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkentii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.7.

²¹³Cf. op. cit.: « Tout d'abord en effet, comme on lit chez les auteurs les plus illustres de l'une et l'autre langues beaucoup de choses corrompues et déformées, par la faute du temps ou celle des hommes, et que d'ordinaire cet état des choses expose les lecteurs à des erreurs, lorsqu'il n'a pas été remarqué, ou à des peines et des difficultés, lorsqu'il l'a été, j'ai mis mes soins à obtenir qu'une partie de ce préjudice soit supprimée par mon entremise. »

*Deinde, cum & illud constet, veteres Latinos summo studio esse in Graecorum imitatione versatos, & eorum locorum, quos illi ab his acceptos in usum suum transulerunt, diligens, & accurata notatio magnam his temporibus utilitatem habere credatur: hujus quoque generis inspergenda nonnulla esse duxi.*²¹⁴

Partant du constat largement répandu dans les milieux lettrés de l'époque que les auteurs romains s'inspiraient pour beaucoup de leurs homologues grecs, les étudiant avec minutie pour ensuite les imiter, Muret se lance dans un examen attentif des rapports de filiation existant entre les textes de l'une et l'autre langues. Il recueille ainsi les passages des classiques latins qui lui semblent relever ou de l'inspiration, ou de l'imitation, voire même de la traduction pure et simple des œuvres grecques, rappelant toute l'importance que peut avoir pour les érudits de la Renaissance l'étude approfondie de cette *mimesis*. Si les auteurs de l'Antiquité romaine tiraient grand profit de l'observation de leurs prédécesseurs ioniens et attiques, il en est toujours de même à l'époque moderne. Les humanistes, professeurs et philologues, considèrent en effet que la connaissance et la compréhension des Grecs est indispensable à celles des Latins, les premiers servant de sources et de modèles aux seconds.

C'est, par exemple, ce que remarque Vettori dans son adresse au lecteur, placée, dans ses *Variarum lectionum libri*, après l'épître dédicatoire destinée au cardinal Alexandre Farnèse²¹⁵:

*Cum diligenter olim legissem principes quosque Latinae linguae auctores, et in legendo plura notassem, quae aut expressa de Graecis scriptoribus videbantur, aut eorum doctrina poterant adiuuari, et non mediocriter (nisi fallor) illustrari (semper enim putavi singulas res ueteres graecos auctores, et inuenisse subtilius, et explicasse accuratius) [...] Studui autem ea potissimum e reconditis Graecorum literis tanquam e fonte omnium scientiarum, haurire, quae sententiam aliquam Latini scriptoris ornarent. Nam si uoluisssem quaecumque illic abstrusa, et inaudita fere auribus Latinorum hominum, inuenissem excerpere, paruo negotio magnum aceruum librorum construxissem sed mihi semper labor hic magna ex parte irritus uisus est : excidunt enim cito illa omnia, quae cum Latina doctrina coniuncta non sunt.*²¹⁶

Lui aussi a pu constater au cours de ses lectures soit que de nombreux passages des auteurs latins étaient directement inspirés ou traduits des textes grecs, soit qu'ils pouvaient être compris, expliqués, explicités en recourant à ces derniers. Il reconnaît d'ailleurs une certaine supériorité intellectuelle aux auteurs grecs qui traitent tous leurs sujets de réflexion « *subtilius* » et « *accuratius* », avec plus de subtilité et de soins, d'exactitude. Il s'agit là d'une source de connaissance particulièrement précieuse pour les humanistes qui y puisent de quoi nourrir leur propre érudition ainsi que leurs commentaires et leurs lectures publiques. Vettori compare les lettres grecques à la source de toutes les sciences, « *tanquam e fonte omnium scientiarum* », dans laquelle puiser du sens pour éclairer les textes latins. C'est là d'ailleurs l'utilité principale qu'il

²¹⁴Ibid.: « Ensuite, comme il est établi que les anciens Latins s'appliquaient à l'imitation des Grecs avec une très grande ardeur, et que l'on croit que l'observation attentive et minutieuse de ces passages qu'ils tirèrent des Grecs, les ayant reçus pour leur propre usage, a une grande utilité à notre époque, j'ai aussi estimé qu'aucune erreur de ce genre ne devait se répandre. »

²¹⁵VETTORI, Piero, « *Lectori horum librorum* », dans *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, et praepostere sita admiserat prima editio, hac secunda sedulo castigavit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f.a4v.

²¹⁶Cf. op. cit.: « Alors que j'avais lu autrefois avec soin les principaux auteurs de la langue latine, et que, en les lisant, j'avais noté de nombreux éléments, qui, ou bien semblaient être traduits des auteurs grecs, ou bien pouvaient être appuyés et grandement éclairés par leur connaissance (si je ne me trompe pas) (en effet j'ai toujours pensé que les anciens auteurs grecs avaient découvert chaque chose avec plus de subtilité et l'avaient expliquée avec plus de soin) [...] Or je me suis efforcé le plus possible de puiser ce qui aurait embelli la pensée d'un auteur latin dans les écrits difficiles à comprendre des Grecs, comme dans la source de toutes les connaissances. Car, si j'avais voulu recueillir tout ce que j'avais trouvé de caché et de quasiment inouï aux oreilles des Latins, j'aurais entassé un grand amas de livres pour une affaire sans importance, mais cela m'a toujours semblé être une peine en grande partie inutile: en effet tout ce qui n'est pas lié à la connaissance du latin disparaît rapidement. »

trouve à leur étude. Il ne lui plaît guère de se pencher sur tout ce que les Latins ont ignoré des Grecs, sur tout ce qui leur est demeuré obscur. Il y aurait certes beaucoup à dire sur ces pages-ci, mais seuls les liens unissant les auteurs des deux cultures trouvent quelque intérêt à ses yeux.

Chasseurs d'intertexte, les humanistes s'efforcent de révéler au lectorat naïf ces rapports de dépendance et d'imitation. Il en va de leur devoir. En effet, la maîtrise du grec n'étant l'apanage que d'un petit nombre, les philologues hellénistes ont dès lors pour mission de mettre leur érudition au service du public. Il ne s'agit pas seulement d'avoir la capacité de déchiffrer, lire ou parler le grec, même ceux qui en sont capables rencontrent des difficultés, il faut encore pouvoir prétendre à une connaissance approfondie des œuvres classiques pour être en mesure de repérer toutes les réminiscences, tous les échos, même les plus subtils, qui relient les textes les uns aux autres. Un esprit averti peut débrouiller un à un les maillons de ce réseau complexe de références, de rappels, de clins d'œil qui font du corpus classique un immense intertexte, et améliorer ainsi la compréhension des œuvres latines, par comparaison avec leurs modèles grecs.

L'étude de ces rapports de *mimesis* permet également aux philologues de corriger certaines erreurs de leurs prédécesseurs, des fautes de copie, ou encore de choisir entre plusieurs variantes. En déterminant la source grecque dont l'auteur s'est inspiré, qu'il a imitée ou même traduite, les humanistes peuvent retrouver le mot juste, la leçon originelle. Nous en verrons plusieurs exemples par la suite.

Muret cède enfin, à l'instar de tous les auteurs de *variae lectiones*, au plaisir de l'anecdote, proposant à son lecteur un recueil d'historiettes, de petits récits originaux et distrayants:

*Narratiunculas etiam aliquot admiscui quarundam historiarum, quae neque contritae ac communes essent, neque fore injucundae cognitu viderentur.*²¹⁷

Que ce soit pour les questions de critique textuelle, de correction philologique, ou encore pour les comparaisons entre les auteurs latins et leurs homologues grecs, le Limousin fait la chasse aux erreurs et n'hésite pas à afficher les désaccords qui l'opposent aux autres commentateurs, contemporains ou non:

*Ubi autem ita res tulit, ut ab iis qui vel aetate nostra, vel etiam superioribus temporibus in hoc ipso curriculo industriam suam exercuerant, dissentirem: feci id, ut et natura et consuetudo mea fert, libere [...]*²¹⁸

Il suit en cela sa franchise naturelle, ainsi qu'un goût certain pour les joutes oratoires auxquelles les philologues de la Renaissance aimaient s'adonner. Lire ses adversaires, relever leurs erreurs, les critiquer pour démontrer sa supériorité, pour s'affirmer comme étant celui par qui vient la vérité, celui qui a raison, voilà un trait de caractère commun à la plupart des humanistes. Les éditions commentées des auteurs classiques, de même que les recueils de *variae lectiones*, sont l'occasion rêvée d'en découdre, de confondre ses ennemis, d'afficher ses amitiés et ses soutiens. Le livre humaniste fait ainsi office de forum où les débats qui animent plus ou moins violemment la République des Lettres sont rendus publics.

²¹⁷MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.7:

« J'ai aussi ajouté à ce mélange un certain nombre de petites anecdotes, qui n'étaient ni banales ni communes, et ne semblaient pas s'avérer désagréables pour l'étude. »

²¹⁸Ibid.: « Et là où la situation était telle que je n'étais pas d'accord avec ceux qui, soit à notre époque, soit également aux époques précédentes, avaient exercé sans relâche leur industrie dans ce domaine d'activité, je l'ai volontiers montré, comme mon naturel et mon habitude me portent à le faire. »

Muret n'est jamais en reste lorsqu'il s'agit de batailler. L'édition de Térence qu'il fait paraître en 1555 le met ainsi aux prises avec Gabriele Faerno. Dans la scholie 8 de *l'Eunuque*, le Limousin corrige la *lectio recepta*, *claudier*, en *calvier*, affirmant y avoir été incité par son imprimeur, Paul Manuce, qui prétendait avoir lui-même reçu cette information de la bouche de Faerno, philologue florentin réputé pour son sérieux, sa rigueur en matière de critique textuelle, et son érudition. Lorsque ce dernier découvre son nom associé à une telle erreur, il monte immédiatement au créneau, se défendant d'être à l'origine de cette bévue. Dans un premier temps, ses critiques restent contenues dans le cadre privé de la correspondance qu'il échange avec Paul Manuce, mais Francesco Robortello vient à son tour se joindre à la mêlée, en 1557, dans son *De arte sive ratione corrigendi antiquorum libros disputatio* et ses *Emendationum libri duo*, chapitre 8, livre II²¹⁹. Cette fois-ci, les accusations sont publiques, et particulièrement assassines, remettant en cause les prétentions philologiques du Limousin. Muret ayant également eu vent des remarques de Faerno, il effectue tout d'abord un modeste repli, corrigeant son texte pour la nouvelle édition qu'il prépare en 1558, avant de contre-attaquer en 1570, s'en prenant à plusieurs reprises, et de manière acerbe, au Florentin ainsi qu'à tous ses détracteurs. Pour plus de détails concernant la controverse du *calvier*, nous renvoyons à notre mémoire de maîtrise²²⁰.

Ces passes d'armes sont monnaie courante dans les milieux lettrés de l'époque. Piero Vettori et Paul Manuce s'affrontent ainsi au sujet de la correspondance de Cicéron, ayant tous les deux édités leur propre version des *Lettres familières*²²¹. Francesco Robortello, encore lui, s'en prend tout particulièrement à Carlo Sigonio dans ses *Emendationum libri duo*, répondant à l'ouvrage éponyme dans lequel son adversaire avait porté la première estocade²²². De la même manière, les chapitres des *variae lectiones* donnent lieu à des discussions animées, voire à de véritables règlements de compte, où chacun affiche ses amitiés et ses inimitiés. Les auteurs profitent de chaque remarque tout à la fois pour défendre leurs propres variantes, leurs propres conjectures ou celles de leurs proches, et pour s'attaquer avec vivacité aux travaux de leurs adversaires. On peut prendre pour exemple deux chapitres des *Variarum lectionum libri III* de Juste Lipse²²³, dont les titres parlent d'eux-mêmes. Au chapitre 21 du premier livre, un passage des *Epigrammata* de Tibulle lui donne l'occasion de critiquer le commentaire que Turnèbe en a fait avant lui :

*Cap. XXI: Tibulli locus in Epigrammatis contra Turnebum explicatus.*²²⁴

Au chapitre 26 du livre III, il défend la *vulgata lectio* d'un passage de Cicéron cette fois, contre l'avis de Denys Lambin et d'Andreas Patricius²²⁵ :

²¹⁹Les deux œuvres sont imprimées ensemble dans ROBOTELLO, Francesco, *Francisci Robortelli utinensis de convenientia supputationis livianae ann cum marmoribus rom quae in capitolio sunt. Ejusdem De arte sive ratione corrigendi antiquorum libros disputatio. Ejusdem emendationum libri duo*. Patavii, apud Innocentium Olmum, 1557.

²²⁰ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011).

²²¹Pour la querelle entre Paul Manuce et Piero Vettori, voir MOUREN, Raphaële, « Sébastien Gryphe et Pietro Vettori: de la querelle des *Lettres familières* aux agronomes latin », dans MOUREN, Raphaële, (dir.), *Quid novi? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort. Actes du colloque, 23 au 25 novembre 2006*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, p.295-303.

Pour l'édition établie par Paul Manuce, voir : CICERO, Marcus Tullius, *Marci Tullii Ciceronis Epistolae familiares nuper accuratius et recognitae, et emendatae. Verba graeca latinis expressa. Varietas locorum. Index, quo sigillatim omnes epistolae, & a quibus, aut ad quos scribantur, inuenire facile licet*, Venetiis, in aedibus haeredum Aldi Manutii, et Andreae soceri, 1533. Pour celle de Vettori, voir : CICERO, Marcus Tullius, *Marci Tullii Ciceronis Opera, omnium quae hactenus excusa sunt, castigatissima nunc primum in lucem edita*, Venetiis, in officina Lucaeantonii Iuntae, 1537, vol.III.

²²²SIGONIO, Carlo, *Carli Sigonii Emendationum libri duo*, Venetiis, [marque aldine], 1557.

²²³LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri III*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1585.

²²⁴Cf. op. cit., Livre I, chapitre XXI, p.28. « Chapitre XXI: un passage des *Épigrammes* de Tibulle, expliqué contre l'avis de Turnèbe. »

²²⁵Andrzej Patrycy Nidecki, ou Andreas Patricius, 1530-1587, humaniste et philologue letton.

Cap. XXVI: *Ciceronis vulgata lectio contra D. Lambinum, & A. Patricium defensa.*
226

Les adversaires sont désignés nommément, pointés du doigt. Dès qu'un nouveau recueil paraît, les milieux lettrés entrent donc en effervescence, chacun désirant savoir s'il fait l'objet de louanges ou de critiques. Ces ouvrages sont lus avec attention, envie et appréhension, pour ensuite alimenter les conversations, les correspondances, et les nouvelles éditions de textes commentés ou de *variae lectiones* à venir. Car il s'agit bien de relever toutes les attaques et toutes les erreurs de ses rivaux pour ensuite riposter de manière cinglante. Les livres se répondent les uns aux autres.

Muret ne fait pas exception. Dans sa préface²²⁷, il affirme cependant avoir fait preuve de modération dans ses critiques, ne voulant offenser personne. Il n'y a guère que les prétentieux, ceux qui estiment leur jugement infaillible, pour encore se vexer et refuser de reconnaître leurs torts. L'erreur est humaine. Si le Limousin corrige certaines propositions de ses homologues, ce n'est donc en rien pour briser leur réputation, mais bien pour apporter quelque secours à l'étude des textes classiques en essayant de rétablir du mieux possible leur intégrité perdue. Rien de belliqueux à cela, il fait œuvre utile:

*[feci] sed ea tamen moderatione servata, ut imminutam esse a me dignitatem suam, nemo conqueri potest, nisi qui tantum sibi tribuat, ut errare se posse non putet. Quod neque cuiquam unquam contigit, & majus est, quam ut convenire in humanam fragilitatem queat. Sed nos quid fecerimus, ipsa res indicabit, testatum quidem omnibus esse volumus, nihil aliud nobis propositum fuisse, quam ut sine cujusquam offensione, aucilii aliquid attulisse huic studiorum generi diceremur.*²²⁸

Muret est tout à fait conscient des attentes que nourrissent les lecteurs en achetant et en feuilletant un recueil de *variae lectiones*. Il y a tout d'abord un fonctionnement formel du genre à respecter. Les idées, les remarques, dans toute leur disparité, sont réparties et ordonnées dans de courts chapitres auxquels le lecteur peut se rendre directement par l'intermédiaire des index qui livrent un squelette détaillé du contenu. La lecture se fait par sauts, par papillonnage, et non de manière continue. Pour le confort et le plaisir du public, il faut conserver ce système de divisions qui constitue par ailleurs l'une des caractéristiques intrinsèques du genre, reflétant une conception bien particulière de l'*ars legendi*, atomisé.

Le fond de l'ouvrage répond lui aussi aux goûts du public ainsi qu'à de grandes problématiques prédéfinies, propres aux recueils de *miscellanea*: corrections philologiques, explications des textes antiques, étude des rapports de filiation entre les œuvres grecques et latines, défense d'un savoir encyclopédique, variété des sujets et des auteurs abordés. Si les *variae lectiones* plaisent tant aux lecteurs de la Renaissance, c'est précisément parce qu'elles traitent de ces thématiques chères à la pensée humaniste. Muret ne peut y couper s'il veut satisfaire son public. Ce ne sont donc pas des éléments nouveaux qu'il développe. Il ne se marginalise pas, bien au contraire. Il se focalise exclusivement sur les questions qui intéressent réellement les milieux érudits de son époque, celles qui font déjà l'objet de débats animés et structurent la République des lettres. Il n'hésite d'ailleurs pas à critiquer certains de ses contemporains, pour le grand plaisir des lecteurs qui raffolent de ces passes d'armes entre humanistes. Le Limousin

²²⁶Cf. op. cit., Livre III, chapitre XXVI, p.109-110. « Chapitre XXVI: la leçon communément répandue d'un passage de Cicéron, défendue contre l'avis de Denis Lambin et d'Andreas Patricius. »

²²⁷MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.A2-A4.

²²⁸« [je l'ai fait] mais en gardant néanmoins une certaine mesure, avec l'idée que personne ne puisse se plaindre que j'ai détruit sa réputation, excepté celui qui a une si grande considération pour lui-même qu'il ne pense pas pouvoir se tromper. Mais cela n'est jamais arrivé à personne et c'est un don trop important pour pouvoir convenir à la fragilité humaine. Mais en ce qui nous concerne, l'avenir révélera ce que nous avons fait, et nous voulons qu'il soit assuré pour tous que nous ne nous sommes proposé à rien d'autre que de faire dire de nous que nous avons apporté, sans offense aucune, quelque secours à ce genre d'études. »

sait qu'un peu de piquant, de provocation, lui permettra de gagner un large public. Sans chercher une véritable originalité, il joue davantage sur les goûts de son temps, sur les recettes qui ont fait le succès des recueils de *variae lectiones* antérieurs, pour donner à son ouvrage les meilleures chances de réussite.

S'étant fixé un cadre qui peut sembler strictement défini a priori, autant sur le fond que sur la forme, Muret se donne tout le loisir de développer ses propres réflexions et ses découvertes originales dans le corps du texte. Il se distinguera alors par sa capacité à maîtriser les caractéristiques communes à tous les recueils de *miscellanea* mais aussi par ses qualités de philologue et de pédagogue qui lui permettront d'offrir à ses lecteurs un contenu de qualité. Il réussit dès lors à faire de ses *Variarum lectionum libri* l'un des grands représentants du genre, lu et commenté à son tour par ses contemporains.

La rencontre entre Marc-Antoine Muret et le genre des *variae lectiones* sera fructueuse. Sachant plaire et se plier aux attentes des lecteurs, maître dans l'art de briller autant par la forme que par le fond de son discours, le Limousin a tout mis en œuvre pour assurer à son ouvrage les faveurs du public et la reconnaissance de ses pairs. Et cela paye, puisqu'il n'en restera pas là et poursuivra la rédaction et la publication de ses *Variarum lectionum libri* tout au long de sa vie. Giordano Zilleti, son imprimeur, s'en tire d'ailleurs lui aussi à bon compte semble-t-il, puisqu'il réitérera l'aventure des *Variae lectiones* en publiant cinq ans plus tard, en 1564, celles de Girolamo Maggi²²⁹, laissant imaginer que son premier essai avec Muret s'était avéré être une excellente opération, commerciale.

Pour réussir, pour imposer son nom, Le Limousin a résolu de suivre l'air du temps, les modes intellectuelles et littéraires, à raison. Il a trouvé un genre qui lui correspond et qu'il affectionne tout particulièrement. Sûr de rencontrer le succès auprès de ses confrères et du public lettré grâce à ce type d'ouvrages, il ne l'abandonnera plus.

²²⁹MAGGI, Girolamo, *Hieronimi Magii variarum lectionum, seu Miscellaneorum libri IIII, In quibus multa auctorum loca emendantur, atque explicantur*, Venetiis, ex officina Iordani Zileti, 1564.

Chapitre 2:

Variae lectiones, copiae lectiones: une œuvre sans fin

L'histoire est loin de s'arrêter à la première édition de 1559. L'une des caractéristiques des *variae lectiones* est l'inachèvement, la composition par ajout continu de notes et de remarques supplémentaires. Ces recueils n'ont pas de frontières. Ils se nourrissent des nouvelles lectures qu'effectuent les humanistes tout au long de leur vie. Ils sont le reflet de tous les textes qui ont été lus ou commentés ici et là, à un moment donné de leur existence, de toutes les réflexions qui leur sont venues à l'esprit. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'adjectif *varius*, *a*, *um* peut avoir le sens d'« abondant ». Les *variae lectiones* sont une sorte de *cornucopia* sans fond, livrant toujours de nouveaux trésors.

La communauté humaniste elle-même d'ailleurs n'attend pas que ces ouvrages constituent un tout clos, achevé. Ils doivent être lus et commentés, faire l'objet de critiques et de débats. Les nouvelles éditions, revues et augmentées par leur auteur, se présentent comme des réponses aux remarques ainsi émises. Le dialogue n'est par essence jamais fermé. Chacun peut librement reprendre le fil de la conversation, cinq, dix, vingt, cinquante ans plus tard. Dès la réception du premier volume, les lecteurs en réclament la suite. L'ouvrage vit, bien au-delà de sa première publication, et grandit. Il s'étoffe, s'épanouit, gagne en maturité.

Les éditions successives des *Variarum lectionum libri* ne sont pas de simples copies de l'*editio princeps*. Elles sont régulièrement augmentées de nouveaux livres et de nouveaux chapitres qui s'additionnent au squelette d'origine, témoignant d'une collecte permanente de corrections, de commentaires, d'anecdotes diverses et variées, dispersées dans les papiers du Limousin. Chaque lecture, chaque préparation de cours, est prétexte à s'interroger, remarquer, noircir des feuilles volantes ou les marges des livres eux-mêmes. En 1580, Muret se trouve ainsi avoir amassé suffisamment de matière pour publier sept nouveaux livres chez Plantin²³⁰. Il ne s'arrêtera pas pour autant d'accumuler le fruit de son étude et de ses veilles. En 1600, Andreas Schottus et Marcus Velsler réuniront dans les archives du Limousin assez de remarques pour faire encore paraître, à titre posthume, quatre livres inédits de notes que l'humaniste n'aura pas eu le temps de publier lui-même²³¹. Ses *variae lectiones* lui survivent, se perpétuent longtemps après sa mort, rééditées, augmentées encore.

Elles sont l'œuvre de toute une vie, une œuvre sans fin, comme dotée d'une vie propre, qui ne cesse de croître avec l'érudition et l'âge de son auteur, ne se limitant presque plus à l'existence de ce dernier.

UNE PREMIÈRE ÉDITION AUGMENTÉE À PARIS? : L'ÉCHEC D'UN PROJET:

Les éditions pirates de Paris: la rançon du succès

Séjournant de nouveau en France de 1561 à 1563 en compagnie d'Hippolyte d'Este, Muret se rend compte de l'engouement que connaissent ses œuvres par delà les

²³⁰MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex officina C. Plantini, 1580.

²³¹MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Iuris Consulti et civis romani Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi*, Augustae Vindelicorum ad insigne pinus, 1600.

Alpes et du nombre de copies qui en sont faites, notamment à Paris. Sa réputation l'a précédé. Il pourrait donc, s'il le souhaitait, envisager un retour dans son pays natal par la grande porte. Il a cependant des obligations envers le cardinal de Ferrare et jouit d'une situation confortable en Italie. Il ne faudrait pas risquer de perdre tout ce qu'il a réussi à construire jusque là en s'engageant à l'aveuglette. S'il n'est pas certain que Muret ait réellement songé à revenir s'installer physiquement en France, il entreprend néanmoins de s'intéresser de près à la diffusion de ses œuvres dans sa patrie d'origine.

C'est dans les années 1570 qu'il se décide à protéger ses intérêts littéraires et, par là même sa renommée qui pourrait souffrir des mauvaises éditions pirates. Pour ce faire, il charge Claude Dupuy (1545-1594) de veiller à ce que les éditions que l'on donne de ses ouvrages dans la capitale soient correctement corrigées et imprimées:

Si lui [Pierre L'Huillier] ou un autre veut réimprimer le premier volume de mes oraisons [paru chez Marco Amadori en 1571], je vous prie, Monsieur, *suscipe negotium meum*, et prenez la peine de faire qu'on corrige non seulement les erreurs que j'ai notées à la fin : mais encore aucunes autres, lesquelles vous connaîtrez aussi bien ou mieux que moi-mêmes.²³²

Muret accepte que les Parisiens copient ses œuvres, mais il tient à ce que les choses soient bien faites. Il envoie donc quelqu'un de confiance pour surveiller la qualité du travail, pour purger les erreurs, voire même pour éviter que l'on n'imprime certains textes contre sa volonté. Lambin l'avait en effet compromis en publiant, à son insu, en 1561 des lettres qui, contenant certaines allusions aux accusations de sodomie qui l'avaient contraint à fuir la France par le passé, entachaient sa réputation²³³. Claude Dupuy quant à lui, juriste, humaniste et bibliophile, est un intermédiaire particulièrement bien choisi, intelligent, très au fait de l'actualité éditoriale et littéraire, connaissant très bien les imprimeurs et libraires parisiens et pouvant ainsi lui donner des nouvelles récentes et fiables de ce que l'on produit dans la capitale.

C'est à cette période également, selon Jean-Eudes Girot qui évoque la lettre du 7 avril 1572 adressée à Dupuy dont nous avons reporté un extrait ci-dessus, que Muret aurait évoqué la possibilité d'une nouvelle édition augmentée des *Variae lectiones*²³⁴. Il semble décidé à se faire publier cette fois non plus en Italie, mais d'abord chez l'un des grands éditeurs humanistes de Paris. Le projet n'aboutit malheureusement pas. Une édition des *Variarum lectionum libri VIII* paraîtra bien en 1573 et 1574²³⁵, chez Michel Clopejau²³⁶ et Jean Hulpeau²³⁷, associés. Mais il ne s'agit que d'une copie de l'édition vénitienne de 1559²³⁸, présentée cette fois-ci dans un petit in-16 comprenant près de deux cents feuillets.

²³²Extrait d'une lettre du 7 avril 1572, de Marc-Antoine Muret à Claude Dupuy. Nous n'avons pu consulter le document en lui-même. Nous nous fions ici aux dires de Jean-Eudes Girot et à l'extrait qu'il reporte dans son ouvrage, GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

²³³BRUTO, Giovanni Michele, *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum autorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaelae Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*, Lugduni, apud haeredes Sebastiani Gryphii, 1561.

²³⁴GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

²³⁵MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Conversio graecorum in latinum sermonem per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, quae prius ad libri calcem, nunc suo passim loco subjicitur. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*, Parisiis, apud Maichaelem Clopeiau, 1573 et de même *M. Antonii Mureti Variarum Lectionum libri VIII. Conversio graecorum in latinum sermonem per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, quae prius ad libri calcem, nunc suo passim loco subjicitur. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*, Parisiis, apud Iohannem Hulpeau, 1574.

²³⁶Michel Clopejau, imprimeur parisien actif entre 1567 et 1584.

²³⁷Jean Hulpeau, imprimeur parisien actif entre 1543 et 1589.

²³⁸MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559.

En 1578, Marc Locqueneulx²³⁹ entreprend lui aussi de rééditer l'ouvrage²⁴⁰. Là encore, cette nouvelle édition reprend la préface à Hippolyte d'Este, les huit livres originaux de *variae lectiones* ainsi que l'index des auteurs, augmenté, et celui des chapitres accompagnés de leur sommaire. Un troisième index a été ajouté, l'*Index locupletissimus verborum, sententiarum antiquitatum, omnium denique memorabilium, quae in his octo Variarum Lectionum libris continentur*, référant les archaïsmes et les vocables rares contenus dans le texte. Le format est de nouveau un in-16, comportant 214 feuillets. Le titre de l'ouvrage donne pour éditeur scientifique un certain Jean Nicodon de Saint-Maixent, professeur au collège de Boncourt, à Paris. Aucun changement n'a pourtant été apporté au texte d'origine, si ce n'est un index supplémentaire. Le nom de Nicodon, s'il ne fait pas partie des célébrités de la République des lettres, nous apporte cependant une information précieuse quant au public visé par les éditeurs. Le livre paraît sous l'égide d'un professeur, dans un format très réduit, comme pour la précédente édition parisienne de Clopejau et Hulpeau: on peut dès lors imaginer qu'il s'adresse avant tout à un lectorat d'élèves et de professeurs.

Muret serait ainsi devenu une sorte de « classique » dans les collèges de la capitale. Locqueneulx ne se contente pas d'ailleurs des seules *Variae lectiones*. En 1578, il publie également une édition des *Orationes* de Muret, ainsi que de sa correspondance : *M. Antonii Mureti Presbyteri, I.C. Et Civis Romani Orationes XXV. Et recens adjecta Dores in laudem Joannis Austrii. Quibus singulis sua structura et delineatio, complectens earum et methodum et argumentum, praefixa est, cum scholiis in orationum margine adscriptis. Ejusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum. Et aliquot ad Lambinum et Lambini vicissim ad illum Epistolae cum quibusdam praefationibus omnium denique in hoc volumine contentorum locupletissimo indice. Per Joan. Nicodonum Sammaxentium*. Les discours de Muret avaient déjà été publiés au fur et à mesure de leur prononciation en public, puis regroupés dans un volume publié par Marco Amadori en 1571²⁴¹. Alde le Jeune en avait ensuite donné une nouvelle édition augmentée, contenant vingt-trois *orationes*, soit sept de plus que la précédente, en 1576²⁴². Locqueneulx y ajoutera deux discours supplémentaires. Les lettres quant à elles, sont copiées des *Epistolae clarorum virorum* publiées par Sébastien Gryphe en 1561²⁴³, qui réunissent les correspondances de plusieurs humanistes, et font paraître, sans l'accord de Muret, onze lettres que ce dernier avait échangées avec Denis Lambin. En 1579, dans la foulée des trois ouvrages cités ci-dessus, Locqueneulx réédite enfin les *Juvenilia*²⁴⁴. Il semble donc s'être lancé dans la publication des œuvres complètes du Limousin.

Un tel intérêt pour les textes de Muret démontre bien que ce dernier faisait partie des auteurs en vogue à Paris dans les années 1570. Ses travaux paraissent sous forme de petits livres très peu chers destinés à gagner un large lectorat. Et les *Variae lectiones* ne font pas exception. Le terrain semble donc favorable pour en donner une nouvelle édition augmentée. Cependant le Limousin ne maîtrise rien des processus éditoriaux à l'œuvre dans la capitale. Il ne travaille pas avec les Parisiens qui décident de leur propre

²³⁹Marc Locqueneulx, imprimeur-libraire parisien actif entre 1573 et 1589.

²⁴⁰MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII, Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. In quibus Graecorum testimonia in sermonem latinum pridem conversa sunt per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, nunc multo quam antea emendatiora in lucem prodeunt, cum gemino indice locorum qui his in libris explicantur et rerum memorabilium. Per Joan Nicodonum Sammaxentinum*, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.

²⁴¹MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Orationum volumen primum, earum index statim post praefationem continetur. Eiusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum*, Venetiis, apud Marcum Amadorum bibliopolam Romanum, 1571.

²⁴²MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti iuris consulti et civis romani Orationes XXIII. Earum index statim post praefationem continetur. Eiusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum. Eiusdem hymni sacri, & alia quaedam poemata*, Venetiis, apud Aldum, 1576.

²⁴³BRUTO, Giovanni Michele, *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum autorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaeli Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*, Lugduni, apud haeredes Sebastiani Gryphii, 1561.

²⁴⁴MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Juvenilia*, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1579.

chef de reprendre ses ouvrages à leur compte, sans faire appel à lui pour les revoir, les corriger, ou même donner son avis, se contentant de copier les éditions originales. Leur auteur n'est consulté à aucun moment.

Muret poursuit cependant ses tentatives, décidé à voir ses œuvres publiées dans la capitale, chez un grand éditeur humaniste, mais cette fois-ci de sa propre initiative et sous son contrôle. Sa démarche n'est pas dépourvue d'embûches. En effet, si de nombreuses éditions parisiennes récentes ne sont que des reprises des éditions vénitiennes, des éditions pirates que tous peuvent copier, d'autres sont protégés par les autorités. Avec le système de privilèges mis en place en France, le Limousin se trouve comme dépossédé de ses propres œuvres.

Privilège d'imprimeur contre privilège d'auteur: Muret en bataille pour défendre ses droits

Il se trouve que Marc Locqueneulx, afin de mener à bien la publication des œuvres complètes de Muret, a pris ses précautions en obtenant des autorités politiques françaises un privilège de librairie.

Le privilège est un monopole attribué à un éditeur ou un auteur sur l'impression, la diffusion et la vente d'un ouvrage, pendant une période déterminée, comprise la plupart du temps entre trois et dix ans. Les premiers privilèges sont attestés dès le milieu du XV^e siècle à Venise et n'apparaissent en France qu'en 1510. La procédure s'institutionnalise progressivement tout au long du XVI^e siècle. Entre 1551 et 1586, l'édit de Chateaubriand précise que seul un livre nouveau, c'est-à-dire qui n'a pas encore été imprimé, que ce soit en France ou à l'étranger, peut être privilégié. Pour demander à prolonger un privilège ou revendiquer un monopole sur un ouvrage déjà publié, le texte concerné doit avoir été revu et augmenté. En 1566, l'édit des Moulins rend obligatoire pour éditer un livre en France, l'obtention d'un privilège ainsi que la reproduction de celui-ci, en extrait ou dans son intégralité, dans l'ouvrage qu'il protège. La demande doit être faite par le libraire, l'auteur ou un intermédiaire choisi par celui-ci, auprès de la Grande Chancellerie. Les Parlements aussi avaient auparavant le pouvoir de distribuer des privilèges valables dans leur juridiction, ce qu'ils continuent à faire malgré le retrait de leurs prérogatives en 1566. Lorsque l'exposant a fait parvenir sa requête à la chancellerie, un secrétaire-censeur examine le texte et donne son approbation qui est ensuite validée par une lettre patente rédigée au nom du roi et scellée. Le privilège remis au solliciteur est enfin enregistré sur le registre d'État et au syndicat des libraires. Il s'agit d'une procédure longue et coûteuse, mais qui s'avère aussi très profitable si le livre est un succès commercial, garantissant à son éditeur d'être le seul à pouvoir exploiter le filon pendant plusieurs années sans avoir à craindre la concurrence.²⁴⁵

Les ouvrages de Muret parus en 1578 et 1579 sous les presses de Marc Locqueneulx bénéficient d'un privilège de la Grande chancellerie²⁴⁶:

²⁴⁵GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève, « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560: la genèse de l'édit de Moulins », dans AQUILON, Pierre, et MARTIN, Henri-Jean (dir.), DUPUIGRENET DESROUSSILLES, François (collab.), *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis – éditions du Cercle de la Librairie, 1988, p.378-385; MELLOTT, Jean-Dominique, « Le régime des privilèges et permissions d'imprimer à Rouen au XVII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t.142, 1984, p.137-152; et MELLOTT, Jean-Dominique, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-vers 1730): dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, École des chartes, 1998, 816p. (Mémoires et documents de l'École des Chartes, 48)

²⁴⁶MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII, Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. In quibus Graecorum testimonia in sermonem latinum pridem conversa sunt per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, nunc multo quam antea emendatiora in lucem prodeunt, cum gemino indice locorum qui his in libris explicantur et rerum memorabilium. Per Joan Nicodonom Sammaxentinum*, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578, f.[28v]; MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti... Orationes XXV, et recens adjecta Doris in laudes Joannis Austrii... Ejusdem Interpretatio*

Par grace et Privilege du Roy, il est permis à Marc Locqueneulx libraire de Paris d'imprimer, ou faire imprimer, mettre en vente, ou distribuer un livre intitulé *Variae lectiones M. Antonii Mureti Presbyteri Iuris Consulti et Civis Romani*. Et defenses sont faictes à tous Libraires, Imprimeurs, et autres des terres et seigneuries dudict seigneur, d'imprimer ou vendre lesdictz livres nouvellement corrigés Par M. Jehan Nicodon, sans l'adueu dudict Locqueneulx. Et ce jusques au terme de six ans, à compter du jour et date qu'ils seront parachevez d'imprimer, sur certaines peines et amendes applicables audict seigneur, confiscation et perdition de leurs livres, despens dommage, et interest dudict : comme plus à plain est contenu et exprimé esdictes lettres de privilege, donnees à Paris, le huitiesme jour de Septembre, mil cinq cent soixante et dixhuict.

Par le roy en son Conseil.

Signé Poussemothe.

Le privilège a été attribué à l'imprimeur-libraire le 8 septembre 1578, par le censeur Poussemothe qui s'exprime au nom de la Grande Chancellerie. Il s'applique donc à l'ensemble du territoire et prend effet pour six ans, à compter de l'achèvement d'imprimer. Il est dès lors interdit à tout imprimeur-libraire placé sous la juridiction du royaume de France d'imprimer ou de vendre une copie des *Variae lectiones* de Muret établies par l'éditeur Jean Nicodon sans l'autorisation de Locqueneulx. Tout contrevenant se verra contraint de payer une amende – dont une partie doit être reversée au roi, une autre à l'imprimeur lésé –, des dommages et intérêts, et les livres incriminés seront saisis pour être détruits. C'est un privilège on ne peut plus classique. Un monopole semblable presque mot pour mot lui a été confié pour les *Orationes* et les *Epistolae*²⁴⁷, signé le même jour, et par le même censeur, ce qui laisse penser que l'imprimeur a fait une demande groupée pour l'ensemble des œuvres de Muret, économisant ainsi du temps et de l'argent.

Face aux remparts des privilèges royaux, les marges de manœuvres du Limousin sont limitées sur le territoire français. Locqueneulx a su jouer finement en faisant passer ses publications pour des éditions nouvelles, revues et établies par un éditeur scientifique, Jean Nicodon, obscur professeur parisien, qui sert de prétexte à l'inédit, bien que l'ensemble ait connu très peu de modifications ou d'ajouts. Si Muret veut venir à bout de ce monopole, il se doit à son tour de corriger et augmenter ses textes. C'est ce qu'il entreprend de faire entre autres pour les *Variae lectiones*. Contrairement à l'édition de Locqueneulx qui n'apporte pas de réelle nouveauté en dépit des apparences, Muret livre un ouvrage en grande partie inédit. La dernière étape à franchir pour reprendre alors complètement le contrôle de ses œuvres, pouvoir les éditer comme il l'entend, chez qui il l'entend, et contrecarrer toute autre publication pour laquelle il n'aurait pas donné son avis, réside dans l'obtention d'un privilège d'auteur.

Le privilège d'auteur, comme son nom l'indique, n'est pas attribué à l'éditeur, mais bien à l'auteur d'une œuvre. Ce dernier n'étant pas habilité à effectuer lui-même l'impression de son ouvrage, il doit cependant céder par la suite son privilège à un imprimeur pour pouvoir être finalement publié. Néanmoins, cette démarche témoigne d'une prise de conscience par l'auteur lui-même de sa stature de créateur et de

quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, et aliquot ad Lambinum et Lambini vicissim ad illum epistolae. Cum quibusdam prefationibus, omnium denique in hoc volumine contentorum locupletissimo indice per Johan. Nicodonum Sammaxentinum, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.

²⁴⁷MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti... Orationes XXV, et recens adjecta Doris in laudes Joannis Austrii... Ejusdem Interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, et aliquot ad Lambinum et Lambini vicissim ad illum epistolae. Cum quibusdam prefationibus, omnium denique in hoc volumine contentorum locupletissimo indice per Johan. Nicodonum Sammaxentinum, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.*

propriétaire de sa création. Son œuvre lui appartient, elle sera dès lors protégée en son nom. Il ne passe plus par l'éditeur, assumant ainsi lui-même ses responsabilités et le rôle primordial qu'il a joué dans la conception de son ouvrage. À travers le privilège, les autorités politiques et culturelles reconnaissent elles aussi à un individu la paternité d'un texte, et de là le droit de l'exploiter, de choisir son mode de diffusion: où, quand et par qui. Le privilège d'auteur est une étape importante vers la notion de droit d'auteur et de propriété intellectuelle. Sans aller jusqu'à garantir une protection complète de l'œuvre et un contrôle total sur sa vie après impression, elle induit un nouveau rapport, de l'ordre du bien matériel, de la possession et non de la libre diffusion dans le domaine public, entre le créateur et sa création, un rapport qui se trouve d'ailleurs institutionnalisé par le pouvoir d'État.²⁴⁸

Ces concepts sont encore nouveaux au XVI^e siècle et la plupart des auteurs ne ressentent pas le besoin de se munir eux-mêmes d'un privilège, laissant cette tâche aux imprimeurs. Pour une partie d'entre eux, l'écrit ne représente qu'un loisir, une distraction qui ne mérite pas que l'on y attache une si grande valeur, notamment lorsqu'il s'agit de fiction – c'est du moins ce qu'ils prétendent sur la scène publique. Pour tous les individus issus de la belle société, il n'est pas convenable d'afficher ostensiblement un « statut » d'auteur, ce n'est qu'un passe-temps, un don pour soi et pour les autres. Et il est tout à fait indécent de vouloir en tirer profit comme les écrivains de bas étage qui vendent de l'écriture pour subvenir à leur besoin. L'œuvre intellectuelle n'est alors pas considérée comme une source possible de revenus. Or le privilège induit dans la création littéraire de nouvelles considérations d'ordre juridique et économique. Quoi de plus trivial?

Muret n'éprouve pas ce genre de gêne. Il doit au contraire se faire connaître en tant qu'auteur, prouver la paternité d'œuvres de qualité s'il veut s'imposer comme l'une des grandes figures de l'humanisme. Il ne s'agit pas pour lui d'un simple plaisir intellectuel, mais de sa carrière professionnelle au sein de la République des lettres. Il choisit donc d'assumer et de défendre son statut de créateur. Conscient de la valeur de son travail, et du fait qu'il s'agit bien avant tout du SIEN, qu'il en est le géniteur, la source, l'*auctor*, celui qui l'a fait être et qui peut dès lors en réclamer tout à fait légitimement la propriété ainsi que le monopole d'exploitation, il décide donc de faire valoir ses droits sur plusieurs de ses œuvres en revendiquant un privilège d'auteur. Il espère ainsi couper court à toute nouvelle édition importune et retrouver la maîtrise de ses écrits. La loi est désormais de son côté, contre les initiatives trop cavalières des éditeurs parisiens.

Nous avons trouvé l'extrait de ce privilège dans le recueil des *Epistolae* publié à Paris en 1580 chez Robert Coulombel et Michel Clopejau²⁴⁹:

Par lettres patentes du Roy données à Paris le 24 jour de May 1579. Signé par le Roy en son conseil, Thomas : et sceellés du grand sceel sur simple queue en cire jaulne, Il est permis à Marc Antoine de Muret Citoyen de Rome et Professeur d'eloquence et Philosophie en l'Université de ladite ville, de faire imprimer et publier par tels Libraires ou Imprimeurs que bon luy semblera tous et chacunes les œuvres faites et composees par ledict Muret, contenues audict privilege, avec defenses à tous Libraires et Imprimeurs et autres quelconques, qu'ils n'aient à imprimer ou faire imprimer ny exposer en vente lesdictes œuvres, à aultres que celui ou ceux nommez par iceluy Muret, d'imprimer ou faire imprimer aucunes desdictes œuvres, vendre ny distribuer sur peine de confiscation desdictes œuvres et de mille livres d'amende : et ce jusques au terme de six ans que lesdictes œuvres auront esté

²⁴⁸SCHAPIRA, Nicolas, « Quand le privilège de librairie publie l'auteur », dans JOUHAUD, Christian, VIALA, Alain, (éd.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p.139-159.

²⁴⁹MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti. Iuris Consulti ac Civis Romani Epistolae*, Parisiis, apud Michaellem Clopejau, 1580.

achevez d'imprimer, comme plus a plain est contenu audict privilege, avec despens, dommaiges et interests des Libraires ou Imprimeurs par luy choisis. Le dict Privilege emologué en la Court de Parlement le 6 jour de Juing 1579.

Le privilège s'adresse directement à l'auteur, Marc-Antoine Muret dont le prestige s'affiche ostensiblement à travers les titres dont son nom est accompagné: la distinction de « citoyen de Rome » et la mention de son statut de « professeur d'éloquence et de philosophie en l'Université de ladite ville [Rome] ». C'est donc à un auteur de renom que ce privilège est accordé. Le document porte la date du 24 mai 1579, à laquelle le censeur Thomas l'a signé. Il ne prendra cependant effet qu'à partir de l'achèvement d'imprimer, et ce pour une durée de six ans. L'auteur peut donc conserver son manuscrit aussi longtemps qu'il le souhaite sans que le décompte ne soit enclenché. Scellé au nom de la Grande Chancellerie, le privilège fait autorité sur l'ensemble des territoires placés sous la juridiction du roi de France. En tant qu'auteur, Muret ne peut cependant publier lui-même ses œuvres, la corporation des imprimeurs-libraires ayant le monopole de la production livresque. Il se doit donc de céder son privilège s'il désire diffuser ses textes. Le choix de l'éditeur lui revient entièrement, « il est permis [...] de faire imprimer et publier par tels Libraires ou Imprimeurs que bon luy semblera ». Les privilèges d'auteur diffèrent en cela des privilèges adressés aux libraires qui ont quant à eux l'autorisation d'imprimer aussi bien que de déléguer cette tâche et « faire imprimer » par quelqu'un d'autre. Pour les auteurs, le choix ne se pose pas.

La permission d'imprimer est suivie des clauses d'application du privilège, à savoir l'interdiction faite aux libraires non désignés par l'auteur d'imprimer ses œuvres et de les vendre, sous peine de se voir confisquer les ouvrages contrefaits et de devoir payer une amende. Le montant de celle-ci, mille livres, est très élevé. Ce chiffre n'étant pas fixé pour l'ensemble des privilèges mais variant d'un auteur à l'autre, il démontre bien l'importance acquise par Muret dans le paysage littéraire et politique franco-italien. Auteur à succès et surtout orateur des rois et des princes de France auprès du pape, sa position permet à ses œuvres de bénéficier d'une solide protection.

L'état de grâce dans lequel se trouve Muret auprès des autorités peut expliquer le caractère quelque peu original du privilège. On constate en effet que l'extrait reproduit dans les *Epistolae* et reporté ci-dessus ne donne aucun titre d'ouvrage précis auquel se rapporterait le monopole d'exploitation et de diffusion. Il évoque simplement « les œuvres faictes et composees par ledict Muret, contenues audict privilege ». Il s'agit donc d'un privilège ne concernant pas un ouvrage isolé mais plusieurs, un *package privilege*²⁵⁰. Il faut le distinguer du privilège général qui s'applique à l'ensemble de la production écrite d'un auteur, présente et à venir. Ici, le corpus est bien défini et le privilège ne concerne pas les œuvres futures. Un privilège tel que celui-ci reste néanmoins chose rare pour les auteurs.

Quelles œuvres couvre-t-il ? Nous n'avons ici qu'un extrait du document officiel. Pour plus de détails, il nous aurait fallu nous reporter à l'original où figure, comme indiqué dans le texte précédemment cité, la liste des ouvrages concernés par le privilège. N'ayant pu le consulter nous-mêmes dans son intégralité, nous appuyons ici notre réflexion sur les observations consignées par Jean-Eudes Girot dans *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*²⁵¹. Si l'on se fie à ses dires, la liste des œuvres citées dans les lettres patentes originales est la suivante: les commentaires aux *Catilinaires* et les scholies sur les *Philippiques* de Cicéron, les explications pour l'*Éthique*, la *Rhétorique* et la *Politique* d'Aristote, le volume des *Epistolae* et les quinze livres des *Variae lectiones*. Il est étrange de voir figurer dans la liste les deux travaux

²⁵⁰ARMSTRONG, Elizabeth, *Before copyright: the French book-privilege system, 1498-1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 336p.

²⁵¹GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître

sur Cicéron qui ont déjà été publiés, l'une à Venise, l'autre à Paris, respectivement en 1557 et 1562²⁵², un privilège ne pouvant normalement couvrir un livre dit « ancien », soit déjà imprimé et diffusé, même si celui-ci n'a été édité qu'à l'étranger. Seuls les inédits peuvent être privilégiés. Difficile d'expliquer cette entorse aux lois. Il s'agit peut-être d'une faveur. On pourrait également imaginer que les censeurs ignoraient tout simplement l'existence de ces commentaires qui avaient été édités vingt ans auparavant sans avoir jamais été copiés ni réimprimés depuis, que ce soit en France ou ailleurs. Mais si Muret aurait facilement pu faire passer pour inédit le commentaire sur les *Catilinaires* paru en Italie seulement, cela aurait été plus compliqué pour l'édition des *Philippiques* qui avait vu le jour à Paris. L'*Éthique* et la *Rhétorique* aussi d'ailleurs avaient été publiées auparavant, en 1565 et 1577²⁵³. Le recueil d'*Epistolae* quant à lui était jusque là incomplet et la *Politique* n'avait jamais été mise sous presse: ce sont les seules nouveautés.

Enfin, le document nous apprend que la seconde version des *Variae lectiones*, qui compte à présent quinze livres, soit sept de plus par rapport à l'édition de 1559, est achevée. Les œuvres privilégiées doivent en effet avoir été confiées au préalable à la lecture des censeurs, ce qui indique que le corps du texte a été rédigé dans sa totalité. Il s'agit donc véritablement d'un ouvrage inédit qu'a composé le Limousin et qui n'attend plus qu'à être mis sous presse. Tout est prêt, reste la transformation du texte en livre. La mention qui en est faite dans le privilège montre bien que la France est l'un des premiers marchés sur lequel l'auteur envisage de diffuser son œuvre. Et il entend bien contrôler ce marché en désignant l'imprimeur qui aura la charge de l'exécution et de la distribution de la nouvelle édition. Alors que l'*editio princeps* de Venise a été copiée sans son approbation, il compte bien cette fois-ci prendre et garder l'initiative de la publication de ses *Lectiones* augmentées sur le territoire français.

Muret se voit donc octroyer un privilège très important de par le nombre de textes qu'il protège, ce qui n'est pas monnaie courante pour un auteur et témoigne ainsi de l'envergure qu'a pu acquérir le Limousin dans la République des lettres à la fin des années 1570. Il est dès lors paré pour faire face aux éditions pirates des Parisiens et reprendre en main l'avenir de ses œuvres. Disposant des autorisations officielles requises, s'étant garanti le monopole de ses nouvelles publications, il peut se mettre en quête d'un éditeur pour lancer ses premières vraies éditions au sein de la capitale, contre Locqueneulx et tous les autres.

Un conflit d'intérêts : Muret seul contre les imprimeurs parisiens

Malheureusement, les faveurs royales ne signifient pas pour autant que l'entreprise de Muret, à savoir trouver un éditeur parisien de renom pour publier correctement ses œuvres, soit une réussite. Après Claude Dupuy, Claude Binet, compagnon et biographe de Ronsard, est le nouvel intermédiaire auquel il fait appel pour défendre ses intérêts au sein de la capitale. Une fois son privilège obtenu et enregistré auprès du Parlement le 6 juin 1579, il le charge ainsi d'aller trouver Frédéric I Morel (1523-1583), grand imprimeur-libraire humaniste, pour tenter de lui céder les droits

²⁵²CICERON, *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum...orationum Ciceronis in Catilinam explicatio (cum earumdem textu)*, Venetiis, J. Gryphius, 1557; CICERON, *M. Tulli Ciceronis Philippicae a M. Antonio Mureto emendatae. Eiusdem Mureti in easdem scholia*, Parisiis, ex officina G. Buon, 1562.

²⁵³ARISTOTE, *Aristotelis Ethicorum ad Nicomachum liber quintus. In quo de justitia et jure accuratissime disputatur. M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud Antonium Bladum impressorem Cameralem, 1565; ARISTOTE, *Aristotelis de Arte dicendi liber secundus, M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud haeredes Antonii Bladii, 1577.

d'exploitation et de diffusion de ses œuvres. L'entreprise de démarchage échoue, Binet rapportant dans une lettre datée du 18 juin 1579 le refus de Morel²⁵⁴:

En ce qui concerne Morel, il m'a répondu qu'il n'aurait jamais rien pu entendre de plus agréable que l'expression de votre volonté de confier à sa diligence vos écrits et les monuments de votre divin génie. Mais il a ajouté qu'il souhaitait que cela ne se fit pas au préjudice de ceux qui, pourvus d'un privilège, ont imprimé vos discours et des lettres avec des notes de Nicodon; toute chose comme il me l'a écrit, qu'il vous expliquera par l'intermédiaire d'amis communs qui se trouvent à Paris.

« [...] ceux qui, pourvus d'un privilège, ont imprimé vos discours et des lettres avec des notes de Nicodon » fait explicitement allusion aux éditions de Locqueneulx, privilégiées en 1578. Toute alléchante que peut être la proposition de Muret, Morel refuse de publier des textes dont le contenu ou le titre pourraient être assimilés à une œuvre antérieure également protégée et, qui plus est, produite par l'un de ses confrères. Est-ce par peur d'un procès ? Non, le privilège obtenu par Muret étant en règle et son détenteur un auteur de marque. Est-ce par solidarité ? Probablement. La demande de privilège faite par Muret pour ses propres textes est certes tout à fait légitime, mais elle intervient un an seulement après celle de Locqueneulx, pour le même ensemble de textes. La concurrence pourrait sembler quelque peu déloyale, en tout cas aux yeux d'un autre libraire. Morel renonce donc à une collaboration fructueuse, à l'occasion d'éditer un vaste corpus d'œuvres composées par l'un des auteurs à succès de l'époque, par un humaniste reconnu, pour ne causer aucun préjudice à l'un de ses pairs.

En dépit de tous ses efforts, Muret échoue donc au pied du mur, se heurtant à la solidarité de la corporation des imprimeurs-libraires. N'ayant pas pu obtenir ce qu'il voulait auprès de Morel, trop loyal envers ses homologues, il trouve néanmoins à se rabattre sur Michel Clopejau et Robert Coulombel auxquels il cède son privilège, comme indiqué dans les *Epistolae* de 1580²⁵⁵, à la suite de l'extrait que nous avons cité précédemment:

Ledict Marc Antoine de Muret a permis à Michel Clopeiau et Robert Coulombel Libraires à Paris d'imprimer ou faire imprimer une ou plusieurs fois les œuvres contenues audict Privilege.

Jean-Eudes Girot précise que l'acte notarié liant les deux parties date du 12 juillet 1579²⁵⁶, un mois après le refus de Morel. Même si le Limousin a été débouté de son premier choix, il a donc rapidement trouvé preneur. Michel Clopejau s'était déjà intéressé aux œuvres de Muret dont il avait réédité les *Variarum lectionum libri VIII* en 1573²⁵⁷, ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus. S'il a pu rencontrer un succès avec ce premier ouvrage, il n'est pas étonnant qu'il ait facilement accepté d'éditer les autres textes du Limousin, s'attendant à réitérer une bonne opération commerciale. Muret est donc finalement parvenu à ses fins. Il ne s'agit cependant pas des grandes publications humanistes dont il rêvait. Ces deux libraires sont loin d'avoir la carrure de Morel. De plus, ils ne publieront qu'un très petit nombre d'œuvres parmi celles qui sont mentionnées dans le privilège: les *Epistolae* en 1580, que nous avons déjà évoquées, et les commentaires des *Catilinaires* qui paraissent en 1581. Au regard de l'ampleur du privilège obtenu par Muret et de ses ambitions littéraires en France, c'est une véritable déception.

²⁵⁴Là encore, nous n'avons pas pu trouver le texte original de la lettre. Nous nous reportons à GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

²⁵⁵MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti. Iuris Consulti ac Civis Romani Epistolae*, Parisiis, apud Michaellem Clopeiau, 1580.

²⁵⁶GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

²⁵⁷MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Conversio graecorum in latinum sermonem per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, quae prius ad libri calcem, nunc suo passim loco subjicitur. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*, Parisiis, apud Maichaelem Clopeiau, 1573

Le Limousin avait le projet de trouver un éditeur de renom pour prendre en charge ses travaux, il se contente d'imprimeurs de second rang. Il envisageait de publier ses écrits en nombre, seuls deux d'entre eux verront le jour. L'édition augmentée des *Variae lectiones* quant à elle ne paraîtra pas à Paris, en dépit du privilège qui lui est attribué et de sa profonde nouveauté. Malgré tout ce que Muret a pu mettre en œuvre, ses démarches parisiennes se soldent donc par un échec.

L'ÉDITION AUGMENTÉE D'ANVERS: UNE LONGUE ET LENTE MATURATION

Christophe Plantin et les éditions de *variae lectiones*

Christophe Plantin est né près de Tours, en France, autour de 1520. Il débute dans le métier de libraire et de relieur à Caen, vers 1540, chez Robert II Macé (1503-1563), où il rencontre et épouse, en 1545/1546 Jeanne Rivière. Ayant séjourné à Paris, il finit par s'installer à Anvers en 1548-1549 non comme typographe mais comme relieur. C'est le 5 avril 1555 qu'il obtient l'autorisation d'imprimer ses premiers livres, *La Institutione di una fanciulla nata nobilmente; l'Institution d'une fille de noble maison* de Jehan Michiel Bruto²⁵⁸, les *Flores* de Sénèque²⁵⁹ et le premier volume de *Roland furieux*²⁶⁰ traduit en français, devenant dès lors « imprimeur et libraire juré » comme mentionné dans le privilège accompagnant ces ouvrages²⁶¹. Cela annonce le début d'une brillante carrière.

Très vite, son affaire devient florissante, comptant entre seize et vingt-deux presses en fonction et plus d'une cinquantaine d'ouvriers²⁶², à l'apogée de sa production dans les années 1570. Il connaît néanmoins quelques problèmes. En 1562 tout d'abord, la publication des *Chronika des Hüsagesinnes der Lieften*²⁶³, les chroniques de la Famille de la Charité, une secte hétérodoxe fondée et dirigée par Hendrik Niclaes (1502-1570), dont Plantin fut membre durant un temps, lui vaut d'être suspecté d'hérésie. Cela le contraint à quitter Anvers pendant plusieurs mois. De même, son activité alors en pleine expansion connaît un coup d'arrêt en 1576, pendant la « furie espagnole » qui met Anvers et tout le sud des Pays-Bas aux prises avec les troupes du roi d'Espagne Philippe II – nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce contexte de crise entraîne pour Plantin d'importantes pertes financières, le contraignant à vendre une bonne partie de ses presses

²⁵⁸Voir n°842A, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.1, p.492: BRUTO, Michele Giovanni, *La Institutione di una fanciulla nata nobilmente. L'institution d'une fille de noble maison, traduite de langue tuscanne en François*, En Anvers, chez Jehan Belleré, 1555.

²⁵⁹Voir n°2200, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.5, p.2073: SENEQUE, *Flores de L. Anneo Seneca, traduzidas de Latin en Romance Castellano, por Iuan Martin Cordero Valenciano...*, En Anvers, en casa de Christoforo Plantino, 1555.

²⁶⁰Voir n°592, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.1, p.191: ARIOSTO, Ludovico, *Le premier volume de Roland furieux, premierement composé en Thuscan par Loys Arioste Ferrarois, et maintenant mys eu rime Française par Ian Fornir de Montaulban en Quercy. Avec les Arguments au commencement de chacun chant, comprenans sommairement tout ce qu'y est après amplement deduct par l'auteur, et avec les Allegories des chants à la fin d'un chacun*, En Anvers, chez Christophe Plantin, 1555.

²⁶¹Pour tout ce qui concerne la jeunesse de Plantin, ses débuts en Caen puis à Anvers en 1548-1549, et toutes les incertitudes à ce sujet, voir VOET, Léon, *The golden compasses: A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p3-21.

²⁶²BARBIER, Frederic, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2001, 2^e ed., 2006 (collection U), chapitre 2.II.3.

²⁶³Voir n°1732, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.4, p.1605: NICLAES, Hendrik, *Den spiegel der gherechticheit dorch den Geist der Lieffden...*, [Christophe Plantin], [ca.1562].

et à sacrifier sa succursale parisienne en 1577, laquelle sera achetée par Michel Sonnius²⁶⁴. Il parvient néanmoins à rétablir un semblant de situation dans les années 1580. Par la suite, en 1583, comme l'université de Leyde tout juste fondée recherchait un typographe, il part s'installer dans ladite ville avec trois presses, laissant son officine d'Anvers à la charge de ses gendres, Jean Moretus²⁶⁵ et François Raphelengius²⁶⁶. Cependant, ne se plaisant pas dans son nouveau lieu de résidence, il finit par confier à Raphelengius la direction de l'atelier de Leyde, en 1585, pour s'en retourner dans son officine anversoise. Il meurt quelques années plus tard, en 1589.²⁶⁷

Christophe Plantin est l'un des imprimeurs les plus réputés de son temps, régnant en maître sur le nord de l'Europe, à l'enseigne du fameux Compas d'or. Sa production dépasse les 2 000 éditions²⁶⁸. De tous les ouvrages qu'il publie, le plus célèbre est sans doute la *Bible polyglotte*, éditée en huit volumes in-folio entre 1568 et 1573²⁶⁹, sous la direction de l'humaniste espagnol, Benito Arias Montano²⁷⁰ et à la demande de Philippe II d'Espagne. L'ouvrage présente les textes de l'Ancien et du Nouveau Testaments en hébreu, grec, latin, araméen et syriaque. Cette énorme entreprise assied définitivement sa réputation et lui vaut à la fois le titre éminent d'architypographe du roi ainsi que le monopole très lucratif de la vente des ouvrages liturgiques sur les territoires espagnols, métropoles et colonies comprises. On compte également parmi sa production les atlas d'Ortelius²⁷¹, les ouvrages de botanique de Dodoens²⁷², ou encore les œuvres de Juste Lipse.

Le nom de Muret rejoindra bientôt ce catalogue prestigieux. C'est en effet dans les années 1570 que le Limousin commence à échanger ses premières lettres avec l'imprimeur anversoise, lequel désire vivement s'associer avec lui et lui propose ainsi d'éditer plusieurs de ses œuvres. Les *Variarum lectionum libri XV* seront les premiers à paraître à l'enseigne du compas, en 1580. Il est intéressant de remarquer que Plantin n'en est pas à son coup d'essai pour l'édition de ce type d'ouvrage.

Il avait déjà fait paraître les *Variae lectiones* de Juste Lipse: *Justi Lipsii Variarum lectionum libri IIII Ad illustrissimum et amplissimum Antonium Perrenotum, S.R.E. Cardinalem*, Antverpiae, ex officinae Christophori Plantini, 1569, ainsi que celle de Théodore Canter: *Variarum lectionum libri duo, Theodori Canteri Vltraiectini. Ad Clarissimum virum Georgium Rattallerum Senatus Regij Vltraiectini Praesidem dignissimum*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, Architypographi Regij, 1574, qui font partie des grands ouvrages du genre. De même, son catalogue compte pour l'année 1571 deux opuscules qui s'apparentent eux aussi aux *variae lectiones*, même s'ils sont circonscrits à un domaine ou à un ouvrage précis: le *Variarum in graecis Bibliis lectionum libellus* de Willem Canter²⁷³, qui se concentre sur les Bibles en grec, et les *Annotationes variarum lectionum in Psalmos, ad sacri Bibliorum apparatus*

²⁶⁴Michel Sonnius I, actif à Paris de 1564 à 1588. Son fils Michel Sonnius II lui succède de 1586 à 1631.

²⁶⁵Jean Morentorf, 1543-1610, épouse la seconde fille de Plantin, Marie. La dynastie qu'il fonda à son tour aura pour principaux représentants Balthasar I^{er} (1574-1641), ami de Rubens qui dessinera des frontispices pour le compte de l'officine, et son neveu Balthasar II (1615-1674).

²⁶⁶Franciscus Raphelengius, ou Francis van Ravelinghen, 1539-1597, gendre de Christophe Plantin. Il lui succède à la tête de l'officine de Leyde de 1585 jusqu'à sa mort.

²⁶⁷Pour l'ensemble des questions relatives à la vie de Plantin, nous renvoyons à VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p3-139.

²⁶⁸Cf. note précédente.

²⁶⁹Bible polyglotte: *Biblia sacra Hebraice, Chaldaice, Graece, et Latine Philippi II reg. Cathol. Pietate, et studio ad sacrosanctae ecclesiae usum*, Antverpiae, Christophus Plantinus excudebat, [1568-1573], 8 vol.

²⁷⁰Benito Arias Montano, ou Benitus Arias Montanus, 1527-1598.

²⁷¹Abraham Ortelius, 1527-1598, cartographe d'Anvers, créateur du premier atlas moderne, le *Theatrum Orbis Terrarum*.

²⁷²Rembert Dodoens, Rembertus Dodonaeus, 1517-1585, médecin et botaniste flamand.

²⁷³CANTER, Willem, *Variarum in graecis Bibliis lectionum libellus*, a Gulielmo Cantero concinnatus, [Anvers, Christophe Plantin, 1571].

*instructionem*²⁷⁴ du cardinal Guglielmo Sirleto qui se focalisent uniquement sur les livres de *Psaumes*. Il s'agit dans les deux cas d'in-folio de douze pages seulement qui ne correspondent pas aux critères formels caractérisant d'ordinaire les *variae lectiones*. Les humanistes privilégient en effet davantage les formats réduits, et l'idée de *varietas*, d'une matière abondante et variée, prend tout son sens dans des recueils plus épais. Les œuvres de Lipse et de Théodore Canter en revanche respectent une composition typographique traditionnelle. La structuration du texte elle aussi répond aux exigences du genre: les remarques sont réparties au sein de plusieurs livres eux-mêmes divisés en chapitres dont les titres longs et détaillés résument le contenu et sont repris dans un index.

Plantin est donc coutumier de ce type d'écrits. Les *Variae lectiones* de Muret viennent s'inscrire dans une série de publications similaires, toutes entreprises dans un bref laps de temps, de 1569 à 1575 – car si l'ouvrage du Limousin ne paraît qu'en 1580 à cause de retards dont nous reparlerons, c'est bien dès 1574-1575 que Christophe Plantin formule le projet de le publier et commence à en préparer l'édition. L'imprimeur anversois a déjà pu éprouver le genre. Fort de ses expériences antérieures, il sait de quoi il retourne, comment le texte doit être mis en page, quelle en sera la réception, quelles sont les attentes du public. Il maîtrise l'ensemble des données éditoriales permettant de mener à bien l'exécution d'un tel recueil. Au vu de la série de *miscellanea* qu'il produit, quatre textes en seulement cinq ans, plus l'ouvrage de Muret, il faut croire qu'au début des années 1570 les *variae lectiones* connaissent un engouement tout particulier. Les *Variarum lectionum libri IIII* de Juste Lipse sont d'ailleurs réédités en 1585, sous une nouvelle forme, les *Variarum lectionum libri III*, après la suppression du livre II de l'*editio princeps* qui ne comportait que deux chapitres²⁷⁵. Si Plantin a eu du succès avec les éditions précédentes, il est tout à fait naturel qu'il publie l'œuvre de Muret dans la foulée, comptant ajouter un nouveau *best-seller* à son catalogue.

Les Variarum lectionum libri XV, 1574-1580: splendeurs et misères d'une édition

Comme nous l'avons vu précédemment, Muret envisage d'abord de rééditer ses *Variae lectiones* à Paris à partir de 1572, soit plus de dix ans après l'*editio princeps* de Venise. Il a probablement mis cette longue période de gestation à profit pour accumuler la matière suffisante, en termes de notes, de corrections et de commentaires de toutes sortes, à la composition de nouveaux livres. Il se trouve cependant débouté par les Parisiens après que Clopejau a choisi de donner une simple copie des *Lectiones* originales sans consulter leur auteur pour d'éventuelles relectures et révisions. L'histoire ne s'arrête par là pour autant. Tout en poursuivant ses démarches dans la capitale, Muret s'associe avec un autre français expatrié, Christophe Plantin, en 1574.

1574: Une association prometteuse

Désireux de travailler avec le Limousin, Plantin semble avoir été le premier à engager les négociations, avec l'aide d'un troisième larron, le jésuite Johannes Gravius²⁷⁶, qui joue le rôle d'intermédiaire entre les Pays-Bas espagnols et l'Italie. La première trace que nous avons de leurs échanges à ce sujet est une lettre que Plantin

²⁷⁴SIRLETO, *Illustriss. D. Sirleti S.R.E. cardinalis, annotationes variarum lectionum in Psalmos, ad sacri Bibliorum apparatus instructionem*, [Antverpiae, excudebat Christophorus Plantinus, 1571].

²⁷⁵LIPSE, Juste, *Iusti Lipsii Variarum lectionum libri III quos nunc leui manu recensuit*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1585.

²⁷⁶Johannes Gravius, ou Joannes Grapheus, 1502-1571, jésuite d'Anvers.

adresse à Gravius le 19 Juin 1574²⁷⁷. L'imprimeur se réjouit alors que Muret ait accepté ses services, ne cessant de lui rendre grâce encore et encore:

*Litterae tuae XII kal. hujus mensis scriptae me valde recrearunt quod per eas intelligam oblationem officii nostri gratam fuisse tibi et Dno Mureto, quod nolim mea privata causa aut commodo ullos labores novos aut praeter institutum vel commoditatem suscipere: Nam quandocumque aliquid ex operibus hujus absolutum recepero gratissimum erit, illudque letus in lucro reponam et reipub gratulabor: non itaque festinet sed per oportunitatem quae videbuntur maturet Muretus noster opto.*²⁷⁸

Il se montre d'ailleurs tout autant redevable envers Muret qu'envers Gravius. L'action de ce dernier semble en effet avoir été capitale pour emporter l'adhésion du Limousin et le convaincre de s'associer avec lui. Dans une lettre de septembre 1574²⁷⁹, écrite directement à Muret pour le remercier de la confiance qu'il lui porte, Plantin affirme que ce sont les recommandations du jésuite qui l'ont poussé à choisir le Compas d'or pour publier ses écrits:

*[...] quoniam tu, praesertim hominis pii et docti incitatus commendatione, me amplecti et tuorum albo scribere caepisti, non immerito certe me summo, et plane divino beneficio affectum esse censeo.*²⁸⁰

Gravius n'est pas directement nommé mais, compte tenu de la lettre que nous avons citée précédemment, on peut considérer que son identité est fortement sous-entendue derrière la périphrase « *hominis pii et docti* », un « homme docte et pieux ».

Plantin ne tarit pas d'éloges à l'égard de Muret. C'est une faveur immense que lui fait le Limousin, « *summo, et plane divino beneficio* », en acceptant de lui confier ses écrits.

*Quum igitur me tuis literis non sis dedignatus, atque adeo me tuorum scriptorum beneficio ornare contendas, velim tibi persuadeas me, quamprimum aliquid ad me miseris, tuae voluntate obsecurum. Atque ubi ea quae praelis committi primum jusseris, accepero, nolim de mea diligentia diffidas. Quin illud quod mihi injunxeris, negocium ob tui nominis celebritatem quanta potero celeritate expeditissimum reddam. Nam cum neque me tuo amori, neque beneficio quod mihi offers respondere posse sciam, videbor aliqua ex parte meo et tuo desiderio satisfacere, cum ex nostris typis aliquid ornamentis tuis lucubrationibus accessent.*²⁸¹

En retour, l'imprimeur lui assure de tout mettre en œuvre pour le satisfaire. Muret peut être certain qu'il se pliera à toutes ses volontés. Un ordre de lui et Plantin publiera ce qu'il désire. Il agira avec tout le zèle et toute la rapidité possible pour exécuter ses

²⁷⁷Voir lettre n°537 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.4, p100-103.

²⁷⁸Cf. op. cit.: « Tes lettres écrites le 21 mai m'ont fait revivre car à travers elles je comprends que le don de nos services a reçu bon accueil auprès de toi et de maître Muret, parce que je ne voudrais pas entreprendre quelques nouveaux labeurs pour mon intérêt personnel ou pour le profit, ou contre les convenances établies. En effet, chaque fois que j'aurai reçu quelque élément achevé de ses travaux, elle sera très bien accueillie, et je considérerai ce ? comme un gain et j'en féliciterai la république: c'est pourquoi je souhaite que notre cher Muret ne se hâte pas, mais qu'il mûrisse à sa convenance ce qui lui semblera bon. »

²⁷⁹Voir lettre n°558 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.4, p139-140.

²⁸⁰Cf. op. cit.: « [...] puisque toi, alors que tu y as surtout été poussé par la recommandation d'un homme pieux et docte, tu m'as entouré de ton affection et tu as entrepris de m'ajouter à la liste de tes familiers, et pour cette raison je ne pense pas avoir été touché à tort par un bienfait si grand et tout-à-fait divin. »

²⁸¹Ibid.: « Donc, comme tu ne m'as pas dédaigné dans tes lettres, et que, à plus forte raison, tu insistes pour m'honorer de la faveur de tes écrits, je voudrais que tu te persuades que, aussitôt que tu m'auras envoyé quelque chose, je me plierai à ta volonté. Et quand j'aurai reçu ce que tu m'auras ordonné de publier en premier, je ne voudrais pas que tu te défies de mon zèle. Bien plus, le travail que tu m'auras confié, je te le retournerai fin prêt avec autant de célérité que possible compte tenu de la célébrité de ton nom. En effet, comme j'ignore si je peux me montrer à la hauteur de ton affection pour moi ainsi que du bienfait que tu m'offres, je paraîtrai satisfaire en partie ton désir et le mien, si quelque ornement produit par nos presses vient s'ajouter aux fruits de tes veilles. »

travaux et servir au mieux la renommée de l'humaniste. C'est un honneur pour lui et pour sa maison d'avoir à charge d'éditer ces « *erudita scripta* », ces ouvrages savants qui rayonnent sur toute la République des lettres, « *quae quidem obviis ulnis ab omnibus excipiuntur* »:

*Quid enim in tot et tam praeclarorum quos habet Europa, typographorum frequentia mihi accidere posset jucundius quam ut tua erudita scripta quae quidem obviis ulnis ab omnibus excipiuntur, meis valeam typis excudere.*²⁸²

Plantin est tout à fait conscient de la stature de Muret, de la qualité intrinsèque de ses textes mais aussi de sa réputation au sein des milieux lettrés et de son succès auprès du public. Il ajoute là un nom prestigieux, et rentable d'un point de vue commercial, à son catalogue. C'est une très bonne affaire pour lui.

1574-1576: La lente réception des livres IX à XII

Le premier fruit de cette association intervient très tôt. Et ce sont les *Variae lectiones* qui se trouvent concernées. En effet, quelques deux mois après la lettre de septembre, l'imprimeur s'apprête déjà à lancer leur publication. Le privilège qui figurera dans l'édition de 1580 porte ainsi la date du 29 novembre 1574²⁸³:

Summa privilegii.

Regiae Majestatis privilegio cautum est, ne quis M. Antonii Mureti Variarum lectionum libros XV etc. citra Christophori Plantini Architypographi Regii voluntatem, a die prioris editionis absolutae ad decem annos, imprimat, vel alibi impressos importet, distrahat, venalesve habeat per omnes ejus ditionis fines, sub poena confiscationis, et gravi mulcta : ut latius patet in litteris datis Bruxellae paenultima Novembris Anno MDLXXIII.

*Signat I de Witte.*²⁸⁴

Le privilège est pris à Bruxelles, au nom du roi Philippe II dont l'autorité s'étend également aux Pays-Bas et à l'actuelle Belgique alors soumis à la domination espagnole. Il couvre ainsi l'ensemble du territoire néerlandais, de même que la péninsule ibérique, pour dix ans. Aux dires de Léon Voet, le document original ne mentionne pas quinze livres de *Variae lectiones* mais seulement les huit originaux de 1559, le titre qui figure dans l'extrait du privilège en 1580 ayant été changé par la suite. Il en déduit que le typographe envisageait d'abord une simple copie de l'*editio princeps*²⁸⁵. Cependant, il est très probable qu'en quinze ans Muret ait ajouté de nouvelles remarques aux premières et souhaité les publier. D'ailleurs, dans une lettre du 1^{er} janvier 1575 adressée à Johannes Gravius²⁸⁶, Plantin confirme avoir reçu non seulement les huit premiers livres, mais encore un neuvième:

²⁸²Ibid.: « En effet, dans la foule des typographes si nombreux et si remarquables que possède l'Europe, que pourrait-il m'arriver de plus agréable que d'être en mesure d'exécuter sur mes presses tes écrits savants qui sont accueillis par tous à bras ouverts ? »

²⁸³Voir annexe 2. MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex officina C. Plantini, 1580, f.e7r.

²⁸⁴Cf. op. cit.: « Résumé du privilège. Par privilège de sa royale majesté, défense est faite à quiconque d'imprimer les XV livres des *Variae Lectiones* de Marc Antoine Muret, d'importer lesdits livres faits imprimer ailleurs, de les diffuser ni mettre en vente, dans tous les territoires dudit seigneur, sans le consentement de Christophe Plantin, architypographe du roi, sur peine de confiscation et nombreuses sanctions graves: comme plus au long est contenu dans les lettres de privilège données à Bruxelles, l'avant-dernier jour de Novembre, mil cinq cent soixante et quatorze. Signé I de Witte. »

²⁸⁵Voir n°1723 dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.4, p1589.

²⁸⁶Voir lettre n°599 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.4, p223.

Variarum lectionum Mureti libros VIII prius et postea nonum recepi alios excepto.
287

Muret aurait-il composé en un mois de quoi remplir un livre complet de *lectiones*? Il est plus vraisemblable de penser que tout ou une partie de celui-ci était déjà prêt. En outre, l'édition parisienne qu'il souhaitait donner à l'origine était bien, aux dires de Jean-Eudes Girot qui s'appuie sur une lettre à Claude Dupuy du 7 avril 1572, une édition augmentée²⁸⁸. On ne peut donc pas tirer de conclusions probantes, comme Léon Voet, à partir du seul privilège. Au regard des lettres suivantes que Plantin échange avec Muret, il semblerait d'ailleurs que le typographe fournisse les textes au contrôle de la censure au fur et à mesure de leur réception, sans attendre d'avoir l'ouvrage complet en main.

En novembre 1574, fraîchement associé au Limousin, il se trouve avoir en sa possession les livres un à huit des *Variae lectiones*. Il reçoit un premier privilège pour leur publication. Ses démarches envers les pouvoirs censoriaux ne s'arrêtent pourtant pas là. En effet, deux ans plus tard, dans une première lettre de juin 1576²⁸⁹ – que nous appellerons (A) pour la distinguer d'une seconde (B) dont nous aurons à parler par la suite –, il confirme avoir envoyé au censeur le dernier livre de *lectiones* qu'il a reçu, sans préciser cependant duquel il s'agit:

*Accepi tuas literas, una cum libro Variarum lectionum, quem statim censori examinandum tradidi. Eum, ubi a quaestione liberatus ad me redierit, Bruxellas mitam, ut inde a Regio Senatu eam, quae ex decreto ad impressionem mihi necessaria est antequam praelum subeat, mihi facultatem impetret.*²⁹⁰

Ce nouvel opus est à son tour soumis à examen, avant de pouvoir être expédié à Bruxelles pour obtenir finalement l'aval du Conseil royal, condition indispensable à sa diffusion sur l'ensemble du territoire néerlandais. Il est intéressant de voir comment Plantin détaille auprès de son auteur les démarches juridiques et administratives attenantes à toute impression. Celles-ci lui sont prescrites par la loi, « *ex decreto* », il n'a pas le choix, mais s'exécute consciencieusement. Le typographe procède donc par étapes. Recevant lui-même l'ouvrage de Muret au fur et à mesure de sa conception, il le porte donc morceau par morceau, livre par livre, aux autorités en charge afin que chaque partie soit contrôlée et autorisée.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Plantin ne précise pas quel livre de *Variae lectiones* en particulier est inclus dans cet envoi de juin 1576 (A), mais on peut légitimement penser qu'il s'agit du numéro douze. Dans une lettre envoyée à Hercole Ciofano le 8 du mois²⁹¹, l'imprimeur confirme en effet avoir reçu ce dernier:

*A Mureto XII Librum variarum lectionum accepi[...]*²⁹²

Les livres neuf, dix et onze ont déjà été réceptionnés auparavant. Il est fait mention du neuvième opus dans la lettre à Gravius du 1^{er} janvier 1575²⁹³ que nous avons citée précédemment. Une autre lettre, de Muret cette fois-ci, adressée à Lipse le 20 mai 1576²⁹⁴, nous apprend qu'à cette même période Plantin détient aussi le livre XI:

²⁸⁷Cf. op. cit.: « J'ai reçu d'abord les huit livres des *Variae lectiones* de Muret, et ensuite le neuvième, j'attends les autres. »

²⁸⁸Voir GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

²⁸⁹Voir lettre n°727 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p178.

²⁹⁰Cf. op. cit.: « J'ai reçu tes lettres, une avec le livre des *Variae Lectiones*, que j'ai aussitôt transmis au censeur pour qu'il l'examine. Je l'enverrai à Bruxelles quand il me reviendra une fois délivré de l'examen, pour, à partir de là, obtenir du Conseil Royal, avant que l'ouvrage ne passe sous presse, l'autorisation qui, sur décret, m'est nécessaire pour imprimer. »

²⁹¹Voir lettre n°728 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p179-180.

²⁹²Cf. op. cit.: « J'ai reçu de Muret le livre XII des *Variae lectiones* [...] »

²⁹³Voir lettre n°599 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.4, p223.

²⁹⁴Lettre du 20 mai 1576, de Marc-Antoine Muret à Juste Lipse, cité dans la lettre n°130, dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955,

*Peto a te, etiam si pateris, te oro, ut undecimum librum variarum lectionum mearum a Plantino inspiciendum roges. Qui si se id, nis permissu meo, facere nolle respondeat, has ei litteras ostendere poteris, ut intelligat, me id non permittere tantum, sed etiam cupere.*²⁹⁵

Muret souhaite transmettre son texte à Juste Lipse afin que celui-ci l'examine et lui fasse connaître son avis. Pour obtenir le manuscrit, le Néerlandais doit passer par Plantin, et, si celui-ci refuse, lui montrer la lettre du Limousin à titre d'autorisation. En mai 1576, le livre XI des *Variae lectiones* se trouve donc bien à Anvers, chez l'imprimeur. Enfin, une autre lettre de Plantin à Muret, datée, d'après les estimations de Max Rooses, de juin 1576²⁹⁶ – nous l'appellerons (B) pour la distinguer de la première lettre (A) mentionnée en amont –, nous apprend qu'à cette date l'ensemble des livres un à douze est arrivé à l'officine:

*Johannem Gravium Societatis JESU theologum existimo tibi significasse quod libros tuos Variarum lectionum ad XII. usque acceperim [...].*²⁹⁷

Une fois de plus, Gravius a dû jouer le rôle d'intermédiaire pour confirmer à Muret que tout avait bien été reçu.

Au printemps 1576, quatre nouveaux livres de *Variae lectiones* sont donc parvenus à Anvers, tous ayant probablement été couverts dans la foulée par un privilège royal. Et ce n'est pas fini. Ayant reçu le livre XII, Plantin demande encore la suite afin de pouvoir débiter l'impression de l'ouvrage au plus vite. Il semble ainsi avoir fixé avec Muret un certain nombre de livres supplémentaires devant être ajoutés aux huit de l'*editio princeps* de 1559. Ou peut-être est-ce le Limousin seul qui en a décidé ainsi et a fait savoir par avance à son imprimeur combien de sections comporterait cette nouvelle édition? Toujours est-il que l'Anversois ne considère pas les éléments de texte dont il dispose comme un ouvrage achevé. Il s'attend à recevoir encore d'autres livres. C'est ce qu'il ressort de la lettre de juin 1576 (A)²⁹⁸:

[...] Itaque cum primum res fuerit expedita, non committam ut apud me diu otium agat, ne diuturna te expectatione pendentem ac sollicitum detineam.

*Atqui velim, ubi commodum erit, reliqui libri sequantur, ut una eademque opera omnes simul imprimantur. Ego interim, tua humanitate et laudibus quas mihi immerito tribuis, non mediocriter incitatus, quicquid mea tenuis facultas, et qualiscumque diligentia in tuam gratiam efficere queant, vicissim id omne tibi tuisque prompto animo ac lubens offero.*²⁹⁹

En possession déjà de douze livres, Plantin n'a pas encore lancé la mise sous presse. Il attend « *reliqui libri* », le reste des livres, sans préciser leur nombre. Il souhaite avoir en main l'ensemble des différentes sections promises par le Limousin avant de débiter leur impression, envisageant de les publier toutes d'une traite. Ses ouvriers sont prêts et il ne

p156.

²⁹⁵Cf. op. cit.: « Je te demande, même si tu es souffrant, je te supplie, de réclamer à Plantin le livre onze de mes *Variae lectiones* pour l'examiner. Et s'il répond qu'il ne veut pas te le remettre sans ma permission, tu pourras lui montrer cette lettre, pour qu'il comprenne que non seulement je le permets, mais encore que je le désire. »

²⁹⁶Voir lettre n°730 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p183.

²⁹⁷Cf. op. cit.: « Je pense que le théologien Johannes Gravius, de la Société de Jésus, t'a fait savoir que j'ai reçu tes livres de *Variae lectiones* jusqu'au numéro XII. »

²⁹⁸Voir lettre n°727 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p178.

²⁹⁹Cf. op. cit.: « C'est pourquoi, dès que l'affaire aura été expédiée, je ne m'exposerai pas à ce que l'oisiveté s'installe longtemps chez moi, afin de ne pas te retenir dans une longue attente, toi qui est anxieux et inquiet. »

En outre je voudrais, quand cela te conviendra, que les autres livres suivent, afin de les imprimer tous en même temps au cours d'un seul et même travail. Pour ma part, pendant ce laps de temps, vivement poussé par ta bienveillance et les louanges que tu m'accordes sans que je le mérite, tout ce que mes faibles capacités et mes soins, de quelque nature qu'ils soient, peuvent faire pour te plaire, tout cela, je te l'offre volontiers, mon âme vous étant entièrement dévouée, à toi et aux tiens. Salut. »

compte pas les laisser paresser. Dès que tout sera en ordre, les livres reçus et privilégiés, il se mettra à l'œuvre. Une fois de plus, le typographe garantit à Muret de faire tout son possible pour le satisfaire.

Mais le Limousin traîne encore, et son imprimeur commence à s'impatienter. À l'été 1576, cela fait déjà un peu plus d'un an et demi que le projet est en cours, et Plantin ne peut pas lancer la publication, ne disposant pas encore de tous les éléments pour. Il réitère donc ses demandes à intervalles réguliers. À la fin de la lettre de juin 1576 (B)³⁰⁰, il se dit toujours paré à tout imprimer aussitôt que Muret lui aura envoyé ses derniers livres de *Variae lectiones*:

*[...] libros tuos Variarum lectionum ad XII. usque acceperim, reliquos ubi accepero praelo statim eos omnes committam.*³⁰¹

Livres qu'il réclame de nouveau le 24 août³⁰²:

*Reliquos libros Variarum etiam expecto ubi oportunum fuerit eos mittere.*³⁰³

Plantin reste cependant calme et poli, faisant preuve de beaucoup de tact envers son auteur. Oui, il le presse, mais répète qu'il lui laisse le soin de choisir le moment opportun pour lui livrer ses textes. Il semble d'ailleurs que Muret ait quelques problèmes de santé qui peuvent expliquer son retard. Étant donnée la situation, le typographe préfère prendre son mal en patience et le voir recouvrer la santé rapidement:

*[...] ceteros expectabo libenter donec ipsi oportunum fuerit. Satius namque est nobis et reipublicae illis ad tempus quam ipso Mureto carere. Proinde cupio ut curam habeat suae valetudinis.*³⁰⁴

La publication d'une nouvelle édition de *Variae lectiones* augmentée de sept livres inédits semblait avoir démarré sur les chapeaux de roues à l'hiver 1574. Tout juste associé au Limousin, Plantin avait déjà obtenu un privilège royal et réuni les neuf premiers livres de l'ouvrage en janvier 1575. Puis, plus de nouvelles, jusqu'au printemps 1576 où l'on apprend que l'imprimeur a finalement reçu les sections dix, onze et douze de l'ouvrage. D'autres sont encore à venir, qui tardent. Et la situation ne va pas en s'arrangeant.

1578: Hermann Hortenberg, un nouveau protagoniste à l'œuvre dans la livraison des sections XIII, XIV et XV des *Variae lectiones*

Après les livres neuf, dix, onze et douze, il se passe encore deux ans sans que Plantin ne reçoive rien. Ainsi attend-il toujours, en 1578, que Muret lui envoie la suite de ses travaux, comme il l'écrit le 16 février à Hermann Hortenberg:

J'ay de long temps receu le 9, 10, 11, 12, des livres *Variarum Mureti* outre les huit premiers par luy corrigés et augmentés et n'eust l'attente des quatre autres, je

³⁰⁰Voir lettre n°730 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p183.

³⁰¹Cf. op. cit.: « [...] j'ai reçu tes livres de *Variae lectiones* jusqu'au numéro XII. Dès que j'aurai reçu le reste, je les passerai tous sous presse. »

³⁰²Voir lettre n°132 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p157.

³⁰³Cf. op. cit.: « Pour le reste des livres de *Variae lectiones*, j'attends le moment où il t'aura semblé convenable de me les envoyer. »

³⁰⁴Voir lettre n°728 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p179-180.

« [...] j'attendrai volontiers les autres [livres de *Variae lectiones*] jusqu'au moment qui lui [à Muret] aura semblé convenir. Et en effet, il est préférable pour nous et pour le bien public d'être privés de ceux-ci pour le moment plutôt que de Muret lui-même. Ainsi donc, je souhaite qu'il ait soin de sa santé. »

les eusse passé long temps imprimés, ce que je suis encores prest de faire quand il luy plaira me les envoyer ou bien ceux icy seulement quand il me l'ordonnera.³⁰⁵

Plantin est d'une patience d'ange. Malgré tout le retard que prend l'édition de ces *Variae lectiones*, il est encore décidé à mener le projet jusqu'au bout. Il tient également toujours à publier l'ensemble des textes au sein d'une seule traite, comme il l'annonçait en 1576, et non en plusieurs morceaux édités au fur et à mesure de la réception des différentes sections envoyées par l'auteur. En choisissant la seconde option, il aurait pu faire paraître les douze livres dont il disposait déjà et prévoir de réunir les suivants au sein d'un deuxième opus prévu pour une date postérieure. Cela aurait permis d'éviter un retard prolongé dans l'impression. Les premiers livres étant prêts, ils auraient été mis sous presse et diffusés dès 1576. Il aurait été temps plus tard de publier le reste dans une nouvelle édition augmentée. Le typographe persévère cependant dans son idée d'un recueil unique réunissant le nombre de livres promis à l'origine par Muret. Si jamais ce dernier en émet le souhait, Plantin ne fera paraître que les douze premiers livres. Mais sauf ordre spécifique de la part du Limousin, l'imprimeur continuera à attendre la suite. L'extrait que nous avons cité ci-dessus indique qu'il espère recevoir de la sorte encore quatre livres supplémentaires. Au final il n'y en aura que trois, portant à quinze le nombre total de sections que comporteront les *Variae lectiones* lors de leur sortie en 1580.

Au printemps 1578, Muret répond enfin aux demandes répétées de son imprimeur, lui faisant parvenir d'un coup trois nouveaux livres, le 24 juin³⁰⁶:

*Mitto ad te tandem tres prostremos libros mearum variarum lectionum : postremos dico eorum saltem quos hoc tempore edere institui : totidem enim eos, sive decem, alteri suo tempore subsequenter. Edes igitur, mi Plantine, nunc quidem hos quindecim, et in eis describendis adhibebis eam diligentiam quam in ceteris solitus es, vel tua causa, vel mea.*³⁰⁷

Ce sont les derniers qu'il a résolu de publier pour le moment. L'édition rassemblera donc finalement quinze livres de *variae lectiones*. Plantin peut lancer l'impression, ce sera tout, du moins pour l'instant. Car la lettre figure bien que Muret ne s'arrêtera pas là. Il ne s'agit que de trois livres parmi plusieurs autres qui demeurent toujours en attente. Dans la première phrase que nous avons citée ci-dessus, le Limousin envisage en effet explicitement une nouvelle édition. D'autres livres suivront en temps voulu « *alteri suo tempore subsequenter* », autant que ce qu'il a déjà transmis à Plantin, ou peut-être une dizaine « *totidem enim eos, sive decem* ». Avant même d'avoir finalisé la seconde édition de ses *Variae lectiones*, Muret prévoit donc déjà d'en donner une troisième édition, de nouveau augmentée d'un nombre important de remarques inédites.

Mais pour l'heure, il se contentera de quinze livres. Il juge probablement, à l'instar de son imprimeur, que la publication de son ouvrage a été de trop repoussée. Il faut se décider à finir.

Le Néerlandais Hermann Hortenberg, dont nous savons juste qu'il est natif de Nimwegen, apparaît après Gravius comme le nouvel intermédiaire entre Muret et son imprimeur. Mais quand Gravius est à Anvers, Hortenberg lui se trouve à Rome, aux côtés du Limousin. Originaire des Pays-Bas où officie Plantin, francophone comme le

³⁰⁵Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³⁰⁶Voir lettre n°799 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p312-313.

³⁰⁷Cf. op. cit.: « Je t'envoie enfin les trois derniers livres de mes *Variae Lectiones*: les derniers du moins de ceux que j'ai résolus d'éditer maintenant: en effet, d'autres suivront en leur temps qui seront aussi nombreux, ou dix. Donc, mon cher Plantin, tu éditeras pour l'instant ces quinze là, et tu emploieras pour ces livres-ci ce soin que tu as eu l'habitude d'appliquer en imprimant les autres, dans ton intérêt ou dans le mien. »

prouve la lettre que lui envoie ce dernier, présent dans la capitale italienne de même que Muret, il est le contact idéal. C'est donc à lui que Plantin témoigne en février 1578 de sa volonté de toujours imprimer les *Variae lectiones*. Il n'attend pour ce faire que les derniers livres promis par l'auteur. Il charge donc le Néerlandais, qui semble pouvoir entrer aisément en relation avec Muret, de lui faire passer le message et de lui transmettre l'expression de toute sa considération à son égard:

Je desire affectueusement pouvoir monstrier a Monsigneur Muret combien je souhaite l'occasion et moyen m'estre donné de tesmoigner par l'effect combien je me sens obligé a luy de me faire tant d'honneur et de bien de faire quelque estime de moy et de mes recommandations.³⁰⁸

Il a toujours beaucoup d'admiration pour le Limousin, se sent toujours redevable envers lui de l'avoir choisi pour diffuser ses œuvres. La publication de ses *Variae lectiones* est l'occasion de lui prouver sa gratitude. Il n'en démord pas.

Hortenberg joue parfaitement son rôle de messenger. Il ne fait pas de doute en effet qu'il ait montré la lettre ou du moins rapporté son contenu à Muret puisque, dans la foulée, le Limousin fait parvenir à Anvers les trois derniers livres qui composeront son ouvrage. Hortenberg est désigné là encore comme intermédiaire. Il doit se charger de l'envoi, et il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'une mince affaire. En effet, les Provinces-Unies étant alors en proie à une violente crise politique et militaire dont le pays se remet difficilement, le courrier circule mal en direction du nord de l'Europe. Il faut faire preuve de prudence pour transporter les colis jusqu'à Anvers, concevoir un itinéraire sûr. Hortenberg détaille la route qu'emprunteront les livres dans une lettre adressée au cartographe Ortelius, le 25 juin 1578³⁰⁹:

*Hoc praetera Plantino indicari cupio traditos mihi esse a Mureto tres libros Variarum lectionum, ut eos Tridentum preferrem, atque inde Francofurtum transmitterem, iis qui Plantini negotia nundinis Autumnalibus illic acturi sunt, adferendos, ne alioqui obsessis itineribus a militibus, in periculum inciderent, aut interciperentur.*³¹⁰

Depuis Rome, le Néerlandais se rendra à Trente puis transmettra le colis à Francfort. Celui-ci parviendra alors aux associés de Plantin en charge des affaires de l'imprimeur lors des foires du livre qui doivent se dérouler à l'automne dans ladite ville. C'est là que s'effectuera le passage de relais. Les hommes de Plantin se chargeront ensuite d'acheminer les manuscrits jusqu'à leur destination finale. Par ce biais, les livres devraient suivre les routes protégées par les soldats, évitant de fait toute mauvaise rencontre qui pourrait entraîner leur perte. Cet itinéraire passe par le nord de l'Italie, traverse l'Allemagne de bout en bout puis bifurque vers l'Ouest pour atteindre par l'Est le duché de Brabant où se trouve Anvers. Le voyage sur le territoire néerlandais lui-même s'en trouve donc diminué au maximum. Muret et Hortenberg ont pris toutes les précautions pour contourner les zones à risques et s'assurer que les colis arriveront à bon port.

³⁰⁸Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³⁰⁹Voir lettre n°138 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p166.

³¹⁰Cf. op. cit.: « Je désire faire savoir à Plantin que les trois livres de *Variae Lectiones* m'ont été transmis par Muret afin que je les porte à Trente et de là que je les envoie à Francfort, pour qu'ils soient acheminés par les hommes qui devront s'occuper des affaires de Plantin dans cette même ville aux foires de l'automne, afin que du reste, les chemins étant tenus par les soldats, ils ne tombent pas dans quelques périls ou ne soient pas interceptés. »

1579-1580: Les *Variae lectiones* sous presse, enfin?

Les quinze livres de *Variae lectiones* reçus, il manque encore un dernier élément de texte important avant que l'ouvrage ne puisse être considéré comme complet et diffusé: la préface.

Muret donne ses premières instructions à ce sujet dans la lettre du 24 juin 1578³¹¹, alors qu'il indique à Plantin que les trois livres qu'il lui fait parvenir dans le même temps sont les derniers.

*Primum folium in postremum locum reserves velim : nondum enim constitui satis pro certo cui illos dicare debeam : Sed brevi constituam, et ad te mittam epistolam quam principio pones. Neque enim illam amplius edi volo, quae ante illos priores octo libros scripta erat ad Cardinalem Ferrariensem.*³¹²

Il envisage de rédiger une nouvelle épître dédicatoire remplaçant celle de 1559 à Hippolyte d'Este. Cependant, il ne sait pas encore exactement à qui l'adresser. Il demande donc à Plantin de réserver un premier feuillet vierge au début de l'ouvrage pour recevoir son texte lorsqu'il sera prêt. Un feuillet, deux pages seulement, le Limousin affirme explicitement ne pas souhaiter s'étendre. Il ne cherche donc pas un dédicataire d'importance, comme il l'avait fait auparavant avec le cardinal de Ferrare. Arrivé vers la fin de sa vie, ordonné prêtre depuis 1576, enseignant à la Sapienza de Rome, orateur à la cour des papes, il n'est plus temps pour lui de chercher un protecteur puissant. Il se contentera donc d'une épître courte, qui lui demandera moins de travail et qu'il pourra envoyer sous peu à Plantin pour finaliser ses *Variae lectiones*.

L'absence de préface ne devrait pas retarder davantage le lancement de l'impression. Il n'est pas rare en effet que les pièces liminaires d'un ouvrage manquent lors de la mise sous presse. Cela ne pose pas de problème car il est aisé de rajouter un cahier supplémentaire avant ou après le corps du texte une fois celui-ci achevé. Muret est rompu à la vie des ateliers typographiques et à leurs pratiques. Il sait ce qu'il fait lorsqu'il demande à l'imprimeur de réserver un feuillet pour la préface dans le but explicite de l'imprimer en dernier lieu. La publication pourra être lancée malgré tout.

Mais Plantin préfère attendre d'avoir tous les éléments en main. Le texte tardant à lui parvenir, il finit donc par relancer Muret un an plus tard, le 9 juillet 1579³¹³, pour lui faire savoir qu'il attend toujours impatiemment la préface ou la dédicace que le Limousin a prévue de faire figurer en tête d'ouvrage:

*Libros autem septem novos post octo priores recognitos me accepisse, ante annum, ni fallor, significavi, nec aliud expectare quam vt dedicatorem vel praefationem inscriptam cui voles ad nos quotiescumque libuisset mitteres, me siquidem paratum esse et semper fuisse ad impressionem ilico auspicandam. Idem quoque nunc est animus, qui semper fuit. Imo avidissime expectabo et expecto vt eam mittas. Vbi etenim eam accepero, haud dubie statim editionem aggrediar et continua opera prosequar, Deo fauente, vsque ad finem.*³¹⁴

³¹¹Voir lettre n°799 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p312-313.

³¹²Cf. op. cit.: « Je voudrais que tu réserves le premier feuillet pour la fin : en effet je n'ai pas encore déterminé avec suffisamment de certitude à qui je devrais dédier ces livres. Mais j'en déciderai rapidement et je t'envverrai l'épître que tu placeras au début. Car je ne veux pas que la préface publiée soit plus longue que celle qui était figurait en tête des huit premiers livres, adressée au Cardinal de Ferrare. »

³¹³Voir lettre n°141 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p168.

³¹⁴Cf. op. cit.: « Or je t'ai signifié il y a un an, si je ne me trompe, que j'avais reçu les sept nouveaux livres après les huit premiers que tu avais revus, et que je n'attendais rien d'autre que le fait que tu nous envoyasses, autant de fois qu'il t'aurait plu, la dédicace ou la préface adressée à qui tu voulais, et que, en tout cas, j'étais prêt, que je l'avais toujours été, à commencer immédiatement l'impression. Mon esprit aussi se trouve dans les mêmes dispositions maintenant qu'il l'a toujours été. Mieux, j'attendrai et j'attends avec une très grande impatience que tu me l'envoies. En effet, quand je l'aurai reçue, il est certain que je lancerai aussitôt l'édition et que je poursuivrai mon ouvrage sans interruption, avec la faveur de Dieu, jusqu'à la fin. »

Il affirme détenir depuis un an déjà les quinze livres de *Variae lectiones*. Les colis expédiés par Hortenberg, avec toutes les précautions possibles, seraient donc arrivés sans encombre dans le courant de l'été 1578. Reste la préface promise par Muret. Manœuvrant avec habileté pour l'amener à ses fins, Plantin l'assure d'une complète liberté dans le choix du dédicataire « *inscriptam cui voles* », et de la date de livraison « *quotiescumque libuisset* », tout en le pressant de lui faire parvenir enfin son texte. En l'espace de quelques lignes, le verbe « *exspecto* » apparaît trois fois, couplé aux adverbes « *avidissime* », « avec une très grande impatience », « *ilico* », « sur-le-champ », « *statim* », « aussitôt » qui traduisent de manière répétée l'urgence de sa demande. Une fois encore, il affirme que tout est prêt pour lancer l'impression. Seul Muret est en retard. Plantin est donc toujours déterminé à mener le projet des *Variae lectiones* à terme. Il est admirable de constater que ces cinq années d'attente n'ont pas ébranlé sa détermination.

Il est de même toujours résolu à exécuter l'ouvrage d'un bout à l'autre, sans interruption. Il ne souhaite pas commencer par traiter le corps du texte dont il dispose déjà, puis rajouter la préface/dédicace à la fin, comme un élément rapporté, contrairement à ce que Muret lui demandait de faire un an auparavant. Il fait le choix d'imprimer l'œuvre d'une seule traite, depuis le tout premier jusqu'au tout dernier feuillet. Si la composition de la préface est du ressort de l'auteur, les questions de mises sous presse quant à elles relèvent du typographe. C'est à lui d'organiser le travail de son atelier, dont il est le maître et le propriétaire. Il ne souhaite probablement pas investir son argent en papier, encres et main d'œuvre, mobiliser son temps et ses machines, avant d'être sûr que le manuscrit et toutes les pièces liminaires soient complètement achevés et lui aient été livrés. Il a d'ailleurs tout à fait raison. S'il avait choisi de morceler le processus d'impression, s'il avait débuté avec les neuf premiers livres de *Variae lectiones* en 1575, avec les douze en 1576, ou même avec les quinze en 1578, il aurait bloqué sur plusieurs années un petit capital avant de pouvoir effectivement finaliser l'ouvrage, le mettre en vente et rentrer dans ses frais. Cinq ans, trois ans, deux ans de perdus entre l'investissement de départ et le retour sur investissement, Plantin ne peut se le permettre, surtout avec la situation de crise qu'il traverse suite aux troubles politiques qui ont frappé Anvers. Qu'aurait-il fait de tous les cahiers ainsi préalablement imprimés en attendant encore plus d'une année de leur joindre la préface? Où les aurait-il stockés? Les feuillets auraient pu s'abîmer avec le temps, subir des dommages matériels, être détruits. Lorsque les typographes choisissent de tirer le paratexte en fin d'impression, n'ayant pas tous les éléments à leur disposition pour éditer l'ouvrage dans l'ordre, c'est néanmoins qu'ils sont sûrs de recevoir les pièces manquantes dans les semaines ou les mois à venir. Ce n'est pas le cas pour Plantin qui se doit de patienter près d'un an et demi avant d'avoir des nouvelles de son auteur.

En décembre 1579, en effet, le livre est toujours en attente dans l'atelier. Le 10 du mois, dans une lettre adressée à Buyssetius, Plantin compte ainsi les *Variae lectiones* au nombre des œuvres dont l'impression est prévue au même instant dans son officine³¹⁵. Mais l'ouvrage est probablement encore en « *stand-by* » car la préface ne lui est toujours pas parvenue. Il la réclame donc de nouveau au Limousin, en ce mois de décembre:

[...] *non desistam quin absolutum reddiderim opus ad quod praefationem tuam exspecto.*³¹⁶

Tout est prêt. Il dispose des quinze livres à imprimer, Muret lui a indiqué dans une précédente lettre le titre qu'il a choisi pour son ouvrage, titre qui a d'ailleurs plu à

³¹⁵Voir lettre n°851 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p106-116.

³¹⁶Voir lettre n°852 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p117-118.

« [...] Je ne renoncerai pas à lui remettre ton œuvre une fois celle-ci achevée, œuvre pour laquelle j'attends ta préface. »

l'éditeur, mais toujours aucune information au sujet d'une éventuelle préface ou dédicace. Pour accélérer les choses, Plantin a donc finalement pris la décision de ne pas attendre que le Limousin lui envoie un texte inédit, composé spécifiquement pour l'édition augmentée qu'il s'apprête à publier. Il avoue agir ainsi contre la volonté de son auteur. Mais qui pourrait lui reprocher de vouloir éviter des délais supplémentaires alors que la parution des *Variae lectiones* stagne depuis cinq ans? Il abandonne donc tout simplement l'idée d'une nouvelle préface. Il laisse néanmoins le choix à Muret: garder l'ancienne épître dédicatoire, ou n'en présenter aucune.

*Priores siquidem VIII libros et postea septem postremos accepimus absque ulla prorsus antiqua vel nova dedicatoria vel praefatione. Inscriptio autem quam mihi tuis iisdem litteris praescribis perplacet neque ad VII posteriores libros praefationem ullam uti jubes expectabo. Cupio tamen mihi prima occasione significari num velis nos primam tuam praefationem uti olim fuit impressa imitare vel omnes XV libros sine ulla praefatione emitti.*³¹⁷

Muret fait rapidement parvenir sa réponse à Plantin. Le 8 février 1580³¹⁸ en effet il lui fait savoir qu'il a choisi la première option: la reproduction pure et simple de la dédicace à Hippolyte d'Este. Il affirme en avoir résolu ainsi depuis longtemps et avoir transmis sa décision à Anvers à plusieurs reprises, mais son imprimeur ne semble pas avoir reçu ses lettres précédentes:

*Saepe jam ad te scripsi, ne ullam aliam praefationem exspectares, sed ea ipsa, quae octo prioribus libris jampridem proposita est, sine ulla mutatione uterere, sed video multas meas ad te litteras intercidisse.*³¹⁹

La question de la préface est donc réglée.

On notera néanmoins que Plantin n'a pas vraiment attendu de connaître les instructions de Muret concernant cette dernière. Voulant à tout prix éviter de repousser encore la sortie du livre, il renonce tout d'abord à son souhait initial d'éditer les *Variae lectiones* d'un seul bloc, pièces liminaires comprises, et se résout à lancer l'impression à l'automne 1579, sans avoir reçu de plus amples instructions au sujet de la dédicace de la part de son auteur. Mais, après avoir tiré une grande partie de l'ouvrage, il arrête de nouveau ses presses en décembre, hésitant à poursuivre tant que la préface ne lui est pas parvenue:

*Nam libri bona imo maxima parte jam confecta, non tamen confidentiae meae fuit ad calcem pergere, et lucem illi dare : nisi explorata voluntate tua de nova, ut loquimur, Praefatione. Quam non ignoras, sollenni eorum qui hodie scribunt ritu, addi solere.*³²⁰

³¹⁷Voir lettre n°852 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p117-118.

« Nous avons reçu les huit premiers livres puis les sept derniers sans absolument aucune dédicace ou préface, que ce soit l'ancienne ou une nouvelle. Le titre que tu m'as conseillé dans ces mêmes lettres me plaît beaucoup et je n'attendrai, comme tu me l'ordonnes, aucune préface pour les sept livres suivants. Cependant, je désire que tu me signifies à la première occasion si tu veux que nous reproduisions ta première préface telle qu'elle fut imprimée autrefois ou si nous devons publier l'ensemble des quinze livres sans aucune préface. »

³¹⁸Voir lettre n°147 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p274.

³¹⁹Cf. op. cit.: « Souvent déjà je t'ai écrit de n'attendre aucune autre préface, mais d'utiliser celle-là même qui était placée il y a longtemps en tête des huit premiers livres, sans aucun changement, néanmoins je vois qu'un grand nombre de mes lettres se sont perdues. »

³²⁰MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*. Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1580.

« En effet une bonne, ou plutôt la majeure partie des livres ayant déjà été exécutée, je n'eus cependant pas la ferme conviction de poursuivre jusqu'au bout et de le publier sans m'être assuré de ta volonté au sujet d'une nouvelle Préface, comme on appelle cela. Car tu n'ignores pas qu'il est de coutume, suivant l'habitude de ceux qui aujourd'hui écrivent dans cette manière, d'en ajouter une. »

Il écrit donc à Muret pour la lui réclamer. Mais la crainte de délais supplémentaires l'emporte finalement et Plantin choisira de son propre chef de publier l'épître dédicatoire de 1559, avant que l'auteur ne lui donne son opinion. Par chance, il tombera juste. Il estime néanmoins nécessaire de s'excuser auprès du Limousin de cette prise d'initiative, faisant son *mea culpa* dans une courte préface du 1^{er} mars 1580³²¹ qu'il ajoute à l'édition finale des *Variae lectiones*:

*At cum eam non haberem, et vererem ne expectando longius fieret : vide quid mihi sumpserim, eruditissime Murete, te ut spero non invito. Librum tuum absolui, edidi: nec id solum, sed epistolam hanc praescrpsi, qua et excusarem factum (si error aut peccatum in eo est)*³²²

La démarche de Plantin, si elle peut être contestable, bien que très compréhensible, lui permet d'avancer enfin dans la finalisation effective de l'ouvrage et de faire parvenir à Muret les premières épreuves du texte en automne 1579. Le 8 février 1580³²³, le Limousin confirme ainsi la réception de plusieurs chapitres de ses *Variae lectiones*, joints aux lettres que Plantin lui avait envoyées en octobre et décembre de l'année précédente:

*Binas litteras tuas, quarum priores decimo die Octobris, posteriores die duodecimo Decembris datae erant, eas utrasque cum aliquot capitibus variarum lectionum mearum, et parte Electorum Lipsii accepi Kalendis Februarii.*³²⁴

Les expéditions d'épreuves depuis Anvers se poursuivent ensuite régulièrement tout au long de l'hiver et du printemps. Alors que l'on s'attendrait à connaître son avis, Muret ne se montre néanmoins pas très loquace à ce sujet, ne correspondant plus avec son éditeur après février. Face à ce silence, ne sachant si ses courriers répétés sont arrivés à destination et si l'auteur est satisfait des résultats de l'impression, Plantin le sollicite le 14 mai 1580³²⁵, soumettant un nouveau lot d'épreuves à son examen:

*Varias ad te misi litteras quibus semper conjunxit folia Variarum impressa et ne fortassis illa perierint (quoniam abs te nihil litterarum post VI Id febr accepi) ecce iterum mitto ea quae postea sunt impressa.*³²⁶

Il avait cependant reçu quelques informations auparavant, le 15 mars 1580³²⁷, par l'intermédiaire de Hercule Ciofano, alors présent à Rome aux côtés du Limousin. L'Italien lui apprenait par voie postale que Muret était très satisfait des feuillets qu'il avait reçus:

*Quae ad Muretum Variarum Lectionum folia misisti, ei vel imprimis grata sunt.*³²⁸

Les épreuves de mai 1580 seront les dernières. Les *Variarum lectionum libri XV* sont enfin achevés. Mais la communication ne semble toujours pas être au beau fixe

³²¹MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*. Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1580.

³²²Cf. op. cit.: « Mais comme je ne l'avais pas [la préface], et que je craignais qu'il ne s'écoulât plus longtemps à l'attendre – vois, Muret, toi qui es si érudit, quel parti j'ai choisi de suivre, sans aller à l'encontre de ta volonté je l'espère – j'achevai ton livre, je l'éditai ; et je plaçai en tête non seulement ce texte, mais aussi cette épître-ci par laquelle je m'excusais de ce que j'avais fait (si j'ai commis en cela une erreur ou une faute). »

³²³Voir lettre n°147 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p274.

³²⁴Cf. op. cit.: « J'ai reçu aux calendes de février tes deux lettres, dont la première était datée du 10 octobre, la dernière du 12 décembre, chacune avec quelques chapitres de mes *Variae lectiones*, et une partie des *Electa* de Lipse. »

³²⁵Voir lettre n°875 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p159-160.

³²⁶Cf. op. cit.: « Je t'ai envoyé un grand nombre de lettres auxquelles j'ai toujours joint les épreuves imprimées des *Variae lectiones* et de crainte que par hasard celles-ci se soient perdues (puisque je n'ai reçu aucune lettre de toi après celle du 8 février), voilà que j'envoie de nouveau ce que j'ai imprimé par la suite. »

³²⁷Voir lettre n°868 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p147-148.

³²⁸Cf. op. cit.: « Les épreuves des *Variae lectiones* que tu as envoyées à Muret lui ont beaucoup plu. »

entre l'imprimeur et son collaborateur humaniste. Il apparaît en effet que le Limousin, pourtant premier concerné dans toute cette affaire, n'a même pas connaissance de la finalisation de son propre ouvrage, pressant Plantin de terminer ce qui l'est déjà. Le typographe s'étonne de cette réaction dans une lettre à Jean Matal Metellus, datée du 4 août 1580³²⁹:

*Mirror Muretum petere ut ego absolvam Varias ejus lectiones cum ego ipsi ante menses quatuor folia omnia miserim absoluta et iterum per veredarium eadem mense Mayo atque in sarcinis duabus quinquaginta integra exemplaria in singulis nempe 25.*³³⁰

Il considère donc bien que les épreuves de mai, qui réitéraient les épreuves transmises à Muret en mars ou avril, celles-là même dont parlaient Ciofano peut-être – mais Plantin les situe quatre mois avant la lettre qu'il entreprend de rédiger en août, ce qui nous amène plus vraisemblablement en avril – sont les dernières. Cinquante exemplaires des *Variae lectiones* ainsi achevées ont d'ailleurs été envoyés au Limousin. Il est dès lors étrange que ce dernier continue à penser que son ouvrage soit toujours en chantier. La lettre de mai semble bien lui être parvenue. Mais les colis contenant les exemplaires ont pu mettre plus de temps à être acheminés, ou tout simplement se perdre en route. Ces livraisons constituent la dernière étape du processus éditorial. L'auteur reçoit un certain nombre de volumes qu'il va pouvoir distribuer à son réseau de relations, à ses amis et à des puissants pour faire la publicité de son œuvre. Sans ces pièces à conviction, Muret n'a probablement pas imaginé que l'édition avait été menée à terme. Dans son esprit, les épreuves qu'il recevait n'étaient pas encore les épreuves définitives. Alors que l'officine du Compas d'Or accouchait enfin des *Variae lectiones* tant attendues, leur propre père ignorait donc tout de leur naissance.

1575-1580: cinq ans et demi de gestation, les raisons d'un retard prolongé

De novembre 1574 à mai 1580, il aura fallu cinq ans et demi pour mener à terme le projet des nouvelles *Variae lectiones*. La conjonction de plusieurs facteurs peut expliquer que le processus de publication ait pris si longtemps.

Voyons du côté de Plantin tout d'abord. L'imprimeur donne le coup d'envoi de l'édition dès novembre 1574 en obtenant un privilège pour les huit premiers livres déjà en sa possession. Il semble ne pas vouloir perdre de temps. Cependant l'histoire joue rapidement contre lui. Si le début des années 1570 marque l'apogée du Compas d'or, il voit également éclater d'importants troubles politiques dans les Provinces-Unies, lesquelles comprennent les actuels Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et une partie du nord de la France.

Philippe II monte sur le trône d'Espagne en 1556, gouvernant par là-même ces régions, alors sous domination ibérique. L'augmentation des impôts, la poussée du calvinisme, la centralisation croissante du pouvoir politique et administratif, ainsi que l'intransigeance du monarque, conduisent à une montée des tensions entre les autorités espagnoles et la population locale. Le tout finit par déboucher sur une guerre d'indépendance, menée principalement par Guillaume I^{er} d'Orange. Nous passons rapidement sur les détails pour en venir aux événements susceptibles d'éclairer notre propos. En 1572, la Hollande et la Zélande ayant rejoint la rébellion, Anvers connaît quelques difficultés économiques dues aux blocages des routes et du commerce, tout en

³²⁹Voir lettre n°885 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p178-179.

³³⁰Cf. op. cit.: « Je m'étonne que Muret me demande d'achever ses *Variae lectiones* alors que pour ma part je lui ai envoyé il y a quatre mois toutes les épreuves finales et que j'ai expédié de nouveau ces mêmes épreuves par la poste au mois de mai, reliées en cinquante exemplaires complets répartis dans deux paquets, 25 dans chaque colis évidemment. »

restant cependant épargnée par les combats. Quand le duc d'Albe parvient finalement à reprendre le contrôle de la situation dans les régions insurgées au nom de l'Espagne, le mal est déjà fait. La péninsule se trouve alors en proie à de graves problèmes financiers. L'entretien des troupes coûte cher, tant et si bien qu'en 1575, le pays sombre dans la banqueroute. Pour ne pas arranger les choses, Luis de Requesens, qui avait tenté une politique de conciliation, meurt l'année suivante sans avoir pu mener à terme ses négociations. Les Provinces-Unies profitent de la situation pour se reprendre petit à petit et lèvent à leur tour une armée, cernant les militaires espagnols désormais livrés à eux-mêmes, loin de la mère patrie. La tension monte à nouveau. Les mercenaires qui avaient été payés pour mener les combats au nom de Philippe II ne reçoivent plus de salaire et se trouvent confrontés à l'animosité de la population. Le statu-quo est au bord de la rupture.

331

Dans ce contexte difficile, le courrier s'achemine mal sur les routes néerlandaises. Plantin est l'une des victimes de ces désagréments. Souffrant déjà du ralentissement économique, il se plaint également des problèmes postaux. Dans une lettre du 27 septembre 1576³³², il explique à Buyssetius que les vétérans du roi tiennent les routes qui mènent jusqu'à Anvers et interceptent colis et courriers, peut-être pour couper court à toute communication entre les rebelles, sûrement pour se dédommager de leurs services impayés, basculant dans le banditisme à défaut de recevoir leur solde. Les affaires vont mal pour l'officine, comme il en témoigne dans une autre lettre à Arias Montano en octobre³³³, signalant à l'humaniste qu'un grand nombre de citoyens ont déjà fui Anvers. Lui a décidé de rester, même si les temps sont durs.

Cependant, nous avons vu qu'en 1576 Muret et Plantin parvenaient encore à correspondre. En juin, le premier avait ainsi fait parvenir au second le livre XII des *Variae lectiones*, et son imprimeur lui répondait pour lui réclamer la suite de l'ouvrage, en août. Les paquets de livres et les lettres sont donc bien arrivés à destination, la communication entre Rome et les Provinces-Unies ne semble pas encore trop affectée et la préparation des *lectiones* peut suivre son cours. Mais la situation à Anvers empire.

À l'automne 1576, ne touchant plus leurs traitements depuis plusieurs mois déjà, les soldats basés dans la ville finissent par s'en prendre violemment à la population. C'est la « furie espagnole » qui met Anvers à feu et à sang durant trois jours à compter du 4 novembre. Les troupes de Philippe II se ruent hors de la citadelle pour se payer en pillant et rançonnant les habitants, faisant au passage quelques 8 000 morts. Ces événements dramatiques portent un coup d'arrêt violent à l'essor d'Anvers, et à celui du Compas d'or par la même occasion. Plantin lui-même échappe de justesse à la mort ainsi que sa famille, mais son atelier est plusieurs fois menacé et l'opulent imprimeur victime de racket³³⁴. Le vol répété de ses biens et les dégâts subis s'élèvent au final à un montant de 10 000 florins³³⁵. Les difficultés financières s'accumulant, Plantin est contraint de vendre certaines de ses presses et du matériel. Il se rend également à Paris en avril 1577, pour six mois, afin de liquider sa succursale française et d'obtenir les liquidités qui lui font cruellement défaut.³³⁶

On comprend mieux dès lors qu'entre août 1576 et juin 1578, nous n'ayons pas trace d'échanges épistolaires entre l'imprimeur anversoise et Marc-Antoine Muret au sujet

³³¹VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p.84.

³³²Voir lettre n°741, dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p.203

³³³Voir lettre du 11 octobre 1576, n°743, dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p206-209.

³³⁴VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p.85-86.

³³⁵Lettre du 22 novembre 1576 adressée à Abraham Ortelius.

³³⁶VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p.87.

des *Variae lectiones*. L'activité de Plantin a connu un véritable coup d'arrêt et il lui faut se reconstruire progressivement. Dans l'atelier, les machines ne tournent plus. Le typographe n'a pas les moyens de s'occuper de cet ouvrage, ni d'aucun autre. Il doit d'abord songer à surmonter les épreuves. Alors qu'il est à Paris, ses gendres Moretus et Raphelengius reprennent petit à petit le travail, d'abord avec une, deux puis trois presses³³⁷. En 1578, Plantin peut se réjouir d'avoir de nouveau cinq presses à l'œuvre. Il n'en a vendu que deux, les quinze autres se trouvant toujours à l'arrêt. Certes, l'officine n'a pas encore retrouvé toute sa splendeur passée, mais la tempête s'est apaisée et l'imprimeur a su se relever des dommages subis. C'est ce qu'il fait savoir à Hortenberg le 16 février 1578³³⁸:

Quant à moy Dieu m'a faict la grace de porter patiemment les calamités advenues et donné le moyen après le sac de ceste ville de relever nos labours d'imprimerie premierement a une puis a deux, après a trois et ores a cinq presses sans espoir de plus doresnavant si les guerres recommencees ne s'appaissent. Les autres quinze presses (car j'ay besogné à 22) cessent et en ay vendu deux pour m'aider.

Après ces mois particulièrement difficiles, il tient à faire savoir à la République des lettres que son entreprise est remise sur pieds. Qu'on se le dise, il compte bien reprendre son activité d'imprimeur là où il l'avait laissée. Il confie donc à Hortenberg le soin de faire passer le message auprès de ses proches, de ses auteurs, et de tous ceux qui pourraient s'en préoccuper:

Je vous supplie doncques de faire mes treshumbles recommandations ausdicts Signeurs et les advertir tous autres qui s'enquerront de nous de nostre petit relievement d'imprimerie et bon espoir de continuation en l'exercice d'icelle aussi long temps qu'il plaira a Dieu nous en faire la grace.³³⁹

C'est d'ailleurs dans cette même lettre qu'il cherche à reprendre contact avec Muret. Il est pour sa part toujours prêt à imprimer les *Variae lectiones*, espérant pouvoir poursuivre le projet en dépit des menaces de conflit latent qui planent toujours sur Anvers:

Car j'espere que par la grace de Dieu le moyen ne nous sera osté ceste annee de ce faire en ceste ville, nonobstant les menasses et apparences de grandes guerres.

Plantin cherche donc à rassurer ses collaborateurs, le Limousin en premier, sur sa capacité à surmonter une telle crise. Il veut retrouver leur confiance, se remettre dans la course. L'atelier a souffert, certes, mais il a survécu. Puisque les presses fonctionnent de nouveau, les publications peuvent reprendre. Reste à rappeler les auteurs qui ont pris leurs distances durant ce cruel passage à vide. Muret semble être de ceux-là.

Depuis juin 1576 en effet, Plantin n'a plus reçu de nouveaux livres de *lectiones*. Les derniers sont pourtant prêts puisqu'ils lui parviendront finalement en bloc dans la foulée de la lettre à Hortenberg³⁴⁰, à l'été 1578³⁴¹. Avant d'effectuer cette ultime livraison, Muret a probablement attendu de voir comment les choses évoluaient du côté d'Anvers. La situation du Compas d'or était très incertaine, l'officine avait stoppé ses presses pour un temps après la « furie espagnole », s'en trouvant presque en faillite, Plantin était parti quelques mois à Paris... Que faire? Persister dans son association avec

³³⁷Cf. op. cit. p.88-89.

³³⁸Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³³⁹Cf. op. cit..

³⁴⁰Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³⁴¹Voir lettre du 24 juin 1578, envoyée par Muret à Plantin: lettre n°799 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p312-313.

l'imprimeur pour exécuter ses *Variae lectiones*, ou se mettre en quête d'un nouvel éditeur? Muret choisit la prudence. Il patiente, jusqu'à ce que les choses se tassent. Inutile de poursuivre les envois tant que Plantin n'est pas en mesure d'imprimer quoi que ce soit. Mais lorsque le typographe se relève, lorsque de nouveau il donne signes de vie, et sollicite le Limousin pour reprendre leur projet commun, lui garantissant de le mener à terme, Muret répond présent et lui expédie sur-le-champ la fin de son ouvrage.

Le fait que la préparation des *Variae lectiones* reste au point mort de juin 1576, date à laquelle le livre XII est réceptionné à Anvers, jusqu'à juin 1578, lorsque Muret conclut son texte avec les livres XIII, XIV et XV, s'explique aisément par le contexte historique. Pour ce qui est des périodes allant de janvier 1575 à juin 1576, puis de l'été 1578-à l'automne 1579, les facteurs de retard sont davantage liés à l'auteur lui-même, et à l'acheminement du courrier.

La livraison des colis contenant lettres, manuscrits et épreuves, pose en effet de gros problèmes à l'époque. Plantin en témoigne lorsqu'il se plaint à Johannes Gravius, le 1^{er} janvier 1575³⁴², que les paquets expédiés vers Rome depuis Anvers mettent parfois quelques neuf mois pour atteindre leur destination:

*Sarcinas siquidem aliquando nono etiam mense postea quam hinc sunt missas vix Romam pervenire expertus sum.*³⁴³

« Neuf mois » semble être une durée exceptionnelle, mais il n'est pas rare qu'il faille attendre plusieurs semaines, ou plusieurs mois, avant de recevoir enfin un courrier. Les délais de livraison des textes envoyés par Muret à Plantin, et vice versa, sont longs. De janvier 1575 à juin 1576, seuls trois livres de *variae lectiones* parviennent ainsi à l'imprimeur, un tous les six mois. Mais il faut aussi prendre en compte le temps que l'auteur consacre à leur composition, à leur conception et à leur relecture. Durant cette première période d'ailleurs, Plantin ne semble pas s'impatienter. Les choses suivent leur cours au rythme habituel.

Les problèmes de courrier persistent et s'aggravent d'abord pendant la crise anversoise, comme nous l'avons vu précédemment, puis en 1578 et 1579. Ainsi, lorsque Hermann Hortenberg prépare l'expédition des trois derniers livres de *Variae lectiones*, il doit encore prendre maintes précautions pour s'assurer que les manuscrits ne tombent pas entre de mauvaises mains ou ne se perdent en cours de voyage. Les routes ne sont toujours pas sûres vers le cœur des Provinces-Unies et les risques de vols permanents. Plantin accusera néanmoins bonne réception des paquets. On ne peut pas en dire autant des lettres que Muret tentera de lui adresser par la suite au sujet de la finalisation de son ouvrage. Durant toute l'année 1579, quand l'imprimeur court après la préface que lui a promise le Limousin, aucune des réponses de ce dernier n'arrive jusqu'à Anvers. Muret se dédouane, accuse la perte du courrier dans sa lettre du 8 février 1580³⁴⁴. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir réitéré ses envois à plusieurs reprises. Plantin aurait dû avoir ses instructions, mais la correspondance circule mal, ou pas du tout. De même, l'humaniste semble ne pas recevoir toutes les épreuves des *Variae lectiones* que son éditeur lui expédie pourtant plusieurs fois au cours du printemps 1580, n'obtenant aucune réponse en retour. La communication est si chaotique entre Rome et les Pays-Bas espagnols que Muret n'a d'ailleurs même pas connaissance de la publication effective de son livre, l'information n'atteignant pas la capitale italienne. L'envoi et la réception du courrier, compliqués par la distance, posent donc un véritable problème dans le bon déroulement du processus éditorial.

³⁴²Voir lettre n°599 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.4, p223.

³⁴³Cf. op. cit.: « J'ai fait l'expérience que les paquets arrivent à Rome parfois même neuf mois après qu'ils ont été expédiés d'ici. »

³⁴⁴Voir lettre n°147 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p274.

De toute cette affaire, de toute cette longue gestation qui accoucha finalement des *Variarum lectionum libri XV* de Muret en 1580, c'est à Plantin que l'on doit le meilleur résumé. En imprimeur intègre, jugeant qu'il y a quelques préjudices pour son auteur à voir paraître son œuvre après plus de cinq ans d'attente, il publie au début de l'ouvrage une lettre d'excuses justifiant ce retard³⁴⁵:

CL. V. M. Antonio Mureto I.C. Chr. Plantinus S.D.

*Serius ad te redeunt Variarum tuarum, Vir clarissime, non tam mea meorumque culpa, quam temporum et locorum. Turbae quae exortae sint, vides, adversae rebus nostris: et locorum inter nos id intervallum est, ut et libros tuos tarde prorsus acceperim; et tu, ut opinor, epistolas meas, siquid evenit in quo consulto te opus esset. Sicut profecto evenit. Nam libri bona imo maxima parte jam confecta, non tamen confidentiae meae fuit ad calcem pergere, et lucem illi dare: nisi explorata voluntate tua de nova, ut loquimur, Praefatione. Quam non ignoras, sollenni eorum qui hodie scribunt ritu, addi solere. At cum eam non haberem, et vererem ne expectando longius fieret: vide quid mihi sumpserim, eruditissime Murete, te ut spero non invito. Librum tuum absolui, edidi: nec id solum, sed epistolam hanc praescripsi, qua et excusarem factum (si error aut peccatum in eo est) et promptum paratumque me ostenderem ad ea omnia quae deinceps pariet faecundissimum ingenium tuum, et inter elegantissima saeculi nostri. Vale, et nos ama. Antverpiae, postridie Kalend. Mart. CIO IO LXXX.*³⁴⁶

Il n'en va ni de sa faute, ni de celle de ses employés, mais des troubles qui ont touché Anvers. Les dommages que son affaire a subis, de même que la distance, ont joué contre eux. Difficile dans ces conditions, pour Muret de faire parvenir ses livres à Plantin, pour Plantin de demander à Muret son avis sur tel ou tel élément de texte. Une guerre, une faillite, des problèmes de communication récurrents, voilà les causes principales de tant de délais, les mêmes que nous avons citées précédemment. Il y eut ensuite la fameuse préface, qui fut elle aussi source de retard. L'attitude de Plantin qui a choisi de prendre les devants et de publier l'épître dédicatoire à Hippolyte d'Este avant d'avoir eu confirmation de la part de l'auteur, a été quelque peu cavalière, et l'imprimeur de s'en justifier humblement. Il a agi dans leur intérêt à tous les deux. Il fallait bien achever l'édition.

Plantin prend sur lui, ne rendant à aucun moment Muret responsable des délais accumulés. Le Limousin n'est cependant pas tout à fait exempt de reproches. Lui aussi a traîné dans la préparation de ses textes et de la préface.

³⁴⁵MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586, f.e6v.

³⁴⁶« Christophe Plantin salue Marc Antoine Muret, homme remarquable et jurisconsulte.

Tes *Variarum lectiones* te reviennent avec du retard, homme très illustre, non tant par ma faute et celle de mes gens, que par celle de l'époque et du lieu. Tu le vois bien, les troubles qui sont survenus sont néfastes pour nos affaires, et la distance qui nous sépare est telle que j'ai reçu tes livres tout-à-fait tardivement; et toi, à ce que je pense, tu as reçu avec du retard mes lettres, que j'écrivais s'il arrivait quelque chose pour quoi j'avais besoin de ton avis. Ce qui arriva assurément. En effet une bonne, ou plutôt, la majeure partie de l'ouvrage ayant déjà été réalisée, je n'eus cependant pas la ferme conviction de poursuivre jusqu'au bout et de le publier sans m'être assuré de ta volonté au sujet d'une nouvelle Préface, comme on dit. Car tu n'ignores pas qu'il est de coutume, suivant l'habitude de ceux qui aujourd'hui écrivent dans cette manière, d'en ajouter une. Mais comme je ne l'avais pas, et que je craignais qu'il ne s'écoulât plus longtemps à l'attendre – vois, Muret, toi qui es si érudit, quel parti j'ai choisi de suivre, sans aller à l'encontre de ta volonté je l'espère – j'achevai ton livre, je l'éditai; et j'ai mis en tête non seulement ce texte, mais aussi cette épître-ci par laquelle je m'excusais de ce que j'avais fait (si j'ai commis en cela une erreur ou une faute) et je me montrai prêt et disposé à tout ce dont ton esprit si fécond et parmi les plus élégants de notre siècle accouchera par la suite. Salut. Aime nous. Anvers, lendemain des calendes de Mars, 1580. »

Une composition en perpétuel devenir:

Contrairement aux autres genres littéraires, exceptés ceux qui relèvent de l'écriture fragmentaire, les *variae lectiones* se présentent sans début ni véritable fin. Il est donc difficile de déterminer le temps que peut prendre leur composition. Alors qu'un ouvrage plus classique se développe de manière logique jusqu'à son dénouement, pouvant connaître plus ou moins de révisions, de relectures, mais appelant toujours une conclusion, les recueils de *variae lectiones* en revanche peuvent être augmentés indéfiniment, par une juxtaposition continue de remarques. Muret n'offre donc pas à Plantin de publier une œuvre achevée, close, mais un travail encore en cours d'élaboration et dont le terme ne peut être fixé par avance. Cela explique qu'il ait fallu du temps pour réunir les textes, pour les préparer, les rédiger, les corriger. Le projet d'une nouvelle version augmentée des *Variarum lectionum libri* du Limousin est né avant même que le manuscrit, ou du moins son squelette, ne soit complètement établi. Ni l'auteur ni son imprimeur ne sont dès lors en mesure de savoir exactement quand l'ouvrage sera prêt, qu'elle sera sa taille, le nombre de sections et de chapitres qu'il comprendra. Ils n'en ont qu'une idée générale.

Le corps du texte prend forme au fur et à mesure de la collecte de nouvelles notes, de nouveaux commentaires, de nouvelles corrections philologiques, qui l'hypertrophient sans cesse. Ainsi Plantin commence-t-il par demander un privilège pour la publication des huit premiers livres qui sont déjà parus chez Ziletti et dont il est assuré de la présence dans la version des *Variae lectiones* qu'il s'apprête à donner à son tour. Pour ce qui est de la suite, le nombre de livres supplémentaires ne semble pas tout à fait fixé. En effet, lorsqu'il reçoit la section XII, l'imprimeur s'enquiert simplement du « reste des livres », « *reliqui* », sans préciser combien il en attend. Il apparaît plus tard, dans la lettre adressée à Hermann Hortenberg, le 16 février 1578, que Muret et Plantin avaient prévu seize livres³⁴⁷:

J'ay de long temps receu le 9, 10, 11, 12, des livres *Variarum Mureti* outre les huit premiers par luy corrigés et augmentés et n'eust l'attente des quatre autres, je les eusse passé long temps imprimés, ce que je suis encores prest de faire quand il luy plaira me les envoyer ou bien ceux icy seulement quand il me l'ordonnera.

La décision avait-elle été prise dès le départ, ou le nombre de seize s'est-il imposé plus tard, au vu de l'avancée du texte? Dans tous les cas, Muret le réduira finalement à quinze, le 24 juin 1578³⁴⁸:

*Mitto ad te tandem tres prostremos libros mearum variarum lectionum : postremos dico eorum saltem quos hoc tempore edere institui [...] Edes igitur, mi Plantine, nunc quidem hos quindecim [...]*³⁴⁹

Dans la même lettre, le Limousin laisse entendre qu'il envisageait effectivement de faire figurer davantage de chapitres et de sections dans son ouvrage. Mais en définitive, il réserve ces suppléments pour une édition ultérieure:

*[...] totidem enim eos, sive decem, alteri suo tempore subsequuntur.*³⁵⁰

Les choses se seraient précisées entre 1575 et 1578, aboutissant à une première limite de seize livres, puis auraient changé de nouveau pour revenir sur quinze livres seulement. Les *Variae lectiones* sont donc une œuvre mouvante, toujours en construction, qui

³⁴⁷Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³⁴⁸Voir lettre n°799 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p312-313.

³⁴⁹Cf. op. cit.: « Je t'envoie enfin les trois derniers livres de mes *Variae Lectiones*: les derniers du moins de ceux que j'ai résolu d'éditer maintenant [...] Donc, mon cher Plantin, tu éditeras pour l'instant ces quinze là. »

³⁵⁰Cf. op. cit.: « [...] en effet, d'autres suivront en leur temps qui seront aussi nombreux, ou dix. »

souffre d'ajouts et de retraites constants, que l'auteur remodèle, adapte au fil de la composition. Muret lui-même ne peut en définir a priori la structure. Il va et vient, s'éloigne de son projet initial, en modifie l'ampleur, s'avance pour huit nouveaux livres, se ravise à sept. Le genre des *variae lectiones*, particulièrement malléable compte tenu de l'indépendance de chaque élément de texte par rapport aux autres, ce qui permet de retrancher, d'interchanger, de revoir en profondeur chacun d'entre eux sans influencer sur le tout, ni même sur l'élément voisin, laisse au Limousin une grande liberté de manœuvre dans l'écriture.

Que ce soit avant ou après publication, l'œuvre demeure ouverte à toutes relectures et révisions, critiques et suggestions. Ainsi les huit livres de l'*editio princeps* de 1559 ne sont-ils pas reproduits tels quels, mais revus et corrigés. C'est ce qu'indique Plantin dans la lettre à Hortenberg de février 1578³⁵¹, expliquant posséder depuis longtemps les « huict premiers [livres] par luy corrigés et augmentés ». Et de même, le 9 juillet 1579³⁵², il rappelle avoir reçu les « *libros autem septem novos post octo priores recognitos* », « les sept nouveaux livres après les huit premiers révisés ». Les textes, même composés vingt ans auparavant, ne sont donc pas exempts de corrections et de rajouts. Le mot « *finis* » n'est jamais que provisoire.

Les manuscrits des sections inédites, une fois transmis à l'imprimeur, devraient eux aussi être considérés comme achevés puisque leur envoi intervient à l'issue du travail de création, se présentant dès lors comme une autorisation de publier adressée par l'auteur à son éditeur. Pourtant ils ne semblent pas non plus renfermer une version arrêtée des textes de Muret. Ce dernier demande par exemple à Juste Lipse de relire et de corriger son onzième livre, alors même qu'il l'a déjà fait parvenir à Plantin³⁵³:

*Peto a te, etiam si pateris, te oro, ut undecimum librum variarum lectionum mearum a Plantino inspiciendum roges.*³⁵⁴

La composition des *Variae lectiones* est donc un processus ouvert, sans fin, qui se caractérise par une relecture et un remaniement constant de la forme et du contenu. Muret ajoute au squelette initial plusieurs livres, des chapitres, gonfle son ouvrage, puis coupe, retranche, sélectionne les remarques qu'il fera finalement figurer, réserve les autres, révisé les éléments de texte plus anciens, les complète, supprime ici, augmente là. L'ouvrage est un chantier permanent qui ne s'arrêtera qu'au moment de sa publication, et encore, pour un instant seulement, se fixant dans un état provisoire que l'auteur s'empressera aussitôt de remettre en branle.

1559/1580: Nouveauté et continuité d'une œuvre

Un état provisoire, c'est ainsi que l'on peut qualifier la version plantinienne des *Mureti Variarum lectionum libri*. Il en était de même pour l'*editio princeps* de 1559 qui constituait l'état n°1 du texte. Celui-ci connaît en effet une évolution continue tout au long de la vie de son auteur et de ses rééditions. Vivante, l'œuvre passe par différents âges, différentes étapes de maturation, et sa croissance s'accompagne de modifications qui, toutes importantes qu'elles soient, en préservent néanmoins la structure initiale fondamentale. En 1580, subissant sa première mutation, l'individu textuel est tout à la

³⁵¹Voir lettre n°787 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p294-297.

³⁵²Voir lettre n°141 dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p168.

³⁵³Lettre du 20 mai 1576 de Marc-Antoine Muret à Juste Lipse, cité dans la lettre n°130, dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955, p156.

³⁵⁴Cf. op. cit.: « Je te demande, je t'en supplie, même si tu es souffrant, de réclamer à Plantin d'examiner le livre 11 de mes *Variae lectiones*. »

fois semblable à ce qu'il était lors de sa conception en 1559, persistant dans son être, et différent, voyant sa masse augmenter graduellement.

Les *Variae lectiones* suivent en cela le même chemin que leur auteur, gagnant en expérience et en épaisseur au fil du temps. En 1559, jeune et ambitieux, Muret publiait ses travaux à un rythme effréné pour imposer son nom auprès de ses pairs. En 1580, il arrive à la fin de sa vie, rompu aux exercices érudits de son époque, reconnu de tous, apaisé. Entre-temps, durant une vingtaine d'années, il n'a cessé d'accumuler des remarques en tous genres sur les textes et l'histoire antique. L'édition de 1580 est le résultat d'une existence entière d'étude et de réflexion. Les *variae lectiones* sont des écrits du quotidien, du chevet, composés à la bougie, à toutes heures, tous les jours. Après treize ans de nouvelles lectures, de nouvelles recherches, de nouvelles trouvailles, treize ans d'enseignement des belles-lettres, de fouilles philologiques, de veille, de fréquentation assidue des manuscrits et des éditions savantes, Muret commence en 1572 à envisager de reprendre ses papiers et de les organiser sous la forme d'un recueil pour les publier. Il lui faudra encore huit ans pour réunir ses notes, les mettre au propre, les revoir, les trier, les rédiger convenablement. Il les soumet à Plantin à l'automne 1574. En janvier 1575, il dispose de neuf livres dont un inédit; un an et demi plus tard, en juin 1576, il en compte trois de plus; puis en compose trois supplémentaires durant les deux années suivantes. Il s'agit de l'œuvre de toute une vie, qui épouse cette vie, la partage. Le premier fil conducteur qui assure la continuité entre l'*editio princeps* de Venise et la nouvelle version plantinienne des *Variarum lectionum libri* est donc la carrière, le labeur du Limousin, le cours de son existence dont l'un et l'autre des ouvrages donnent une photographie à un moment donné, s'en font les témoins, le jalonnent. L'édition de 1559 était un premier état de vie, un premier cliché, à peine édité, déjà obsolète, déjà passé, l'édition de 1580 en est un second, tout aussi provisoire, qui s'inscrit dans la droite ligne du précédent, tout en apportant son lot d'éléments nouveaux.

Description matérielle de l'édition de 1580

Afin d'examiner les similitudes entre ces deux états, les éléments de convergence et de divergence qui mettent en lumière leur origine commune, prenons pour point de départ la description de la seconde édition revue et augmentée:

Titre:

M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, architypographi Regii: MDLXXX.

Formule:

In-8°; 1 volume; [24], 422, [423-424]p. [erreurs de pagination: page 9 non numérotée, numéro 339 pour la page 139, numéro 162 pour la 262]; Sign.: *⁸, **⁴, A-Z⁸, a-c⁸, d⁴. Présence de réclames page à page.

Contenu :

p.[1]; f.[*1 recto]; page de titre: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum.* / Marque / *Ex officina Christophori Plantini, architypographi Regii: MDLXXX.*

p.[2]; f.[*1 verso] : blanc

p.[3-8]; f.[*2-*4]; préface adressée au cardinal Hippolyte d'Este, reproduite de l'*editio princeps*: *M. Antonii Mureti in libros Variarum lectionum praefatio ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum, singularem omnium honestarum artium patronum*.

p.[9-21]; f.[*5-*8, **1-**3 recto]; Table des matières: *Index eorum quae singulis libris per capita tractantur*.

p.[22]; f.[**3 verso]; préface de Christophe Plantin adressée à Marc-Antoine Muret: *Cl[arissimo] V[iro] M[arco] Antonio Mureto I. C. Chr[istophorus] Plantinus S[alutem] D[at]* (Anvers, le 2 mars 1580)

p.[23]; f.[**4 recto]; extrait du privilège donné à Bruxelles, le 29 novembre 1574, par I. de Witte: *Summa privilegii*

p.[24]; f.[**4 verso]: blanc

p.1-422; f.A1-Z8, a1-c8, d1-d3: corps du texte

p.[423]; f.d4 recto; approbation donnée à Anvers par Walterus van der Steeghen: *Approbatio*

p.[424]; f.d4 verso: blanc

Étant donné que nous n'avons pas pu consulter nous-mêmes l'édition de 1580, nous reproduisons ci-dessus les informations fournies par Léon Voet dans sa bibliographie des ouvrages publiés par Christophe Plantin³⁵⁵. Pour la suite de nos analyses, nous utiliserons l'édition plantinienne de 1586³⁵⁶ que nous avons examinée. Voet indique qu'il s'agit d'une réimpression. Les éléments de texte sont en effet les mêmes, mais les pièces liminaires (préface de l'imprimeur à l'auteur, index, privilège, approbation), à l'exception de l'épître dédicatoire adressée à Hippolyte d'Este, ont été déportées après le corps du texte. En voici la description:

Titre:

M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. / Marque / Antverpiae, apud Christophorum Plantinum. M.D.LXXXVI.

Formule:

In-8°; 1 volume; 325 [i.e. 425: après la page 416, la page 417 est notée 317 et ainsi de suite jusqu'à la page 425 notée 325], [20] [3 bl.]p.; Sign.: A-Z⁸, a-e⁸. Présence de réclames page à page.

Contenu :

Premier cahier non chiffré: page de titre et pièces liminaires:

³⁵⁵Voir n°1723 et 1724, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.4, p1589-1591.

³⁵⁶MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586.

[A1 recto]; page de titre : *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. / Marque / Antverpiae, apud Christophorum Plantinum. M.D.LXXXVI.*

[A1 verso] : blanc

[A2-A4]; préface adressée au cardinal Hippolyte d'Este, reproduite de l'*editio princeps*: *M. Antonii Mureti in libros Variarum lectionum praefatio ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum, singularem omnium honestarum artium patronum.*

Corps du texte:

p9-32, f.A5-B8: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem amplissimum et illustrissimum, Variarum lectionum liber primus.*

p33-60, f.C1-D6: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber secundus.*

p61-86, f.D7-F3: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber tertius.*

p87-110, f.F4-G7: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber quartus.*

p111-132, f.G8-I2: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber quintus.*

p133-156, f.I3-K6: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber sextus.*

p157-190, f.K7-M7: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber septimus.*

p191-225, f.M8-P1 recto: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem illustrissimum, Variarum lectionum liber octavus.*

p226-253, f.P1 verso-Q7 recto: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber nonus.*

p254-281, f.Q7 verso-S5 recto: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber decimus.*

p282-310, f.S5 verso-V3: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber undecimus.*

p311-338, f.V4-Y1: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber duodecimus.*

p339-360, f.Y2-Z4: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber XIII.*

p361-386, f.Z5-b1: *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber XIII.*

p387-325[sic 425], f.b2-d5 recto : *M. Antonii Mureti I. C. ac civis R. Variarum lectionum liber XV.*

Annexes et index:

d5recto; approbation donnée à Anvers par Walterus van der Steeghen: *Approbatio*

d5 verso-e6recto; Table des matières: *Index eorum quae singulis libris per capita tractantur.*

e6 verso; préface de Christophe Plantin adressée à Marc-Antoine Muret: *CL. V. M. Antonio Mureto I.C. Chr. Plantinus S.D.* (à Anvers, le 2 mars 1580)

e7recto; privilège donné à Bruxelles, le 29 novembre 1574, par I. de Witte: *Summa privilegii*

e7 verso-e8 : blancs

La forme sous laquelle se présentent les *Variae lectiones* de Muret en 1559 puis en 1580/1586 est très similaire. Concernant la nouvelle édition, il s'agit d'un in-8°, soit un format plus petit que l'in-4° de 1559, mais ce type de livre est également destiné à une large diffusion, étant encore plus économique et plus pratique que le précédent. La mise en page répond aux mêmes critères de clarté, de compréhension et d'appréhension visuelle directe du contenu grâce à un système de structuration du texte qui souligne les divisions et les subdivisions du développement en usant de polices et de tailles de caractères différentes. Les titres des livres sont en petites capitales, ceux des chapitres apparaissent en italique, contrairement à l'édition de 1559 pour laquelle Ziletti avait privilégié un gros romain. De même, l'italique est utilisé pour faire ressortir les citations d'ouvrages en prose intégrées au corps du texte, alors que l'édition vénitienne avait fait le choix d'un encadrement à l'aide de guillemets. Les citations de vers quant à elles sont signalées par un saut de ligne et un alinéa, un choix typographique identique à celui de Ziletti. À l'instar de son homologue italien, Plantin met également en exergue l'incipit de chaque chapitre en utilisant les petites capitales. Il ajoute cependant un ornement supplémentaire: une lettrine, simple dans la plupart des cas, ornée lorsqu'il s'agit du premier chapitre de chaque livre. Les principes de présentation et de mise en page restent donc les mêmes d'une édition à l'autre, répondant à un souci commun d'organisation, de structuration stricte de la pensée et de son expression, ainsi que de pédagogie, sans oublier la volonté d'exécuter un ouvrage esthétique, qui saura plaire au public dans sa forme la plus physique qui soit.

L'ouvrage conserve ainsi son aspect d'origine. La continuité formelle, typographique, liant l'édition de 1559 et celle de 1580/1586, qui ont pourtant été produites par deux imprimeurs différents, est très forte.

Il y a également continuité dans le contenu. L'édition de 1580/1586 reproduit en effet plusieurs éléments de l'*editio princeps*. Parmi les pièces liminaires, on retrouve tout d'abord la préface à Hippolyte d'Este reprise telle quelle, puis l'index des chapitres et de leur contenu – étendu aux sept nouveaux livres de *Variae lectiones*. L'index des auteurs quant à lui a disparu, de même que la *Conversio* de Nicolaus Nathanaelus traduisant en latin les passages écrits en grec dans le texte. Plantin ajoute en revanche sa propre préface adressée à l'auteur, ainsi que l'extrait du privilège royal rédigé en latin qu'il a reçu et l'approbation des pouvoirs religieux, deux éléments propres au système de censure néerlandais.

Nous avons déjà étudié le privilège précédemment. Celui-ci est délivré par les autorités politiques, séculières. Il a été donné par le Conseil royal de Bruxelles,

représentant le roi d'Espagne, ce qui lui permet de couvrir l'ensemble des Provinces-Unies. L'approbation quant à elle est d'origine religieuse:

Approbatio :

In hoc Variarum Lectionum volumine nihil repertum est, quod fidei sinceritati ac integritati contrarietur.

*Walterus vander Steeghen S. Theologiae Licentiatus, et Ecclesiae Antwerpiensis Canonicus.*³⁵⁷

Le pouvoir ecclésiastique, en la personne du censeur Walter van der Steeghen, théologien et membre de l'Église d'Anvers, garantit au lectorat l'orthodoxie du texte et l'autorise donc, s'il ne contredit pas la foi chrétienne, à être diffusé. Dans un contexte religieux plus que tumultueux, il est essentiel pour Plantin et Muret de ne pas s'attirer les foudres de l'Église. Un ouvrage tel que les *Variae lectiones* comporte peu de risques en ce sens, traitant avant tout de philologie et d'histoire ancienne, sans aborder les questions de dogmes épineuses qui pourraient porter à controverse. Le privilège et l'approbation constituent par essence deux éléments du changement qui s'adaptent à l'évolution d'un texte. Chaque nouvel état d'une œuvre doit être validé par la censure, fixé par les autorités religieuses et politiques avant d'être publié. Les modifications doivent être examinées, approuvées avant de parvenir au lectorat. Le privilège n'est pas un droit définitivement acquis, il nécessite d'être renouvelé aussi souvent que l'auteur remanie son texte. À chaque état son privilège propre.³⁵⁸

Une édition revue et augmentée

La dialectique entre changements et continuité s'affiche dès le titre de l'ouvrage: *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri*, qui demeure d'une édition à l'autre. Seul le nombre originel de livres, *VIII*, est remplacé par *XV*. Il s'agit toujours du même recueil, mais grand, augmenté. Les transformations qu'il a subies n'ont pas affecté sa structure essentielle, son essence profonde, mais sa taille. Le titre indique bien d'ailleurs que l'œuvre conserve son identité première. Les modifications qui l'affectent vont dès lors être de deux ordres: révision des huit premiers livres de l'*editio princeps* d'une part, augmentation du corpus original par l'ajout de sept livres inédits d'autre part.

La révision des livres I à VIII

Les modifications que Muret apporte à ses huit premiers livres de *variae lectiones* sont limitées mais méritent d'être signalées. Les changements qui vont affecter la version initiale de l'ouvrage sont de trois types: ajout, correction, ou retrait.

Concernant dix-huit chapitres, les éléments ajoutés sont les plus nombreux. Ils se résument la plupart du temps à quelques lignes, quelques phrases, qui vont se raccrocher en fin de chapitre, à la suite du texte original. Il s'agit la plupart du temps de références supplémentaires qui viennent compléter les propos tenus en 1559 par le Limousin, ajouter un nouvel argument, une nouvelle illustration aux explications qu'il avait déjà données. Le chapitre XII du livre I par exemple présentait huit exemples de femmes libidineuses qui avaient fait l'objet, dans l'histoire et la littérature, de calomnies. En

³⁵⁷MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586, f.d5r. « Approbation : Dans ce recueil de *Variae Lectiones*, nous n'avons rien trouvé qui ne porte atteinte à la vérité et à l'intégrité de la foi.

Walter van der Steeghen, docteur en théologie, et chanoine de l'Église d'Anvers. »

³⁵⁸Sur le régime de la censure et des privilèges aux Pays-Bas, voir: VOET, Léon, « *Censorship and Privileges* », dans *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p255-278.

1580, Muret souhaite rajouter à sa liste deux autres cas qu'il indique alors brièvement en conclusion du chapitre, de la manière suivante:

*Sunt et alia duo exempla non dissimilia in libro De Fluminibus, qui Plutarcho tribuitur; in Hebro, et in Lycorma.*³⁵⁹

De la même façon, le texte de 1580 présente de nouvelles citations tirées d'Homère à la fin des chapitres XI et XV du livre I, de Lucrèce et de Tite-Live, chapitre VI, livre I, d'Euripide chapitre III du livre II, d'Apollonius de Tyane chapitre I, livre III, d'Hellanicos et d'Apollodore chapitre IV, livre IV, des références à Diogène Laërce, chapitre XIV, livre V, et à Plutarque, chapitre XVII, livre VII. Chapitre XI, livre II, c'est une citation tirée des *Verrines* de Cicéron qui est cette fois-ci reproduite à la suite de deux vers, traduits en latin, de Théognis, déjà présents en 1559. Les additions peuvent aussi être insérées dans le corps du texte existant. C'est ainsi que Muret glisse une référence à saint Ambroise, chapitre III, livre I, entre une évocation de Cicéron et une citation de Pline l'Ancien. Quelques mots extraits de Philostrate, puis de Lucrèce, suivent les paroles de la Clytemnestre d'Euripide, juste avant quatre vers d'Horace, chapitre XVI, livre V. Et de même, chapitre I, livre VIII, le Limousin rapporte des paroles d'Eusthatius absentes de l'*editio princeps*; une courte citation de Justinianus Martyr, chapitre VIII, livre II; et un extrait de *L'ancre des nymphes dans l'Odyssée* de Porphyre, chapitre XX, livre II.

D'autres ajouts ne reproduisent pas de nouveaux extraits d'auteurs anciens, mais simplement quelques lignes de conclusion à la fin d'un paragraphe, comme au chapitre XVII, livre III, ou au chapitre VI, livre V. Muret complète également ses premiers textes avec des références à ses contemporains dont les réflexions ont pu l'inspirer entre-temps. Il évoque ainsi l'une des corrections énoncées dans son *editio princeps*, que l'on a par la suite attribuée à tort à Denis Lambin, chapitre XVII, livre II³⁶⁰; puis le commentaire sur les œuvres de Cicéron que Paul Manuce a publié quelques années après la sortie des *Variarum lectionum libri VIII*³⁶¹, et que le Limousin va utiliser pour appuyer ses propres propos, chapitre XIX, livre I³⁶².

En plus de ces diverses additions, Muret peut aussi modifier le texte-même de ses chapitres. Il va par exemple préciser certaines de ses références. Après la lecture des commentaires de Paul Manuce sur Cicéron, il va ainsi changer quelques unes de ses formulations. Dans le chapitre XX du livre I, le « *aiunt enim homines eruditissimi* », « des hommes érudits disent », très vague, de 1559, devient ainsi un « *ait enim Manutius* », « Manuce dit »³⁶³. Et de même, chapitre V, livre II, Muret remplace la proposition « *quod a doctissimis hominibus dictum scio* », « ce qui a été dit, je le sais, par des hommes très savants » par « *quod a Manutio dictum scio* », « ce qui a été dit, je le sais, par Manuce »³⁶⁴. La structure et le contenu du texte qui entoure ces morceaux de phrases ne change pas d'une lettre. Il en est de même pour les corrections que l'auteur apporte à certaines de ses anciennes affirmations. À la fin du chapitre VIII, livre III, dans la dernière phrase « *Nunquam, ut opinor, ita locutus esset, Cicero, si et Verres, et*

³⁵⁹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkentii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.21: « Il y a deux autres exemples semblables dans le livre intitulé De Fluminibus, qui a été attribué à Plutarque, dans les chapitres sur l'Hèbre et le Lycormas. »

³⁶⁰Voir Chapitre IV, II.4., p.205-220 de notre étude.

³⁶¹CICERO, Ciceronis *De officiis libri III. Cato Maior, vel De senectute, Laelius, vel De amicitia, Paradoxa ... Cum annotationibus Pauli Manutii*, Venetiis, [Paolo Manuzio], 1561.

³⁶²Voir chapitre III, I.2.c, p.126-128 et chapitre IV, II.2.c, p.191-193 de notre étude.

³⁶³MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkentii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.29.

³⁶⁴Cf. op. cit. note précédente, p.37.

Frugi cognomina fuissent »³⁶⁵, le nom de *Piso* a simplement été remplacé par *Frugi* sans plus d'explications. De même, suivant l'avis de son ami Lambin³⁶⁶, Muret a modifié certaines de ses corrections philologiques. Il change ainsi la traduction qu'il avait donnée, chapitre II, livre V³⁶⁷, d'une périphrase utilisée par Euripide pour désigner la nuit, « *syderum alumnam* », en « *syderum nutricem* », comme le lui avait indiqué Lambin³⁶⁸. De même, chapitre XI, livre VII³⁶⁹, il corrige le grec « *οί véοί* » en « *οί καινοί* », toujours à l'aide des propositions de corrections faite par son complice³⁷⁰. Il est intéressant de voir qu'en 1580 Muret ne rappelle pas l'ancienne leçon ou traduction qu'il utilisait en 1559 et la change sans plus de commentaire, comme si de rien n'était, comme s'il en avait toujours été ainsi. La correction passerait presque inaperçue. Lambin lui-même, pourtant à l'origine de ces retouches, n'est jamais cité dans ces passages³⁷¹. Muret cherche à améliorer son texte et à en éliminer tous les défauts, effaçant jusqu'à leur souvenir même. Les modifications se glissent alors dans le texte le plus naturellement du monde pour passer inaperçues, comme si rien ne les avait précédées. Le Limousin préfère taire ses petites erreurs passées. Ce type de correction, on le constate, reste très ponctuel, dirigé sur un élément précis, limité dans son champ d'application, circonscrit à un seul mot.

Enfin, la révision des huit premiers livres des *Variae lectiones* peut entraîner la suppression pure et simple de certains passages. Il s'agit cependant d'une pratique rare qui ne concerne en tout et pour tout que trois chapitres. Muret peut tout d'abord retirer ses propos pour des raisons philologiques. C'est ce que l'on constate dans les chapitres VIII et XII, livre IV. Dans le premier cas, alors que le Limousin tente de corriger deux passages extraits d'une *Satyre* de Varron, il fait précéder les derniers vers qu'il cite de la confession suivante: « *quamvis primum quidem eorum corruptum est, neque a me emendari potuit. Cetera mendo carere confido.* »³⁷². Il précise que la citation doit être corrigée, mais lui-même ignore comment. Ce n'est qu'en 1580 qu'il trouve finalement la solution. Il fait dès lors disparaître les deux phrases que nous avons reproduites ci-dessus et présente la nouvelle version des vers qu'il interrogeait, transformant le « *Cui nihil jucundius quidquam vivit.* » du départ en « *Vino nihil jucundius quidquam eluit.* »³⁷³. Il efface donc les traces de son hésitation qui ne marquait qu'un état provisoire du texte appelant à être développé ultérieurement. Il a réussi à résoudre le problème qui se posait à lui. Ces quelques mots n'ont donc plus de raison d'être. Dans le chapitre XII du même livre, c'est le contraire qui se produit. Là aussi, Muret doutait de

³⁶⁵Cf. op. cit. note précédente, p.65: « Cicéron ne se serait jamais exprimé ainsi si Verres et Frugi avaient été des surnoms. »

³⁶⁶Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838.

³⁶⁷MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.102.

³⁶⁸Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.388.

³⁶⁹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.155.

³⁷⁰Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.390.

³⁷¹À propos du différend qui opposa Marc-Antoine Muret et Denis Lambin, voir le chapitre IV, II.4., p.?? de cette étude.

³⁷²MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.38r: « Bien que le premier de [ces vers] soit corrompu, et que je n'ai pas pu le corriger, j'ai la ferme conviction que le reste est exempt de fautes. »

³⁷³MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.86.

ce qu'il avait écrit, et cherchait des preuves à ses allégations: « *De illo autem, in die, donec certum et indubitatum aliquod testimonium repererim, dubitare me non negabo.* »³⁷⁴. Mais en 1580, c'est toute la fin de sa section qui a disparu³⁷⁵. Il semblerait que le Limousin ne soit pas parvenu, dans le temps de lecture et de composition qui lui était imparti, à trouver matière à démontrer rigoureusement son propos et à le défendre. Ayant échoué, il décide donc tout bonnement d'éliminer une partie du chapitre.

Reste pour finir le chapitre XX du livre IV, que Muret a entièrement remaniée pour en offrir à son public une version inédite, différente de la première tant par le sujet qu'elle aborde que par les auteurs qu'elle convoque. En effet, le texte original portait le titre suivant « *Genus loquendi, quo telum manu fugisse dicitur, quomodo Graece exprimatur* »³⁷⁶ alors que la révision de 1580 donne « *Horatiana quaedam ex Graeco ducta* »³⁷⁷. Quant le premier traitait de faits historiques et littéraires, le seconde s'intéresse quant à lui aux liens d'imitation qui régissent les rapports entre Horace et les auteurs grecs, à la problématique de l'intertextualité, centrale, nous le verrons, dans le travail de Muret et dans les principes de l'éducation humaniste³⁷⁸. Ce nouveau sujet plaît donc davantage au Limousin, ce qui explique qu'il prend le pas sur l'ancien. Mais pourquoi l'auteur n'a-t-il pas tout simplement ajouté un chapitre supplémentaire pour conserver les deux textes? Peut-être voulait-t-il préserver la structure originale de l'ouvrage qui se compose de huit livres réunissant chacun vingt chapitres, – à l'exception des deux dernières sections? Peut-être était-il animé du désir de préserver cet équilibre formelle des *variae lectiones*? Peut-être a-t-il simplement jugé que le premier chapitre XX n'était pas d'un grand intérêt et pouvait être supprimé sans constituer une perte importante pour son recueil de *Variae lectiones*.

Muret relit donc de manière active l'*editio princeps* de son ouvrage avant d'en donner une réédition chez Plantin. Il veut d'abord revoir ses premiers livres, les corriger de ses erreurs passées, et les parfaire afin de plaire à son public. C'est au travers d'additions, de modifications et de suppressions exécutées à l'échelle d'un mot, d'une phrase, voire de tout un pan de texte, que va dès lors se refléter ce travail de reprise. Les changements qu'il apporte demeurent néanmoins minimes au regard du nombre de chapitres et de livres que le Limousin vient ajouter à son édition de 1580.

Les sept nouveaux livres de *Variae lectiones*

Après avoir quelque peu retouché l'*editio princeps*, Muret s'attèle à la rédaction de sept livres supplémentaires de *lectiones* qui constitueront la nouveauté principale de l'édition plantinienne. Ce n'est pas une mutation que subit le texte cette fois-ci, mais une simple croissance.

Celle-ci s'effectue à un rythme régulier, le même qui anime le texte de 1559. Muret a choisi de garder la pulsation des huit premières sections. Les livres neuf à quinze se composent ainsi chacun de vingt chapitres, comme les livres un à six, et comportent en moyenne vingt-huit pages, quand les huit premiers en comptent vingt-

³⁷⁴MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.39v.: « Pour l'heure, jusqu'à ce que j'ai trouvé quelque preuve solide et indubitable, je ne dirai pas que je n'ai pas de doutes à ce sujet. »

³⁷⁵MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.89.

³⁷⁶MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559, f.44: « Comment est traduite en grec l'expression qu'on utilise pour dire qu'un javelot nous a échappé des mains. »

³⁷⁷MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.98: « Des passages d'Horace tirés du grec. »

³⁷⁸Voir Chapitre III, II.2.a., p.140-145 de notre étude

sept. Au final, la première partie, la plus ancienne, occupe 215 pages, la seconde 198. Le corps du texte a doublé de volume.

Tableau n°2: Description des quinze livres constituant les *Variae lectiones* de 1586³⁷⁹

Livre	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
Nombre de chapitres	20	20	20	20	20	20	24	25	20	20	20	20	20	20	20
Nombre de pages	24	28	24	24	22	24	34	35	28	28	29	28	22	24	39

Muret calque donc la composition des sept nouveaux livres sur celle des précédents. Partant de l'état n°1, il reprend le fil du texte là où il l'avait laissé et l'étoffe en suivant le schéma qu'il avait fixé en 1559. La croissance de l'ouvrage se fait de manière régulière, constante, équilibrée, comme si elle n'avait jamais été interrompue. Elle épouse un seul et même mouvement uniforme qui s'inscrit dans la continuité parfaite du premier noyau dur de l'œuvre.

Le Limousin marque cependant une rupture entre la première partie du texte et son extension, entre l'ancien et le nouveau, en modifiant très légèrement l'intitulé des livres. Les sections une à huit portent ainsi le titre: *M. Antonii Mureti ad Hippolytum Estensem S.R.E. cardinalem amplissimum et illustrissimum, Variarum lectionum liber x*, alors que les sept livres ajoutés sont introduits de la sorte: *M. Antonii Mureti I[uris] C[onsulti] ac civis R[omani] Variarum lectionum liber x*. L'allusion au cardinal de Ferrare, décédé en 1576, a été supprimée. Bien que l'épître dédicatoire qui lui était adressée en 1559 ait été conservée, par défaut plus que pour rendre hommage au prélat et s'attirer ses faveurs, ce qui était depuis longtemps inutile, l'ouvrage ne paraît plus sous son égide. Les huit premiers livres lui étaient offerts, mais ce n'est pas le cas des suppléments. Les *Variae lectiones* ont changé de protecteur, de figure tutélaire. Il n'y a plus que Muret. Ce ne sont plus les titres de noblesse du cardinal qui sont énumérés, mais ceux du Limousin; *I[uris] C[onsulti] ac civis R[omani]*, sa distinction de citoyen romain³⁸⁰ et son statut de professeur de droit³⁸¹. Arrivé à la fin de sa vie, au sommet de sa carrière d'humaniste, d'éditeur, de professeur, d'orateur, il se suffit à lui-même. Dès lors, il ne renouvelle pas l'épître dédicatoire pour se mettre en quête d'un mécène, il se contente de reproduire la belle dédicace à Hippolyte d'Este, de laisser figurer le nom de son ancien patron dans le titre général de l'édition et les sous-titres des premiers livres. Pour le reste, il est le seul à compter. C'est à lui que s'adresse la préface de Christophe Plantin, les excuses pour les retards d'impression. S'il y avait eu personnage plus important sous la protection duquel placer le texte, le *mea culpa* aurait été pour lui. Mais c'est Muret qui fait autorité à présent. Voilà peut-être la nouveauté la plus radicale de cette édition de 1580.

Une vingtaine d'années après l'*editio princeps*, le Limousin publie finalement la version revue et augmentée de ses *Variae lectiones* en 1580. Il aura usé de tout ce temps pour rassembler sept nouveaux livres de remarques, soit cent quarante chapitres. Les manuscrits qu'il ordonne et offre aux bons offices de son imprimeur sont cependant loin de représenter l'ensemble de son travail de lecture et d'annotations. Les *Variae lectiones*

³⁷⁹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586.

³⁸⁰Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XIII, p.216.

³⁸¹En 1567, Muret reprend l'enseignement de la jurisprudence, qu'il avait abandonné en France où il avait été professeur de droit à Poitiers et à Toulouse, mais sans posséder tous les diplômes requis. Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre I, p.6-9, chapitre III, p.49-50, chapitre XI, p.176.

ne sont toujours pas achevées. Elles se poursuivent, dans les papiers et les livres de l'humaniste. Muret a encore beaucoup à dire.

À TITRE POSTHUME: LES *VARIAE LECTIONES* APRÈS MURET

Une troisième édition en projet

Muret envisage une troisième édition de son ouvrage dès 1578, alors que la deuxième n'est pas encore passée sous presse. Nous l'avons vu, Plantin attendait en 1576 un total de seize livres. Mais le 24 juin 1578, son auteur lui fait parvenir les sections XIII, XIV et XV, qui, à ses dires seront les dernières:

*Mitto ad te tandem tres prostremos libros mearum variarum lectionum*³⁸²

Ce n'est pas le manque d'inspiration qui a poussé le Limousin à revoir à la baisse ses objectifs, mais probablement un manque de temps. Car il ne compte pas s'arrêter là, ce n'est qu'une étape, comme le laisse entendre la suite de sa lettre:

*[...] postremos dico eorum saltem quos hoc tempore edere institui [...]*³⁸³

Il s'arrête à quinze livres « pour l'instant », « *hoc tempore* ». Mais il a déjà en main la matière nécessaire à la publication d'une nouvelle édition augmentée. S'il ne publie pas ces remarques supplémentaires, c'est probablement qu'il n'a pas eu le loisir de les mettre en forme, de les tourner dans un latin qu'il juge suffisamment correct, de les développer, de leur ajouter toutes les citations d'usage qui viennent d'ordinaire illustrer les démonstrations des humanistes. L'édition qu'il prépare avec Plantin accuse déjà un retard important. Il choisit donc de conclure, mais ce n'est que partie remise. Il compte bien faire paraître le reste plus tard, en temps voulu:

*[...] totidem enim eos, sive decem, alteri suo tempore subsequenter.*³⁸⁴

Il semble disposer de quantité de notes encore au brouillon puisqu'il prévoit de soumettre à son imprimeur le même nombre de livres inédits que pour l'édition en cours, soit sept. Il pourrait même avoir de quoi en composer dix.

Il n'y aura cependant pas de suite à ce projet, ou du moins pas avec Plantin. Jean-Eudes Girot évoque en revanche une éventuelle association avec Frédéric I Morel, l'imprimeur parisien qui avait débouté le Limousin en 1579, alors que celui-ci cherchait à se faire publier dans la capitale française³⁸⁵. Les deux hommes semblent avoir repris contact à la fin de l'année 1583. Muret envoie une première lettre à Morel le 3 septembre 1583 puis une seconde deux mois plus tard, dans laquelle il s'entretient avec lui de l'édition de ses œuvres, inédites ou non. Nous n'avons pas pu consulter la seconde lettre, mais voici la traduction que Jean-Eudes Girot donne du début³⁸⁶:

Touchant la demande que vous me faites de vous envoyer quelques-uns de mes ouvrages, pour ma part, tout ce que j'ai écrit et tout ce que je suis appelé à écrire, ce n'est pas seulement volontiers, mais par un effet de ma volonté que je vous l'enverrai. J'estime en effet que rien ne peut m'arriver de mieux ou, à coup sûr, de plus ho-

³⁸²Voir lettre n°799 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.5, p312-313.

« Je t'envoie enfin les trois derniers livres de mes *Variae Lectiones* [...] »

³⁸³Cf. note précédente: « [...] les derniers du moins de ceux que j'ai résolu d'éditer maintenant[...] »

³⁸⁴Cf. note précédente: « [...] en effet, d'autres suivront en leur temps qui seront aussi nombreux, ou dix. »

³⁸⁵Voir partie I de ce chapitre, p.63-72 .

³⁸⁶GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

norable que si vous vouliez vous charger de les reproduire sur vos presses. Mais veuillez, en favorisant un ami, à ne pas nuire à votre entreprise familiale. Si vous pensez qu'il y aura des acheteurs, faisons-le au plus tôt. J'ai déjà vingt livres de *Variae lectiones* qui sont prêts, c'est-à-dire cinq en plus des quinze déjà publiés. [...]

Si l'on se reporte aux dires de Muret, Morel a fait le premier pas en lui demandant de lui faire parvenir ses travaux, et le Limousin s'en réjouit, y voyant enfin l'opportunité qu'il cherchait depuis longtemps de se faire publier à Paris. Lorsque l'imprimeur lui avait signifié son refus en 1579, ce n'était pas en raison d'un manque d'intérêt pour ses œuvres. Au contraire, il semblait flatté que Muret ait pensé à lui ainsi que le rapportait Claude Binet le 18 juin³⁸⁷:

En ce qui concerne Morel, il m'a répondu qu'il n'aurait jamais rien pu entendre de plus agréable que l'expression de votre volonté de confier à sa diligence vos écrits et les monuments de votre divin génie.

Mais il se refusait alors à forcer le privilège obtenu en 1578 par Marc Locqueneulx pour l'édition de plusieurs ouvrages déjà édités par Muret, dont les *Variarum lectionum libri VIII*³⁸⁸. La situation a changé en 1583. Cinq ans se sont écoulés et la protection que garantissait le privilège à son homologue, pour six années, arrive à son terme. Morel n'est donc plus lié par la loi ou par un quelconque sentiment de loyauté corporatiste envers Locqueneulx. Il peut dès lors commencer à travailler avec Muret à une reproduction de ses œuvres déjà parues, ou à une édition de ses inédits.

Dans la lettre de novembre 1583 mentionnée en amont, le Limousin énumère les textes qu'il pourrait faire parvenir à Morel. Les *Variae lectiones* sont les premières citées. Muret affirme en avoir vingt livres à disposition, soit cinq de plus par rapport à l'édition de 1580, et ceux-ci ne se présentent pas sous la forme de notes brouillonnes mais bien de manuscrits ordonnés, revus, corrigés, achevés quant à leur composition et fin prêts à être imprimés. En outre, l'adverbe « déjà » laisse sous-entendre qu'une fois de plus, ce ne seront pas les derniers. Il lui reste encore des remarques à rassembler, à organiser, à mettre au propre au sein de nouveaux chapitres et de nouveaux livres. Il n'en a toujours pas fini.

Ce projet d'une troisième édition de *Variae lectiones* n'aboutira pas. Morel meurt en 1583, et Muret ne cherchera pas d'autre imprimeur avant de disparaître à son tour en 1585. On peut se demander pourquoi le Limousin n'a pas poursuivi sa collaboration avec Plantin, alors qu'il lui laissait explicitement entendre en 1578 qu'il n'en avait pas fini avec ses *lectiones* et qu'il comptait en donner une nouvelle édition peu de temps après celle de 1580. Son discours s'apparentait à une proposition en bonne et due forme. Mais après 1580, plus rien. Les deux hommes ne travailleront plus de concert, malgré l'enthousiasme des premières lettres échangées. Les difficultés et les retards accumulés pendant la préparation des *Variarum lectionum libri XV*, les problèmes de communication ont probablement refroidi les vellétés d'association qu'ils partageaient au départ. De son côté, Plantin arrive à la fin de sa vie et de sa carrière. Ses affaires commencent à décliner. Il déménage à Leyde à partir de 1583, pour deux ans, et ses gendres prennent la relève petit à petit³⁸⁹. Ce n'est plus le même éditeur qu'a connu Muret. Quant au Limousin, malgré quelques déconvenues essuyées au début des années

³⁸⁷Cf. op. cit.

³⁸⁸MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII, Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum. In quibus Graecorum testimonia in sermonem latinum pridem conversa sunt per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, nunc multo quam antea emendatiora in lucem prodeunt, cum gemino indice locorum qui his in libris explicantur et rerum memorabilium. Per Joan Nicodonum Sammaxentinum, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.*

³⁸⁹VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p.105-113.

1570, il n'a pas renoncé à mener une carrière éditoriale dans son pays natal. Le privilège d'auteur qu'il obtient en juin 1579 pour protéger, sur le territoire français, plusieurs de ses œuvres, dont les quinze livres de ses *Variae lectiones*, en est la preuve. Nous l'avons vu précédemment, il veut se prémunir contre les éditions pirates et reprendre le contrôle de la diffusion de ses travaux en France. Il n'est pas trop tard pour mener à bien ses ambitions parisiennes. Si l'occasion s'est présentée à lui, il ne faut dès lors pas s'étonner de le voir traiter avec Frédéric I Morel, après 1580, pour l'édition de ses textes inédits.

Les *Variae lectiones* sont des recueils sans fin, sans fond. Toute sa vie, Muret y travaille, rassemble, compile, année après année, voyant son texte grossir en conséquence, d'abord huit, puis quinze, puis vingt livres. Il trouve toujours à dire, à questionner, à corriger. Il n'y aura que la mort pour stopper son élan, en 1585. La troisième édition, le troisième état de ses *lectiones* n'aura donc pu être mené à terme par ses soins. Mais l'ouvrage survit à son auteur et d'autres se chargent de publier ses inédits.

Un vœu exaucé *post mortem*

Même la mort ne vient pas à bout des *Variae lectiones* de Muret. Elles existent toujours, dans les papiers de leur auteur, sous forme de brouillons, en attente d'un éditeur.

Ce seront finalement les jésuites qui viendront tirer de l'oubli les dernières notes inédites du Limousin et se chargeront de les publier à titre posthume, en 1600, à Augsbourg³⁹⁰. Muret s'était en effet rapproché de la Société de Jésus à la fin de sa vie, étant tout particulièrement lié à Francesco Benci, un jeune jésuite, l'un de ses anciens élèves, qui l'attira vers la prêtrise et prononça son oraison funèbre. L'ordre religieux en question hérita également de toute sa bibliothèque.³⁹¹

Friedrich August Wolf, qui édite l'ensemble des dix-huit livres de *Variae lectiones* en 1791³⁹², donne un bref résumé des événements qui ont conduit les manuscrits du Limousin depuis Rome jusqu'en Bavière:

*Reliqui quatuor post Mureti mortem (obiit ille a. 1585.) ab Andr. Schotto, qui Muretina nondum edita Roma revertens in patriam asportaverat, cesserunt ad M. Velserum, qui eos una cum Observationum Iuris libro singulari Augustae Vindelic. 1600. et divulgavit.*³⁹³

C'est un jésuite anversois, Andreas Schottus³⁹⁴, qui, en quittant la capitale italienne après la mort de Muret, emporte avec lui les œuvres du Limousin restées jusque là inédites afin de les transmettre au notable allemand Marcus Welser pour conduire leur publication³⁹⁵. Ce dernier est alors le protecteur et financier d'une imprimerie qui n'a pour tout nom que son enseigne, le pin, « *Ad insigne Pinus* », et se situe à Augsbourg, œuvrant sous la direction du recteur et bibliothécaire David Höschel. Cette officine est spécialisée dans l'édition de textes humanistes en grec et en latin. Active entre 1594 et

³⁹⁰MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Iuris Consulti et civis romani Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi*, Augustae Vindelicorum ad insigne pinus, 1600.

³⁹¹Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XX, p.360-369.

³⁹²MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII cum Observationum juris libro singulari. Editio nova, superioribus accuratior et auctior, vol. I*, Halis Saxonum, e Libraria Hemmerdeana, 1791, p.VIII.

³⁹³Cf. op. cit.: « Les quatre [livres] restants parvinrent, après la mort de Muret (celle-ci survint en 1585) par le biais d'Andrea Schottus, qui, revenant de Rome, avait emporté les œuvres de Muret qui n'avaient pas encore été éditées dans sa patrie, à Marcus Velserus qui les publia ensemble à Augsbourg en 1600, avec l'unique volume des *Observationes Juris*. »

³⁹⁴Andreas Schottus, Andreas Schott, 1552-1629, historien, théologien, et professeur jésuite originaire d'Anvers.

³⁹⁵Marcus Welser, 1558-1614, historien et humaniste allemand.

1619, elle voit se succéder à la tête de son atelier typographique les imprimeurs Hans I Schultes (de 1596 à 1598), Michael Manger (1598 à 1603), Christoph Mang et David Franck (1603 à 1611), Chrysostomus Dabertzhofer (1611 à 1617), puis Andreas Aperger et Sara Mang. C'est là que paraîtront les ultimes *Mureti Variarum lectionum libri*, sous le mandat de Michael Manger³⁹⁶.

Dans la longue préface qu'il joint à son édition des œuvres complètes de Muret en 1789, David Ruhnken³⁹⁷ nous livre un peu plus de détails, à la fois sur Schottus, sur Welser, et sur le déroulement des événements qui les ont amenés à entrer en possession des textes inédits du Limousin³⁹⁸:

*Initium eorum colligendorum factum erat Ingolstadii, auctore Marco Velsero, praestantis doctrinae viro, qui Muretum Romae docentem audiverat, teste Marco Antonio Bonciario, qui & ipse Mureti disciplina usus est, Epistol. IX. 12. Mureti autem Opuscula partim edita, partim inedita, per hanc occasionem ad Ingolstadienses pervenerunt. Andreas Schottus, vir non ille quidem exquisitissima doctrina praeditus, sed literarum juvandarum studio nemini secundus, cum post Mureti mortem Romam venisset, Muretina Anecdota, in his quatuor libros Variarum Lectionum, de quibus mox dicemus, sibi vindicavit. Cujus rei notitiam debemus Mureti discipulo, Joseppo Castalioni Observ. Decade VI. Cap. 2. Reversus in patriam Schottus, haec Anecdota M. Velsero, cujus tum summa in literis erat auctoritas, edenda commendavit. Qui exquisitorem eorum partem, Variarum Lectionum Libros IV. & Observationes Juris ipse in lucem emisit Augustae Vindellicorum a. 1600. 8 reliquam partem Ingolstadiensibus edendam concessit.*³⁹⁹

Aux dires de Ruhnken, qui se base sur les témoignages de Marcantonio Bonciari⁴⁰⁰ et de Joseph Castalione, un disciple de Muret, Welser, qu'il loue comme étant un homme très érudit qui avait lui-même assisté aux cours du Limousin à la Sapienza de Rome, envisageait de réunir l'ensemble des œuvres de ce dernier. Un certain nombre de petits textes, d'« *opuscula* », soit inédits soit déjà parus, parvinrent ainsi dans le même temps à Ingolstadt, par le biais d'Andreas Schottus, que Ruhnken décrit de son côté comme passionné par les belles-lettres, mais dépourvu d'une grande érudition, un amateur somme toute. Après la mort de Muret, ce Schottus avait réussi à obtenir les *Muretina Anecdota*, à ce qu'il semble un corpus de petits textes rédigés par le Limousin, en partie encore inconnus et parmi lesquels se trouvaient entre autres les derniers livres des *Variae lectiones*. Une fois de retour chez lui, il avait confié l'ensemble de ses notes, brouillons et papiers divers à Welser qui en imprima une partie à Augsbourg, les *Lectiones* et les *Observationes juris*, et le reste, des discours et des commentaires d'auteurs classiques dont Aristote, Platon, Xénophon ou Cicéron, à Ingolstadt, chez David Sartorius, en trois volumes publiés respectivement en 1592, 1602 et 1604⁴⁰¹.

³⁹⁶Michael Manger, actif à Augsbourg entre 1567 et 1603/1604.

³⁹⁷David Ruhnken, 1723-1798, humaniste et philologue de Leyde.

³⁹⁸MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.4, p.IX-XIII.

³⁹⁹Cf. op. cit.: « La réunion de ces textes a été entreprise à Ingolstadt, par l'auteur Marcus Velserus, un homme d'une érudition remarquable, qui avait assisté à un cours de Muret à Rome, Marcantonio Bonciari en témoigne, qui a lui-même suivi l'enseignement de Muret, Lettre IX, 12. Or les *Opuscula* de Muret, en partie édités, en partie inédits, parvinrent aux gens d'Ingolstadt à l'occasion de l'événement suivant. Andreas Schottus, un homme qui n'était certes pas pourvu d'une culture très raffinée, mais ne le cédait à personne quant au zèle dont il faisait preuve pour servir les belles-lettres, alors qu'il était venu à Rome après la mort de Muret, réclama pour lui les *Muretina Anecdota*, parmi lesquelles ces quatre livres de *Variae lectiones*, dont nous parlerons bientôt. Nous devons la connaissance de cet événement à l'élève de Muret, Joseph Castalione, *Observ. Decade VI*, chap. 2. De retour dans sa patrie, Schottus demanda à Marcus Velserus, dont l'autorité en matière de littérature était alors immense, d'éditer ces *Anecdota*. Celui-ci fit lui-même paraître une partie d'entre elles, les quatre livres de *Variae lectiones* et les *Observationes Juris*, à Augsbourg, en 1600, et abandonna la partie restante pour qu'elle soit éditée par les gens d'Ingolstadt. »

⁴⁰⁰Marcantonio Bonciari, 1555-1616, homme de lettres et professeur italien.

On considère dès lors que Marcus Welser et Andreas Schottus ont sauvé de l'oubli les œuvres de Muret. Sans leur intervention, ces écrits auraient purement et simplement disparu, aux dires du moins de la préface que Jacob Gretser rédige en tête du premier volume de ces *opuscula*, en 1592⁴⁰²:

*Haec ipsa elegantissima opuscula, quae hic typis excusa damus, perierant, nisi illa Andreas Schottus, Societatis Jesu, Mureti admirator, ex sparsis schediasmatis, quorum multa ipsius Mureti manu exarata erant, collegisset, thesaurique loco conservasset. [...] Quae bono publico literario hic damus, si non emendatissime, ut volumus, causa est, quod sparsa folia Sibyllae fuerint, male habita, lacera, exesa, uno verbo jamjam interitura, nisi, de quo dixi, Schottus, & nobilis amplissimusque Marcus Velserus, Duumvir Augustanus, illa ab interitu vindicassent.*⁴⁰³

Avant d'être imprimés, tous ces petits textes inédits se présentaient sous la forme de feuilles volantes « *sparasa folia* », de manuscrits au contenu parfois obscur « *Sibyllae* », et très abimés « *male habita, lacera, exesa* », d'où les difficultés pour l'éditeur à les reprendre et à les mettre au propre pour en donner une version correcte au public. Ce que Schottus a rassemblé et conservé, ce sont des « *sparsis schediasmatis* », des brouillons épars comportant des notes de la main de Muret lui-même. Dans la préface du troisième volume d'inédits⁴⁰⁴, Gretser parle d'« *adversaria* » pour désigner l'état originel de ces écrits:

*Andreas Schottus, Antverpianus, Societatis Jesu sacerdos, qui pleraque opera Mureti, necdum in lucem edita, post excessum auctoris, ex ipsius adversariis eruit, & ut conservarentur, effecit.*⁴⁰⁵

Il est intéressant de remarquer que les termes de *schediasmata* et d'*adversaria* avaient été utilisés auparavant par Henri II Estienne et Adrien Turnèbe comme titres de leurs recueils de *variae lectiones*. Cependant, quand le choix de ces substantifs servait alors à revendiquer un style d'écriture particulier, délibérément choisi et exécuté, un art des fragments composés à la hâte, d'une seule traite, sous l'impulsion directe de la lecture et de la pensée brute, il s'agit ici de brouillons, de notes au sens propre, qui n'étaient pas destinées à être éditées telles quelles. Le Limousin n'a pas pu finaliser, mettre au propre ces textes qui sont donc parvenus à Schottus sous cette seule forme d'esquisse préparatoire inachevée. Les *Variae lectiones* aussi. L'intervention d'un tiers est dès lors nécessaire pour remanier l'ensemble en vue d'une publication. C'est le rôle de Welser.

⁴⁰¹M. Antonii Mureti, presbyteri, [Iuris] C[onsulti] Et civis Romani, orationes, epistolae, hymnique sacri. Editio nova, prioribus omnibus emendator & uno integro epistolarum praeafationumque libro iam recens addito auctior, Ingolstadii: ex officina Davidis Sartorii, 1592 ; M. Antonii Mureti presbyteri et civis romani Commentarius in primum et secundum librum Rhetoricorum Aristotelis, & eiusdem interpretatio ex Graeco : In primam Quaestionem Tusculanam M. Tullii Ciceronis, liber singularis. Notae in tres libros De Officiis; & in quinque De Finibus. In Orationem Ciceronis Pro Deiotaro. Accessit eiusdem Mureti Commentarius in Catilinas Ciceronis. Omnia nunc primum in lucem edita, Ingolstadii, Sartorius, 1602 ; M. Antonii Mureti presbyteri Commentarii in Aristotelis X. libros Ethicorum ad Nicomachum, & in Oeconomica, Aristotelis Topicorum libri septimi, Et in eundem Alexandri Aphrodisiensis commentarij interpretatio, [s.l.] : [s.n.], 1602 ; M. Antonii Mureti presbyteri et civis Romani Commentarii in quinque libros Annalium Cornelii Taciti. eiusdem on Salustium Notae. Omnia nunc primum in lucem prolata, Ingolstadii, ex Typographia Adami Sartorii, 1604.

⁴⁰²Voir note précédente. David Ruhnken suppose que Jacob Grester, professeur à Ingolstadt, est l'auteur des préfaces des trois volumes de 1592, 1602 et 1604.

⁴⁰³Cité par David Ruhnken, op. cit., p.XII-XIII: « Ces opuscules d'une grande élégance, que nous donnons après les avoir tirés ici sur nos presses, auraient disparu, si Andreas Schottus, un Jésuite et admirateur de Muret, ne les avait rassemblés à partir de brouillons épars dont beaucoup avaient été écrits de la main de Muret lui-même, et ne les avait préservés comme un trésor. [...] Ce que nous livrons ici à un public lettré de qualité, si ce n'est pas corrigé à la perfection comme nous le voulions, la cause en est que les feuillets épars étaient de même nature que les prophéties de la Sibylle, en mauvais état, déchirés, rongés, en un mot, sur le point de disparaître à l'instant, si Schottus, dont j'ai parlé, ainsi que le noble et magnifique Marcus Velserus, notable d'Augsbourg, ne les avaient soustraits à la destruction. »

⁴⁰⁴MURET, Marc-Antoine, M. Antonii Mureti presbyteri et civis Romani Commentarii in quinque libros Annalium Cornelii Taciti. eiusdem on Salustium Notae. Omnia nunc primum in lucem prolata, Ingolstadii, ex Typographia Adami Sartorii, 1604.

⁴⁰⁵Cf. op. cit.: « Andreas Schottus, Anversois, prêtre de la Société de Jésus, qui révéla au grand jour la plupart des œuvres de Muret qui n'avaient pas encore été éditées, après le décès de leur auteur, à partir des brouillons de celui-ci, et fit en sorte qu'elles fussent préservées. »

Celui-ci remercie Andreas Schottus dans la préface des nouvelles *Variae lectiones* de 1600⁴⁰⁶, souhaitant lui rendre hommage publiquement pour le bienfait qu'il a pu procurer à la République des lettres en sauvegardant les textes de Muret. Car non seulement ceux-ci perpétuent le souvenir du Limousin, mais encore le font revivre à chaque ligne, comme un simulacre de présence:

*Nescio quomodo, Ego nullam eius lego paginam, in qua praesentem intueri, & graue illud limatumque iudicium agnoscere non uidear. Quod itaque uolebas, feci omnino lubens, ut acceptos a te posteriores quatuor Variarum libros, & Observationum iuris singularem, typographo uulgandos traderem. Vnaque publice attestarer, cui beneficium hoc deberemus: sine enim tua pietate fuisset, perierant profecto haec planissime. De reliquis ne desperes. Enitemur quacumque, ne semper omnia lateant, nam praeclara sunt haud dubie pleraque.*⁴⁰⁷

Welser évoque d'autres textes qu'il faut encore exhumer, des « *reliqui* ». Peut-être s'agit-il des autres inédits que Schottus a rapportés de Rome avec lui et qui seront édités à Ingolstadt en 1602 et 1604, ou peut-être d'autres manuscrits de *Variae lectiones*, encore. La première hypothèse est la plus probable puisque Welsler publiera par la suite plusieurs commentaires de Muret sur les grandes œuvres de l'Antiquité, mais pas de nouvelles *lectiones*. L'édition de 1600 fixe donc le dernier état que connaîtra le recueil. Il n'y aura plus d'ajouts supplémentaires à partir de là, ce qui ne signifie pas pour autant que toutes les notes du Limousin potentiellement utilisables l'aient été effectivement.

Au final, l'ouvrage réunit quatre nouveaux livres de *Variae lectiones*, auquel s'ajoute un opuscule d'*Observationes juris*, de remarques sur le droit, dont nous ne traiterons pas ici:

Titre:

M. Antonii Mureti I.C. et civis rom. Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi. / Marque / Augustae Vindellicorum ad insigne pinus. Cum priuilegio Caes. perp. Anno M.DC.

Formule:

In-8°; 1 volume; [16], 214, [1, 1bl.], 35 [i.e. p.215-249], [19], [2 bl.]p.; Sign.:)(⁸, A-R⁸. Présence de réclames page à page.

Contenu:

Pièces liminaires et page de titre:

)(1 recto, p.[1]; page de titre: *M. Antonii Mureti I.C. et civis rom. Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi. / Marque / Augustae Vindellicorum ad insigne pinus. Cum priuilegio Caes. perp. Anno M.DC.*

)(1 verso, p.[2]: blanc

⁴⁰⁶MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Iuris Consulti et civis romani Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi*, Augustae Vindellicorum ad insigne pinus, 1600, f.)(2v-)(3r.

⁴⁰⁷Cf. op. cit.: « Je ne sais comment, mais pour ma part, je ne lis aucune de ses pages dans laquelle il ne me semble pas voir sa présence, et reconnaître son jugement rigoureux et cultivé. C'est pourquoi, ce que tu désirais, je l'ai fait, et ce très volontiers, à savoir que j'ai transmis à un imprimeur les quatre derniers livres des *Variae lectiones* et l'unique volume des *Observationes juris* que j'avais reçus de toi afin qu'ils soient diffusés. Et dans le même temps je voulais témoigner à qui nous devons ce bienfait: en effet, sans ta piété, ces opuscules auraient sans doute totalement disparu. Ne désespère pas pour le reste d'entre eux. Nous nous efforçons par tous les moyens de faire en sorte qu'aucun des textes ne reste caché pour toujours, car il ne fait aucun doute que la plupart d'entre eux sont remarquables. »

)2-)(3 recto, p.[3-5]; préface de Marcus Velsler à Andreas Schottus: *Viro reverendo Andreae Schotto, societatis Iesu sacerdoti.*

)3 verso-)(4 recto, p.[6-7] éloge de Marc-Antoine Muret par Scévole de Sainte-Marthe (1572-1650): *M. Antonii Mureti elogium authore Scaeuola Sammarthano.*

)4 verso-)(8 recto, p.[8-15] Index des chapitres des *Variae lectiones* et de leur contenu: *Index capitum Variarum lection[um] Libri XVI, XVII, XVIII, XIX.*

)8 recto et verso, p.[15-16] Index des chapitres des *Observationes iuris*: *Index capitum observationum iuris libri singularis.*

Corps du texte – *Variarum lectionum libri IV*:

A1-D5 recto ; p.1-57: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum liber XVI.*

D5 verso-G7; p.58-110 : *M. Antonii Mureti Variarum lectionum liber XVII.*

G8-L3 verso; p.111-166 : *M. Antonii Mureti Variarum lectionum liber XVIII.*

L3verso-O3; p.166-214 : *M. Antonii Mureti Variarum lectionum liber XIX.*

Corps du texte – *Observationum iuris liber singularis*:

O4 recto, p.[1]; seconde page de titre : *M. Antonii Mureti Observationum iuris liber singularis.*

O4 verso, p.[2]: blanc

O5-Q6 recto, p.215-249 : *M. Antonii Mureti Iurisconsulti et civis Romani Observationum Iuris liber singularis.*

Index:

Q6 verso-R4 recto, p.[1-12] Index référant des noms propres, des noms communs, des expressions, et des sujets de réflexion cités ou traités dans les textes: *Index rerum et verborum.*

R4 verso-R6, p.[13-17] Index des auteurs cités, corrigés et expliqués dans les textes: *Index auctorum, quorum loci afferuntur, corriguntur, explicantur.*

R7 recto, p.[18] Index des termes grecs employés dans les textes: *Index graecorum verborum.*

R7 verso, p.[19] *Errata: Corrigenda.*

R8, p.[20-21]: blancs

Muret étant mort avant d'avoir pu éditer lui-même son texte, il est difficile de savoir quelle est sa part de responsabilité dans l'aspect final que prend l'ouvrage. Que ce soit selon ses vœux, ou de l'initiative de Welser, toujours est-il que le choix a été fait de reproduire, pour les quatre livres inédits, la composition des quinze premières sections. Ils sont ainsi constitués chacun de vingt chapitres, pour un total, en ce qui concerne le corps du texte des *Variae lectiones*, index et pièces liminaires non comprises, de 214 pages. Mais les nouveaux chapitres sont plus épais que leurs modèles originaux. Quand

ces derniers étaient très courts, d'une page en moyenne, ceux de l'édition de 1600 égalent ou dépassent les 2,5 pages.

Tableau n°3: Description des quatre *Mureti Variarum lectionum libri* inédits, publiés par Marcus Welser en 1600, « *ad insigne pinus* », à Augsbourg.

Livre	I	II	III	IV
Nombre de chapitres	20	20	20	20
Nombre de pages	57	52	55	49

Muret avait peut-être augmenté lui-même le volume de ses *lectiones*. Il est aussi possible qu'il n'ait pas eu le temps d'épurer ses brouillons, de les remanier pour réduire la taille des chapitres en les scindant, comme il avait pu le faire par le passé, et que Welser se soit dès lors contenté de recopier les notes qu'on lui avait fournies sans oser rien enlever ou modifier. L'éditeur bavarois laisse entendre dans la citation que nous avons fait figurer ci-dessus⁴⁰⁸ qu'il a reçu les *Variae lectiones* sous la forme de quatre livres, ce n'est donc pas lui qui a compilé les brouillons du Limousin de la sorte. On peut penser qu'il en est de même pour leur division en chapitres. Il aurait donc reproduit des manuscrits auxquels Muret avait déjà donné un semblant de forme et d'organisation. Pourtant l'humaniste français parlait de cinq livres à Frédéric II Morel, en 1583⁴⁰⁹. Où est passé le dernier? Peut-être a-t-il disparu ou peut-être a-t-il été refondu dans les quatre restants, nous n'en savons rien.

L'ouvrage se présente pour le reste comme les éditions précédentes. Il s'agit d'un format in-8° maniable et économique. Le texte lui-même est accompagné des pièces liminaires d'usage, épître dédicatoire, éloge de l'auteur, ainsi que d'une série d'index référençant, entre autres, les auteurs cités, les chapitres et leur contenu, pour faciliter une lecture intelligente et efficace. Chaque chapitre est précédé d'un titre-sommaire. Les changements de polices et de tailles de caractères permettant de structurer le texte et de distinguer ses différentes divisions et subdivisions sont semblables à ceux que nous avons déjà rencontrés chez Plantin.

Welser est donc resté fidèle à l'esprit des précédentes éditions des *Variarum lectionum libri* de Muret, s'inscrivant dans leur continuité, comme si l'auteur lui-même avait préparé l'ouvrage jusqu'au bout. Lui et Andreas Schottus auront finalement permis de mener le projet du Limousin à terme. À défaut de vingt livres, dix-neuf auront vu le jour. Il n'y en aura pas plus. *Finis*. Restent les annotations, les bribes de pensée et de commentaires éparpillées dans les livres et les papiers de Muret, une ligne, un mot, autant de *lectiones* en puissance qui auraient pu nourrir encore d'autres éditions si elles n'avaient pas survécu que comme de simples ébauches.

Les *Variae lectiones* suivent Muret tout au long de sa vie, vieillissent avec lui, gagnent en maturité, en profondeur, en épaisseur. Elles sont en constante évolution. À peine a-t-il achevé une édition, que déjà d'autres idées, d'autres remarques, d'autres notes se bousculent dans ses papiers pour venir s'ajouter aux précédentes, les corriger, gonfler leur rang, et appeler de fait une nouvelle édition, encore. Rien ne semble pouvoir arrêter le flot de pensées qui se déverse de cette *cornucopia* sans fond, inépuisable, pas même la mort de l'auteur. Les frontières de l'ouvrage sont mouvantes, toujours repoussées plus

⁴⁰⁸Cf. note précédente: « [...] *acceptos a te posteriores quatuor Variarum libros, & Obseruationum iuris singularem, typographo uulgandos traderem.* » : « [...] j'ai transmis à un imprimeur les quatre derniers livres des *Variae lectiones* et l'unique volume des *Observationes juris* que j'avais reçus de toi [...] »

⁴⁰⁹Voir Chapitre II, III.1, p.102-104 de notre étude; et GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

loin, modifiées. La *varietas* est alors prolixité, abondance de lectures fertiles, engendrant d'autres lectures. Devant nous, au fil des éditions successives, le lecteur Marc-Antoine Muret se construit, se dévoile, et grandit.

Chapitre 3:

Dans l'intimité de Marc-Antoine Muret, lecteur-auteur

Les *Variae lectiones* de Muret comportent une dimension autobiographique particulièrement intéressante à examiner. Tout au long de sa vie, Muret annote, couche sur le papier les réflexions qui lui viennent à l'esprit au fil de son travail sur les textes et les manuscrits. Les fruits qu'il recueille durant ces années de labeur se font dès lors les témoins de chaque instant de son existence, que ce soit de sa carrière d'humaniste, d'éditeur scientifique, d'enseignant et d'orateur, c'est-à-dire de sa vie en tant que personnage public, mais aussi de son quotidien hors du forum de la République des lettres, à l'écart du monde. Elles nous font passer les portes de sa maison, de sa chambre, de son intimité pour le montrer à l'étude, dans le secret des livres et de la lecture. Elles s'arrêtent sur certaines étapes de sa carrière éditoriale ou professorale, sur sa vie en Italie, ses voyages, donnent à connaître ses cercles de relations, les contemporains qu'il fréquente, érudits, philologues, pédagogues, lettrés de toutes sortes, poètes, juristes, prélats, princes et patriciens, ceux qu'il respecte et sert, ceux qu'il lit, ceux dont il admire ou soutient le travail, ceux qu'il conteste. Elles nous présentent ainsi un condensé de la vie du Limousin, non factuel – il n'y a pas de dates, simplement quelques repères de temps donnés ici ou là – mais personnel, qui s'attarde davantage sur l'homme que sur les événements. C'est un véritable autoportrait de Muret auquel nous nous trouvons confrontés en lisant ses *Variae lectiones*. La notion de *varietas*, qui préside aux choix des textes, des auteurs, mais aussi des angles d'approche pluridisciplinaires, des thèmes très divers que traite le Limousin, est le support parfait pour exprimer la complexité et la richesse du caractère humain, de son caractère à lui, Muret. Complètement libre dans ce qu'il souhaite présenter, l'auteur se livre, suit la pente naturelle de son esprit pour dévoiler à son lecteur les multiples aspects de sa personnalité.

Deux d'entre eux, qui dominent et induisent tous les autres, épousent parfaitement le genre des *Variae lectiones*. Nous avons essayé plus tôt de traduire le terme latin de *lectio*, sans pouvoir restituer sa polysémie originelle. Peut-être faut-il chercher l'équivalent le plus pertinent dans le double aspect de lecture-écriture, de lecture écrite, qui caractérise ces recueils de *miscellanea*, pour renvoyer à la fois à l'acte du lire et à la notion de *lectio* philologique, de leçon, qui relève quant à elle de l'écrit, de ce qu'on lit dans les manuscrits, que l'on rapporte puis réécrit, et que Muret désigne également par le terme éloquent de *scriptura*.

C'est donc d'abord le portrait du Muret-lecteur que présente l'ouvrage, les *lectiones* étant le reflet de tous, ou presque tous, les livres qu'il a pu feuilleter, consulter, examiner, corriger pour son plaisir ou pour son étude. Elles présentent un éventail de ses goûts en matière de littérature, des genres, des auteurs ou encore de la langue qu'il privilégie, des domaines auxquels il s'intéresse, des ouvrages qui peuplent sa bibliothèque ou siègent à son chevet. Puis, très vite la figure du Muret-lecteur glisse et se confond avec celle du Muret-auteur. Les *variae lectiones* s'écrivent en lisant, à la hâte, dans les marges et les interlignes. Mais elles ne demeurent pas longtemps à l'état de fragments brouillons. Elles relèvent tout autant de la note de lecture, spontanée, incisive, désordonnée, que d'une construction pesée, structurée, travaillée. C'est un genre littéraire à part entière, avec son style et ses codes particuliers auxquels s'exerce le Limousin. Muret auteur, Muret à l'œuvre, à sa table, plume en main, c'est donc ainsi que son texte le donne également à voir. Le Limousin s'affiche comme un *lector*, lecteur mais aussi chasseur, collectionneur et auteur de *lectiones*.

LES VARIAE LECTIONES, PORTRAIT ROBOT DU LECTEUR-MURET

Comme leur nom l'indique, les *Variae lectiones* constituent un panel de lectures diverses et variées représentatives des goûts d'une époque et d'un individu en particulier, ici notre Marc-Antoine Muret. Elles dressent un portrait robot du lecteur que celui-ci était, nous renseignant sur les auteurs et les œuvres qu'il a pu aborder et étudier avec plus ou moins de passion durant sa vie, sur les genres littéraires qu'il affectionnait, ainsi que sur l'évolution de ses centres d'intérêts au

cours du temps. On ne pourrait trouver adjectif plus approprié que *variae* pour décrire la diversité des textes que le Limousin présente ainsi. Des belles-lettres proprement dites aux sciences naturelles, du grec au latin, des classiques de l'Antiquité aux œuvres de ses contemporains, le Limousin embrasse un large éventail d'ouvrages différents à la fois dans leurs formes, leurs langues, leurs styles, leurs tons, et leurs contenus. La *varietas* s'illustre dans toute sa richesse, son éclectisme, son exhaustivité. Les *Variae lectiones* se posent comme le genre d'écrit le plus emblématique de l'encyclopédisme humaniste, d'une recherche d'universalisme revendiquée par les grands esprits de la Renaissance désireux de toucher à toutes les disciplines et d'y exceller, de saisir toutes les branches du savoir. Le Limousin n'y fait pas exception. Son ouvrage nous livre alors à la fois une photographie très personnelle du lecteur-Muret qu'il était, mais aussi un exemple caractéristique de ce que pouvait être tout bon lecteur-humaniste au XVI^e siècle. Ses passions sont celles de son temps, les auteurs qu'il cite ceux du canon classique lu et enseigné. Ce n'est pas l'originalité de la lecture qui compte mais son abondance, son hétérogénéité, sa *varietas*.

Le goût des Antiquités

Le XVI^e siècle est marqué par le goût prononcé des lettrés pour les textes de l'Antiquité. Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, l'époque est celle de la redécouverte des classiques grecs et latins à travers les manuscrits des monastères et des grandes bibliothèques privées. Les savants s'empressent de rassembler et de collationner le maximum d'exemplaires qu'ils trouvent pour corriger les œuvres déformées par le temps et les hommes, et les restituer dans leur intégrité à la communauté érudite⁴¹⁰. L'étude des Humanités domine la vie intellectuelle. Professeur et éditeur scientifique, Marc-Antoine Muret fait partie de ces hommes que passionnent l'Antiquité et l'étude des lettres classiques. Les recueils de *variae lectiones* sont de plus – nous l'avons déjà montré⁴¹¹ – le support privilégié par le biais duquel les philologues collectent et publient les leçons inédites retrouvées dans les manuscrits, leurs conjectures personnelles et leurs commentaires. Il n'est donc pas étonnant de constater que la majorité des auteurs lus et cités par le Limousin sont des représentants de l'Antiquité gréco-romaine. L'ensemble des chapitres tourne autour de la littérature, des langues et des civilisations antiques. Il s'agit de son domaine de prédilection.

Grec ou latin?

Des lettres grecques ou des lettres latines, on peut tout d'abord se demander lesquelles s'attirent le plus les faveurs de Muret. Une recension détaillée des auteurs cités par le Limousin et de la place qu'ils occupent dans son recueil de *variae lectiones* témoigne rapidement d'un égal intérêt pour les uns et les autres. La lecture des œuvres grecques et celle des œuvres latines alternent de manière équilibrée.

Nous avons relevé les noms de soixante-treize auteurs latins différents, et de cent trois auteurs grecs. Ne se focalisant pas sur une seule langue, le Limousin semble ainsi les maîtriser toutes deux aussi bien et passe aisément de l'une à l'autre au fil de ses envies, ce qui n'est pas forcément l'apanage de tous ses contemporains dont certains se trouvent dans l'incapacité de conduire un commentaire approfondi face aux textes grecs. Les lettres grecques étaient en effet réputées plus difficiles et moins accessibles, quand le latin, langue des échanges internationaux, politiques, religieux, culturels, langue de l'éloquence et du savoir, langue commune que chaque érudit et chaque étudiant se devaient de parler couramment, était au centre de l'éducation de tous les fils de bonne famille. Le grec, plus intellectuel, plus complexe, moins pragmatique, était réservé à des cercles lettrés plus réduits, désireux de pousser plus loin leur connaissance de l'Antiquité et leur savoir. Muret ne rencontre pas cet écueil. Latiniste talentueux, il est également un helléniste aguerri et amoureux de la civilisation grecque. Le bilinguisme de ses lectures, l'équilibre qu'il cherche à conserver entre les deux corpus d'œuvres, témoignent de son désir de ne négliger aucune

⁴¹⁰REYNOLDS, Leighton Durham, et WILSON, Nigel Guy, *Scribes and Scholars : a Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature*, London, Oxford University Press, 1968, trad. fr. *D'Homère à Érasme : La transmission des classiques grecs et latins*, éd. revue et augmentée par Pierre PETITMENGIN, trad. Claude BERTRAND, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984, p.83-110.

⁴¹¹Voir Chapitre I, II.3., p.39-43 de notre étude.

des deux langues classiques et d'aborder tous les grands auteurs de l'Antiquité, quelles que puissent être les difficultés du public face à certains textes.

Le programme pédagogique qu'il met lui-même en œuvre durant ses cours à la Sapienza de Rome illustre d'ailleurs cette vocation encyclopédique. Muret y alterne œuvres grecques et œuvres latines afin d'éclairer les unes par la lecture des autres, d'opérer une comparaison constante entre les deux corpus que l'on retrouve tout au long de ses *Variae lectiones* et sur laquelle nous reviendrons. Contre l'avis de la plupart de ses confrères enseignants qui jugent les lettres grecques trop difficiles pour leurs élèves, le Limousin insiste sur l'importance de leur étude dans la compréhension du latin et de l'Antiquité⁴¹². Ses *Variarum lectionum libri* viennent appuyer cette profession de foi.

L'importance du grec dans ces derniers a, du reste, poussé les proches de Muret, nous l'avons vu précédemment, à lui demander de faire figurer à la fin de son ouvrage une *Conversio Graecorum, quae in his libris leguntur, neque ab auctore ipso conversa sunt*, composée par Nicolaus Nathanaelus, afin de donner la traduction des passages demeurés en grec pour palier les difficultés des studiosi⁴¹³. Muret livre parfois lui-même une version latine des textes qu'il cite au moment où il les explique, mais pas systématiquement. La *Conversio* permet ainsi à tous les lecteurs d'avoir accès aux réflexions du Limousin sur les œuvres grecques et garantit l'auteur d'une auto-censure qui aurait pu le conduire à réduire la place tenue par le corpus hellène dans ses *lectiones* afin de ne pas rebuter un public ne maîtrisant pas suffisamment la langue pour suivre l'ensemble de son raisonnement et comprendre la qualité de ses corrections philologiques ou de ses explications.

Muret s'intéresse donc tout autant aux auteurs latins qu'aux auteurs grecs. Ceux-ci n'occupent cependant pas tout à fait le même espace dans son recueil de *variae lectiones*. Les seconds sont plus nombreux, regroupant 102 noms différents. Ils sont cependant cités ou étudiés dans 253 chapitres sur les 391 que comptent au total les dix-neuf livres de *Variae lectiones* de Muret, soit dans 65% de l'ouvrage, quand les premiers, au nombre de 73, en occupent 316, c'est-à-dire 81% du volume de l'œuvre. La *varietas* est donc plus importante pour le corpus grec, mais la réflexion plus développée pour le corpus latin. Ainsi, comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous (Tableau n°3), 73 des 102 auteurs grecs, soit 72% d'entre-eux, ne sont cités que dans un, deux ou trois chapitres, et 46, soit presque la moitié, n'apparaissent qu'une seule fois. Ces proportions sont moins élevées pour les auteurs latins: 43, soit 59% d'entre-eux, ne sont convoqués que dans trois chapitres ou moins, 28 (38%) dans un seul. Le corpus latin fait donc, de manière générale, l'objet d'un plus grand approfondissement: 10% des auteurs grecs seulement sont mentionnés dans plus de 10 chapitres alors qu'ils sont 22% parmi les Latins.

Tableau n°4: Tableau comparatif du nombre d'auteurs grecs et du nombre d'auteurs latins cités dans les dix-neuf livres des *Variae lectiones* de Marc-Antoine Muret, ainsi que de la fréquence de citation de ces auteurs.

Langue	Nombre d'auteurs cités dans 1 chapitre.	Nombre d'auteurs cités dans 2 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 3 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 1 à 3 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 4 à 10 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 1 à 10 chapitres.
Latin	28 (38%)	12 (16%)	3 (4%)	43 (59%)	14 (19%)	57 (78%)
Grec	45 (44%)	12 (12%)	16 (16%)	73 (72%)	19 (19%)	93 (91%)

Langue	Nombre d'auteurs cités dans 10 à 20 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 20 à 30 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans 30 à 60 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans plus de 60 chapitres.	Nombre d'auteurs cités dans plus de 10 chapitres.	Nombre total d'auteurs différents cités.	Nombre total de chapitres occupés
Latin	9 (12%)	4 (5%)	2 (2,7%)	1 (1,4%)	16 (22%)	73	316 (81%)
Grec	4 (4%)	1 (1%)	4 (4%)	1 (1%)	10 (10%)	102	253 (65%)

⁴¹²Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XV, p.258-280; MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴¹³DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XV, p.261-264.

Muret lit plus d'œuvres grecques différentes, mais s'attarde davantage sur les latines. Nous l'avons vu précédemment, la domination des secondes sur les premières n'a rien d'étonnant à l'époque. Ce sont d'abord les auteurs latins que le Limousin enseigne à ses élèves en tant que professeur. Il y consacre donc plus de temps, les étudie, les relit davantage pour pouvoir ensuite les expliquer en détails à ses *studiosi*. Il est tout à fait normal dès lors qu'il ait amassé un nombre plus important de remarques au sujet de ces textes. D'un point de vue philologique, il a probablement eu à sa disposition plus de manuscrits et d'imprimés latins différents lui permettant de mener à bien une étude critique plus poussée de ces textes. Ses contemporains privilégiant aussi l'édition des classiques latins, il y a en outre davantage matière à réfléchir et à débattre sur les leçons proposées par ses concurrents. La lecture qu'il fait des auteurs grecs est quant à elle plus superficielle. À l'exception de quelques grands classiques comme Aristote, Platon, Homère, Plutarque, les tragiques, Aristophane ou Xénophon, l'étude qu'il a pu en faire a été plus partielle, plus fragmentaire. Dans la plupart des cas, il se contente d'un nombre restreint de remarques pertinentes lancée ici ou là, qui témoignent de sa connaissance de tel ou tel auteur mais sans refléter un travail très approfondi effectué à son sujet. Il s'agit d'une lecture parmi d'autres, à laquelle Muret n'a probablement pas consacré des nuits entières, mais qui lui a quand même fourni matière à quelques réflexions qu'il partage. Près de la moitié des auteurs ne sont cités qu'une seule fois. Le Limousin fait ainsi étalage de sa culture. Les *Variae lectiones* sont l'occasion de montrer l'étendue et la diversité de ses lectures, même si toutes ne peuvent pas faire l'objet d'un commentaire particulièrement détaillé. La variété des auteurs grecs témoigne également de la variété des sujets abordés par ces derniers, plus importante que chez les Latins, notamment en matière de philosophie et de sciences. Muret dispose donc dès le départ d'un corpus plus étendu que le corpus latin quant au nombre d'auteurs et d'œuvres qu'il renferme.

Quels auteurs...

Nous renvoyons ici aux tableaux n°5 et n°6 en annexe 4 qui recensent l'ensemble des auteurs latins et grecs cités dans les dix-neuf livres de *Variae lectiones* de Muret, et indiquent le nombre de chapitres dans lequel ceux-ci sont mentionnés. Le classement est donné en fonction de la fréquence d'apparition, dans l'ordre décroissant, puis par ordre alphabétique.

Les noms que l'on trouve en tête de liste n'ont rien de surprenant. Il s'agit pour les Latins de Cicéron, Plaute, Horace, Térence, Virgile, Sénèque, Varron, Pline l'Ancien, Ovide, Tite-Live et Catulle; pour les Grecs d'Aristote, Euripide, Homère, Platon, Plutarque, Xénophon, Aristophane, Eschyle, Démosthène, Lucien et Thucydide. Tous ces auteurs appartiennent au canon enseigné dans les classes ou constituent, si l'on prend Plaute et Aristophane dont les œuvres sont jugées trop immorales pour être transmises à la jeunesse, les figures incontournables de la littérature antique que les humanistes éditent massivement à l'époque – Harold Lawton dénombre par exemple quelques 520 éditions de Térence parues entre 1470 et 1600⁴¹⁴. Rien d'original donc dans les choix de lecture de Muret. Les textes qu'il aborde sont des références que tout lettré se doit de posséder dans sa bibliothèque. Cicéron et Démosthène comme représentants de l'art oratoire, Homère et Virgile, poids lourds de la poésie auxquels s'ajoutent Ovide, Horace et les élégiaques Tibulle, Catulle et Propertius, les tragiques grecs, Eschyle, Sophocle et Euripide, les auteurs comiques, Térence, Plaute et Aristophane, les grands philosophes grecs, Aristote et Platon, les historiens, Plutarque, Xénophon, Tite-Live, Hérodote, Pline l'Ancien, Salluste, Suétone, César, sont les figures emblématiques de l'Antiquité et les livres de chevet qui accompagnent les humanistes dans leur étude. Muret ne se distingue pas de ses confrères. Pas un auteur du canon, grec ou latin, ne manque à l'appel de ses *Variarum lectionum libri*. Tous apparaissent à un moment donné, et la fréquence des citations correspond généralement à la place qu'occupent les textes dans la littérature classique, à leur importance, leur autorité.

Ainsi Cicéron occupe-t-il sans grande surprise le haut du pavé, mentionné par le Limousin dans 136 chapitres, soit dans plus du tiers de l'ouvrage. Compte tenu de l'envergure de l'auteur et de son œuvre, symbole de l'excellence maîtrisée de la langue latine, cela n'a rien de surprenant. Cicéron reste la référence absolue, incontournable, au centre de toute réflexion. Il est LE modèle à

⁴¹⁴LAWTON, Harold Walter, *Contribution à l'histoire de l'humanisme en France : Térence en France au XVI^e siècle. Éditions et traductions*, Paris, Jouve, 1926, rééd., Genève, Slatkine Reprints, 1970, p.279-323.

imiter en matière d'éloquence et de rhétorique. De même pour le grec, l'auteur le plus cité est Aristote, qui apparaît dans 61 chapitres, ce qui correspond à 16% du volume total de l'ouvrage. Quoi de plus attendu, de plus conforme au canon établi que la domination écrasante de ces deux figures littéraires? La suite du classement reflète quant à elle les goûts plus personnels de Muret.⁴¹⁵

Si, comme nous l'avons indiqué, le Limousin prend garde à n'oublier aucun des grands auteurs, suivant les habitudes de lecture de l'ensemble de ses contemporains, il ne les aborde pas tous de la même manière. Cela dépend de ses propres intérêts. On voit ainsi Euripide occuper la seconde place parmi les auteurs de langue grecque, avant Homère et Platon. Le dramaturge apparaît dans 52 chapitres sur l'ensemble des livres de *Variae lectiones*, dont 39 figurent dans les huit premiers opus, soit presque le quart du volume paru en 1559, ce qui fait d'Euripide l'auteur grec le plus cité de l'*editio princeps*, devant Aristote (30 occurrences). Muret semblait donc nourrir un goût tout particulier pour ses œuvres à la fin des années 1550. À cette époque, le tragique constituait donc l'un de ses livres de chevet. L'intérêt du Limousin diminuera par la suite puisqu'il n'est plus mentionné en 1580 que dans cinq des 140 chapitres ajoutés et dans un seul des vingt-huit chapitres de 1559 modifiés, retombant à la neuvième place du classement, puis dans sept des 82 chapitres inédits de 1600. Du côté des auteurs latins, Virgile, second pape après Cicéron, apparaît 29 fois, comme Térence, et doit donc céder le pas à Plaute, cité 60 fois, et Horace, 57 fois⁴¹⁶. Rien de plus naturel, s'agissant là de trois auteurs que Muret affectionne tout particulièrement et pour lesquels il nourrira un goût constant tout au long de sa vie. Concernant Plaute tout d'abord, le Limousin envisagea d'en publier une édition chez Manuce⁴¹⁷. Le projet ne verra jamais le jour mais témoigne bien de la lecture minutieuse et répétée que Muret pratique du comique latin. Térence quant à lui sera édité une dizaine de fois par le Limousin: d'abord chez Michel de Vascosan en 1551, sous la forme de deux commentaires, l'un sur l'*Andrienne*, l'autre sur l'*Eunuque*, publiés sans le texte⁴¹⁸, puis chez Paul Manuce en 1555, 1558, 1560, 1561, 1563, 1566, 1570 et 1575⁴¹⁹, s'érigeant même comme son plus gros succès de librairie⁴²⁰. Horace, enfin, fait lui aussi partie du catalogue éditorial de Muret qui en donne une première édition en 1555 dont l'exécution est également confiée aux soins de la maison aldine⁴²¹. Son texte et ses commentaires paraîtront de nouveau en 1559, 1561, 1564, 1566 et 1570⁴²². Ce n'est donc pas sans raison que l'on retrouve Horace et Térence en tête de liste, s'agissant de ses deux *best-sellers* en matière d'édition scientifique, ainsi que Plaute auquel il aurait aimé donner le même avenir.

Si Virgile de son côté, de même qu'Homère et Platon, sont fréquemment cités, c'est avant tout en raison de leur importance dans les lettres grecques et latines, de leur statut d'auteurs incontournables, et non d'un goût plus personnel, plus original de Muret. Cela ne veut pas dire que le Limousin se contraint à les étudier, mais ce sont des figures littéraires qui s'imposent pour beaucoup d'elles-mêmes à la lecture. Muret fait souvent appel à leurs textes à titre d'exemples pour ses commentaires ou de comparaison pour les leçons et les conjectures qu'il propose sur d'autres œuvres. Au contraire, Euripide, Plaute, Horace et Térence font l'objet d'un examen philologique minutieux, sont le support des corrections et des explications du Limousin. Aristote et Cicéron eux aussi figurent au catalogue des éditions que ce dernier publie. En 1554 paraît ainsi à Venise, chez Ioannes Gryphius, sa traduction du livre VII des *Topiques* d'Aristote⁴²³. En 1555, c'est un commentaire aux *Catilinaires* de Cicéron, *Orationum Ciceronis in Catilinam explicatio*, toujours

⁴¹⁵Voir tableaux n°5 et 6.

⁴¹⁶Cf. note précédente.

⁴¹⁷DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XI, p.175.

⁴¹⁸MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Andriam Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551, relié avec MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti in Eunuchum Terentii Annotationes*, Lutetiae, apud Vascosanum, 1551.

⁴¹⁹TERENCE, *Terentius a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, et annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F., 1555 et suivantes.

⁴²⁰Voir ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011).

⁴²¹HORACE, *Horatius M. Antonii Mureti in eundem annotationes. Aldi Manutii de metris horatianis. Ejusdem annotationes in Horatium*, Venetiis, apud P. Manutium, 1555.

⁴²²Voir le catalogue des éditions de Muret dressé dans DELAGE, Franck, « Un humaniste limousin du XVI^e siècle : Marc-Antoine de Muret. », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 55, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.147-180.

⁴²³APHRODISIAS, Alexandre d', *Alexandri Aphrodisiensis in octo libros Topicorum Aristotelis explicatio. [...] Septimum vero M. Antonius Muretus nunc primum latine eleganter interpretatus est*, Venetiis, Ioan. Gryphius excudebat, 1554

dans la Sérénissime⁴²⁴. En 1562, Gabriel Buon publie à Paris sa version des *Philippiques*⁴²⁵. De retour à Rome, il revient à Aristote avec la traduction du livre V de l'*Éthique à Nicomaque*⁴²⁶, en 1565, à laquelle il ajoute un commentaire en 1571, à Venise chez Marco Amadori⁴²⁷, et en 1577 avec la traduction du livre II de la *Rhétorique* du même auteur⁴²⁸, finalement elle-même complétée par celle du livre I et commentée en 1585 chez Bartholomeo Grassi⁴²⁹.

Les auteurs qu'il cite le plus correspondent donc à ceux qu'il édite. En toute logique, ce sont leurs œuvres qu'il a étudiées le plus en profondeur et pour lesquelles il a amassé le plus de remarques. Platon et Xénophon n'échapperont d'ailleurs pas à la règle, puisque paraît en 1602 à Ingolstadt, à titre posthume, un commentaire aux livres I et II de la *République*, œuvre du premier, et des notes sur la *Cyropédie* et l'*Anabase* du second, accompagnés de commentaires sur le livre X de l'*Éthique à Nicomaque* ainsi que sur l'*Économique* d'Aristote⁴³⁰. Les autres auteurs du canon, s'ils sont présents, n'apparaissent quant à eux que de manière ponctuelle, comme Salluste, Lysias, Sophocle, Pindare, que Muret cite dans huit chapitres, Suétone, Juvénal et César dans sept, etc⁴³¹. Le Limousin les lit, bien sûr, mais il n'en a pas donné d'éditions commentées, ce qui réduit le nombre de remarques qu'il a pu formuler à leur sujet.

Il existe enfin une dernière catégorie d'œuvres, souvent moins connues, que Muret sollicite. Elles sont plus nombreuses que les grands textes classiques, mais apparaissent moins fréquemment, une ou deux fois seulement la plupart du temps. Il s'agit des textes de grammairiens et de commentateurs, comme ceux d'Asconius Paedianus, de Plotius Gallus, ou d'Aphthonius, Musaeus Grammaticus, de compilateurs, comme Diogène Laërce, Festus, ou Solinus, d'auteurs tardifs, comme Arnobe, Minucius Felix, Avienus, archaïques, comme Caecilius ou Titinius, ou mineurs, comme Diodore de Sicile, Dinarque, etc. Leur présence, bien qu'a priori secondaire, participe de la *varietas* de la lecture que prônent les humanistes et que Muret illustre tout au long de ses *Variae lectiones*. À travers ces œuvres, le Limousin démontre l'étendue de ses connaissances qui ne se résument pas au simple canon des classiques grecs et latins mais couvre également des textes moins accessibles, méconnus, plus savants, plus obscurs, fragmentaires, d'une langue qui n'obéit plus aux règles du classicisme scolaire, bref, des textes que le grand public n'a pas pour habitude de croiser et qui viennent flatter l'érudition de Muret.

...pour quelles époques...

Toutes les époques, à l'exception du Moyen-âge, sont représentées parmi les lectures de Muret, de la période grecque archaïque à l'Antiquité tardive, en passant par la littérature latine républicaine et impériale. Nous avons pu dresser le tableau suivant pour témoigner de la façon dont les auteurs sont répartis en fonction de ces différents mouvements de l'histoire littéraire grecque et latine:

Tableau n°7: Répartition des auteurs en fonction des périodes de l'histoire littéraire gréco-romaine

Période	Littérature grecque: période archaïque et philosophie présocratique (<V ^e siècle av. JC)	Littérature grecque: période classique (V-IV ^e siècles av. JC)	Littérature grecque: période hellénistique (IV-I ^{er} siècles av. JC)	Littérature latine: période archaïque (III-II ^e siècles av. JC)	Littérature latine: âge d'or du classicisme, période républicaine (I ^{er} siècle av. JC jusqu'à Auguste)

⁴²⁴CICERON, *M. Antonii Mureti ad Leonardum Mocenicum...orationum Ciceronis in Catilinam explicatio (cum earumdem textu)*, Venetiis, J. Gryphius, 1557.

⁴²⁵CICERON, *M. Tulli Ciceronis Philippicae a M. Antonio Mureto emendatae. Ejusdem Mureti in easdem scholia*, Parisiis, ex officina G. Buon, 1562.

⁴²⁶ARISTOTE, *Aristotelis Ethicorum ad Nicomachum liber quintus. In quo de justitia et jure accuratissime disputatur. M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud Antonium Bladum impressorem Cameralem, 1565.

⁴²⁷MURET, Marc Antoine, *M. Antonii Mureti Orationum volumen primum, earum index statim post praefationem continetur. Eiusdem interpretatio quinti libri Ethicorum Aristotelis ad Nichomachum*, Venetiis, apud Marcum Amadorum bibliopolam Romanum, 1571.

⁴²⁸ARISTOTE, *Aristotelis de Arte dicendi liber secundus. M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud haeredes Antonii Bladii, 1577.

⁴²⁹ARISTOTE, *Aristotelis Rhetoricorum libri. duo M. Antonio Mureto interprete*, Romae, apud Bartholomaeum Grassum, 1585.

⁴³⁰MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti, ... Commentarii in Aristotelis X. libros Ethicorum ad Nicomachum, et in Oeconomica. Aristotelis Topicorum libri septimi et in eundem Alexandri Aphrodisiensis commentarii interpretatio. Commentarius in libr. I et II Platonis de Repub. Notae in Cyropaediam et Anabasin Xenophontis. Accesserunt eruditi cujusdam notae et variae lectiones in Georgium Codinum Curopalatum de officii palatii Constantinopolitani*, Ingolstadii, excudebat Adam Sartorius, 1602.

⁴³¹Voir Tableaux n°5 et 6.

Nombre d'auteurs	18	28	13	9	11
Période	Littérature latine: âge d'or du classicisme, période impériale (sous Auguste)	Littérature latine: âge d'argent du classicisme, période post-Auguste (I ^{er} siècle de notre ère)	Littérature latine: II nd siècle de notre ère	Littérature grecque: période romaine (I ^{er} av. JC-III ^e de notre ère)	Littérature grecque et latine: antiquité tardive (> III ^e siècle de notre ère)
Nombre d'auteurs	6	24	6	24	36 (17 auteurs latins, 19 auteurs grecs)

Si l'on tient compte uniquement du nombre d'auteurs, les périodes s'équilibrent pour ce qui est de la littérature grecque. On trouve ainsi 18 auteurs de la période archaïque, 28 de la période classique, 13 de la période hellénistique – un creux qui s'explique par la production d'un nombre moins important d'œuvres majeures durant ce laps de temps, et donc, en toute logique, moins de lectures pour Muret –, 24 de la période romaine et 19 de l'Antiquité tardive. On ne retrouve pas la même régularité pour la littérature latine. La période archaïque n'est en effet représentée que par neuf auteurs – sachant que le corpus de textes à la disposition du Limousin est de toute manière très restreint pour cette période – de même que la période post-classique pour laquelle Muret ne fait appel qu'à six noms. En revanche, pour ce qui est de la période classique, âge d'or républicain, impériale, et âge d'argent compris, il puise matière à réflexion dans les œuvres de 41 auteurs, dont 24 pour le début de l'ère chrétienne. Le classicisme domine donc ses lectures.

Ce constat est encore plus flagrant lorsque l'on se penche, non plus simplement sur le nombre d'auteurs, mais sur la fréquence à laquelle Muret mentionne ces derniers. L'une et l'autre de ces deux variables ne s'accordent pas toujours. Les périodes pour lesquelles le Limousin sollicite le plus d'auteurs différents sont souvent celles pour lesquelles il développe le moins sa réflexion, auxquelles il consacre le moins de chapitres. Il présente alors un vaste panel de noms et d'œuvres, mais d'une importance moindre, qu'il se contente de citer une ou deux fois. À l'inverse, les périodes pour lesquelles il réduit son corpus de références sont celles qu'il explore le plus, qui occupent la majeure partie de son ouvrage.

Ainsi, concernant les lettres grecques, sur les 18 auteurs archaïques que l'on rencontre au gré des lectures du Limousin, il n'y a guère qu'Homère pour apparaître de manière significative, dans 41 chapitres. De même, parmi les 24 noms représentant la période dite « romaine », Plutarque est le seul auquel il est fait référence régulièrement dans les *Variae lectiones*, à 32 reprises. Ses contemporains ne sont mentionnés qu'une fois, pour la moitié d'entre eux. Au final, l'ensemble des textes grecs sur lesquels travaille Muret est dominé par le classicisme, dont treize des vingt-huit représentants se classent parmi les vingt auteurs les plus cités dans son ouvrage⁴³²: Aristote, Euripide, Platon, Xénophon, Aristophane, Eschyle, Démosthène, Thucydide, Lysias, Sophocle, Théophraste, Hippocrate et Hérodote.

Dans le corpus latin également, et de manière accrue par rapport au grec, le nombre d'auteurs choisis pour représenter une période donnée est souvent inversement proportionnel à l'intérêt que le Limousin a pu porter à leurs textes. Ainsi, s'il ne cite que neuf auteurs archaïques, deux d'entre eux, Térence et Plaute, font partie du quarté de tête de ses lectures fétiches, apparaissant respectivement 29 et 57 fois dans les dix-neuf livres de *Variae lectiones*⁴³³. La période du classicisme républicain représentée par onze auteurs seulement, tient le haut du pavé, Cicéron d'abord, puis Varron et Catulle faisant partie de la dizaine de noms qui reviennent le plus fréquemment dans le recueil. Mieux, les auteurs de la période augustéenne, en dépit de leur nombre restreint, six, voient quatre d'entre eux, Horace, Virgile, Ovide et Tite-Live, se classer parmi les dix noms les plus cités par Muret. Au contraire, la période post-augustéenne qui s'étend sur les I^{er} et II^e siècles après Jésus-Christ, semblait a priori la mieux représentée chez le Limousin, avec une trentaine d'auteurs différents, 24 pour le I^{er} siècle et 6 pour le IInd. Mais après examen, il s'avère que vingt-trois d'entre eux ne font l'objet que d'un seul chapitre, souvent d'une seule citation, ce qui réduit considérablement l'importance qu'occupe cette tranche de l'histoire littéraire latine dans les lectures de Muret. Au final, c'est l'âge d'or classique, républicain et impérial, auquel le Limousin

⁴³²Voir tableau n°5.

⁴³³Voir tableau n°6.

consacre la majeure partie de son étude, qu'il lit et approfondit le plus, même si l'éventail d'auteurs qu'il choisit pour représenter ces deux périodes est moins diversifié que pour les siècles suivants.

La prédilection de Muret pour le classicisme n'a rien d'étonnant au XVI^e siècle, époque où les gens de lettres prônent l'imitation la plus stricte de Cicéron et l'usage d'un latin républicain le plus pur qui soit. Le cicéronianisme, comme on le désigne alors, rejette les textes tardifs, le latin trop obscur, trop lacunaire, trop elliptique d'auteurs tels que Tacite ou Sénèque. Ce sont au contraire les longues périodes claires et équilibrées du maître de l'éloquence romaine qu'il faut prendre pour modèle et enseigner aux étudiants. Muret n'est pas tout à fait de cet avis. Lui défend un cicéronianisme modéré, intelligent, qui sait s'inspirer de l'ensemble du corpus latin pour offrir plus de piquant et de brio à un discours. Il n'est donc pas question chez lui de négliger la période impériale de la littérature latine, qui est d'ailleurs la plus représentée parmi ses lectures. C'est bien là un classicisme latin, mais qui n'est pas que cicéronien, qui a su se libérer du joug de l'orateur et évoluer vers plus de légèreté, de concision.⁴³⁴

Muret défend d'ailleurs une étude diversifiée des textes qui ne se résume pas à la seule époque républicaine de l'Antiquité romaine. Le très long chapitre I du livre XV de ses *Variae lectiones*, intitulé de manière on ne peut plus explicite: « *Sermo habitus cum Dario Bernardo de stultitia quorundam qui se Ciceronianos vocant* », est l'occasion pour lui de se mettre en scène, face à son disciple Darius Bernardus, dans un brillant plaidoyer critiquant le rigorisme des cicéroniens et prônant la réhabilitation des auteurs « tardifs »⁴³⁵. Muret avait commencé lui aussi par suivre l'exemple des cicéroniens pour admirer le maître, l'imiter en toutes circonstances et dédaigner ses successeurs, les écrivains de la période post-républicaine, indignes d'incarner le vrai classicisme latin. Puis il avait découvert son erreur. Les auteurs de l'ère augustéenne et du début de l'ère chrétienne portent eux aussi cette *latinitas* que recherchent tant les humanistes, eux aussi en sont les représentants, au même titre que Cicéron dont ils n'ont pas à rougir. Il cite Sénèque, Tite-Live, Valère-Maxime, Celsus, Quintilien, Columelle, Pline, Tacite, Suétone, Velleius, Quinte Curce, Lactance, puis Tertullien, Arnobe, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, Appulée, Cassiodore, Sidoine Apollinaire. Tous apportent un savoir et un savoir-faire en matière d'éloquence, que l'on ne retrouve pas ailleurs. Le Limousin y puise dès lors de quoi nourrir et embellir ses propres discours, autant que chez Cicéron, et sans plus de honte. Il encourage donc ses disciples à suivre son exemple et à lire ces auteurs que l'on a beaucoup dénigré, à leur donner la même importance, le même prestige, la même autorité, qu'aux auteurs de la période républicaine.

Muret défend ainsi la *varietas* sous toutes ses formes. L'encyclopédisme passe certes par l'étude des auteurs les plus nombreux et les plus divers possible, mais aussi par la lecture d'œuvres écrites à des périodes différentes de l'histoire, suivant des codes, des règles, des styles différents, dans une langue qui se transforme d'un siècle à l'autre, évolue, se modernise, change ses tics et ses idiotismes et démultiplie les visages qu'elle présente au lecteur.

... et quels genres littéraires?

La *variaetas* réside enfin dans la multiplicité des genres littéraires abordés par le Limousin au cours de ses *Variae lectiones*: de la poésie aux sciences naturelles, en passant par le théâtre, la philosophie mais aussi le droit et la religion, les lectures de Muret touchent à tous les domaines de l'art et du savoir. Nous renvoyons pour la suite à la lecture du tableau n°8 placé en annexe 4.

La poésie et le théâtre, autant grecs que latins – nous les distinguons mais le théâtre de l'Antiquité, versifié, également chanté et dansé pour les tragédies, est profondément lié à l'écriture poétique – sont les genres de prédilection de Muret. La poésie tient la première place dans le cœur du Limousin, occupant 158 chapitres sur 391, soit 40% du volume total de l'ouvrage. Les poètes latins sont les plus représentés, apparaissant dans le tiers des *Variae lectiones*, à 130 reprises. Les poètes grecs quant à eux sont un peu plus en retrait, mais l'on comptabilise tout de même 66

⁴³⁴MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuria Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴³⁵MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.2, p.340-347.: « Propos tenus avec Darius Bernardus au sujet de la sottise de ceux qui se font appelés Cicéroniens. »

chapitres dans lesquels un ou plusieurs d'entre eux se trouvent cités. Les auteurs principaux sont Horace, Virgile, Ovide, les élégiaques Catulle, Tibulle et Propertius, Homère ou Pindare. Pour le théâtre, les corpus grecs et latins s'équilibrent. Le premier, représenté par les tragiques, Euripide en tête, Sophocle et Eschyle, ainsi que par le comique Aristophane, fait l'objet de 73 chapitres, quand le second, incarné par les deux figures incontournables dont nous avons déjà parlé, Térence et Plaute, fournira matière à réflexion dans 82 chapitres. Au total, le théâtre occupe 138, soit un peu plus du tiers, des notes du Limousin.

Muret est donc grand amateur et lecteur de poésie et de théâtre. Les éditions commentées qu'il donne chez Paul Manuce d'Horace, de Térence, et des poètes élégiaques en témoignent⁴³⁶. En outre, on se souviendra de sa jeunesse française qu'il passe en compagnie des membres de la Brigade⁴³⁷. À l'occasion de son passage à Poitiers où il a enseigné en 1546, le Limousin a en effet pu faire la connaissance de Joachim du Bellay et Pierre Fauveau⁴³⁸, alors étudiants. Grâce à ce premier contact, et à son amitié avec Jean Dorat⁴³⁹, lui aussi originaire du Limousin, il entre en contact avec le reste de la Pléiade dès son arrivée à Paris en 1551. Professant au Collège du Cardinal-Lemoine devant un public enthousiasme, il y rencontre Ronsard, Antoine de Baïf⁴⁴⁰, son « frère d'alliance », Jodelle⁴⁴¹, Remy Belleau⁴⁴², Olivier de Magny⁴⁴³, Pontus de Thyard⁴⁴⁴, et Nicolas Denisot⁴⁴⁵, dit Le Comte d'Alsinois. Admis dans le Cénacle, Muret appartient dès lors à une communauté de poètes qu'il admire et avec lesquels il entretient des rapports d'amitié et d'émulation littéraire. Il publie d'ailleurs lui-même des *Juvenilia* en 1552 qui réunissent une tragédie, *Julius Caesar*, dix élégies, deux satires, trois épîtres, cinq odes et cent sept épigrammes, le tout écrit en latin. Baïf, Jodelle et Dorat composent pour l'occasion des épigraphes qui seront ajoutées au recueil pour chanter les louanges de leur comparse⁴⁴⁶. Le Limousin fut donc lui-même poète, et reconnu par ses pairs. On rappellera à ce sujet sa relation avec Ronsard, faite d'amitié et d'admiration réciproque. Ainsi Muret compose-t-il en 1552 un accompagnement musical, suivi en 1553 d'un commentaire, pour les *Amours*. Il sera de plus le premier à donner à Ronsard le titre de Prince des Poètes⁴⁴⁷. De son côté, son ami lui dédie en 1553 une élégie, un sonnet élogieux en

⁴³⁶TERENCE, *Terentius a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, et annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F., 1555; HORACE, *Horatius M. Antonii Mureti in eundem annotationes. Aldi Manutii de metris horatianis. Ejusdem annotationes in Horatium*, Venetiis, apud P. Manutium, 1555.; CATULLE, TIBULLE et PROPERCE, *Catullus, et in eum commentarius M.-Antonii Mureti. Ab eodem correcti et scholiis illustrati. Tibullus et Propertius*, Venetiis, Aldus, 1558.

⁴³⁷Voir BARBIER-MUELLER, Jean-Paul, *Ma bibliothèque poétique : éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p.355; DELAGE, Franck, *Marc-Antoine de Muret, un poète français*, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910, p.166.

⁴³⁸Pierre Fauveau, ?-1562, poète poitevin. Ses vers, composés en latin, sont publiés à Paris en 1575 avec ceux de son ami Roland de Berthoulaud. Les *Elogia* de l'écrivain Sainte-Marthe, qui traitent du concours poétique qui l'oppose à Muret et à Joachim du Bellay et dont il sort vainqueur, sont l'une des seules sources concernant ce poète.

⁴³⁹Jean Dinemandi, dit Dorat ou d'Aurat, 1508-1588. En 1544, il devient le précepteur de Jean Antoine de Baïf et de Pierre de Ronsard, puis en 1547 le principal du Collège de Coqueret où il enseigne les belles-lettres aux membres de la Pléiade. Ses poésies françaises lui valent la faveur de François I^{er} qui lui confie le poste de professeur de grec au Collège des lecteurs royaux en 1560. Il est également réputé pour ses pièces grecques et latines.

⁴⁴⁰Jean Antoine de Baïf, 1532-1589. Lui aussi suit les cours de Dorat au Collège de Coqueret. Il publie *Les Amours, Les Météores*, notamment, ainsi qu'une traduction de l'*Eunuque* de Térence et du *Brave* de Plaute, ou encore l'*Antigone* de Sophocle. Il introduit en France une versification mesurée imitée de la poésie antique.

⁴⁴¹Étienne Jodelle, 1532-1573, poète et dramaturge, il essaye d'appliquer les principes de la Pléiade au théâtre. Il est l'un des précurseurs de la tragédie néo-classique et introduit le premier l'alexandrin dans ce genre théâtral. En 1553 il fait représenter la première tragédie, *Cléopâtre captive*, et la première comédie humanistes, *l'Eugène*, devant le roi.

⁴⁴²Rémy Belleau, 1528-1577, étudie au collège de Coqueret et rejoint la Pléiade. Il plaît notamment par la légèreté de son lyrisme. Il publie une traduction des *Odes* d'Anacréon, qui connaît un grand succès de par sa fidélité au texte et son exactitude, ainsi que du *Cantique des Cantiques*, ou encore de *l'Ode à l'aimée* de Sappho dont il est le premier traducteur français. On lui reproche d'imiter plus que de créer.

⁴⁴³Olivier de Magny, 1529-1561, poète français, secrétaire du roi en 1559. Le sonnet composé par Muret est destiné à l'œuvre intitulée *Hymne sur la naissance de Madame, fille du roi très chrestien Henry*, publiée en 1553 à Paris. En 1557 il publie également ses *Soupirs*, et des *Odes* en 1559. Ses *Amours* paraissent seulement en 1572.

⁴⁴⁴Pontus de Thyard, 1521-1605, l'un des fondateurs de la Pléiade. De 1549 à 1555 il publie les *Erreurs amoureuses* dans un style imité de Pétrarque, et, en 1551, célèbre du Bellay, Marot et Ronsard dans son *Chant en faveur de quelques excellens poètes de ce tems*. Cependant il s'implique peu dans les recherches poétiques du mouvement, préférant se consacrer à ses *Discours philosophiques*.

⁴⁴⁵Nicolas Denisot, 1515-1559, peintre et poète, il portait la Cassandre de Ronsard, la maîtresse de Baïf, celle de Mellin et de Grévin, mais rien ne nous est parvenu. Il se charge notamment de l'édition du *Tombeau de Marguerite de Navarre* écrit par Anne, Marguerite et Jane Seymour, paru en latin en 1550 et dont il signe l'épître dédicatoire.

⁴⁴⁶MURET, Marc-Antoine, *M. A. Mureti Juvenilia*, Parisiis, ex officina viduae M. a Porta, 1552. Voir à ce sujet LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret : Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A., 2009, 567p. (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL).

⁴⁴⁷Voir BARBIER-MUELLER, Jean Paul, *Ma bibliothèque poétique : éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p.355.

clôture du *Cinquième livre des Odes*, ainsi que son *Voyage aux Isles fortunées*⁴⁴⁸. Dans ce dernier, Ronsard nomme tous les poètes de la Brigade et place le Limousin à leur tête. En tant que poète, il est donc tout à fait logique que Muret soit un lecteur assidu des auteurs latins qui l'ont inspiré, tels que les élégiaques, notamment Catulle, ou Horace.

Un autre genre auquel Muret s'intéresse tout particulièrement est la philosophie, qui occupe une place similaire à celle du théâtre. Sans grande surprise, c'est la discipline pour laquelle il sollicite le plus les auteurs grecs. Les philosophes antiques et leurs œuvres sont ainsi mentionnés dans 137 chapitres, soit 35% du volume des *Variae lectiones*. Le corpus grec est cité à lui seul dans 108 d'entre eux. Le Limousin fait appel à Aristote et Platon bien sûr, mais aussi aux représentants de tous les courants de pensée de l'Antiquité grecque socratique et pré-socratique: Pythagore, Anaxagore, Épicure, Démocrite, Héraclite, Thalès, Parménide, Théodore de Cyrénaïque, Théophraste, etc. Le corpus latin est beaucoup plus réduit, étant néanmoins sollicité à 61 reprises. Les représentants en sont Cicéron, et surtout Sénèque, ainsi que Lucrèce. L'intérêt que Muret nourrit pour la philosophie et les lettres grecques se reflète de nouveau dans sa production éditoriale, comme nous l'avons montré précédemment⁴⁴⁹. Aristote fait partie des auteurs qu'il publie, et qu'il enseigne également, comme les autres philosophes grecs ou latins. Il explique ainsi *l'Éthique à Nicomaque* à Paris, en 1551, puis quelques vingt ans plus tard à la Sapienza de Rome⁴⁵⁰. En 1573, dans son discours de rentrée, il annonce sa volonté d'étudier en regard le *De finibus* de Cicéron et la *République* de Platon. En 1574, ce sera au tour du *De Providentia* de Sénèque. La philosophie est donc mise à l'honneur dans les cours du Limousin qui revendique le droit d'alterner les auteurs grecs et latins, d'aborder des textes que les étudiants n'ont pas l'habitude de ressasser, et ce le plus souvent contre l'avis de sa hiérarchie⁴⁵¹. Il s'agit d'une discipline qui lui tient à cœur et qui se retrouve donc naturellement parmi les sujets privilégiés de ses lectures.

Muret poète, Muret professeur, il ne faut pas oublier le Muret orateur dont la figure apparaît elle aussi au détour des *Variae lectiones*. Le quatrième genre littéraire que le Limousin lit assidûment et annoté n'est autre en effet que celui des discours. Les œuvres oratoires font ainsi l'objet de citations dans 116 chapitres. L'éloquence latine à elle seule se retrouve au centre de la réflexion, ou sollicitée à titre d'exemple, dans le quart de l'ouvrage, presque exclusivement représentée par Cicéron qui ne laisse guère de place à un autre orateur sur le forum romain. Pour ce qui est des discours en grec, Muret fait appel au canon des grands orateurs attiques: Démosthène, Lysias, Andocide, Eschine, Isocrate, Antiphon, Dinarque et Lycurgue. Seuls Isée et Hypéride manquent à la liste établie dans les *Vies des dix orateurs*⁴⁵². Les ouvrages que consulte le Limousin en matière d'éloquence font donc tous autorité. Ce sont les grands orateurs de l'Antiquité qu'il étudie et dont il s'inspire pour ses propres *Orationes*, ainsi que pour ses cours, la qualité de l'expression grecque et latine des uns et des autres fournissant le modèle idéal de *l'ars dicendi* enseigné aux jeunes nobles qui se destinent aux professions de la parole et du débat, qu'il s'agisse d'occuper des fonctions politiques, religieuses, judiciaires, culturelles ou militaires.

Les œuvres des historiens suivent de près en proportion celles des orateurs, apparaissant dans 112 chapitres. Les Latins sont cités à 57 reprises. On compte parmi eux Tite-Live, Salluste, Suétone, Tacite, César, Valère Maxime, Quinte Curce, auxquels s'ajoutent certains passages de Pline l'Ancien. Les Grecs quant à eux ont pour principaux représentants Plutarque, Xénophon et Thucydide, ainsi qu'Hérodote, Polybe et Denys d'Halicarnasse de manière plus diffuse. Les textes et les citations de ces auteurs sont essaimés dans 62 chapitres. On relève également des références ponctuelles à Strabon, Ptolémée et Pausanias qui semblent indiquer que la géographie est également l'un des sujets de lecture qu'aborde le Limousin, mais de manière assez exceptionnelle.

⁴⁴⁸Voir LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret : Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A., 2009 (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL), p268 ; et BARBIER-MUELLER, Jean Paul, *Ma bibliothèque poétique : éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p364

⁴⁴⁹Voir Chapitre III. I.1. a, p.112-114 de notre étude.

⁴⁵⁰Voir MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴⁵¹Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, Chapitre XV, p.258-280.

⁴⁵²PLUTARQUE, *Œuvres morales, Tome XII, Ire partie: Traités 54-57. - Il ne faut pas s'endetter. - Vies des dix orateurs. - Comparaison d'Aristophaane et de Ménandre. - De la malignité d'Hérodote*, éd. et trad. Par CUVIGNY, Marcel, et LACHENAUD, Guy, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

Ceci dit, les historiens de l'Antiquité faisaient aussi œuvre de géographie dans leurs textes, comme en témoignent notamment l'*Enquête* d'Hérodote.

Nous avons regroupé dans une dernière catégorie d'ouvrages auxquels Muret consacre une bonne partie de ses lectures, les œuvres des grammairiens, des compilateurs, commentateurs et lexicographes divers. Ces auteurs, que l'on situe pour la plupart dans l'Antiquité tardive, ont vu pour beaucoup leurs travaux marginalisés de nos jours. Il en était tout autrement à la Renaissance. Les humanistes qui enseignaient trouvaient dans ces recueils de citations, d'*exempla*, de commentaires, de fragments par ailleurs perdus d'autres auteurs antiques, une source inépuisable d'informations et d'éléments de réflexion permettant d'alimenter leurs cours. Et il en était de même pour les éditeurs scientifiques et les philologues qui pouvaient en extraire des leçons à critiquer, à réutiliser, ou bien des exemples canoniques, des interprétations de passages obscurs ou de termes archaïques, des points de civilisations méritant d'être rapportés au *studiosi*, des anecdotes, etc. Ce sont les encyclopédies et les dictionnaires de l'époque, des instruments de travail essentiel pour seconder les érudits dans leur étude des textes classiques. Ces ouvrages ne font pas en eux-mêmes l'objet d'un examen critique visant à restituer l'intégrité du texte qu'ils présentent, ou très rarement, et plutôt, dans ce cas-là, pour corriger un passage tiré d'un autre auteur qu'ils citent de manière erronée. Ce sont avant tout des outils mis au service de l'analyse philologique et littéraire des œuvres de l'Antiquité, des recueils de citations dans lesquels les humanistes vont puiser leurs références, des sommes de définitions, d'étymologies, voire de leçons⁴⁵³. Muret s'y reporte donc très régulièrement. Il utilise tout particulièrement Varron, Nonius, Aulu Gelle et Quintilien pour les grandes figures latines, mais également Macrobe, les commentaires de Servius, les grammaires de Donat, Priscien, Festus et d'autres, qu'il mentionne dans 59 de ses chapitres. Pour les auteurs grecs, il appelle à l'aide Eusthate, Athénée, Apollodore, Stobée, et leurs homologues, ainsi que la Suidas, à quelques 32 reprises. En tout et pour tout, 89 de ses chapitres, 23% du nombre total, convoquent à un moment donné l'autorité, contestée ou appuyée, d'un ou plusieurs grammairiens. Ceux-ci se présentent donc comme un pourcentage non négligeable des lectures de Muret. On se rappellera également que ce sont les œuvres de ces compilateurs tels qu'Aulu Gelle, qui sont à l'origine du genre littéraire des *variae lectiones*⁴⁵⁴. Le Limousin les utilise donc également comme modèles, comme sources d'inspiration pour la constitution de son propre recueil de *varia*.

Il reste d'autres genres littéraires et d'autres disciplines que nous n'avons pas encore abordés mais qui sont également cités par le Limousin et font ainsi partie intégrante de ses lectures. Les ouvrages relevant de ces catégories ne sont mentionnés par l'humaniste français que dans une moindre mesure certes, mais leur apport ne doit pas être négligé puisqu'ils se font eux aussi les témoins de la *varietas* et de l'encyclopédisme dont il fait preuve dans le choix de ses textes. On remarque ainsi qu'avec les *Lettres à Atticus* et *ad Familiares* de Cicéron, ainsi que celles de Pline le Jeune, le genre épistolaire trouve quelques représentants dans la bibliothèque de Muret. Les fictions narratives, malgré le manque de sérieux qui les caractérise et que dédaignent les érudits les plus austères, font quant à elles quelques apparitions ponctuelles avec Apulée, Longus et Ésope, dont les œuvres sont mentionnées dans 10 chapitres. Dans un tout autre registre, les sciences ne sont pas oubliées: les sciences naturelles tout d'abord, avec Théophraste et Dioscoride qui apparaissent cinq fois dans l'ensemble des *Variae lectiones*; les mathématiques et les sciences dures avec Euclide, Thalès – qui n'est convoqué ici que pour des questions de philosophie mais dont on peut penser que le Limousin a aussi lu les travaux de géométrie –, le poète Avienus et Frontin, pour des problèmes d'ingénierie hydraulique et d'arpentage; l'agronomie, très en vogue au XVI^e siècle⁴⁵⁵, avec l'incontournable trio Caton, Varron et Columelle, convoqués dans sept chapitres; et enfin, surtout même, la médecine, avec Hippocrate, Galien et Cornelius Celsus que l'on retrouve dans 13 chapitres, ce qui dénote un intérêt non négligeable de Muret pour cette discipline.

Le Limousin évoque également quelques ouvrages de droit latin: il cite une fois Servius Sulpicius, Ulpien ainsi que Publius Iuventius Celsus, et deux fois Justinien. Il faut replacer ces dernières lectures dans la vie de Muret qui a tout d'abord été destiné à embrasser la carrière du

⁴⁵³[GILMONT, Jean-François, et VANAUTGAERDEN, Alexandre (éd.)], *Les instruments de travail à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2010, 280p. (Nugae humanisticae, n°10).

⁴⁵⁴Voir Chapitre I, II.2.b, p.27-30 de notre étude.

⁴⁵⁵MOUREN, Raphaële, « Sébastien Gryphe et Pietro Vettori: de la querelle des *Lettres familières* aux agronomes latin », dans MOUREN, Raphaële, (dir.), *Quid novi? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort. Actes du colloque, 23 au 25 novembre 2006*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, [2008], p.315-330.

barreau avant de changer de cap et de suivre son penchant naturel pour les belles-lettres dès 1545. En 1546, il reprend néanmoins des études de droit à Poitiers, sans achever son diplôme et passer les grades nécessaires pour être reçu. Cela ne l'empêche cependant pas d'enseigner la jurisprudence à Toulouse, sans avoir le titre de professeur mais avec la bénédiction de François Douaren qui voit en lui un possible réformateur de l'enseignement juridique. Puis il s'en écarte de nouveau. L'aspect oratoire de la discipline, l'affrontement verbal et intellectuel lui plaisent. Finalement, il se replonge dans le droit en 1567, en échange de son cours de philosophie qu'il abandonne pour étudier les *Pandectes* avec sa classe, de 1567 à 1572⁴⁵⁶. À la fin de sa vie, le voilà donc professeur de droit, titre qui figurera dès lors en tête de ses éditions commentées sous la forme: *Marci Antonii Mureti I[uris] C[onsulti]*. Il se sera même essayé à la rédaction d'ouvrages de jurisprudence. Après sa mort, les *Variarum lectionum libri IV* de 1600 seront ainsi accompagnés d'un petit opuscule compilant des observations d'ordre juridique, intitulé *Observationum Iuris liber singularis*⁴⁵⁷ Une fois de plus, la présence d'ouvrages relevant d'une discipline donnée, d'une certaine branche du savoir, peut trouver son explication dans le cours que suit la vie personnelle et professionnelle du Limousin.

Nous avons gardé pour finir les ouvrages d'auteurs chrétiens auxquels Muret ne fait appel que dans 20 chapitres. Le Limousin cite Lactance, Tertullien, Augustin, Paul, Luc, Jérôme, Ambroise, Grégoire de Nazianze, Clément d'Alexandrie, Origène, Chrysostome, Basile de Césarée, Cyrille d'Alexandrie, Arnobe, Justinus Martyr, Minucius Felix et Cassiodore, soit 17 auteurs différents. Et si peu d'occurrences! Cela est étonnant pour un homme qui officie comme orateur à la cour des papes, qui entretient des liens d'amitié forts avec les Jésuites, et se fait ordonner prêtre en 1576. On aurait pu s'attendre à ce que la religion tienne une place plus importante dans ses *Variae lectiones*. Il n'en est rien. Les Pères de l'Église sont mentionnés. Muret les a lus. Qui pourrait en douter? Mais ce recueil n'est semble-t-il pas le lieu pour faire étalage de ce genre de lectures. Muret n'est pas de ceux qui corrigent et commentent les textes relevant de la théologie. Il consacre ses *Variae lectiones* à la littérature profane, à la correction et à l'explication, à la critique des textes de l'Antiquité classique païenne. L'aspect religieux, spirituel, de sa vie, est peut-être le seul que ses notes de lecture ne viennent pas retranscrire face au public. C'est un pan de ses goûts en matière de littérature qu'il estompé. Peut-être souhaite-t-il préserver l'intimité de son rapport aux livres chrétiens? Peut-être refuse-t-il de faire de ces textes au contenu sacré le support de sa gloire intellectuelle? Peut-être ne les a-t-il jamais lus, d'ailleurs, avec un regard critique aussi affûté que celui qu'il pose sur les textes profanes? Toujours est-il que la place de ces lectures spirituelles dans ses *Variae lectiones* ne reflète pas l'importance que la religion a pu tenir dans les dernières années de sa vie⁴⁵⁸.

On conclura brièvement sur l'aspect très encyclopédique des genres littéraires et des disciplines que Muret aborde en tant que lecteur: la littérature en premier lieu, qui se décline sous les formes de la poésie, du théâtre, des discours, des correspondances ou des fictions narratives, la philosophie ensuite, l'histoire, et les compilations des grammairiens, mais aussi les sciences, la biologie, la botanique, la zoologie, les mathématiques, la géométrie, l'astronomie, l'agronomie, la médecine; ainsi que le droit et la religion. Les *lectiones* du Limousin méritent leur qualificatif de *variae*. Muret est un lecteur polyvalent, curieux de tout, et encourage ses propres lecteurs à l'imiter. Il y en a pour tous les goûts dans ses petits chapitres de notes. La *varietas* revendiquée s'y affiche ostensiblement.

Une pratique de la lecture en évolution

À titre d'illustration et d'approfondissement de notre propos, le lecteur se référera de nouveau au contenu du tableau n°8 placé en annexe 4.

⁴⁵⁶Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, Chapitre XI, p.177-187.

⁴⁵⁷MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Iuris Consulti et civis romani Variarum lectionum libri IV et Observationum Iuris lib. singularis. Nusquam unquam antehac editi*, Augustae Vindellicorum ad insigne pinus, 1600.

⁴⁵⁸DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XX, p.359-369.

On observe une certaine constance dans les goûts de Muret en matière de lecture. Le classement que nous avons donné: poésie / théâtre / philosophie / discours / histoire / encyclopédies et grammaires, reste globalement valable pour les années 1559, 1580 et 1600. On notera cependant une baisse du nombre de chapitres faisant référence au genre du discours en 1580, passant de 53 dans les huit premiers livres de 1559, soit un pourcentage de 32%, à 27, soit 17%, dans les sept nouveaux livres de l'édition plantinienne. La cause en est surtout un abandon des orateurs attiques qui, de 27, ne sont plus mentionnés que dans 6 chapitres en 1580. Nous ignorons les raisons de ce changement. Alors relégués derrière les grammairiens, les maîtres de l'éloquence classique font cependant rapidement leur retour en 1600, en imposant l'*oratio* comme le genre le plus étudié et dont les œuvres représentatives sont le plus citées dans les quatre livres inédits des *Variae lectiones* de Muret, devant la poésie et le théâtre, en s'étendant sur 33 chapitres, c'est-à-dire sur 40% du volume de l'ouvrage. La cote des auteurs grecs ne remonte cependant que très peu et ils n'interviendront plus que dans 11 chapitres.

Dans l'ensemble, l'attention de Muret reste focalisée tout au long de sa vie sur les mêmes écrits, sur les mêmes corpus de texte, les mêmes disciplines – qui sont déjà bien vastes. Il y a cependant un genre pour lequel nous observons une nette évolution, celui de l'histoire. En 1559, les historiens et leurs œuvres ne sont cités que dans 18% des chapitres. Dans les ajouts de 1580, ils en occupent cette fois-ci 52 sur 157⁴⁵⁹, soit plus du tiers, et accroissent encore leur rayonnement en 1600 pour couvrir finalement 37% du volume des quatre nouveaux livres. Cette croissance s'opère de manière continue et progressive pour le corpus grec. De 13% des chapitres de *Variae lectiones*, les historiens vont ensuite en toucher 17%. Parmi eux, on compte dès l'*editio princeps*: Plutarque, Xénophon, Thucydide, Hérodote, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Élien, Diodore de Sicile, Philostrate, Callisthène, Hellanicos, Théopompus, Pausanias et Nicolas de Damas. La *varietas* des auteurs cités sera par la suite réduite. Muret ne fera en effet plus allusion qu'aux figures les plus emblématiques, Plutarque, Xénophon, Thucydide, Hérodote et Denys d'Halicarnasse, avec également la persistance d'Élien et de Pausanias en 1580. Il ne modifie donc pas ses lectures en s'ouvrant à un plus large éventail de nouveaux auteurs, mais cherche plutôt à approfondir les ouvrages qu'il a déjà pu aborder. Le volume de notes qu'il recueille concernant ces auteurs grecs s'accroît donc doucement mais sûrement. La progression est en revanche beaucoup plus significative pour le corpus latin qui s'élargit de manière non négligeable d'une édition à l'autre et fait au fil du temps l'objet d'une lecture plus poussée de la part de Muret. En 1559, celui-ci se contente de citer, à neuf reprises seulement, Tite-Live, Salluste et Valère Maxime. Pour la seconde édition, il ajoute les noms de Tacite, César, Suétone, Quinte Curce et Velleius Paterculus. Cette fois-ci tout le canon des historiens latins est convoqué sur sa table de chevet pour lecture. Ce n'est plus neuf, mais vingt-huit chapitres que ceux-ci occupent désormais. Au final, sur l'ensemble des dix-neuf livres de *Variae lectiones*, ces auteurs apparaîtront à 57 reprises.

Cet intérêt nouveau de Muret pour l'histoire romaine vient probablement de ce qu'il se consacre davantage, une fois installé à la Sapienza de Rome durant les années 1560 puis 1570, à l'étude de quelques grandes figures de la littérature latine impériale. L'écriture post-classique, en raison de son style trop elliptique, trop obscur, des libertés grammaticales et sémantiques qu'elle prend par rapport à la langue vieillie de la République, pousse à l'époque les partisans d'un cicéronianisme strict à condamner l'enseignement de certaines œuvres aux jeunes *studiosi*, afin de ne pas gêner le sens de la *latinitas* que l'on s'évertue à leur inculquer. Muret pour sa part entreprend tout au contraire de réhabiliter les noms mis à l'index⁴⁶⁰, tels que Tacite et Sénèque. Le premier fera ainsi l'objet de son cours pour l'année 1580-1581⁴⁶¹. On comprend mieux dès lors pourquoi l'historien se retrouve subitement cité dans onze chapitres des *Variae lectiones* du Limousin, qui paraissent en parallèle en 1580, alors que son œuvre avait été complètement passée son silence en 1559 (voir tableau n°6). Depuis l'*editio princeps*, Muret s'est libéré du joug du cicéronianisme, a

⁴⁵⁹Soit les 140 chapitres composant les sept nouveaux livres de *Variae lectiones*, et les 17 chapitres, sur les 169 que comptait l'*editio princeps*, que Muret a modifiés en 1580 en ajoutant des nouvelles références.

⁴⁶⁰MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuria Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴⁶¹Sur Tacite lu et expliqué par Muret, voir CLAIRE, Lucie, « La *praelectio*, une forme de transmission du savoir à la Renaissance : l'exemple de la leçon d'introduction aux *Annales* de Tacite de Marc-Antoine Muret (1580) », *Camenuae*, n°3, juin 2009, 13p. (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Article_Lucie_Claire.pdf>) (consulté en octobre 2010) et CLAIRE, Lucie, « Marc-Antoine Muret, lecteur de Tacite. Autour de l'*Oratio* II, XIV (1580) », *Camenuae*, n°1, janvier 2007, 11p. (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Lucie_Claire.pdf>) (consulté en octobre 2010).

osé ouvrir l'éventail de ses lectures aux auteurs représentant un classicisme plus tardif. Il a dès lors entrepris d'étudier les textes de Tacite avec attention et d'enregistrer des remarques, des commentaires et des corrections, dans le but d'en préparer une lecture publique. Le Limousin défend son choix, arguant que le contenu des *Annales* constitue une manne pour les jeunes gens destinés à occuper des fonctions politiques et publiques, le texte proposant une analyse remarquable du fonctionnement d'une monarchie absolue. Bien plus, à contre-courant des accusations d'obscurité que l'on formule à l'encontre de Tacite et de son écriture, Muret loue un style ramassé, bref, concis parfois rude mais toujours brillant, inspiré de Thucydide, qui ajoute admirablement à la tension dramatique et à la grandeur qui habitent l'histoire narrée.⁴⁶²

Ce goût nouveau pour Tacite, dont il publie finalement, toujours en 1580, une partie des *Annales*⁴⁶³, ouvre donc davantage les lectures du Limousin sur l'histoire. Dans la foulée, on verra César apparaître lui aussi, à cinq reprises, dans les sept livres ajoutés de *Variae lectiones*. Suétone, également absent en 1559 et nouveau venu en 1580, est cité quatre fois. Quant à Tite-Live, qui avait été mentionné deux fois dans l'*editio princeps*, il voit son nom fleurir dans six chapitres en 1580, puis dans neuf supplémentaires en 1600. L'histoire est donc définitivement mise à l'honneur parmi les lectures de Muret.

Sénèque, que nous avons cité ci-dessus, suscite lui aussi, à la même époque, l'intérêt du Limousin. Celui-ci en fait ainsi le sujet de ses cours pour l'année 1574-1575⁴⁶⁴. Là encore, on reprochait jusque là au philosophe son laconisme, son manque de clarté, ses ellipses, condamnations auxquelles Muret oppose aussitôt le même discours que pour Tacite: il faut défendre la beauté du fragment brut et une nouvelle *latinitas* répondant au principe de la *brevitas* et de l'*asperitas*, contre la simple imitation servile de Cicéron. Le Limousin enseigne donc Sénèque. Et pour ce faire, il lit et travaille en profondeur le corpus d'œuvres du stoïcien. Cela s'en ressent dans ses *Variae lectiones* dont il publie la deuxième édition quelques années plus tard. Cité dans deux chapitres en 1559, Sénèque voit alors ses travaux en occuper seize de plus. Au total, Muret fait appel à ses textes dans 24 chapitres, ce qui fait du philosophe le sixième auteur le plus représenté dans son recueil. Le Limousin aura d'ailleurs à ce point annoté Sénèque qu'en 1587 Nivelles peut éditer à Paris, à titre posthume, les *Senecae opera, Mureti emendata notisque illustrata.*, la somme des remarques que l'humaniste a griffonnées à propos de cet auteur.

Les lectures de Muret restent donc globalement les mêmes tout au long de sa vie. Son intérêt pour la poésie, le théâtre, la philosophie et l'éloquence, ne diminue pas et le Limousin poursuit la relecture assidue des mêmes textes, approfondissant sans cesse son étude pour gonfler encore et encore le nombre des *lectiones* qu'il accumule à leur sujet. Le corpus sur lequel il se concentre rassemble principalement les auteurs du canon classique. Il se présente dès lors comme le modèle de toute bonne bibliothèque humaniste, donne la liste des titres et des figures littéraires incontournables que tout philologue digne de ce nom se doit de connaître. Cependant, les *Variae lectiones* de Muret revendiquent également une certaine originalité, une certaine audace de lecture chez leur auteur. Avec le temps, celui-ci affirme sa personnalité, son goût pour des textes qui ne font pas l'objet d'un large consensus dans les cercles érudits. À partir des années 1570, il se consacre ainsi à l'étude, entre autres, de Sénèque et de Tacite, symboles de l'anti-cicéronianisme, d'un latin plus obscur, plus complexe, plus laconique. Contrairement à Cicéron, Horace, Plaute ou Térence, ce ne sont pas des auteurs que l'on retrouve couramment dans les recueils de *Variae lectiones*, ni même dans les éditions commentées que publient les humanistes. Avec l'âge, Muret ose donc explorer de nouvelles œuvres, élargir l'éventail de ses lectures et s'écarter du seul canon humanistique.

⁴⁶²MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuria Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴⁶³TACITE, C. *Cornelii Taciti Annalium. Ab excessu d. Augusti. Ad imperium Galbae Liber Primus a M. Antonio Mureto emendatus*, Romae, apud heredes Antonij Bladij impressores camerales, 1580.

⁴⁶⁴Cf. MOUCHEL, Christian, op. cit. et DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XV, p.279.

Muret, lecteur de ses contemporains

Muret ne s'intéresse pas seulement aux œuvres antiques, il lit également ses contemporains. Nous avons ainsi dénombré 51 auteurs de la Renaissance cités dans les *Variae lectiones*. Leur classement par ordre de fréquence est donné dans le tableau n°9 en annexe 4.

Des lectures savantes

On constate tout d'abord qu'il s'agit, dans leur écrasante majorité, d'auteurs savants, d'humanistes, d'érudits, d'éditeurs scientifiques, beaucoup plus que de poètes ou de romanciers. Les seuls qui fassent exception à la règle sont l'Arioste⁴⁶⁵ et Pétrarque⁴⁶⁶, qui apparaissent tous deux dans un seul chapitre, le n°VIII du livre XVIII⁴⁶⁷. Si l'on peut penser que Muret n'a pas de goût particulier pour la fiction, comme l'a déjà montré l'analyse de ses lectures en matière de classiques grecs et latins où les romans d'Apulée, l'*Âne d'or*, et de Longus, *Daphnis et Chloé*, sont cités de manière très exceptionnelle, on ne peut pas en revanche le suspecter de bouder la poésie dont il raffole. On sait que le Limousin fut de la Brigade à ses débuts en France, se lia d'amitié avec Ronsard et du Bellay, ce qui le place dans l'avant-garde de son époque, lui-même participant à l'aventure en tant que poète. Il ne peut être indifférent aux créations contemporaines, même composées en vernaculaires. D'ailleurs, le chapitre VIII, livre XVIII, en témoigne, il lit les poètes de son temps, connaît leurs œuvres, leur histoire, et les admire:

*Audivi a maximis viris, quique id facillime nosse poterant, Ludovicum Ariostum, nobilissimum nobilissimae domus praeconem, in duobus primis grandioris illius poematis sui versibus plus quam credi potest laborasse, neque sibi prius animum explere potuisse, quam cum illos in omnem partem diu multumque versasset. Idem accidit et nobilissimo Etruscorum poetarum, Francisco Petrarchae: cujus ex autographo, quod habuit vir praestantissimus Petrus Bembo, facile cernitur, eum in limando secundo item poematum suorum versu saepe sudasse.*⁴⁶⁸

Il ne tarit pas d'éloges au sujet des deux poètes qu'il décrit à grand renfort de superlatifs, d'hyperboles et d'adjectifs dithyrambiques. Qu'il ne cite pas, ou très peu, d'ouvrages contemporains de poésie et de fiction écrits en langue vernaculaire ne marque donc pas forcément de sa part un mépris pour ces domaines de la littérature. C'est plutôt le lieu, le genre des *variae lectiones*, qui ne se prête pas à des considérations de ce type. Les recueils de *miscellanea* sont dominés d'abord par les langues anciennes. L'Antiquité, encore et toujours, est au centre de l'attention. Et ce sont les aspects philologiques et pédagogiques de la lecture qui prime sur le simple divertissement, comme nous tâcherons de le montrer plus tard.

C'est donc aux travaux de ses confrères humanistes qu'il va s'intéresser, à la littérature savante, secondaire, celle qui vient expliquer d'autres textes, prend appui, se greffe sur eux, la littérature, non des poètes, des créateurs, des artistes, mais des professeurs, des intellectuels, des critiques. On retrouve dès lors tous les grands noms de l'Humanisme: Piero Vettori est le plus cité, avec 41 occurrences, Paul Manuce le suit, mentionné 18 fois, puis Adrien Turnèbe, 16 fois, et Denis Lambin, 10 fois; viennent également André Alciat⁴⁶⁹, Guillaume Budé⁴⁷⁰, Ange Politien, Fulvio Orsini⁴⁷¹, Gabriele Faerno⁴⁷², Juste Lipse, mais aussi, plus rarement, Jacques Cujas⁴⁷³, Pietro

⁴⁶⁵Ludovico Ariosto, dit l'Arioste, 1474-1533, poète italien auteur notamment de l'*Orlando furioso*.

⁴⁶⁶Francesco Petrarca, dit Pétrarque, 1304-1374, poète et humaniste italien, auteur notamment du *Canzoniere*, un recueil de sonnet, de l'*Africa* et des *Trionfi*.

⁴⁶⁷MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.451.

⁴⁶⁸Cf. op. cit.: « J'ai entendu par des hommes de la plus haute importance, qui avaient pu avoir connaissance de cela très facilement, que l'Arioste, un très noble chantre issu d'une très noble maison, avait travaillé sur les deux premiers vers de son assez long poème plus qu'il est possible de le croire, et que son esprit n'avait pas pu être satisfaite avant qu'il ne les eût beaucoup tournés et retournés, et pendant longtemps, dans tous les sens. Il arriva la même chose à Pétrarque, le plus noble de tous les poètes toscans. En effet, à partir de l'un de ses manuscrits autographes que possédait Pietro Bembo, un homme excellent, on comprend facilement que de même il peinait souvent à parfaire le second vers de ses poèmes. »

⁴⁶⁹Andrea Alciati, 1492-1550, juriste italien, connu pour la publication de ses *Emblemata*.

⁴⁷⁰Guillaume Budé, 1467-1540, humaniste français, helléniste et philologue réputé. En charge de la Bibliothèque royale de Fontainebleau en 1522, il est également le fondateur du Collège des lecteurs royaux sous François I^{er}, en 1530.

⁴⁷¹Fulvio Orsini, 1529-1600, humaniste et philologue italien. Il avait, entre autres, la charge de la bibliothèque du palais Farnese fondée par le pape Léon X Medicis.

Bembo⁴⁷⁴, François Douaren⁴⁷⁵, Jean Dorat, Beatus Rhenanus⁴⁷⁶, Érasme⁴⁷⁷, Joseph Juste Scaliger⁴⁷⁸, et Lorenzo Valla⁴⁷⁹, pour ne donner que les plus célèbres.

Muret, citoyen et lecteur du monde

On observe un certain cosmopolitisme dans le choix des auteurs que lit Muret. Les Italiens dominant sans surprise, avec trente-deux représentants, suivis par les Français qui sont au nombre de treize, puis quatre Hollandais, Juste Lipse, Willem Canter, Érasme et Hubert van Giffen⁴⁸⁰, ainsi que deux Allemands, Joachim Camerarius⁴⁸¹ et Beatus Rhenanus. Notre humaniste, citoyen du monde moderne, exilé, ayant appris à traverser les frontières, les langues et les pays⁴⁸², à connaître l'autre, lit comme il vit, à cheval entre les cultures, sans jamais porter de jugement. Il s'intéresse à la vie intellectuelle qui embrase l'ensemble du continent, contre les nationalismes qui ont tendance à s'éveiller au sein même de la République des lettres.

La répartition géographique de ces auteurs suit dès lors ses tribulations européennes. En 1559, les nombres d'auteurs Français et Italiens s'équilibrent, avec 6 représentants pour les premiers et 9 pour les seconds. Muret ayant quitté précipitamment son pays natal pour s'installer à Venise, il a désormais deux patries, deux cultures qui le nourrissent autant l'une que l'autre. Le temps passant, la péninsule devient sa patrie d'adoption. Il y passe la majeure partie de son existence, y demeurant jusqu'à sa mort. La France, dans laquelle il ne retourne qu'à l'occasion d'un bref séjour en compagnie du cardinal Hippolyte d'Este, entre 1561 et 1563⁴⁸³, n'occupe dès lors plus que la seconde place, symbolisant sa jeunesse, son passé. En 1580, les auteurs français ne sont alors que huit, contre vingt pour les Italiens. Le Limousin s'est forgé une nouvelle culture, plus romaine. Il lit les auteurs qu'il rencontre sur place, dont on parle autour de lui, ceux qu'on lui présente ou qu'on lui recommande, les connaissances de ses connaissances. 1580 marque l'époque de la maturité. De 16 en 1559, il relève à présent le nombre d'auteurs cités à 33, dont 26 nouvelles têtes et neuf non-italiens. Il n'est plus le même jeune humaniste qu'à Venise. Il a élargi son éventail de lectures, ses références. Il diversifie aussi les origines géographiques de ces dernières, avec davantage de Transalpins. Il connaît désormais autant le corpus classique que les œuvres critiques qui ont été composées à son sujet. C'est également l'époque où il découvre le nord de l'Europe. En 1559, les régions septentrionales de l'Europe ne sont pas représentées dans ses lectures. Mais à partir des années 1570, Muret s'associe à Christophe Plantin⁴⁸⁴, ce qui le met en contact avec de nouvelles personnalités, un nouveau corpus. Dans les *Variarum lectionum libri XV* de 1580, on voit ainsi apparaître Willem Canter, Juste Lipse, Érasme, Beatus Rhenanus et Hubert van Giffen, Joachim Camerarius ne les rejoignant que dans les derniers livres publiés à titre posthume.

⁴⁷²Gabriele Faerno, 1510-1561, humaniste et poète florentin protégé du cardinal Jean Ange de Médicis, futur Pie IV. Correcteur et réviseur à la Bibliothèque Vaticane, il composa un important recueil de fables en latin: *Centum Fabulae ex antiquis autoribus delectae, et carminibus explicatae*.

⁴⁷³Jacques Cujas, 1520-1590, juriconsulte français, l'un des représentants de l'humanisme juridique.

⁴⁷⁴Pietro Bembo, 1470-1547, patricien vénitien à la fois poète et cardinal, grand promoteur du toscan.

⁴⁷⁵François Douaren, 1509-1559, juriconsulte français, lui aussi représentant important de l'humanisme juridique.

⁴⁷⁶Beatus Rhenanus, Beat Bild, 1485-1547, humaniste et philologue alsacien.

⁴⁷⁷Érasme de Rotterdam, 1469-1536, humaniste néerlandais surnommé le Prince de l'Humanisme, auteur notamment d'un *Éloge de la folie* et des *Adages*.

⁴⁷⁸Joseph Juste Scaliger, 1540-1609, humaniste et philologue français

⁴⁷⁹Lorenzo Valla, 1407-1457, grande figure de la philologie et de l'humanisme italien.

⁴⁸⁰Hubert van Giffen, 1534-1604, juriconsulte allemand, lui aussi grand représentant de l'humanisme juridique. (Il publie ses œuvres à Ingolstadt).

⁴⁸¹Joachim Camerarius l'Ancien, 1500-1574, savant allemand lié à Philippe Mélanchthon, très en vue auprès des empereurs Charles Quint et Maximilien d'Autriche.

⁴⁸²Voir MENAGER, Daniel, « Marc-Antoine Muret à la recherche d'une patrie », dans *La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance, actes du colloque international du 22-23-24 novembre 1990*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p.260-269.

⁴⁸³DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre X, p.152-153.

⁴⁸⁴Voir Chapitre II, II, p.72-102 de notre étude.

Les affinités électives de Muret

Ces lectures d'œuvres humanistes à vocation critiques, philologiques et pédagogiques, ne sont pas aussi prédéterminées que celles du corpus antique. Il y a dans celui-ci des lectures obligatoires, une série d'œuvres – de chefs d'œuvre plutôt – essentielles qu'il faut connaître et avoir étudiées. Concernant les travaux de leurs confrères, les humanistes se laissent davantage guidés par leurs affinités ou leurs inimitiés. Paul Manuce, dont nous avons déjà parlé⁴⁸⁵, et Denis Lambin, dont nous parlerons par la suite⁴⁸⁶, deux amis proches de Muret, font ainsi partie des auteurs dont il cite le plus les travaux ou l'aide qu'ils lui ont apportée. Adrien Turnèbe aussi, qu'il a connu à Paris⁴⁸⁷ – la légende voulait que Turnèbe, Muret et Buchanan⁴⁸⁸ aient enseigné en même temps au collège du cardinal Lemoine⁴⁸⁹ mais Roger Trinquet a prouvé le contraire⁴⁹⁰ – puis retrouvé lors de son séjour en France au début des années 1560 et auquel il a dédié son édition des *Philippiques*⁴⁹¹, en 1562⁴⁹². Juste Lipse se joindra plus tard à la liste de ses amitiés, lorsque Muret travaillera pour Plantin, échangeant plusieurs lettres avec son confrère dès 1569⁴⁹³. Le Limousin correspond également avec Alexandre Ripario⁴⁹⁴, William Canter⁴⁹⁵, ou encore Hubert van Giffen⁴⁹⁶, des hommes dont il lit en parallèle les ouvrages auxquels il accorde quelques lignes dans ses *Variae lectiones*. Quant à Piero Vettori, Muret ne le connaît pas personnellement, mais il en fait un véritable rival, partagé entre admiration et émulation, une relation ambiguë dont nous aurons l'occasion de reparler plus en détail dans le prochain chapitre⁴⁹⁷.

Certaines de ses lectures vont également être guidées par le catalogue de ses imprimeurs. Les grands imprimeurs-libraires comme Paul Manuce ou Christophe Plantin servent en effet d'intermédiaire entre les différents auteurs qu'ils publient. Ils peuvent les mettre en contact les uns avec les autres, ou tout simplement s'entretenir avec eux de leur catalogue, des ouvrages en cours d'impression, leur présenter les nouveautés. C'est ainsi que se rencontrent Juste Lipse et Muret. De même, Hercule Ciofano, qui publie lui aussi chez Plantin⁴⁹⁸ et deviendra également l'un des correspondants de notre Limousin⁴⁹⁹, se retrouve cité une fois. Ou encore Carlo Sigonio⁵⁰⁰ dont il mentionne les travaux à quatre reprises. Lui aussi fait partie du catalogue de la maison aldine⁵⁰¹.

Enfin, ce sont aussi les goûts plus personnels de Muret qui vont le pousser à lire l'un ou l'autre de ses confrères. Son amour pour la philologie le conduit naturellement vers Lorenzo Valla et Ange Politien, les pères fondateurs de la discipline⁵⁰². Le droit est aussi une discipline très

⁴⁸⁵Voir Chapitre I, I.2.a, p.17-21 de notre étude.

⁴⁸⁶Voir Chapitre IV, II.4, p.205-220 de notre étude.

⁴⁸⁷Voir MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières, offertes à Jacques Chomarat*, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).

⁴⁸⁸George Buchanan, 1506-1582, humaniste, poète et historien écossais.

⁴⁸⁹Voir par exemple ce qu'en dit DELAGE, Franck, « Un humaniste limousin du XVI^e siècle : Marc-Antoine de Muret. », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 55, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.147-180.

⁴⁹⁰Voir TRINQUET, Roger, « Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents*, n°27, 1965, p.283.

⁴⁹¹CICERON, *M. Tulli Ciceronis Philippicae a M. Antonio Mureto emendatae. Ejusdem Mureti in easdem scholia*, Parisiis, ex officina G. Buon, 1562.

⁴⁹²Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p.157.

⁴⁹³Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, livre II, lettres n°I-III, p.149-153, et livre III, lettre n°LXXXIII, p.301.

⁴⁹⁴Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, livre I, lettres n°LVIII à LLXV, p.92-97.

⁴⁹⁵Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, livre I, lettres n°XVII, p.70-71.

⁴⁹⁶Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, livre I, lettres n°LXXXIII à LXXVIII, p.110-123, et livre II, n°V à VIII, p.154-167..

⁴⁹⁷Voir Chapitre IV, II.3, p.193-205 de notre étude.

⁴⁹⁸Voir n°989, dans VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, vol.2, p.647: CIOFANO, Hercule, *In Publii Ovidii Nasonis Fastorum libros observationes*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1581

⁴⁹⁹Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae (Leipzig), sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, livre I, lettres n°LXXXIX à XCII, p.137-141, et livre III, lettre n°LIV, p.273.

⁵⁰⁰Carlo Sigonio, ca.1520-1584, humaniste italien. Il enseigne les lettres à Venise, Padoue et Bologne.

⁵⁰¹Il publie son Tite-Live chez Paul Manuce en même temps que Muret ses éditions d'Horace et de Tércence: TITE-LIVE, *T. Livius Patavini Historiarum ab urbe condita, libri, qui extant, XXXV. Cum universae historiae epitomis, a Carolo Sigonio emendati: cujus etiam scholia simul eduntur, quibus iidem libri, atque epitomae partim emendantur, partim etiam explanantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium, Aldi f., 1555.

⁵⁰²Voir « La philologie latine au XV^e siècle : Valla et Politien », dans REYNOLDS, Leighton Durham, et WILSON, Nigel Guy, *Scribes and Scholars : a Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature*, London, Oxford University Press, 1968, trad. fr. *D'Homère à Érasme : La*

représentée. Le Limousin cite ainsi les juristes Jacques Cujas deux fois, François Douaren, une fois, accompagné de Lorenzo Valla, de nouveau, d'André Alciat et de Guillaume Budé. Ce dernier, de même que Jean Dorat, se fera également, sous la plume de Muret, l'étendard de l'éducation humaniste, de l'enseignement de la *latinitas* mais aussi de la défense de l'hellénisme. On remarquera d'ailleurs que les Français Cujas, Douaren et Dorat sont eux aussi des amis et des correspondants de Muret⁵⁰³. Le Limousin fait peut-être la rencontre de Cujas lors de son passage à Toulouse en 1554, où le professeur donne des cours particuliers de droit. En tout cas, c'est grâce à ses méthodes modernes d'enseignement de la discipline que Cujas se rapproche de lui⁵⁰⁴. De même, Douaren, professant lui aussi dans la Ville rose, est impressionné par la façon qu'a le jeune homme d'enseigner la jurisprudence, et nourrit en lui de grands espoirs dans l'élaboration d'une nouvelle pédagogie du droit⁵⁰⁵. Jean Dorat quant à lui fait la connaissance de Muret alors que celui-ci est à Paris, en compagnie des membres de la Pléiade dont Dorat est le professeur au collège de Coqueret⁵⁰⁶, un collègue du Limousin donc, mais surtout un modèle idéal de par la qualité de ses cours et l'étendue de son érudition.

Muret lit donc ses contemporains, les éditions scientifiques, les commentaires de ses confrères, les ouvrages qui comptent en matière de philologie. Chapitre VII, livre X⁵⁰⁷, il évoque ainsi les *Commentaires sur la langue grecque*, de Guillaume Budé – gloire de la nation française –, un recueil de notes lexicographiques, l'un des fondamentaux du genre, dans lequel tous les hellénistes ont puisé au cours du siècle:

[...] quod et docuit, et multis praestantissimorum scriptorum testimoniis confirmavit decus atque ornamentum Gallici nominis, Gulielmus Budaeus in Commentariis linguae Graecae.⁵⁰⁸

Lui aussi s'en sert pour base de sa réflexion, de son étude des textes classiques. Celle-ci se nourrit également de toutes les publications à vocation philologique, anciennes et nouvelles, qui constituent le corpus humaniste. Muret se tient au fait, s'informe des sorties, des ouvrages qui ont marqué la carrière de tel ou tel de ses contemporains. Cela fait partie du travail des lettrés de connaître les dernières découvertes philologiques, les dernières corrections et explications qui ont été éditées, pour s'en nourrir à leur tour, pour s'en inspirer, pour les utiliser dans les cours qu'ils élaborent ou les textes qu'ils font eux-mêmes paraître, pour ne pas répéter, surtout, ce qui a déjà été dit en imaginant tenir là quelque chose d'inédit. Le Limousin ne doit pas passer pour un ignorant et se renseigner sur toute cette actualité éditoriale, ce bouillonnement intellectuel qui l'entoure. Il trouve à travers ses *Variae lectiones* le moyen de témoigner de sa culture générale, de sa connaissance du corpus humaniste. Il s'inscrit dès lors dans un contexte littéraire et éditorial précis, renvoyant constamment aux éditions commentées de ses contemporains pour les placer en regard de ses propres réflexions, pour les prolonger, s'engager dans une certaine continuité vis-à-vis de ses prédécesseurs, dans un rapport de filiation directe, ou créer au contraire une rupture, s'éloigner d'eux. Tout est affaire d'héritages et d'influences, d'affinités électives avec la pensée de tel ou tel auteur.

On pourra prendre pour exemple le chapitre XIV, livre XV, où il cite les travaux de Carlo Sigonio et de Lorenzo Valla sur Tite-Live:

transmission des classiques grecs et latins, éd. revue et augmentée par Pierre PETITMENGIN, trad. Claude BERTRAND, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984, p.96-98.

Laurent Valla (1407-1457) donne les règles à la critique textuelle, cherchant à dénoncer les faux et les mauvais érudits. Il s'appuie sur une solide maîtrise de la langue latine et de la grammaire, prenant pour modèle Quintilien et Cicéron. Ange Politien (1454-1494) essaye d'appréhender la littérature latine sous tous ses aspects. C'est lui qui, méfiant vis-à-vis des copies humanistiques, instaure le principe de la *correctio ope codicis* qui revient toujours aux exemplaires les plus anciens.

⁵⁰³Voir MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumptibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838. Pour Cujas, livre I, lettre n°LXVII, p.101.

⁵⁰⁴Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p.180-181.

⁵⁰⁵Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p.48-49.

⁵⁰⁶Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre II, p.23-26.

⁵⁰⁷MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidi Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.233.

⁵⁰⁸Cf. op. cit.: « Guillaume Budé, dans ses *Commentaires sur la langue grecque* à la fois nous a appris cela et a prouvé, un grand nombre d'auteurs parmi les plus brillants en sont les témoins, qu'il était la gloire et l'illustration/illustre glorieuse du nom de Français. »

*Livii, historiarum scriptoris dissertissimi ac copiosissimi, errores quosdam notavit olim Laurentius Valla, unum etiam homo eruditissimus mihi que amicissimus, Carolus Sigonius, qui hoc tempore tantum in Livii annalibus praestiti, quantum vix sperare fas erat.*⁵⁰⁹

et ailleurs, chapitre XVIII, livre X, les commentaires de son ami Paul Manuce sur le *De Divinatione* de Cicéron⁵¹⁰:

*[...] scient, qui legerint scholia Pauli Manutii in libris de Divinatione, edita abhinc annos viginti*⁵¹¹

Suite à la nouvelle publication d'une édition importante de Cicéron par ce même Paul Manuce en 1561⁵¹², Muret corrigera en 1580 trois des chapitres de son *editio princeps* pour préciser ses références concernant ledit auteur. Il indique la nouvelle source sur laquelle il s'appuie dans le chapitre XIX, livre I, affirmant se référer « *ab iis [Pauli Manutii commentariis] quae biennio post edidit* », aux commentaires de Paul Manuce publiés deux ans après ses propres *Variarum lectionum libri VIII*, soit en 1561. Dans la foulée, il transforme le « *aiunt enim homines eruditissimi* » du chapitre XX, livre I, en « *ait enim Manutius* », et le « *quod a doctissimis hominibus dictum scio* » du chapitre V, livre II, en « *quod a Manutio dictum scio* »⁵¹³. Il a donc acquis l'un des derniers ouvrages de son ami et confrère et l'utilise comme référence tout au long de ses *Variae lectiones*. Une telle attitude est révélatrice de l'attention soutenue qu'il porte à la production éditoriale des autres membres de la République des lettres.

Les dates et les titres des ouvrages cités sont souvent très vagues, comme on peut le constater, les imprimeurs et lieux d'impressions presque toujours absents. Cela importe peu. Muret s'adresse à des initiés qui partagent les mêmes références que lui. Il lui suffit d'associer le nom d'un auteur contemporain avec une œuvre classique, et ses lecteurs sauront de quelle édition il traite en particulier.

Les publications humanistes, scientifiques, constituent donc le principal centre d'intérêt du Limousin dans la littérature contemporaine, celui qu'il met en avant dans ses *Variae lectiones* en tout cas. Il prend ainsi place au sein d'une communauté intellectuelle, fait connaître son positionnement dans la République des lettres, par rapport à ses homologues et à leurs recherches, dans la lignée desquelles s'inscrivent ses propres travaux philologiques. Ceux-ci ne surgissent pas de nulle part, ils appartiennent à une époque, à un contexte éditorial particulier auquel Muret revendique son appartenance.

Variarum lectionum libri Mureti et alii

En plus des éditions commentées, d'autres publications attirent l'attention de Muret, il s'agit bien entendu des recueils de *variae lectiones* concurrents du sien. Nous avons recensé, comme témoins de tout l'intérêt que le Limousin leur porte, pas moins de 14 citations renvoyant explicitement à ce type d'ouvrages, ce qui correspond à sept textes de six auteurs différents. On trouve tout d'abord parmi eux la figure fondatrice du genre, Ange Politien et ses *Miscellanea*⁵¹⁴, chapitre XVII, livre VIII⁵¹⁵:

⁵⁰⁹Cf. op. cit., p.362-363: « Lorenzo Valla a noté des erreurs de Tite-Live, auteur si habile et si prolixe à raconter des histoires, de même qu'un homme très érudit, et un de mes amis très chers, Carlo Sigonio, qui, à notre époque, se distingua en expliquant les annales de Tite-Live autant qu'il lui était à peine permis de l'espérer. »

⁵¹⁰CICERO, *M. Tullii Ciceronis De philosophia prima pars*, Venetiis, Paulus Manutius Aldi f. 1541, 3 vol.

⁵¹¹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.146:

« [...] ils le sauront, ceux qui ont lu les commentaires de Paul Manuce sur les livres du *De Divinatione*, édités il y a vingt ans [1541]. »

⁵¹²CICERO, *M. Tullii Ciceronis Epistolae ad Atticum, ad M. Brutum, ad Quintum fratrem, cum correctionibus Pauli Manutii*, Venetiis, [Paolo Manutio], 1561. Paul Manuce publie également la même année CICERO, *Ciceronis De officiis libri III. Cato Maior, vel De senectute, Laelius, vel De amicitia, Paradoxa Stoicorum sex. Somnium Scipionis, ex libro sexto de Republica. Cum annotationibus Pauli Manutii, in margine adscriptis*, Venetiis, [Paolo manuzio], 1561, mais Muret n'évoque pas ce volume dans les trois chapitres que nous avons mentionnés. Il ne se réfère qu'aux *Lettres*.

⁵¹³Cf. op. cit., p.28-29, p.29-30 et p.37. Voir chapitre II, II.4, p.97-100 de notre étude.

⁵¹⁴POLIZIANO, Angelo, [*Angeli Politiani Miscellaneorum centuria prima*], Florentiae, impressit ex archetypo Antonius Miscominus, 1489.

⁵¹⁵MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.190.

*Angelus Politianus capite XXVII Miscellaneorum illustrare conatus est hunc Ciceronis locum ex epist. ad Trebat.*⁵¹⁶

Le *De honesta disciplina* de Pietro Crinito⁵¹⁷ est lui aussi mentionné, chapitre VIII, livre XIII⁵¹⁸:

*Petrus Crinitus, Florentinus, patrum nostrorum memoria libros aliquot scripsit; De honesta disciplina: de quibus in universum quid sentiam, non habeo necesse dicere.*⁵¹⁹

Il s'agit là de deux des auteurs précurseurs en matière de *variae lectiones*, dont nous avons déjà parlé dans le premier chapitre de notre étude⁵²⁰. Muret connaît ses fondamentaux.

Viennent ensuite les contemporains directs du Limousin, ceux dont les recueils paraissent dans le même temps. Nous rencontrons ainsi, chapitre VI, livre X⁵²¹, Jean Brodeau qui publie ses *Miscellaneorum Libri sex* en 1555⁵²². Muret a bien tenté d'acquiescer ce livre, mais n'y est pas parvenu en dépit de ses efforts. Les recherches qu'il y a consacrées témoignent néanmoins de son intérêt soutenu pour la lecture des ouvrages de ses confrères qui s'apparentent eux aussi aux *variae lectiones*:

*Secutus est homo multae ac variae lectionis, Johannes Brodaeus, qui pedemate legendum pronunciaverit. Hujus ego Miscellanea, in quibus hoc tradidisse fertur, quamquam magno studio quaesita, numquam usque adhuc reperire potui: sed facile tamen ex ipso pedematis nomine video eum aliquod saltationis genus intellexisse [...]*⁵²³

Ainsi cite-t-il également les *Novarum lectionum libri octo* de Willem Canter⁵²⁴, chapitre XX, livre II⁵²⁵:

*Sed et illud κενιάν defendit et explicat in Novis lectionibus Canterus.*⁵²⁶

et ailleurs, plusieurs fois, Adrien Turnèbe et ses *Adversaria*⁵²⁷, l'un des représentants incontournables du genre, comme au chapitre XVIII, livre X⁵²⁸:

*Hadrianus tamen Turnebus, homo immensa quadam doctrinae copia instructus, sed interdum nimis propere, et nimis cupide amplexari solitus ea, quae sibi in mentem venerant, capite decimo libri duodecimi Adversariorum, longe aliam hujus dicti interpretationem prodidit.*⁵²⁹

Mais c'est un autre poids-lourd de la discipline, Piero Vettori, dont Muret cite les *Variae lectiones* neuf fois, qui est sollicité le plus fréquemment. Il apparaît d'abord chapitre XIII, livre I: « *Falsum est, quod Victorius tradidit libro duodecimo Variarum lectionum [...]* »⁵³⁰; puis chapitre

⁵¹⁶« Ange Politien, chapitre XXVII de ses *Miscellanea*, a entrepris d'expliquer ce passage de Cicéron extrait de la *Lettre à Trebatius*. »

⁵¹⁷CRINITO, Pietro, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris]

⁵¹⁸MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.304.

⁵¹⁹« Pietro Crinito, un Florentin, gloire de nos pères, a écrit autrefois des livres, composant le *De honesta disciplina*, au sujet desquels en général je ne trouve pas nécessaire de dire ce que je pense. »

⁵²⁰Voir Chapitre I, II.2.b, p.30-33 de notre étude.

⁵²¹Cf. op. cit., p.230.

⁵²²BRODEAU, Jean, *Joannis Brodae Turonensis Miscellaneorum Libri sex. In quibus, praeter alia scitu dignissima, plurimi optimorum autorum tam Latinorum quam Graecorum loci, uel deprauati hactenus restituuntur, uel multo quam antea a quoquam est factum rectius explicantur. Accessit rerum & uerborum memorabilium copiosus Index*, Basileae, per Ioannem Oporinum, [1555].

⁵²³« Vint ensuite Jean Brodeau, un homme aux lectures multiples et variées, qui déclara qu'il fallait lire *pedemate*. Moi, je n'ai jamais pu trouver jusqu'à maintenant, bien que je les ai cherchés avec ardeur, les *Miscellanea* de celui-ci, dans lesquels cette proposition a été rapportée, à ce que l'on dit: mais cependant je pense qu'il entendait, par ce nom de *pedemate*, une sorte de danse. »

⁵²⁴CANTER, Willem, *Gulielmi Canteri Vltraiectini Novarum lectionum libri octo, editio tertia, recens aucta, eiusdem de ratione emendandi Graecos auctores syntagma, recens item auctum*, Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini, Regis prototypographi, 1571.

⁵²⁵MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.54.

⁵²⁶« Mais Canter défend et explique ce κενιάν dans ses *Novae lectiones*. »

⁵²⁷TURNÈBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Adversariorum tomus primus [-secundus] duodecim libros continens*, Parisiis, ex officina Gabrielis Buonii, 1564-1565.

⁵²⁸MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.245.

⁵²⁹« Cependant Adrien Turnèbe, un homme pourvu d'un savoir d'une richesse immense, mais qui avait parfois l'habitude d'embrasser avec trop d'empressement et trop d'avidité ce qui lui était venu à l'esprit, a publié au chapitre X du livre XII de ses *Adversaria* une autre explication très différente de ce propos. »

⁵³⁰Cf. op. cit., p.21: « Ce que Vettori a rapporté dans le livre XII de ses *Variae lectiones* est faux [...] »

IX, livre II, « *Petrus Victorius libro sexto Variarum lectionum, cum doceret, id quod hodieque proverbii loco dicitur, minutos pisces majoribus pro cibo esse, etiam antiquis temporibus dici solitum: confirmavit id duobus locis prolatis, uno Polybii, altero Varronis.* »⁵³¹; chapitre V, livre IV, « [...] *posteaquam Petri Victorii (quem ego hominem, etsi saepe ab eo dissentio, longe tamen facio plurimi) Variarum lectionum libri praeclari sane et uriles in lucem prodierunt.* »⁵³²; chapitre XIV, livre IV, « [...] *Ego quod senseram de illo Varronis loco, antequam Victorius Variarum lectionum libros ederet; idem nunc quoque sentio* »⁵³³; chapitre XX, livre VII, « *Multis annis post, P. Victorius lib. VI. Variarum lectionum vulgatam scripturam defendere conatus est, planeque pronunciavit, eam mendo carere.* »⁵³⁴; chapitre VI, livre VIII, « *Petrus Victorius libro sexto Variarum lectionum, narrans notum illud Socratis somnium [...]* »⁵³⁵; et encore au chapitre IX, livre X, « *Etsi Victorius libro duodecimo Variarum lectionum alio id referendum putavit.* »⁵³⁶.

On constate que Muret suit attentivement les nouvelles publications de *variae lectiones*. En 1559, il a lu Politien et Crinito, parus au siècle précédent, mais surtout la première édition des *lectiones* de Vettori, les *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, publiés à Florence en 1553⁵³⁷, ce qui est alors tout récent par rapport à son propre ouvrage. Il sait également que Jean Brodeau a publié des *Miscellanea* en 1555. Mais il ne parvient pas à mettre la main sur l'édition. Qu'il ait eu vent de son existence prouve néanmoins qu'il étudie de près le corpus contemporain des *variae lectiones*, avant et pendant la composition de son texte, cherchant à rassembler les œuvres analogues de ses confrères pour les lire, s'en inspirer et les critiquer, dans un sens positif ou négatif. En 1580, il ajoute ainsi à sa liste les *Adversaria* de Turnèbe, parues en 1564-1565. On voit également apparaître à la fin du chapitre XX, livre II, qui a été entièrement remanié à l'occasion de l'édition plantinienne, une référence aux *Novarum lectionum libri octo* de Willem Canter sortis en 1571. Une autre nouveauté que Muret ajoute à sa bibliothèque. Enfin, le Limousin a suivi l'évolution des *lectiones* de Vettori auxquels il s'était déjà intéressé de près en 1559 et dont il lit la seconde édition dès sa sortie en 1569. Celle-ci comporte treize livres inédits par rapport aux vingt-cinq originaux⁵³⁸. Il l'évoque au chapitre X, livre XI de ses propres *Variae lectiones*⁵³⁹:

*Quaerit P. Victorius libro XXIX Variarum lectionum[...]*⁵⁴⁰

et au chapitre IV, livre XVII:

*[...] quiddam valde minutum, ac pusillum notavit Victorius, capite XVII, libri XXVI variarum lectionum [...]*⁵⁴¹

Les *variae lectiones* ne sont donc pas un genre littéraire sur lequel le Limousin se serait rabattu par défaut. Il y travaille, l'étudie assidûment, d'abord à travers les textes qui l'ont réhabilité dans les premières heures de la Renaissance, les *Miscellanea* de Politien et le *De honesta Disciplina* de Crinito, qu'il admire et loue tous deux, puis en examinant de près les recueils qui concurrencent le sien. Turnèbe, Vettori, Canter, voilà ses rivaux. Il lit leurs ouvrages pour savoir de quoi il retourne, quelle forme privilégient ses homologues pour présenter leurs notes, comment celles-ci sont regroupées, comment l'ensemble se structure, et surtout quels sont les thèmes et les

⁵³¹Cf. op. cit., p.41: « Piero Vettori, au livre VI de ses *Variae lectiones*, comme il enseignait que ce qui aujourd'hui est dit comme un proverbe, à savoir que les petits poissons servent de nourriture aux plus gros, était dit aussi couramment dans les temps anciens, l'a prouvé en relevant deux passages, l'un de Polybe, l'autre de Varron. »

⁵³²Cf. op. cit., p.83: « Confirmation de ce qui a été écrit dans les chapitres précédents, sur Aristote et Hippodamos, contre la défense fade de celui qui a voulu imposer aux autres comme quelque chose de certain et d'assuré ce que lui-même ignorait. »

⁵³³Cf. op. cit., p.91: « Pour ma part, ce que je pensais au sujet de ce passage de Varron, avant que Vettori n'éditât ses livres de *Variae lectiones*, je le pense aussi maintenant [...] »

⁵³⁴Cf. op. cit., p.164: « Beaucoup d'années après, Piero Vettori, au livre VI de ses *Variae lectiones*, s'est efforcé de défendre la leçon commune, et a clairement affirmé qu'elle était exempt d'erreur. »

⁵³⁵Cf. op. cit., p.179: « Piero Vettori, dans le livre VI de ses *Variae lectiones*, racontant un songe bien connu de Socrate [...] »

⁵³⁶Cf. op. cit., p.234: « Même si Vettori, livre XII de ses *Variae lectiones*, a pensé qu'il fallait le rapporter autrement. »

⁵³⁷VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Florentiae, excudebat Laurentius Torrentinus, 1553.

⁵³⁸VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII noui libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569.

⁵³⁹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.260.

⁵⁴⁰Cf. op. cit.: « Piero Vettori, livre XXIX de ses *Variae lectiones*, se demande [...] »

⁵⁴¹Cf. op. cit., p.414: « Piero Vettori a noté un point de détail vraiment minuscule et tout petit chapitre XVII, livre XXVI de ses *Variae lectiones*. »

textes qui y sont abordés. Les *lectiones* des uns et des autres se ressemblent dans leur composition et leur contenu, mais difficile de savoir qui imite qui. Ce sont des rapports d'influence et d'émulation réciproques qui animent les auteurs, une interaction mutuelle. Ils se lisent, se surveillent, apprennent à se connaître, s'intéressent aux mêmes textes pour souligner les failles des uns et des autres, relever leurs erreurs, les corriger, franchir les obstacles sur lesquels les concurrents ont butté, être le meilleur. Les ouvrages se répondent, surenchérissent.

C'est ce qu'il advient par exemple entre Muret et Vettori. Avec son *editio princeps* de 1559, le Limousin attire sur son texte l'attention de son homologue qui se voit cité une vingtaine de fois dans ses pages, et parfois de manière négative. Le Florentin entreprend donc à son tour de lire Muret et d'examiner ses *Variarum lectionum libri VIII* pour lui rendre la monnaie de sa pièce. Il reprend ainsi le chapitre XIV, livre I⁵⁴² dans lequel Muret traite du livre II de la *Politique* d'Aristote⁵⁴³. Le Limousin défend l'idée selon laquelle le Stagirite critiquerait à tort la description qu'Hippodamos de Milet donne de la cité idéale. Il lui reprocherait de proposer une division de cette dernière en trois catégories de citoyens: les artisans, les paysans et les soldats, omettant alors la caste politique sans laquelle l'État ne pourrait être dirigé. Pour Muret, cette critique est de bien mauvaise foi, « *parum bona fide* ». Aristote a déformé les propos d'Hippodamos. Les citations de cet auteur, dont il ne reste que des fragments que l'on trouve rassemblés chez Stobée, démontrent en effet que son État idéal se divisent en réalité entre ceux qui gouvernent la cité, ceux qui la défendent et ceux qui la font vivre économiquement parlant. Aristote restitue donc mal ses théories politiques.

En découvrant ce chapitre, Vettori rebondit immédiatement sur les propos du Limousin, dans le chapitre II du livre XXXVIII de ses nouvelles *Variae lectiones*, en 1569⁵⁴⁴. Il s'indigne que l'on s'en prenne ainsi au philosophe et attaque Muret. Celui-ci ne connaît rien à la situation. Ses arguments ne se tiennent pas, car ce n'est pas l'Hippodamos de Milet dont parle Aristote qui est cité à maintes reprises dans Stobée, mais un Hippodamus Italicus. Les critiques du Stagirite sont donc tout à fait fondées. Il est intéressant de noter que Vettori ne désigne pas explicitement Muret. Il parle d'un « *auctorem* », d'un « *adversarius* ». Pourtant, ses remarques font clairement allusion au chapitre XIV, livre I, de son recueil, nul doute possible. Il n'en faut dès lors pas plus au Limousin, qui se reconnaît parfaitement dans ces sous-entendus. La plupart de ses confrères humanistes, d'ailleurs, comprennent probablement qu'il s'agit de lui, tous ayant lu les *Variae lectiones* ou eu vent de leur contenu – notamment des critiques adressées de manière répétée à Vettori, ce qui ne saurait qu'attiser encore plus leur curiosité si le Florentin riposte.

Muret réplique aussitôt en 1580, dans le chapitre XVIII, livre XV⁵⁴⁵. Au « *Defensus Aristoteles a turpi crimine, quod ipsi obiecit iniuste, qui historiam eius rei ignoravit* »⁵⁴⁶ de Vettori, il oppose un tonitruant « *Confirmatum quod de Aristotele et Hippodamo in superioribus scriptum est adversus frigidam defensionem ejus qui quod ipsemet ignoravit, aliis pro certo et explorato obtrudere voluit.* »⁵⁴⁷. Il décortique alors un par un les arguments du Florentin, citant des pans entiers de son texte pour mieux le réfuter. Cependant lui aussi, alors qu'il n'hésite pourtant jamais à désigner explicitement Vettori et à le critiquer ouvertement dans d'autres chapitres de ses *lectiones*, ne donne pas de nom. Il introduit seulement son adversaire de la façon suivante: « *Extitit, qui decennio post, Aristotelis defensionem susciperet.* »⁵⁴⁸. La date qu'il donne, 1569, et les longues citations, laissent encore moins place au doute que chez le Florentin. Les deux humanistes se livrent donc à quelques passes d'armes des plus vives, s'affrontant par *Variae lectiones* interposées.

⁵⁴²Cf. op. cit., p.22-23.

⁵⁴³Il est question du chapitre V, livre II, de la *Politique* d'Aristote.

⁵⁴⁴VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII noui libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569, p.228-229.

⁵⁴⁵MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.367-369.

⁵⁴⁶Cf. VETTORI, Piero, dans op. cit., p.228-229: « Aristote défendu contre le crime honteux que lui a injustement imputé un homme qui ignorait la réalité des faits. »

⁵⁴⁷Cf. MURET, Marc-Antoine, dans op. cit., p.367-369: « Confirmation de ce qui a été écrit dans les chapitres précédents, sur Aristote et Hippodamos, contre la défense fade de celui qui a voulu imposer aux autres comme quelque chose de certain et d'assuré ce que lui-même ignorait. »

⁵⁴⁸Cf. VETTORI, Piero, dans op. cit., p.228-229: « Un homme se manifesta dix ans plus tard, pour entreprendre de défendre Aristote. »

Les recueils se font échos, dialoguent, débattent, s'appellent et se nourrissent mutuellement l'un l'autre.

Muret inscrit donc ses *Variae lectiones* dans un corpus de textes analogues, dont les auteurs sont tout à la fois ses confrères et ses concurrents. Il ne s'isole pas mais revendique une filiation avec les uns, une parenté avec les autres.

LES VARIAE LECTIONES, PORTRAIT D'UN ÉRUDIT À L'ŒUVRE

Les humanistes ne se contentent pas simplement de lire les textes. Ils les étudient. La lecture est pour eux toujours active. Elle s'effectue en permanence plume à la main pour noter la moindre remarque, le moindre commentaire, pour relever une leçon problématique ou inédite, un passage à examiner de plus près. Les *Variae lectiones* nous proposent de voir Muret à l'œuvre dans les différentes activités savantes dont la lecture peut se faire le support, notamment dans le travail de collation et de correction des textes, ainsi que dans l'enseignement des belles-lettres. Le Limousin n'est plus seulement lecteur, il devient auteur, compose à partir de ce qu'il a lu des commentaires, des conjectures, un cours, des récits anecdotiques. Son recueil de *lectiones* témoigne de ce nouveau statut. Elles en sont le reflet en action. Muret s'affiche à l'œuvre, se peint en écrivain, en philologue, en professeur. Il se met en scène dans le quotidien de ses activités, dans le quotidien de sa vie privée tout simplement.

Le lecteur continue ainsi de découvrir la personnalité du Limousin. Nous l'avons vu choisir les livres qu'il allait étudier. Nous avons vu quels auteurs et quels genres de textes l'intéressaient. Il nous fait désormais connaître la façon dont il aborde ces textes, l'angle d'attaque à partir duquel il entreprend de les examiner. Il nous dévoile quelles sont les questions qu'il se pose, les pistes de réflexion qu'il privilégie, ce qu'il cherche à démontrer. La critique textuelle, l'approche philologique des œuvres, ainsi qu'une approche pédagogique qui explique et met en avant les liens d'intertextualité entre les œuvres grecques et latines, qui défend une étude égale des unes et des autres, sont les fils rouges de sa lecture-écriture. Il s'agit là de problématiques caractéristiques de la réflexion humaniste, auxquelles Muret vient apporter sa contribution et qu'il saupoudre d'anecdotes biographiques afin de personnaliser l'acte de création auctoriale. Les *Variae lectiones* nous livre donc un portrait vivant du Limousin dépeint dans la position de l'auteur, du lettré de la Renaissance surpris en plein travail de recherche mais aussi dans son quotidien, dans sa vie d'homme.

Muret philologue

Comme nous avons eu l'occasion de le voir précédemment, les *Variae lectiones* sont d'abord le lieu privilégié de la critique textuelle, de l'examen scientifique des œuvres de l'Antiquité. Les humanistes recueillent au sein de leurs *miscellanea*, en vrac, le fruit de leur labeur pour faire connaître l'état de leurs recherches, leurs dernières découvertes et conjectures. La *lectio* désigne alors plus spécifiquement ce qui est lu dans les manuscrits, ou ce qu'il faut lire en lieu et place du texte corrompu.

Passionné de philologie, Muret s'adonne lui aussi avec zèle à la *collectio* de *lectiones*. Son recueil de *varia*, tout comme les éditions commentées qu'il publie par ailleurs, devient le réceptacle de ces notes dans lesquelles il entreprend de retrouver l'état originel des textes du canon classique, de débarrasser ces derniers de toutes les fautes, les lacunes, les contre-sens qui s'y sont insinués. Sur les 391 chapitres que comptent les dix-neuf livres des *Variae lectiones*, 213, soit 54% d'entre eux, présentent des corrections. Tout part d'un sinistre constat dont tous ces contemporains s'affligent: les textes de l'Antiquité ont été profondément dégradés par le temps, les copies successives et les corrections maladroites, voir désastreuses, de commentateurs ou de scribes – les *librarii* – mal avisés. Muret en témoigne au chapitre XIX du livre XIV⁵⁴⁹:

⁵⁴⁹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.337.

*Saepe contingit, ut, in magnis scriptoribus vitia lateant, et quae corrupta atque ὀπouλα sunt, integra putentur: nonnunquam etiam, ut quae recta et incorrupta sunt, hominibus non satis intelligentibus corrupta videantur. Ut autem medicamenta bene valentibus, ita rectis et veris correctiones ac mutationes nocent.*⁵⁵⁰

Les lecteurs novices qui débudent la pratique des classiques, et même les érudits les plus expérimentés, risquent de s'y fourvoyer. Mis, au fil de ses propres lectures, face à cette triste réalité, craignant pour le public naïf, le Limousin se fait donc un devoir de restituer leur intégrité perdue. Plusieurs fois dans ses *Variae lectiones*, il affirme clairement son amour des textes qu'il ne peut souffrir de voir dans un tel état et son désir de servir les intérêts de la République des lettres en leur redonnant leur éclat d'antan. Chapitre XVI, livre I, il dit suivre en cela l'exemple des grands hommes de son temps tels que Piero Vettori qui ont mis toute leur industrie à purger les œuvres classiques de leurs erreurs. Il inscrit donc son travail dans la droite ligne des œuvres humanistes caractéristiques de son siècle:

*Neque vero parvum emolumentum Petrus Victorius studiosis attulisse censensus est, cum olim ad cum librum purgandum incubuit: laborque ipsius, ut semper alias, ita hic quoque admodum utilis et fructuosus fuit. Cujus summi viri exemplo nos etiam incitati, longe quidem ac multum impari facultate, sed non dispari voluntate, eandem viam sequimur, et veterum scripta, quantum in nobis est, obscura illustrare, depravata emendare conamur. Igitur quae, cum eum librum attente diligenterque legeremus, nobis et correctione aliqua indigere, et non ita difficile corrigi posse visa sunt, eorum hic partem aliquam cum studiosis communicabimus: si forte nostra quoque industria tam polito scriptori opis aliquid afferri queat.*⁵⁵¹

Il s'est résolu à s'engager sur la voie de la critique textuelle avec une détermination sans faille. Ses buts: corriger les passages erronés qui gâtent la qualité des anciens textes grecs et latins, expliquer ceux qui s'avèrent trop obscurs, trop compliqués pour être compris de tous. C'est par exemple, ce qu'il a fait pour les poésies de Tibulle, chapitre XVI, livre I:

*Multos enim locos depravatos restitui, obscuros declaravi, nonnullos etiam, qui integri putabantur, mancos ac mutilos esse indicavi: ne quem obducta forte cicatrix falleret.*⁵⁵²

La lecture qu'il fait des œuvres se transforme alors en lecture active, critique, « *attente diligenterque legeremus* ». Le Limousin est attentif à chaque mot, examine chaque ligne pour relever tous les éléments de texte qui pourraient appeler à un examen plus approfondi et à une révision des leçons proposées. En lisant, en écrivant, donc, le voilà à l'œuvre. Le lecteur devient philologue. La lecture révèle en effet les taches qui maculent les textes, mettant ainsi en branle le processus critique de correction philologique. Elle est à l'origine de toute démarche humaniste. Par son intervention, Muret espère, dans la mesure de ses moyens, « apporter quelque secours », « *si forte opis aliquid afferri queat* », à la communauté intellectuelle.

Mais comment procède-t-il pour corriger les textes? Son recueil de *Variae lectiones* nous apporte de précieux renseignements à ce sujet. Tout au long de l'ouvrage en effet, Muret se met en scène en train de travailler sur les manuscrits et les imprimés des auteurs qu'il étudie. Il nous dévoile ainsi la façon dont il examine les leçons, les éléments sur lesquels il s'appuie pour rejeter les unes et valider les autres, les étapes qui le conduisent progressivement à déterminer la véracité des corrections qu'il propose. Son lecteur peut donc le suivre pas à pas face aux textes. Prenons pour exemple le chapitre V, livre II:

⁵⁵⁰Cf. op. cit.: « Souvent il arrive que des erreurs se cachent dans de grands d'auteurs, et que des passages qui sont corrompus et trompeurs soient jugés intacts: que parfois même ceux qui sont corrects et qui n'ont pas été altérés semblent corrompus aux yeux d'hommes qui ne les comprennent pas suffisamment. Or de même que les médicaments nuisent à ceux qui sont en bonne santé, les corrections et les modifications nuisent à ce qui est juste et vrai. »

⁵⁵¹Cf. op. cit., p.25.: « Et il ne faut pas considérer que Piero Vettori a apporté un mince profit aux étudiants quand autrefois il s'appliqua à purger ce livre de ses erreurs: et son labour, ici aussi, comme en toutes les autres occasions, a été tout à fait utile et fécond. Et c'est incités par l'exemple de ce très grand homme que nous, avec des capacités de loin et de beaucoup inférieures aux siennes, mais une volonté semblable, nous suivons la même voie et entrepris, autant qu'il nous était possible de le faire, d'expliquer les écrits des anciens qui demeureraient obscurs, de corriger ceux qui étaient corrompus. Donc, les éléments de texte qui, alors que nous lisions ce livre avec attention et diligence, nous ont semblé nécessiter quelque correction et pouvoir être corrigés facilement, nous en communiquerons une partie ici aux étudiants: si d'aventure, par notre labour à nous aussi, il nous est possible d'apporter quelque secours à l'étude d'un auteur si élégant. »

⁵⁵²Ibid.: « En effet, j'ai restitué de nombreux passages qui avaient été dégradés, j'en ai expliqué beaucoup d'obscurs, j'ai même indiqué que quelques endroits que l'on pensait intacts souffraient de lacunes et avaient été mutilés: pour que d'aventure la plaie, une fois cicatrisée, ne trompe plus personne. »

*M. Tullii verba haec sunt in Epistola quadam ad Q. fratrem: Itaque ad Callisthenem et Philistum redeo: in quibus te video volutatum. Callisthenis quidem vulgare et notum negotium: quemadmodum Graeci aliquot locuti sunt: Siculus ille capitalis, creber, acutus, brevis, paene pusillus Thucydides. Sed est apud me liber vetus, in quo haec ita scripta animadverti: Itaque ad Callisthenem et Philistum video: in quibus te video volutatum. Unde suspicor, primum quidem errore librariis positum esse verbum, video, quod semel tantum poni oporterat. Deinde aliquem, qui corrigere vellet, ex, video, illo priori fecisse redeo. Satis autem erat delere. Videtur enim Cicero ελλειπτικως, ut saepe alias, locutus, hoc modo: Itaque ad Callisthenem et Philistum; in quibus te video volutatum. Eo magis, quod in iis quae antecesserunt, de duobus illis historicis nulla mentio est: ut ad eos redire dicatur.*⁵⁵³

Muret s'intéresse ici à une lettre tirée de la correspondance de Cicéron, adressée à son frère, Quintus. Le Limousin commence par relever la leçon communément répandue d'un passage, puis lui oppose celle qu'il a trouvée dans un livre ancien « *liber vetus in quo haec ita scripta animadverti* ». Dans cette dernière, le mot *video* a été remplacé par *redeo*. À partir de ce constat qu'il existe deux leçons différentes au moins de ces quelques lignes, « *unde* », il en déduit que l'une est forcément fautive, et ses soupçons se portent d'emblée sur la vulgate. Celle-ci répète en effet deux fois le mot *video*, alors que Muret estime qu'il ne doit apparaître qu'à une seule reprise. La *lectio recepta* est donc évincée. Mais pourquoi *redeo* serait-il plus juste? Pour le Limousin, la similitude des deux verbes induit un glissement aisé de l'un à l'autre, *redeo* étant le premier mot auquel on pourrait penser pour remplacer *video*. Mais ce n'est pas non plus la leçon qu'il choisit. Lui préfère supprimer tout simplement le verbe, arguant que Cicéron se montre souvent elliptique. En outre, le mot *redeo* impliquerait que l'auteur a déjà parlé des deux personnages, Callisthènes et Philiste, et les convoquerait de nouveau, ce qui n'est pas le cas. Il en conclut donc qu'il n'y a ni *video* ni *redeo* dans le texte original.

Muret suit le même schéma à chaque fois, commençant par comparer les leçons reçues, déjà publiées, à celles qu'il découvre dans les manuscrits qu'il étudie. À partir de là, il utilise à la fois les nouvelles leçons, les *variae lectiones*, qu'il collecte dans les exemplaires, mais aussi ses propres conjectures, ainsi que la logique du texte elle-même, pour essayer de retrouver la leçon originale. Il alterne ainsi ce que l'on désigne sous les termes de *correctio ope codicis* et *correctio ope ingenii*. Ce sont à l'époque les deux écoles qui s'opposent en matière de philologie. La première consiste à respecter à la lettre les leçons données par les manuscrits, à ne se fier qu'à leur autorité pour corriger un texte corrompu. La seconde encourage au contraire les humanistes à utiliser leur connaissance du style de chaque auteur, de leurs tics de langue, des expressions dont ils sont familiers, pour purger les œuvres de leurs erreurs, avec ou sans manuscrits à l'appui. Muret n'entre pas dans la controverse qui voit les partisans de l'une et l'autre méthode se déchirer. Il est conscient que le travail sur les manuscrits est essentiel, mais il se montre lucide, chapitre X, livre XIX:

*Neque enim magis ingenii aut eruditionis laus est, in bonum librum incidere; quam prudentiae, cum agrum fodias, reperire thesaurum. Et quanquam veteres libri multum opis afferunt ad optimos scriptores purgandos, non tamen in eo posita sunt omnia. Nam cum eorum nullus prope ita emendate scriptus sit, ut non multis erroribus scateat; saepe evenit, ut quod verum ac rectum est, non ex uno describendum sit, sed multis inter se collatis, quasique mutuas operas tradentibus colligendum: in quo multos saepe falli videmus.*⁵⁵⁴

⁵⁵³Cf. op. cit., p.36-38: « Voilà les propos tenus par Cicéron dans une lettre à son frère Quintus: *Itaque ad Callisthenem et Philistum redeo: in quibus te video volutatum. Callisthenis quidem vulgare et notum negotium: quemadmodum Graeci aliquot locuti sunt: Siculus ille capitalis, creber, acutus, brevis, paene pusillus Thucydides.* Mais chez moi, il y a un livre ancien dans lequel j'ai remarqué qu'ils étaient écrits ainsi: *Itaque ad Callisthenem et Philistum video: in quibus te video volutatum.* À partir de là, j'ai soupçonné d'abord que le mot *video*, qui devait ne se trouver là qu'une seule fois, avait été inséré par erreur par les copistes; ensuite que quelqu'un qui voulait corriger avait fait de ce premier *video* un *redeo*. Or il suffisait de le supprimer. En effet, il semble que Cicéron se soit exprimé, comme souvent ailleurs, de façon elliptique, de la manière suivante: *Itaque ad Callisthenem et Philistum; in quibus te video volutatum.* Et ce d'autant plus que dans les propos qui ont précédé, il n'est fait aucune mention des deux historiens, de sorte que l'on annoncerait *ad eos redire*, revenir à eux. »

⁵⁵⁴Cf. op. cit., p.486: « En effet, tomber sur un bon livre n'est pas plus une gloire due à l'esprit ou à l'érudition, que trouver un trésor alors qu'on creuse un champ est dû à la sagacité. Et bien que les livres anciens apportent une grande aide pour purger de leurs erreurs les textes des meilleurs écrivains, cependant tout ne se trouve pas dans un seul. En effet, comme aucun d'entre eux n'a été copié de manière presque correcte, sans fourmiller d'erreurs innombrables; il arrive souvent que ceux qui les transmettent ne doivent pas déterminer ce qui est vrai et juste à partir d'un seul, mais que, après en avoir comparé un grand nombre entre eux, ils doivent rassembler leurs œuvres pour ainsi dire respectives: sur ce point nous voyons que beaucoup se fourvoient. »

Aussi ancien que puisse être l'exemplaire que l'on possède, il ne sera jamais dépourvu d'erreurs. On ne peut donc appuyer ses corrections sur un seul manuscrit. Il faut en confronter plusieurs pour mettre au jour leurs divergences, les zones qui posent problème, et les comparer: c'est l'étape fondamentale de la collation. La lecture de ces livres devra donc toujours se faire de manière critique, avec d'autant plus d'attention que l'on sera confiant dans la qualité des textes, risquant dès lors de passer à côté des erreurs de copie. Il ne faut pas s'illusionner. Le manuscrit parfait n'existe pas. Le Limousin pose d'ailleurs un regard plutôt négatif sur ceux qui se jettent à corps perdu dans la quête effrénée des livres anciens. Il n'y a aucun mérite à dénicher un bon exemplaire, cela relève plutôt de la chance, de la chasse au trésor. Le savoir, l'intelligence, n'ont rien à voir dans ce genre d'entreprise. Tout est dû au hasard. Cette agitation paraît dès lors bien ridicule aux yeux du savant qu'est Muret, chapitre X, livre XIX:

*Qui eo sibi placent, quod antiquiores et meliores libros nacti sint, in eoque se jactant; ridicule mihi facere videntur.*⁵⁵⁵

Lui ne cherche pas l'exemplaire parfait, ce graal chimérique qui révélera enfin l'œuvre dans son intégrité première. Il collectionne, collationne et critique. Puisque les manuscrits sont imparfaits, il n'aura aucun scrupule à les questionner et à mettre en doute leur autorité. Entre *correctio ope codicis* et *correctio ope ingenii*, Muret fait donc le choix du juste milieu, puisant ses corrections autant dans les variantes que lui présentent les « *veteres libri* », que dans les ressources de son génie lorsque les premiers viennent à faillir. Il n'en est que plus libre dans son approche des textes. Prudent, préférant toujours voir ses conjectures concorder avec les manuscrits, il n'hésite cependant pas à s'opposer à l'avis de ces derniers s'il le juge nécessaire et à formuler ses propres hypothèses de lecture.

Il procède donc selon ce qui s'offre à lui. Parfois, il ne se réfère qu'aux manuscrits s'il juge leur contenu exact et suffisant pour lui fournir une correction pertinente. On pourra prendre pour exemple le chapitre III du livre VIII où il oppose les leçons des exemplaires anciens à celles répandues dans les éditions imprimées:

*[...] quae in vulgatis Ciceronis libris non est, in veteribus legi*⁵⁵⁶

ou, plus loin, lorsqu'il garantit la véracité de la *vetus scripta* qu'il a trouvée dans les manuscrits:

*[...] testificor, veterem scripturam a me repraesentatam esse: neque dubitare me, quin ea vera sit.*⁵⁵⁷

La plupart du temps néanmoins, il équilibre conjectures et variantes. Chapitre V, livre V, il propose ainsi la correction d'un passage de Cicéron basée sur la leçon d'un manuscrit qui est venue confirmer son hypothèse de départ:

*Sed ego quidem eam scripturam vitium in se continere arbitror: neque admodum dubito, quin ita legendum sit: Hic, quod adimi nullo pacto poterat, potestve, quadam ratione eripere conatur. Nondum tamen mihi contigit, quemquam veterem librum videre, qui conjecturam meam confirmaret.*⁵⁵⁸

Et de même au chapitre XIX, livre XIII, concernant des fragments de Varron reproduits chez Nonius:

*Puto autem ita emendari posse, partim veterum librorum auctoritate, partim conjectura fretus.*⁵⁵⁹

Dans la mesure du possible, il préfère donc appuyer ses conjectures sur les variantes découvertes dans les manuscrits. Il ne veut pas s'avancer à la légère et cumuler les hypothèses sans preuves solides. Il veut proposer à son lecteur une réflexion fondée, rigoureuse, scientifique. Même si son

⁵⁵⁵Cf. op. cit., p.486: « Et ces hommes, auxquels il plaît d'acquérir des livres plus anciens et de meilleure qualité, et de se jeter à corps perdu dans cette quête, me semble agir de manière ridicule. »

⁵⁵⁶Cf. op. cit., p.176: « [...] cela je ne l'ai pas lu dans les vulgates de Cicéron qui ont été publiées, mais dans les anciens exemplaires. »

⁵⁵⁷Ibid.: « J'assure que l'on m'a montré l'ancienne leçon, et il ne fait aucun doute pour moi qu'elle est juste. »

⁵⁵⁸Cf. op. cit., p.103: « Mais pour ma part je pense que cette leçon ne contient pas en elle de défaut: et je ne doute absolument pas qu'il faille la lire ainsi: *Hic, quod adimi nullo pacto poterat, potestve, quadam ratione eripere conatur*. Cependant il ne m'a pas encore été donné de voir un livre ancien qui confirmât ma conjecture. »

⁵⁵⁹Cf. op. cit., p.315: « Or, confiant en partie dans l'autorité des livres anciens, en partie dans ma conjecture, je pense que ce passage peut être corrigé ainsi. »

raisonnement est toujours expliqué avec soin, détaillé, même s'il s'enchaîne logiquement et que ses arguments se tiennent, rien ne vaut l'autorité des livres anciens. Au chapitre XX du livre VIII, il explique ainsi qu'il a pour habitude de noter ses conjectures en marge des livres et de les distinguer clairement des variantes que lui soufflent les manuscrits. Il ne les met donc pas sur le même plan. Les premières sont toujours considérées comme moins fiables que les secondes par le public car plus subjectives. Dès qu'il le peut, il cherche donc dans les livres anciens qu'il a à sa disposition de quoi étayer ses hypothèses :

[...] *id igitur in libri mei margine adscripseram, addita ea nota, qua conjecturas meas distinguere soleo ab iis mutationibus, quas vetustis libris auctoribus facio. Sed cum postea διά χρόνον accidisset mihi, ut eum ipsum locum inspicerem; visum est, librum quoque veterem, quem habeo, consulere; si quid is forte meam conjecturam adjuvaret.*⁵⁶⁰

Il doit cependant parfois se contenter de simples conjectures. Ainsi, au chapitre VI du livre V, alors qu'il se confronte à un passage du *Stichus* de Plaute qu'il juge particulièrement corrompu, il avoue n'avoir pas trouvé de manuscrit sur lequel appuyer l'ensemble de la correction qu'il propose :

*Nunc igitur principium Stichi, quod in omnibus libris corruptissime legitur, describam ita, uti legendum censeo. In quo optima fide affirmare possum, voculas aliquot, quas sustuli, auctoribus antiquis libris esse sublatas, in ordine ipso verborum, et in versibus distinguendis, fateor, me conjectura tantummodo esse usum.*⁵⁶¹

Il a supprimé certains éléments de texte présents dans la *lectio recepta*, suivant en cela l'autorité des livres anciens qu'il a pu avoir en main, mais pour ce qui est de l'ordre des mots et de la distinction en vers, il ne le doit qu'à ses propres suppositions. Le ton de la confession, quelque peu honteuse, qu'induit le verbe « *fateor* », l'emploi de l'adverbe « *tantummodo* », montrent que le Limousin ne se satisfait pas d'un tel résultat. Mais il n'a pas le choix. Par sécurité, il indique donc à son lecteur que sa proposition de correction demeure à l'état d'hypothèse.

Voilà donc la méthode, le protocole scientifique que Muret affiche et illustre dans ses *Variae lectiones*, mêlant intelligemment *correctio ope codicis* et *correctio ope ingenii*, pour restituer au mieux, de la manière la plus pertinente qui soit, l'intégrité des textes classiques. Le Limousin se portraiture en acte, dans la posture du philologue érudit, écrivant ce qu'il fait, au fur et à mesure qu'il le fait, qu'il développe sa pensée. Lieu de la création, de la composition d'un texte, de l'ouvrage intellectuel représenté au cours de sa conception, théâtralisé, les *Variae lectiones* deviennent alors également un support de publication et de publicité des travaux scientifiques de Muret. Le recueil permet en effet à son auteur non seulement de montrer à son lectorat comment mettre en pratique les préceptes de la critique textuelle seizième siècle selon la méthode particulière qu'il défend, mais aussi de lui transmettre le fruit de cette pratique.

Pour publier le résultat de leurs recherches, de leur lecture assidue et de leur examen minutieux des œuvres antiques, les lettrés de l'époque disposent en effet de plusieurs médias : les éditions scientifiques présentant l'intégralité d'un texte corrigé, accompagné de commentaires, les cours donnés en collège ou en université, qui portent eux aussi sur la totalité d'un ouvrage, et les *miscellanea*. Ces derniers permettent quant à eux de diffuser des notes en tout genre, touchant une vaste palette d'auteurs et de sujets différents. Nul besoin d'attendre d'avoir accumulé suffisamment de remarques autour d'une seule œuvre pour les rendre publiques. Les *variae lectiones* se veulent fragmentaires et discontinues. Elles ne cherchent pas l'exhaustivité, l'examen complet d'un texte précis, mais la diversité. Les humanistes sont libres de citer qui ils veulent, de sauter du coq à l'âne sans craindre de reproches, de n'aborder qu'une seule fois, ou plus d'une centaine, selon leur bon plaisir, un auteur et son corpus. Tout ce qui ne peut faire l'objet d'une édition indépendante est rassemblé dans un immense pot-pourri. Les philologues y trouvent ainsi le moyen de communiquer leurs découvertes, qu'il s'agisse d'une œuvre qu'ils affectionnent tout particulièrement et dont ils

⁵⁶⁰Cf. op. cit., p.194: « [...] donc j'avais écrit cela dans la marge de mes livres, ayant ajouté cette marque par laquelle j'avais l'habitude de distinguer mes conjectures des variantes que j'élaborais en prenant les livres anciens pour sources. Mais, comme par la suite il m'était arrivé d'examiner ce passage même; il me sembla bon de consulter aussi le livre ancien que j'ai au cas où celui-ci apportât par hasard quelque soutien à ma conjecture. »

⁵⁶¹Cf. op. cit., p.105: « Donc je retranscrirai maintenant, de la façon dont il faut, à mon avis, le lire, le début du *Stichus* qu'on lit de manière très erronée dans tous les livres. Je peux affirmer en toute bonne foi que les quelques mots que j'ai supprimés dans celui-ci, avaient été supprimés dans les livres anciens qui ont été mes sources, mais concernant l'ordre des mots eux-mêmes et la distinction en vers, j'avoue que je n'ai fait appel qu'à mes conjectures. »

envisagent dans un avenir proche de publier une édition intégrale, ou d'un livre qu'ils n'étudieront que très peu mais qui saura néanmoins leur fournir matière à quelques chapitres parfois bien loin de leur domaine de spécialisation. Les *variae lectiones* se rapportent donc, pour une partie d'entre elles, aux textes que les lettrés ont déjà ajoutés au catalogue de leurs publications, et, pour le reste, à tout ce qui n'en fera jamais l'objet, à une matière trop mince, trop éparse, trop polyvalente pour s'incarner dans l'unicité de l'œuvre littéraire. La liberté de choix des auteurs et des textes traités, de la fréquence de leur apparition, permet aux humanistes de publier ce qu'ils souhaitent et de rivaliser les uns avec les autres quant à la *varietas* de leurs lectures.

Le recueil de Muret va dès lors se faire le reflet de sa propre production éditoriale, et l'occasion d'orchestrer la publicité de cette dernière. On retrouve ainsi dans les petits chapitres de ses livres des allusions aux œuvres qu'il a déjà publiées. Le Limousin fait référence à ses parutions pour inciter le lecteur à les consulter. Au chapitre VII du livre I, il évoque ainsi son édition commentée d'Horace, parue quatre ans auparavant, en 1555, et dédiée à Jean d'Avançon:

[...] *quoniam in scholiis Horatianis, quae adhinc annos quatuor, ad Jo. Avansonium V[irum] C[larissimum] qui tum Romae Gallorum regis legatus erat, miseram, [hoc] indicassem.*⁵⁶²

Au chapitre II du livre V, il s'agit cette fois-ci de son commentaire sur Tibulle, édité l'année précédente, en 1558:

*Superiore anno edidi Scholia quaedam in Tibullum [...]*⁵⁶³

puis, au chapitre XI, livre VII, des scholies sur Properce qui accompagnaient le précédent ouvrage:

*Igitur ex ipso quidem limine ac vestibulo mendum unum sustulimus jam, iis in Scholiis, quae anno in Propertium edidimus.*⁵⁶⁴

Enfin, il n'oublie pas de rappeler, à l'occasion du chapitre XVIII, livre X, qu'il a édité en 1551, à Paris, chez Vascosan, des commentaires sur l'*Andrienne* et l'*Eunuque* de Térence:

[...] *cum ego ante annos plus minus triginta eadem docuissem in Scholiis quibusdam meis in Terentium, quae tum edidit Lutetiae Michaël Vascosanus.*⁵⁶⁵

Concernant les œuvres du dramaturge, son travail de philologue ne s'est d'ailleurs pas arrêté là et le lecteur pourra également se référer à son édition complète des six comédies parue chez Paul Manuce. Il fait allusion à cette dernière publication au chapitre III, livre III, mais de manière vague, sans indiquer de date précise, de lieu d'impression ou de nom d'éditeur, comme c'est le cas pour les autres ouvrages dont il fait la publicité:

*Ego autem in scholiis, quibus non nullos ejus poetae locos illustravi, fassus sum, mihi non satis constare, quid de illo in jus facerem.*⁵⁶⁶

On comprend néanmoins de quoi il s'agit puisque le chapitre en question traite du *Phormion* que Muret n'aborde pas dans son édition parisienne de Térence, mais seulement dans l'aldine, en 1555. S'il n'indique aucune date, c'est probablement parce que cette dernière a déjà connu une première réédition en 1558. C'est un travail tout récent. Le lecteur aguerri, au fait de l'actualité éditoriale de son temps, comprend parfaitement de quoi il retourne.

Les *variae lectiones* sont l'occasion pour Muret de revenir sur ses publications passées, pour les mettre en valeur en répétant leur contenu, pour les compléter dans l'attente d'une éventuelle réédition, ou parfois même pour les corriger, comme c'est le cas dans le chapitre III du livre III. Le Limousin se penche de nouveau sur l'un des passages du *Phormion* de Térence qui lui avait posé problème lors de ses éditions passées: le *In jus* ?, acte V, scène VII.

Ego autem in scholiis, quibus non nullos ejus poetae locos illustravi, fassus sum, mihi non satis constare, quid de illo in jus facerem. Nam et non invenustatem esse illam repetitionem, et

⁵⁶²Cf. op. cit., p.16: « [...] puisque je l'avais indiqué dans les commentaires sur Horace que j'avais envoyés au très illustre Jean d'Avançon qui était alors ambassadeur du roi de France à Rome. »

⁵⁶³Cf. op. cit., p.102: « J'ai publié l'année dernière des *Commentaires* sur Tibulle. »

⁵⁶⁴Cf. op. cit., p.155: « Donc nous avons déjà éliminé une faute de ce début et de cette entrée en matière, dans ces *Commentaires* que nous avons édités il y a un an sur Properce. »

⁵⁶⁵Cf. op. cit., p.146: « [...] alors que pour ma part j'avais enseigné cela même, il y a plus ou moins trente ans, dans des *Commentaires* sur Térence que j'avais écrits et que Michel de Vascosan édita alors à Paris. »

⁵⁶⁶Cf. op. cit., p.59: « Or pour ma part, dans les scholies à travers lesquelles j'ai expliqué quelques passages de ce poète, j'ai avoué que je ne savais pas assez/vraiment quoi faire concernant ce *in jus*. »

*confirmari auctoritate librorum veterum, et tamen versum, ea recepta, uno pede, quam deceret, fieri longiorem. Postea autem mihi venit in mentem, solitos esse olim histriones talia quaedam de suo in recitandis fabulis addere, ut oratio quotidiana similior videretur [...]*⁵⁶⁷

Muret avait reconnu dans son édition de 1555 ne pas savoir quoi faire de ce « *in jus* ». La présence de ces deux mots se justifie par le style et la forme du texte, mais entraîne une extension du vers par-delà la métrique autorisée. Abandonnant la partie pour le temps de l'*editio princeps*, le Limousin persévère cependant, en son for intérieur, sur ses livres et sur ses brouillons, à découvrir les raisons d'être de ce « *in jus* ». Et il y parvient, le rapportant finalement à une pratique des acteurs du théâtre romain qui avaient pour habitude d'ajouter, de leur propre chef, ce genre d'éléments au texte original. Il a donc trouvé, pense-t-il, le pourquoi du comment, et les *Variae lectiones* sont le lieu idéal pour le faire savoir avant la prochaine réédition de Térence. Elles se présentent donc comme la vitrine des travaux philologiques de Muret, abordant des auteurs pour lesquels il a déjà établi, ou envisagé d'établir, sa propre édition commentée. Même si cette dernière a déjà été diffusée, le Limousin ne cesse cependant d'étudier le texte en profondeur, de compléter les notes qu'il a prises auparavant, de les corriger, d'en gommer les lacunes. Les *Variae lectiones* s'inscrivent dans le prolongement des éditions commentées dont elles constituent tantôt les prémices, tantôt l'épilogue.

Elles se font également le support privilégié de toutes les petites réflexions et corrections que les érudits ont rassemblées au cours de leurs lectures diverses et variées, mais qui ne peuvent faire l'objet, prises isolément, d'un ouvrage autonome. Ces notes ne se diffusent que sous forme de fragments regroupés les uns avec les autres en recueil pour pouvoir être publiés et survivre, pour gagner une véritable visibilité dans le paysage intellectuel. Les *Variae lectiones* transmettent donc aussi des remarques plus ou moins marginales, qui gravitent autour des grandes éditions marquant la carrière d'un humaniste. Elles aussi méritent d'être publiées de par leur nombre et la qualité, la pertinence de leur contenu. Elles sont d'ailleurs la garantie même de la *varietas* qui caractérise les recueils de *miscellanea*. Il ne s'agit pas de développer la réflexion outre mesure dans ce type d'ouvrages, de s'appesantir sur une œuvre ou un auteur, de lui donner toute la place, de compléter sans cesse un commentaire déjà bien fourni afin d'être le plus exhaustif possible. Il faut être « encyclopédique », tout lire, tout embrasser, tout comprendre, tout survoler, bondir d'un texte à un autre, d'un genre à un autre, d'un thème à un autre. L'immense majorité des auteurs cités dans l'ouvrage de Muret ne font l'objet d'aucune autre publication de sa part. Sur les 175 noms, grecs et latins, qui peuplent les *Variae lectiones*, seule une infime fraction a été diffusée sous la forme de véritables éditions commentées. Il est possible d'avoir lus tous ces auteurs, mais impossible de les avoir expliqués de manière approfondie, d'avoir pu composer pour chacun un commentaire littéraire, philologique ou culturel conséquent. Pour beaucoup, Muret n'a pris que quelques notes. Il tient cependant à les faire connaître, et il n'y a que les recueils de *miscellanea* pour s'y prêter.

C'est le cas notamment pour Plaute dont le Limousin souhaite donner une édition. Le projet avorte, mais Muret trouve dans ses *Variae lectiones* un substitut lui permettant de publier les fruits du travail qu'il a pu effectuer sur le corpus du dramaturge. Il en témoigne d'ailleurs au chapitre VII du livre V :

*Cum multa mihi impedimento sint, ne possim Plautum a me emendatum tam cito, quam speraveram, edere; constitui interea inspergere libris meis nonnullos ejus poetae locos, eosque quomodo legendos arbitrer, exponere.*⁵⁶⁸

En 1559, lorsque paraissent les *Variarum lectionum libri VIII*, il est toujours résolu à éditer sa version amendée et expliquée des comédies de Plaute. Mais de nombreux écueils ont retardé la mise en œuvre de l'ouvrage. En attendant, il choisit donc de publier certaines de ses corrections dans les chapitres de ses *lectiones*, pour donner sans doute au lecteur un avant-goût de ce que sera l'édition finale et ne pas faire oublier son projet. Ce dernier ne verra en réalité jamais le jour, mais

⁵⁶⁷Ibid.: « Or, pour ma part, dans les scholies à travers lesquelles j'ai expliqué quelques passages de ce poète, j'ai avoué que je ne voyais pas vraiment quoi faire concernant ce *in jus*. En effet, cette répétition n'est pas dénuée de charme, disais-je, et est confirmée par l'autorité des livres anciens, et cependant, si l'on accepte cette leçon, le vers est allongé d'un pied de trop par rapport à ce qui convient. Mais ensuite, il me vint à l'esprit que les comédiens avaient l'habitude autrefois d'ajouter pareille chose, de leur propre chef, dans les pièces qu'ils récitaient, pour que le discours semblât plus proche du discours quotidien »

⁵⁶⁸Cf. op. cit., p.105: « Comme beaucoup de choses m'empêchent de pouvoir publier ma version corrigée de Plaute aussi rapidement que je l'avais espéré; j'ai résolu en attendant de distiller dans mes livres [de *Variae lectiones*] quelques passages de ce poète, et d'exposer comment, à mon avis, il faut les lire. »

les scholies du Limousin pourront quand même être diffusées à travers ses *miscellanea*. Apparaissant dans ces derniers 14 fois en 1559, Plaute fera l'objet de 28 chapitres de plus en 1580, et 60 au total, s'imposant comme le second auteur le plus cité par Muret. L'humaniste a donc fini par se satisfaire d'une telle forme de publication, à défaut de l'édition entièrement consacrée au comique dont il rêvait.

La philologie tient donc le haut du pavé dans les *Variae lectiones* de Muret. Celui-ci y trouve un support de diffusion pour faire connaître l'étendue de son travail au-delà des quelques auteurs pour lesquels il a déjà pu fournir une édition complète. À travers elles, il peut revenir sur ses éditions passées, jeter les bases de nouvelles, esquisser celles qui n'existeront jamais. Il expose sa méthode, s'illustre au cours de sa mise en pratique, et en communique les résultats.

Muret professeur

La seconde approche des textes que privilégie le Limousin est une approche pédagogique. Jusque dans ses publications scientifiques, il demeure un professeur émérite désireux de transmettre à tous sa connaissance de l'Antiquité et des auteurs classiques. Les *Variae lectiones* s'adressent donc à la fois à un public de philologues érudits et aux étudiants, aux amateurs de belles-lettres. Il pose même cette visée didactique comme la vocation première de son ouvrage, chapitre XI, livre XVII:

*[...] non enim gloriae ac nomini meo, sed studiosorum utilitatibus servio: quibus cum hi qualescumque libri mei utiles esse desierint, dum semel profuerint, quominus in perpetuum abjiciantur, non recuso.*⁵⁶⁹

Il ne trouvera de gloire qu'à rendre service aux *studiosi* et à la République des lettres. Il fait œuvre utile. Ses textes n'ont pas d'autre raison d'exister que cela. S'ils n'apportent plus aucun profit à leurs lecteurs, alors ils ne sont plus bons qu'à être jetés, et Muret ne s'en offusquera pas.

Pour les étudiants, il va donc entreprendre d'éclairer le sens des textes au regard de la tradition littéraire et du contexte historique dans lesquels ils s'inscrivent, expliciter les passages obscurs de certaines œuvres, le vocabulaire archaïque, les allusions historiques, mythologiques, les points de civilisation. Les *lectiones* peuvent ainsi elles-mêmes se présenter comme des sortes de leçons au sens pédagogique du terme. Muret ne corrige plus, ne joue plus les philologues, il explique, fait comprendre. Cours inédits, composés à l'occasion du recueil, ou restitution des lectures publiques qu'il a déjà données en personne, à voix haute, dans les collèges, voire des leçons privées restées jusque là circonscrites au cercle de ses jeunes disciples qui viennent le voir dans ses appartements, la figure du Muret professeur s'exprime au travers de situations diverses qui reflètent toutes les différents aspects de sa carrière d'enseignant et de son quotidien.

Un professeur en paroles:

Muret se pose tout d'abord en professeur par le message qu'il véhicule dans ses *Variae lectiones*, par les questions qu'il se pose, par le contenu qu'il développe. Son recueil devient ainsi le vecteur d'un enseignement humaniste caractéristique de l'époque.

Expliquer les œuvres, faire connaître l'Antiquité

La mission de pédagogue du Limousin le porte à transmettre sa connaissance de l'Antiquité à ses lecteurs-élèves, à diffuser la parole des classiques grecs et latins pour lesquels il nourrit une profonde admiration et qu'il considère comme la source de toute science. À l'instar de ses confrères lettrés et érudits, il se fait le porte-parole des Humanités dont il assure la promotion auprès du public. Il inscrit donc son travail dans un processus de vulgarisation de la sagesse antique et d'apprentissage de la *latinitas*, de la belle éloquence latine indispensable à tous les jeunes ambitieux du XVI^e siècle qui veulent se hisser dans les hautes sphères du pouvoir. Le ton qu'il adopte dans son recueil, comme dans ses autres éditions commentées, est alors celui, péremptoire,

⁵⁶⁹Cf. op. cit., p.426: « [...] car je ne sers pas ma gloire ou mon renom, mais l'intérêt des étudiants: et je ne refuse pas que ces livres qui sont les miens, quels qu'ils soient, alors qu'ils ont cessé d'être utiles aux jeunes gens, soient jetés à jamais, pourvu qu'ils aient servi une seule fois. »

du maître. L'approche explicative, pédagogique des *lectiones* va donc s'avérer aussi importante dans l'ouvrage que l'approche philologique. Si le nombre de chapitres qui présentent des corrections s'élève à 213, soit 54% du volume, les commentaires, les explications en tous genres données par Muret au sujet des textes qu'il examine, en occupent quant à eux 257, ce qui équivaut à 66% de l'ouvrage. À son pupitre, le Limousin dispense son enseignement.

Voyons tout d'abord quelle méthode il utilise pour professer. À l'époque, l'apprentissage des belles-lettres et de la *latinitas* passe par la pratique de la *praelectio*⁵⁷⁰. Face à ses élèves, le professeur lit à voix haute le passage d'un des textes du canon classique fixé au programme du collègue où il enseigne, puis l'explique, relevant des points de vocabulaire, de syntaxe, des allusions culturelles ou historiques qu'il va développer et expliciter. L'élève doit ensuite être capable de reproduire l'exercice seul. Il s'approprie ainsi le discours des Anciens et l'imité, pour pouvoir ensuite user de cet *ars dicendi* nouvellement acquis afin de briller dans la bonne société ou dans l'exercice de ses charges futures, qu'elles soient politiques, religieuses ou culturelles. Les belles-lettres forment les individus à l'art de l'éloquence dans lequel tout grand personnage se doit d'exceller, mais aussi à la philosophie, à l'histoire, à l'art de la guerre, de la politique, autant d'enseignements indispensables pour réussir et faire carrière⁵⁷¹. Nul ne peut se passer d'une bonne connaissance de l'Antiquité et des grandes œuvres classiques. Dans le prolongement des collèges, les *miscellanea* et toutes les publications savantes qui fleurissent au XVI^e siècle se font dès lors eux aussi le vecteur de cette éducation humaniste. Les érudits entreprennent donc de retranscrire à travers l'écrit les méthodes d'enseignement qu'ils mettent en pratique lors des lectures publiques données au sein des établissements scolaires.

Dès qu'il explique un texte dans ses *Variarum lectionum libri*, Muret suit donc un schéma de raisonnement semblable à celui de la *praelectio*. Tout commence par la lecture, qui s'exécute en aparté tout d'abord, dans le for intérieur du professeur. Le Limousin ouvre les livres de sa bibliothèque, feuillette, examine, relève des passages, des éléments de texte qui peuvent susciter des difficultés de compréhension car trop obscurs, trop allusifs, nécessitant une bonne culture classique pour en décrypter toutes les références. À partir de là, il construit sa réflexion pour venir en aide au lecteur novice et lui fournir les outils intellectuels préalables à toute lecture des textes antiques qu'il voudra effectuer de son propre chef, sans le soutien d'un professeur. Il va donc pour ce faire citer les quelques lignes qui l'intéresse – voilà la *praelectio* – puis entreprendre de les expliquer. Les arguments qu'il développe sont alors agrémentés d'une ou plusieurs citations, elles aussi tirées des œuvres du canon, qui viennent illustrer son propos. Celles-ci ne sont pas que de simples exemples, elles sont également autant de matières premières que les *studiosi* apprennent par cœur pour pouvoir les réutiliser plus tard dans leurs discours, leurs dissertations et pour appuyer leur argumentation sur la parole des grands personnages et littérateurs qui font autorité. L'accumulation de citations, caractéristique des lectures publiques, des éditions commentées, ainsi que des *variae lectiones*, a donc une visée pédagogique. Il s'agit de donner aux élèves des modèles à imiter, des expressions toutes faites qu'ils peuvent réemployer, et une série d'extraits d'auteurs renommés qu'ils doivent glisser dans leurs œuvres personnelles ou dans la conversation pour montrer leur érudition et le bien-fondé de leurs propos.

Nous avons défini la méthode, reste à déterminer la nature des commentaires que donne le Limousin. Quels sont les thèmes qu'il aborde le plus fréquemment, les branches du savoir auxquelles il s'intéresse?

La plupart des explications sont d'ordre littéraire. Elles sont alors destinées à éclaircir le sens d'un passage, à commenter quelques vers, à traiter de sémantique, de poétique ou d'histoire de la littérature. Ces considérations concernent 215 chapitres, soit 84% des commentaires. La moitié, 113, sont couplées aux corrections philologiques. Muret ne peut évidemment pas commenter un texte fautif. Il doit d'abord passer par l'étape de l'amendement pour ensuite appuyer son explication sur une base solide. Le travail de critique textuelle a d'ailleurs pour but premier d'améliorer la

⁵⁷⁰Voir par exemple CLAIRE, Lucie, « La praelectio, une forme de transmission du savoir à la Renaissance : l'exemple de la leçon d'introduction aux *Annales* de Tacite de Marc-Antoine Muret (1580) », *Camenuiae*, n°3, juin 2009 (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Article_Lucie_Claire.pdf>) (consulté en décembre 2009).

⁵⁷¹Sur l'enseignement des belles-lettres au XVI^e siècle, voir MARGOLIN, Jean-Claude, *L'humanisme en Europe au temps de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 1981 (*Que sais-je?* 1945), Introduction p.9, et chapitre 4.

compréhension et l'étude des œuvres classiques. C'est un moyen avant d'être une fin. On corrige pour pouvoir expliquer, pour avoir accès à un texte fiable sur lequel exercer sa réflexion.

Ensuite viennent les questions d'histoire, de civilisation et d'anthropologie qui sont abordées dans 47 des 169 chapitres de l'*editio princeps*, puis dans 40 de plus en 1580, et 20 dans les quatre livres de *Variae lectiones* publiés en 1600. Le total est donc de 107 chapitres, plus du quart, dans lesquels Muret traite d'histoire et de culture anciennes. Il est en effet essentiel pour tout lecteur désireux de comprendre en profondeur les textes classiques de connaître l'arrière-plan historique auquel les auteurs peuvent faire allusion et qui détermine de manière implicite, sous-jacente, le sens des œuvres, qui influence la réflexion et les idées que celles-ci véhiculent. Sans notion d'histoire ancienne, impossible de saisir réellement la portée des propos de Cicéron dans les *Catilinaires* ou les *Philippiques*. C'est le devoir de Muret, en tant que professeur, de donner à ses élèves-lecteurs tout le bagage culturel dont ils ont besoin pour saisir les œuvres de l'Antiquité dans tous leurs aspects.

Les commentaires philosophiques, moralistes et religieux sont la troisième catégorie que l'on retrouve le plus fréquemment, mais bien loin derrière les deux autres, à 38 reprises seulement. On pourrait s'en étonner après avoir constaté plus haut que les ouvrages de philosophie faisaient partie des lectures de prédilection du Limousin. Mais bien souvent celui-ci les étudie dans le cadre de la critique philologique. Il développe peu de réflexions purement philosophiques. Lui même n'est pas philosophe. Il peut expliciter le sens des ouvrages, simplifier les propos des auteurs pour les rendre accessibles au plus grand nombre, mais sans aller plus loin.

Le reste des commentaires enfin aborde divers sujets, comme le droit, les sciences, la géographie, la mythologie, la grammaire, la rhétorique, répondant à l'impératif de *varietas* qui préside au genre des *miscellanea*, et à celui de l'encyclopédisme que prône l'éducation humaniste. L'analyse des textes se doit d'être exhaustive, la plus complète possible, et de ne négliger aucun champ du savoir. Tous les aspects des œuvres doivent être examinés minutieusement.

Les commentaires du Limousin sont tout-à-fait caractéristiques de ce que l'on attend d'un professeur au XVI^e siècle, par leur contenu et leur forme. L'enseignement vise avant tout à expliquer le sens des textes et à donner aux lecteurs une culture générale concernant l'histoire et les civilisations antiques. À cela viennent s'ajouter d'autres considérations en tous genres qui traduisent l'éclectisme des humanistes.

La question de l'intertextualité

Après le commentaire centré sur les œuvres en elles-mêmes, l'intertextualité est l'autre grande piste de réflexion que suit Muret tout au long de ses *Variae lectiones*, le dernier prisme à travers lequel il va lire et examiner les textes classiques. Il ne s'agit plus d'expliquer un texte pour lui-même, mais de le mettre en rapport avec le reste de la littérature gréco-romaine, de le contextualiser, d'en déceler les influences, les sources d'inspiration, de relever les échos qui mettent en résonance les œuvres les unes avec les autres. Là encore, il s'agit d'une problématique propre à la pensée humaniste et à son approche des textes antiques.

Pour éclairer le sens des œuvres latines, les érudits recherchent en effet les liens de filiations qui existent entre elles et leurs modèles grecs. Il est un fait notoire que les auteurs latins se sont largement inspirés de leurs prédécesseurs hellènes. Ils les ont étudiés avec attention pour y puiser leurs idées, leurs connaissances, mais aussi pour nourrir leur style. Les relations d'intertexte qui tissent un maillage complexe entre les deux corpus sont dès lors déterminantes pour comprendre les œuvres qui se font échos les unes aux autres. Les références peuvent être explicites, ou sous-jacentes, dans la plupart des cas, mais toujours présentes. L'héritage grec est indéniable chez les Latins, profondément admiratifs de la culture hellénistique et désireux de rivaliser, voire de surpasser leurs voisins. À partir de là, il apparaît évident que la comparaison des premiers avec les seconds doit constituer l'une des approches privilégiées des professeurs et des philologues qui se piquent de belles-lettres.⁵⁷²

⁵⁷²Voir MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^e siècle : entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p.20-22

Pour les enseignants, l'identification des réminiscences de grec dans les ouvrages du canon romain peut apporter un éclairage nouveau à ces derniers. Elle peut aider à résoudre un problème de sens, à comprendre un archaïsme, une allusion, un clin d'œil. Pour les philologues, savoir que tel auteur a imité, voire entièrement plagié, tel autre, rend plus aisé le travail de correction. Retrouver le modèle grec permet de trancher entre deux leçons ou d'avancer une conjecture en l'appuyant sur des bases solides. L'intertextualité fait donc partir des questions récurrentes qui guident l'appréhension des textes par les humanistes et tient une place importante dans leurs commentaires.

Dans les *Variae lectiones* de Muret, ce sont quelques 52 chapitres qui sont explicitement traversés par cette problématique, soit un huitième de l'ouvrage. À chaque fois, le raisonnement est le même. Le Limousin met en présence un auteur latin avec le ou les auteurs grecs dont il s'inspire selon lui. Il collecte ainsi les face-à-face, confronte les citations, les couples de vers ou les pans entiers de texte. Il souligne les héritages, les influences, les références. Les rapports qu'il cherche à déceler entre les œuvres sont de plusieurs ordres: imitation plus ou moins libre d'un texte, traduction littérale, ou plus simplement partage d'une même idée, d'un même sens, de références communes, permettant de commenter les auteurs latins avec l'aide des Grecs.

L'imitation est le type de relations que l'on retrouve le plus fréquemment. On peut en donner un exemple avec le chapitre X, livre VIII, dans lequel Muret compare deux passages de la III^e *Catilinaire* de Cicéron, imités selon lui du *Contre Ctésiphon* d'Eschine:

Caput X: Ciceronis loci duo ex Aeschine, ut videtur, imitati.

[...] *Credi autem potest imitatus esse hac in parte locum illum Aeschinis ex oratione adversus Ctesiphontem*

[...] *eorum igitur locorum utrumque quin ex eadem Aeschinis oratione expresserit, non sane admodum dubito.*⁵⁷³

La façon dont Muret procède pour analyser ces rapports d'intertextualité répond à un schéma précis qu'il répète d'un chapitre à l'autre, qui guide son raisonnement. Il commence par introduire l'œuvre sur laquelle il travaille, ici les *Catilinaires* de Cicéron, puis, expliquant un premier passage de celles-ci, il relève plusieurs citations tirées du modèle grec pour les mettre en regard avec le texte latin. La suite du chapitre repose alors sur un va-et-vient constant d'une langue à l'autre, Muret ne cessant de comparer mot à mot, phrase à phrase les deux auteurs, de renvoyer aux similitudes de sens et d'expressions. Il en est de même, au chapitre V du livre VIII, dans lequel il compare l'*Énéide* et l'*Illiade*, Virgile et Homère, les deux grands poètes épiques:

Caput V: Virgilii versus e sexto Aeneidos ex Homero imitati.

Cum studiose fecerint aliquot eruditi homines, ut indicarent locos Homeri, quos Virgilius imitatus esset: multos tamen (neque aliter in tanta copia fieri potuit) praetermiserunt. Qualis est ille e sexto Aeneidos: ubi accipiente in navim Charonte:

Ingentem Aenean, gemuit sub ponere cymba

Sutilis, et multam accepit rimosa paludem.

Ita enim Iliados?, cum insiliret Minerva in currum Diomedis, gemuisse sub tanto pondere axis faginus dicitur:

ἦ δ' ἔς δίφρον ἔβαινε παρὰ Διομήδεα δῖον
ἔμμεμανῖα θεᾶ· μέγα δ' ἔβραχε φήγινοσ ἄζων
βριθοσύνη· δεινὴν γὰρ ἄγεν θεὸν ἄνδρά τ' ἄριστον.⁵⁷⁴

⁵⁷³MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi annotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.184:

« Chapitre X: deux passages de Cicéron imités, à ce qu'il semble, d'Eschine.

On peut croire que, dans cette partie, ce passage a été imité du discours *Contre Ctésiphon* d'Eschine [...]: je ne doute donc absolument pas que l'un et l'autre de ces passages ont été traduits de ce même discours d'Eschine. »

⁵⁷⁴Cf. op. cit. p.179: « Chapitre V: des vers de Virgile, tirés du livre VI de l'*Énéide*, ont été imités d'Homère.

Nous avons reproduit le chapitre dans son entier. Le titre tout d'abord donne le ton. Il annonce la tournure que va prendre l'explication de Muret. Le Limousin veut souligner la filiation de l'*Énéide* par rapport à l'*Illiade*. Il commence d'ailleurs par un constat général qui étend les rapports d'imitation entre les deux œuvres bien au-delà d'un passage ponctuel. Dans l'ensemble de son œuvre, Virgile s'est largement inspiré du père de l'épopée grecque. Viennent alors finalement les vers précis, tirés du livre VI de l'*Énéide* (VI, v.413-414), qui ont attiré l'attention de Muret. La barque de Charon dont le bois gémit lorsqu'Énée monte à bord, à cause du poids, lui évoque le char de Diomède dont les essieux aussi craquent du fait qu'il porte à la fois le héros et la déesse Athéna. L'image que véhicule le « *gemuit sub ponere* » se retrouve ainsi chez les deux auteurs.

Souvent, on le constate, les Latins poussent l'imitation au plus près du texte original, de manière de plus en plus littérale. Il n'est alors pas rare de les voir glisser vers une traduction pure et simple de leurs modèles grecs. Ce sont aussi ces petites tricheries, que les auteurs dissimulent, que Muret entreprend de relever dans ses *Variae lectiones*, car le phénomène est loin d'être isolé. Au chapitre XIX du livre II, il présente ainsi Cicéron en traducteur de Démosthène pour la seconde *Philippique*:

Alius Ciceronis locus e Demosthene expressus.

*Sumptum ex eadem illa Demosthenis oratione videtur et id, quod in secunda Philippica scriptum est: Ut igitur in seminibus est caussa arborum et stirpium: sic hujus luctuosissimi belli semen tu fuisti. Nam et ille cum Aeschinem omnibus calamitatibus, quibus Athenienses conflictati erant, causam praebuisse dixisset, ita id confirmavit: ὁ γὰρ τὸ σπέρμα παρασχών, οὗτος τῶν φύντων αἴτιος*⁵⁷⁵

Et de même, au chapitre XI du livre VIII, c'est Salluste que le Limousin accuse d'avoir plagié Eschine et Démosthène:

E declamatione in Sallustium loci duo, quorum alter ex Aeschine, alter e Demosthene expressus videtur.

*Ex eadem Aeschinis oratione sumptum est id quod positum est ad finem illius declamationis, qua Cicero, tamquam a Sallustio provocatus, respondere ei fingitur. Ita enim ibi scriptum est: Finem dicendi P.C. faciam. Saepe enim gravius vidi effendere animos auditorum, eos qui aliena flagitia aperte dixerunt, quam eos qui commiserunt. Apud Aeschinem enim ita legimus, ἤδη γὰρ ποτε εἶδον μισηθέντας τοὺς τὰ τῶν πλησίον αἰσχρὰ λίαν σαφῶς λέγοντας. quod autem statim jungitur: Mihi quidem ratio habenda est, non quid Sallustius merito debeat audire; sed ut ea dicam, si qua ego honeste effari possum: videtur imitatum ex illo Demosthenis: ὀκνῶ μὴ περὶ σοῦ τὰ προσήκοντα λέγων αὐτὸς οὐ προσήκοντας ἐμαυτῷ δόξω προηρησθαι λόγους aut ex hoc, quod in eadem oratione legitur: πολλὰ τοίνυν ἕτερ' εἶπεῖν ἔχων περὶ αὐτοῦ παραλείψω· οὐ γὰρ ὅσ' ἂν δείξαιμι προσόντ' αἰσχρὰ τούτῳ καὶ ὀνειδίη, πάντ' οἶμαι δεῖν εὐχερῶς λέγειν, ἀλλ' ὅσα μηδὲν αἰσχρὸν ἔστιν εἶπεῖν ἐμοί.*⁵⁷⁶

Alors que quelques hommes érudits ont fait en sorte, avec application, d'indiquer les passages d'Homère que Virgile avait imités, ils en ont cependant oublié beaucoup (et il aurait été impossible qu'il en fût autrement dans un texte d'une si grande richesse). Tel est ce passage extrait du livre VI de l'*Énéide*: où, alors que Charon le reçoit dans sa barque:

Ingentem Aenean, gemuit sub ponere cymba

Sutilis, et multam accepit rimosa paludem.

En effet, dans l'*Illiade*, livre V, il est dit que, alors que Minerve sautait sur le char de Diomède, le bois de l'essieu a gémi sous un tel poids:

ἦ δ' ἔς διφρον ἔβαινε παρὰ Διομήδεα δῖον

ἔμμεμανῖα θεᾶ· μέγα δ' ἔβραχε φήγιος ἄζων

βριθοσύνη· δεινὴν γὰρ ἄγεν θεὸν ἄνδρά τ' ἄριστον. »

⁵⁷⁵Cf. op. cit. p.52: « Un autre passage de Cicéron traduit de Démosthène.

Ce qui est écrit dans la seconde *Philippique* semble aussi avoir été tiré de ce même discours de Démosthène: *Ut igitur in seminibus est caussa arborum et stirpium: sic hujus luctuosissimi belli semen tu fuisti.* En effet, ce grand orateur, comme il avait dit qu'Eschine avait causé toute les calamités que subissaient les Athéniens, le prouva de la façon suivante: ὁ γὰρ τὸ σπέρμα παρασχών, οὗτος τῶν φύντων αἴτιος. »

⁵⁷⁶Cf. op. cit. p.185: « Deux passages extraits d'un discours chez Salluste, dont l'un semble traduit d'Eschine, l'autre de Démosthène.

Ce qui a été placé à la fin de ce discours/cette déclamation, dans lequel il imagine que Cicéron, après avoir été, pour ainsi dire, provoqué par Salluste, lui répond, est tiré de ce même discours d'Eschine. En effet, voilà ce qui a été écrit dans ce passage: *Finem dicendi P.C. faciam. Saepe enim gravius vidi effendere animos auditorum, eos qui aliena flagitia aperte dixerunt, quam eos qui commiserunt.* Chez Eschine nous lisons ceci ἤδη γὰρ ποτε εἶδον μισηθέντας τοὺς τὰ τῶν πλησίον αἰσχρὰ λίαν σαφῶς λέγοντας que l'on rattache aussitôt à: *Mihi quidem ratio habenda est, non quid Sallustius merito debeat audire; sed ut ea dicam, si qua ego honeste effari possum:* et cela semble avoir été imité de ce passage de Démosthène: ὀκνῶ μὴ περὶ σοῦ τὰ προσήκοντα λέγων αὐτὸς οὐ προσήκοντας ἐμαυτῷ δόξω προηρησθαι λόγους ou de celui-ci, qu'on lit dans le même discours: πολλὰ τοίνυν ἕτερ' εἶπεῖν ἔχων περὶ αὐτοῦ παραλείψω· οὐ γὰρ ὅσ' ἂν δείξαιμι προσόντ' αἰσχρὰ τούτῳ καὶ ὀνειδίη, πάντ' οἶμαι δεῖν εὐχερῶς λέγειν, ἀλλ' ὅσα μηδὲν αἰσχρὸν ἔστιν εἶπεῖν ἐμοί. »

Dans les deux cas, Muret alterne de manière continue les citations latines et les citations grecques, les plaçant les unes à côté des autres sous les yeux du lecteur afin que celui-ci se rende compte de leur similarité. Il ne donne guère plus d'explications, les faits parlent d'eux-mêmes.

Enfin, le Limousin ne se contente pas de simplement collectionner les citations latines imitées ou traduites des Grecs. Il utilise ses liens d'intertextualité entre les unes et les autres pour mener ses explications de texte. Le but premier est de comprendre les œuvres. Muret utilise donc la proximité des unes avec les autres pour expliciter certains passages obscurs, problématiques, au sens complexe. Au chapitre X du livre I, il s'interroge sur l'emploi métaphorique du verbe *equitare*, chevaucher, qu'Horace emploie pour parler de l'Eurus, un vent. C'est un choix audacieux selon le Limousin, que le poète latin n'aurait jamais osé faire s'il n'avait pu s'appuyer sur un précédent: Euripide parlant du Zéphyre dans les *Phéniciennes*. Horace s'inspire d'ailleurs beaucoup de ses homologues grecs. Il est l'un des meilleurs représentants des rapports d'intertextualité qui habitent les œuvres latines.

Equitandi verbum quod Euro tribuit Horatius, Euripidem quoque eodem modo locutum esse.

Audaci sane metaphora usus videtur Horatius, cum Euro vento equitandi verbum tribuit. Notus est enim ille versiculus,

Per Siculas equitavit undas.

Neque unquam id, ut opinor, sine veterum exemplo ausus esset. Sed meminerat, Euripidem quoque eodem modo locutum esse de Zephyro. Itaque fecit more suo, ut, persequendis Graecorum vestigiis, τὸ τοῦ λέξεως καινόν τε καὶ ξενικόν quaereret, seque quam longissime a trita et plebeja loquendi consuetudine abduceret. Quo in genere plane singularis fuit: neque meo quidem iudicio. Graecas loquendi formas Latinorum poetarum quisquam vel frequentius, vel sidentius, vel felicius imitatus est. Locus autem ille Euripidis, quem dico, ita scriptus est in Phoenissis:

*Ζεφύρου πνοαῖς ἰππεύσαντος ἐν οὐρανῶι*⁵⁷⁷

L'étude de l'intertextualité dans les œuvres classiques fait donc partie des approches privilégiées par Muret en tant que professeur et philologue dans ses *Variae lectiones*. Il navigue constamment entre les auteurs grecs et latins, d'une citation à l'autre, d'un texte à son modèle, retournant aux racines, à la source, les confrontant au sein d'un même chapitre. On comprend dès lors pourquoi il est si important pour lui de défendre l'enseignement des auteurs grecs dans les collèges. Examiner la façon dont les Latins se sont appropriés les œuvres grecques permet aux humanistes, aux lettrés du seizième siècle, aux étudiants, d'imiter à leur tour les classiques et d'adopter leur *ars dicendi* en reproduisant ce qui a été fait avant eux, en reprenant les méthodes pratiquées par les grandes figures de l'Antiquité. Imitation et traduction seront d'ailleurs les maîtres mots de Du Bellay dans sa *Défense et illustration de la langue française*. L'intertextualité donne les clés de certains textes. C'est une problématique essentielle pour l'apprentissage du latin comme pour le développement des langues vernaculaires.

Un professeur en actes: lectures publiques et lectures privées dans les *Variae lectiones* de Muret

Muret ne se contente pas de dispenser un enseignement à travers ses *Variae lectiones*, il se met également en scène dans son rôle de professeur, incarne le pédagogue humaniste en action, qu'il enseigne dans les collèges, face à un public d'élèves, ou en particulier, dans ses appartements

⁵⁷⁷Cf. op. cit. p.18-19 : « Euripide l'utilise le terme *equito*, chevaucher, que Horace a appliqué à l'Eurus, de la même façon.

Horace semble oser utiliser cette métaphore quand/au moment où il a appliqué le verbe chevaucher au vent Eurus. En effet ce petit vers est connu:

Per Siculas equitavit undas.

Et, je pense, il n'aurait jamais osé faire cela sans l'exemple des anciens. Mais il se souvenait qu'Euripide aussi s'exprimait de cette façon au sujet du Zéphyr. C'est pourquoi comme à son accoutumée il a fait en sorte, marchant dans les pas des Grecs, de demander τὸ τοῦ λέξεως καινόν τε καὶ ξενικόν et de s'écarter le plus loin possible de sa façon habituelle de parler, courante et commune. Il se distingua clairement dans ce genre de pratique, et, à mon avis, aucun des poètes latins n'a imité plus de fois, avec plus de fidélité et plus de bonheur la façon de parler des Grecs. Ce passage d'Euripide dont je parle a été écrit ainsi dans les *Phéniciennes*: Ζεφύρου πνοαῖς ἰππεύσαντος ἐν οὐρανῶι »

privés, pour quelques disciples choisis. Il distille alors à travers les chapitres de son ouvrage des informations biographiques relatives à sa carrière de professeur en Italie. Ce n'est plus tant le portrait de l'enseignant type qu'il dépeint, du représentant parfait, par le contenu canonique de ses cours, de l'éducation humaniste, mais celui d'un homme en particulier, lui, Marc-Antoine Muret, et de son parcours personnel.

Le rapprochement que l'on peut faire entre les *variae lectiones* et les lectures publiques en raison des méthodes d'enseignement similaires développées au sein des unes et des autres, ainsi que de leur contenu, est revendiqué par le Limousin. Celui-ci n'a de cesse d'adopter la posture du professeur tout au long de son ouvrage, de prendre la pose pourrait-on aller jusqu'à dire. Il rappelle qu'il est enseignant et a donc toute légitimité à tenir un discours pédagogique. Il inscrit alors ses *Variarum lectionum libri* dans le prolongement de ses propres cours. Les auteurs qu'il aborde dans son recueil, qu'il corrige et explique, ont déjà constitué le sujet de certaines de ses lectures publiques. Il se plaît alors à jalonner son ouvrage de références à sa carrière.

Il évoque ainsi, au chapitre XIII du livre VIII, le cours qu'il a donné à Paris, en 1551, sur *l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote⁵⁷⁸:

*Quod cum mihi semper suspectum visum esset: meminisse me, octo abhinc annos, cum eum librum Lutetiae publice interpretarer, ita dicere, mendosam mihi ejus loci scripturam videri; sic tamen, ut non magno negotio corrigi posset.*⁵⁷⁹

Sa lecture publique sur *l'Andrienne* et *l'Eunuque* de Térence, effectuée la même année dans la capitale française, est mentionnée elle aussi, chapitre XVIII, livre X:

*Atque ego, quae tum Manutio indicavi, eadem publice docueram Lutetiae, quinquennio ante, et cum ipso Turnebo communicaveram.*⁵⁸⁰

Puis, chapitre XV, livre XII, c'est d'une leçon donnée sur le *Pro Archia* de Cicéron, alors qu'il enseigne à la Sapienza de Rome, dont il parle:

*Ego, cum eam orationem abhinc triennium publice in urbe interpretarer; usus sum vetere libro [...]*⁵⁸¹

Elle se serait déroulée trois ans auparavant. Mais avant quoi? Cela correspond-t-il à la date de 1577, soit trois ans avant la publication effective des *Variarum lectionum libri XV*, ou à celle de 1573, trois ans avant que Muret ne fasse parvenir à Plantin le douzième livre enfin achevé de son ouvrage, en 1576? La seconde option nous paraît plus probable. Le Limousin ne prévoyait probablement pas qu'il faudrait attendre encore quatre années avant que ses *lectiones* ne paraissent enfin, et ce point de détail chronologique n'a probablement pas été modifié dans le texte par la suite. Nous n'avons cependant pas pu trouver de plus amples renseignements chez les biographes à propos d'un cours sur le *Pro Archia*, mais il est avéré que Muret expliqua plusieurs discours de Cicéron dans les années 1570⁵⁸².

Enfin, au chapitre XII, livre XIII, c'est le *De Providentia* de Sénèque, qu'il a également expliqué à la Sapienza de Rome en 1574-1575, auquel il fait référence⁵⁸³:

⁵⁷⁸Voir DELAGE, Franck, « Un humaniste limousin du XVI^e siècle : Marc-Antoine de Muret. », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 55, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.147-180; DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p.20-21; GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

⁵⁷⁹MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidi Ruhnkenii, cujus praeafatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.186: « Comme cela m'avait toujours semblé suspect, je me souviens que, il y a huit ans, alors que j'expliquais ce livre en public à Paris, je disais que la leçon donnée dans ce passage me semblait erronée, mais de telle sorte cependant que l'on pouvait la corriger sans fournir un gros travail. »

⁵⁸⁰Cf. op. cit. p.146: « Et pour ma part, j'ai révélé il y a quinze ans à Manuce les mêmes choses que j'avais enseignées en public à Paris, et que j'avais communiquées à Turnèbe lui-même. »

⁵⁸¹Cf. op. cit. p.287: « Pour ma part, alors que j'expliquais ce discours il y a trois ans, à Rome, lors d'une lecture publique, j'avais utilisé un livre ancien [...] »

⁵⁸²Sur les cours donnés par Muret à la Sapienza de Rome dans les années 1570, voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitres XV, XVI et XVII, p.258 à 318.

⁵⁸³Voir DELAGE, Franck, « Un humaniste limousin du XVI^e siècle : Marc-Antoine de Muret. », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 55, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.147-180; DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p.279; GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.

*Interpretabar nuper publice librum Senecae, quo sanctus ille philosophus quaerit, quare mala bonis viris accidant, cum fit Providentia.*⁵⁸⁴

Muret se met donc en scène dans son quotidien d'enseignant, face à ses élèves, debout à son pupitre. Ses *Variae lectiones* ne reprennent donc pas seulement les éditions commentées qu'il a publiées, mais aussi les cours qu'il a donnés. Elles viennent les compléter, ou tout simplement les répéter pour pouvoir diffuser leur contenu à plus grande échelle, hors des salles des collèges. Les auteurs et les œuvres qu'il cite de manière récurrente sont les mêmes qu'il a enseignés: les *Comédies* de Térence, l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote et les *Métamorphoses* d'Ovide en 1551; les *Odes* d'Horace en 1552; le *De Divinatione* de Cicéron en 1553, les *Verrines* en 1554, le *De Finibus* en 1555, les *Catilinaires* en 1556 et les *Tusculanes* en 1557; le *De Officiis* de Cicéron toujours et le *De Providentia* de Sénèque ainsi que les *Satyres* de Juvénal en 1575; la *Rhétorique* d'Aristote en 1576-1577; la *Conjuration de Catilina* de Salluste en 1578; l'*Énéide* de Virgile en 1579; les *Annales* de Tacite en 1580-1581; les *Lettres à Atticus* de Cicéron en 1582⁵⁸⁵. Un bref regard au tableau n°6 nous prouve que tous ces textes tiennent une place prépondérante dans les *Variae lectiones*, qui tantôt succèdent aux lectures publiques pour approfondir les pistes de réflexion que celles-ci avaient amorcées, tantôt les précèdent, les alimentent, défrichent les œuvres et annoncent les auteurs que Muret enseignera. Le recueil donne donc un condensé de la carrière professorale du Limousin.

L'activité d'enseignant de Muret ne se résume pas à ses lectures publiques, elle gagne aussi son quotidien, sa vie privée. Le Limousin aime la compagnie et ses appartements sont toujours volontiers ouverts à ses élèves et amis. Muret reçoit, Muret professe, à toutes heures. Tout son petit monde se réunit autour de lui pour passer du bon temps et surtout pour s'entretenir de belles-lettres, pour partager l'érudition du maître et son travail de lecture, d'étude des textes. Comme pour son activité officielle, rémunérée, de professeur, comme pour son activité de philologue, le Limousin utilise les chapitres de ses *Variae lectiones* pour raconter ces discussions du quotidien, lorsqu'il est entouré de ses familiers ou de ses proches. Il met en scène le déroulement de ces conversations et les découvertes qu'il en retire. Ce sont tous ces instants de lecture semi-publique, intime, qui vont fournir à son ouvrage un arrière-plan biographique conséquent. Muret s'expose, se livre à son lecteur.

Il y a tout d'abord la lecture en tête-à-tête, quand le Limousin se fait professeur particulier. C'est notamment le rôle qu'il tient auprès du petit Marc-Antoine, le fils de son frère décédé, dont il est devenu le tuteur en 1577 et dont il assure l'éducation⁵⁸⁶. Le voilà à la fois père de substitution et pédagogue, ce qui n'est pas pour lui déplaire. Le chapitre III du livre XVI devient alors le moyen pour lui de témoigner de son rôle d'enseignant mais aussi de se mettre en scène dans son intimité et de confier à son lecteur, complice et confident, ce qu'il ressent pour son neveu:

*Repuerascere me cogit amor in meos. Itaque qui jam pridem et comoedias et cetera ludicra posueram, ut graviora et huic aetati convenientiora curarem, nunc ut consulam studiis M. Antonii, qui natura fratris mei filius est, caritate et benevolentia meus, Terentium, amores olim ac delicias meas, sumo interdum in manus, ejusque fabulas cum optimae spei puerulo, magna cum animi mei voluptate percurro.*⁵⁸⁷

⁵⁸⁴MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.287:

« J'expliquais récemment en public ce livre de Sénèque, dans lequel cet auguste philosophe se demande pourquoi les malheurs s'abattent sur les hommes de bien, alors que la Providence existe. »

⁵⁸⁵GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître; VIVIER, Marylène, *Étude du catalogue de la bibliothèque de Marc-Antoine Muret réalisé par Paulo Renzi*, 2011, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSIB-Université Lyon 2, p52-58, (publication à venir).

⁵⁸⁶Après la mort de son frère, vers 1577, Muret devient le tuteur de son neveu, Marc-Antoine, qu'il élève et chérit comme son propre fils, en faisant son héritier. Il veille à lui inculquer l'amour des belles-lettres et de l'Antiquité. En 1578, alors que l'enfant a sept ans, il lui offre l'*Institutio puerilis*, manuel d'apprentissage de la langue latine. De même, dans ses *Variae lectiones*, il se dépeint en train de lui faire la lecture et de lui enseigner la langue de Cicéron. Voir BARBIER-MUELLER, Jean Paul, *Ma bibliothèque poétique : éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p372 ; et GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, pas encore paru, p.45.

Le jeune Marc-Antoine ne survivra que peu de temps à son oncle, décédant à l'âge de seize ans le 6 octobre 1586. Cf le précédent, p.31.

⁵⁸⁷MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.379:

Il s'agit probablement du chapitre le plus personnel des *Variae lectiones*. Nulle part ailleurs, Muret ne parlera de ses sentiments au-delà de ce qu'exige la politesse. Il exprimera son affection pour ses amis, louera chaudement les confrères qu'il admire, mais il y aura toujours un voile d'éloquence, un artifice du paraître, du savoir-vivre dans la société humaniste, un sens de l'adresse et de l'éloge qui viendra mettre en question la sincérité de ses propos. Ici, le ton est beaucoup plus intimiste, attendri. Muret n'a pas besoin de feindre vis-à-vis de son neveu qui n'est qu'un petit enfant, *puerulo*. Il nous livre un témoignage bref, sobre, mais sincère, touchant. Il aime son neveu comme son propre fils et nourrit pour lui les plus grands espoirs, comme le ferait un père admiratif devant sa progéniture.

En ce qui concerne l'éducation du jeune Marc-Antoine, Muret senior le confie aux bons soins de Térence. L'étude de ces comédies, en compagnie de l'enfant, change d'ailleurs le visage du vieux professeur qui retrouve ses années de collègue, d'étudiant, alors qu'il découvrait dans les pièces du dramaturge l'amour, ses plaisirs, ses peines. Il en oublie la *gravitas* de l'érudit dont les années ont chargé ses épaules. Nul besoin de se formaliser dans ses leçons. Il redécouvre la joie simple de la lecture, le rire léger et plein d'esprit des comédies, faisant fi du sérieux auquel s'astreignent les pédants.

Le chapitre du Limousin porte ici sur un moment exceptionnel, rarement partagé avec le public. C'est l'enseignement le plus intime qu'il puisse donner, le soir, seul avec son neveu, quand sa maison est habituellement toujours peuplée d'amis et de familiers. Muret ne réitérera pas ce genre de confiance. Mais il donne d'autres leçons dans le cadre privé de ses appartements, et les évoque également à travers ses *Variae lectiones*. Ainsi décrit-il au chapitre XX, livre IV ces instants d'été où il se retrouve avec ses proches, quand le soleil est haut et la chaleur assommante, pour lire ensemble les auteurs classiques dans la fraîcheur de sa demeure, à Tivoli:

*Legebamus Tibure, aestivis mensibus, a prandio, dum se calor frangeret, vitandi somni causa, et διαγωγῆς χάριν, Odae Horatii, [...] : ac si quid veniebat in mentem, quod aut e Graecis effictum, aut exquisitius dictum, aut denique ab ejus poetae interpretibus praetermissum, neque tamen cognitu indignum, videretur, id, pro suo quisque captu, quasi symbolas quasdam, amice et simpliciter in medium conferebamus.*⁵⁸⁸

Ce n'est pas un cours comme ceux qu'il donne en public, dans les collèges. Ici tout le monde s'exprime, met en commun ce qu'il pense avoir trouvé de pertinent à propos du texte. C'est une lecture partagée autour du maître – car ce sont avant tout des élèves que Muret reçoit ainsi dans la journée. Chacun vient s'exercer. À l'instar des analyses de textes qu'effectue le professeur, seul, lors de ses *praelectiones*, on se pose la question de l'intertextualité, on recherche les références aux Grecs, on relève les passages remarquables, ceux qui n'ont pas encore été expliqués, pour mener alors soi-même le travail de commentaire. Comme une mise en pratique des leçons qu'ils suivent par ailleurs en classe. Les élèves viennent ainsi prolonger chez leur professeur les cours que celui-ci – ou un autre peut-être – leur dispense lors des lectures publiques déclamées au sein des collèges.

Il en est de même au chapitre X du livre II dans lequel Muret raconte la visite que lui rendit un étranger à l'époque où il professait encore à Venise, entre 1554 et 1557. Il ne s'agit pas de l'un des familiers que le Limousin a l'habitude de recevoir chez lui pendant ces leçons particulières que nous avons mentionnées précédemment. Ce n'est pas l'un de ses jeunes élèves dont il suit attentivement le parcours, avec lequel il partage régulièrement son quotidien, mais un auditeur occasionnel – les lectures publiques étant ouvertes à tous – qu'il n'a encore jamais rencontré personnellement. L'inconnu se présente le lendemain d'un cours que le Limousin a donné dans la Sérénissime et qui a porté, entre autres choses, sur la douleur. Il faisait partie du large public qui entourait Muret ce jour-là:

« L'amour pour les miens me pousse à redevenir enfant. C'est pourquoi, alors que j'avais composé il y a longtemps des comédies et d'autres divertissements pour traiter de choses plus sérieuses et plus convenables pour mon âge, aujourd'hui que je m'occupe des études de Marc Antoine qui est le fils de mon frère par nature, mais le mien par la tendresse et la bienveillance, je prends parfois dans mes mains Térence, mes amours et mes délices d'autrefois, et je parcours ses pièces avec grand plaisir, en compagnie d'un petit enfant qui porte en lui les meilleurs espoirs. »

⁵⁸⁸Cf. op. cit. p.98: « Nous lisions les *Odes* d'Horace, à Tibur (Tivoli), les mois d'été, pour le déjeuner, jusqu'à ce que la chaleur se fût atténuée, pour éviter le sommeil et passer le temps: et, si quelque chose nous venait à l'esprit, qui était imité des Grecs, ou que l'on pouvait qualifier de remarquable, ou enfin qui avait été négligé par les commentateurs de ce poète sans cependant sembler indigne d'être étudié, cela, nous le mettions en commun, en toute amitié et toute simplicité, comme une contribution, chacun en fonction de ses capacités. Et on lit dans ces livres [de *Variae lectiones*] la plupart des éléments que nous avons tirés de ces échanges. »

*De vi doloris Venetiis, magno stipatus studiosorum hominum corona, aliquando disputabam [...] Postridie ejus diei venit ad me unus eorum qui sermoni illi interfuerant, homo et probus, et ceteroqui non ineruditus, sed Graecarum inscius litterarum.*⁵⁸⁹

Le visiteur vient quérir l'aide du Français au sujet d'un passage de Plutarque, extrait de la *Vie de Marius*, qui a été abordé pendant le cours. Désireux de prolonger la leçon, l'élève – qui semble déjà âgé puisqu'il possède, nous le verrons par la suite, une bibliothèque, et appartient donc probablement à la catégorie des riches amateurs de belles-lettres plus qu'à celle des étudiants – est parti à la recherche, dans ses propres livres, des textes auxquels Muret a pu faire allusion durant sa lecture, des citations qu'il a données, revenant ainsi aux sources utilisées par le professeur. Et il y est parvenu, sauf pour l'extrait de Plutarque. N'étant pas lui-même helléniste, il espère donc que Muret pourra l'aider:

*Unum, inquit, est, quod magnam hercule mihi molestiam exhibuit. Nam cum, dimum reversus, in bibliothecam me abdidissem, coepi ea quae tu dixeras, mecum in animo recolere. Ac cetera quidem, nihil absuit, non sane multum, quin ita uti tu dixeras, in iis, quos dixeras, libris scripta repererim. Unum de Jugurtha reperiendi nulla potestas fuit. Et quidem ea causa totam Marii vitam ita diligenter perlegi, ut ne littera quidem una me fugerit. Velim igitur, si commodum est, quem mihi injecisti scrupulum, tute eximas; recogitesque tecum, unde id sumpseris. Nam de Plutarcho quidem, fugit te ratio.*⁵⁹⁰

Le Limousin s'exécute, retrouve le passage dont il est question, révélant par la même occasion à l'étranger que la leçon présentée par son exemplaire est particulièrement corrompue, le traduit en latin pour son hôte, et le lui explique. Cet entretien s'inscrit donc dans la continuité d'un cours donné en public. Muret poursuit son enseignement après le collège, chez lui, pour tous ceux qui en ont besoin. Et ce sont les *Variae lectiones* qui lui permettent de divulguer le contenu de ces leçons privées qui, autrement, sombreraient dans l'oubli.

Muret reçoit donc des étudiants chez lui, seul ou en groupe, ses familiers ou de parfaits inconnus, toujours prêt à dispenser son enseignement à quiconque le sollicite. Ainsi rapporte-t-il, au chapitre I du livre XV, qu'il a accueilli chez lui, alors qu'il se trouvait à Rome, dans sa maison du Quirinal, des étudiants allemands effectuant leur tour d'Italie. C'est chose fréquente à l'époque pour les jeunes gens d'Europe du Nord et de l'Ouest que d'aller passer quelques temps dans la péninsule afin de parfaire leur éducation classique au cœur des hauts lieux de la culture humaniste et au plus près des grands esprits du XVI^e siècle. La *peregrinatio* est alors le *modus vivendi* des étudiants qui se déplacent d'un collège à un autre, d'un pays à un autre, pour découvrir l'Europe, rencontrer leurs homologues étrangers ainsi que les professeurs émérites dont la réputation dépasse les frontières, ceux qui signent les livres à succès de l'époque, les philologues et savants de renom dont l'on vante partout le génie et recommande la fréquentation. L'Italie est la destination la plus prisée⁵⁹¹. Au cours de leur périple, les *studiosi* déracinés viennent frapper aux portes de leurs aînés, de ces « stars » à l'érudition et à l'intelligence si célèbres, dans l'espoir d'y recevoir quelques cours particuliers, ou d'y glaner quelques précieux enseignements. À en croire Muret, son nom est désormais sur la liste de ces personnalités à visiter.

Venerant ad me in Quirinalem visendi ac salutandi causa nobiles aliquot Germani adolescentes, qui cum totam prope Italiam perlustrassent: neque quemquam fere praetermississent eorum qui nomen aliquod habent in litteris, quin eum vidissent, allocutique essent, me quoque, ut ipsi quidem dicebant, eadem de causa videre, mecumque colloqui voluerant. Cumque ipsi me de studiis meis, ego contra eos de Germaniae statu, deque iis qui illic hodie florere dicerentur, eruditus hominibus interrogarem, quae cujusque aetas esset, quae habitu-

⁵⁸⁹Cf. op. cit. p.42: « Je dissertais un jour à Venise sur la violence de la douleur, entouré d'un cercle d'hommes très studieux [...] Le lendemain, l'un de ceux qui avaient assisté à mon discours, un homme honnête, et qui n'était du reste pas sans érudition, mais qui ignorait les lettres grecques, vint me voir . »

⁵⁹⁰Ibid.: « Il y en a un seul, dit-il, qui, par Dieu, m'a causé de grands désagréments. En effet, comme, étant retourné chez moi, je m'étais retiré dans ma bibliothèque, j'entrepris de me remémorer ce que tu avais dit. Et pour tout le reste, rien ne manqua, ou vraiment peu de choses, que je ne trouvais écrit comme tu l'avais dit, dans les livres que tu avais dits. Mais il me fut impossible de trouver un passage sur Jugurtha. Et qui plus est, pour cette raison, je parcourus avec attention toute la *Vie de Marius*, de sorte que pas même une lettre ne m'échappa. Donc je voudrais, si cela te convient, que tu m'ôtes en toute sécurité ce souci que tu as jeté en moi, et que tu songes de nouveau au passage d'où tu l'as tiré. En effet, au sujet de Plutarque, assurément, le jugement t'échappe. »

⁵⁹¹Sur l'éducation à l'époque humaniste, voir LE GALL, Jean-Marie, *Les humanistes en Europe, XV^e- XVI^e siècles*, Paris, Ellipses, 2008, (Le monde : une histoire), chapitre II, p.60-62.

*do corporis, quae fortuna ac conditio vivendi, in primis autem, quinam ex eis patritam atque avitam religionem constanter tuerentur, neque illo se pestiferarum opinionum aestu abripi sinerent: varie illis ut de quoque interrogati erant, respondentibus, una atque altera hora consumpta est. Complexus igitur illos, et abeuntes faustis omnibus prosecutus dimisi. Interfuerat illi sermoni ac colloquio nostro Darius Bernardus [...]*⁵⁹²

Voilà donc que les étudiants allemands viennent le trouver pour s'entretenir de belles-lettres avec lui. La discussion s'engage donc, les uns s'enquérant des travaux du maître, de ses recherches sur les textes classiques pour bénéficier de son savoir et parfaire à ses côtés leur connaissance de l'Antiquité et des œuvres du canon, l'autre s'intéressant davantage aux nouvelles venues d'Allemagne, à la situation de l'Humanisme alors en plein essor dans le pays, ainsi qu'à ses hôtes eux-mêmes, cherchant à les connaître, à s'assurer qu'ils se portent bien. C'est un face-à-face maître/disciples très paternaliste, très affectueux, qu'il nous rapporte de la sorte. On sent le plaisir de Muret à converser de la sorte, et à le raconter ensuite. Les discussions durent plusieurs heures, jusqu'à ce que, après avoir parlé actualité, politique, religion et bien sûr littérature, le Limousin embrasse et raccompagne ses invités. Muret ne semble jamais lassé de s'entretenir avec les *studiosi* et de leur transmettre son savoir. Professeur, il l'est en permanence et le revendique fièrement jusque dans ses écrits, dans ses *Variae lectiones*, où il n'hésite pas à rapporter ces scènes conviviales, ce quotidien passé en compagnie de la jeunesse estudiantine.

La leçon ne s'arrête d'ailleurs pas là. La rencontre avec les jeunes Allemands débouche en effet sur une nouvelle conversation entre lui et l'un de ses familiers, Darius Bernardus, présent lors de l'entretien, à propos de la façon dont leur contemporains s'expriment en latin. L'élève se plaint à son professeur du déclin de la langue de Cicéron. Il a souffert d'entendre les invités user de termes dont la latinité laissait à désirer:

*Dolebam excidere interdum grandiori illi, qui tecum colloquebatur, voces quasdam minus Latinas, quibus ille perpetuus subitae orationis nitor quasi maculis quibusdam infuscaretur.*⁵⁹³

Mais Muret n'est pas de cet avis. S'ensuit alors une longue dissertation dans laquelle il défend le latin tardif contre le rigorisme des cicéroniens et démontre la richesse de l'ensemble du corpus antique.

Dans l'expression *variae lectiones*, le terme de *lectiones* peut d'abord être compris comme désignant les lectures de Muret, puis les leçons, au sens philologique du terme, qu'il relève, collecte, oppose et corrige, et aussi peut-être, enfin, les leçons au sens pédagogique. Dans son recueil, Muret enseigne, transmet l'héritage antique à ses *studiosi*. Il enseigne, à travers le contenu même des remarques et des commentaires qu'il compose pour l'occasion, et se montre en train d'enseigner, ici dans les collèges, au cours de sa longue carrière de professeur, là chez lui, pour son neveu, pour ses familiers, voire pour des inconnus qui viennent le rencontrer pour bénéficier de ses lumières. Les *variae lectiones* font œuvre de pédagogie, et Muret ne se fait pas prier, grand orateur qu'il est, pour mettre en scène et romancer tous ces instants où il fait montre de ses qualités d'enseignant, quel que soit le lieu et le public. Le Limousin trouve ainsi un vecteur de publication pour ses cours. C'étaient les éditions commentées qui servaient jusque là de pendants, de supports aux lectures publiques. Mais les possibilités qu'elles offraient étaient moindres. À travers ses *lectiones*, Muret ne divulgue pas seulement les explications qu'il a données en collège, mais aussi les leçons inédites qu'il a dispensées à ses proches, en privée, et d'autres encore qu'il n'a composé

⁵⁹²MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p. 340.

« Étaient venus me voir et me saluer sur le Quirinal quelques nobles jeunes Allemands qui, comme ils avaient parcouru presque toute l'Italie, et qu'ils n'avaient omis de rendre visite et de parler à presque aucun des hommes qui avaient quelque renom en matière de lettres, avaient voulu me voir moi aussi, ainsi qu'ils le disaient eux-mêmes, pour cette même raison, et s'entretenir avec moi. Et comme ils m'interrogeaient sur mes travaux en cours, alors que moi au contraire je les questionnais sur la situation en Germanie et sur les hommes érudits qui, disait-on, fleurissaient là-bas aujourd'hui, que je leur demandais à chacun quel était leur âge, s'ils étaient en bonne santé, quelles étaient leur fortune et leur condition de vie, et surtout lesquels parmi eux conservaient avec fermeté la religion de leurs pères et de leurs aïeux, et ne se laissaient pas arracher à elle par le feu de doctrines funestes: comme ils avaient donné diverses réponses quand je les avais interrogés sur chaque sujet, un heure, puis une autre, étaient passées. Donc, les ayant embrassés et accompagnés de tous mes vœux de prospérité lors du départ, je les congédiai. Darius Bernardus avait assisté à la conversation et à notre entretien [...] »

⁵⁹³Ibid.: « Je souffrais que des mots moins latins, à cause desquels l'éclat de ce discours improvisé était terni, comme par des taches, aient parfois échappé à cet homme assez âgé qui parlait avec toi. »

que pour son recueil. Ce dernier n'est donc pas qu'une simple répétition d'un cours déjà déclamé auparavant, bien au contraire, c'est une sorte de programme d'enseignement idéal, élaboré par Muret, seul, sans pression extérieure des autorités, selon ses goûts, ses lectures, et sa vision de l'éducation humaniste.

De Venise au Quirinal: une esquisse d'autobiographie

L'une des caractéristiques des *Variae lectiones* de Muret qui mérite d'être soulignée, et que nous avons déjà partiellement abordée dans les paragraphes précédents, réside dans son caractère autobiographique. Ce ne sont pas des mémoires, ni un journal intime. Elles ne se donnent pas comme un récit détaillé, structuré, de la vie de Muret, depuis sa naissance jusqu'à ses vieux jours, mais distillent ici et là des morceaux de vie choisis, que le Limousin accepte de dévoiler à son lecteur. Ce dernier endosse alors le rôle de confident, d'ami, de complice. De manière discontinue, par touches éparses, ponctuelles, isolées souvent les unes des autres mais dispersées à travers l'ensemble de l'ouvrage, Muret dresse son autoportrait, se raconte, s'illustre, se représente. Il essaime alors des anecdotes diverses et variées au sein de ses chapitres à travers lesquelles le lecteur peut tenter de reconstituer une sorte de squelette de sa vie. Voilà ce que nous avons pu noter:

À Paris, en 1551, nous le voyons enseigner l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote (chapitre XIII, livre VIII) ainsi que l'*Andrienne* et l'*Eunuque* de Térence, qu'il publie ensuite chez Michel de Vascosan (chapitre XVIII, livre X)⁵⁹⁴. Puis il part pour Venise où, en 1555, il édite Horace (chapitre VII, livre I) et les six comédies de Térence (chapitre III, livre III), puis les élégiaques, Tibulle (chapitre II, livre V) et Properce (chapitre XI, livre VII) en 1558, chez Paul Manuce⁵⁹⁵. Quelque part entre 1554 et 1557, toujours dans la Sérénissime, il commentera un passage de la *Vie de Marius*, de Plutarque (chapitre X, livre II). À la Sapienza de Rome bien plus tard, dans les années 1570, il donnera une explication du *Pro Archia* de Cicéron (chapitre XV, livre XII) puis, en 1574-1575, il expliquera le *De Providentia* de Sénèque (chapitre XII, livres XIII).

Ce ne sont que quelques jalons dans sa vie de professeur et d'éditeur. Nombre de ses travaux et de ses cours manquent à l'appel. Il n'en a sélectionné que quelques uns. Il ne cite par exemple ses éditions commentées que dans les huit premiers livres des *Variae lectiones*, ceux qui ont été publiés en 1559 à Venise, soit très peu de temps après ses commentaires sur Horace, Térence, Catulle, Tibulle et Properce. Probablement pour rappeler à son lecteur l'existence de ces ouvrages tout récents, pour lui donner un aperçu de ce qu'il a déjà pu faire alors qu'il n'est encore qu'un jeune humaniste ambitieux qui se bâtit, livre après livre, cours après cours, une solide réputation. Ensuite, son rôle de professeur prend le pas. Et c'est vrai qu'il enseigne plus et publie moins. Il dresse donc à travers ses *Variae lectiones* une chronologie fragmentaire et lacunaire de sa vie professionnelle, mais tout particulièrement intéressante en ce qu'il a sélectionné les informations qu'il souhaitait donner et omis les autres. Peut-être a-t-il choisi de citer les auteurs auxquels il était tout particulièrement attaché et pour lesquels il jugeait son travail digne d'être rapporté et mis en valeur. Toujours est-il qu'il partage avec nous, lecteur, le regard personnel qu'il porte sur son existence. Il nous présente ce qu'il faut retenir de sa vie, l'essentiel. Le reste importe peu.

À côté de ces considérations sur sa carrière, on trouve également d'autres anecdotes non datées, qui narrent la vie au quotidien de Muret, chez lui, dans ses appartements. Le Limousin dépeint tout ce contexte sous-jacent qui détermine ses lectures, son étude et sa réflexion, tout ce qu'il y a avant et pendant, autour de lui, le décor, l'atmosphère. Il met en scène son vécu à travers les différents lieux qu'il a pu habiter. Le lecteur voyage alors avec lui, dans les villes qu'il a fréquentées, les espaces qu'il a occupés, qu'il s'est appropriés. Muret les peint en arrière-plan, là aussi toujours par fragments, pour le temps de quelques lignes, d'un paragraphe. Ce n'est pas un

⁵⁹⁴DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre I.

⁵⁹⁵Cf. op. cit. chapitre VII.

tableau réaliste, détaillé qu'il en donne une fois de plus, mais quelques impressions, quelques touches subjectives de couleurs qui suffisent à rendre compte du goût que pouvait avoir la vie pour lui et permettent aux lecteurs d'imaginer ce qu'était le quotidien dans l'entourage de cet homme.

Chapitre XX, livre IV, il est à Tivoli, dans sa résidence d'été, entouré de ses disciples. Il décrit la chaleur italienne de ces débuts d'après-midi où il faut choisir entre la sieste et la lecture. Ces quelques lignes ont des allures de *dolce vita* :

Legebamus Tibure, aestivis mensibus, a prandio, dum se calor frangeret, vitandi somni causa, et διαγωγής χάριν, Odas Horatii [...] ⁵⁹⁶

Ailleurs, il sera dans sa maison du Quirinal pour accueillir ces jeunes Allemands (chapitre I, livre XV). Le biographe Charles Dejob indique que c'est en 1582 que Muret achète enfin sa première maison, pour la somme de 5 000 écus d'or, au pied de cette colline⁵⁹⁷. Les *Variae lectiones* du Limousin ont quant à elles été composées, pour ce qui concerne le livre XV, dans les années 1570. Muret vit donc déjà sur le Quirinal, ayant probablement été locataire avant de se décider enfin, vieillissant, à devenir propriétaire. Il choisit ainsi l'un des hauts lieux de résidence à Rome pour y couler la fin de ses jours, sous le soleil italien.

Et puis il y a ce très long chapitre, livre III, le tout premier, où il décrit l'atmosphère régnant sur sa résidence de Padoue. En voici un extrait:

Habitabat Patavii in vicinia mea homo adolescens, genere Corsicus, honesto, ut ferebatur, et credibile erat, apud suos loco natus, qui eo venerat ad jus civile discendum: quo in studio ita diligenter et attente annos aliquot consuapserat, ut magna jam esset de doctrina illius hominum opinio. Ventitabat autem fere quotidie in aedes meas, devexo jam et inclinato Sole, aestas enim erat: ibique, quod aedes satis amplae erant, satisque apricae, aut sub dio ambulans, et cum aequalibus suis jucundissime colloquens, aut saltu, aut lucta, aut trigonali pila corpus exercens, fessas studiorum laboribus vires honestissime reficiebat. ⁵⁹⁸

Le Limousin est à Padoue depuis 1557-1558. Il y vit entouré de ses élèves. La maison est grande, ensoleillée, toujours pleine de vie et ouverte à tout un chacun. Tous les jours on lui rend visite, on se promène, on discute, on s'exerce au sport, au saut, à la lutte, à des jeux de balle. Ici, on soigne son corps et son esprit. C'est un lieu de détente pour les jeunes gens, après l'étude. Muret prend ainsi l'exemple d'un jeune Corse, étudiant en droit, l'un de ses voisins, qui vient le voir chaque soir pour se ressourcer aux côtés de ses camarades. Et il n'est pas le seul. Le Limousin citera plus loin Franciscus Molinus, qu'il héberge:

Diversabatur apud me Franciscus Molinus, patricius Venetus, adolescens optimarum artium studiis mirifice deditus [...] ⁵⁹⁹

mais aussi Nicolaus Lippomanus, Lazaro Mocenigo, Johannes Malipetrus, Giorgio Contarini:

Haec ego vix auderem litteris prodere, mendacii suspicionem reverens, nisi et res adhuc recens esset, (nondum enim annus est) et Nicolaum Lippomanum petri Alexandri filium, Lazarum Mocenicum Franciscii filium, Joannem Malipetrum Nicolai filium, Georgium Contarenium Laurentii filium, patricos Venetos, optimos et nobilissimos adolescentes, aliosque praeterea innumerabiles ejus rei testes haberem. ⁶⁰⁰

⁵⁹⁶MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II p.98: « Nous lisions les *Odes* d'Horace, à Tibur (Tivoli), les mois d'été, pour le déjeuner, jusqu'à ce que la chaleur se fût atténuée, pour éviter le sommeil et passer le temps [...] »

⁵⁹⁷Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre XIX, p.335.

⁵⁹⁸MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.55: « Un jeune homme, corse d'origine, [...] qui était venu ici pour apprendre le droit civil, vivait à Padoue dans mon voisinage: [...] or il venait presque chaque jour dans ma demeure, quand le Soleil déjà descendait et déclinait, car c'était l'été: et ici, parce que ma maison était assez grande, et assez ensoleillée, soit qu'il se promênât en plein air, soit qu'il discutât le plus agréablement du monde avec ses camarades, soit qu'il exerçât son corps au saut, à la lutte, à des jeux de balle à trois, il reconstituait ses forces épuisées par le labeur de ses études. »

⁵⁹⁹Ibid.: « Logeait alors chez moi, de passage, Franciscus Molinus, un patricien vénitien, jeune homme qui se livrait tout entier de manière admirable à l'étude des beaux arts [...] »

⁶⁰⁰Ibid.: « Pour ma part, j'oserais à peine montrer cela dans mes écrits, craignant qu'on me soupçonne de mentir, si cela ne s'était pas produit encore tout récemment (il n'y a pas encore un an) et si je n'avais pour témoins de ces faits Nicolas Lippomanus, fils d'Alessandro, Lazaro Mocenigo, fils de Francesco, Giovanni Malipetrus, fils de Nicolas, Giorgio Contarini, fils de Lorenzo, des patriciens vénitiens, les jeunes gens ROUX Maïté | Master Cultures de l'Écrit et de l'Image | Mémoire de master | août 2011 - 152 - Droits d'auteur réservés.

Tous sont fils de patriciens vénitiens, ses élèves auxquels il dispense des cours à Venise puis à Padoue, dans les collèges ou en tant que professeur particulier. Tous partagent avec lui ces petits instants de bonheur tranquille après la classe. Ici, ils se délectent du don de ce petit Corse capable de mémoriser des textes entiers et de les réciter par cœur sans difficulté, sans commettre une seule erreur. La vie est bien agréable parmi la jeunesse dorée italienne. On vient chez Muret pour se divertir, prendre du bon temps, se recréer de corps et d'esprit, « *vires honestissime reficiebat* », dans un cadre tout-à-fait charmant, « *jucundissime* ». C'est un lieu propice au repos de l'âme que nous dépeint le Limousin, un lieu convivial où vont bon train les discussions érudites et les divertissements insouciantes – mais toujours honnêtes! –, son petit coin de paradis où il se délasse entouré d'éphèbes et de beaux esprits. Après ses tribulations en France, l'exil forcé, la menace du bûcher, voilà Muret apaisé, prenant le temps de vivre en Italie et de décrire cette existence tranquille, hédoniste.

À travers ses *Variae lectiones*, le Limousin parle de lui, consacre ici et là un paragraphe à des considérations plus biographiques que scientifiques, ce qu'il ne s'autorise pas dans ses éditions commentées. Il ne s'attarde jamais beaucoup, mais glisse tout de même quelques mots à l'oreille de son lecteur sur une scène, une anecdote, un lieu qu'il tient à raconter, à immortaliser, un souvenir, comme des vellétés de mémoires qu'il n'écrira jamais mais que l'on trouve comme amorcées sous forme d'esquisses. Il nous renseigne sur sa vie professionnelle, sa vie privée, sa famille, sa maison et ses familiers. Il livre dans son recueil quelques renseignements d'ordre personnel sur le contexte dans lequel il vit, dans lequel il lit et aborde l'étude des textes classiques, sans s'attarder, mais en ouvrant néanmoins au public des portes sur certains des événements les plus personnels de son existence – pensons au décès de son frère.

Muret se présente donc dans ses fonctions de philologue, d'éditeur scientifique, de professeur, mais aussi dans sa vie d'homme. Il dresse un portrait de lui-même en paroles et en actes. Le travail de lecture, d'enseignement, son quotidien donnent lieu à une *collectio* d'instantanés vécus, d'éléments biographiques au cours desquels le Limousin apparaît tour à tour en lisant, en discutant, en vivant. Autoportrait, autobiographie, les *Variae lectiones* s'imposent dès lors comme une œuvre littéraire construite dans laquelle Muret met en scène son intimité.

L'INTIMITÉ DE LA LECTURE-ÉCRITURE MISE EN SCÈNE

L'acte de lecture-écriture qui est certes appelé à être publié mais demeure, pour le temps de son exécution dans la sphère du privé, dans la plus pure intimité de la création, fait l'objet d'une savante mise en scène dans les *Variae lectiones* de Muret. C'est au fil de ces pages que le Limousin se laisse aller à l'anecdote, au vécu, au plaisir de raconter où, comment, quand, avec qui, il lit, pense et écrit. Son lecteur devient complice et confident, invité à pousser la porte de sa vie privée pour découvrir l'homme derrière l'humaniste. Il ne faut néanmoins pas s'illusionner et imaginer que l'auteur nous ouvre son jardin secret en toute confiance, naïf et sincère. Ces moments d'intimité une fois mis en récit, font l'objet d'une savante reconstruction. Muret les remodèle. Il ne les offre pas à son lecteur sous leur forme première, brute, spontanée, mais les retravaille, en polit les aspérités pour leur donner l'aspect sous lequel il jugera bon de les divulguer sans trop s'exposer. Il s'agit d'une mise en scène qui, partant de situations réelles, les reconstitue, les transforme à travers le prisme de la pensée murétienne. Le Limousin garde le contrôle sur ce qu'il laisse transparaître de lui-même et de sa vie privée. C'est une photographie de son intimité corrigée, censurée par ses soins, probablement enjolivée qu'il offre, mettant en avant son travail de lecteur et d'écrivain, ainsi que l'interaction entre ces deux facettes de son être. Il rectifie ainsi le réel pour présenter à son public l'image idéale du savant humaniste à l'œuvre.

Muret, livres en main

Comment Muret choisit-il ses lectures? Comment étudie-t-il les textes? Comment se conduit-il face à eux? Quels rapports entretient-il avec les livres qu'il examine? Ce sont des

questions auxquelles répondent les *Variae lectiones*. Le Limousin y donne quelques aperçus de sa vie privée à travers lesquels il s'applique à brosser un autoportrait de lui-même au travail. Il y adopte le ton de la causerie, de la confidence, déambulant dans ses souvenirs aux côtés de son lecteur comme auprès d'un vieil ami, parlant de tout et de rien, de ses petites anecdotes vécues qui l'ont conduit vers un livre, un auteur, une remarque. Ici et là, au cours de ses petits chapitres, il essaime quelques informations, quelques lignes, quelques mots, sur le lieu qu'il fréquentait, le moment de la journée, la situation dans laquelle il se trouvait, en quelle compagnie, au moment où lui est venu à la main tel ouvrage et à l'esprit telle leçon ou tel commentaire. Il permet ainsi à son public d'entrer dans l'intimité de son étude, mettant en scène des situations de lecture.

Lire est tout d'abord un acte que Muret exécute en solitaire, dans sa bibliothèque. Seul face aux livres, il s'abandonne alors à leur bon vouloir. La sélection qu'il effectue parmi les ouvrages dont il dispose, semble relever du hasard, ou plutôt, d'une volonté propre aux livres eux-mêmes, qui le dépasse et lui échappe. Les ouvrages s'imposent à la lecture. C'est du moins ce que le Limousin laisse entendre, chapitre XIII, livre VI, alors qu'il feuillète pour la première fois la *Bibliothèque* d'Apollodore, un livre qui apparaît comme tombé du ciel directement dans ses mains:

*Nuper ergo cum Apollodori bibliothecam, quae tunc primum in meas manus venerat, percurrerem; in ipso statim principio haec reperi [...]*⁶⁰¹

On retrouve la même image au chapitre VIII, du livre XV:

*Ego itaque, qui horis exceptis haec qualiacumque procudo, ut quisque liber venit in manus, ita ex eo aliquid excerpo, quo mea haec auctiora fiant.*⁶⁰²

Les ouvrages semblent lui échoir au gré de ses déambulations. La lecture est alors présentée comme un acte de glanage, de collecte, qui s'effectue au fil des rencontres du Limousin avec les œuvres. Dès qu'un livre atterrit, Dieu sait comment, entre ses mains, il l'examine et parvient toujours à en tirer un élément intéressant à rajouter au nombre de ses remarques, leçons ou commentaires. C'est ainsi que son recueil de *lectiones* s'accroît peu à peu, suivant le mouvement, les rebondissements de ses lectures, qui relèvent avant tout de l'accident, du hasard, plus que d'un événement prévu et préparé.

Muret ne parle presque jamais de choix. Il ne semble pas suivre un plan de lecture particulier, réfléchi, construit, s'être donné une liste de titres à aborder, mais plutôt laisser les livres venir à lui. Il agit en toute liberté, au gré de ses envies, des ouvrages dont il croise la route et qui peuvent l'inspirer. Il en prend un sur son étagère, l'ouvre, et entreprend de l'étudier. C'est une pratique très spontanée de la lecture.

Le plaisir aussi tient une place prépondérante dans le rapport de Muret aux livres. Celui-ci ne se contraint pas à traiter d'une œuvre en particulier. Il ne suit pas une quelconque obligation de lecture, mais avant toute chose son goût personnel pour un certain genre littéraire ou un auteur. C'est ce dont il témoigne au chapitre III du livre XVI, à propos de Térence:

*Repuerascere me cogit amor in meos. Itaque qui jam pridem et comoedias et cetera ludicra posueram, ut graviora et huic aetati convenientiora curarem, nunc ut consulam studiis M. Antonii, qui natura fratris mei filius est, caritate et benevolentia meus, Terentium, amores olim ac delicias meas, sumo interdum in manus, ejusque fabulas cum optimae spei puerulo, magna cum animi mei voluptate percurro. Reperio autem ad oras librorum meorum notata nonnulla, quae fortassis non ingrata fuerint illius poetae amatoribus. Quaedam igitur, ut fors feret, ex illis in hos libros referam, si cui forte, aut usui aut oblectamento esse possint. Ac alia quidem alias : nunc ex Adelphis haec pauca, quae ad manum sunt.*⁶⁰³

⁶⁰¹Cf. op. cit., p.135: « Récemment donc, comme je parcourais pour la première fois la *Bibliothèque* d'Apollodore, qui était échu entre mes mains, j'ai trouvé dès le début ceci: [...] »

⁶⁰²Cf. op. cit., p.353: « C'est pourquoi moi qui, au fil des heures, compose des remarques de toute sorte, selon que chaque livre me vient en main j'en tire quelque élément, grâce auquel (le nombre de) mes annotations se trouvent augmentées. »

⁶⁰³Cf. op. cit., p.379: « L'amour pour les miens me pousse à redevenir enfant. C'est pourquoi, alors que j'avais composé il y a longtemps des comédies et d'autres divertissements pour traiter de choses plus sérieuses et plus convenables pour mon âge, aujourd'hui que je m'occupe des études de Marc Antoine qui est le fils de mon frère par nature, mais le mien par la tendresse et la bienveillance, je prends parfois dans mes mains Térence, mes amours et mes délices d'autrefois, et je parcours ses pièces avec grand plaisir, en compagnie d'un petit enfant qui porte en lui les meilleurs espoirs. Or je trouve notées dans les marges de mes livres quelques remarques, qui ne déplairaient peut-être pas à ceux qui aiment ce poète. Donc, puisque le hasard m'y conduit, je reporterai certaines d'entre elles dans ces livres, au cas où, éventuellement, elles puissent constituer quelque utilité ou quelque divertissement pour quelqu'un. Mais autre temps, autres pensées/en d'autres temps les choses étaient

C'est avec grand plaisir qu'il se plonge dans les comédies du dramaturge latin, « ses amours et ses délices d'autrefois », « *amores ac olim delicias meas* ». La lecture n'est donc pas une contrainte chez lui, un fardeau, un devoir lié à son statut d'éditeur scientifique ou de professeur. Il s'agit surtout d'un loisir, qu'il pourra ensuite, éventuellement, utiliser dans le cadre de sa carrière professionnelle. Son rapport au livre est donc d'abord un rapport affectif, très subjectif, avant d'être une approche érudite et objective.

Une lecture prédestinée, fruit du hasard, de la passion, et non du choix rigoureux et raisonné auquel devrait s'astreindre tout humaniste, voilà l'occasion pour Muret de donner une tournure très théâtrale à son activité, à sa position et à ses motivations de lecteur. Dans l'extrait reproduit ci-dessus, on remarquera ainsi la façon dont il met en scène de manière détaillée la situation de lecture dans laquelle il se trouve. Il est chez lui, avec son Térence en main. Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas un hasard complet qui l'a conduit à prendre cet ouvrage en particulier. C'est à titre de tuteur en charge de l'éducation de son neveu Marc-Antoine, accueilli dans ses foyers à la mort de son frère, qu'il a choisi les comédies de Térence. La lecture est ici utilisée à des fins pédagogiques. Néanmoins, le hasard joue toujours un rôle prépondérant, Muret répétant à deux reprises le substantif *fors*. Il reste un acteur essentiel de la pièce, ou plutôt une espèce de *deus ex machina*, à la source de rebondissements et de révélations capitales. En effet, si c'est bien volontairement que le Limousin entreprend de lire Térence, il ne s'attendait pas cependant à y découvrir des notes marginales qu'il avait pu inscrire par le passé tout autour du texte. Ce trésor caché fera dès lors l'objet d'une édition, dans le cas où certains y trouveraient leur intérêt. Ses *Variae lectiones* ne publient donc pas que des remarques inédites, composées pour être intégrées avec d'autres à un recueil de *miscellanea*, mais aussi le fruit d'anciennes lectures, retrouvées par hasard, dans les marges des livres de sa bibliothèque. Elles sont le résultat de fouilles, d'une collecte de tout ce que le Limousin a pu griffonner ici et là au cours de ses travaux, avec l'intention de l'éditer, ou simplement pour lui-même. Il ramasse et amasse tout ce qui pourrait mériter d'être exposé sur le forum de la République des lettres, l'ancien qu'il déterre, mis au jour au cours de découvertes fortuites, le nouveau qu'il crée, en continu. La *lectio* reste pour lui une *collectio* de ce que le hasard et le loisir ont pu lui apporter.

Jusqu'ici, nous avons vu Muret à l'œuvre en solitaire. Mais l'acte de lecture peut également être partagé. La lecture-écriture, active et créatrice, est toujours circonscrite à la sphère privée, celle de la chambre, de la bibliothèque, du chez soi – les cours et les éditions, lectures publiques, ne sont qu'une répétition, un bilan retravaillé de cette première lecture. Cela n'implique pas cependant que le Limousin soit seul en permanence. Il peut convier à ses côtés des proches avec lesquels travailler. Ces instants de lecture au quotidien vont se trouver eux aussi exposés dans les *Variae lectiones*, racontés et mis en scène.

C'est le plus souvent en bonne compagnie que Muret lit et réfléchit. En effet, il est rare que le Limousin soit seul avec ses livres. Tout le jour, sa maison est pleine d'amis ou d'élèves, et lui ne se fait pas prier pour mettre à contribution l'ensemble de ce petit monde. Les discussions, les rencontres qui s'opèrent chez lui autour des œuvres sont une nouvelle fois rapportées dans ses *lectiones*, par bribes, au détour d'un chapitre. Muret se met en scène, toujours livres en main, mais entouré de ses proches cette fois-ci, ou de collègues pour une lecture en commun. Celle-ci devient ainsi un acte collectif, un échange au cours duquel les idées se fécondent, s'enchaînent, s'engendrent. Il n'en reste pas moins que nous nous trouvons toujours dans l'intimité du Limousin, dans son quotidien fermé au tout-venant. Cette expérience de lecture partagée n'a lieu qu'en présence de ses familiers, de ses amis, de quelques disciples triés sur le volet, les *happy few* de Muret. Ce dernier peut aussi se trouver confronté à des étrangers, mais dans le cadre de tête-à-tête. Le cercle des lecteurs s'en trouve d'autant plus restreint, sélectif, et finalement, ce n'est que dans les *Variae lectiones* que les portes de ces moments autrefois réservés à quelques privilégiés s'ouvrent finalement au grand public.

Muret décrit le déroulement de certaines de ces lectures de groupe au chapitre XX du livre IV:

différentes: maintenant passons à ces quelques vers tirés des *Adelphes* que j'ai sous la main. »

*Legebamus Tibure, aestivis mensibus, a prandio, dum se calor frangeret, vitandi somni causa, et διαγωγής χάριν, Odas Horatii [...]: ac si quid veniebat in mentem, quod aut e Graecis effictum, aut exquisitius dictum, aut denique ab ejus poetae interpretibus praetermissum, neque tamen cognitu indignum, videretur, id, pro suo quisque captu, quasi symbolas quasdam, amice et simpliciter in medium conferebamus. Atque ex illis collocutionibus excerpta pleraque in his libris legentur.*⁶⁰⁴

Muret plante un décor bucolique digne d'un roman ou de ses mémoires. Il évoque les souvenirs de moments agréables, des jours heureux passés sous le soleil italien. La scène se situe dans la maison que le Limousin possède à Tivoli, durant l'été, après le déjeuner. Afin de tuer le temps, alors qu'il fait trop chaud pour s'adonner à quelque activité en extérieur, les livres viennent remplacer la sieste. Lire est donc d'abord une distraction, mais une distraction sérieuse, car elle se fait le support d'une véritable réflexion sur les textes. Chasser le naturel, il revient au galop. Les lettrés de l'époque ne se divertissent que dans l'étude des œuvres classiques. La lecture ne se fait dès lors pas au hasard, mais suit le schéma de pensée commandant à toute approche humaniste des belles-lettres: recherche des liens d'intertexte entre modèles grecs et imitations latines, volonté de compiler et d'expliquer tout passage pouvant présenter un quelconque intérêt, une quelconque difficulté, et n'ayant encore fait l'objet d'aucune intervention.

Après avoir souligné le caractère savant de ces lectures, Muret met ensuite l'accent sur leur aspect collectif. Il n'utilise pas le *je*, mais bien le *nous* comme sujet de l'action. C'est un « nous lisions », un « *legebamus* », qui introduit le chapitre, et non plus un « *lego* ». Par la suite, la notion de partage des idées, des découvertes, est induite par l'expression « *in medium conferebamus* » et surtout par le terme de « *symbolas* » qui désigne la contribution que chacun apporte à l'édifice. Toutes les personnes présentes participent à hauteur de leur capacité. On assiste à une mise en commun, une réunion des esprits. L'approfondissement de la réflexion passe donc par l'échange, par un *brain storming* au cours duquel chacun est libre de s'exprimer, où les remarques sont jetées sur la table en désordre avant d'être examinées, confrontées les unes aux autres. Muret n'œuvre pas seul. Il dialogue, attend un avis, une réponse, une critique, une découverte, quelque chose qui lui permette d'avancer. Et c'est là un travail fécond qui lui fournira matière à certaines de ses *lectiones*, comme il le reconnaît lui-même: « *ex illis collocutionibus excerpta pleraque in his libris legentur* ».

La lecture, non plus silencieuse mais à voix haute, comme lieu de discussion, de communication et de communion, prend vie d'abord au sein d'un petit nombre d'amis proches, de gens de confiance, avec lesquels la réflexion peut se livrer « *amicissime et simpliciter* », avec sincérité, sans que l'on ait à craindre de se tromper, de trébucher, d'être repris et corrigé par quelqu'un d'autre. Bien que collective, elle conserve néanmoins une dimension intime importante, ne souffrant d'être partagée qu'entre les membres d'un cercle de connaissances très réduit, réunis dans le cadre très personnel des appartements de Muret.

Il arrive parfois également que le Limousin s'entretienne de ses *lectiones* avec des inconnus, mais cette fois-ci au cours d'un face-à-face qui lui permet de préserver une certaine intimité dans son activité de lecteur. Pas de grand public, juste un interlocuteur privilégié, invité à prendre part à la lecture du Limousin comme à un acte rituel auquel n'avaient jusque là été conviés que quelques initiés. Dans le chapitre X du livre II, par exemple, que nous avons déjà mentionné précédemment, il se met en scène en pleine discussion avec un étranger venu le consulter à propos d'un passage de Plutarque, le lendemain d'un cours qu'il a donné à Venise. L'individu en question faisait partie du public et vient à sa rencontre afin de le remercier pour cette lecture publique qu'il a donnée:

Is cum mihi prius, sive officii caussa, sive quod ipse errore ductus ita sentiret, magnopere gratulatus esset, dixissetque, me et sibi et aliis valde in eo sermone placuiss: [...] inquit [...]

⁶⁰⁵

⁶⁰⁴Cf. op. cit., p.98: « Nous lisions les *Odes* d'Horace, à Tibur (Tivoli), les mois d'été, pour le déjeuner, jusqu'à ce que la chaleur se fût atténuée, pour éviter le sommeil et passer le temps: et, si quelque chose nous venait à l'esprit, qui était imité des Grecs, ou que l'on pouvait qualifier de remarquable, ou enfin qui avait été négligé par les commentateurs de ce poète sans cependant sembler indigne d'être étudié, cela, nous le mettions en commun, en toute amitié et toute simplicité, comme une contribution, chacun en fonction de ses capacités. Et on lit dans ces livres [de *Variae lectiones*] la plupart des éléments que nous avons tirés de ces échanges. »

⁶⁰⁵Cf. op. cit. p.42: « Lui, comme il m'avait tout d'abord remercié très chaleureusement, soit par politesse, soit parce que, ayant été induit en erreur, il pensait vraiment le devoir, et qu'il avait affirmé que je leur avais beaucoup plu, à lui et à d'autres, par le discours que j'avais tenu, dit [...] »

Nous ne reporterons pas ici toute la suite du chapitre, qui s'étend sur deux pages et dont nous avons déjà évoqué le contenu. En voici simplement un résumé. L'homme rapporte qu'après la leçon de Muret, il est rentré chez lui et a rejoint sa bibliothèque afin de vérifier dans ses ouvrages les dires du professeur. Toutes les références étaient bien là, dans les textes que Muret avait cités. Tout, des sources au contenu du cours était donc justifié, à l'exception du fameux passage concernant Jugurtha que le Limousin avait tiré de la *Vie de Marius* mais que son auditeur n'avait pu trouver, malgré une lecture très attentive de l'ensemble du texte. Il demande donc à Muret de le lui montrer. Et le Limousin de s'exécuter:

*Haec eo dicente, ego jam puerum codicem poposceram: in quem ut primum conjeci oculos, obtulit se mihi id quod quaerebam, his versibus explicatum [...]*⁶⁰⁶

Il reproduit dans ses *Variae lectiones* le texte de Plutarque, en grec, puis en donne la traduction latine afin d'aider son interlocuteur, qui n'est pas helléniste, à en comprendre le sens. Celui-ci s'étonne beaucoup de la version que lui présente Muret et qui ne correspond pas du tout à celle contenue dans son propre exemplaire de l'œuvre. Mais c'est le Limousin qui a raison – prétend-il.

Le partage de la lecture prend ici la forme d'un dialogue, d'un échange – dominé par Muret évidemment. Comme à l'accoutumée, l'anecdote est présentée de manière quelque peu théâtralisée. Le Limousin enchaîne les répliques, presque sans interlude narratif, pour donner l'illusion à son lecteur que la conversation se déroule sous ses yeux, en temps réel: son interlocuteur s'exprime le premier « *inquit* », Muret lui répond « *tum ego inquam* », puis l'autre reprend la parole « *inquit* ». Cela confère au texte une grande vivacité et un naturel qui le rend facile et agréable à la lecture. Le chapitre témoigne ainsi de bout en bout de l'art de la mise en scène que Muret cultive avec brio. Chaque lecture qu'il rapporte en détails fait l'objet d'une reconstitution, d'une composition littéraire qui la valorise, et valorise par là-même l'esprit du Limousin. On remarquera ainsi la qualité de l'expression latine, la construction rigoureuse des périodes dont il use pour retranscrire les propos de son interlocuteur, en y ajoutant des tournures très orales, des questions, ou des interjections, comme « *me hercule* », qui donnent à l'écriture beaucoup d'allant. C'est presque un petit morceau de roman que nous offre ici l'auteur.

Muret, du livre à la plume

Que ce soit en compagnie d'autres lettrés ou seul, Muret se met donc sagement en scène tout au long de ses *Variae lectiones*, se donnant comme la figure modèle de l'humaniste au travail. Quelle que soit la situation, il s'affiche un livre à la main, comme en témoigne les nombreuses occurrences d'expressions telles que « *in manus* », « *in manibus* », ou « *ad manus* », que nous avons pu rapporter dans les citations précédentes par exemple, et que l'on retrouve régulièrement, comme ici au chapitre X du livre XIV:

*Quando quartus Epistolarum ad Atticum est in manibus: unum etiam locum ex eo emendabo, qui in omnibus editis libris mirabiliter depravatus est.*⁶⁰⁷

C'est à partir de cette position de lecteur aux aguets, à l'affût de la moindre découverte philologique, de la moindre énigme à résoudre, que Muret évolue peu à peu vers l'écriture. La réflexion émerge livre en main, et c'est également livre en main que s'opère le travail de composition. Le Limousin ne quitte pas les textes des yeux lorsqu'il prend la plume pour coucher dans les marges mêmes de ses exemplaires, ou sur des brouillons, ses annotations.

Il adopte dès lors la posture de l'écrivain, de l'écrivain portraituré en plein acte créateur. Il se représente en train de réfléchir, de forger une pensée à partir de ce qu'il a pu tirer de ses lectures. Le Je de l'auteur devient dès lors omniprésent tout au long du texte. Il est le maître d'œuvre des *Variae lectiones*, le chef d'orchestre, intervenant constamment, manifestant sa présence par des incises qui viennent moduler son propos: les chapitres abondent ainsi en « *ut opinor* » ou « *ut dixi* ». Il n'y a pas un paragraphe sans que la voix du Limousin ne se fasse entendre de cette manière. Les verbes que l'on trouve le plus souvent conjugués à la première personne sont des

⁶⁰⁶Ibid.: « Comme il disait cela, j'avais pour ma part déjà demandé à un petit serviteur de m'apporter le codex dans lequel, dès que je jetai un coup d'œil dessus, ce que je cherchais s'offrit à moi, expliqué dans les termes suivants: [...] »

⁶⁰⁷Cf. op. cit., p.327: «Puisque le quatrième livre des *Lettres à Atticus* se trouve entre mes mains: je corrigerai un seul passage tiré de celui-ci, qui a été gâté de manière étonnante dans tous les livres qui ont été édités. »

verbes de pensée, de pensée positive, affirmative, comme *arbitror, opinor, puto, censeo*, etc; des verbes relatifs au souvenir, à ce qui vient ou revient à l'esprit de l'auteur, au travers d'expressions, tels que « *venit mihi in mentem* », « il me vient à l'esprit »; des verbes de pensée négative, marquant l'ignorance et le doute, comme *nescio*, « je ne sais pas », ou plus souvent l'absence de doute dans le cas de Muret – Muret n'hésite pas! –, comme « *non dubito quin* », « je ne doute pas que », « *non habeo dubium quin* », « je n'ai pas de doute que ». Le lecteur a devant les yeux une réflexion qui se construit, qui ne s'impose pas encore comme une vérité objective, sûre et certaine, mais toujours comme l'opinion d'un homme, Muret, qui se donne à voir en plein *cogito*.

L'esprit du Limousin fait des va-et-vient entre la lecture et la démarche humanistique de questionnement et d'étude des textes lus, la seconde découlant de la première et s'en nourrissant. L'usage des verbes de pensée alterne ainsi avec celui du verbe *legere*, comme dans le chapitre XVI, livre I où les uns et les autres cohabitent, la lecture appelant une réflexion qui à son tour appelle une nouvelle lecture:

Chapitre XVI, livre I: *Sed cum absurdum sit, pro metrorum exemplo ἡμίμετρα ponere, pro οἶον ἡμίμετροις, legendum censeo οἶον ἢ οἰμέτροις.*⁶⁰⁸

La lecture a révélé une leçon problématique que Muret corrige, transformant par là-même la lecture – la *lectio* – originale pour en proposer une nouvelle. Et à la fin du chapitre XVI toujours:

*Sed exempla ipsa, quae ponuntur a Demetrio, faciunt, ut ad eum, quem dixi, modum legi debere suspicer.*⁶⁰⁹

Une fois de plus, lire, ici des exemples trouvés chez Démétrios, suscite la réflexion et pousse au travail de correction à travers lequel le sens ou la forme du texte lu se trouvent modifiés, appelant de fait à une seconde lecture.

Muret peut dès lors passer à la phase de rédaction. Là encore, ce travail d'écriture est mis en scène tout au long des *Variae lectiones*. Le Limousin s'écrit en train d'écrire:

Chapitre XIX, livre I: *Haec cum jam scripserim.*⁶¹⁰

Il se représente à l'œuvre, prenant des notes, relevant des leçons ici et là pour les rassembler dans son recueil de *lectiones*. On remarquera cependant que les verbes d'écriture ne sont pas les plus fréquemment employés. Leurs occurrences ne sont que très ponctuelles. Muret utilise surtout des verbes de parole pour communiquer ses découvertes. *Dico, loquor*, sont ceux que l'on rencontre le plus souvent:

Chapitre I, livre I: *Unus is, quem modo diximus: [...] et neutrius autem horum est ea de qua loquimur, oratio.*⁶¹¹

Chapitre VI, livre I: *Sed me amoris quidam aestus ab eo, de quo dicere coeperam, abduxit.*⁶¹²

Chapitre XIX, livre I: *Quae declaratio cum mihi nullo modo placeat, non dicam.*⁶¹³

mais on trouve aussi « *recitavi* », chapitre I, livre I; « *affirmavit* », chapitre II, livre I; « *exposuimus* », chapitre XII, livre I; « *indicarem* », chapitre XIII, livre I; « *respondi* », chapitre XVII, livre I, etc...

Muret se représente davantage en train de dire, de prendre la parole face à son public. Il tient donc la posture de l'orateur, s'exprimant sur le forum de la République des lettres, plus que de l'écrivain proprement dit. Il met en scène une parole vive, destinée à un public présent face à lui, qui s'incarne et se fixe sous la forme d'un texte, dans une dialectique complexe d'interaction entre l'oral et l'écrit, où l'oral utilise le biais de l'écrit pour se faire entendre, s'inscrire dans une certaine permanence, dans un hors-temps qui lui permet de s'affranchir des contraintes spatio-temporelles pour toucher l'auditoire le plus vaste possible; où l'écrit adopte les tournures, le rythme, le

⁶⁰⁸Cf. op. cit., p.25: « Mais, comme il est absurde de poser l'*ἡμίμετρα* (l'hémistiche) comme exemple de mètres, je pense qu'il faut lire *οἶον ἢ οἰμέτροις* à la place de *οἶον ἡμίμετροις*. »

⁶⁰⁹Ibid. « Mais ces exemples mêmes, qui ont été donnés par Demetrios, me font penser qu'il faut lire de la manière que j'ai dite. »

⁶¹⁰Cf. op. cit., p.28: Chapitre XIX, livre I: « Comme j'avais déjà écrit cela, [...] »

⁶¹¹Cf. op. cit., p. 9: « Il y en a un que nous avons mentionné il y a un instant [...] » et « le discours dont nous parlons n'est le fait ni de l'un ni de l'autre. »

⁶¹²Cf. op. cit., p.15: « Mais le feu de l'amitié que j'éprouve pour celui dont je commençais à parler m'emporta. »

⁶¹³Cf. op. cit., p.28: « Je ne ferai pas cette déclaration puisqu'elle ne me plaît pas du tout. »

mouvement de l'oral dans un simulacre de discours adressé directement au lecteur/auditeur. La prédominance de l'oralité accentue l'aspect théâtral du texte. Muret se compose ainsi un rôle sur mesure. Professeur à son pupitre, orateur aux rostres dressé, il se meut, s'anime, à chaque ligne, prend la pose. Il apparaît comme en chair et en os devant les yeux de son public, en action, en paroles. Le destinataire lui aussi se trouve de fait invité dans le texte, présent pour recevoir la parole du Limousin. Celui-ci préfère instaurer un dialogue avec son public, privilégie l'échange direct à l'écrit plus distant. Il se situe ainsi dans une démarche de communication ouverte, savamment travaillée, contrôlée, pesant chaque mot – chaque attitude allions-nous dire car on croirait presque le voir discourir devant nous, gestes à l'appui.

Tout au long de ses *Variae lectiones*, Muret se met donc en scène, en lisant, en écrivant. Il s'expose à son lectorat à chaque étape de son étude, choisissant un livre, le découvrant, élaborant une pensée face au texte, puis la révélant. Il s'écrit en train de lire, au contact des ouvrages, il s'écrit en train de penser, il s'écrit en train de dire. Chacun de ses actes fait l'objet d'une représentation minutieusement préparée, construite. Rien n'est laissé au hasard ou à la spontanéité. L'intimité de la lecture, puis de la création, est soumise à un travail de (re-)composition, d'arrangement littéraire, passée à travers le prisme de l'art et de l'artifice, avant d'être livrée aux regards. Le déroulement des faits, la présence de Muret, sa posture, tout est objet d'une reconstitution, d'une orchestration, dissimulée derrière le masque de la confession brute et sincère, du souvenir personnel, de l'autobiographie. Le Limousin est peintre de sa vie, de son être, de ses actes et de ses mots. Ce qu'il révèle de son intimité, de son for intérieur, est soigneusement sélectionné, reformulé, calculé. Le lecteur est invité à visiter son jardin secret, mais en partie seulement. Les rideaux sont tirés sur le reste. Comme tout autoportrait, comme tout écrit quelque peu autobiographique, en dépit du pacte passé avec le public, qui promet à celui-ci une mise à nue complète, un accès sans restriction, et vrai, aux tréfonds de l'âme et de l'existence de l'auteur, l'hypocrisie est de mise – et l'on prendra ici le sens premier, grec, de l'hypocrisie, qui renvoie au rôle jouer sur scène par un acteur. C'est une pièce que donne Muret et dont il est le personnage principal, un Muret philologue et professeur qui se présente face aux spectateurs en plein travail sur les textes de l'Antiquité classique. Voilà l'intrigue.

De bout en bout, la lecture-écriture est mise en scène. Toutes sérieuses et savantes qu'elles puissent être, les *Variae lectiones* n'ont pas qu'un but purement philologique ou pédagogique. Elles ne sont pas que la communication des découvertes de Muret, une compilation des corrections et des explications qu'il a pu apporter aux textes. Elles ne sont pas qu'une publication scientifique. Elles restent avant tout une création littéraire où la forme et le style le disputent en importance à la véracité du propos, à la démonstration. Muret apporte autant de soin au contenu qu'à la composition, qu'à la pratique des *variae lectiones* comme genre littéraire à part entière, comme art d'écrire aux codes particuliers et revendiqués. L'écriture n'est pas que le simple support de la pensée, elle est elle-même pensée, travaillée, façonnée.

Les *Variae lectiones*: un art de lire et d'écrire

Loin de la simple compilation de citations brutes, que l'on trouve par exemple dans les florilèges, les recueils de *variae lectiones* font l'objet d'un véritable travail stylistique et développent ainsi une esthétique qui leur est propre. Il s'agit d'un genre littéraire défini, constitué, auquel se rattachent une série de caractéristiques formelles particulières que nous nous donnons pour but de définir ici.

Ces ouvrages mêlent tout d'abord art de lire et art d'écrire. Vettori déclare ainsi, dans l'épître dédicatoire de ses *Variarum lectionum libri XXV*⁶¹⁴, avoir commencé à réunir la matière de son œuvre « *cum diligenter olim legisse[t] principes quosque Latinae linguae auctores, et in legendo plura notasse[t]* », « alors qu'[il avait] lu autrefois avec soin les principaux auteurs de la langue latine, et que, en les lisant, [il avait] noté de nombreuses remarques ». Et de même Francesco

⁶¹⁴VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, & praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigavit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f.a4v.

Robortello, lui aussi dans la préface de ses *Variorum locorum annotationes*⁶¹⁵ affirme avoir rassemblé pour constituer son volume « *quae in legendis ueterum graecorum, ac latinorum scriptis adnotara[t]* », « ce qu'[il avait] noté en lisant les textes des auteurs grecs et latins de l'Antiquité ». Les deux auteurs décrivent donc immédiatement leurs textes comme des notes de lecture dont la composition a obéi à l'adage gracquien du « en lisant, en écrivant »⁶¹⁶. Les deux actes sont exécutés en simultané. Cela implique dès lors un style d'écrit très particulier, sobre, vif, rapide, concis, laconique. Dans un premier temps, le texte n'est qu'une esquisse saisissant une idée au vol, de manière brute, comme elle se présente, sans plus de fioriture.

Cette ébauche originelle sera ensuite revue et retravaillée, reformulée. L'auteur prend du recul par rapport à ce premier jet pour l'embellir. Il n'est pas question de publier les notes en l'état, mal dégrossies, même si le titre d'*Adversaria* choisi par Turnèbe⁶¹⁷ pour désigner son travail renvoie à l'idée qu'il ne s'agit que de brouillons. Le texte final, tel qu'il sera édité, présente des notes mises au propre. Il conserve dès lors l'une des caractéristiques essentielles de l'annotation: la *brevitas*. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, dans le tableau n°1⁶¹⁸, les recueils de *variae lectiones* se présentent sous la forme d'une juxtaposition de courts chapitres. Dans l'ouvrage de Muret, ceux-ci s'étendent en moyenne sur une page, à l'instar de ce que l'on trouve chez Vettori et Turnèbe. La concision est donc de mise. Le texte est ramassé, va à l'essentiel. On cite, on corrige, on explique. Il n'y a pas de place pour le bavardage, à de rares exceptions près. Ainsi les chapitres I, livre VI, et III, livre XIX, longs chacun de quatre pages, le chapitre IX, livre XVIII, qui en couvre cinq, et le chapitre I, livre XV, qui en atteint sept, se distinguent-ils dans les *Variarum lectionum libri XIX* du Limousin. Mais quatre chapitres, cela reste minime sur un total de 391. La *brevitas*, qui rappelle l'urgence de la prise de notes au cours de laquelle la plume abrège au maximum, se dépouille de tout ornement rhétorique pour ne conserver que le strict nécessaire, le noyau brut de la pensée, est le premier impératif que respectent et revendiquent tous les recueils de *variae lectiones*.

Cependant, la longueur réduite du texte consacré à chaque idée n'empêche pas les auteurs de se montrer particulièrement prolixes. La *copia* vient alors contrebalancer la *brevitas*. Les ouvrages traitent de tout et de rien, embrassent quantité de sujets et d'œuvres divers. Si les chapitres sont courts, ils sont en revanche particulièrement nombreux. Nous avons ainsi donné le chiffre de 391 pour le recueil de Muret, répartis en dix-neuf livres, et quelques 500 pages. Dans la préface de son *De honesta disciplina*⁶¹⁹, Pietro Crinito parle d'une « *siluam obseruationum* », d'une « forêt d'observations » qu'il rassemble dans son ouvrage, et, à sa suite, son éditeur garantit à chacun de trouver dans le livre une « *variam multiplicemque rerum cognitionem* », « une connaissance variée et multiple des choses ». Il s'agit de « *breviter et copiose dicere* », pour reprendre ici la formule d'Antoine Compagnon qui ne traite pas des *variae lectiones* mais d'un autre type de texte humaniste voisin du genre qui nous intéresse, relevant lui aussi d'une forme brève d'écriture savante et compilatrice, les *Adages* d'Érasme⁶²⁰:

« L'idéal du *De Copia* d'Érasme n'était sûrement pas l'abondance ou la prolixité, mais de *breviter et copiose dicere*, c'est-à-dire de parvenir à la concision parce que disposant d'une *varietas*, de toute une variété qui permet d'être bref ou d'avoir toujours le tour de phrase, le seul tour qui convient. Dans la *varietas*, la plénitude ou la fécondité qui est une abondance contenue, retenue du propos, se conjuguent le *breviter* et le *copiose*. »

C'est le même impératif que l'on retrouve dans les *variae lectiones*, où la *varietas* devient synonyme d'abondance. Le caractère très court des notes de lecture permet de les multiplier facilement, de les augmenter à sa guise. Voilà un troisième élément qui définit l'esthétique du genre: l'inachèvement. Les recueils ne sont jamais clos. Ils appellent toujours de nouvelles remarques, de nouveaux chapitres. Ils se gonflent au fur et à mesure des années, changent d'aspect,

⁶¹⁵ROBORTELLO, Francesco, *Francisci Vtinensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus*, Venetiis, apud Io. Baptistam a Burgofrancho Papiensem, 1543, f.[1v]

⁶¹⁶GRACQ, Julien, *En lisant en écrivant*, Paris, José Corti, 1980, 312p.

⁶¹⁷TURNÈBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Adversariorum tomus primus [-secundus] duodecim libros continen*, Parisiis, ex officina Gabrielis Buonii, 1564-1565.

⁶¹⁸Voir chapitre I, III.2.a, p.53 de notre étude.

⁶¹⁹CRINITO, Piero, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris], f.Bb7.

⁶²⁰COMPAGNON, Antoine, « La brièveté de Montaigne », dans LAFOND, Jean (éd.), *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu: XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1984 (De Pétrarque à Descartes, n°XLVI), p.19.

connaissent des additions, des retraites, des modifications. Une force d'extension constante les habite, comme s'il s'agissait d'êtres vivants. C'est un « *work in progress* » qui est présenté au public. Les auteurs composent au fur et à mesure de la lecture, et celle-ci ne s'arrête jamais. Elle pousse toujours à l'écriture, à l'annotation, encore et encore, qui donnera matière à réflexion. On ajoute, en continu.

Ainsi Vettori indique-t-il avoir publié son ouvrage lorsqu'il a jugé que celui-ci avait atteint une taille conséquente au fur et à mesure de l'accumulation de ses notes de lecture. C'est la *copia*, qui risque d'attirer les critiques de certains individus réticents face à cette prolifération. Mais il lui reste encore beaucoup à dire et il poursuivra ce travail de collection, de *collectio*, autant que le lui permettra sa santé:

*Praeterea, cum quamuis satis magnum uolumen effecerim, et quod nonnullis fortasse prolixum ac nimis longum uideatur, loci tamen adhuc non pauci mihi restent, qui non insulse animaduersi (ut opinor) sunt, uideamque etiam me plures alios inuenturum, si per ualitudinem licebit*⁶²¹

Il n'y a donc que les conditions matérielles de la rédaction qui puissent mettre un terme à l'accroissement constant des recueils. Cela ne dépend en rien d'un choix intellectuel. La force interne de l'œuvre détermine d'elle-même la taille idéale que celle-ci atteindra à l'issue de ces ajouts successifs:

*Sic fiet, ut singulis ueluti mensibus, et annis liber hic excrescat, donec ad iustam peruenerit magnitudinem.*⁶²²

Il n'est cependant pas donné à tous de parvenir jusqu'à ces justes dimensions. Muret, nous l'avons vu, poursuivra toute sa vie la rédaction de ses *variae lectiones*, sans jamais y mettre un terme, sans jamais avoir senti qu'enfin, son ouvrage était achevé. Cette « *justa magnitudo* » qu'évoque Robortello relève davantage d'un idéal vers lequel tendre que d'un point de chute effectif. Les humanistes ne se rassasient jamais de ces notes.

Cette accumulation frénétique débouche sur un certain désordre de composition qui reflète l'état même dans lequel les notes ont été jetées sur le papier au cours de la lecture. L'extrême liberté d'organisation correspond en effet à la fois à la liberté, voire à la désinvolture, avec laquelle l'auteur a papillonné d'un texte à l'autre, à l'arrivée des livres dans ses mains, au gré du hasard, de manière quelque peu anarchique, et à la rédaction tout aussi confuse des bribes d'idées. La façon dont Turnèbe décrit son travail d'écriture est significative⁶²³:

*[...] per scriptores elegantiores vltro citroque cursitare, vel volitare coepi: & vt quenque librum prehenderam, quicquid ex tempore subitoque mentem veniebat, tumultuaria scriptura comprehendebam [...] interdum oblitus quid ante annotassem, illud idem in alia charta iterabam omnia quidem fere velut folia Sibyllae in numerum digesta, sed nullo delectu ordineque descripta [...] temere inconditeque scribebam [...]*⁶²⁴

Il commence par amasser à la hâte tout ce qui lui vient à l'esprit au cours de ses lectures, jetant ses remarques sur des feuilles volantes, sous forme de notes précipitées, « *tumultuaria scriptura* ». Lorsque vient le moment de la mise au propre, il insiste sur l'aspect désordonné de sa composition réalisée « *nullo delectu ordineque* » et « *temere inconditeque* », sans ordre, sans répondre à aucune classification raisonnée. Il va même jusqu'à comparer le résultat aux oracles confus que distribue la Sibylle.

⁶²¹VETTORI, Piero, « *Lectori horum librorum* », dans *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, & praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigauit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f.a4v.

«En outre, comme, quoique j'ai réalisé un volume assez grand, et qu'il semble prolixe et trop long peut-être à quelques uns, cependant il me reste encore maintenant beaucoup de passages qui n'ont pas été examinés avec bêtise (je pense), et comme je verrai que j'en trouverai beaucoup d'autres, si ma santé me le permet... »

⁶²²ROBORTELLO, Francesco, *Francisci Vtinensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus*, Venetiis, apud Io. Baptistam a Burgofrancho Papiensem, 1543, f.2v.

« Ainsi il arrivera que ce livre unique croîtra avec les mois et les années, jusqu'à atteindre la juste grandeur. »

⁶²³TURNÈBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum tomus primus [-secundus] duodecim libros continen*, Parisiis, ex officina Gabrielis Buonii, 1564-1565.

⁶²⁴Cf. op. cit.: « Je commençai à courir ici et là, à papillonner à travers les auteurs les plus élégants, et, quand j'avais saisi un livre, j'embrassais tout ce qui me venait à l'esprit à l'instant, en le rédigeant à la hâte [...] et tout cela ayant été mis en ordre presque comme les feuilles de la Sibylle, et recopié sans aucun tri ni ordre, je l'écrivais au hasard et en désordre[...]

Ange Politien aussi décrit son style d'écriture comme discontinu, décousu, ce qui débouche sur une présentation « *inordinata* » et « *confusanea* » de l'ensemble, qu'il rapproche quant à lui d'une forêt, « *sylva* », et même d'un fatras, d'un pot pourri de petits écrits, « *farrago* »⁶²⁵. Piero Vettori⁶²⁶ quant à lui avoue clairement que l'on ne peut vraiment parler d'ordre dans son ouvrage:

[...] *in uolumen redegi : eundem ordinem, quem olim in notando secutus fueram, conservans. Si ordo hic uocari potest, cum quicquid animaduersione dignum offendis apud diuersos auctores, uariaque etiam in materia, seligis, et in commentarijs confuse scribis.*⁶²⁷

La faute à la *varietas*, à la *copia*, qui compromet toute classification tant elle englobe d'auteurs et de sujets.

Le désordre est donc lui aussi l'un des principes fondamentaux des recueils de *variae lectiones*. C'est ce que Muret lui-même nommera l'*ataxia*:

*In hoc scribendi genere non modo exigi ordo non solet: sed ipsa potius ataxia, et melius Variarum lectionum nomen tueri, et minus satietatis adferre lectoribus creditur.*⁶²⁸

Le Limousin considère même que c'est à cette caractéristique particulière que l'on doit le nom de *variae lectiones* pour désigner le genre littéraire auquel il s'exerce, ainsi que son succès auprès du public.

La *brevitas*, la *varietas* et l'*ataxia* inscrivent les *variae lectiones* parmi les formes dites brèves, fragmentaires, de l'écriture. Bernard Roukhomovsky distinguent deux fonctionnements rhétoriques dans l'énoncé de ces formes: l'enchâssement et le montage en série⁶²⁹. Les *Variarum lectionum libri* de Muret conjuguent les deux. L'enchâssement est défini de la manière suivante:

« [...] l'insertion [de la forme brève] dans un texte continu, à l'intérieur duquel elle demeure identifiable et conserve ses caractères spécifiques, mais avec lequel elle fait corps néanmoins: la maxime, le proverbe, l'anecdote, la citation... »⁶³⁰

L'enchâssement dans le cas des œuvres de Muret désigne l'usage qui est fait des citations d'auteurs grecs et latins à l'intérieur de son texte. Celles-ci sont omniprésentes. Il n'y a pas un chapitre sans que l'extrait d'une œuvre ne soit reproduit, en quelques lignes, voire en un seul mot. La citation est le support de toute la réflexion, de la correction philologique autant que du commentaire de texte. C'est en effet de la lecture d'un passage précis que naît l'idée, la remarque que l'auteur va ensuite développer plus longuement pour former l'un des chapitres de son recueil. La citation constitue donc la pierre angulaire des *lectiones*. Elle est à la source de chaque paragraphe, et induit chaque étape du déroulement, de la construction de la pensée. Nous avons pu remarquer au cours de notre étude que le développement des chapitres se fait souvent en effet grâce à l'ajout, à la juxtaposition de nouvelles citations que les humanistes convoquent soit pour approfondir leur sujet, pour expliquer ou illustrer un texte par un autre, pour appuyer leur argumentation, soit pour établir une comparaison entre deux œuvres ou deux auteurs, l'un grec et l'autre latin la plupart du temps, pour déterminer les rapports de filiation, d'imitation qui existent entre eux, soit enfin par association d'idées, ce qui entraîne des digressions plus ou moins longues et plus ou moins éloignées de leur propos original. Les *variae lectiones* sont donc des écrits « à vocation citationnelle »⁶³¹. Cependant la citation n'est pas simplement recueillie pour être conservée telle une relique du passé, comme c'est le cas dans les florilèges, mémoires sélectives de la lecture qui déterminent ce qui, des

⁶²⁵POLIZIANO, Angelo, « *Angeli Politiani miscellaneorum Centuriae primae ad Laurentium Medicem* », dans *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Ludguni, apud Sebastianum Gryphium, 1539, p.482.

⁶²⁶VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, & praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigauit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554, f.a4v.

⁶²⁷Cf. op. cit.: « [...]je les [les fruits de mon travail] ai reversés dans ce volume: en conservant le même ordre que j'avais suivi autrefois en les notant. Si on peut appeler cela un ordre, quand on sélectionne tout ce que l'on rencontre qui soit digne d'être remarqué chez des auteurs divers, et sur des sujets également variés, et quand, dans ses commentaires, on l'écrit pêle-mêle. »

⁶²⁸MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, livre XV, chapitre VIII, p.353-354.

« Dans ce style d'écriture, non seulement il n'est pas habituel que l'on réclame de l'ordre, mais on croit plutôt que l'*ataxia*, le désordre, justifie mieux le nom de *Variarum lectiones*, et apporte moins d'ennui aux lecteurs. »

⁶²⁹ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001 (Lettre Sup), p.6.

⁶³⁰Ibid.

⁶³¹ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001 (Lettre Sup), p.11.

fragments reçus de l'Antiquité, doit perdurer⁶³². Elle n'est pas un simple outil proposé aux étudiants et aux érudits pour alimenter leurs discours, leurs travaux, leurs conversations mondaines ou leurs dissertations. Elle est examinée, interrogée, critiquée, soumise au jugement des humanistes qui en font l'aliment de toute leur réflexion.

« Le second régime est le montage en série, qui consiste précisément à rompre avec la norme du livre continu, c'est-à-dire à composer une œuvre discontinue (mais qui se veut œuvre à part entière) par juxtaposition d'énoncés indépendants, séparés les uns des autres par divers signes typographiques (alinéa, pied de mouche, numérotation, blanc interstitiel, etc...). »⁶³³

Quand le principe d'enchâssement définit seulement l'un des éléments constitutifs des recueils de *variae lectiones*, la citation, qui s'insère dans l'unité globale d'un chapitre, le régime du montage en série caractérise quant à lui la structure générale de ce genre d'ouvrages. Ceux-ci sont en effet le résultat de la juxtaposition de chapitres indépendants les uns des autres que l'auteur peut à sa guise augmenter, corriger, ajouter ou même supprimer, sans influencer sur le reste du texte. Chaque section constitue une entité autonome. Ainsi, lorsqu'il réédite ses *Variarum lectionum libri* en 1580, Muret peut-il apporter quelques additions aux unes, comme c'est le cas des chapitres III, VI, XI, XII et XV du livre I, quelques coupures aux autres, comme pour les chapitres VIII et XII, livre IV⁶³⁴. Il remplace même entièrement le chapitre XX du livre IV⁶³⁵. Cela n'a aucune incidence sur ce qui précède ou sur ce qui suit étant donné qu'il n'existe ni lien logique entre les différents *capita*, ni classification particulière des uns par rapport aux autres. Le Limousin est dès lors libre de remanier à sa guise, autant de fois qu'il le souhaite et dans la mesure qu'il le souhaite, ses écrits antérieurs.

Le seul fil conducteur du texte réside donc dans cette liberté de lecture et d'écriture. La composition du recueil suit le mouvement naturel, fragmentaire, discontinu, de la pensée, qui progresse par bonds, se montre inconstante, trop dissipée peut-être pour se focaliser longtemps sur un même sujet. Néanmoins, il arrive parfois à Muret de rédiger une série de chapitres sur une œuvre précise. C'est le cas par exemple pour le début du livre XI dont les quatre premiers chapitres s'intéressent aux *Annales* de Tacite. Ainsi le chapitre I s'intitule-t-il « *Emendati loci aliquot ex primo libro Annalium Taciti ab excessu divi Augusti* », le chapitre II « *De aliquot aliis ex eodem libro locis* », le chapitre III « *Ex eodem libro alii aliquot loci* » et enfin le quatrième « *In eodem libro notata, et emendata nonnulla* »⁶³⁶. L'usage répété du démonstratif « *idem* » renvoie sans cesse au chapitre précédent. Le Limousin reste focalisé sur le même texte, rajoutant encore et encore de nouveaux passages à corriger. Il y a donc bien un enchaînement logique entre les quatre sections, mais cela reste un cas exceptionnel. De telles séries sont peu nombreuses dans les *Variae lectiones* de Muret, et toujours très limitées en nombre de chapitres. De plus, il n'y a que leurs titres pour marquer leur filiation. Le Limousin pourrait tout aussi bien les séparer et les éparpiller ailleurs dans son recueil. On retrouve d'ailleurs d'autres corrections concernant Tacite plus loin dans l'ouvrage, au chapitre II, livre XV par exemple⁶³⁷. La série du livre XI ne correspond donc pas à une volonté de classer les remarques en fonction d'un auteur. Elle reflète en réalité l'élan de la lecture qui conduit Muret d'un passage à un autre, d'une remarque à une autre, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il abandonne le livre pour se diriger vers une nouvelle œuvre. Le Limousin suit donc ses envies, changeant de sujet et d'auteur aussi souvent que de chapitres, ou s'attardant l'espace de quelques paragraphes sur un même texte. Il ne se fixe pas de règles de compositions précises, qui lui imposeraient une discontinuité ou une continuité permanente dans l'écriture.

Brevitas, *copia* et *ataxia* sont les maîtres mots qui définissent l'esthétique des *variae lectiones*, une esthétique du discontinu, du morcellement, de l'émiettement, de la note travaillée,

⁶³²RIPOLL, Ricard, *L'écriture fragmentaire : théories et pratiques*, Actes du 1er congrès international du groupe de recherches sur les écritures subversives, Barcelone, 21-23 juin 2001, Presses universitaires de Perpignan, 2002, p.23-41.

⁶³³ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001 (Lettre Sup), p.7.

⁶³⁴Voir Chapitre II, II.4, p.97-100 de notre étude.

⁶³⁵Cf note précédente.

⁶³⁶MURET, Marc-Antoine, « *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum* », dans *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.249-255:

Chap. I: « Quelques passages corrigés du livre I des *Annales*, ou du *Après la mort du divin Auguste*, de Tacite. »; chap. II: « À propos de quelques autres passages tirés du même livre. »; chap. III: « Quelques autres passages tirés de ce même livre. »; chap. IV: « Quelques éléments notés et corrigés dans ce même livre. »

⁶³⁷Cf. op. cit. p.347-348: « *Conatus emendandi locum quendam Taciti pessime a librariis acceptum*. », « Tentative de correction d'un passage de Tacite qui a été très mal reporté par les copistes. »

qui suit les caprices de la pensée absolument libre et juxtapose pêle-mêle les remarques les plus diverses, sans prétendre à les ordonner ni à les classer. Elles reflètent les pérégrinations de l'esprit. La liberté d'écriture de l'auteur offre alors une profonde liberté de lecture à son public, autorisé à piocher de-ci de-là les éléments des textes qui l'intéresse, à les trier et à les hiérarchiser selon ses propres critères de choix et (re)constituer ainsi son recueil personnel, profondément subjectif, de *variae lectiones*.

« De fait, en rompant avec la linéarité du discours continu, l'auteur d'un livre discontinu offre du même coup au lecteur la possibilité d'inventer et de multiplier ses parcours de lecture. »⁶³⁸

À travers ses *Variae lectiones*, Muret dresse son propre portrait, peignant, en actes et en paroles, les facettes multiples de sa personnalité. Par touches légères, discrètes, éparses, il se représente dans la posture du lecteur à l'étude, penché sur ses livres, partageant avec son public ses goûts, sa passion de l'Antiquité, du latin, mais aussi du grec qu'il met à l'honneur et défend. L'on peut dès lors tenter de reconstituer sa bibliothèque à travers la masse bigarrée des œuvres et des auteurs qu'il cite. Le Limousin papillonne partout, survolant l'ensemble du corpus antique, qu'il s'agisse des auteurs du canon ou de textes mineurs, l'éventail de ses lectures incarnant dès lors la *varietas* par excellence, illustrant l'idéal d'encyclopédique qui caractérise l'esprit humaniste.

Puis c'est un Muret auteur, à l'œuvre, qui nous apparaît: le Muret philologue tout d'abord, qui s'exerce à la collation des manuscrits et aux conjectures; le Muret professeur ensuite, qui enseigne, à toutes heures, dans les collèges, dans ses appartements, à ses élèves, à son neveu, aux inconnus qui viennent quérir son aide. L'activité de lecture et d'écriture, tantôt intime, tantôt publique, se détache alors sur fond de paysage italien, de soleil, et Muret, complice, au détour de la conversation, se laisse aller à quelques confidences. Sa vie, ses carrières de professeur et d'éditeur, transparaissent par bribes, au fil des chapitres, offertes à qui saura relever les indices et les réunir pour retracer le cours de son existence.

Tout cela confère aux *Variae lectiones* une certaine teneur autobiographique. Le texte dépasse alors le simple commentaire philologique ou pédagogique, un discours qui se voudrait neutre et scientifique, pour faire l'objet d'un véritable travail stylistique et se revendiquer comme œuvre littéraire à part entière. Muret met en scène son propos, se constitue lui-même comme son propre personnage dont il théâtralise les actes et les paroles. C'est un autoportrait en situation qu'il compose devant nous.

⁶³⁸ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001 (Lettre Sup), p.7.
ROUX Maïté | Master Cultures de l'Écrit et de l'Image | Mémoire de master | août 2011
Droits d'auteur réservés.

Chapitre 4:

De la *lectio* à l'*editio*: publication, publicité et public des *Variae lectiones* de Muret

Marc-Antoine Muret a réuni tous les éléments pour faire de ses *Variarum lectionum libri* un classique du genre, un représentant, parfaitement calibré quant à sa forme et à son fond, des recueils de *miscellanea*. Peut-être même tient-il enfin le fameux grand œuvre de sa vie de par l'ampleur et les qualités littéraires de son ouvrage. Restent dès lors deux dernières étapes à franchir: la diffusion et la réception du texte.

Celui-ci doit d'abord migrer du cadre privé – ou semi-privé si l'on considère qu'il a déjà fait un pas hors de la sphère intime de la lecture/écriture en se voyant confié aux bons soins d'un imprimeur – vers la scène publique. Il passera ainsi du stade de la *lectio privata*, de la simple lecture personnelle, silencieuse, de la réflexion érudite et philologique née de l'étude solitaire, tue puis annotée, pensée devenue écrite, mais toujours cachée du monde, à celui de l'*editio*, de la lecture publiée, presque lecture publique – j'entends face à un public de chair et d'os, l'expression « lecture publique » désignant à l'époque les cours donnés en collèges et en universités. Pour assurer l'arrivée de ses travaux sur le forum de la République des lettres dans les meilleures conditions, Muret met alors en branle ses réseaux de relations, sollicitant les bons offices de ses amis, l'autorité de ses protecteurs, afin que tout son entourage fasse la publicité de son ouvrage et lui garantisse à la fois de toucher un public le plus large possible et d'emporter l'approbation de ses confrères. Les dédicaces, les préfaces et la pratique du don d'exemplaires papiers sont les moyens dont dispose le Limousin pour mener à bon terme le processus de publication et de diffusion de son œuvre. D'abord fruits de la lecture, les *Variae lectiones* rayonnent dès lors dans les milieux lettrés pour devenir à leur tour objets de lecture.

Vient ensuite l'étape finale de la réception qui doit être soigneusement préparée, Muret cherchant depuis longtemps à obtenir la reconnaissance de ses pairs. Une fois les *Variae lectiones* sorties de presse et les exemplaires distribués ça et là à des amis qui sauront poursuivre avec zèle le processus de diffusion, le Limousin abandonne son ouvrage à la lecture de ses confrères, son public. Car ce genre de parution est attendu avec impatience par la communauté intellectuelle. Au cœur de la République des lettres, chacun guette les travaux de ses concurrents pour les décortiquer et découvrir ce que tel auteur pense des uns et des autres. Forum de discussion, les *variae lectiones* peuvent alors se transformer en une véritable arène dans laquelle s'affrontent les humanistes, gladiateurs des belles-lettres. Muret, grand amateur de ces passes d'armes, n'est jamais en reste pour croiser le fer, n'en déplaît à ses concurrents.

DONS ET DÉDICACES: MURET À LA RECHERCHE DE SON PUBLIC

La pratique du don et de la dédicace est le meilleur moyen dont dispose le Limousin pour faire lui-même la publicité de ses *Variae lectiones* et aider à leur diffusion. Il procède en deux temps, d'abord en offrant publiquement son édition à un personnage éminent dont la figure fait autorité, ensuite en distribuant les exemplaires de son ouvrage à plusieurs de ses proches.

Dans le premier cas, il assure à son texte un puissant protecteur qui se portera garant de la qualité de ses travaux auprès des lecteurs. Le dédicataire à laquelle il fait ce

don est le premier centre autour duquel se diffuseront les *lectiones*, le premier foyer de lecture. L'heureux élu doit donc être choisi avec soi. De son envergure, de son influence au sein de la République des lettres, dépend le rayonnement futur de l'ouvrage.

Ensuite, il fait appel à son entourage, offrant à ses amis et soutiens non plus l'édition elle-même, dans sa globalité, mais des exemplaires de ses livres, pris dans leur individualité. Chaque personne qui reçoit ce don se voit dès lors confier pour mission de vanter auprès de ses proches les mérites des *Variae lectiones* du Limousin. Ce dernier anime ainsi plusieurs foyers de propagation de son œuvre afin de toucher rapidement un plus large public. Don, contre-don, les hommes de lettres se rendent mutuellement hommage et service lors de la publication de leurs éditions, venant chacun à leur tour au secours de leurs confrères et amis.

Offrir une édition: la préface à Hippolyte d'Este

Toute édition nouvellement publiée doit avoir un parrain pour veiller à son épanouissement et la protéger. En plaçant son ouvrage sous l'autorité tutélaire d'un personnage illustre de son temps, Muret fait un premier pas essentiel dans le processus de diffusion de son texte. Le dédicataire d'une édition est le lecteur de référence, le tout premier, celui qui servira de modèle, de source, d'appui aux autres. Son exemple inspire et engendre de nouveaux lecteurs par un système de ramification exponentielle, où chaque nouvelle branche, en fonction de sa stature, engendre à son tour, par voie de reproduction et d'imitation, d'autres pousses, et ainsi de suite. L'ampleur finale que prendra cette arborescence dépend d'abord du lecteur 0. Plus celui-ci est influent, plus son réseau de relations et d'obligés est important, plus son rayonnement intellectuel est étendu, et plus les lecteurs secondaires, satellitaires, se multiplieront, qui eux-mêmes apporteront à leur suite leurs cercles de familiers, etc. La profondeur de cette réaction en chaîne s'accroît d'autant plus que l'autorité du dédicataire initial l'emporte sur celle des autres individus. Pour imiter les grands, on imite leur lecture. De là vient la contamination et la constitution d'un réseau de lecteurs en étoile dont chaque branche peut à son tour se démultiplier à partir d'un point source central.

Pour assurer à ses *Variae lectiones* un large rayonnement au sein des milieux lettrés, Muret ne choisit dès lors pas moins que de les placer sous l'égide du cardinal de Ferrare, l'un des plus hauts dignitaires de l'Église.

Un Limousin à la cour de Ferrare:

Né en 1509, fils d'Alphonse I^{er} d'Este, duc de Ferrare et de Modène, et de Lucrece Borgia, elle même fille du pape Alexandre VI, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, est l'une des grandes figures du pouvoir religieux du XVI^e siècle et du patronage des beaux-arts. Sa carrière épiscopale débute en 1519, alors qu'il n'a que dix ans et succède à son oncle Hippolyte I^{er} au siège archiepiscopal de Milan. Puis, en 1539, le pape Paul III le nomme cardinal. Il cumule dès lors plusieurs charges d'archevêque, à Lyon, de 1539 à 1551, Narbonne de 1550 à 1551, Auch de 1551 à 1562, Arles, de 1562 à 1566, ainsi que d'évêque, à Tréguiers, Autun, Saint-Jean-de-Maurienne, et d'abbé commendataire dans les abbayes de Chaalis, Lyre, Saint-Georges de Boscherville et Saint-Pierre de Flavigny. À l'image de sa mère, grande protectrice des arts et des lettres⁶³⁹, comme de la dynastie des Valois dont il est très proche⁶⁴⁰, il devient également l'un des plus généreux mécènes

⁶³⁹Lucrece Borgia, 1480-1519, fut réputée pour sa beauté, son intelligence, ses mœurs dissolues, mais aussi pour avoir été l'une des grande patronne des arts et des lettres à la cour de Ferrare, célébrée en cela par l'Arioste et Pietro Bembo.

⁶⁴⁰François I^{er} le fit appeler à la cour de France en 1536 en raison des liens de parenté qui unissaient leurs deux familles. Hercule d'Este, duc de Ferrare, le frère d'Hippolyte, avait en effet épousé Renée de France, la fille de Louis XII. C'est d'ailleurs sous l'impulsion du roi de France qu'Hippolyte d'Este sera ordonné cardinal.

d'Europe. Il soutient entre autres le célèbre compositeur Palestrina⁶⁴¹; Girolamo da Carpi⁶⁴² auquel il fait régulièrement appel pour décorer les villas et palais de la famille d'Este; le peintre Francesco Primaticcio⁶⁴³, dit Le Primatice, l'un des maîtres de l'École de Fontainebleau auquel il commande des fresques pour l'abbaye de Chaalis; le Bolonais Sebastiano Serlio⁶⁴⁴, architecte en chef à la cour de France qu'il emploie pour la construction de son palais de Fontainebleau, l'hôtel Grand Ferrare; ou encore l'architecte Pirro Ligorio⁶⁴⁵ qui conçoit pour lui les jardins et les fontaines de la fameuse Villa d'Este, à Tivoli, édifice auquel travaillent également, pour les fresques et la décoration intérieure, Le Primatice, Giulio Romano⁶⁴⁶ et Niccolo dell'Abbate⁶⁴⁷. Il protège également le sculpteur Benvenuto Cellini⁶⁴⁸, intervenant en 1539 pour le faire libérer de Castel San'Angelo où il avait été emprisonné, ayant été accusé, à tort semble-t-il, d'avoir volé les bijoux de la tiare papale.

Prince de l'Église, issu d'une famille riche et puissante, Hippolyte d'Este choisit de mettre toute son autorité et toute sa fortune au service des grands esprits de son temps, leur permettant ainsi de s'adonner librement à leur art ou à leur étude. Ayant à leur disposition l'ensemble des ressources matérielles nécessaires à l'exécution de leurs travaux et projets, sans avoir à se soucier en retour de questions pécuniaires, artistes et savants ne peuvent que se réjouir de la situation qui leur est offerte à la cour de Ferrare. Fort de cette réputation bien établie de généreux mécène, le prélat s'efforce sans cesse d'attirer auprès de lui de nouvelles personnalités issues des milieux lettrés ou artistiques, qu'il s'agisse tout autant de talents confirmés que de valeurs montantes.

Pierre Morin⁶⁴⁹ joue le rôle de « chasseur de têtes » pour le compte du cardinal, essayant de débaucher les érudits de France et d'Italie pour les ramener à la cour de Ferrare. À la fin des années 1550, son choix se porte sur Marc-Antoine Muret. La première proposition qui est faite au Limousin d'entrer au service du prélat apparaît dans une lettre datée par Pietro Lazeri du 7 juin 1557⁶⁵⁰, suivie d'une seconde envoyée le 21 décembre de la même année⁶⁵¹. Vantant ses mérites, louant son étude assidue des textes classiques et son ardeur à œuvrer pour le bien de la République des lettres, vertus qui sont parvenues jusqu'aux oreilles du cardinal, Morin tente de convaincre son compatriote

⁶⁴¹Giovanni Pierluigi da Palestrina, 1525/1526-1594, considéré comme le plus grand compositeur catholique de la Renaissance. Organiste à Palestrina de 1544 à 1551, puis maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure de Rome, il est par la suite nommé directeur de musique de la basilique Saint-Pierre de Rome.

⁶⁴²Girolamo Sellari, Girolamo da Carpi, 1501-1556, peintre lié à l'école de Bologne et architecte italien.

⁶⁴³Francesco Primaticcio, 1504-1570, peintre, architecte et sculpteur italien natif de Bologne. En 1532, il entre au service de François I^{er} et devient l'une des figures importantes de la première École de Fontainebleau.

⁶⁴⁴Sebastiano Serlio, 1475-1554, architecte et sculpteur natif de Bologne. Consulté par François I^{er} pour son futur château de Fontainebleau, il devient architecte en chef à la cour et associe son nom à des édifices tels que les châteaux d'Ancy-le-Franc et de Troissereux. Il est également l'auteur d'un traité d'architecture, *I Sette libri dell'architettura di Sebastiano Serlio bolognese*, dont les différents volumes furent publiés à partir de 1537 et qui eut une très grande influence sur la discipline.

⁶⁴⁵Pirro Ligorio, 1510-1583, architecte et peintre rattaché à l'école napolitaine, également amateur d'antiquités.

⁶⁴⁶Giulio Pippi de'Jannuzzi, dit Giulio Romano, 1499-1546, peintre, architecte et décorateur italien maniériste, qui devint l'un des animateurs de l'École de Fontainebleau.

⁶⁴⁷Niccolo dell'Abbate, 1509-1571, peintre italien natif de Modène. Il travailla tout d'abord à Bologne, avant de partir pour la France où il influença Claude Lorrain et Nicolas Poussain.

⁶⁴⁸Benvenuto Cellini, 1500-1571, sculpteur et orfèvre italien, protégé de François I^{er} et de Cosme de Médicis. Parmi ses œuvres majeures figurent le fameux *Persée tenant la tête de Méduse*, ou la *Nymphé de Fontainebleau*.

⁶⁴⁹Petrus Morinus, Pierre Morin, 1532-1575, français d'origine. Pietro Lazeri nous informe (LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p.288-298) qu'il vint à Venise enseigner le grec et le latin. Il s'installa par la suite à Rome, se faisant éditeur de bibles en grec et en latin.

⁶⁵⁰Voir Lettre n°XLIV, dans LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p.442-443.

⁶⁵¹Cf. op. cit., lettre n°XLV, p.444-446.

des facilités que lui offrirait une place à la cour de Ferrare. Il argue que d'autres noms célèbres de la République des lettres se joindront à lui, tels le juriste François Douaren (1509-1559), l'humaniste Carlo Sigonio (1520-1584) et le poète Gambaro, espérant peut-être le convaincre du prestige du cardinal, de tout le beau monde que l'on croise à sa cour, et de la stature de ses hôtes, flattant par là-même Muret qui fait partie de ces illustres élus – aucun des noms cités ne donnera cependant suite à l'invitation. Entre septembre et décembre, Muret traîne à répondre. Les conditions qu'il semble avoir posées à son éventuel consentement – nous n'avons pas de traces écrites à ce sujet – sont pourtant acceptées, notamment celle de pouvoir rester en Italie dans le cas où son protecteur aurait à se rendre en France, le Limousin refusant toute idée de retour dans sa patrie d'origine. Morin lui fait savoir qu'il est attendu avec impatience auprès de son futur mécène. Le pressant de conclure l'affaire au plus vite, il lui suggère de demander l'appui du cardinal de Tournon⁶⁵², l'une de ses connaissances, afin que celui-ci le recommande à Hippolyte d'Este. Un certain Vilarius, homme de confiance, fera office d'intermédiaire.

Finalement Tournon n'écrira pas au sujet de Muret, mais Lambin de son côté rapportera au cardinal tout le bien qu'il pense du Limousin⁶⁵³. L'affaire semble dès lors sur le point d'être finalisée. Muret a accepté la proposition d'Hippolyte d'Este et tout est mis en œuvre pour l'accueillir. Ainsi, les lettres suivantes traitent davantage de questions matérielles, pratiques, concernant le déménagement du Limousin et son installation à Ferrare. Le 30 décembre⁶⁵⁴, Morin lui fait savoir que tout est fin prêt pour son arrivée. Par ordre du cardinal, un appartement a en effet été mis à sa disposition, qui comporte deux chambres pour lui, et une troisième réservée à ses serviteurs. L'abbé Nichette s'est occupé des préparatifs. Le logement n'est pas meublé et son nouvel occupant devra par conséquent apporter son propre mobilier pour aménager l'espace. On lui signale enfin que la vie est plus chère à Ferrare, à l'exception des soieries, vêtements et tapisseries. Ces informations triviales, pragmatiques, nourrissent l'impression d'un départ imminent. On s'enquiert de meubles, de vaisselles ou de valises, de transport et de commerce. Il ne s'agit plus d'échanger des amabilités, de louer l'érudition et l'intelligence de tel ou tel individu, mais bien de régler les questions d'ordre domestique. Toujours sur le même ton, dans une seconde lettre datée du 4 janvier 1558⁶⁵⁵, Morin lui fait savoir que Nichette a hâte de le rencontrer. Il devrait d'ailleurs se mettre en route dans les trois ou quatre jours suivants. Le Limousin n'aura pas à se soucier d'amener ses ustensiles de cuisine, étant invité à la table de son hôte à chaque repas, de même que ses gens. Rien n'aura donc besoin d'être préparé et cuisiné chez lui. S'il doit cependant garder la chambre pour une quelconque raison, qu'il s'arrange pour avoir à portée de main de quoi se faire servir chez lui, une petite vaisselle et des serviettes. À propos du voyage lui-même qui le mènera jusqu'à Ferrare, il le passera aux côtés du cardinal. Qu'il ne se surcharge donc pas de bagages, il y aura bien assez à faire avec tous ses livres. En outre, il n'a besoin que d'un seul lit, le cardinal mettant du mobilier à sa disposition pour ses gens. Le post-scriptum précise qu'il n'y a plus de place pour le loger dans le palais même, en dépit de la volonté du cardinal sur ce point. Son logement en est toutefois très proche. Voyage, logement, restauration, tout semble paré pour accueillir le Limousin dans le giron de la maison d'Este. L'affaire serait donc conclue?

⁶⁵²François de Tournon, 1489-1562, cardinal, diplomate et homme d'État français. Ecclésiastique puissant, il succéda à Hippolyte d'Este en tant qu'archevêque de Lyon en 1551. Il fut ambassadeur du roi de France sous Henri II et occupa également, de manière officieuse, des fonctions politiques d'importance, comme celles de conseiller et de ministre des affaires étrangères. Catherine de Médicis lui confia en 1560 la présidence du concile national qui était destiné à réformer l'Église de France mais fut finalement annulé lorsque le pape ouvrit de nouveau le concile de Trente. Il présida en revanche le colloque de Poissy en 1561.

⁶⁵³Cf. op. cit., lettre du 30 décembre 1557, n°XLVI, p.446-447.

⁶⁵⁴Cf. op. cit., lettre n°XLVI, p.446-447.

⁶⁵⁵Cf. op. cit., lettre n°XLVII, p.447-448.

À vrai dire, les négociations sont loin d'être finies. Entre décembre 1557 et janvier 1558, de mauvaises rumeurs sont en effet parvenues aux oreilles du cardinal concernant son nouveau protégé, les mêmes bruits qui avaient conduit ce dernier à s'exiler en 1554. Morin en informe le principal intéressé le 11 janvier 1558⁶⁵⁶ et lui demande de s'attirer les bonnes grâces de François de Tournon, qui ne semble pourtant pas croire à son innocence, pour que celui-ci se porte garant de son honnêteté auprès d'Hippolyte d'Este. Le cardinal souhaite connaître l'avis de son homologue français au sujet du Limousin avant de s'engager plus avant. Désireux de faire la lumière sur la véracité de ces fâcheux ouïes-dires, il a en effet décidé de mener sa propre enquête et a mandaté l'abbé Nichette pour interroger l'entourage de Muret ainsi que Muret lui-même. Averti de ce qui l'attend, ce dernier se prépare à affronter les questions du prélat dont il gagne très vite les faveurs. Quant à Tournon, d'abord suspicieux, il finit par céder aux arguments de Denis Lambin, qui défend bec et ongles la réputation de son ami, et à ne plus penser que du bien du Limousin, le recommandant dès lors auprès de son homologue italien. Malgré tout, la situation n'évolue pas dans l'immédiat. Hippolyte d'Este demeure silencieux et Muret refuse toujours de marchander ses services ainsi que sa liberté.⁶⁵⁷

Finalement, c'est une lettre que le cardinal envoie lui-même à l'humaniste le 22 février 1558, qui nous renseigne sur le dénouement de toute l'affaire⁶⁵⁸. Le ton y est plus qu'élogieux vis-à-vis du Limousin. En effet, dès l'adresse au destinataire, Hippolyte d'Este affiche son affection à l'égard de son protégé, désignant celui-ci comme « *Magnifico M. Marcantonio mio carissimo* », son très cher et magnifique Marc-Antoine Muret. De même, la signature « *Tutto vostro. Hippolito Cardinale di Ferrara* » le montre dans des dispositions on ne peut plus amicales envers son correspondant, auquel il est « tout dévoué ». Ce sont là des formules de politesse fortes qu'il ne faut pas simplement lire comme des poncifs du genre épistolaire mais bien comme des marques sincères d'attachement au destinataire de la lettre. Vient ensuite le corps du texte. Le cardinal rappelle tout d'abord les mois qu'il a pu passer en efforts et négociations pour tenter de faire s'engager le Limousin à son service, et, de là, l'impatience et le désir avec lequel il a attendu son consentement:

*Dalla relatione che hebbi da più parti delle buone qualità e meriti vostri, mi mossi i mesi passati a farvi ricercare di venire al mio servizio: & crediate, che da quell'hora, che vi risolveste di accettare il partito, vi ho aspettato sempre con grande desiderio.*⁶⁵⁹

Ce sont les qualités et les mérites de l'humaniste français qui l'ont encouragé à entreprendre cette démarche et à y persévérer. Il avoue. On lui avait parlé de « certaines choses ». Voilà l'affaire des rumeurs de nouveau mentionnée, la cause de tous les retards que connurent les tractations entre les deux hommes, une cause dont la nature, connue de chacun, restera toujours pudiquement tue. Cependant, il faut plus que de méchants bruits pour détourner Hippolyte d'Este de la bonne opinion qu'il se fait de Muret:

⁶⁵⁶Cf. op. cit., lettre n°XLVIII, p.449-450.

⁶⁵⁷Sur le détail des négociations entre Marc-Antoine Muret et Hippolyte d'Este, voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre 8, p113-133.

⁶⁵⁸Voir Lettre n°XLIX, dans LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p.450-451. Voir annexe 3.

⁶⁵⁹Ibid.: « En raison du récit que de nombreuses personnes me firent de vos bonnes qualités et de vos mérites, je me décidai au cours des derniers mois à vous mander à mon service: et croyez bien que dès la minute où vous vous êtes résolu à accepter ce parti, je vous ai constamment attendu avec un grand désir. »

*Ben è vero, che fra tanto mi fu gettato un motto sopra alcune cose: ma elle non furono però bastanti a rimuovermi punto da quella buona oppinione, che di già havevo di voi[...]*⁶⁶⁰

Le prélat se fie bien davantage au jugement du cardinal de Tournon, un homme intègre et prudent, qui connaît bien le Limousin, et à celui de l'abbé Nichette.

*[...] con tuttochè mi paresse bene d'intenderne il parer ancora di Monsignor mio Rmo di Tornone, alla molta prudentia & integrità del quale io tribuisco tanto, che havendo S. Signoria Rma quella notitia che ha della persona vostra, mi pareva di potere intieramente quietarmi nel giudicio suo, & a questo fine aspettavo di valermi della occasion di Nichetto, il quale havevo a mandar d'hora in hora da S. Signoria Rma.*⁶⁶¹

Muret peut donc être certain que le cardinal ne doute pas de son innocence.

Mais la lettre vient trop tard et le mal est déjà fait. Voyant le prélat hésiter face aux rumeurs, et refusant de voir sa carrière dépendre entièrement du bon vouloir d'un seul homme, le Limousin avait en effet profité de l'année 1558 pour s'établir à Padoue en tant que professeur particulier. Fort des recommandations que le cardinal de Tournon lui avait fournies auprès de l'université locale, il enseignait alors à domicile dans l'attente d'une chaire d'humanité vacante. Hippolyte d'Este s'en plaint. Ce n'est pas la faute de Muret, bien sûr, ce dernier en est tout excusé. Le cardinal se devait d'éclaircir l'affaire, de découvrir le bien-fondé, ou non, de ces ouïes-dires. Cela a pris du temps. Les mauvaises langues ont sauté sur l'occasion pour induire le Limousin en erreur, pour le persuader que son mécène avait changé d'avis. Ce dernier aurait préféré qu'il s'abstienne de prendre d'autres engagements avant que toute l'histoire ne fût tirée au clair, mais il ne peut lui reprocher sa prudence:

*Ma il caso portò che io fussi astretto a trattenerlo assai più di quel che pensavo; onde vi sia penetrato a l'orecchie questo maligno ufficio, che era stato fatto con me, prima che io habbi potuto haver la relatione di detto Signore, & forse per opra de' medesimi autori, li quali haveran voluto persuadervi, che io habbi presa la cosa in altra parte di quel che feci con effetto. Et certamente non posso se non escusarvi, che di ciò restaste con l'animo sospeso, benchè dall'altra parte havessi desiderato, che non vi fuste però addotto a pigliar altra deliberatione, avanti che di saper l'animo mio con più fondamento, potendo ben immaginarvi, che l'innocentia vostra havrebbe potuto più in me, che la malignità d'altri.*⁶⁶²

Pour l'année 1558, Muret a donc des obligations à respecter vis-à-vis de ses élèves et se trouve dans l'impossibilité de rejoindre immédiatement le cardinal de Ferrare. Qu'à cela ne tienne, ce dernier est décidé à attendre. Il prie le Limousin de venir à lui rapidement, lorsqu'il se sera défait de ses autres engagements. Il lui en coûte. Ce nouvel obstacle, qui repousse une fois encore l'entrée du Français à son service, le fait languir. Mais il patientera, fermement résolu à le voir rejoindre le cercle de ses familiers:

⁶⁶⁰Ibid.: « Il est vrai qu'entre autre, on me lança quelques piques au sujet de certaines choses mais elles ne suffirent guère à me détourner de cette bonne opinion que j'avais déjà de vous [...] »

⁶⁶¹Ibid.: « [...] et bien qu'il me sembla bon d'entendre encore l'avis de mon cher Monseigneur Révérend de Tournon, à la grande prudence et à l'intégrité duquel j'accorde une grande foi, de sorte qu'en ayant connaissance de ce que Sa Seigneurie de Rome savait de votre personne je pensais pouvoir m'en remettre entièrement à son jugement et attendais à cette fin, de profiter de Nichette que je devais envoyer d'un moment à l'autre auprès de Sa Seigneurie de Rome. »

⁶⁶²Ibid.: « Mais le hasard fit que je me trouvai contraint de le retenir beaucoup plus que je ne le pensais; c'est comme cela que ces manœuvres malignes que l'on avait déjà tentées auprès de moi avant que je ne puisse avoir le récit dudit Seigneur, et qui sont peut-être même l'œuvre des mêmes auteurs qui auront voulu vous persuader que j'avais pris la chose différemment que je ne le fis effectivement, revint à vos oreilles. Et bien sûr je ne peux que vous excusez, puisque cela vous rendit incertain, même si d'autre part j'aurais désiré que vous ne soyez pas conduit à faire un autre choix avant de connaître plus assurément mon intention, puisque vous auriez pu imaginer que votre innocence aurait trouvé plus d'appui en moi que la malignité des autres. »

*Ma poi che pur vi trovate già obligato per quest'anno, se ben io havessi desiderato, che fuste in termine di poter venir da me prontamente; io anteporrò nondimeno volentieri l'osservatione della vostra parola [...] doppo il quale io vi tengo per accettato, conforme a quanto avete detto a Nichetto ancora; onde con la sicurezza che habbiate a conferirvi da me, fornito detto tempo, mi parrà di sentir con tanto manco dispiacere l'impedimento che si è interposto, perchè non siate venuto di presente. Et attendete a conservarvi sano. Di Ferrara li XXII. Di febraro MDLVIII.*⁶⁶³

Tant bien que mal, Marc-Antoine Muret entre finalement au service d'Hippolyte d'Este, à la charnière des années 1558 et 1559⁶⁶⁴. Il n'aura pas à regretter son choix, trouvant à la cour de Ferrare une situation confortable et tout le loisir de s'adonner à l'étude des textes antiques en compagnie du cardinal, homme érudit et fin lettré.

Fort de ce nouveau protecteur, c'est en toute logique que le Limousin lui dédicace les *Variarum lectionum libri VIII*, le tout premier ouvrage qu'il publie après son installation à Ferrare.

À la recherche d'une figure tutélaire : les *Variarum lectionum libri ad Hippolytum Estensem*:

Pour s'assurer le succès et la viabilité d'une entreprise éditoriale, un ouvrage intelligent et soigné ne suffit pas. Il faut encore lui associer le nom et le renom d'un puissant personnage qui en deviendra le garant et le protecteur. Sans ce soutien, le livre est mort-né.

Avant de faire paraître leurs œuvres, de quelque nature qu'elles soient, les humanistes se mettent donc en quête d'un dédicataire auquel les offrir, d'un patronyme célèbre à présenter au lectorat. L'épître dédicatoire qui introduit chacune de leurs éditions est le lieu où se fait connaître cette figure tutélaire. En s'adressant à un personnage puissant, à une autorité religieuse, politique ou culturelle, l'auteur s'engage dans une relation inégalitaire, féodale, un rapport étroit de patron à client. Bien que toujours en faveur du plus puissant, cette association crée aussi des liens d'interdépendance entre les deux parties. Dans une dialectique de dons et contre-dons réciproques, l'hommage rendu au prince appelle en échange sa protection et une rémunération. Celle-ci peut bien sûr se présenter sous la forme d'une rétribution pécuniaire, mais le protégé peut également se voir attribuer une place parmi les familiers de son mécène, un hébergement dans ses appartements, un accès à sa bibliothèque privée, un poste de précepteur en charge de l'éducation de ses enfants, et/ou un traitement financier suffisant lui permettant de consacrer tout son loisir à l'étude des belles-lettres. Les humanistes comptent aussi sur leurs patrons pour faire la publicité de leurs écrits et pour les soutenir dans leurs travaux futurs.⁶⁶⁵

⁶⁶³Ibid.: « Mais puisque de toutes façons vous vous trouvez déjà obligé pour cette année, bien que j'aurais aimé que vous soyez en mesure de me rejoindre rapidement, j'accepterai cependant volontiers que vous observiez votre parole [...] après quoi je vous tiens pour accepté conformément à ce que vous avez encore dit à Nichette; ayant l'assurance que vous me rejoindrez, une fois ce délai passé, il me semblera de souffrir avec un déplaisir bien moindre l'empêchement qui s'est interposé entre nous et pour lequel vous n'êtes pas venu présentement. Et veuillez prendre soin de vous. À Ferrare, le 22 février 1559. »

⁶⁶⁴Charles Dejob remarque que la première lettre reçue par Marc-Antoine Muret à Ferrare date du 2 février 1559. Il s'agit d'un courrier de Paul Manuce. La dernière lettre envoyée à l'adresse de Padoue porte quant à elle la date du 30 septembre 1558. Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre IX, p.134.

⁶⁶⁵MAILLARD, Jean-François, « Le rôle de la dédicace et de la page de titre dans la naissance de la critique philologique », dans *Offrir un livre: les dédicaces à l'époque humaniste*, GILMONT, Jean-François, VANAUTGAERDEN, Alexandre, (éd.), Brepols, 2003.

Le choix du dédicataire est essentiel à la réussite éditoriale de l'œuvre. Plus le nom qu'affiche la préface est prestigieux et plus l'auteur peut espérer rencontrer un large public. Pour le lecteur, l'importance du mécène sous l'égide duquel l'auteur choisit de faire paraître ses textes est un gage de qualité car aucun des grands de ce monde n'accepterait de voir sa réputation remise en cause par un travail médiocre. Si tel ou tel puissant a accepté de se voir cité en tête d'un ouvrage déterminé, celui-ci ne peut être que de qualité. Rappelons de plus notre hypothèse du lecteur 0. Une fois offerts, les livres circulent dans l'entourage des puissants, gagnant les cercles lettrés et savants qui leur sont attachés, puis se propageant, par communication ou contamination, par un jeu complexe de connaissances, de relations épistolaires, amicales ou professionnelles, par émulation aussi, à d'autres milieux et d'autres cours. L'ampleur de ce rayonnement dépend de l'importance du dédicataire et de son poids au sein du beau monde. Les effets de mode et la volonté d'imiter les grands encouragent les lecteurs à suivre les favoris des princes et leurs publications, afin de toujours savoir qui se trouve dans les bonnes grâces de tel ou tel personnalité, quels noms sont à connaître, à lire et à fréquenter pour briller en société.

La recherche de protecteurs puissants est aussi l'un des rouages indispensables au bon déroulement d'une carrière professionnelle. Par ce biais, les auteurs se constituent un réseau de relations précieuses qui leur permettent de se hisser pas à pas dans les hautes sphères du pouvoir séculier ou religieux, d'obtenir des postes d'importance dans les universités, les collèges ou les bibliothèques, bref, de s'établir confortablement. Ils ont dès lors tout le loisir nécessaire pour s'adonner à leur activité éditoriale, pour lire, écrire et publier, se voyant offrir les manuscrits, le public et le salaire dont ils ont besoin par leurs protecteurs. Tout est mis à leur disposition, pour le bien de la République des lettres.

C'est précisément ce qui arrive à Muret lorsqu'il entre au service d'Hippolyte d'Este en 1559. Les *Variarum lectionum libri VIII* paraissant la même année, les circonstances se prêtent à un hommage en bonne et due forme. L'ouvrage sera publié sous le patronage du cardinal, ce qui lui prédit le plus bel avenir. Encore faut-il célébrer son parrain comme il se doit. Le Limousin use pour ce faire de toute son éloquence et de tous les stéréotypes inhérents au genre de l'épître dédicatoire.

La dédicace est tout d'abord l'occasion de rendre hommage au cardinal et de le remercier de tous ses bienfaits. Grâce à lui, à sa générosité, Muret a désormais le loisir de consacrer tous ses soins et toute son âme à sa passion, les belles-lettres:

*Quarum artium singularis pulchritudo mentem meam, usque a puero, admirabili quodam sui desiderio incenderat, eas nunc demum beneficio tuo aliis omnibus curis solutas, magno & alacri animo persequor.*⁶⁶⁶

Il n'existe rien à son sens qui ne lui soit plus doux que ce labeur. Toutes les richesses, toute la puissance du monde ne pourraient le détourner de l'étude des textes tant leur compagnie épouse la pente naturelle de son esprit:

*Quod cum facio, primum, quo nihil dulcius est, nihil optabilius, naturae meae pro-
pensionem sequor. Vere enim hoc tibi affirmare possum, si quis mihi deus omnes
opes, omnia commoda, omnem potentiam proponat, ea lege ac conditione, ut semel
deponam haec studia, & has qualescumque litterulas, altrices adolescentiae meae,
fidissimas meorum omnium temporum comites deseram: nunquam id faciam:*

⁶⁶⁶MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.4:

« Ces arts dont, depuis mon enfance, la beauté singulière avait embrasé mon âme d'un désir prodigieux de me consacrer à eux, je poursuis leur étude d'une âme grande et vive maintenant seulement que tes bienfaits ont libéré leur exercice de tous les autres soucis. »

*neque quicquam tanti esse ducam, quod mereri velim, ut a suavissimo earum amplexu & contubernio abducatur. Quare, ut dixi, cum in eas toto pectore incumbo, naturae meae pareo: idque facio, quod si facere vetarer, vitalem mihi esse vitam non putarem.*⁶⁶⁷

Il ne pouvait espérer meilleure situation que celle dans laquelle son protecteur l'a placé. Y a-t-il dès lors façon plus appropriée de remercier son bienfaiteur que de redoubler d'efforts dans son travail?

*Magnopere peccare mihi viderer, Hippolyte, Cardinalis Illustrissime, si otium illud, quod & plurimum & honestissimum tua mihi benignitate conceditur, alia ulla re, quam litteram, & earum artium, quibus te insigniter oblectari video, assidua tractatione insumerem.*⁶⁶⁸

Le cardinal lui-même s'intéresse aux humanités. En paiement de son obligeance, Muret met donc à profit le temps libre dont il dispose désormais pour pratiquer les auteurs classiques ainsi que tous les domaines de la connaissance pouvant plaire à son hôte. Hippolyte d'Este lui a d'ailleurs souvent confié qu'il n'attendait pas autre chose de sa part. Rien ne lui serait en effet plus agréable que de voir le Limousin se consacrer de son propre chef, corps et âme, aux lettres et à la production d'œuvres d'esprit utiles à la communauté savante, à la fois sources de renommée pour son protégé et de divertissement pour lui-même:

*Saepe enim mihi, quae tua est humanitas, affirmasti, nullum tibi a me genus obsequii praestari posse jucundius, quam, si omne tempus arbitrato meo ponerem in litteris, & aliquid assidue, quantum in me esset, excuderem, quod & mihi ornameto, & aliis usui, & tibi oblectationi esse posset.*⁶⁶⁹

Le discours de Muret est ici caractéristique de la première fonction que partagent toutes les épîtres dédicatoires, celle des remerciements publics. Il s'agit de rendre grâce aux puissants sans l'aide desquels les humanistes ne pourraient mener leurs travaux comme ils l'entendent. Les grands leur offrent un loisir à faire fructifier, pour le bien de la République des lettres, mais aussi pour leur propre gloire. Car tout n'est pas gratuit. En échange de tant de bienveillance, les obligés se doivent de se montrer à la hauteur et de satisfaire les attentes de leur patron. La volonté du mécène prime:

*Deinde, quo mihi nihil prius ac potius neque est, neque esse debet, voluntati tuae morem gero.*⁶⁷⁰

Si l'on œuvre pour le renom de son protecteur, l'hommage rendu se doit donc également d'être dithyrambique. Outre les remerciements, Muret se plie là encore volontiers, et avec brio, à l'exercice incontournable de l'éloge. Le titre de la dédicace donne le ton: *M. Antonii Mureti in libros Variarum lectionum praefatio ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum, singularem omnium honestarum*

⁶⁶⁷Ibid.: « En faisant cela, je suis mon premier penchant naturel, ce en comparaison de quoi rien n'est plus doux ni plus désirable. En effet, je peux vraiment t'affirmer que si quelque dieu me proposait toutes les richesses, tous les avantages, toute la puissance, à cette loi et à cette condition que j'abandonne dans le même temps ces études, et que je délaisse toutes ces modestes activités littéraires, qui ont nourri ma jeunesse, compagnes si fidèles de tous mes instants, je n'accepterais jamais: et rien de ce que je pourrais vouloir gagner je ne l'estimerais d'une valeur telle que je me détournerais de leur étroite et de leur compagnie si douces. C'est pourquoi, comme je l'ai dit, je cède à mon naturel lorsque je m'applique de tout mon cœur à ces études. Et ce que je fais, je penserais que ma vie ne serait pas digne d'être vécue, s'il m'était interdit de le faire. »

⁶⁶⁸Ibid., p.3: « Il me semblerait commettre une grande erreur, Hippolyte, illustrissime cardinal, si je consacrais ce loisir, si grand, si estimé, que ta bienveillance m'accorde, à autre chose qu'au maniement assidu des lettres et des arts, qui, je le vois, te plaisent tout particulièrement. »

⁶⁶⁹Ibid., p.5: « En effet, tu m'as souvent affirmé, ce qui est ton humanité particulière, que je ne peux faire preuve envers toi d'aucune forme d'obéissance plus agréable que, si, de mon propre chef, je consacrais tout mon temps aux lettres, et si je produisais avec autant de constance que possible, un travail qui pût être objet de gloire pour moi, de plaisir pour toi, et être utile aux autres. »

⁶⁷⁰Ibid., p.4: « Ensuite, je fais plaisir à ta volonté, par rapport à quoi, pour moi, rien n'est et ne doit être plus important ni prévaloir. »

artium patronum. À grand renfort de superlatifs et d'hyperboles, le Limousin énumère les titres prestigieux dont peut s'enorgueillir le cardinal, lui qui occupe les plus hautes fonctions à la fois dans les domaines politique et religieux « *cardinalem ac principem* », mais aussi culturel « *artium patronum* ». Plus loin, Muret parle encore de « *altissimo dignitatis gradu* » pour qualifier, toujours au superlatif, la situation dans laquelle son protecteur est établi, élevé au plus haut degré de dignité qui soit. Continuant d'appuyer le poids de son action sur la scène européenne, il rappelle l'importance primordiale des charges dont il a la responsabilité, ces « *gravissimorum munerum* » qui sont si lourdes et si nombreuses à gérer, « *tam graves, tam multiplices* ». Les missions officielles auxquelles d'Este consacre tout son temps sont capitales. Il en va de la paix et de la prospérité de l'État, « *tantopere ad tranquillitatem & salutem publicam pertinentes* ». Pour offrir au cardinal un éloge digne de ce nom, Muret use ostensiblement de toute son éloquence et de toutes les tournures hyperboliques que peut receler la langue latine. Mais cela n'est encore qu'un avant-goût de ce dont il est capable. Nul autre que lui n'excelle mieux dans le genre de l'adresse aux puissants. Ne sera-t-il pas un orateur remarquable à la cour des papes ?

L'aspect à la fois politique et culturel de l'activité du cardinal, qui trouve malgré tout le loisir de se consacrer aux arts et lettres, pousse le Limousin à le rapprocher d'une autre grande figure contemporaine du mécénat, celle de François I^{er}. Comparaison flatteuse, et habile pour finir, si besoin en était, de s'attirer les bonnes grâces d'Hippolyte d'Este. La compagnie du roi de France qui faisait venir à sa cour tous les plus grands esprits d'Europe a inspiré la conduite de l'Italien :

*Ille homines eruditos ad se ex omnibus orbis terrarum partibus, amplissima eorum industriae praemia statuens, convocabat. Idem illud exemplum jam dudum Italia te, maxima cum tua laude, renovantem intuetur.*⁶⁷¹

Comme chez les Valois, c'est aux érudits, aux hommes de science et de lettres, que s'ouvre en priorité la table du cardinal, mêlant aux nourritures terrestres les nourritures spirituelles les plus fines.

*Ad regalem illius mensam non ullum acroama aut libentius, aut saepius, quam vox alicujus eruditi hominis, audiebatur. Epulae quoque tuae quotidie nulla re magis, quam gravissimis & honestissimis virorum doctrina praestantium sermonibus, condiuntur.*⁶⁷²

Sa munificence, sa bienveillance à l'égard des gens d'esprit, de tous ceux qui œuvrent pour le bien des arts libéraux et qu'il accueille en son palais, qu'il soutient et pourvoie en tout, font de lui l'égal du roi de France. Il mérite tout autant que la postérité lui attribue le titre de *Litterarum Pater*, Père des Lettres, ainsi que le peuple français surnomme François I^{er}.

*Ille igitur ad ceteras suas laudes eam addidit, qua nulla, meo quidem iudicio, major est, nulla praeclarior, ut communi omnium populorum consensu Litterarum Pater nominaretur. Idem illud cognomen tibi apud posteros tributum iri, cuius perfacile est, qui tuam erga homines liberalium artium scientia excultos munificam, planeque regiam voluntatem cognoverit, augurari.*⁶⁷³

⁶⁷¹Ibid., p.6: « Ce grand homme, fixant un salaire très conséquent pour prix de leur labeur, appelait à ses côtés les hommes érudits venus de tous les coins de la terre. L'Italie te regarde, toi qui reproduis avec le plus grand mérite et depuis longtemps cet illustre exemple. »

⁶⁷²Ibid., p.5-6: « À la table royale de celui-ci [François I^{er}], on n'entendait pas plus volontiers ou plus souvent un concert que la voix de quelque érudit. Les mets aussi que tu proposes chaque jour ne sont accommodés par rien de plus que les discours les plus sérieux et les plus estimables d'hommes qui se distinguent par leur savoir. »

⁶⁷³Ibid., p.6: « Donc il a ajouté cette gloire à toutes les autres, et, d'après moi, il n'est ni plus grand ni plus remarquable par aucune autre de ses vertus au point que l'unanimité de tout un peuple le nommait Père des Lettres. Il est très facile pour quiconque connaît ta générosité et ta volonté presque royale envers les hommes qui cultive la science des arts libéraux de prévoir que ce même surnom te sera attribué par la postérité. »

Muret n'y va pas de main morte en comparant Hippolyte d'Este au plus grand mécène de la Renaissance, mais les épîtres dédicatoires ne sont pas lieu d'humilité ou de nuance, et le cardinal de Ferrare, pour sa part, n'est pas peu digne du compliment. S'il est prince donc, il lui faut encore avoir à sa cour les chantres qui immortaliseront son souvenir et consacreront toute leur industrie à bâtir des monuments célébrant sa gloire. C'est le moins que ses protégés puissent faire pour le remercier de ses bienfaits, Muret le premier, lui qui loue les « vertus héroïques, presque divines » du cardinal:

*Nos interea, qui per te hoc otio fruimur, omnem industriam eo conferre oportet, ut quacumque ratione possumus, heroicas ac prope divinas virtutes tuas omni genere monumentorum ad immortalem posteritatis memoriam consecremus.*⁶⁷⁴

La publication, au nom de ce dernier, des *Variae lectiones* participe à l'érection de ce mémorial. Le Limousin apporte sa petite pierre à l'édifice. Don/contre-don. La boucle est bouclée. Retour à l'hommage et aux remerciements.

Retour à Muret lui-même également, car l'épître dédicatoire ne fait pas seulement l'éloge des puissants, elle donne aussi aux auteurs l'occasion de promouvoir leur propre travail. Le Limousin rappelle ainsi, en toute modestie, qu'Hippolyte d'Este en est venu à s'intéresser à lui grâce à la réputation de ses écrits de même que par l'entremise de grands personnages qui lui ont chaudement recommandé de s'attacher ses services, vantant son érudition et son ardeur à étudier:

*nam cum ea te praecipue caussa commovit, ut aditum mihi ad familiaritatem tuam ultro patefaciendum putaris, quod ad te de mea erga illas incredibili voluntate, meis fortasse scriptis, & amicis de me summorum hominum concitata sermonibus fama pervenerat.*⁶⁷⁵

Le voilà donc défendant sa chapelle. Pas un mot cependant sur toutes les mauvaises rumeurs qui avaient si cruellement affecté ses négociations auprès du prélat. Sous les artifices de la dédicace, tout semble s'être déroulé sans encombres. L'humilité étant cependant de mise dans les préfaces, il se reprend en s'excusant du peu de valeur de son ouvrage. Faussement modeste, il se prétend bien incapable de composer quelques écrits remarquables qui puissent témoigner de sa considération pour le cardinal et rendre à ce prince illustre un hommage digne de sa stature:

*Ego autem, qui nondum eam facultatem consecutus sum, ut a me quicquam egregium expectari debeat, scribam tamen, qualiacumque potero, & hisce parvis ac tenuibus munusculis testabor hominibus magnitudinem observantiae erga te meae.*⁶⁷⁶

Il lui offre néanmoins ses *lectiones*. Après tout, sans son patronage, celles-ci n'auraient pu être publiées:

*hos labores nostros qui nulla re magis, quam tui nominis auctoritate, nixi, in publicum prodeunt.*⁶⁷⁷

L'autorité d'un mécène aussi puissant qu'Hippolyte d'Este est en effet la dernière gageure qui puisse assurer le succès d'une édition. Le lecteur sait qu'un personnage

⁶⁷⁴Ibid., p.6: « Nous entre temps, qui jouissons grâce à toi de ce loisir, il nous faut employer toute notre industrie à consacrer, par tous les moyens que nous pouvons, au souvenir immortel de la postérité, par toutes sortes de monuments, tes vertus héroïques et presque divines. »

⁶⁷⁵Ibid., p.3-4: « [...] quand cette raison en particulier, à savoir que la rumeur de mon incroyable volonté les concernant [les arts et les lettres] était parvenue jusqu'à toi, lancée peut-être par mes écrits, et par les discours de très grands hommes prononcés en ma faveur, t'a poussé à penser qu'il fallait m'ouvrir de toi-même les portes de ton intimité. »

⁶⁷⁶Ibid., p.6: « Mais moi, qui n'ai pas encore acquis cette capacité, pour pouvoir espérer produire quelque chose de remarquable, j'écrirai cependant, tout ce que je pourrai, et par ces petits textes de peu de valeur et de peu d'importance, je témoignerai aux hommes de la grandeur de ma considération à ton égard. »

⁶⁷⁷Ibid., p.8: « [...] nos travaux, qui sont publiés en ne s'appuyant pas davantage sur leur utilité que sur l'autorité de ton nom. »

illustre comme le cardinal n'associerait pas son nom au premier ouvrage venu. Le livre qui lui est dédié ne peut qu'être de qualité. La préface a un rôle publicitaire primordiale, faisant office d'entrée en matière. Il s'agit bien de convaincre le public avant que celui-ci n'entame la lecture du texte en soi. Mission réussie pour Muret si l'on en juge par l'enthousiasme que lui témoigne Hippolyte d'Este, son premier lecteur. Le Limousin lui a envoyé la dédicace pour avoir son approbation, comme cela se fait d'ordinaire. Puisqu'on utilise son nom comme garantie, il est en effet bien naturel que le mécène conserve un droit de regard sur ce genre d'écrit. Il est le premier concerné après tout. Sa réputation est en jeu. Le cardinal a bien reçu et lu le texte de son protégé, et, si sa réponse a tardé, il n'y a cependant aucun inquiétude à avoir. C'est ce que nous apprend la lettre qu'il adresse au Limousin le 24 juin 1559⁶⁷⁸, alors que ce dernier se trouve à Venise pour superviser l'impression des *Variae lectiones*:

*Io non riposi per il procaccio passato alla lettera con che mi mandaste la prefazione del vostro libro. Perciocchè oltre all'haverla veduta io, volsi farla anche vedere da questi miei, si come ho fatto. Et da tutti è stata non solo approvata, ma commendata ancora [...]*⁶⁷⁹

Muret attend son feu-vert pour publier la dédicace. D'Este ne lui a pas tout de suite répondu, ayant d'abord souhaité la faire lire à ses proches pour connaître leur avis. Le texte a visiblement emporté une large adhésion. Tous l'ont approuvé et chaudement recommandé. C'est donc une réussite. Le cardinal est ravi. L'éloquence du Limousin n'a pas failli.

Muret a su maîtriser son sujet et remplir toutes les exigences inhérentes au genre particulier de l'épître dédicatoire. Il rend ainsi un hommage brillant, élogieux, à son protecteur, le remerciant de ses bienfaits et lui offrant en retour de consacrer tout son loisir à l'étude des belles-lettres, pour satisfaire leur bon plaisir à tous les deux et travailler dans l'intérêt de la communauté érudite. Il n'y a rien de bien original dans la construction de la préface qui véhicule tous les *topoi* de la grâce rendue au généreux mécène, grand prince et patron des arts libéraux, de sa gloire célébrée, immortalisée par la plume de son protégé, de l'humilité de ce dernier, qui tente de faire œuvre utile pour ses lecteurs et le bien de la République des lettres. Tous ces stéréotypes ne feraient cependant pas grand effet sans l'éloquence de Muret.

En choisissant Hippolyte d'Este pour patronner ses *Variae lectiones*, le Limousin se garantit un dédicataire puissant et influent qui fera un lecteur 0 idéal. Sous son autorité, il est certain de gagner un large public, aussi bien chez les amateurs de belles-lettres que dans les milieux érudits les plus réputés. Il peut en effet raisonnablement penser que les membres de la cour de Ferrare, à laquelle le cardinal a confié la relecture de sa préface, se procureront son ouvrage, formant dès lors la base de son premier réseau de lecteurs, la première souche de diffusion. Et d'autres viendront après eux, confiant dans le jugement de l'illustre mécène.

⁶⁷⁸Voir lettre n°LIV, dans LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae, ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758, p.457. Reproduite en annexe 3.

⁶⁷⁹Cf. op. cit. : « Je n'ai pas répondu à votre lettre où vous me joigniez la préface de votre livre par le dernier courrier. En effet, en plus de l'avoir vue moi-même je voulais aussi la faire voir à mes proches, ce que j'ai fait. Et elle n'a pas été seulement approuvée, mais bien louée [...] »

Offrir des livres: élargir et décentraliser la diffusion d'une œuvre

Muret ne se contente pas d'un seul foyer de propagation. Pour couvrir une aire de diffusion plus vaste, et ce plus rapidement, il entreprend de multiplier les points sources à partir desquels rayonnera son ouvrage. Les nouveaux réseaux qu'engendrent ces noyaux secondaires se développent alors en parallèle du réseau-d'Este originel. Si leur enracinement naît de manière indépendante, ils ne sont cependant pas moins connectés les uns avec les autres, du fait des relations existant au préalable entre leurs agents. Les milieux humanistes sont en effet liés dans un système de maillage dense et complexe où tous les cercles lettrés finissent par se recouper et interagir. Les conversations et les échanges épistolaires entre érudits nourrissent ces réseaux et les font s'amplifier, créant d'une part un lien social fort, des rapports d'amitiés ou d'inimitiés entre individus, et permettant d'autre part une communication rapide au sujet des derniers travaux publiés par l'un ou l'autre membre de la communauté savante. Portée par la rumeur, la nouvelle de la diffusion d'un ouvrage s'étend ainsi progressivement, par le bouche à oreille, les critiques ou les recommandations, à l'ensemble de la République des lettres. Chacun de ses acteurs se fait le relais de l'information auprès de son propre réseau de relations.

Au fait des rouages qui animent ce petit monde et de leur fonctionnement, Muret met donc en branle dans le même temps plusieurs réseaux de soutiens et d'amis afin d'accélérer la publicité de son ouvrage. Le processus de diffusion s'en trouve décentralisé et son rayonnement élargi de fait. L'élément déclencheur, comme dans le cadre de l'épître dédicatoire, est la pratique du don. Il est en effet de mise qu'une fois un ouvrage sorti des presses, un certain nombre d'exemplaires soient remis à leur auteur pour que celui-ci puisse alors les distribuer à sa guise parmi ses relations et gagne en publicité. C'est probablement le cas de Muret en 1559 – nous en sommes sûrs pour la seconde édition qu'en donne Plantin en 1580, l'imprimeur témoignant lui-même avoir envoyé cinquante livres au Limousin dans une lettre datée du mois de mai de la même année⁶⁸⁰. Nous ne possédons aucun document semblable pour l'*editio princeps*, mais plusieurs lettres de Muret nous révèlent les noms de quelques heureux dédicataires qui ont pu recevoir de sa part des exemplaires de son ouvrage. Le Limousin offre ainsi ses *Variae lectiones* à ses proches en espérant qu'à leur tour ils les transmettent à leur entourage et vantent leurs mérites.

L'une des premières personnes à qui il fait parvenir son livre est bien évidemment son ami Manuce. Dans une lettre du 19 juillet 1559⁶⁸¹, de retour à Ferrare alors qu'il vient juste d'achever l'impression de son ouvrage dans l'officine de Ziletti, il écrit ceci à l'éditeur vénitien:

*Cum Venetiis discederem, reliqui apud Sxtum Medicem, optimum et humanissimum virum, cuius, ut scis, hospitio usus eram, libros aliquot tuos, itemque volumen unum mearum lectionum: quae omnia puto iam pridem ad te periata esse.*⁶⁸²

Il a laissé pour lui, chez leur ami commun Sisto de Medici – nous l'avons déjà mentionné précédemment – un volume de ses *Variae lectiones* qui devrait lui être parvenu depuis. Paul Manuce est donc l'un des premiers servis. Ce choix n'a rien de bien surprenant compte tenu du lien affectif qui lie les deux hommes ainsi que de la stature

⁶⁸⁰Plantin évoque cet envoi avec Jean Matal Metellus, le 4 août 1580. Voir lettre n°885 dans PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCE, Jean, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1968, vol.6, p178-179.

⁶⁸¹Voir lettre n°X, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p16.

⁶⁸²Cf. op. cit.: « Comme je quittais Venise, j'ai laissé chez Sisto de Medici, un homme excellent, si bienveillant, dont, comme tu le sais, j'ai usé de l'hospitalité, quelques uns de tes livres, de même qu'un volume de mes *Variae lectiones*: et je pense que tout cela t'est parvenu depuis longtemps. »

de l'Italien dans les milieux humanistes. Héritier de la prestigieuse officine d'Alde l'Ancien, lui-même éditeur scientifique, il fréquente chaque jour les grands esprits de l'époque en tant que leur imprimeur ou leur confrère, comme l'illustrent son catalogue et sa correspondance abondante. Professionnel du livre rodé à l'exercice de la publication et de la diffusion des textes, il est le meilleur allié pour faire la publicité des *Variae lectiones* de son ami auprès de son entourage et des érudits qu'il côtoie. Muret étant, en outre, à Venise pour la durée de l'impression, il ne manquerait pas l'occasion d'offrir son œuvre à Manuce en passant. On peut également penser que Sisto de Medici en a reçu un exemplaire lui aussi, ou du moins a pu avoir un aperçu de ce dont il s'agissait. En tant que professeur, il peut de son côté mettre en branle les réseaux universitaires et étudiants.

Entre Manuce, de Medici et d'Este, Muret peut espérer couvrir rapidement l'Italie. Pour la France, la tâche revient à Denis Lambin et au cardinal de Tournon. Le 20 juillet 1559⁶⁸³, il envoie au premier une lettre accompagnée d'un exemplaire de ses *Variae lectiones*:

*Mitto ad te unum e libris meis Var. lect. Peto abs te, ut errata librariorum corrigas, quomodo vides in eo, quem ad Fr. Turnonium Cardinal. misi, esse correcta.*⁶⁸⁴

Là encore, l'ouvrage sort tout juste des presses. Muret demande à son correspondant de bien vouloir corriger les erreurs qui résultent du processus de composition en se basant sur l'exemplaire du cardinal de Tournon. Il semblerait donc que Lambin ait en main deux copies des *Variae lectiones*, la sienne, et une seconde destinée au prélat, ce qui lui permet de les collationner.

Cette demande de correction de la part de Muret pose des difficultés d'interprétation. On pourrait penser à une relecture finale, destinée à vérifier que l'ouvrage imprimé ne contient aucune coquille avant de le diffuser au public. Lambin ne détiendrait pas dès lors la version définitive du texte, mais seulement des épreuves à corriger, un premier exemplaire inachevé de l'édition auquel il faudrait encore ajouter les *errata*. Cependant, la lettre a été envoyée depuis Ferrare. Muret parle de Venise au passé, « *dum Venetiis fui* ». Il a donc quitté la Sérénissime, l'impression est bien terminée, les *Variae lectiones* sont en circulation. On l'a vu d'ailleurs en offrir un volume à Paul Manuce, le jour précédent⁶⁸⁵. De plus, il semble que l'exemplaire destiné au cardinal de Tournon, lui, ne soit pas fautif. Les corrections qu'il demande à Lambin ne concernent donc pas l'édition de manière générale, mais seulement la copie qu'il a remise à son ami. Voilà qui est curieux. La réponse que Lambin lui adresse le 1^{er} août⁶⁸⁶ ne nous aide pas à y voir plus clair:

*Librariorum menda, quemadmodum tu praescripseras, sustuli. Tua, quae me corrigere voluisti iocans (sic enim interpretor) nulla reperi.*⁶⁸⁷

Lambin a bien entrepris de corriger son exemplaire comme son ami le lui a demandé, cependant il n'a trouvé aucune des erreurs mentionnées par le Limousin. Tout est normal. La copie qu'il possède ne diffère en rien des autres. Il ne s'agit donc pas d'un

⁶⁸³ Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XIV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.382-383.

⁶⁸⁴ Cf. op. cit.: « Je t'envoie un de mes livres de *Variae lectiones*. Je te demande de corriger les erreurs commises par les compositeurs, comme tu vois que cela a été corrigé dans l'exemplaire que j'ai envoyé au cardinal François de Tournon. »

⁶⁸⁵ Voir lettre n°X, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p16.

⁶⁸⁶ Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-392.

⁶⁸⁷ Cf. op. cit.: « J'ai relevé les erreurs des compositeurs, comme tu me l'avais prescrit. Je n'ai trouvé aucune de tes fautes que tu as voulu que je corrige, en plaisantant (je l'interprète ainsi). »

exemplaire particulier comme le laissait suggérer les dires de Muret. Nous ne pouvons proposer d'explications convaincantes à ce sujet.

La lettre du 1^{er} août permet néanmoins de confirmer que Lambin détenait à la fois son propre volume des *Variae lectiones*, et celui du cardinal de Tournon puisqu'il affirme :

*Librum unum Var. Lect. Cardinali dedi: alterum mihi servo gratiamque habeo.*⁶⁸⁸

Sur les deux exemplaires qu'il avait en sa possession, il en a fait parvenir un au cardinal, à la demande du Limousin probablement, et a conservé l'autre pour son propre usage.

C'est donc par l'intermédiaire de son ami que Marc-Antoine Muret a offert ses *Variae lectiones* à François de Tournon, Lambin faisant alors partie des familiers du cardinal. Vue l'importance de ce dernier, il fait suivre son cadeau d'une lettre élogieuse et soignée⁶⁸⁹ – envoyée en août 1559 probablement, bien qu'aucune date précise n'y figure. Muret lui adresse son don avec humilité, de la même manière que dans une épître dédicatoire classique:

*Cum enim nuper octo variarum lectionum libros edidissem; etsi satis intelligebam, eos leviores esse, quam ut tu, quem nihil nisi praeclarum atque eximium capit, ullam magnam voluptatem ex eorum lectione percipere posses; iudicavi tamen, omnino mihi faciendum esse, ut eorum exemplar unum ad te mitterem, neque dubitavi, quin tu eos libenter accepturus esses; vel quia mei sunt, vel quia scripti ad eum, qui ut a te singulariter amatur, ita te ipse admirabili non amore solum, sed cultu medius fidius atque observantia prosequitur.*⁶⁹⁰

Suivant les poncifs du genre, il présente ainsi ses écrits comme des œuvres de peu de valeur, bien trop légers pour apporter quelque plaisir de lecture au cardinal qui ne montre d'intérêt que pour des ouvrages remarquables. Il lui offre malgré tout le fruit de ses labeurs. Si le prélat n'accepte pas ses *Variae lectiones* pour leur qualité, du moins le fera-t-il par amour pour Muret, et surtout pour Hippolyte d'Este. Un second cardinal, une seconde dédicace donc. Le Limousin se conduit avec Tournon comme avec son protecteur, avec la même déférence, lui rendant hommage pour ses bienfaits comme s'il s'agissait de son mécène. Cela est bien naturel d'ailleurs, après le soutien que lui a apporté le cardinal auprès de son homologue de Ferrare. Don/contre-don, un livre pour un service, Muret n'est pas un ingrat.

L'aura de François de Tournon est au moins aussi importante que celle d'Hippolyte d'Este au sein du clergé et du pouvoir politique français. Occupant des fonctions d'ambassadeur et de conseiller auprès de la royauté, le cardinal sera également plusieurs fois chargé des questions relative à la Réforme, comme lorsqu'il présidera le colloque de Poissy par exemple. Il s'agit de l'une des personnalités les plus éminentes et les plus influentes que compte Muret dans son entourage. Il peut donc offrir à l'ouvrage du Limousin un très large rayonnement dans les milieux lettrés français et asseoir définitivement la renommée de l'auteur par delà les Alpes. On le verra par la suite, Muret souhaite pouvoir retourner dans sa patrie d'origine, et ce avec les honneurs et une réputation solidement ancrée dans les beaux esprits des cours gauloises. Le cardinal sera un appui essentiel pour cela.

⁶⁸⁸Ibid.: « J'ai donné un livre de tes *Variae Lectiones* au cardinal: j'en ai gardé un autre pour moi et je t'en rends grâce. »

⁶⁸⁹Voir lettre n°XLVII, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.86.

⁶⁹⁰Cf. op. cit.: « Comme en effet j'avais édité récemment huit livres de *variae lectiones*, même si je comprenais assez que ces écrits étaient trop légers pour que toi, que rien ne captive qui ne soit brillant et remarquable, tu puisses éprouver quelque grand plaisir à leur lecture; j'ai cependant jugé qu'il me fallait absolument faire en sorte de t'envoyer un exemplaire de ceux-ci, et je n'ai pas douté que toi, tu les accepterais volontiers; soit parce que ce sont les miens, soit parce qu'ils ont été écrits pour un homme qui, de même que toi tu éprouves pour lui une affection si particulière, de même lui non seulement t'entoure d'un amour extraordinaire, mais encore, le Ciel m'en est témoin, d'une civilité et d'un respect admirables. »

Le rôle de Denis Lambin n'est pas moindre. Professeur de grec réputé au Collège royal, philologue de renom, il est en effet l'une des grandes figures de l'humanisme en France. Lui aussi a vivement défendu Muret contre les rumeurs qui ont failli lui coûter son entrée à Ferrare, notamment auprès de son propre protecteur, François de Tournon. Sa parole compte dans la société des gens de lettres. On se fie à son jugement en raison de son érudition et du soin méticuleux dont il fait preuve dans le maniement des textes antiques. S'il affiche son soutien à un ouvrage, il y a par conséquent des chances pour que celui-ci trouve rapidement son public. L'avoir au nombre de ses amis est donc chose précieuse pour développer rapidement un nouveau réseau de lecteurs.

À travers Lambin et Tournon, Muret bénéficie d'appuis solides, d'autorités de poids dans les domaines à la fois politique, religieux et culturel, capables d'assurer une large publicité à son ouvrage, de le recommander, d'être écoutées et imitées dans leur choix de lecture par leurs homologues ou leurs subordonnés. Les *Variae lectiones* trouvent dans les réseaux ainsi mis à leur disposition une voie de diffusion aussi rapide chez le lectorat transalpin que chez les Italiens, et ce au cœur de cercles intellectuels et mondains très influents. Muret a su faire preuve d'intelligence dans le choix de ses dédicataires pour activer dans son réseau de connaissance des points stratégiques qui constitueront des foyers de propagation optimaux.

Ces dons interviennent également alors que Muret a fait mention de Lambin et de Tournon dans ses *Variae lectiones*. Ce sont des amis, des proches, il n'émet aucune critique à leur sujet, mais il tient à les prévenir. Il en avertit donc Lambin, dans sa lettre du 20 juillet 1559:

*Turnonii Cardinalis mentionem feci cap. I lib. VIII tui locis tribus, ut legendo cognosces.*⁶⁹¹

et le cardinal dans la lettre que nous avons mentionnée précédemment, avec toute l'humilité que cela implique:

*Ausus enim sum quodam ex eis libris loco nominare te.*⁶⁹²

Le don du livre vient donc payer l'usage d'un nom, d'une référence, d'une autorité.

Outre le cardinal d'Este, Muret fait donc appel à ses soutiens les plus fidèles et les plus influents pour assurer la diffusion de ses *Variae lectiones* à partir de plusieurs foyer français et italiens au fort potentiel de rayonnement. L'ouvrage est dès lors fin prêt pour être reçu dans les milieux lettrés de l'époque et recevoir le jugement de la communauté humaniste.

LES VARIAE LECTIONES: FORUM OU ARÈNE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES?

La République des lettres est une communauté intellectuelle et non une entité géopolitique qui s'incarne physiquement dans un territoire. Ses membres sont dispersés à travers toute l'Europe. Les distances sont longues à parcourir, les routes dangereuses, la circulation de l'information lente. Il n'existe pas de lieu réel, concret, où l'ensemble de ses acteurs puissent se réunir et débattre. Ce sont les écrits, les lettres et les travaux publiés, qui se font dès lors les vecteurs de la parole et du dialogue savants.

⁶⁹¹Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XIV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.382-383: « J'ai fait mention du cardinal de Tournon, chapitre I, livre VIII, et de toi dans trois passages, comme tu en prendras connaissance en lisant. »

⁶⁹²Voir lettre n°XLVII, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.86: « J'ai osé te nommer dans un passage de mes livres. »

Les *variae lectiones* constituent le type de publication humaniste le plus représentatif de cette démarche d'échanges et de communication. Compte tenu du nombre d'œuvres et d'auteurs, anciens ou contemporains, ainsi que de la diversité des sujets qu'elles abordent, elles constituent de véritables forums de discussion où chacun y va de ses idées et de ses découvertes. Elles permettent ainsi aux philologues et aux érudits de dévoiler en vrac leurs dernières trouvailles, sur tout et n'importe quoi, pour s'en assurer l'exclusivité, sans devoir attendre d'avoir en main suffisamment d'éléments ordonnés au sujet d'une seule œuvre, d'un seul auteur, pour en publier une édition complète, risquant alors de voir un concurrent les doubler entre-temps. C'est un état de leurs recherches, que viendront éventuellement compléter par la suite d'autres publications plus abouties, que les humanistes présentent à leurs confrères. Chacun témoigne du fruit de ses lectures diverses et de l'avancée de ses travaux, dans l'espoir de glaner au passage les honneurs d'une découverte remarquable et de se garantir des plagiaires.

La communication peut néanmoins facilement dégénérer et l'animation du forum se transformer en pugilat. À trop vouloir l'emporter en brio sur leurs concurrents, les auteurs peuvent s'avérer très amers dans leurs critiques. Un mot entraînant un autre, les plus sérieux des hommes se transforment rapidement en gladiateurs des belles-lettres pour défendre leurs opinions et affirmer leur supériorité sur celle des autres. Muret n'est jamais en reste dans ces passes d'armes et ses *Variarum lectionum libri* sont l'occasion rêvée pour lui de croiser le fer contre certains de ses collègues, de dévoiler ses amitiés et ses inimitiés. Tantôt il apporte son soutien à ses proches, tantôt il pourfend l'ennemi. Et cela n'est pas pour plaire à tous ses lecteurs, notamment à ceux qui sont les victimes de ses attaques. Le gros du public, lui, en redemande, friand de ces duels entre beaux esprits.

Vraie communication et faux dialogue: le théâtre de Muret

Les livres construisent le forum de la République des lettres. Ils sont la scène publique sur laquelle chacun peut s'exprimer, les rostres de la critique textuelle. L'acte d'édition est une prise de parole en public. Il permet de divulguer une pensée d'abord murie dans l'intimité de la sphère privée, de la faire connaître, de la partager. C'est ainsi que chacun communique à ses homologues européens l'avancée de ses travaux, ses dernières découvertes en matière de littérature classique, de collation des manuscrits et de correction des textes.

De par leur aspect fragmentaire, les *variae lectiones* sont le support idéal de cette communication. Dans de courts chapitres, l'auteur compile diverses remarques qu'il a pu faire sans avoir le temps de s'attarder plus longuement sur l'ensemble de l'ouvrage auxquelles elles se rapportent. Néanmoins, s'il lui est impossible d'intégrer ces annotations à un tout plus conséquent, celles-ci peuvent avoir suffisamment de qualités pour mériter d'être publiées avant qu'un autre érudit ne s'en empare ou ne fasse la même découverte, recevant pour lui les lauriers. Recueil de notes, les *variae lectiones* se font le réceptacle de tous ces éléments de réflexion divers, épars, qui ne peuvent à eux seuls faire l'objet d'une édition indépendante mais que les humanistes tiennent à publier pour en revendiquer la paternité. Muret trouve ainsi le moyen de diffuser les remarques, commentaires et corrections qu'il a rassemblés sur les comédies de Plaute. Le Limousin souhaite en effet en donner une édition complète mais connaît des difficultés pour mener à bien son projet. Ses *Variae lectiones* vont alors lui permettre de publier malgré tout le résultat de ses recherches, en attendant mieux:

*Cum multa mihi impedimento sint, ne possim Plautum a me emendatum tam cito, quam speraveram, edere; constitui interea inspergere libris meis nonnullos ejus poetae locos, eosque quomodo legendos arbitrer, exponere.*⁶⁹³

Comme dans toutes les sciences, le premier à divulguer sous son nom la découverte d'un élément nouveau sera considéré comme la source de celle-ci et en récoltera les honneurs – ou les critiques. Genre de l'écrit marginal, provisoire, rapide, incisif, percutant, les *variae lectiones* saisissent et reflètent parfaitement l'urgence de cette course au *scoop*. Elles présentent un travail en cours d'exécution, des textes en cours de lecture, garantissant à leur auteur l'exclusivité de ses trouvailles, même si celles-ci n'ont pas encore été dégrossies, étoffées et demeurent dans le même état brut qu'au jour de leur découverte. Avant de pousser plus avant, d'entreprendre la réédition complète de telle ou telle œuvre classique, les humanistes veillent à ce que personne ne puisse les spolier du fruit de leur intellect, défendant la propriété de leurs idées. Rien ne dit qu'ils auront par la suite la possibilité de toutes les approfondir, de toutes les concrétiser au sein d'une édition indépendante, focalisée sur un unique texte. Mais ils n'en restent pas moins les auteurs. Les *variae lectiones* apparaissent alors comme une sorte de dépôt permettant de protéger et de prouver le caractère inédit de la moindre pensée, de la moindre remarque quelque peu pertinente qui ne pourra faire l'objet d'un développement plus conséquent.

On voit ainsi Muret profiter de l'espace de parole que lui offrent ses *Variarum lectionum libri* pour préciser que certains éléments de critique textuel que l'on pourrait, à tort, attribuer à d'autres, sont bien de lui. L'édition de 1580 lui permet de rappeler au bon souvenir de ses confrères, et de souligner, les commentaires et les corrections qu'il avait déjà donnés en 1559 et que d'autres ont utilisés à sa suite, brouillant les pistes. Dans la seconde édition de son ouvrage, il ajoute ainsi deux lignes à la fin du chapitre XVII, livre III, déjà paru en 1559, au sujet d'une correction apportée à un passage du *Miles gloriosus* de Plaute. Il accuse Coelius Secundus Curio⁶⁹⁴ de s'être récemment approprié cette même correction. Il tient donc à préciser – avec un jeu de mots – qu'il en est le premier auteur, ces *Variarum lectionum libri VIII* étant de quinze ans antérieurs à la publication de Coelius Secundus⁶⁹⁵:

*Hoc quoque pro suo nuper edidit Coelius: sed Secundus. Ego enim adhinc quindecim annos primus edideram.*⁶⁹⁶

Et de même encore il fait remarquer au chapitre XVII du livre II, dans un long paragraphe ajouté en 1580, que quelqu'un a attribué la correction sur laquelle porte son propos à Denis Lambin, ce qui n'est pas pour lui plaire. Il rappelle là aussi, qu'il était le premier à proposer cette correction: «*me, a quo primum prolata erat*»⁶⁹⁷.

Si Muret se défie des plagiaires, il vieillie également à ce que personne ne l'accuse d'en être un. Et ce n'est pas toujours facile. Le problème se pose notamment au sujet de Tacite pour lequel le Limousin a réuni depuis longtemps de nombreuses remarques qu'il n'a jamais publiées, au contraire de Juste Lipse. C'est ce qu'il rapporte au chapitre I du livre XI:

⁶⁹³MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, livre V, chapitre VIII, p.105: « Comme beaucoup de choses m'empêchent de pouvoir publier ma version corrigée de Plaute aussi rapidement que je l'avais espéré; j'ai résolu en attendant de distiller dans mes livres [de *Variae lectiones*] quelques passages de ce poète, et d'exposer comment, à mon avis, il faut les lire. »

⁶⁹⁴Coelius Secundus Curio, 1503-1569, humaniste italien.

⁶⁹⁵Nous n'avons pas pu identifier de quel texte il s'agissait.

⁶⁹⁶Cf. op. cit. p.74: « Coelius a récemment publié cela aussi comme étant de lui: mais il arrive en second. En effet, c'est moi qui l'avais publié le premier, il y a quinze ans. »

⁶⁹⁷Cf. op. cit., p.51: « moi, par qui cela a été publié en premier »

*Multa jam pridem notaveram in C. Cornelium Tacitum, eaque, ut soleo, cum amicis compluribus communicaveram: cogitabamque eum, si daretur occasio, edere a multis, studio, atque opera mea, errorum maculis vindicatum.*⁶⁹⁸

L'édition de Tacite n'en est encore qu'au stade du projet chez lui, alors que Lipse a déjà publié les résultats de ses recherches⁶⁹⁹:

*[...] ecce tibi Justus Lipsius, adolescens eleganti ingenio praeditus, mihique, dum Romae fuit, perfamiliaris, tam diu sibi cunctam esse non putavit. Sed cum ipse quoque ex veteribus libris, quos hic nactus erat, multa correxisset, nonnulla etiam acute, et ingeniose excogitasset, Taciti libros a se emendatos, et illustratos publicavit.*⁷⁰⁰

Et il s'avère qu'il existe une ressemblance plus que troublante entre leurs travaux, ce qui pourrait prêter à confusion et laisser suspecter du pire:

*Qui cum ad me perlati essent, eosque ua ego, et Gilbertus Oddus Perusinus, quicum ego ante hos duodecim annos Tacitum totum diligenter evolveram, curiose cum eo, qui tum a me emendatus erat, conferre, ac contendere coepissemus, deprehendimus ita saepe incurrisse utrumque nostrum in eadem vestigia, ut, qui rem non nosset, pleraque sumpsisse alterum ab altero suspicaretur.*⁷⁰¹

Les similitudes entre les deux textes sont propices aux accusations de plagiat. Il est alors intéressant de constater que, bien que le Tacite de Lipse ait été publié le premier, le Limousin tourne habilement les soupçons contre le Néerlandais. Il ne se défend à aucun moment d'avoir copié son confrère, mais plaide en revanche en faveur de ce dernier, comme si c'était contre lui que se tourneraient d'abord les soupçons:

*Quam tamen suspiciionem et a me, si nihil aliud, temporum ratio facile amolitur: neque cadere in Lipsium finit fides ipsius, ac probitas, qua ille non minus, quam ingenio excellit.*⁷⁰²

Il ne fait aucun doute aux dires de Muret qu'il était le premier à travailler sur Tacite. Il est donc hors de cause. D'ailleurs, il a des témoins, Gilbertus Oddus Perusinus notamment, un ami, avec lequel il s'est penché sur les *Annales*. Il n'y a donc que Lipse qui pourrait être accusé de plagiat, mais Muret, grand seigneur, lui fait confiance. Tout cela n'est donc qu'une coïncidence. Cette mise au point intervient dans les *Variae lectiones* de 1580, juste avant que le Limousin ne fasse paraître, la même année, sa propre édition de Tacite⁷⁰³. Il était impératif pour lui de se garantir des critiques que l'on aurait pu formuler à l'encontre de son texte en soulignant sa ressemblance avec celui,

⁶⁹⁸Cf. op. cit., p.249: « J'avais noté il y a longtemps de nombreuses remarques sur Caius Cornelius Tacite, et je les avais communiquées comme à mon habitude à plusieurs de mes amis: et j'envisageais, si l'occasion se présentait, de l'éditer après en avoir soustrait, par mon zèle et mon labeur, les multiples erreurs qui le souillaient. »

⁶⁹⁹TACITE, *C. Cornelii Taciti Historiarum et Annalium libri qui exstant, J. Lipsii studio emendati et illustrati Ejusdem Taciti liber de moribus Germanorum. Julii Agricolaë vita. Incerti scriptoris (F. Quinctiliani, ut videtur.) Dialogus de Oratoribus sui temporis*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1574.

⁷⁰⁰Ibid.: « [...] mais voici que Juste Lipse, un jeune homme doué d'un esprit élégant, et qui fut de mes familiers tout le temps qu'il demeura à Rome, ne pensa pas qu'il devait hésiter aussi longtemps mais comme lui-même avait corrigé de nombreux passages à partir des livres anciens qu'il avait acquis, et avait aussi formulé avec finesse et ingéniosité des conjectures pour quelques uns, publia les livres de Tacite amendés et expliqués par ses soins. »

⁷⁰¹Ibid.: « Et comme ils m'étaient parvenus et que moi, ainsi que Gilbertus Oddus Perusinus, avec lequel douze ans auparavant j'avais expliqué l'œuvre intégrale de Tacite, avions entrepris en même temps, avec curiosité, de les confronter et de les comparer avec le texte que j'avais alors corrigé, nous trouvâmes souvent que l'un et l'autre de nos ouvrages suivaient les mêmes pistes, de sorte que celui qui ne connaîtrait pas la situation, soupçonnerait que l'un a puisé la plupart de ses réflexions chez l'autre. »

⁷⁰²Ibid.: « Cependant, la prise en considération des dates de nos travaux m'éloigne facilement de cette suspicion, en l'absence de tout autre élément; et la loyauté de Lipse, ainsi que l'intégrité par laquelle il ne se distingue pas moins que par son génie, interdit de lui tomber dessus. »

⁷⁰³TACITE, *C. Cornelii Taciti Annalium. Ab excessu d. Augusti. Ad imperium Galbae Liber Primus a M. Antonio Mureto emendatus*, Romae, apud heredes Antonij Bladij impressores camerales, 1580.

antérieur, de Lipse. Muret ne se cache pas de ces similitudes, au contraire, il les signale, et souligne son propre étonnement à ce sujet.

Une fois éditée, la *lectio, res privata*, migre en *res publica*. À partir de là, l'auteur perd le contrôle total qu'il exerçait sur son œuvre pour l'abandonner sur le forum de la République des lettres et au jugement de ses contemporains. Le don qu'il fait de ses travaux à la communauté érudite appelle en retour une réponse, positive ou négative, de ses membres. Le débat est lancé. Les arguments des uns et des autres vont dès lors s'échanger de manière indirecte, officiellement par publications interposées, à travers les éditions commentées ou d'autres recueils de *variae lectiones* qui sont les supports déclarés des dialogues savants, mais aussi officieusement, par le biais des correspondances. Celles-ci sont d'abord destinées à demeurer dans le cadre privé. Leur premier lectorat est restreint à leurs auteurs et destinataires, ainsi qu'à quelques proches privilégiés. Mais elles continuent par ce canal à étendre le rayonnement des œuvres, à multiplier le nombre de leurs lecteurs et des esprits qui s'attèleront à examiner le bien fondé de leur contenu pour alimenter les débats. En outre, elles font souvent à leur tour objet d'une publication, plus ou moins consentie par les auteurs des lettres eux-mêmes⁷⁰⁴. Nous aurons à nous référer à ces matériaux pour la suite de notre réflexion.

Muret livre donc son ouvrage à l'examen de ses contemporains, conscient qu'il y trouvera un public attentif, minutieux, qui s'en emparera immédiatement pour observer et interroger chacune de ses remarques, chacune de ses corrections, et lui faire part avec plus ou moins de retenue de leurs éventuelles critiques. Mais il n'est pas complètement démuné face à son lectorat, loin de là. Les recueils de *variae lectiones* se présentent bien eux-mêmes comme des forums de discussions où le lecteur trouve rassemblés des points de vue d'auteurs très différents, qui divergent ou s'accordent, et peut à son tour prendre part au débat pour se forger sa propre opinion au sujet des questions disputées. Cependant, ce forum reste une construction de Muret. Lui seul choisit qui mettre en présence au sein de ses chapitres, quels noms citer, comment utiliser tels ou tels travaux pour structurer son œuvre en fonction. Il définit les personnages qu'il fera entrer en scène, dont il confrontera les idées. Les protagonistes dont il orchestre ainsi les apparitions et les interventions ne se sont, pour certains, jamais rencontrés en chair et en os, jamais affrontés jusqu'à ce que Muret mette en regard leurs opinions pour déterminer qu'elle est la plus pertinente. D'autres, en revanche, comme Paul Manuce et Piero Vettori, qui avaient déjà échangé de violentes attaques l'un contre l'autre dans les années 1540 au sujet de la correspondance de Cicéron⁷⁰⁵, voient leurs querelles reproduites, prolongées à propos de nouveaux points de désaccords entre leurs éditions – on renverra pour exemple le chapitre XX, livre VII, au sujet des débats entre Manuce et Vettori⁷⁰⁶.

Ces dialogues entre les différentes corrections et interprétations des textes que Muret compare ou oppose les unes aux autres sont des sortes de reconstitutions. Le Limousin sélectionne les interlocuteurs dont il souhaite faire entendre les voix, choisit leurs répliques à partir des travaux qu'ils ont déjà publiés, puis réunit chez les différentes parties en présence les arguments qui se font échos ou qui dissonent afin de les articuler les uns aux autres, recréant ainsi, à partir d'éléments dispersés, l'illusion d'une discussion

⁷⁰⁴Ce sera le cas de Muret lorsque Denis Lambin fera publier à Lyon, en 1561, une partie de leur correspondance sans le prévenir, divulguant ainsi des lettres compromettantes que le Limousin se serait bien gardé d'ébruiter. Voir BRUTO, Giovanni Michele, *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum autorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaeli Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*, Lugduni, apud haeredes Sebastiani Gryphii, 1561.

⁷⁰⁵Pour la querelle entre Paul Manuce et Piero Vettori, voir MOUREN, Raphaële, « Sébastien Gryphe et Pietro Vettori: de la querelle des *Lettres familières* aux agronomes latin », dans MOUREN, Raphaële, (dir.), *Quid novi? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^{ème} anniversaire de sa mort. Actes du colloque, 23 au 25 novembre 2006*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, p.295-303.

⁷⁰⁶MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.163-165.

en temps réel, d'un fil rouge qui se serait déroulé de manière continue. En rassemblant au sein d'un même chapitre les commentaires et les corrections proposées par ses confrères autour d'un même sujet, d'un même texte, ou d'une même leçon, mais dans des publications éparpillées, parfois liées entre elles, parfois complètement déconnectées, il donne vie à des échanges que le temps et la distance n'auraient pas permis. Il crée donc un forum des belles-lettres en rapprochant les orateurs les uns des autres, en faisant s'exprimer ses contemporains lors de tête-à-tête imaginaires, mais raisonnablement fondés sur une communauté d'intérêts intellectuels. On peut d'ailleurs considérer que ces confrontations ont déjà eu lieu, même si ce fut de manière plus diffuse, alors que chacun publiait dans son coin tel ou tel auteur classique et profitait de ses commentaires pour critiquer l'édition de ses concurrents. Les disputes avaient lieu, à distance, s'étalant sur des années, et souvent par sous-entendus⁷⁰⁷. Muret les regroupe pour en donner un condensé clair et précis.

Les *variae lectiones* donnent donc l'illusion d'un forum, plus qu'elles ne l'incarnent réellement. Ou plutôt, elles constituent un forum subjectif, focalisé, dans lequel toutes les voix se font entendre par rapport à la voix centrale de l'auteur du recueil. En dépit du fait qu'elles réunissent les travaux de différents membres de la communauté intellectuelle, elles demeurent un ouvrage individuel et non collectif, la création d'un seul homme, demiurge tout-puissant. Les paroles des autres savants sont rapportées, toujours indirectes. Il n'y a que le Limousin pour se faire entendre de vive voix⁷⁰⁸. Le reste relève de la citation, de la paraphrase, d'une compilation de seconde main qui réunit de manière artificielle les divergences de points de vue. Le dialogue qui est présenté au lecteur entre les différents protagonistes de la République des lettres est dès lors une création littéraire. Il met aux prises les discours des uns avec ceux des autres, la voix du Limousin surgissant au final comme un *deus ex machina* incontestable, jamais en tort, toujours dans son bon droit, pour prouver tantôt leur bien fondé, tantôt leur fausseté. Muret manipule le déroulement des débats afin d'en orienter l'issue dans le sens qu'il souhaite et appuyer son propre propos. Il apparaît comme un tiers neutre, un juge fiable et objectif qui intervient dans une dispute pour trancher les différends philologiques et rétablir la vérité qu'il semble être le seul à détenir. Au chapitre XX du livre VII, par exemple, il s'oppose et à Paul Manuce, et à Piero Vettori concernant un passage du *De finibus*, II, de Cicéron:

*De quodam loco e secundo De finibus, enque Manutii, neque Victorii sententiam veram videri.*⁷⁰⁹

Ils ont tort, l'un comme l'autre. Muret impose alors une troisième voie qui sera, selon lui, la bonne. Si la discussion laisse bien entendre les avis de plusieurs philologues, elle n'en reste pas moins dominée de bout en bout par le Limousin. Les *variae lectiones* ne sont pas un forum de discussion libre, mais un lieu de débats modérés, contrôlés, dont Muret est l'élément déclencheur, l'arbitre, et l'autorité de référence. Un petit monde construit tout autour de lui en somme, son banquet personnel dont il décide du début et de la fin.

⁷⁰⁷On renverra ici aux critiques que Marc-Antoine Muret et Piero Vettori échangent par livres interposés au sujet du chapitre XIV, livre I, des *Variarum lectionum libri VIII* du Limousin. L'un et l'autre ne désignent jamais nommément leur adversaire dans leurs attaques respectives. On note également la distance qui sépare les réponses les unes des autres: Muret publie l'*editio princeps* de ses *Variae lectiones* en 1559, Vettori lui répond en 1569, soit dix ans plus tard, et le Limousin renchérit de nouveau en 1580, là aussi, après qu'une décennie s'est écoulée. Voir à ce sujet les chapitres III, I.2.d, p.128-132; IV, II.2.c, p.191-193; IV, II.3.d, p.202-205 de notre étude.

⁷⁰⁸La première personne est omniprésente tout au long de ses *Variae lectiones*. Muret impose sa parole, met en scène son discours. Voir le chapitre III, III, p.153-159 de notre étude.

⁷⁰⁹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.163-165: « Que ni l'avis de Manuce, ni celui de Vettori sur un passage, tiré du second livre du *De finibus*, ne semblent corrects. »,

On pourrait imaginer que la publication d'un tel ouvrage pose rapidement problème, les humanistes de chair et d'os ne pouvant contrôler l'usage qui est fait de leur nom et ne se réjouissant donc pas forcément de voir un adversaire manipuler leur image et leur réputation à leur insu. Une fois versé sur la scène publique, le forum reconstitué de Muret se trouve intégré à un ensemble beaucoup plus vaste: le véritable forum de la République des lettres où son contenu est disséqué par ses lecteurs. C'est alors que le véritable dialogue s'engage, non plus entre des personnages de papier, mais entre des individus bien réels. Du moment où l'ouvrage entre dans le domaine public, tout un chacun dispose en effet d'un droit de réponse contre le Limousin. Il était jusque là facile pour celui-ci d'imposer son point de vue dans ses *Variae lectiones*. Il n'y avait personne pour le contredire. Maître absolu de son texte, il avait su présenter les idées de ses contemporains de manière à dénigrer celles qui le contredisaient tout en appuyant les autres. Mais il ne contrôle plus à présent le discours de ses homologues. C'est à leur tour de s'exprimer librement à son sujet.

Cependant, là encore, le dialogue ne peut s'engager que de manière indirecte. Il n'y a pas de face-à-face. Le livre reste un médium qui éloigne l'auteur de son lecteur dans le temps et l'espace. Ce dernier n'assiste pas à une *lectio* en direct qu'il pourrait interrompre de ses questions, mais recueille une parole écrite, qui lui arrive en différé, après avoir été longuement retravaillée. Les confrères de Muret, ses adversaires ou ses amis, ne peuvent donc riposter, surenchérir ou commenter qu'après-coup, par l'intermédiaire d'un nouveau livre, d'une édition concurrente, d'une lettre, ou d'un autre recueil de *variae lectiones*. Leur droit de réponse doit passer par le processus long et complexe de la publication avant d'atteindre son but, de se faire entendre sur les rostres du forum, l'impact s'en trouvant différé d'autant. Le recours à l'écrit laisse à Muret le temps de préparer sa défense, de réunir dans les textes de nouveaux éléments venant appuyer ses idées, de murir ses contre-attaques. Contrairement à une discussion orale, toujours imprévisible, dont la tournure peut prendre l'un des interlocuteurs au dépourvu, l'effet de surprise est délayé dans l'écrit. Le Limousin se garde de tout guet-apens qui pourrait le mettre en position de faiblesse aux yeux de tous. Il a pris l'initiative de la première attaque et conserve la main. Si l'on riposte, il prend le temps d'organiser sa défense dans un nouveau texte. Expression écrite et non plus orale, le forum de la République des lettres ne bénéficie plus de l'effet « tac-au-tac » qui finit par faire trébucher l'une ou l'autre des parties en lisse lors d'une confrontation physique. Dans ces dialogues en différé, les différents protagonistes ont le temps de se ressaisir et de préparer soigneusement leurs répliques, d'en gommer les failles, de vérifier leurs sources, ce que l'urgence du discours oral ne permet pas. Si cela ne garantit pas forcément de sortir victorieux d'un duel, le vaincu peut du moins éviter l'humiliation⁷¹⁰.

Traitant des classiques en vogue, touchant aux questions brûlantes de l'actualité littéraire et philologique, aux controverses en cours, citant la plupart des érudits et leurs travaux, les *variae lectiones* se présentent donc comme un forum dans lequel l'auteur fait dialoguer de manière artificielle les voix de ses contemporains afin de confronter des points de vue auparavant dispersés dans la masse des publications savantes. Le lecteur y trouve ainsi exposés les leçons, les commentaires et les traductions proposés par les uns ou les autres, les divergences et convergences d'opinion. Il se met au fait des dernières découvertes, des critiques et des querelles qui divisent la République des lettres. Mais il ne doit pas se fourvoyer. Il est en présence d'un forum très personnel, construit par l'auteur du recueil, articulé autour de lui-même, de ses idées, dans le but de mettre en valeur sa propre voix. Ce n'est qu'après sa parution que l'ouvrage s'intégrera au véritable

⁷¹⁰On renverra ici aux critiques que Marc-Antoine Muret et Piero Vettori échangent par livres interposés au sujet du chapitre XIV, livre I, des *Variarum lectionum libri VIII* du Limousin. Voir à ce sujet les chapitres III, I.2.d, p.128-132; IV, II.2.c, p.191-193; IV, II.3.d, p.202-205 de notre étude.

forum de la République des lettres, constitué par le maillage de tous les forums secondaires et subjectifs que représentent les éditions savantes.

Muret, gladiateur des belles-lettres, et son public

Les publications des humanistes sont le lieu de révélations concernant leurs amitiés, leurs inimitiés, ainsi que d'une prise de position dans les grandes querelles qui animent la République des lettres. Éditer une œuvre, un auteur en particulier conduit à lire ses concurrents, ceux qui se sont penchés sur le même texte, d'abord pour se tenir informé des recherches, leçons et commentaires déjà publiés sur le sujet, mais aussi pour déceler les erreurs des autres philologues et les exposer en place publique, souvent de manière critique. Les recueils de *variae lectiones* poussent ces pratiques à leur paroxysme. Compte tenu de la diversité des textes qu'ils abordent, ils ne peuvent dès lors que faire appel aux travaux d'un grand nombre d'éditeurs scientifiques, de professeurs et d'érudits. Certains y trouvent une publicité gratuite, un soutien, voire un plaidoyer défendant leurs idées contre des critiques antérieures, d'autres le lieu d'une opposition plus ou moins violente. Dans ce dernier cas, la scène publique, auparavant forum de discussion, peut se transformer en véritable arène où s'affrontent les humanistes. Le public, friand de ces combats, est toujours au rendez-vous.

Dans le chapitre précédent⁷¹¹, nous avons vu que Muret sollicitait une cinquantaine de ses contemporains tout au long de ses *Variae lectiones*. Il parle de certains en bien, d'autres en mal. Dès sa préface adressée au cardinal Hippolyte d'Este, il donne le ton, annonçant qu'il sera franc et n'hésitera pas à marquer ses désaccords avec les travaux de ses confrères:

*Ubi autem ita res tulit, ut ab iis qui vel aetate nostra, vel etiam superioribus temporibus in hoc ipso curriculo industriam suam exercuerant, dissentirem: feci id, ut et natura et consuetudo mea fert, libere*⁷¹²

Il n'en faut pas plus pour attirer le public, désireux de voir les lettrés de l'époque en découdre. On sent venir les gladiateurs, les badauds s'agglutinent. Qui va subir les foudres du champion? Qui recevra son soutien? Au fait de la bibliographie de ses confrères, Le Limousin va utiliser le temps de parole que lui offrent ses *Variae lectiones* pour prendre position par rapport aux idées de ces derniers, les défendant ou s'y opposant, parfois farouchement, pour alimenter le débat et faire avancer la réflexion. Le public et ses concurrents sauront à quoi s'en tenir. Car tous sont concernés dans les recueils de *miscellanea*. Les éditions commentées se limitent en effet à un auteur et les possibilités d'attaque sont, de fait, circonscrites aux seuls spécialistes de la question – ou presque. Pas dans les *Variae lectiones*. Tous les sujets, tous les auteurs sont abordés. Tous les érudits qui peuvent se vanter d'avoir publié un livre au cours de leur carrière deviennent de potentielles victimes. Et Muret, orateur émérite, est de ces bretteurs qui ne savent résister à la tentation de croiser le fer.

Muret, un ami qui vous veut du bien

Mais commençons tout d'abord par ces humanistes qui jouissent des faveurs du Limousin. Si Muret sait porter une estocade, il sait aussi être particulièrement généreux avec les érudits qu'il apprécie et dont il respecte les travaux. Il se montre ainsi très

⁷¹¹Voir chapitre III, I.2, p.124 de notre étude.

⁷¹²MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkneii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.7: « Et là où la situation était telle que je n'étais pas d'accord avec ceux qui, soit à notre époque, soit également aux époques précédentes, avaient exercé sans relâche leur industrie dans ce domaine d'activité, je l'ai volontiers montré, comme mon naturel et mon habitude me portent à le faire. »

élogieux en parlant de Guillaume Budé, chapitre XI, livre III, dont il vante le brio et la maîtrise des langues anciennes :

*Traditum est a quibusdam, & quidem iis in libris, qui clarissimi, & utriusque linguae intelligentia praecellentissimi viri, Gulielmi Budaei nomen prae se ferunt [...]*⁷¹³

De même, chapitre XII, livre VIII, il rend un vibrant hommage à Ange Politien, louant son érudition et son acuité de jugement, mais aussi, et surtout, à Hermolao Barbaro, « la plus lumineuse des lumières de Venise, qui était alors elle-même la lumière du monde » :

*Nam illud quoque nonnihil est, quod Angelum Politianum, eruditissimum & accuratissimum hominem, ita scribere solitum constat. Hermolaus quoque Barbarus, qui, quae urbs orbis terrarum lumen est, ejus ipse urbis maximum lumen fuit, ita scribenda haec censuit.*⁷¹⁴

Chapitre XV, livre III, ce sont trois autres figures majeures de l'humanisme qu'il loue, Piero Vettori, Paul Manuce, et Adrien Turnèbe :

*[...] quo magis laudanda est Petri Victorii, Pauli Manutii, Adriani Turnebi, praeclarorum hominum, ac primorum, signiferumque, & aliorum similium industria: qui omne studium suum eo conferunt, ut omnes, καθ'οσον οιον, maculas ex antiquorum monumentis eluant; & labore suo laborem minuunt iis, qui ex animo aspirant ad veteres illos vero ac serio intelligendos.*⁷¹⁵

Il salue le rôle primordial que les trois hommes jouent dans le grand œuvre de critique textuelle auquel toute la communauté érudite tente de contribuer. Eux marchent en tête, ils ouvrent la voie, s'épuisent pour tous les autres, font preuve de la plus grande dévotion pour servir les amateurs de belles-lettres, pour leur ouvrir les portes des textes classiques. Cela mérite qu'on les porte aux nues.

Muret aime aussi à vanter les qualités, l'intelligence de ses amis. Ici ce sera Jean Dorat, chapitre VII, livre VII, un homme très savant, mais qui lui est surtout très cher :

*Eodem prope modo memini correctum olim esse ab Jo. Aurato, homine doctissimo, mihique amicissimo, versum quendam Callimachi ex hymno in Apollinem [...] vir eruditissimus [...]*⁷¹⁶

Plus loin, on retrouvera également son vieil ami Lambin. Le Limousin fait là aussi la louange de son esprit, de sa capacité de juger avec justesse des choses, comme au chapitre VIII livre VI :

*Hanc correctionem a me acceptam, Dionysius Lambinus, vir acutissimo ingenio, acerrimoque judicio praeditus, retulit in Scholia in eos libros sua.*⁷¹⁷

ou de son érudition, chapitre XIII, livre VII :

⁷¹³MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkentii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.67: « Cela a été traduit par certains, et qui plus est dans ces livres qui ont révélé au grand jour le nom de Guillaume Budé, un homme particulièrement brillant et qui excelle tant par sa compréhension de l'une et l'autre langue [ancienne] [...] »

⁷¹⁴Cf. op. cit., p.186: « En effet, c'est aussi quelque chose que Ange Politien, un homme très érudit et très méticuleux, a eu l'habitude, comme on le constate, d'écrire ainsi. Ermolao Barbaro, qui lui-même fut la plus lumineuse des lumières de cette ville, ville qui est la lumière du monde, pensa lui aussi qu'il fallait écrire ainsi. »

⁷¹⁵Cf. op. cit., p.71-72: « Il faut davantage louer le travail de Piero Vettori, Paul Manuce, Adrien Turnèbe, des hommes semblables les uns aux autres, brillants, de la première importance, nos guides qui ont consacré toute leur étude à cela, à purifier, autant que possible, les monuments laissés par les anciens de tout ce qui les entachait, et réduisent par leur propre labeur le labeur de ceux qui aspirent à comprendre d'une âme sincère et sérieuse les grands auteurs antiques. »

⁷¹⁶Cf. op. cit., p.150: « Je me souviens qu'autrefois un vers tiré de l'*Hymne à Apollon* de Callimaque avait été corrigé presque de la même façon par Jean Dorat, un homme très savant, et un ami qui m'est très cher [...] un homme très érudit [...] »

⁷¹⁷Cf. op. cit., p.130: « Cette correction qu'il a reçue de moi, Denis Lambin, un homme doué d'un esprit particulièrement vif, et d'une grande acuité de jugement, l'a rapportée dans ses propres commentaires traitant de ces livres. »

*Assentior etiam homini eruditissimo, Dionysio Lambino, qui ignoratione antiqui verbi locum hunc ex eodem libro depravatam iudicat.*⁷¹⁸

Muret peut donc se montrer doux et affable dans ses propos, aimant à rendre grâce aux grands esprits de l'époque, à ses illustres prédécesseurs ainsi qu'aux êtres qui lui sont chers et dont l'intelligence mérite ses éloges. Mais il peut tout aussi bien devenir un adversaire redoutable. Si certains de ses lecteurs aimeront se voir l'objet de ses louanges, le grand public lui s'attend à plus d'agressivité. Le peuple réclame du pain et des jeux.

Muret et les querelles de son temps

Les attaques les plus violentes du Limousin ne désignent souvent aucun de ses collègues en particulier, mais de manière générale certaines écoles de pensée, dont les membres se reconnaîtront d'eux-mêmes, ou certains acteurs du monde du livre dont il juge l'action néfaste pour le bien-être de la littérature classique.

Il s'en prend d'abord aux *librarii*, à tous ces gens du livre, copistes et compositeurs qui recopient les textes, ceux qu'il qualifie d'*homines imperiti*, d'hommes ignorants, inexpérimentés, chapitre IX, livre XV, et qu'il accuse de dégrader les textes pour les donner à lire remplis d'erreurs aux étudiants. Les résultats de ce carnage sont pitoyables, telle cette erreur, un *facere* devenu *phascere*, qu'il doit corriger, chapitre IX, livre XVIII, et qu'il juge complètement ridicule:

*[...] nisi quod corrigemus ridiculum errorem librarii, qui scripsit phascere, cum scribendum esset, facere.*⁷¹⁹

Ce sont là des accusations fréquentes que les humanistes profèrent contre les copistes, les compositeurs, les typographes. Muret se joint dès lors au chœur de ses confrères pour dénoncer l'ignorance de ces manufacturiers. Son rôle de lettré et de pédagogue passe aussi par ces dénonciations, par la mise en garde du public contre les éditions de mauvaise qualité qui circulent dans toute l'Europe. Il montre alors du doigt ceux qui se prétendent experts en littérature classique mais induisent les lecteurs en erreur de par leur sottise.

Les philologues avertis eux non plus ne sont cependant pas à l'abri du courroux de Muret. Celui-ci prend en effet position dans la querelle qui oppose les érudits sur la méthode à mettre en œuvre lors de la correction d'un texte. Faut-il privilégier la collation prudente des manuscrits ou la formulation de conjectures? Le Limousin critique vivement les partisans d'une *correctio ope codicis* pure, illusoire car insuffisante selon lui à amender les œuvres, les manuscrits n'étant pas exempts, loin de là, d'erreurs. De son avis, chapitre X, livre XIX, il est ridicule de penser que les livres les plus anciens sont forcément meilleurs, et de se jeter dès lors aveuglément dans leur lecture pour ne plus se fier qu'à leur autorité:

*Qui eo sibi placent, quod antiquiores et meliores libros nacti sint, in eoque se jactant; ridicule mihi facere videntur.*⁷²⁰

Voilà donc la méthode chérie par certains de ses collègues cruellement épinglée. Muret prend clairement position dans le débat qui met aux prises la *correctio ope codicis* et la *correctio ope ingenii*. Lui choisit le juste milieu, la voie de la sagesse.

⁷¹⁸Cf. op. cit., p.157: « Je suis d'accord avec un homme très érudit, Denis Lambin, qui estime que ce passage, tiré du même livre, a été corrompu à cause de l'ignorance d'un terme archaïque. »

⁷¹⁹Cf. op. cit., p.455: « excepté le fait que nous corrigeons l'erreur ridicule d'un copiste qui a écrit *phascere*, alors qu'il fallait écrire *facere*. »

⁷²⁰Cf. op. cit., p.486: « Et ces hommes, auxquels il plaît d'acquérir des livres plus anciens et de meilleure qualité, et de se jeter à corps perdu dans cette quête, me semble agir de manière ridicule. »

Il en sera de même concernant la querelle du cicéronianisme. Le Limousin prône une attitude modérée, un équilibre, une souplesse d'esprit, contre le rigorisme de la pensée que d'autres défendent. Le chapitre I, livre XV devient le lieu d'un long discours dirigé contre ces individus obtus qui ne jurent que par l'étude du latin classique, rejetant de fait les auteurs plus tardifs et les œuvres chrétiennes quand Muret de son côté encourage au contraire la lecture des œuvres latines de la période post-républicaine et se bat pour faire reconnaître leur valeur, leur style concis et incisif. Il moque dès lors les carcans stricts mis en place au nom de la *latinitas*. Dès le titre du chapitre, il attaque:

*Sermo habitus cum Dario Bernardo de stultitia quorundam qui se Ciceronianos vocant.*⁷²¹

« *Stultitia* », le terme est dur, et le « *se vocant* », « qui se donnent le nom de... » n'y ajoute que du mépris. La suite du chapitre décrit ces cicéroniens avec dédain. Muret ne les désigne que par des pronoms indéfinis, il ne leur laisse même pas l'honneur d'être cités:

[...] *me quoque olim reprehensum memini a quodam, qui nisi quod Ciceronis esset, nihil Latine dici putabat.*⁷²²

Ces individus le critiquent, se rient de lui, « *irridebat me* ». Mais lui ne craint pas de s'opposer à eux et de moquer à son tour leur façon de parler qu'il juge arrogante et, insulte suprême pour ces stylistes acharnés, inélégante: « *Illi quidem, quos stulte et arroganter, ut minus eleganter locutos, despiciere audemus* »⁷²³. Pour les mettre face à leur sottise, Muret s'amuse alors à truffier son discours de mots rares employés par Cicéron mais que ses interlocuteurs ignorants, ne les ayant jamais lus ou entendus, considèrent comme non classiques.

*Admiscebam eas de industria orationi leae, cum ad me audiendum amici quidam hoc, de quo loquor, morbo laborantes venissent. Illi ut earum quamque audierant, cervicem contorquere, humeros attollere, frontem contrahere, alius alii in aurem insusurrare, excuti sibi cerebrum, perire aures, cum talibus vocibus verberarentur.*⁷²⁴

Muret se moque, eux se laissent prendre au piège, s'offusquent à l'entendre s'exprimer ainsi, se répandent en rumeurs. Le lecteur peut alors constater de lui-même la stupidité de ces érudits qui n'en sont pas. Le Limousin révèle au grand jour leurs contradictions, leurs travers pour les ridiculiser. Il parle même de maladie pour désigner ce cicéronianisme extrême, « *hoc morbo laborantes* », « mes amis qui souffraient de cette maladie ». La description très théâtrale qu'il donne de ses contemporains outrés à l'écoute de son discours, trop « moderniste » à leur goût, n'est d'ailleurs pas exempte d'un certain comique. Ils se tortillent, grimacent, chuchotent, persiflent, comme les personnages d'une farce.

À travers ses *Variae lectiones*, Muret prend donc position dans les grands débats qui animent son époque, concernant les méthodes de critique textuelle, les rapports parfois tendus entre humanistes et gens de l'imprimerie, la question, évidemment, du cicéronianisme. Si le Limousin choisit souvent la voie du juste milieu, il n'est pour

⁷²¹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.2, p.340-347.: « Propos tenuis avec Darius Bernardus au sujet de la sottise de ceux qui se font appelés Cicéroniens. »

⁷²²Ibid.: « [...] je me souviens aussi avoir été critiqué un jour par un homme qui pensait que rien n'était latin, si ce n'était de Cicéron. »

⁷²³Ibid.: « Ces hommes que nous osons mépriser pour ce qu'ils s'expriment autant avec sottise et arrogance que sans élégance. »

⁷²⁴Ibid.: « Je les [les mots rares employés par Cicéron] mêlais volontairement à mon discours, alors que des amis étaient venus pour m'écouter, qui souffraient de cette maladie dont je parle. Et ces hommes, à chaque fois qu'ils avaient entendu l'un de ces mots, tournaient la tête, haussaient les épaules, plissaient le front, se chuchotaient à l'oreille les uns des autres, leur tête en était toute secouée, leurs oreilles se mourraient, tandis qu'ils étaient malmenés par de tels mots. »

autant pas tendre avec les autres partis et tourne souvent en ridicule les idées qu'ils jugent trop extrêmes, trop rigoristes dans leur approche des textes et de la langue.

Muret en duel

C'est peut-être le moment que le public attend le plus: le face-à-face entre Muret et l'un de ses homologues, lorsque le Limousin désigne nommément une victime et s'attaque sans ménagement à ses travaux. Souvent, celui-ci se contente de relever les erreurs de ses confrères sans plus de commentaires désobligeants, mais, parfois, bien au contraire, la plume se fait particulièrement sanglante. Ce sont ces petites remarques assassines surtout qui font la joie des lecteurs et les poussent à feuilleter les recueils de *variae lectiones*. Nous y arrivons. Voilà enfin notre Limousin en tenue de gladiateur, glaive au poing, prêt à assommer quiconque fera plus de mal que de bien, et ce en dépit de la meilleure volonté du monde, aux œuvres de l'Antiquité. Le ton se fait dès lors plus belliqueux, la pique plus affûtée. Incisif, Muret tranche dans le vif, frappe directement au cœur, à l'ego, à l'amour propre. Il ne prend pas de gants pour donner son opinion, et celle-ci peut s'avérer particulièrement sèche et abrupte.

Chapitre XI, livre IX, il critique ainsi vivement Érasme en qualifiant de risible l'une de ses propositions:

[...] *cum et Erasmus ridicula quaedam attulisset*⁷²⁵

Voilà une manière originale, et quelque peu directe de traiter le prince de l'Humanisme. Mais qu'importe le statut de son adversaire, Muret dit ce qu'il pense. C'est ce genre de réflexion qui pourrait lui attirer en retour les foudres du Néerlandais et que le public guette avec impatience.

Si Muret a déjà été personnellement attaqué par le passé, en réponse à l'une de ses piques, ou sans avoir porté lui-même le premier coup, s'il s'est senti à un moment donné lésé par l'un de ses confrères, les *Variae lectiones* peuvent alors devenir le lieu de véritables règlements de compte. Prenons par exemple la fin du chapitre XIX, livre I. Muret explique un extrait des Lettres à Atticus de Cicéron. Or le lecteur attentif trouvera un commentaire similaire chez Paul Manuce. Pour ne pas être accusé de plagiat, le Limousin précise qu'il en est le premier auteur. Il a par la suite communiqué son interprétation au Vénitien pour qu'il en fasse bon usage. Il est donc tout-à-fait légitime qu'il publie à son tour ce que son esprit a produit. Cette remarque débouche alors sur une réplique assassine:

*Profiteor enim, me, non more multorum, quicquid ab aliis accepi, id semper ad auctores ipsos referre: cum contra quidam, qui mea impudenter compilavit, compilatam se a me impudentius conqueratur.*⁷²⁶

Contrairement à la plupart de ces homologues, Muret se targue de toujours citer les amis qui ont pu l'aider dans son travail et de leur attribuer comme il se doit les mérites d'une correction qu'ils lui ont généreusement offerte. Tout le contraire d'un « *quidam* », d'un cuistre, d'un sinistre individu qui l'aurait impudemment dépouillé du fruit de son labeur pour ensuite le désigner, avec encore plus d'impudence, comme le voleur. Ce n'est pas de Paul Manuce dont le Limousin parle de la sorte, mais de son ex-ami Lambin, celui-là même dont il faisait tout à l'heure l'éloge. Il fait ainsi référence aux accusations de plagiat formulées par ce dernier à son encontre dans une lettre du 1^{er} août 1559⁷²⁷. Selon

⁷²⁵Cf. op. cit., p.211: « [...] comme Érasme avait apporté des corrections ridicules [...] »

⁷²⁶Cf. op. cit., p.29: « J'affirme en effet que, contrairement à l'habitude de beaucoup d'individus, toutes les idées que j'ai reçues des autres, je les ai toujours restituées à leurs auteurs mêmes: alors qu'au contraire, un homme, qui m'avait impudemment dépouillé des miennes, s'était plaint, plus impudemment encore, que c'était moi qui l'avais dépouillé. »

⁷²⁷Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii,

Muret, ce ne sont que calomnies. Le Limousin saisit dès lors l'occasion que lui donnent les *Variae lectiones* de s'exprimer sur le forum de la République des lettres pour défendre son honneur et l'inanité de telles accusations. Il se montre particulièrement dur et méprisant envers Lambin, qui n'est plus que « *quidam* » sous sa plume, et dont toute l'attitude n'est dépeinte que comme impudence, un terme que Muret, outré, tout à sa colère, répète deux fois en l'espace de quelques mots. Il lui aura suffi d'à peine deux lignes pour abattre son adversaire, un sens rare de la répartie tout-à-fait caractéristique de la verve incisive du Limousin. Malheur à qui le provoque, ses traits atteignent toujours leur but, et les blessures sont profondes. L'amitié des deux hommes pâtura d'ailleurs sérieusement de cette estocade.

D'autres échanges houleux interviennent ailleurs entre Muret et Piero Vettori. Lors de la réédition des *Variae lectiones* en 1580, on remarque notamment le chapitre XVIII du livre XV, intitulé « *Confirmatum quod de Aristotele et Hippodamo in superioribus scriptum est adversus frigidam defensionem ejus qui quod ipsemet ignoravit, aliis pro certo et explorato obtrudere voluit.* »⁷²⁸. Le titre est agressif et se pose en réponse à l'une des attaques que Vettori avait tenté de porter contre le Limousin en 1569, à travers, là aussi, ses nouveaux livres de *Variae lectiones*⁷²⁹. Dans le chapitre II du livre XXXVIII, il s'en prenait ainsi à l'un des commentaires du Limousin concernant la *Politique* d'Aristote: « *Defensus Aristoteles a turpi crimine, quod ipsi obiecit iniuste, qui historiam eius rei ignoravit* »⁷³⁰. Dans ses *lectiones* de 1559, Muret accusait en effet le Stagirite de déformer les théories politiques d'Hippodamos de Milet afin de pouvoir les critiquer. « *Turpi crimine* », « *injuste* », voilà comment le Florentin qualifie aussitôt les propos de son confrère, et plus loin, dans le corps du texte, « *inane* »: ce sont des élucubrations infondées. Et Vettori d'ajouter que son confrère ne sait pas de quoi il parle, « *ignoravit* ». Le Limousin ne laissera pas passer un tel affront. La réponse intervient dix ans plus tard. À son tour, dans ses *Variae lectiones* de 1580, Muret retourne l'accusation d'ignorance contre son adversaire, « *ipsemet ignoravit* ». Celui-ci ne présente aucun argument valable, « *historiam quidem nullam* », « *argumenta autem ita levia* », « *tenues sine corpore vitas* » comme disait Virgile⁷³¹. Il s'applique dès lors à reprendre une à une toutes les objections de Vettori et à démontrer leur fausseté, soulignant encore et encore l'absence de fondement véritable sur lequel reposerait la démonstration du Florentin: « *testimonia non suppetunt* »⁷³², ou encore, peu après, « [...] *si ulla in hoc argumento firmitas esset* [...] »⁷³³.

Muret n'y va donc pas de main morte avec quiconque ose s'en prendre à sa réputation et le critiquer. Son sens de la répartie, de la formule juste et assassine, n'épargne personne. Il sait se montrer particulièrement impitoyable avec ses opposants, et ce d'autant plus que le public en redemande et que le champion aime à satisfaire la foule. Une attitude aussi belliqueuse garantit à son recueil d'être lu par l'ensemble de la communauté intellectuelle adepte de ces joutes érudites, curieuse de voir ses propres membres s'affronter, se répondre par publications interposées, surenchérir de manière plus ou moins agressive. Il y aura forcément des victimes, qui ne se comptent d'ailleurs pas parmi les derniers lecteurs, bien au contraire. Voyons justement plus en détails

1838, p.384-392.

⁷²⁸Cf. op. cit., p.367-369: « Confirmation de ce qui a été écrit dans les chapitres précédents, sur Aristote et Hippodamos, contre la défense faite de celui qui a voulu imposer aux autres comme quelque chose de certain et d'assuré ce que lui-même ignorait. »

⁷²⁹VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII novi libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569, p.228-229.

⁷³⁰Cf. op. cit., p.228-229: « Aristote défendu contre le crime honteux que lui a injustement imputé un homme qui ignorait la réalité des faits. »

⁷³¹VIRGILE, *Énéide*, livre VI, v.292: « des vies ténues, sans corps ».

⁷³²Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumptibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.367-369: « les preuves ne suffisent pas »

⁷³³Ibid.: « [...] s'il y avait dans cet argument quelque élément solide [...] »

comment deux d'entre elles, les principales, Vettori et Lambin, reçoivent l'ouvrage de Muret et réagissent à sa lecture.

Vettori, l'une des victimes de la verve muretienne?

Prenons tout d'abord le cas de Piero Vettori, l'auteur que Muret cite le plus dans ses *Variae lectiones*: vingt et une fois dans les huit premiers livres de 1559, dix-sept fois dans les sept suivants, en 1580. Il caracole ainsi loin devant Paul Manuce, lequel est pourtant l'un des proches amis du Limousin et voit les résultats de ses recherches mentionnés tout de même dix-sept fois pour l'ensemble des quinze premiers livres des *Variae lectiones*. C'est lui faire beaucoup d'honneurs, semble-t-il, que de lui réserver une place aussi importante dans l'ouvrage. Cela reflète toute l'envergure du personnage dans le paysage de la philologie et de l'édition savante de l'époque. Reconnu par ses pairs, Vettori, un homme dont tous s'accordent à louer l'érudition, l'esprit, la prudence et la rigueur en matière de critique textuelle, est une autorité incontournable et tout bon humaniste se doit d'avoir lu et examiné en détails ses travaux. La fréquence à laquelle Muret convoque dans son texte les hypothèses de lecture et de correction de son homologue italien démontre l'attention soutenue qu'il a pu porter à plusieurs des éditions commentées de ce dernier. Ne se contentant pas de faire appel à une seule d'entre elles, il multiplie en effet allègrement les références à plusieurs de ses ouvrages, citant tantôt ses *Variarum lectionum libri XXV*⁷³⁴, tantôt ses éditions des agronomes latins – notamment Varron –, ou de Cicéron. Il se présente donc comme un lecteur assidu de Vettori.

Mais il apparaît que le Florentin n'apprécie pas vraiment la publicité qui lui est faite dans les *Variarum lectionum libri VIII* de 1559.

Vettori offensé

Selon Vettori, les propos que tient le Limousin à son sujet sont insultants. Dans une lettre adressée le 5 novembre 1559 à Hercole Ciofano, quelques deux ou trois mois après la publication de l'ouvrage incriminé, il parle ainsi de la *molestiam ex illius importuni hominis contumelia*, du chagrin que lui cause l'outrage de ce fâcheux, d'une *injuria*, une offense, un tort qu'il aurait subi. Muret quant à lui est qualifié plus loin d'*objurgator*, celui qui blâme, critique, fait des reproches:

*Scriptsit ad me Leonardus Malespinius, Latinis, Graecisque litteris eruditus, et probus, ut ego cognovi, vir, cum istuc venisset, teque, quem amat, ac suscipit, salutasset, in sermone a te actum esse de injuria, qua me nuper sine causa ulla affecisset M. Antonius Muretus, dixisseque te, non magnopere esse, cur dolorem, laboremque susciperem in objurgatoris illius opinionibus confutandis : hanc enim rem tibi curae fore. [...]*⁷³⁵

À entendre Vettori, il semblerait donc que si Muret le cite de manière récurrente, ce n'est que pour rabaisser coup sur coup son travail, remettre en cause les explications et les corrections philologiques qu'il apporte aux textes, ses découvertes. Et il n'est pas le seul

⁷³⁴VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, & praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigavit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554.

⁷³⁵Voir lettre du 5 novembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans VETTORI, Piero, *Petri Victorii Epistolarum libri X. Orationes XIII. Et liber De laudibus Ioannae Austriacae*, Florentiae, Apud Iunctas, 1586, Livre III, p75-76: « Leonard Malespinius, un homme érudit en matière de lettres grecques et latines, et vertueux, à ce que je sache, alors qu'il était venu ici et qu'il t'avait salué, toi qu'il aime, et qu'il admire, m'écrivit que tu avais abordé dans la conversation le tort que Marc-Antoine Muret m'avait récemment infligé sans motif apparent, et que tu avais dit qu'il y avait peu de raisons pour que je supportasse la douleur et les peines causées par les opinions de mon détracteur, qu'il fallait réfuter: en effet, cette affaire te causerait du souci. »

à avoir eu cette impression puisque Ciofano lui-même a pris sa défense, arguant qu'il ne méritait pas d'être maltraité ainsi. C'est du moins ce que Leonardus Malespinius, lui aussi membre de la République des lettres, un homme assurément digne de confiance, a rapporté au Florentin. La lettre de novembre est d'ailleurs l'occasion pour ce dernier de témoigner à Ciofano toute sa reconnaissance pour l'attention qu'il porte à ses intérêts.

Il réitère ses remerciements le 2 décembre suivant, abordant de nouveau cet épineux sujet « Muret » avec son correspondant. Un mois après la première lettre, l'affaire le préoccupe donc toujours et il apprécie les efforts fournis par Ciofano pour ramener son détracteur à la raison, pour lui faire reconnaître ses torts. Il évoque encore une fois son chagrin face aux attaques du Limousin, « *molestiam ex injuria* », et loue la bienveillance de son ami. Mais cette fois-ci le nom de Muret n'est plus explicitement cité. Il ne s'agit plus que d'un « *illum* », d'un « *ipsius parum mihi aequi hominis* », d'un triste individu qui lui en veut donc, qui l'attaque sans raison. Le ton de Vettori est très sec et méprisant avec le Limousin. Inutile de préciser de qui il parle, Ciofano comprend les sous-entendus, sait parfaitement de quel personnage il est question. Il a suivi l'affaire avec Vettori et décrypte aisément ce genre d'allusions:

*[...] cognovi enim ex illis verum esse, quod ad me multo antea scriptum fuerat, te valde mei studiosum esse, humanissimoque animo ac verae pietatis pleno, cogitasse communem injuriam propulsare, efficereque, ut illum, qui ambos nos sine causa lacessisset, suae temeritatis paeniteret. Delectatus igitur sum magnopere praeclara hac tua voluntate erga me, simulque officio illo tuo, quod adhuc integra re detertere ipsum ab eo consilio conatus es; majoremque inde voluptatem capio, quam molestiam ex illius ipsius parum mihi aequi hominis injuria[...]*⁷³⁶

Les raisons de cet affrontement obsessionnel semblent échapper à l'humaniste italien. Pour lui, les critiques du Limousin sont gratuites, sans réel fondement, « *sine causa* ». Pourquoi s'en prendre à lui? Quelles sont donc ces attaques limousines? Sur quoi portent-elles pour l'affecter à ce point?

Muret affiche ses désaccords avec Vettori sur des questions de critique textuelle, un domaine qui tient à cœur au Florentin. Celui-ci est tout à fait conscient qu'en matière de philologie, les débats font rage et que chaque correction, chaque nouvelle *lectio* découverte, chaque ancienne *lectio* réfutée, fait l'objet dans le même temps de contestation chez les uns et d'approbation chez les autres. Il est presque impossible de s'attirer les suffrages de toute la communauté savante. Vettori admet d'ailleurs ne pas toujours s'accorder avec ses confrères et défend fréquemment contre eux, lui aussi, ses propres hypothèses, ses propres conjectures concernant tel ou tel passage d'un auteur ancien. S'il récuse l'opinion des autres lettrés, il se doit dès lors d'accepter en retour leurs critiques, de tolérer que tous ses commentaires ne fassent pas l'objet d'un consensus. Et il admet volontiers avoir pu commettre des erreurs qui justifieraient ce désaccord. Lui-même n'est pas à l'abri d'un faux-pas:

[...] neque tamen ita loquor, quia aegreferam, me, siqua in re lapsus sum, refelli, in animoque habeam suscipere inimicitias cum illis, qui a sententia mea discrepant: cum enim ipse saepe opiniones aliquorum non probarim, recusare non possum, quin alii quoque a me dissentiant, aliterque, quam ego fecerim, de loco aliquo veteris auctoris existiment: hoc autem ita se habere, nec fingi a me declarat, quod, cum alii quoque antea hoc fecerint, cum eorum nemine de ea re, ne verbo

⁷³⁶ Voir lettre du 2 décembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans op. cit., Livre III, p.76-77: « [...] grâce à celles-ci [les lettres] je sais que ce que tu m'avais écrit longtemps auparavant est vrai, que tu m'étais tout dévoué, et que, d'une âme particulièrement bienveillante et pleine d'une affection pieuse et sincère, tu avais envisagé de nous défendre d'une commune injure et d'œuvrer pour que celui qui, sans raison, nous avait offensés tous les deux, se repentît de sa témérité. Je me suis donc réjoui de tes intentions si admirables envers moi, et en même temps de ton obligeance, puisque tu as entrepris jusqu'ici de détourner cet homme de son dessein grâce à la vérité, et je tire de cela un plaisir plus grand que le chagrin causé par le tort que m'a fait cet individu-là mal disposé envers moi [...] »

*quidem umquam expostulavi : hunc vero nunc exortum esse, quem ego numquam laesi, neque de ipso ulla ratione male merui, qui in me dedita opera inveheretur, stomachandum est.*⁷³⁷

Cependant, en dépit de ces divergences qui le poussent à contredire ses contemporains, à revenir sur le résultat de leurs travaux, sur leurs publications, pour en examiner et décortiquer la moindre faille, il affirme avoir toujours conservé une certaine modération dans ses propos pour ne blesser personne par inadvertance. Il ne s'agit pas d'humilier, de remettre en cause la dignité et la réputation des autres humanistes, mais avant tout de poser un regard objectif sur leurs écrits. On ne blâme pas la personne, mais ses conjectures. Vettori éprouve un profond respect pour les autres philologues dont il veut absolument se préserver de l'inimitié:

*[...] idem tamen semper magnopere cavi, ne cujusquam animum offenderem, existimationemque ullam in partem honestorum clarorumque virorum violarem [...]*⁷³⁸

Il aurait souhaité que Muret fasse preuve de la même retenue, de la même clémence envers lui. Après tout ce qu'il a fait pour aider à l'étude des belles-lettres, il aurait mérité plus d'indulgence de la part du Limousin quant aux erreurs qu'il a commises, plutôt que des critiques acerbes. Il n'y a pas d'homme qui ne se trompe jamais, lui y compris. Pourquoi donc vouloir le rabrouer de manière aussi sévère pour une tare commune à tous les mortels? Qu'il ait trébuché ça et là ne justifie pas une telle dureté, ni un tel acharnement. Il insiste sur ce point à la fois dans la lettre de novembre:

*Videbar enim mihi ita de humanioribus studiis, omnique eleganti doctrina meritis esse, ut siquid etiam aliquando, prodesse studiosis cupiens, peccassem, venia mihi potius danda esset, quam tam inhumaniter, acerbeque tractarer, quod si hoc faceret aliquis, qui ob divinitatem ingenii sui, exquisitamque undique doctrinam numquam erraret, nulla in re umquam laberetur, levius ferendum foret : nunc vero, cum ipse multo majoribus culpis affinis sit, quam sint, quae in alio reprehendit, quis non intelligat, malevolentia ipsum ductum in me irruisse?*⁷³⁹

et celle de décembre:

*[...] non putavi vero me umquam ex hac sedulitate mea tales fructus collecturum ; plus tamen apud me semper poterit haec animi mei propensio erga optima studia, et donec vivam, nulla cujusquam injuria, ab hoc proposito revocabor.*⁷⁴⁰

⁷³⁷Voir lettre du 5 novembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans op. cit., livre III, p.75-76: « [...] cependant, je ne dis pas, parce que j'étais en colère, de réfuter la possibilité de m'être trompé de quelque façon, et d'avoir dans l'esprit d'affronter l'inimitié de ceux qui se sont écartés de mon opinion: en effet, comme moi-même je n'ai pas souvent approuvé les idées de certains, je ne peux rejeter le fait que les autres aussi soient en désaccord avec moi, et jugent autrement que moi je l'ai fait, concernant un passage d'un auteur ancien: or le fait que je ne me suis jamais plaint à aucun d'entre eux à ce sujet, que je n'ai pas même eu un mot avec eux, alors que d'autres aussi l'ont fait auparavant, montre qu'il en est ainsi et que je ne l'invente: or, il faut s'irriter du fait que se soit présenté maintenant un homme que pour ma part je n'ai jamais blessé et à l'égard duquel je ne me suis en aucune façon mal comporté, mais qui s'est emporté contre une œuvre que j'ai publiée. »

⁷³⁸Ibid.: « Cependant, j'ai toujours visé avec attention le même but: n'offenser l'âme de personne, et ne pas porter atteinte à la réputation des hommes vertueux et illustres. »

⁷³⁹Ibid.: « Il me semblait en effet que, au sujet des humanités et de toute l'érudition élégante, je méritais, si un jour j'avais commis une erreur en voulant être utile aux étudiants, que l'on me fasse grâce plutôt que l'on me traite de manière si inhumaine et si âpre. Et si quelqu'un le fit, qui par le caractère divin de son génie et son érudition en tous points remarquable, ne se trompait jamais, ne trébuchait jamais dans ces circonstances, cela serait plus léger à supporter : mais maintenant, puisque lui-même est mêlé à des fautes beaucoup plus importantes que celles qu'il a trouvées chez un autre, qui ne comprendrait pas que c'est motivé par de la malveillance qu'il s'est jeté sur moi? »

⁷⁴⁰Voir lettre du 2 décembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans op. cit., Livre III, p.76-77: « [...] or je n'ai pas pensé que je récolterais de tels fruits de mon application ; cependant cette propension de mon âme à se consacrer aux plus belles des études a toujours eu plus de force chez moi, et aussi longtemps que je vivrai, je ne renoncerai pas, à cause d'aucune injure de qui que ce soit, à ce but. »

Muret offensé?

Muret est-il donc si cruel envers lui? Cela dépend. Tous les chapitres de ses *lectiones* qui citent les travaux de Vettori ne le font pas en mauvaise part, mais la grande majorité d'entre eux, à savoir dix-sept sur les vingt-et-un que nous avons recensés dans les huit livres parus en 1559, présentent effectivement des critiques négatives. Pour certains, le titre-sommaire lui-même annonce explicitement que les corrections de Muret vont s'opposer à celles de son homologue italien, comme pour le chapitre XIII du livre I dont le résumé placé en tête de section annonce le contenu suivant:

*Falsam quandam historiam a Petro Victorio pro uera traditam esse.*⁷⁴¹

ou pour le chapitre XIX, livre IV:

*De loco quodam ex Oratione in Pisonem, aduersus Petrum Victorium.*⁷⁴²

et de même pour les chapitres VIII, livre II; VIII, livre V; XX, livre VII; II, VI et XIV, livre VIII. Rares sont les contemporains auxquels Muret accorde le privilège d'une citation dans l'intitulé de ses *lectiones*. Le Florentin a droit à une place d'honneur. À l'instar des grands auteurs classiques et de quelques lettrés privilégiés, comme Manuce ou Turnèbe, il voit son nom mis en avant dans les titres et les index. Muret sait qu'en les sollicitant, lui et ses travaux, il attirera aisément les lecteurs pour lesquels Vettori est l'une des références majeures en matière de philologie. Son patronyme fait autorité. Il préfigure soit la reproduction de remarques pertinentes, de corrections inédites et intelligentes, dont Vettori sera la source et la caution, ou tout au contraire de controverses animées, pour les plus téméraires qui n'hésiteront pas à contredire le maître, à le prendre en faute. Muret choisit davantage la seconde option, le public étant friand des joutes philologiques, désireux de voir les grands esprits de l'époque s'affronter plutôt que s'accorder les uns avec les autres dans un respect mutuel de leurs recherches et de leurs hypothèses. Le Limousin entoure ainsi le nom de Vettori de négations, de la préposition « *aduersus* », marquant ostensiblement son opposition par rapport aux idées de son confrère. Voilà qui peut mettre l'eau à la bouche des lecteurs, curieux de savoir ce que Muret reproche au Florentin, quelles failles il a pu déceler dans ses éditions scientifiques, s'il s'agit de réelles erreurs ou de critiques calomnieuses. Et quelle meilleure publicité pour le Limousin que de prendre en défaut un homme de cette envergure? En osant corriger Vettori, il s'affirme comme son égal et son rival.

Il est donc vrai qu'il ne le ménage pas. Le Florentin a dès lors quelques raisons de se sentir attaqué personnellement. Muret remet plusieurs fois en cause la véracité de ses propos, par exemple au chapitre XIII, livre I de ses *Variae lectiones*, accusant le Florentin de rapporter une fausse anecdote tirée de Plutarque:

*Nihil enim tale Plutarchus, quale Victorius credidit, narrat.*⁷⁴³

Cela peut s'avérer dangereux pour le lecteur qui se fierait aux dires de l'humaniste:

*Neque ego haec indicarem, nisi viderem, periculum esse, ne quis Victorii testimonio fretus, ne quaerendum quidem amplius putaret, vera essent, an minus.*⁷⁴⁴

De même au chapitre II du livre VIII, il réfute l'avis de Vettori concernant un passage de la *Rhétorique* d'Aristote:

⁷⁴¹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkennii, cuius praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.21-22: « Une anecdote fautive que Piero Vettori a fait passer pour vraie. »

⁷⁴²Cf. op. cit. p.96-97: « Au sujet d'un passage du *Contre Pison*, contre Piero Vettori. »

⁷⁴³Cf. op. cit. p.21-22: « En effet, Plutarque ne raconte rien de semblable à ce qu'a cru Vettori. »

⁷⁴⁴Ibid.: « Et pour ma part je ne l'indiquerais, si je ne remarquais qu'il y avait un risque que quelqu'un, confiant dans le témoignage de Vettori, ne pensât pas à demander pour se renseigner davantage si cela était vrai ou pas. »

[...] *sed in ejus rei tractatione quaedam verba sunt, quorum sententiam Victorium assecutum esse non existimo.*⁷⁴⁵

Et plus loin:

*Haec Victorius; quae an vera sint, nescio. Mihi quidem non videntur.*⁷⁴⁶

On remarquera que ces critiques, si elles sont négatives, ne sont pas pour autant agressives. À aucun moment, Muret ne se montre insultant. Il n'y a pas « d'offense » réelle a priori. Vettori peut se sentir vexé de subir ainsi un tir nourri de reproches, mais accuser Muret de malveillance ne semble pas justifié. Le Limousin ne s'en prend pas personnellement à lui. Au contraire, s'il marque ses désaccords en matière de philologie avec son confrère, émet des critiques d'un point de vue scientifique, cela ne l'empêche pas de tenir un discours élogieux sur l'homme. Ses *Variae lectiones* lui donnent en effet souvent l'occasion de louer l'esprit, l'érudition de Vettori, l'acuité de son jugement, la diligence et la rigueur dont il fait preuve dans son travail. Au chapitre V du livre III, il le compte ainsi, avec Paul Manuce et Adrien Turnèbe, au nombre de ces illustres humanistes qui consacrent toute leur étude à la correction des textes anciens et à leur épuration. Il s'agit d'une tâche de la plus haute importance dans les milieux savants, puisque la dévotion de ces hommes, les heures passées à examiner scrupuleusement les manuscrits et les éditions imprimées, tout ce long et minutieux labeur permet de soulager celui de tous les autres membres de la République des lettres en facilitant leur accès aux œuvres et par là-même le travail de commentaire, d'enseignement et d'imitation qui les accompagne:

[...] *quo magis laudanda est Petri Victorii, Pauli Manutii, Adriani Turnebi, praeclarorum hominum, ac primorum, signiferumque, & aliorum similium industria: qui omne studium suum eo conferunt, ut omnes, καθ'οσον οιον, maculas ex antiquorum monumentis eluant; & labore suo laborem minuunt iis, qui ex animo aspirant ad veteres illos vero ac serio intelligendos.*⁷⁴⁷

Muret souligne de nouveau la précieuse contribution apportée par Vettori à l'entreprise humaniste d'établissement des textes classiques, dans le chapitre XVI, livre I, de ses *Variae lectiones*:

*Neque vero parvum emolumentum Petrus Victorius studiosis attulisse censendus est, cum olim ad eum librum purgandum incubuit: laborque ipsius, ut semper alias, ita hic quoque admodum utilis et fructuosus fuit. Cuius summi viri exemplo nos etiam incitati, longe quidem ac multum impari facultate, sed non dispari voluntate, eandem viam sequimur, et veterum scripta, quantum in nobis est, obscura illustrare, depravata emendare conamur.*⁷⁴⁸

Il reconnaît et salue la qualité des éditions du Florentin qui sont toutes autant de gains pour la communauté érudite, venant éclairer les œuvres sous un angle nouveau, alimenter les débats, approfondir les commentaires antérieurs. Muret affirme même que Vettori a été son modèle, qu'il l'a inspiré et guidé sur la voie de la critique textuelle: « *summi viri exemplo nos etiam incitati* », « nous avons été poussés par l'exemple de cet

⁷⁴⁵Cf. op. cit. p.173: « [...]mais au cours de l'étude de ce texte, il y a des mots dont Vettori, il me semble, n'a pas saisi le sens. »

⁷⁴⁶Ibid.: « Voilà ce qu'en dit Vettori, et je ne sais pas si c'est vrai. Il me semble que non. »

⁷⁴⁷Cf. op. cit., p.71-72: « Il faut davantage louer le travail de Piero Vettori, Paul Manuce, Adrien Turnèbe, des hommes semblables les uns aux autres, brillants, de la première importance, nos guides qui ont consacré toute leur étude à cela, à purifier, autant que possible, les monuments laissés par les anciens de tout ce qui les entachait, et réduit par leur propre labeur le labeur de ceux qui aspirent à comprendre d'une âme sincère et sérieuse les grands auteurs antiques. »

⁷⁴⁸Cf. op. cit., p.25.: « Et il ne faut pas considérer que Piero Vettori a apporté un mince profit aux étudiants quand autrefois il s'appliqua à purger ce livre de ses erreurs: et son labeur, ici aussi, comme en toutes les autres occasions, a été tout à fait utile et fécond. Et c'est incités par l'exemple de ce très grand homme que nous, avec des capacités de loin et de beaucoup inférieures aux siennes, mais une volonté semblable, nous suivons la même voie et entrepris, autant qu'il nous était possible de le faire, d'expliquer les écrits des anciens qui demeuraient obscurs, de corriger ceux qui étaient corrompus. »

homme illustre », et « *eandem viam sequimur* », « nous avons suivi la même voie [que lui] ». Ce serait donc à la lecture de Vettori qu'il devrait sa carrière de philologue, son goût pour la collation des manuscrits et le commentaire savant. Il va également jusqu'à rabaisser ses propres mérites en regard des talents de son homologue italien, dont il ne peut, à l'entendre, égaler l'habileté. On est donc bien loin, semble-t-il, de l'« *injuria* » dont se plaint Vettori auprès d'Hercole Ciofano.

Même lorsque Muret critique le Florentin d'ailleurs, ses remarques s'accompagnent le plus souvent de louanges qui viennent nuancer son propos. Les erreurs qu'il découvre chez Vettori sont autant de surprises pour lui qui détonent avec l'érudition, la justesse de vue et d'analyse de l'humaniste italien. Cela ne correspond pas à son caractère, à ce dont son esprit est capable. Muret s'étonne ainsi de le voir trébucher compte tenu de son savoir et de son savoir-faire en matière de philologie et d'explication des auteurs grecs et latins. Comment peut-il laisser passer, en dépit de l'examen minutieux qu'il effectue sur les textes, certaines erreurs évidentes des copistes, de ses confrères, ou en commettre lui-même de grossières?

Chapitre V, livre VII, le Limousin lui reproche ainsi d'avoir donné une explication complètement erronée d'un passage de Varron, « *asse pulmentarium. Sed eas, quo natura aurigatur, non necessitudo.* », en négligeant d'amender au préalable le texte lui-même. Alors qu'il s'était justement attardé sur ces quelques mots pour prendre le soin d'en exposer le sens au lecteur, Vettori a en effet suivi la *lectio recepta* qui donnait *sedeat* pour *sed eas*, sans s'apercevoir que le passage était corrompu et ne pouvait qu'aboutir à un non-sens. Il fallait corriger avant d'expliquer:

*Mirum est autem, Victorium, qui haec verba diligenter consideravit, eorumque sententiam satis commode exposuit, non vidisse, magnum in eis adhuc haerere vitium, idque tale, ut sententiam plane absurdam & ineptam efficiat.*⁷⁴⁹

Qu'il passe à côté d'un élément problématique est une chose – on ne peut tout voir, ni tout corriger dans un seul temps –, mais qu'il se penche sur l'un de ses éléments, y réfléchisse, pour finalement en tirer une interprétation fautive, basée sur un texte faux, voilà qui est surprenant.

C'est le même étonnement qui le frappe au chapitre XIV, livre IV:

*Non, ita vivam, possum satis mirari, hoc Victorium, talem ac tantum virum, dixisse.*⁷⁵⁰

Il s'agit de nouveau d'un passage de Varron, dont il conteste la *victoriana lectio*: « *Vel maxime illic didici, et sitiendi, theriacam, mulsum; esurienti, panem cibarium, siligineum: et exercitatio somnum suavem.* », à laquelle il préfère « *Vel maxime illic didici, sitiendi, videri acam mulsum; esurienti, panem cibarium, siligineum: et exercitatio somnum suavem.* ». Sa surprise face à la découverte de ce qu'il considère comme une erreur est à la mesure de l'aura qu'il reconnaît à Vettori, qualifié de *tales ac tantus vir*. S'il le pouvait, il ne le critiquerait pas, trop respectueux de la science dont l'Italien peut s'enorgueillir:

*Equidem de Petro Victorio nihil a me, nisi ut de viro summa doctrina praedito, dictum velim.*⁷⁵¹

⁷⁴⁹Cf. op. cit., p.148: « Il est étonnant que Vettori, qui a étudié avec attention ces mots et assez bien expliqué leur sens, n'ait pas vu que jusque là un passage très corrompu se trouve attaché à ceux-ci, et ce à tel point que le sens en devient complètement absurde et hors de propos. »

⁷⁵⁰Cf. op. cit., p.92: « Sur ma vie, je ne peux suffisamment être étonné que Vettori, un homme si éminent et d'une si grande qualité, ait dit cela. »

⁷⁵¹Ibid.: « Pour ma part, je voudrais ne rien dire au sujet de Piero Vettori, si ce n'est que c'est un homme doué d'une grande connaissance. »

Plus loin, au chapitre XIX du livre IV, c'est à sa connaissance de la littérature grecque qu'il rend hommage. Le Florentin fait autorité en la matière. Pour cela, Muret doit plus que jamais souligner les fautes qu'il commet afin que le public ne s'y trompe pas à son tour, lui accordant une confiance aveugle compte tenu de sa renommée. Le Limousin le reprend donc dans un passage du *Contre Pison* de Cicéron:

*[...] nam quod Petrus Victorius (is enim se corruptae illius scripturae defensorem professus est) pro firmo ac solido argumento attulit, Graecos veteres semper adjungere eo modo participium aliquod ad verbum?: miror equidem, homini accurate et diligenter versato in Graecis litteris, earumque, ut res ipsa loquitur, in primis intelligenti, quicquam ita perspicue falsum excidisse. Neque vero nego, id eos interdum ac saepe facere: sed interdum etiam, ac non minus saepe aliter eo verbo uti, sexcentis exemplis, si opus sit, me docere partum esse profiteor. Aliquot proferam: ne Victorii auctoritas quempiam inducat.*⁷⁵²

L'Italien est à ce point rompu à l'étude des œuvres grecques, doué d'une telle intelligence des textes, que le moindre faux-pas apparaît comme quelque chose d'effarant.

Parfois également, Muret choisit de ne pas critiquer son confrère en dépit de leurs désaccords. Il souligne leurs divergences de vue, confronte leurs conjectures et leurs leçons respectives, mais sans prendre réellement position, sans affirmer que les hypothèses de lecture du Florentin sont fausses et les siennes justes. Il laisse le débat ouvert, demandant à Vettori de s'exprimer en retour, après avoir pris connaissance de ses suggestions. C'est le cas au chapitre V du livre IV par exemple:

*Posui jam pridem magnum studium in iis fragmentis M. Varronis, [...] magis autem mihi placere meum illud studium coepit, posteaquam Petri Victorii (quem ego hominem, etsi saepe ab eo dissentio, longe tamen facio plurimi) variarum lectionum libri praeclari sane & utiles in lucem prodierunt. Laudat enim ille pluribus locis eos qui id faciunt: datque plurimas luculentas significationes diligentiae quam ipse in iisdem illis fragmentis reconcinnandis adhibuerit. Sed ita contigit, ut multos locos, quos ego conjectura tantum usus emendare conatus eram, ipse postea longe aliter a se emendatos ediderit. Quare, etsi non sum tam stultus, ut me cogitem tanto viro?, proferam tamen veteres quasdam opiniones meas ut de iis cum ab aliis, tum ab ipso in primis Victorio iudicetur.*⁷⁵³

Muret et Vettori ont tous les deux entrepris d'étudier les fragments de Varron que l'on trouve éparpillés chez les grammairiens. Le Limousin a été, selon ses dires, le premier sur l'affaire, mais n'a rien édité rien, n'étant alors pas suffisamment satisfait de son travail. Il ne l'a été qu'après la publication des *Variae lectiones* de son homologue italien en 1569. Or il se trouve qu'ils ont tous deux arrêté leur réflexion sur les mêmes fragments, mais en défendant des corrections très différentes. Muret choisit donc à son tour de publier sa propre version des textes pour la confronter à celle de Vettori. Il se

⁷⁵²Cf. op. cit., p.96-97: « En effet, ce que Piero Vettori (qui s'est donné comme le défenseur de cette leçon corrompue) a proposé comme un argument sûr et solide, le fait que les anciens Grecs ajoutaient toujours de cette manière un participe au mot?: pour ma part, je m'étonne que quelque chose de clairement faux ait échappé à cet homme qui s'est pourtant soigneusement et scrupuleusement appliqué à l'étude des lettres grecques, et surtout qui les comprend – les faits parlent d'eux-mêmes. Or je ne dis pas que les anciens Grecs ne font pas cela, parfois et souvent: mais, je l'affirme, je montrerai, si besoin est, qu'il est assuré par six cent exemples que parfois aussi, et non moins souvent, ils utilisent ce mot autrement. Je dévoilerai/publierai cela une autre fois, pour que l'autorité de Vettori n'induisse personne en erreur. »

⁷⁵³Cf. op. cit., p83: « Je me suis appliqué il y a longtemps à une grande étude de ces fragments de Varron [...] Or cette étude qui était la mienne n'a commencé à me plaire davantage qu'après que les livres de *Variae lectiones* de Piero Vettori (un homme pour lequel, bien que je sois souvent en désaccord avec lui, j'ai énormément d'estime), des ouvrages vraiment remarquables et utiles, furent publiés. En effet, lui-même loue à plusieurs endroits ceux qui le font [les grammairiens qui citent des fragments de Varron]: et il donne de nombreuses explications brillantes avec le même soin qu'il a employé en reconstituant lesdits fragments. Mais il arriva qu'il publia par la suite de nombreux passages que pour ma part j'avais entrepris de corriger en usant seulement d'hypothèses, alors que lui-même les avait corrigés de manière très différente. C'est pourquoi, même si je ne suis pas stupide au point de à un homme d'une telle envergure, cependant je présenterai certaines de mes vieilles/anciennes idées, afin qu'elles soient jugées par les autres, et surtout par Vettori lui-même. »

garde cependant de désigner un vainqueur, laissant ce soin aux autres membres de la République des lettres qui examineront leurs différentes propositions et jugeront des plus pertinentes, ainsi qu'à Vettori, qui est le premier concerné. Il lui accorde un droit de réponse, et bien plus le sollicite, souhaite connaître son opinion à ce sujet. C'est un dialogue d'égal à égal qu'il engage avec un autre humaniste pour comparer, échanger leurs points de vue et leurs découvertes, et non une exécution qui ne serait destinée qu'à écraser un adversaire. On remarquera d'ailleurs tout le bien que le Limousin pense du recueil de *Variae lectiones* de Vettori, un ouvrage pourtant concurrent du sien mais dont il vante les qualités: « *variarum lectionum libri praeclari sane & utiles* ».

Muret peut être en désaccord avec le Florentin, mais cela ne l'empêche nullement d'avoir énormément d'estime pour lui: *Petri Victorii (quem ego hominem, etsi saepe ab eo dissentio, longe tamen facio plurimi)*. Certes, tous les chapitres que nous venons de citer critiquent les travaux de Vettori, ses conjectures, ses corrections, ou s'y opposent, pointent du doigt chaque écart, mais sans jamais remettre en cause les qualités morales et intellectuelles de l'auteur. Ce dernier reste un grand nom de l'humanisme, malgré ces quelques erreurs de parcours. À chaque remarque négative qu'il formule contre lui, Muret s'empresse donc d'ajouter des nuances, de rappeler toutes les vertus de son homologue, l'autorité légitime qui appuient d'ordinaire ses commentaires philologiques, de souligner l'aura dont il bénéficie au sein de la République des lettres, et ce à bon droit, comme il s'en défend lui-même dans la citation que nous avons reproduite ci-dessus. Il ne faut pas voir dans l'expression de ces divergences d'opinion une quelconque agressivité, une volonté néfaste tournée contre le Florentin, mais simplement des oppositions d'ordre littéraires et philologiques.

Pourquoi Vettori parlerait-il dès lors d'injure, d'offense, au sujet des *Variae lectiones* du Limousin? Ce dernier semble a priori faire preuve de retenu à son égard, toujours conservé un profond respect pour lui et ne devoir le contredire que la mort dans l'âme, affligé de mettre ainsi en lumière les failles de ce monument d'érudition.

Tout cela est vrai, en apparence du moins si l'on en croit Vettori. Celui-ci refuse d'être la dupe du discours de Muret. Il se montre plus que suspicieux devant tant de sollicitude et doute de la sincérité du Français. Voilà en effet les propos qu'il tient en écrivant à Ciofano en novembre 1559:

*Nam quod honeste saepe me appellat, et pauca quaedam laudat, videri vult veritate impulsus, non studio concertandi fuisse: notum autem artificium hoc est, propriumque injusti maxime hominis, et qui, quod ab optimo auctore traditum est bonis rebus utatur ad nocendum, ipsas cum mala quapiam miscens: constat enim eum sedulo rimatum esse, quaecumque scripsi, notasseque omnia quibus maculam aliquam mihi inurere posse putavit.*⁷⁵⁴

Pour lui, la démarche de Muret est un acte hypocrite, reposant sur une stratégie mûrement réfléchie. Le Limousin cache ses véritables intentions sous l'artifice de l'éloge, mais il n'en pense pas moins. Chaque compliment lui permet d'attaquer immédiatement son adversaire en se dédouanant, en prétendant à une certaine modération, à une retenue qui ajoute un crédit important à ses propos. La tempérance n'est-elle pas une vertu? Se répandre en injure contre l'un de ses contemporains n'est pas pour garantir au lectorat l'impartialité requise à tout travail de nature scientifique.

⁷⁵⁴Voir lettre du 5 novembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans VETTORI, Piero, *Petri Victorii Epistolarum libri X. Orationes XIII. Et liber De laudibus Ioannae Austriacae*, Florentiae, Apud Iunctas, 1586, Livre III, p.75-76: « En effet parce que souvent il me désigne d'une manière honorable, et loue quelques éléments de mon travail, il veut être vu comme motivé par la vérité, et non par le désir de se quereller: or c'est un artifice connu, et propre à un homme tout à fait injuste, qui utilise des remarques positives pour nuire à ce qui a été publié par un très bon auteur, les mélangeant avec quelques mauvaises réflexions: en effet, on voit qu'il a scruté avec zèle tout ce que j'ai écrit et qu'il a noté tous les éléments à partir desquels il a pensé pouvoir me causer quelque déshonneur. »

Conjuguer reproches et louanges en revanche couvre ses accusations d'un vernis d'objectivité qui emporte plus aisément l'adhésion du public. Muret ne montre aucune véhémence, bien au contraire. Il préfère l'admiration à la diatribe. Il se place ainsi au-dessus de tout soupçon. Qui pourrait croire qu'il agit par malveillance, alors qu'il semble tant souffrir de devoir critiquer le grand Vettori? S'il se force à aller contre l'affection qu'il éprouve pour ce dernier, ce ne peut être que pour dire la vérité.

Mais le Florentin ne se laisse pas bernier. Cette modération feinte permet en réalité à Muret de l'attaquer de plus belle en se gardant de tous reproches concernant son attitude belliqueuse. Sa stratégie consiste donc à mélanger quelques compliments à des piques assassines pour cacher au lecteur qu'il cherche avant tout à nuire à son homologue. L'acharnement qu'il met à relever dans les travaux de ce dernier la moindre brouille, prouve bien que ses intentions sont mauvaises, qu'il a lu avec attention les éditions savantes publiées par Vettori dans l'unique but de lui faire du tort, de le dénigrer en dénonçant ses erreurs.

Les soupçons et accusations de l'humaniste italien peuvent trouver quelques fondements en fonction de la lecture qui est faite des *Mureti Variarum lectionum libri*. En effet, outre les passages précédemment cités, dans lesquels le Limousin fait se côtoyer et s'équilibrer éloges dithyrambiques et critiques modérées, un esprit suspicieux pourrait voir quelques cruels sous-entendus dans certaines autres des *variae lectiones*. C'est le cas par exemple dans le chapitre VI, livre III:

*Iniquum autem puto, quenquam sua laude fraudari: ideoque verum harum emendationum auctorem indicavi. Neque dubito, quin Victorius ipse, quem ut insigniter eruditum esse video, ita insigniter probum & plane ingenuum esse audio, si & haec, & alia quaedam, quae ut nova profert, ab aliis notata scivisset, aut non attigisset, aut suis auctoribus accepta retulisset. Quod idem mihi etiam de aliis quibusdam eruditissimis hominibus facile persuadeo.*⁷⁵⁵

Les griefs ne sont pas explicitement posés, mais le Limousin insiste lourdement sur le fait que JAMAIS un homme de SI bonne famille comme Vettori, SI savant, SI honnête, ne pourrait s'approprier les remarques d'autres auteurs et les faire passer pour des inédits de son propre cru. Ce serait honteux! Il venait d'indiquer quelques lignes plus haut une correction de Petrus Marsus que le Florentin avait également publiée:

*[...] eun enim Marsus et probe ac incorrupte scriptum repereat, et erudite interpretatus erat, adducto eo ipso Pindari loco, quem adduxit postea Victorius.*⁷⁵⁶

Il laisse donc d'abord planer le doute sur l'intégrité du Florentin, commençant par exposer l'étrange coïncidence de le voir éditer la même leçon et les mêmes explications que Marsus quelques temps seulement après lui, puis évoquant l'iniquité du plagiat, du vol du travail d'autrui, avant finalement d'assurer que, bien sûr, Vettori serait incapable d'un tel acte. Et Muret de décrire avec emphase les qualités de cet humaniste extraordinaire alors qu'il semblait prêt à l'accuser des pires maux l'instant d'avant.

Cependant, d'autres lecteurs verront dans ce chapitre une attaque contre les plagiaires en général, et non contre Vettori en particulier. Aucune accusation n'est portée explicitement contre lui.

⁷⁵⁵MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.62:

« Et je ne doute pas que Vettori lui-même, que je sais être un homme remarquablement érudit, de même que j'ai entendu dire qu'il était remarquablement honnête et issu d'une famille tout à fait bonne, s'il avait su que ces points et d'autres qu'il produisit d'inédits, avaient été signalés par d'autres, soit il n'y aurait pas touché, soit, s'en étant emparé, il les aurait restitués à leurs propres auteurs. Et je me persuade aisément de cela aussi concernant d'autres hommes très érudits. »

⁷⁵⁶Ibid.: « En effet, Marsus avait trouvé que cela était écrit fort bien et avec correction, et il l'avait savamment expliqué, ayant fait appel à ce passage même de Pindare que Vettori convoqua par la suite. »

Le Florentin peut avoir quelques raisons de se méfier de l'attitude ambiguë du Limousin. Il peut se sentir vexé d'avoir été pris en défaut, atteint dans sa dignité, l'égoïsme étant de mise chez la plupart des humanistes – Muret aussi est bien loin d'y échapper! Mais il est tout à fait légitime également de trouver son attitude un peu excessive et de lui objecter qu'il n'y a pas de quoi faire tout un drame de ces petites rivalités qui sont choses courantes entre humanistes. Difficile de savoir si les intentions du Français étaient réellement de s'en prendre à lui. Pour quelles raisons l'aurait-il fait? Peut-être pour donner plus d'importance à ses écrits en titillant l'une des grandes figures de la philologie. Mais en avait-il vraiment besoin alors que sa carrière était lancée à la fin des années 1550? Muret aime les passes d'armes. Il suit son inclination naturelle et trouve un adversaire à sa hauteur en Vettori. Il n'y a probablement rien de personnel là dedans, comme il le répète souvent dans ses *Variae lectiones*. Les joutes écrites et oratoires font partie de la vie intellectuelle du XVI^e siècle, ce sont des pratiques tout à fait communes. Muret a choisi le Florentin pour adversaire, ne lui en déplaît. D'ailleurs le dénouement de cette affaire prouve bien qu'il n'y avait pas de quoi en faire toute une histoire.

Une colère bien vite retombée

En effet, les choses se tassent rapidement. Il y a tout d'abord la lettre adressée à Ciofano en décembre 1559, dans laquelle Vettori laisse entendre que Muret aurait reconnu ses torts:

[...] *Laetor autem illum, quod ad te pertinebat, errorem suum agnovisse*⁷⁵⁷

Nous n'avons cependant trouvé aucune trace de ces excuses dans la correspondance qu'échangent le Limousin et Ciofano. De plus, leurs lettres restent très cordiales de bout en bout, sans jamais dénoter aucune colère de la part de l'Italien alors que Vettori laisse entendre au contraire que ce dernier prenait très à cœur la façon dont Muret l'avait maltraité. Ciofano n'aurait-il jamais vraiment fait de reproches au Limousin à ce sujet? Aurait-il conservé avec lui un ton amical tout en le critiquant lorsqu'il écrivait à Vettori? Qu'importe l'attitude qu'il a pu adopter, toujours est-il que le Florentin semble s'être apaisé après cela, n'ayant plus rien à craindre d'un Muret repent.

Le cas du Limousin réapparaît néanmoins quelques mois plus tard dans une lettre qu'envoie Donato Giannotti à Vettori, le 9 mai 1560⁷⁵⁸, mais en des termes plutôt élogieux cette fois-ci. Gianotti loue en effet le discours que le Limousin a donné devant le pape, le décrivant comme la « *più bella tra tante che se ne sono recitate dinanzi al Papa* ». Il n'a pas pu y assister en personne, étant alors malade, mais on lui a rapporté que le Limousin avait merveilleusement bien récité son texte, « *egli la recitò molto bene* ». Mais compte tenu de sa réputation d'orateur, Gianotti ne peut que croire les ouïes-dires. Il connaît le talent de Muret, la qualité de sa diction et de sa gestuelle, « *so che ha molto bella voce et bella attione* ». Il est donc bien disposé à son égard, et il profite de l'occasion pour assurer à Vettori que le Limousin se montrera plus modéré envers lui dans ses prochaines *variae lectiones*, qu'il se sera fait une meilleure opinion de ses travaux d'ici-là:

⁷⁵⁷Voir lettre du 2 décembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans VETTORI, Piero, *Petri Victorii Epistolarum libri X. Orationes XIII. Et liber De laudibus Ioannae Austriacae*, Florentiae, Apud Iunctas, 1586, Livre III, p.76-77: « [...] Je me réjouis qu'il ait reconnu son erreur, ce qui était important pour toi. »

⁷⁵⁸Voir Lettre n°XCI, dans GIANNOTTI, Donato, *Lettere a Piero Vettori, pubblicate sopra gli originali del British Museum da Roberto Ridolfi e Cecil Roth; con un saggio illustrativo a cura di Roberto Ridolfi*, Firenze, Vallecchi, [1932], p.133-134.

*Egli ragiona di voi molto honoratamente, et sono certo che se havesse a mandare fuori quelle sue varie lettioni, in qualche luogo sarebbe nello scriver di voi piu temperato ; ma con tutto questo egli v'ama et honora.*⁷⁵⁹

À l'entendre d'ailleurs, Muret éprouve du respect et de l'affection pour le Florentin. Il ne faudrait donc pas percevoir de la méchanceté dans ses critiques. Gianotti minimise l'incident des *Variae lectiones* de 1559, n'y accorde pas trop d'importance. Il connaît les sentiments de Muret pour Vettori et semble ne pas apporter de crédit à l'hypothèse d'une jalousie obsessionnelle de sa part, d'un acharnement à vouloir dénigrer le travail de son confrère. Il s'est peut-être montré un peu brusque, mais il est certain qu'il changera d'avis dans ses prochaines publications et vantera davantage les corrections du Florentin.

Les garanties que Gianotti donne à ce sujet ne trouveront pas un écho complet chez Muret. Lorsque ce dernier rééditera ces *Variae lectiones* chez Plantin en 1580, il ne modifiera pas les vingt-et-un premiers chapitres où étaient évoquées les œuvres de Vettori, dans le but d'édulcorer ses critiques. Il leur ajoutera même dix-sept citations supplémentaires, maintenant le Florentin au premier rang des auteurs contemporains les plus cités dans ses *lectiones*. Néanmoins, ce n'est que dans la moitié des cas seulement cette fois-ci que Muret donne une opinion négative au sujet de ses travaux. Dans les huit autres chapitres restants, il l'approuve volontiers, comme dans le chapitre XIII du livre XII, dans lequel il relève l'explication très pertinente que Vettori a fait d'un passage de la *Rhétorique* d'Aristote:

*Et rectissime Victorius hoc ipso in libro verba illa Aristotelis [...] interpretatus est.*⁷⁶⁰

Et de même au chapitre XI du même livre:

*Quod nunc perpetuo istinc et illinc scribimus, veteres nonnumquam istim et illim scribere solitos constat. Recteque factum a Petro Victorio est [...]*⁷⁶¹

De nouveau, une remarque très pertinente est à mettre au compte de Vettori, concernant la correspondance de Cicéron cette fois-ci. Le ton de Muret a changé. Il se fait moins élogieux, moins hyperbolique, plus bref, plus neutre lorsqu'il s'agit d'approuver le Florentin. De même, ses critiques aussi semblent s'être adoucies. Peut-être parce que le Limousin ne souligne plus avec emphase l'étonnement que les erreurs de son confrère suscite chez lui, ce qui en minimise la gravité.

De son côté, Vettori tourne la page et ne lui tient rapidement plus rigueur pour ses attaques. En effet, lorsqu'il édite chez les Giunti à Florence, en 1569, treize nouveaux livres de *Variae lectiones*, il passe complètement sous silence l'« offense » qui l'avait tant fait souffrir dix ans plus tôt. L'ouvrage aurait pu être l'occasion rêvée de riposter, de rendre au Limousin la monnaie de sa pièce en relevant la moindre erreur contenue dans ses éditions latines commentées, ou dans son propre recueil de *variae lectiones*, et en exposant le tout sur la scène publique, comme un opprobre. Cependant il n'en fait rien. Le nom de Marc-Antoine Muret n'apparaît que deux fois au cours des 255 pages qui constituent le texte: dans le chapitre XV du livre XXXVIII, et en ajout du chapitre VI, livre XXVII⁷⁶². Dans le premier cas, il expose différentes versions d'un passage de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, parmi lesquelles celle de Lambin et celle

⁷⁵⁹Cf. op. cit.: « Il se fera une opinion très honorable de vous, et je suis certain que s'il devait publier ses *Variae Lectiones*, il serait plus modéré dans son écriture à votre sujet ; mais avec tout cela il vous aime et vous honore. »

⁷⁶⁰MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.285:

« Et Vettori a très justement explicité dans ce livre ces mots d'Aristote [...] »

⁷⁶¹Cf. op. cit., p.283-284: « C'est un fait établi que les anciens avaient parfois l'habitude d'écrire *istim* et *illim*, que maintenant nous écrivons toujours *istinc* et *illinc*. Cela a été remarqué avec justesse par Piero Vettori. »

⁷⁶²VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII novi libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569, p.240 et p.249.

de Muret. Dans le second, il remarque en note que le Limousin a corrigé le même extrait de Tércence que lui. Ne s'en étant pas rendu compte tout de suite, et ne voulant pas passer pour un plagiaire, il rectifie le tir aprés coup en lui retournant la paternité de la scholie. Rien de belliqueux donc dans ces deux passages où Vettori cite le Limousin. Pas de reproches. Rien non plus pour se défendre des critiques formulées par Muret dans ses *Variarum lectionum libri VIII* de 1559. Il n'organise pas de contre-attaque. Il glisse même un « *docto sane viro* » pour qualifier son ancien adversaire dans le chapitre XV, livre XXXVIII.

Il y aura néanmoins un accrochage notable entre les deux hommes, qui ne concernera d'ailleurs aucune des corrections ou des explications de Vettori qu'aura critiquées Muret. Cette fois-ci, c'est le Florentin qui lance la première attaque. Une erreur, lorsque l'on sait que son adversaire est l'un des plus agressif de la République des lettres et n'hésite pas à rendre les coups qu'on lui porte avec plus de force qu'il ne les a reçus. Mais puisque le Limousin a examiné en détail son travail afin d'en dénoncer toutes les erreurs sur la place publique, Vettori entreprend d'en faire autant et se penche donc sur les *Variarum lectionum libri* de son détracteur. Une seule remarque lui viendra à l'esprit qu'il jugera digne d'être rapportée dans la nouvelle édition de ses propres *Variae lectiones*, en 1569.

Celle-ci concerne le chapitre XIV, livre I dans lequel Muret traite du livre II de la *Politique* d'Aristote⁷⁶³. Ayant déjà mentionné cet épisode précédemment, nous nous contenterons de rappeler ici les grandes lignes des échanges tendus qui s'ensuivront. En lisant ce chapitre précis, Vettori s'offusque de voir son adversaire calomnier d'une façon qu'il juge profondément injuste et infondée, le maître de la philosophie grecque, l'accusant de déformer les théories politiques d'Hippodamos de Milet afin de pouvoir les critiquer. Le Limousin appuie pour ce faire sa démonstration sur les citations de cet auteur qui ont été recueillies dans les *Florilèges* de Stobée et viennent prouver à qui les passent en revue, la mauvaise foi de l'argumentation aristotélicien Vettori prépare immédiatement une riposte pour défendre Aristote et la publie en 1569 dans le chapitre II du livre XXXVIII de ses *Variarum lectionum libri XIII novi*⁷⁶⁴.

Le Florentin ne peut souffrir ces propos qu'il juge diffamatoires. Il réfute alors avec force ces allégations, arguant que l'Hippodamos de Stobée n'est pas celui d'Aristote et que par conséquent les citations contenues dans les *Florilèges* ne peuvent servir d'argument. Il s'emporte vivement contre Muret qu'il ne désigne pas nommément, mais auquel il reproche son ignorance: « *Defensus Aristoteles a turpi crimine, quod ipsi obiecit iniuste, qui historiam eius rei ignoravit* »⁷⁶⁵. Sa démonstration est à ce point bancale, que la défense de Vettori s'en trouve, aux dires de ce dernier, grandement facilitée: « *defensio autem illius loci facilis est: et argumentum, quo adversarius utitur in ipso arguendo, inane.* »⁷⁶⁶.

Les choses auraient pu tout aussi bien en rester là, mais Muret, sûr de ses affirmations, et toujours peu enclin à se laisser ainsi critiquer sans jeter à ses détracteurs, quels qu'ils soient, quelques répliques bien senties, publie sa réponse dès que l'occasion se présente, lors de l'édition de ses *Variarum lectionum libri XV* en 1580. Il ne corrige en rien le chapitre XIV du livre I qui lui avait attiré les foudres de Vettori, et choisit bien au contraire, campant sur ses positions, de lui ajouter un nouveau paragraphe consacré tout entier à la défense de ses idées et à la critique de l'argumentation que lui a

⁷⁶³Il est question du chapitre V, livre II, de la *Politique* d'Aristote.

⁷⁶⁴VETTORI, Piero, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XIII novi libri. Cum quatuor indicibus rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, & quorum errata corriguntur. & indice Graecarum dictionum locupletissimo. Nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officina Iuntarum Bernardi filiorum, 1569.

⁷⁶⁵Cf. op. cit., p.228-229: « Aristote défendu contre le crime honteux que lui a injustement imputé un homme qui ignorait la réalité des faits. »

⁷⁶⁶Ibid.: « La défense de ce passage est facile, et l'argument dont use l'adversaire pour sa démonstration n'a aucune valeur. »

opposée le Florentin. Ce sera le chapitre XVIII du livre XV. Répondant à cet homme – là aussi, pas de nom, mais un sous-entendu évident – qui était venu le contesté dix ans après la parution des *Variarum lectionum libri VIII*, « *Extitit, qui decennio post, Aristotelis defensuinem susciperet.* »⁷⁶⁷, il persiste et signe. Le titre du chapitre annonce clairement la couleur, débutant par un *confirmatum* sans appel: Muret ne changera pas d'avis. S'il y a un ignorant, ce n'est pas lui, mais bien Vettori qui « *ipsemet ignoravit* ». Il va donc entreprendre de citer morceau par morceau le plaidoyer de la défense pour en réfuter méthodiquement, sur deux pages et demi, la moindre phrase. Et il aura le dernier mot, ses *lectiones* concluant la passe d'armes.

Au cours de ce différend, le dialogue entre les deux hommes aura été sec. Néanmoins, cette animosité ne gagnera pas d'autres chapitres. Vettori, de son côté, ne montre aucune réelle velléité d'affrontement et abandonne rapidement la partie, contrairement à Muret qui aime ces face-à-face intellectuels et relance la joute de plus belle. Sortir victorieux de ce duel conduit son discours, stimule sa verve impitoyable. Cela n'a pas d'importance en revanche pour le Florentin qui ne reprend pas le combat. L'affaire est close.

La colère de Vettori se sera donc surtout exprimée dans le cadre de la sphère privée, de sa correspondance avec quelques amis. Les règlements de compte en public ne sont pas son fort. Le Florentin avait déjà échangé des coups avec Paul Manuce au sujet des *Lettres familières* de Cicéron dans les années 1540⁷⁶⁸. Son commentaire, paru chez Gryphe en 1541, exprimait quelques critiques sévères à l'encontre de l'héritier d'Alde l'Ancien et de son édition de 1533 du même texte. La querelle s'était alors engagée, voyant se succéder les publications savantes dans lesquelles les deux hommes s'affrontaient, opposant leurs méthodes, leurs découvertes, ripostant aux attaques de l'un et l'autre. L'affrontement s'était fait en public, et avait mobilisé un grand nombre de lettrés, l'entourage de Vettori s'empresant de l'aider à conduire ses contre-attaques en dépouillant pour lui les manuscrits afin de lui fournir de quoi alimenter ses commentaires et faire pencher la balance en sa faveur, au détriment de Manuce. Les choses ne s'étaient calmées qu'en 1547, avec les nouveaux commentaires sur les *Lettres à Atticus* qu'avait publiés le Vénitien. Ce bras-de-fer a fatigué Vettori qui n'a dès lors peut-être pas souhaité engager un duel plus âpre avec Muret. Celui-ci excelle en la matière et sait se montrer plus qu'incisif lorsqu'on le titille. Le Florentin a tâté le terrain, lancé une première critique, bien moins agressive que celles qu'il énonçait dans ses lettres, mais préfère ne pas donner suite finalement, devant l'attitude belliqueuse de Muret. Les quelques critiques qu'il a pu formuler à son encontre ne valent pas la peine d'engager une guerre ouverte avec lui, et de risquer de la perdre ou d'en sortir grièvement blessé. À bien y réfléchir, il n'y avait peut-être rien de si terrible.

« Pour une poignée de lauriers », ou l'Affaire Lambin: de l'intimité volée à une paternité usurpée

Ce ne sont pas les critiques de Muret en revanche qui valent à ce dernier la rancœur de son grand ami Denis Lambin. Ce n'est pas une mauvaise publicité faite à ses travaux, mais bien au contraire un manque de publicité. Les deux hommes aiment à échanger leurs réflexions, leurs corrections, leurs observations, partageant l'un avec

⁷⁶⁷Ibid: « Un homme se manifesta dix ans plus tard, pour entreprendre de défendre Aristote. »

⁷⁶⁸Pour la querelle entre Paul Manuce et Piero Vettori, voir MOUREN, Raphaële, « Sébastien Gryphe et Pietro Vettori: de la querelle des *Lettres familières* aux agronomes latin », dans MOUREN, Raphaële, (dir.), *Quid novi? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort. Actes du colloque, 23 au 25 novembre 2006*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, p.295-303.

l'autre la primeur de leurs travaux, s'aidant mutuellement à parfaire leurs ouvrages en s'autorisant critiques et conseils. Dans le petit monde de l'humanisme, où chaque trouvaille peut valoir son pesant d'or, divulguer ses découvertes à un confrère avant de les avoir soi-même publiées peut s'avérer préjudiciable si le confrère en question s'en empare pour son propre compte. Lambin faisait confiance à Muret, à tort peut-être. Lorsque les *Variarum lectionum libri VIII* du Limousin paraissent en 1558, il retrouve à l'intérieur de l'ouvrage certaines des remarques philologiques dont il avait un jour fait part à son ami. Ce qui devait rester dans la sphère privée a été rendu public, mais contre son gré et au profit d'un autre. La brouille s'installe dès lors entre les deux hommes.

Petites causeries philologiques entre amis:

L'amitié entre Muret et Lambin prend ses racines en 1556. Alors qu'il s'est enfui à Venise, le Limousin ne souhaite pas couper définitivement les ponts avec son pays natal et se faire oublier de ses compatriotes. Il cherche donc à se rapprocher des Français présents en Italie. Denis Lambin (1516-1572), philologue et professeur d'humanités qui séjourne alors à Rome dans l'entourage du cardinal François de Tournon, son protecteur depuis 1549, est de ceux-ci. Muret prend contact avec lui pour la première fois en 1556, lui envoyant ses salutations par l'intermédiaire de Nicolas Magnus, le secrétaire de Jean d'Avançon (1511-1564), lui-même surintendant des finances de Henri II⁷⁶⁹. Lambin de son côté ne le connaît que de réputation, par le biais de Ronsard ou de Dorat qui lui ont parlé du Limousin en termes élogieux. Il répond dès lors favorablement à ses avances⁷⁷⁰ et les deux humanistes commencent à entretenir une correspondance suivie. Ils finissent par se rencontrer en chair et en os à l'occasion du passage de Lambin à Venise en 1557⁷⁷¹, ce qui contribuera à renforcer leurs liens d'amitié. Lorsque Muret entreprendra par la suite d'entrer au service du cardinal Hippolyte d'Este et se verra rattraper par quelques méchantes rumeurs, Lambin lui prouvera toute son affection et tout son dévouement en plaidant sa cause avec succès auprès de Tournon.

La correspondance qu'échangent les deux hommes est riche en considérations d'ordre philologique ou éditorial. L'un et l'autre s'entretiennent de leurs travaux en cours, de leurs futures publications. Ils se communiquent leurs commentaires, leurs découvertes, les leçons qu'ils ont dénichées et mettent en question, partagent leurs doutes, leurs interrogations, leurs certitudes, se critiquent, se soutiennent, affichent leurs accords et leurs divergences d'opinion. Les lettres s'allongent en proportion, couvrant plusieurs pages sur lesquelles se succèdent par dizaines les collations de *lectiones*, les corrections, l'examen plus ou moins acerbe des travaux concurrents⁷⁷². Ces discussions tiennent une place essentielle dans la manière dont Muret appréhende les textes, et alimentent de manière non négligeable ses éditions d'auteurs classiques.

Il en est ainsi par exemple pour les *Comédies* de Térence de 1555 dont il prépare une réédition en 1558⁷⁷³. Pour trouver de nouveaux commentaires à ajouter au corps de l'*editio princeps*, il sollicite en effet l'aide de Lambin, lui demandant de lui envoyer ses

⁷⁶⁹Voir lettre n°XXXI adressée à Muret par Lambin, dans LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Paleariinii praesidium facultate, 1758, p.404-405.

⁷⁷⁰Ibid.

⁷⁷¹Voir lettre n°XLV adressée à Muret par Pierre Morin, dans LAZERI, Pietro, op. cit., p.445-446.

⁷⁷²Voir pour exemple la lettre n°XXXI dans LAZERI, Pietro, op.cit., p.404-418.

⁷⁷³TERENCE, *Terentius a M. Antonio Mureto locis prope innumerabilibus emendatus. Ejusdem Mureti argumenta in singulas comoedias, et annotationes, quibus tum correctionum, magna ex parte, ratio redditur, tum loci obscuriores explicantur*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi F[ilius], 1555, réédition revue et augmentée en 1558.

idées. Son ami lui répond le 10 avril 1558⁷⁷⁴ en lui transmettant tout ce qu'il a pu produire sur Térence durant son temps libre. Il laisse ensuite au Limousin le soin de faire lui-même le tri pour ne garder que ce qui lui paraîtra pertinent:

*Mitto ad quae in Terentium effudi : tu, si quid erit boni, sumes, quae improbabis tolles ; si nihil erit quod probes, ego tamen quod mihi licuit per has occupationes tibi praestitero.*⁷⁷⁵

Les remarques sont à la fois compilées dans la lettre elle-même et sur des feuilles volantes que Lambin y joint. À la fin de la lettre, il demande d'ailleurs à Muret, s'il ne trouve rien d'intéressant là dedans, de lui renvoyer les « papiers » sur lesquels il a pris ses notes, en lui indiquant quelles sont les corrections qu'il a choisi d'intégrer à son ouvrage et celles qu'il a rejetées :

*Velim igitur, si quae probabis, ea mihi significes, et quae tibi non probabuntur, ea quoque mihi nominatim perscribas ; si omnia improbabis, chartas remittas, in quibus illa descripsi.*⁷⁷⁶

Lambin partage donc ses découvertes avec le Limousin, l'autorisant à les utiliser à son gré, à y puiser tout ce dont il pourrait avoir besoin. Il récupérera les notes restantes pour son propre compte, peut-être pour la préparation d'un éventuel recueil de *variae lectiones* publié sous son nom cette fois-ci. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure les remarques de Lambin ont pu influencer l'édition de Muret. Plusieurs de ses suggestions ont en tout cas été suivies, et il semble que l'ensemble ait fourni matière à un certain nombre d'ajouts pour la nouvelle édition du Térence. Le Limousin n'a donc pas œuvré en solitaire sur celle-ci, il a pu bénéficier d'une aide précieuse de la part de son ami.

Le même type de collaboration étroite, de « dialogue philologique », apparaît dans la composition des *Variarum lectionum libri VIII* de Muret. Là encore, les conversations qu'entretiennent les deux hommes, à travers leurs lettres, ou de vive voix, lorsqu'ils ont l'occasion de se rencontrer, guident le Limousin dans le choix des leçons qu'il doit adopter ou rejeter chez tel ou tel auteur, de l'interprétation qu'il donne d'un passage, dans la définition d'une expression particulière ou d'un archaïsme. Lambin lui apporte volontiers son aide. Dans une lettre du 1^{er} août 1559⁷⁷⁷, il liste ainsi avec soin, dans leur ordre d'apparition, les passages des *Variae lectiones* avec lesquels il est en désaccord: le chapitre VII du livre I, les chapitres I, XIII, XIV et XVII du livre II, les chapitres II, XV et XIX du livre V, les chapitres I, V, VI et XVIII du livre VI, le dernier chapitre du livre IV, les chapitres XI et XVIII du livre VII, et pour finir les chapitres II et VII du livre VIII. Ses remarques peuvent concerner des questions de sémantique, d'explication et de traduction en latin de termes grecs pour lesquelles son avis diverge, comme pour le chapitre VII, livre I:

Cap.VII. Lib.I. Vocem Graecam ἀμφιθάλασσοσ Latinae bimari respondere putas. Non ita mihi videtur. Διθάλασσοσ dicerem potius. Praeterea si epithetum ἀμφιθάλασσοσ, quod significat locum undique mari cinctum, conuenit Athenis, ut

⁷⁷⁴Voir lettre n°XXXV adressée par Lambin à Muret, dans LAZERI, Pietro, op.cit., p424-426

⁷⁷⁵Cf. op. cit.: « Je t'envoie ce que j'ai produit sur Térence. Toi, s'il y a quelque chose de bon, prends le, supprime ce que tu désapprouves. Même s'il n'y a rien que tu approuves, cependant pour ma part je te transmettrai ce qu'il m'a été permis de faire durant mes occupations. »

⁷⁷⁶Ibid.: « Donc je voudrais que, si tu m'indiques ce que tu admettras dans tes scholies, tu m'indiques également par écrit, nommément, ce que tu n'approuveras pas, et que, si tu n'approuves rien, tu me renvoies les papiers sur lesquels j'ai pris mes notes. »

⁷⁷⁷Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-392.

*apparet ex uerbis Xenophontis, quae tu poducis, non potest Corintho, cum Athenarum situs a Corinthi positione plurimum differat.*⁷⁷⁸

ou pour le chapitre II, livre V:

*Cap. II. Lib. V. νύκτα αστρων τροφόν noctem siderum alumnam Latine interpretaris: nutricem dixissem potius. Nam alumnus et alumna sine dubio apud probatos Latini sermonis auctores, eos qui aluntur, significant.*⁷⁷⁹

Il peut s'agir aussi d'interprétations qu'il juge fautives, concernant par exemple le chapitre V, livre VI:

*Cap. V. non videntur M. Tullius quidem ait, non esse uerisimile, M. Caelium consilium de Clodia ueneno necanda eius seruis crediturum fuisse: quos sciret licentius, liberius, familiarius cum domina uiuere. Lysias autem eum, qui arguebatur sacram oleam incidisse, sic defendit, non esse credibile, id facinus admisisse; quia seruos suos, eius facinoris conscios, et ita non iam seruos, sed dominos per totam uitam habiturus esset.*⁷⁸⁰

ou de corrections philologiques au sujet desquelles il n'est pas d'accord, au sujet du chapitre VI, livre VI:

*In cap. VI. ita loqueris, ad spernendam pro patria uitam. Dixissem contemnendam. Nam spernere dicimur, quod reiicimus, repudiamus, respuimus; contemnere, quod nobis uile est, quod parui facimus. Itaque sic loquuntur boni scriptores, contemnere uitam, pecuniam, honores, non spernere. Contra spernere uoluptates, amicitiam improborum, studium malarum artium. Neque uero me mouet T. Liuius, qui uidetur interdum uerbo spernendi aliter uti. Magis me mouent Ennius, Lucretius, Plautus, Terentius, Caesar, M. Tullius, Virgilius, Tibullus, Horatius.*⁷⁸¹

ou encore concernant le chapitre XVIII, livre VII:

In Cap. XVIII. Locum Ciceronis, qui est in principio eius libri, qui inscribitur Lucullus, sine dubio corruptum, alio modo corrigis, alio Paull. Manutius. Dicam libere. Neque tuam, neque Paulli Manutii emendationem probo. Ego iampridem propius (nisi fallor) accedens ad scripturam corruptam, sic emendauit. Sed praestat uerba M. Tullii adscribere: Nam quod dicunt omnia se credere ei, quem iudicent fuisse sapientem: probarem, si id ipsum rudes et indocti iudicare potuissent. Statuere enim, quis sit sapiens, uel maxime uidetur esse sapientis. Sed ut potuerant omnibus rebus auditis, cognitis etiam reliquorum sententiis, iudicauerunt: aut re semel audita, ad unius se auctoritatem contulerunt. Totum hunc locum a principio ad illa uerba, sed ut potuerunt etc. integrum et incorruptum esse constat: ab illis uerbis ad extremum plane mendosus est. Sic igitur eum emendandum censeo: Sed ut

⁷⁷⁸Ibid.: « Chapitre VII, livre I, tu penses que le mot grec ἀμφιθάλασσος est l'équivalent de l'adjectif latin *bimaris*, qui est entre deux mers. Il ne me semble pas. Je dirais plutôt que c'est *διθάλασσον*. En outre, si l'épithète *ἀμφιθάλασσος*, qui désigne un lieu encerclé de chaque côté par la mer, convient pour parler d'Athènes, puisqu'il apparaît dans des passages de Xénophon que tu reproduis, il ne peut convenir à Corinthe, puisque le site d'Athènes diffère beaucoup de la position géographique de Corinthe. »

⁷⁷⁹Ibid.: « Chapitre II, livre V: « *νύκτα αστρων τροφόν* ». Tu le traduis en latin par « *noctem siderum alumnam* »: j'aurais plutôt dit « *nutricem* ». En effet *alumnus* et *alumna* ont sans aucun doute le sens de « ceux qui sont nourris » chez les auteurs qui font autorité en matière de langue latine. »

⁷⁸⁰Ibid.: « Chapitre V: Cicéron et Lysias ne semblent pas utiliser le même argument. En effet, Cicéron dit qu'il n'est pas vraisemblable que Marcus Coelius eût confié à ses esclaves son dessein de tuer Clodia avec du poison: car il savait qu'ils vivaient avec leur maîtresse de manière assez permissive, assez libre, assez familière. Lysias quant à lui défend un homme, accusé d'avoir coupé l'olivier sacré, de la manière suivante, en affirmant qu'il n'est pas croyable qu'il ait confessé ce crime à ses esclaves car ceux-ci, complices de cet acte, seraient ainsi devenus non plus esclaves mais maîtres pour toute la durée de sa vie. »

⁷⁸¹Ibid.: « Dans le chapitre VI, tu dis ceci : « *ad spernendam pro patria uitam* ». J'aurais dit « *contemnendam* ». En effet, on dit *spernere* (rejeter) ce que l'on rejette, répudie, repousse ; *contemnere* (mépriser) ce qui pour nous est vil, que l'on considère de peu de valeur. C'est pourquoi les bons auteurs disent *contemnere* (mépriser) la vie, l'argent, les honneurs, et non *spernere*. Au contraire ils disent *spernere* (rejeter) le plaisir, l'amitié des gens malhonnêtes, l'étude des mauvais arts. Et le fait que Tite-Live semble parfois utiliser différemment le mot *spernere* ne me fait pas changer d'avis. Ennius, Lucrèce, Plaute, Térence, César, M. Tullius, Virgile, Tibulle, Horace m'influencent plus. »

*potuerint, potuerunt omnibus rebus auditis, cognititis etiam reliquorum sententiis iudicare. Nunc autem re semel audita, ad unius se auctoritatem contulerunt. Sententia nunc est aperta. Scripturae autem non magna fit commutatio. Vocem potuerint, quam probabile est a librario propter similitudinem uocis sequentis, esse praetermissam repono: ex his uerbis, iudicauerunt aut re, facio iudicare*⁷⁸²

Lambin aide donc son ami à parfaire son ouvrage, lui indiquant les points qu'il doit revoir, les erreurs qu'il a commises, la façon dont il peut y remédier. La lettre d'août arrive un peu tard, les *Variae lectiones* étant déjà parues en juillet 1559. Ce sera donc pour l'avenir, pour une réédition future, celle de 1580. On retrouvera en effet dans cette dernière quelques unes de ces propositions de correction dont Muret aura tenu compte, modifiant son texte en conséquence. Ainsi, alors que, dans son *editio princeps* il traduisait l'expression « *νόκτα άστρων τροφόν* », rencontrée chez Euripide, par un « *noctem syderum alumnam* », chapitre II, livre V, il préfère adopter au final la traduction de Lambin, « *noctem syderum nutricem* »⁷⁸³. Et de même, chapitre XI, livre VII, alors qu'il donnait dans un premier temps l'expression grecque « *οί νέοί* » pour équivalent des *novi* latins, les conseils de son complice le poussent à se rabattre sur l'expression, plus correcte, de « *οί καινοί* » en 1580⁷⁸⁴. Voilà donc quelques éléments qu'il se réapproprie parmi la longue liste de ceux que lui propose son ami. Il l'écoute, sa parole compte. Ces échanges épistolaires ne sont pas stériles, même si Muret ne réutilise pas toutes les remarques de son ami, choisissant parmi elles celles avec lesquelles il tombe d'accord – car il exerce toujours son jugement en dernier lieu, ne se contentant pas de recopier sans les avoir critiquées au préalable les suggestions qu'on lui soumet. Celles-ci s'intègrent à son travail, tiennent une place non négligeable auprès de ses propres réflexions. À aucun moment cependant, il n'indiquera dans la nouvelle édition de ses *Variarum lectionum libri* devoir telle ou telle correction à Lambin, les deux hommes s'étant brouillés entre-temps.

On remarquera également que Muret n'a pas attendu d'avoir publié son texte et reçu la lettre de son ami après coup pour lui demander son avis. Il est venu le voir bien avant pour lui soumettre ses écrits, non plus par voie postale, mais en personne. La correspondance est le moyen de communication privilégié par les deux hommes, ceux-ci ne résidant pas dans la même ville, mais ce n'est pas le seul, et la moindre occasion de se rencontrer est mise à profit pour échanger et débattre de philologie et de belles-lettres. Les rendez-vous sont pris chez l'un ou chez l'autre, dans la sphère du privé, de l'intime, en tête à tête, à l'écart des cours et des cercles lettrés, pour leur laisser tout le loisir de discuter librement. Parfois, le lieu et le moment sont quelque peu improvisés, voire très inopportuns. Dans sa lettre du 1^{er} août 1559, Lambin évoque ainsi un soir où Muret a surgi chez lui, à l'improviste, le tirant de son sommeil, s'introduisant jusqu'au bord de son lit pour lui réciter les chapitres de ses *Variae lectiones*⁷⁸⁵:

⁷⁸²Ibid.: « Dans le chap XVIII, tu as corrigé d'une certaine façon ce passage de Cicéron qui est au début du livre intitulé *Lucullus* et qui était sans aucun doute corrompu, mais Paul Manuce a corrigé autrement. Je parlerai franchement. Je n'approuve ni ta correction ni celle de Paul Manuce. Moi, en me penchant de plus près (si je ne me trompe pas) sur la leçon corrompue, j'ai corrigé ainsi. Mais il vaut mieux retranscrire d'abord les mots de Cicéron: « *Nam quod dicunt omnia se credere ei, quem iudicent fuisse sapientem: probarem, si id ipsum rudes et indocti iudicare potuissent. Statuere enim, quis sit sapiens, uel maxime uidetur esse sapientis. Sed ut potuerant omnibus rebus auditis, cognititis etiam reliquorum sententiis, iudicauerunt: aut re semel audita, ad unius se auctoritatem contulerunt.* ». On constate que tout ce passage depuis le début jusqu'à ces mots « *sed ut potuerant etc* » est correct et exempt de toutes fautes. À partir de ces mots et jusqu'à la fin, il est plein de fautes. Donc je pense qu'il faut corriger ainsi : « *Sed ut potuerint, potuerunt omnibus rebus auditis, cognititis etiam reliquorum sententiis iudicare. Nunc autem re semel audita, ad unius se auctoritatem contulerunt.* ». Maintenant le sens est clair. Et le texte n'a pas subi de grand changement. Je remplace le mot *potuerint*, puisqu'il a probablement été omis par un éditeur à cause de sa ressemblance avec le mot suivant; à partir de ces mots « *iudicauerunt aut re* », je fais *iudicare*. »

⁷⁸³MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, vol.II, p.124.

⁷⁸⁴Cf. op. cit., p.154-156.

*Quamobrem tu, cum Venetias uenisses nocte fere intempesta, pridie quam inde proficisceremur, et me dormientem e somno excitasses: in cubiculum meum intro-missus atque adeo in lectum, in quo quiescebam, receptus esses: totam noctem in-somnem duxissemus: complures locos e tuis libris memoriter recitasses [...]*⁷⁸⁶

Une nuit blanche d'étude et de labeur, voilà ce que son ami, désireux de connaître à tout prix son avis sur ses travaux, a imposée à Lambin avant que celui-ci ne quitte Venise où il était de passage. De jour comme de nuit, le Limousin œuvre sans relâche à ses nouvelles *Variae lectiones* et n'hésite donc pas à solliciter son compère en proportions, sûr de son affection et de son dévouement à son égard. Mais son zèle peut s'avérer envahissant. Lambin ne s'en est pourtant pas plaint jusqu'à cette lettre d'août 1559⁷⁸⁷. Malgré l'heure tardive de la visite de Muret, il ne le renvoie pas. Au contraire, il lui ouvre sa porte et l'accueille jusque dans sa chambre pour lui sacrifier son repos. Il le soutient sans faillir pour l'aider à mener à bien son projet éditorial. Jouant le rôle de relecteur et de critique, il a sans doute également soufflé quelques remarques pertinentes, quelques idées de *lectiones* pouvant alimenter le texte du Limousin, à l'image de ce qu'il avait fait pour les *Comédies* de Térence.

Dialogues épistolaires ou tête-à-tête, les causeries érudites et philologiques auxquelles s'adonnent les deux hommes ne sont pas des conversations anodines mais relèvent d'un véritable échange intellectuel. Muret et Lambin discutent, débattent, se communiquent leurs trouvailles, leurs commentaires, afin d'éclairer certains passages des textes classiques. C'est un travail à quatre mains, les suggestions de l'un venant nourrir la réflexion de l'autre dans un jeu de don réciproque.

De don oui. Mais pas de vol. Ces causeries appartiennent au domaine du privé, de l'intime. Elles naissent dans le secret de la chambre, de l'étude, de la correspondance, à l'écart des milieux lettrés et de leurs débats. Leur publicité doit faire l'objet d'un commun accord entre les deux protagonistes. S'ils partagent le fruit de leurs travaux, cela n'empêche pas Muret et Lambin de protéger leurs intérêts particuliers et de vouloir se réserver le bénéfice de leurs découvertes en matière de critique textuelle. Ils peuvent en céder certaines aux bons soins d'un ami si eux-mêmes n'en ont pas l'utilité, mais lorsqu'elles participent à l'élaboration d'une édition future, les questions de carrière et de renommée prennent le dessus. Chasse gardée. L'auteur défend sa propriété intellectuelle et le droit exclusif de diffuser le premier ses remarques et corrections inédites.

Il advient que Muret passe outre ces considérations en s'accaparant, à l'insu de Lambin, quelques réflexions de ce dernier.

Premier publié, premier récompensé

Lorsque paraissent les *Variae lectiones*, pour la préparation desquelles il avait été mis à contribution, Lambin s'étonne en effet de voir figurer dans l'ouvrage certaines de ses propres *lectiones* dont il avait fait part à Muret en privé mais dont il voulait se réserver la publication. Il ne s'agit plus des remarques qu'il partageait et lui cédait volontiers, l'autorisant à en faire usage dans ses textes et à se les approprier, mais de

⁷⁸⁵Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-385.

⁷⁸⁶« Pourquoi toi, alors que tu étais venu à Venise presque au milieu de la nuit, la veille de notre départ, et que tu m'avais tiré du sommeil alors que je dormais, que, ayant été introduit dans ma chambre, tu avais été reçu jusque sur le lit dans lequel je me reposais, que nous avons passé toute la nuit sans dormir, que tu avais récité de mémoire plusieurs passages tirés de tes livres [...] »

⁷⁸⁷Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae (Leipzig), sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-385.

corrections philologiques et de commentaires dont il comptait bien revendiquer la paternité. Les passages incriminés concernent les œuvres d'Horace pour lesquelles il travaille lui-même à une nouvelle édition commentée.

Lambin accuse donc le Limousin d'avoir trahi leur amitié et de l'avoir spolié sans vergogne, en pleine connaissance de cause, des fruits de son labeur. Car Muret savait pour son Horace, et cela ne l'a pas empêché de lui souffler l'exclusivité. Il s'en plaint donc aussitôt dans sa lettre du 1^{er} août 1559:

*Mirror te, cum scires me commentarios in Horatium iam pridem scripsisse et prope diem in lucem proferre atque edere cogitare, cumque adeo pleraque in eis partim meo rogatu, partim tua sponte legisses: amicitiam nostram, age, mitto amicitiam: humanitatem, aequitatem, omnium consuetudinem usque adeo neglexisse ac parui fecisse, ut mihi meas uindemiolas praeripere mearumque uigiliarum fructum praecerpere conareris. Nondum queror de iis, quae a me scripta et tractata et occupata tu tibi in tuis libris πλεονεκτικῶς uendicasti. Estne hominis proliti et communem hominum societatem sanctam et inuiolatam tueri cupientis, parteis alienas sibi ultro arrogare et uendicare?*⁷⁸⁸

Alors qu'en toute confiance, il lui avait donné à lire, de son propre chef mais aussi à la demande de Muret lui-même, une bonne partie des commentaires qu'il s'appropriait à publier, le Limousin s'en est purement et simplement emparé pour les faire paraître sous son propre nom. Il a fait fi de toutes les règles de respect mutuel et de bienséance auxquelles un honnête homme, et qui plus est un ami, se doit d'obéir.

Aux yeux de Lambin, c'était un acte entièrement prémédité. Muret était tout à fait conscient des conséquences, du mal qu'il lui ferait. C'est pour cela qu'il s'en est caché, se sachant coupable. Maintes fois, il est venu lui faire partager les brouillons de ses *Variae lectiones*, lui présentant la quasi-totalité de ses remarques, des auteurs qu'il avait choisi d'étudier, mais toujours en passant sous silence ses chapitres sur Horace. Tout ce qui aurait pu conduire Lambin à se mettre en colère, à se sentir lésé, lui a été dissimulé. Nul doute sinon qu'il aurait exigé que le Limousin retire de son ouvrage tous les passages plagés:

*Quamobrem tu [...] complures locos e tuis libris memoriter recitasses: numquam mihi significasti, te quicquam, quod ad Horatium pertineret, in tuis libris attigisse? Quamobrem haec tacebas et celabas, cum cetera fere omnia mihi aperires, nisi quod facile intelligebas, te mihi in eis iniuriam facere, meque, si quid eorum cognouissem, petiturum abs te fuisse pro amicitia nostra, ut illorum locorum editionem in aliud tempus reseruares? Omnino magnum cogitatae iam et medicatae iniuriae argumentum est, me de Horatio esse celatum, cum ceteros prope omnes auctores aperuisses.*⁷⁸⁹

Muret a donc agi à l'insu de son ami, en pleine connaissance de cause. Il savait qu'il volait le travail de Lambin pour s'en attribuer tout le mérite. Il l'a donc berné afin de pouvoir publier avant lui des remarques inédites dont il n'était pas l'auteur.

⁷⁸⁸Cf. op. cit.: « Je m'étonne que toi, alors que tu savais que j'avais écrit depuis longtemps des commentaires sur Horace et que je projetais de les publier et de les éditer sous peu, et, bien plus, alors que tu avais lu de nombreux passages de ceux-ci, d'une part à ma demande, d'autre part de ton propre chef, tu aies négligé et peu estimé notre amitié – allons! Je laisse là l'amitié – l'amabilité, l'équité, toutes les bonnes manières, au point que de t'efforcer de m'enlever mes petites vendanges et de m'arracher le fruit de mes veilles. Je ne me plains pas encore de ce que j'ai écrit, que je t'ai transmis, dont tu t'es emparé et que tu as revendiqué pour toi à maintes reprises dans tes livres. Est-ce le fait d'un homme poli qui désire défendre le caractère sacré et l'intégrité de la communauté des hommes, que de s'approprier et de revendiquer ce dont d'autres ont accouché ? »

⁷⁸⁹Ibid.: « Pourquoi toi, alors que [...] tu [m']avais récité de mémoire plusieurs passages tirés de tes livres, ne m'as-tu jamais signifié que dans ceux-ci tu avais touché à ce qui concernait Horace? Pourquoi taisais-tu ces éléments et les tenais-tu cachés, alors que tu me montrais presque tous les autres passages, excepté ceux au sujet desquels tu comprenais facilement que tu me faisais injure, et que moi, si j'en avais eu connaissance, je t'aurais demandé, au nom de notre amitié, de réserver l'édition de ces passages pour un autre moment ? C'est la preuve absolue d'une injure pensée et préméditée, que de m'avoir caché ce qui concernait Horace, alors que tu m'avais montré presque tous les autres auteurs. »

Lambin s'en désole. Qu'avait-il besoin de s'attaquer à Horace. Il y a tellement d'autres auteurs dont l'étude se prête au jeu des *variae lectiones*. Il n'avait que l'embarras du choix. Pourquoi marcher sur les plates-bandes de son ami?

*Libros uariarum lectionum scribere cogitabas. Quam multi sunt alii ueteres scriptores, e quorum interpretatione et explicatione libros tuos ita concinnare poteris, ut eum scriptorem, quem ego mihi totum explicandum susceperam, non tangeres?*⁷⁹⁰

Mais il était tellement plus facile de s'approprier le labeur d'un confrère. Il pouvait ainsi en retirer une gloire prémâchée:

*Verum demus, te laudis et gloriae studio, quo optimum quem incidisse.*⁷⁹¹

Car la gloire revient à celui qui publie le premier. La nouveauté, le caractère inédit d'une correction ou d'un commentaire leur donne toute leur valeur. Si Muret avait attendu que Lambin édite sa version d'Horace, ses *lectiones* concernant le poète aurait perdu de leur intérêt. Il n'en aurait plus tiré aucun bénéfice. Il lui fallait la primeur des remarques. La paternité devait lui être attribuée pour qu'il puisse être couronné de lauriers.

*At habebas res quasdam singulares, quas si tum non ederes, uerebare, ne tibi nullum fructum ferrent, posteaquem commentarii mei exiissent. At erat tuum, qui te amicum meum profitebaris, amici tui gloriae consulere magis, quam tuae. Verum esto. Pauci sunt, qui gloriae iacturam facere uelint.*⁷⁹²

Un véritable ami n'aurait pas agi de la sorte. Il aurait sacrifié la gloire à l'intérêt de son comparse. Muret, lui, a failli.

Voilà donc les raisons de la colère de Lambin qui lui reproche vivement d'avoir publié sous son nom des travaux qu'il lui avait communiqués en privé, en toute confiance, pour quelques honneurs de plus.

Une publicité volée?

Ces allégations sont-elles justifiées? Nous n'avons pour l'instant que l'avis de Lambin qui fournit cependant preuves et témoins à l'appui:

*Negare id non potes: et, si negabis, testibus te locupletibus coarguam.*⁷⁹³

Selon lui les faits parlent d'eux-mêmes. Toujours dans la longue lettre du 1^{er} août 1559, il énumère les remarques que Muret lui a dérobées, donnant les références précises, dans Horace et dans les *Variae lectiones*, des passages pour lesquels le Limousin a plagié ses travaux. Il y en a cinq⁷⁹⁴:

Quae quamuis te meminisse sicam, tibi tamen in his litteris ordine perscribam. Primus locus est Ode II. lib. II. « Illum aget penna haud metuente solui, etc. quem ego ex ueterisque scripturae rationem pluribus uerbis in meis commentariis ostendi, eamque emendationem una cum explanatione a me auditam magnopere probauit

⁷⁹⁰Ibid.: « Tu pensais écrire tes livres de *Variae lectiones*. Comme ils sont nombreux les auteurs anciens, dont l'interprétation et l'explication pouvaient fournir matière à tes livres, sans toucher à cet écrivain que de mon côté j'avais entrepris d'expliquer en entier ? »

⁷⁹¹Ibid.: « Enfin il est vrai que c'est embrasé par le goût de la louange et de la gloire qui, nous le voyons, conduit tous les plus grands hommes, que tu es tombé dans cette fourberie. »

⁷⁹²Ibid.: « Mais tu avais ces éléments inédits dont tu craignais, si tu ne les éditais pas alors, qu'ils ne t'apportassent aucun profit après la publication de mes commentaires. Mais c'était ton rôle, à toi qui te donnais pour mon ami, d'avoir soin de la gloire de ton ami plutôt que de la tienne. Soit, c'est vrai. Il y a peu de gens pour vouloir sacrifier la gloire. »

⁷⁹³Ibid.: « Tu ne peux pas le nier : et, si tu le nies, je démontrerai ta culpabilité en faisant appel à des témoins sûrs. »

⁷⁹⁴Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p385-386.

Cardinalis. Ne te quidem celai: probasti tu quoque: et paucis post mensibus id totum in cap. VIII. lib. I Var. Lect. retulisti. Si quid mentior, Deus immortalis mihi perpetuo sit iratus. Secundus est Od. XVII eiusdem lib. « Nec diis amicum est, nec mihi etc. » ex quo XII. caput tui libri II. ancinnasti. Tertius est Od. XXI. lib. III. « Narratur et prisca Catonis etc. » ex quo caput VIII. tui lib. III. conflatum est: ego autem hanc neminis circumlocutionem annotavi ad Od. V. lib. III. Idque tibi Venetiis demonstraui. Quartus est in Od. XVII. epod. « Luxere matres Iliæ etc. quem tractas cap. XIX. lib. II. Eum tibi totum recitavi in Corneliano domi meae. Quintus est Ode VI. lib. III. ex quo confecisti caput XV. lib. IV. quanquam quod ad hunc attinet, non satis commemini, utrum eum tibi legendum dederim, necne. Hoc scio, me ea de re tecum aliquando esse locutum. Et cum Horatium in Corneliano una cum Cardinali legerem, uersus Arati, qui cum Horatianis congruunt, in commentariis meis descriptos, ei ostendisse. Locum illum de poetis non lacessendis, de quo tu ἐνπαρίργω cap. VIII. ego suo loco, nempe ad satyr. I lib. II. tractaui: cui rei mihi testes sunt Villarius, Laureus, Iannoctius et ipse Cardinalis, si modo memoria tenent.⁷⁹⁵

Le chapitre VIII du livre I, les chapitres XII et XIX du livre II le chapitre VIII du livre III, le chapitre XV du livre IV des *Variae lectiones* sont le fruit de ses découvertes à lui, et non des réflexions du Limousin. À chaque fois, il s'agit de corrections et de commentaires dont Lambin avait fait part à son ami, qu'il lui avait communiqués, « *Hoc scio, me ea de re tecum aliquando esse locutum.* », montrés en personne à l'occasion d'un séjour à Venise, pour connaître son avis sur la question, « *Idque tibi Venetiis demonstraui.* », « *Ne te quidem celai: probasti tu quoque: et paucis post mensibus id totum in cap. VIII. lib. I Var. Lect. retulisti.* », ou, à l'inverse, récités lors d'une visite de Muret chez lui « *Eum tibi totum recitavi in Corneliano domi meae.* ».

Mais se plaindre, citer les passages que l'on incrimine, même avec précision, même avec assurance, ne suffit pas forcément à prouver que les accusations de Lambin sont justes. L'humaniste convoque également des témoins qui pourront corroborer ses dires. Avec ceux-ci aussi, il avait partagé ses trouvailles. Ils pourront donc se porter garants de leur paternité, assurer que Lambin en est le premier auteur. Ils l'ont eux-mêmes entendu:

[...] cui rei mihi testes sunt Villarius, Laureus, Iannoctius et ipse Cardinalis, si modo memoria tenent.

Ce ne sont pas forcément d'éminents personnages qu'il convoque à son appui, mais des proches dont on pourrait mettre l'impartialité en doute, à l'exception du cardinal de Tournon. C'est à son autorité incontestable que Lambin s'en remet dans la plupart des

⁷⁹⁵Cf. op. cit.: « Quoique je sache que tu t'en souviens, je te les ai indiqués dans ces lettres, dans l'ordre. Le premier passage se situe dans l'Ode II, livre II, « *Illum aget penna haud metuente solvi*, etc ». Pour ma part je l'ai corrigé à partir des livres anciens en supprimant la négation, et j'ai longuement montré dans mes commentaires l'état de l'ancienne leçon de ce passage, et à son sujet le Cardinal a reconnu avec insistance qu'il avait entendu cette correction de ma bouche, accompagnée dans le même temps d'une explication. Je ne te l'ai même pas cachée: tu l'as approuvée toi aussi : et tu l'as reporté quelques mois plus tard, en entier, au chapitre VIII, livre I de tes *Variae Lectiones*. Si je mens, que Dieu immortel déchaîne sa colère éternelle contre moi. Le deuxième passage se trouve dans l'Ode XVII de ce même livre: « *Nec diis amicum est, nec mihi etc* », à partir duquel tu as produit le chapitre XII de ton livre II. Le troisième est dans l'Ode XXI, livre III: « *narratur et prisca Catonis etc* », à partir duquel tu as composé le chapitre VIII du livre III : or c'est moi qui avais remarqué cette périphrase impersonnelle dans l'Ode V, livre III, et je te l'avais montrée à Venise. Le quatrième passage se situe dans l'épode de l'Ode XVII: « *Luxere matres Iliæ, etc.* » dont tu traites au chapitre XIX, livre II. Je te l'ai récité en entier chez moi à Cornélian. Le cinquième se trouve dans l'Ode VI, livre III, à partir duquel tu as créé le chapitre XV, livre IV, quoique en ce qui concerne ce passage, je ne me souviens pas assez si je te l'ai donné à lire, ou non. Je sais que je t'en ai parlé un jour, et que, alors que je lisais Horace un jour avec le Cardinal, à Cornélian, je lui ai montré les vers d'Aratus qui s'accordent avec ceux d'Horace et que je retranscris dans mes commentaires. Ce passage au sujet des poètes qu'il ne faut pas provoquer, dont tu parles juste en passant chapitre VIII, moi je l'ai traité à la place qui était la sienne, c'est-à-dire évidemment dans la *Satyre* I, livre II: Vallerius, Laureus, Iannoctius, et le Cardinal lui-même témoigneront de cela pour moi, si seulement/à condition qu'ils en gardent le souvenir. »

cas. Personne ne pourra contester sa parole. On ne peut trouver témoin plus fiable. Lambin ne se prive donc pas de le convoquer:

[...] *eamque emendationem una cum explanatione a me auditam magnopere probavit Cardinalis.*

Il jure même devant Dieu qu'il ne ment pas et que ses accusations sont fondées:

Si quid mentior, Deus immortalis mihi perpetuo sit iratus.

Pietro Lazeri (1710-1789), qui compile au XVIII^e siècle les lettres inédites envoyées par ou à Muret et les accompagne d'une très longue introduction biographique et bibliographique concernant le Limousin et ses correspondants⁷⁹⁶, ne sait par pour qui prendre parti. Lambin ou Muret? Ce dernier a-t-il délibérément plagié les travaux de son ami, ou s'agit-il d'une coïncidence, d'une convergence de deux grands esprits étudiant les œuvres d'Horace dans le même temps, et disposant pour se faire des mêmes outils, des mêmes textes, des mêmes méthodes et des mêmes références philologiques? Peut-être Muret a-t-il agi inconsciemment, estimant de son propre cru une remarque qui n'était en réalité que le souvenir d'une conversation avec Lambin. Les avis sont partagés. Le père Jean-Pierre Nicéron (1685-1738), dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, de la république des lettres*⁷⁹⁷, considère que la lettre de Lambin « n'est d'un bout à l'autre qu'une invective contre Muret ». Mais il conserve quelques doutes, puisque le professeur de grec « étoit naturellement bon » et se réconcilia vite avec le Limousin, pour ne plus manquer dès lors « aux devoirs de l'amitié » et « parler toujours honorablement de Muret »⁷⁹⁸. Charles Déjob lui aussi ne condamne pas ce dernier, le dédouanant en affirmant qu'il s'agit probablement d'une réminiscence que le Limousin ne s'est pas approprié volontairement pour léser son ami. Et même s'il était coupable, de telles pratiques étaient courantes dans les milieux lettrés du XVI^e siècle⁷⁹⁹. Ces commentateurs ne sont cependant pas les plus fiables, éprouvant tous une certaine affection pour Muret.

Il ne reste donc plus que l'examen du texte des *Variae lectiones* lui-même pour tirer des conclusions. On constate tout d'abord qu'Horace est l'un des auteurs les plus cités par Muret, apparaissant dans vingt-trois chapitres sur les cent soixante-neuf que comptent l'*editio princeps*. Il arrive ainsi en seconde position, certes loin derrière Cicéron dont il est fait mention cinquante-neuf fois, mais aussi loin devant Plaute (quatorze occurrences), Virgile (treize occurrences) ou Térence (douze occurrences). On comprend dès lors que Lambin lui reproche de faire concurrence à sa propre édition d'Horace. Ce ne sont pas quelques remarques par-ci par-là que se permet le Limousin, mais une étude détaillée de l'auteur que Lambin lui-même envisage de commenter. Muret lui coupe l'herbe sous le pied. Les corrections et les interprétations du texte qu'il propose sont autant d'éléments que son confrère ne pourra plus utiliser. Il faut cependant rappeler que le Limousin a déjà publié une édition d'Horace, établie et commentée par ses soins, chez Paul Manuce en 1555⁸⁰⁰. Il s'agit donc d'un auteur qu'il connaît bien et qu'il a eu l'occasion d'étudier en détails par le passé, avant même d'en discuter avec Lambin. Cela est idéal pour un recueil de *variae lectiones*, les humanistes reprenant

⁷⁹⁶LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae (Rome), ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758.

⁷⁹⁷NICÉRON, Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, 1727-1745, 43 vol.

⁷⁹⁸Cf. op. cit., vol. 27, p.164-165.

⁷⁹⁹Voir DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 140-141.

⁸⁰⁰HORACE, *Horatius. M. Antonii Mureti in eundem annotationes. Aldi Manutii de metris horatianis. Eiusdem annotationes in Horatium*, Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi filium, 1555.

souvent des textes dont ils sont familiers, qu'ils ont déjà édités ou traités durant leurs cours, qu'ils relisent fréquemment et continuent d'annoter sans pouvoir en donner une nouvelle édition complète.

Il est plus étonnant en revanche que Muret ne mentionne Lambin à aucun moment dans ses *lectiones* sur Horace. Il cite son ami trois fois de manière explicite, dans le chapitre VIII, livre VI pour l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote; dans le chapitre XIII, livre VII, à propos du *De petitione* de Quinctus Cicero; et dans le chapitre XIII, livre VIII, de nouveau au sujet de l'*Éthique*. Rien à voir donc avec Horace. Cela paraît étrange car il est certain que Muret et Lambin ont déjà échangé leurs impressions, leurs points de vue sur les œuvres de cet auteur. Sur les vingt-trois chapitres traitant ou évoquant ces dernières, Muret aurait dû, à un moment donné, parler des travaux de son ami, ne serait-ce que pour lui faire quelque publicité. Mais non. Comme si Lambin, l'un de ses plus proches amis, n'avait jamais envisagé d'éditer le corpus d'Horace, ni même émis aucune hypothèse à ce sujet en sa présence. Silence complet. Ce qui n'est pas pour plaire à ce même Lambin. Lui aurait souhaité que le Limousin s'abstienne de toute publication concernant cet auteur, ou du moins qu'il lui reconnaisse quelques responsabilités dans l'étude d'Horace, qu'il le cite, partage avec lui les lauriers.

Lambin semble donc avoir raison de se méfier de Muret et de soupçonner une tromperie. Effectivement, le Limousin lui fait concurrence avec ses *Variae lectiones*. Oui, il s'attaque à pleines dents à Horace, le corrige et le commente quand ce travail devrait lui revenir exclusivement. Oui, il ignore complètement son ami, son partenaire avec lequel il a si souvent discuté belles-lettres et philologie. Nous ne saurions dire en revanche s'il y a vraiment eu plagiat de la part de Muret. Néanmoins, Lambin ne gagne rien à l'accuser de la sorte sans fondement puisque sa lettre ne sera pas communiquée au public, du moins pas dans l'immédiat. De plus, il ne s'en plaint à personne d'autre, pas même lorsqu'il publie son édition d'Horace dans laquelle il n'est fait aucune mention de cette affaire. Ses griefs semblent demeurer circonscrits au cadre privé de la correspondance – dans un premier temps du moins.

Muret de son côté se défend d'avoir lésé ou offensé en quoi que ce soit son ami. Pour lui, les affirmations de Lambin sont fausses. Il a agi selon son bon droit. Mais il ne se justifie pas tout de suite. En effet, il ne répond pas dans l'immédiat au réquisitoire de son comparse et compatriote. Ce n'est qu'en 1569 qu'il écrit ceci à Hubert van Giffen (1533-1604)⁸⁰¹:

*Equidem possum, mi Giphani, ostendere tibi, si hic sis, litteras ipsius manu scriptas, quibus mihi gratias agit, de locis quibusdam sibi explicatis, quos ipse postea questus est, a me subreptos esse: & eas litteras diligenter adservo, non ut edam (neque enim tanti esse duco) sed ut ostendam interdum amicis, si quando de me, & Lambino sermo incidit.*⁸⁰²

Selon ses dires, ce n'est pas lui le plagiaire, mais Lambin, qui ne l'a pas vraiment copié à son insu mais a bénéficié de son aide pour certaines corrections concernant Horace, les mêmes corrections dont il se serait ensuite réclamé l'auteur et que, à l'entendre, Muret lui aurait volées. La réalité des faits serait donc tout l'inverse des allégations de Lambin. La paternité des remarques reviendrait bien au Limousin qui aurait ainsi toute légitimité à les publier le premier. Il a d'ailleurs en sa possession des lettres dans lesquelles son (ex-)ami le remercie chaleureusement pour les passages qu'il lui a permis d'éclairer. Ces documents peuvent témoigner en faveur de Muret. C'est pourquoi il les conserve, pour

⁸⁰¹Voir Lettre n°VII, livre II, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.160-162.

⁸⁰²« Pour ma part, mon cher Giffen, je pourrais te montrer, si tu es ici, les lettres écrites de sa main [à Lambin], dans lesquelles il me rend grâce pour les passages que je lui avais expliqués et au sujet desquels lui-même s'est plaint par la suite, affirmant que je les lui avais usurpés: et je les conserve avec soin, non pour les éditer (en effet, je ne les estime pas d'une si grande valeur) mais pour les montrer parfois à mes amis, si à un moment la conversation en vient à tourner autour de Lambin et de moi.»

en user autant qu'il le juge nécessaire afin de prouver son innocence. Mais il ne les montre qu'à ses proches, il ne souhaite pas les éditer, les étaler en public. Elles n'en valent pas la peine.

Ces lettres auraient pu nous permettre de trancher et de déterminer la véracité des accusations de Lambin, mais cette dernière pirouette laisse le doute planer sur la bonne foi du Limousin. En effet, nous n'avons trouvé aucune trace de ces documents. Ils n'ont jamais été publiés et il n'en est fait mention nulle part, excepté dans l'extrait de lettre que nous venons de citer. On peut dès lors se demander s'ils ont réellement existé. Muret a pu bluffer Giffen, convaincu qu'il le croirait sur parole et ne lui demanderait jamais à voir les courriers envoyés par Lambin, ou qu'il oublierait tout simplement. Il se peut également que notre homme soit réellement innocent et que toute cette histoire soit un malentendu, puisque les deux amis finissent par se réconcilier.

On ne lave pas son linge sale en public?

Les circonstances de cette paix retrouvée ne nous sont pas connues. Lambin serait-il revenu sur ses accusations? Les arguments de Muret l'auraient-ils convaincu de son tort? Rien n'est clair. Et rien ne dure. Jusque là, les deux hommes avaient contenu leurs divergences d'opinion dans le cadre strict, fermé, intime, de leurs échanges épistolaires. Les tensions semblaient s'être apaisées. Mais c'est finalement en public, sous les yeux de toute la République des lettres, que leur animosité reprend de plus belle. Ni l'un ni l'autre n'avait encore affiché leur différend dans leurs publications. Lambin lance la première estocade, en 1561.

Cette année là, il publie son Horace, ne s'en prenant directement à Muret à aucun moment dans son texte, comme si de rien n'était. Mais en parallèle, il transmet à Giovanni Michele Bruto (1515-1594) onze lettres peu glorieuses que le Limousin lui avait envoyées à la fin des années 1550. Elles seront publiées en 1561 dans un recueil de correspondances édité par Sébastien Gryphe, à Lyon: *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum auctorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaelae Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*⁸⁰³. Ces documents évoquent les événements fâcheux qui ont poussé Muret à fuir la France, puis les mauvaises rumeurs qui ont mis à mal ses tractations auprès du cardinal d'Este. Le Limousin était loin de souhaiter leur publication. Voir ses petits ennuis exposés aux yeux de toute la communauté lettrée de l'époque le met dès lors en rage. Lambin s'est bien vengé, deux ans après avoir été lui-même lésé. Et cette fois-ci, il prend à parti toute la République des lettres.

Muret ne riposte pas tout de suite. Il attend, rongé par son frein tout en continuant à entretenir de « bonnes » relations avec son ex-ami. En 1563, Lambin lui dédie même son édition de Lucrèce⁸⁰⁴. Mais en privé, le Limousin déverse sa colère contre lui. Il ne cesse de le critiquer auprès de Giffen, avec Juste Lipse ou Hercule Ciofano⁸⁰⁵. Mais face à Lambin, rien. C'est une attitude quelque peu lâche. D'autant plus qu'il se libère complètement après la disparition de son adversaire, en 1572, et de celle du cardinal de Tournon, son protecteur, en 1562. Lambin n'étant plus là pour se défendre, le contredire, dénoncer un faux ou une calomnie, il peut mettre lui faire dire ce qu'il souhaite,

⁸⁰³BRUTO, Giovanni Michele, *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum auctorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaelae Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*, Lugduni, apud haeredes Sebastiani Gryphii, 1561.

⁸⁰⁴LUCRECE, Titi Lucretii Cari de rerum natura libri sex. a Dionysio Lambino locis innumerabilibus ex auctoritate quinque Codicum manu scriptorum emendati atque in antiquum ac nativum statum fere restituti et brevibus commentariis illustrati, Parisiis et Lugduni, Rouillii G., 1563.

⁸⁰⁵Voir Lettre n°LXXIV et LXXVI, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.111-114 et p.116-118; voir Lettre n°LXV, p.484 dans Lazeri.

déformer les faits pour les tourner à son avantage. C'est ainsi qu'en écrivant à Giffen en 1569, il convoque les mystérieuses lettres dans lesquelles Lambin l'aurait remercié de lui avoir fourni des commentaires et des corrections sur Horace. Puis, il attaque à son tour au grand jour, sur le forum de la République des lettres, à l'occasion de la publication de sa correspondance, à Paris, en 1580, chez Michel Clopejau⁸⁰⁶, et de la seconde édition de ses *Variae lectiones* la même année⁸⁰⁷.

Voyons tout d'abord la correspondance. La première lettre du recueil, datée du 24 août 1579, s'adresse à Jean Nicot (1530-1604). Muret y explique les raisons qui l'ont poussé à éditer ses documents. Entre autres, il veut éviter que l'on fasse paraître de nouveau des lettres apocryphes pouvant lui porter préjudice. Il prétend ainsi que la correspondance divulguée à son insu par Lambin en 1561 se constitue de faux. Son ancien confident aurait cherché de cette manière à se venger de lui:

*Hoc autem aequiore animo passus sum exstare aliquas epistolas meas, quod quaedam multis jam ab hinc annis edita sunt pro meis, de quibus scribendi, ego ne per somnium quidem unquam cogitavi. Confinxerat eas is ipse, qui tamquam a me ad se missas divulgaverat, homo eruditus ille quidem, sed improbus, & natura nocendi ac malefaciendi cupidus: cum plurima, & maxima officia, quibus a me affectus erat, summis injuris compensare vellet. Qua de re olim a me graviter objurgatus, multis cum lacrimis a me veniam petiit, laqueo digna commisse se fassus, cum ei sermoni Hadrianus Turnebus & Johannes Auratus praesentes interessent.*⁸⁰⁸

D'après ce que l'on peut lire ci-dessus, Lambin aurait façonné de toutes pièces ces lettres compromettantes, dans le but délibéré de nuire à Muret. Voilà donc quel fut le salaire de ce dernier pour tous les services qu'il s'était empressé de lui rendre. Cette révélation, qui intervient comme un démenti vingt ans après le prétendu crime, sonne faux. Pourquoi le Limousin ne s'est-il pas défendu plus tôt si son ami/ennemi mentait aussi éhontément? Il est plus vraisemblable que le caractère apocryphe de ces textes soit l'une de ses inventions. Mais qui peut le prouver maintenant que Lambin est mort? De même, Muret imagine une scène de réconciliation théâtrale durant laquelle son adversaire aurait reconnu sa faute, le tort qu'il lui avait fait avec cette publication, et lui aurait demandé à chaudes larmes de le pardonner. Il y aurait même des témoins de cette supplique: Adrien Turnèbe et Jean Dorat. On notera cependant que le premier est mort depuis 1565 et que le second est un ami proche dont l'impartialité est compromise.

Mais le Limousin ne s'arrête pas là et donne coup sur coup avec la nouvelle édition augmentée de ses *Variarum lectionum libri XV* parue elle aussi en 1580. Dans celle-ci, Muret ne cite explicitement Lambin que deux nouvelles fois. Il reproduit tout d'abord l'une des leçons que son ami, devenu son adversaire, propose pour un vers du *Trinummus* de Plaute, chapitre XIII du livre XV⁸⁰⁹. Le Limousin n'est pas d'accord avec lui, de même qu'avec Juste Lipse, mais ne porte aucun jugement personnel sur l'un ou l'autre, restant neutre et se contentant de donner sa propre version du texte. Aucune

⁸⁰⁶MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti. Iuris Consulti ac Civis Romani Epistolae*, Parisiis, apud Michaellem Clopeiau, 1580.

⁸⁰⁷MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex officina C. Plantini, 1580.

⁸⁰⁸Voir Lettre n°I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.3-6:

« J'ai souffert avec assez de sang-froid que des lettres soient présentées comme étant de moi, c'est-à-dire que certaines ont été éditées pour miennes il y a de nombreuses années de cela, que pour ma part je n'ai jamais pensé écrire, pas même en rêve. Celui-là même les avait fabriquées de toutes pièces qui les avait divulguées comme si je les lui avais envoyées, à lui, un homme érudit, mais malhonnête et désireux par nature de nuire et de faire du tort, comme il voulait payer les bienfaits si nombreux et si grands dont je l'avais gratifié par les pires injures. Mais, alors que je l'avais vivement blâmé à ce sujet autrefois, il m'a demandé pardon, à grand renfort de larmes, avouant qu'il avait commis un acte digne de la corde, alors même qu'Adrien Turnèbe et Jean Dorat, présents, assistaient à la conversation. »

⁸⁰⁹MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkentii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, vol.II, p.362

attaque n'est donc portée cette fois-ci. En revanche, le ton que Muret adopte dans le chapitre XVII du livre II, est beaucoup plus acide. Pour cette édition plantinienne revue et augmentée, il a en effet ajouté au chapitre original de 1559 un paragraphe de presque une page dans lequel il prétend que la correction qu'il a lui-même effectuée dans l'*editio princeps* de ses *lectiones* sur un extrait du *Pro Coelio* de Cicéron, a ensuite été attribuée à tort à Lambin. Et le regard qu'il porte sur son confrère n'est pas tendre. Sous couvert de ne pas vouloir s'en prendre à la mémoire d'un mort « *sed nolo in mortuum gravius dicere* », « mais je ne veux rien dire de trop désagréable à l'encontre d'un mort » – ce qui laisse déjà entendre à demi-voix qu'il ne compte pas se montrer très élogieux envers Lambin dans la suite de son propos – il critique allègrement l'attitude de ce dernier face à quiconque ose s'opposer à ses opinions. En effet, à chaque fois que quelqu'un, en essayant de corriger un texte, émet des hypothèses de lecture avec lesquelles il n'est pas d'accord, « *quoties ab aliquo dissentiebat* », Lambin se répand en reproches, « *exagitavit* », taxant immédiatement le malheureux philologue de « *barbarus* » et d'« *imperitus* », de barbare et d'ignorant. Muret lui-même, en proposant de remplacer dans un passage de Cicéron « *vocem eliciat* » par « *vocem ejiciat* », tombe dans cette catégorie d'individus. Mais c'est lui qui a raison. Et le Limousin de jubiler en voyant Lambin se ranger finalement à son point de vue et intégrer de fait le rang des « *imperiti* » :

[...] *mutata sententia, in Notis ad Ciceronem, ipse se ad illum imperitorum numerum aggregavit.*⁸¹⁰

Voilà la première attaque lancée, dirigée explicitement contre Lambin, sans que cela ait quelque chose à voir avec le débat qui l'opposa par le passé à Muret au sujet d'Horace. Le Limousin dresse un portrait bien peu glorieux de celui qui fut son complice quelques années plus tôt, le décrivant comme un personnage antipathique ne souffrant aucune contradiction et s'emportant facilement contre les audacieux qui oseraient remettre en question ses conclusions par des conjectures importunes. On est bien loin de l'image de l'érudite docte que Muret donnait de lui en 1559⁸¹¹, alors qu'il vantait à plusieurs reprises sa vivacité d'esprit et son extraordinaire acuité de jugement dans les chapitres VIII, livre VI, « *Dionysius Lambinus, vir acutissimo ingenio, acerrimoque judicio praeditus* »⁸¹², et XIII, livre VIII, « *Dionysius Lambinus, homo singulari doctrina et acerrimo judicio praeditus* »⁸¹³.

Le Limousin profite également de ses nouvelles *Variae lectiones* pour régler ses comptes au sujet des accusations de plagiat formulées à son encontre par Lambin en août 1559⁸¹⁴. Il profite des ajouts insérés ici et là au cours de la révision des huit premiers livres de son recueil pour glisser à la fin du chapitre XIX, livre I, une remarque incisive, pleine de lourds sous-entendus que chacun à l'époque peut comprendre qui se sera tenu informé des derniers affrontements entre humanistes, des amitiés brisées et autres déclarations de guerre qui ont agité la République des lettres :

*Profiteor enim, me, non more multorum, quicquid ab aliis accepi, id semper ad auctores ipsos referre: cum contra quidam, qui mea impudenter compilavit, compilatum se a me impudentius conqueratur.*⁸¹⁵

⁸¹⁰Cf. op. cit., p.51.: « Dans ses notes sur Cicéron, lui même, ayant changé d'avis, s'est joint au nombre des sots. »

⁸¹¹Cf. op. cit., livre VII, chapitre XIII, p.157

⁸¹²Cf. op. cit., p.130: « Denis Lambin, un homme doué d'un esprit particulièrement vif, et d'une grande acuité de jugement »

⁸¹³Cf. op. cit., p. : « Denis Lambin, un homme doué d'une érudition extraordinaire et d'une grande acuité de jugement. »

⁸¹⁴Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae (Leipzig), sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-386.

⁸¹⁵Cf. op. cit., p.29: « J'affirme en effet que, contrairement à l'habitude de beaucoup d'individus, toutes les idées que j'ai reçues des autres, je les ai toujours restituées à leurs auteurs mêmes: alors qu'au contraire, un homme, qui m'avait impudemment dépouillé des miennes, s'était plaint, plus impudemment encore, que c'était moi qui l'avais dépouillé. »

Muret achève d'expliquer un extrait des *Lettres à Atticus* de Cicéron dont le commentaire peut évoquer certaines remarques que Paul Manuce a formulé au sujet du même texte. Il en vient alors à traiter du plagiat et se défend d'avoir jamais reproduit la trouvaille de l'un de ses confrères sans l'avoir aussitôt attribuée à son véritable auteur. Et de poursuivre en déplorant que la plupart de ses homologues ne se soucient pas de respecter la paternité des travaux des autres érudits. Lui ne manquera jamais l'occasion de rendre à ses amis, à ceux qui l'ont aidé, toute la gloire qui leur revient de droit. Cela n'est pas le cas d'un certain « *quidam* », qui l'a injustement accusé de l'avoir spolié du fruit de son labeur, alors qu'il était lui-même le voleur. Muret ne donne aucun nom, mais ce n'est autre que Lambin sur lequel il jette ainsi l'opprobre. La référence est évidente. À l'instar de ce que l'on pouvait lire dans la lettre de 1569 adressée à van Giffen⁸¹⁶, le Limousin retourne alors les accusations de plagiat contre son adversaire. C'est lui qui a été copié, et non l'inverse. Et l'on ose encore le calomnier! Il défend donc son honneur, avec un sens cruel de la répartie, de la pique assassine qui n'épargne rien à Lambin. Le trait blesse. Et Muret s'assure d'avoir le dernier mot dans toute cette histoire, contre un ennemi mort et enterré qui ne peut plus grand chose pour sauver sa réputation. Les absents n'ont-ils pas toujours tort? S'en est fini dès lors de toute cette entreprise de diffamation. Les *Variarum lectionum libri XV* de 1580 en présentent le dernier rebondissement, la dernière contre-attaque, portée en faveur de leur auteur.

Muret a donc attendu que son ennemi ait disparu pour se venger à son tour des *Epistolae* de 1561 par le biais desquels Lambin voulait lui faire payer le vol de ses *lectiones* sur Horace. Effet boule de neige. L'affaire s'est envenimée et a dépassé le cadre de la correspondance privée. Ce qui n'était tout d'abord qu'une dispute entre deux individus a pris de l'ampleur. Les deux protagonistes ont chacun gagné à leur cause leur proche entourage, avant que toute la République des lettres ne soit finalement prise à parti. La dispute s'est étendue au domaine public, faisant fi de tout respect et de toute pudeur.

L'affaire des *lectiones* d'Horace n'a rien d'extraordinaire dans le petit monde des humanistes. La carrière et la renommée comptent plus que l'amitié. Il faut aller plus vite que ses concurrents, trouver, innover plus que les autres, surprendre, briller. Premier arrivé, premier servi. Il n'y a que la nouveauté qui soit digne de gloire. Pour grappiller quelques honneurs, Muret spolie donc sans vergogne un ami. Lambin lui faisait confiance. Il lui avait communiqué l'état de son étude sur Horace, avait partagé avec lui ses découvertes pour connaître son avis. Le Limousin en a profité pour s'en approprier quelques unes et pour les éditer avant leur véritable auteur, s'attribuant ainsi leur paternité et par là-même les lauriers qui revenaient à Lambin, dépouillé. C'est le glissement du privé vers le public qui assure aux humanistes la reconnaissance de leur travail. L'étude relève de l'intime, des veilles, des heures passées dans la lecture, l'isolement et la réflexion. L'édition vient lorsque cette première étape préparatoire est achevée. Le fruit de ce long labeur est alors offert aux yeux de tous, à la critique et à la louange. Reste à savoir qui opère ce passage privé/public, sous quel nom se fait la divulgation, qui en tirera le bénéfice. Lambin de son côté s'est fait doublé par un homme qu'il considérait jusque là comme un ami fidèle. Muret a été plus fin, plus rapide, certes malhonnête, mais efficace. Étant donné qu'il est le premier à publier ces nouvelles corrections sur Horace, il est considéré comme leur auteur. Lambin a été pris de court. On nuancera néanmoins ces accusations en notant que ces plagiats ne constituent qu'une petite partie des commentaires complets que le Limousin édite sur le poète latin.

⁸¹⁶Voir Lettre n°VII, livre II, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.160-162.

Composées sur le ton de la conversation, de l'échange, les *variae lectiones* créent un espace de dialogue dans lequel se fait entendre le concert des voix savantes, un espace public dans lequel s'incarne et s'anime la République des lettres. Le lecteur rencontre ainsi au gré des pages les grands noms de l'Humanisme, les figures marquantes de l'actualité intellectuelle de son temps qui ne trouvent à se réunir véritablement que dans l'écrit. Ici, c'est autour de Muret que tous se pressent. En maître de cérémonie, le Limousin orchestre les apparitions, les propos de chacun, les rencontres, expose et arbitre les conflits. Les querelles sont mises au jour, les points de vue s'affrontent, se répondent, se complètent. Muret, lui, est au centre de ce petit théâtre à travers lequel il communique à ses homologues ses dernières découvertes, le fruit de ses longues veilles passées à lire et étudier les textes de l'Antiquité. En publiant ces écrits, en les exposant aux yeux de tous, en les inscrivant dans ou contre une tradition de pensée qui le précède, il espère obtenir la reconnaissance de ses pairs et récolter les honneurs de quelques belles découvertes philologiques ou d'un brillant commentaire.

S'attirant l'inimitié de certains grands noms de l'Humanisme comme Piero Vettori et Denis Lambin, il est néanmoins loin de faire l'unanimité auprès de ses contemporains. Pour l'un, il est trop critique, trop agressif sur ce forum qu'il transforme en arène de gladiateurs, pour l'autre c'est un voleur et un plagiaire qui s'est accaparé ses remarques et prétend en recevoir tous les honneurs. Muret s'en défend. Partout, la guerre fait rage parmi les humanistes pour savoir qui se verra attribuer la paternité d'une correction, d'une variante inédite, d'une explication, et offrir ainsi un petit bout d'éternité. Voir son nom passé à la postérité, lié à la correction d'un auteur, d'un texte, d'une ligne, tel est le rêve de tout érudit du XVI^e siècle, celui de Lambin et de Muret. La course s'annonce donc impitoyable. Le premier arrivé sera le premier couronné. Et le Limousin l'emporte, comme il l'emportera sur Vettori.

UNE PUBLICITÉ RÉUSSIE:

Que l'on approuve ou que l'on conteste les *Variae lectiones* de Muret, leur valeur philologique, leur caractère trop va-t-en guerre, la légitimité de leur paternité, toujours est-il que le public répond présent. Le Limousin sait séduire. Peut-être justement grâce à cette aura subversive qui entoure chacune de ses publications. Le lecteur moyen en redemande, ses partisans sont au rendez-vous, et ses détracteurs aussi qui, les premiers, veulent savoir comment l'ennemi traite leurs travaux dans chacun de ses nouveaux livres.

L'étude des correspondances de Muret et de ses homologues humanistes nous permet ainsi d'identifier quelques grands lecteurs qui eurent entre les mains les *Variarum lectionum libri* du Limousin et participèrent ainsi à leur propagation, à l'accroissement de leur visibilité sur la scène publique. Il y eu le cardinal Hippolyte d'Este⁸¹⁷ et le cardinal François de Tournon⁸¹⁸, auxquels le Limousin offrit des exemplaires de son livre, Paul Manuce et Sisto de Medici⁸¹⁹, de proches amis, Denis Lambin, bien sûr, qui examina l'ouvrage avec une attention toute particulière pour finalement faire parvenir une lettre très détaillée à Muret lui signalant ses corrections, les points sur lesquels il était en désaccord, ce qu'il fallait améliorer⁸²⁰. La lecture de

⁸¹⁷MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559.

⁸¹⁸Voir lettre n°XLVII, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.86.

⁸¹⁹Voir lettre n°X, livre I, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p16.

⁸²⁰Voir « *M. Antonii Mureti ad D. Lambinum et Lambini ad Muretum epistolae* », Lettre n°XV, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.384-386.

Lambin a été tout particulièrement active et critique⁸²¹. Le soin qu'il a porté à l'examen du texte démontre un intérêt certain pour celui-ci, et pour la personne de Muret, son ami d'alors. Pour la seconde édition de ses *Variae lectiones*, c'est à Juste Lipse cette fois-ci que le Limousin demande une relecture attentive de son livre en mai 1576⁸²²:

*Peto a te, etiam si pateris, te oro, ut undecimum librum variarum lectionum mearum a Plantino inspiciendum roges. Qui si se id, nis permissu meo, facere nolle respondeat, has ei litteras ostendere poteris, ut intelligat, me id non permittere tantum, sed etiam cupere.*⁸²³

Et Hubert van Giffen lui aussi, lui enverra par la suite, en 1583, un courrier détaillant toutes les notes qu'il a pu prendre en lisant ses *Variae lectiones*⁸²⁴:

*[...] parerga nunc accipe quaedam, quae in ipsas Lectiones tuas quasi praeteriens aliquando notavi: [...]*⁸²⁵

Mais il n'y a pas que les amis de Muret pour s'intéresser à ses travaux. Ses adversaires aussi, et notamment Piero Vettori. Victime des critiques du Limousin, celui-ci a examiné à son tour l'ouvrage qui l'incriminait, afin de lui répondre, de signaler ses failles et ses fautes. L'argumentation qu'il oppose au chapitre XIV, livre I, du recueil de Muret démontre bien la lecture minutieuse qu'il a pu faire du texte⁸²⁶. Ses soutiens aussi d'ailleurs, Leonardus Malespinius, Ercole Ciofano⁸²⁷ et Donato Giannotti⁸²⁸, ont pris connaissance du contenu du livre, pour venir au secours du Florentin.

Les *Variae lectiones* de Muret sont donc lues par ses contemporains, et ce avec beaucoup d'attention, que ce soit par ses proches qui vont confronter leurs idées avec les siennes dans une émulation toute cordiale, ou par ses opposants, qui vont essayer ses attaques et répondre à leur tour à partir du texte lui-même dont les erreurs constitueront la matière de leur offensive. Ces quelques lecteurs que nous venons de citer, ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Tout porte à croire que si de grands noms tels que Vettori, Lambin, Manuce ou Ciofano se sont penchés sur les *Lectiones* de Muret, d'autres l'ont fait à leur suite, pour prendre connaissance des dernières publications du Limousin, alors l'une des célébrités de la communauté humaniste, et pour l'entendre débattre face à ses rivaux avec cette verve et cette éloquence qui ont fait sa renommée. L'ouvrage semble avoir connu un réel succès dans les milieux lettrés. Il a su se faire une place dans le paysage littéraire et savant comme l'un des représentants majeurs du genre des *variae lectiones*.

Les imprimeurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et l'ouvrage sera copié et réédité en Europe plusieurs fois, du vivant de Muret mais aussi après sa mort, témoignant d'un engouement certain du public à son sujet. Le Limousin et ses *lectiones* font toujours vendre, même vingt ans après, alors que les disputes se sont (presque) apaisées. Voici une première liste des éditions publiées avant la disparition de l'auteur:

⁸²¹ Voir Chapitre IV, II.4.a, p.206-210 de notre étude.

⁸²² Lettre du 20 mai 1576, de Marc-Antoine Muret à Juste Lipse, cité dans la lettre n°130, dans PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Boekhandel, 1955, p156.

⁸²³ « Je te demande, même si tu es souffrant, je te supplie, de réclamer à Plantin le livre onze de mes *Variae lectiones* pour l'examiner. Et s'il répond qu'il ne veut pas te le remettre sans ma permission, tu pourras lui montrer cette lettre, pour qu'il comprenne que non seulement je le permets, mais encore que je le désire. »

⁸²⁴ Voir lettre n°VIII, livre II, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae (Leipzig), sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.163-167.

⁸²⁵ « [...] reçois maintenant ces remarques sans grande importance que j'ai notées tantôt, pour ainsi dire en passant, dans tes *Lectiones*: [...] »

⁸²⁶ Voir Chapitre IV, II.3, p.193-205 de notre étude.

⁸²⁷ Voir lettres des 5 novembre et 2 décembre 1559, « *Petrus Victorius Carlo Sigonio S.* », dans VETTORI, Piero, *Petri Victorii Epistolarum libri X. Orationes XIII. Et liber De laudibus Ioannae Austriacae*, Florentiae, Apud Iunctas, 1586, Livre III, p75-77

⁸²⁸ Voir Lettre n°XCI, dans GIANNOTTI, Donato, *Lettere a Piero Vettori, pubblicate sopra gli originali del British Museum da Roberto Ridolfi e Cecil Roth; con un saggio illustrativo a cura di Roberto Ridolfi*, Firenze, Vallecchi, [1932], p.133-134.

1559: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Ad Hippolytum Estensem.* Venetiis. Ex officina Jordani Ziletti, 1559.

1573: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII. Conversio graecorum in latinum sermonem per Nicolaum Nathanaelum Cretensem...*, Parisiis, apud Michaellem Clopeian, in monte D. Hilarii, 1573.

1574: *M. Antonii Mureti Variarum Lectionum libri VIII conversio graecorum in latinum sermonem per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, quae prius ad libri calcem, nunc suo passim loco subjicitur. Ad Hippolytum Estensem, cardinalem ac principem illustrissimum*, Parisiis, apud Johannem Hulpeau, in monte D. Hilarii, sub seuto Burgundiae, 1574.

1578: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII, in quibus Graecorum testimonia in sermonem latinum pridem conversa per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, nunc multo quam antea emendatiora in lucem prodeunt, cum gemino indice... per Joan Nicodonum Sammaxentinum*, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.

1580: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex off. Chr. Plantini, 1580

Cinq éditions en vingt ans, ce n'est pas rien, et l'on constate que les Parisiens s'intéressent tout particulièrement à l'ouvrage dans les années 1570, durant lesquelles l'*editio princeps* est reproduite trois fois, par trois imprimeurs différents. Même si Muret n'a jamais pu mener à bien son projet d'une édition conçue pour la capitale, dirigée par ses soins et non simplement copiée par des éditeurs en quête de *best-sellers*, du moins peut-il se consoler en sachant que le public français a plébiscité ses *Variarum lectionum libri VIII*. Ceux-ci étaient lus malgré tout.

L'édition augmentée de 1580 aussi charmera les lecteurs et l'on verra van Giffen s'enquérir impatientement d'une prochaine parution en 1583⁸²⁹:

*A te autem Lectionum quidem libros plures non ita pridem accepimus.*⁸³⁰

Muret lui-même d'ailleurs songeait à augmenter encore son recueil⁸³¹. La mort ne lui en laisse pas le temps mais ses *Variarum lectionum libri XV* lui survivent et connaissent le même succès que l'*editio princeps*:

1586: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586.

M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Accessit hac editione Graecorum fere omnium latina interpretatio scriptorum qui ab auctore citantur, Parisiis, apud Thomas Brumennium, 1586.

1594: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Quibus ad Graecorum sententiarum versionem latinam : accesserunt hac editione Hymni Sacri et varia ejusdem auctoris poëmata*, Lugduni, apud haeredes Gulielmi Rovillii, 1594.

⁸²⁹Voir lettre n°VIII, livre II, dans MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838, p.163-167.

⁸³⁰Cf. op. cit.: « Mais cela fait longtemps que nous n'avons pas reçu de toi plus de livres de *variae lectiones*. »

⁸³¹Voir Chapitre II, III., p.102-104 de notre étude.

Plantin réédite le texte dès 1586. L'ouvrage lui avait donné du fil à retordre certes, nécessitant six ans d'effort, six ans de persévérance, mais le voilà à présent récompensé de ses peines. La demande des lecteurs est telle qu'il doit de nouveau passer sous presses les *Variae lectiones* de 1580. Les Français de leur côté s'emparent eux aussi de l'œuvre, comme ils l'avaient fait auparavant pour l'*editio princeps*, à Paris, puis à Lyon, toujours fidèles au Limousin. En 1594, Guillaume Rouillé en publie ainsi la dernière édition que comptera le XVI^e siècle. Les *Lectiones* de Muret franchissent alors le cap d'une nouvelle époque. L'entrée dans le XVII^e siècle se fera de manière remarquée par la publication des notes inédites de l'humaniste, les dernières:

1600: *M. Antonii Mureti... Variarum lectionum libri IV [Libri XVI, XVII, XVIII, XIX] et Observationum juris lib. Singularis...*, Augustae Vindelicorum : ad insigne pinus, 1600.

Les *Variae lectiones* de Muret vivent encore dans un siècle toujours passionné par l'écriture brève, fragmentaire, et les notes de lecture:

1622: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Accessit hac editione Graecorum fere omnium latina interpretatio scriptorum qui ab auctore citantur*, Parisiis, apud M. Nivellium, 1622.

Puis la mode de la *varietas* se perd. Mais ce n'est pas pour autant que l'ouvrage de Muret tombe dans l'oubli. Il perdure, se transmet, à travers les éditions d'œuvres complètes du Limousin que l'on voit paraître aux XVIII^e et XIX^e siècles, principalement aux Pays-Bas:

1727-1730 : *M. Antonii Mureti Opera*, Veronae, apud Albertum Tumermannum, 1727-1730.

1789: *M. Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum, apud Samuel et Johannes Luchtman, 1789, 4 vol.

1834-1841: *M. Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, studiose ab se recognita emendata aucta selectisque aliorum et suis adnotationibus instructa accurate edidit Carolus Henricus Frotscher*, Lipsiae, Serigiana Libraria, 1834-1841, 3 vol.

Mais aussi au travers d'éditions présentant uniquement le texte des *Variae lectiones*, l'intégralité de leurs XIX livres, sans le reste du corpus muretien:

1791-1828: *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII ; cum observationum juris libro singulari, editio nova, superioribus accuratior et auctior*. Vol I. Halis Saxonum, e libraria Hemmerdeana, 1791.

M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII cum Observationum juris libro singulari. Editionem novam, superioribus accuratior, inchoatam a Frid. Augus. Wolfio [Friedrich August Wolf], absolvit, recognovit, animadversionibus atque indicibus intruxit Io. Huldr. Faesius [Johann Ulrich Faesi], Vol.2, Halis Saxonum, e Libraria Hemmerdeana, 1828.

1828-1841: *Variarum lectionum libri XIX, cum observationum libro singulari: editio nova superioribus accuratior et auctior ab Frid-Aug. Wolfio inchoata, absoluta autem a Faeshio*, Halae, Hemmerde, 1828-1841, 2vol

C'est un statut exceptionnel dans la production philologique de Muret. On constate en effet que les ouvrages du Limousin qui passent de la sorte à la postérité sont ceux qui relèvent de la création littéraire: ses lettres, ses discours, ses *Juvenilia*. Ses commentaires de textes en revanche, les éditions scientifiques des auteurs grecs et latins qu'il a publiés tout au long de sa carrière, ne réapparaissent qu'une fois réunis au sein de ses œuvres complètes ou avec d'autres commentaires d'autres humanistes portant sur le même auteur. Ils ne sont plus édités de manière autonome, ne font plus autorité comme par le passé. Le public ne s'y intéresse plus. Ils survivent donc sans se distinguer au sein d'un corpus de scholies humanistes compilées, comparées, constituant l'apparat critique des nouvelles éditions scientifiques publiées aux XVIII^e et XIX^e siècles. Et pourtant, les *Variae lectiones*, revues, corrigées par Friedrich August Wolf, sont de nouveau mises sous presses, par deux fois, coup sur coup, en 1791-1828 et 1828-1841. Faut-il y voir cette reconnaissance du grand œuvre que Muret cherchait tant? Ses *Variae lectiones* semblent avoir dépassé le statut de simple exercice de style à la mode seiziémiste. Au-delà de leur teneur philologique et pédagogique, il apparaît que leur valeur littéraire elle-même, leur statut d'œuvre à part entière est enfin établi.

Conclusion

Force est de constater à l'issue de cette étude que la *varietas* est chose contagieuse. La prolixité, l'extrême richesse des *Variae lectiones* de Marc-Antoine Muret nous aura entraînés sur maints chemins détournés, bien au-delà de ce à quoi nous pouvions nous attendre en entamant notre périple. Il faut le reconnaître, nous fûmes vite submergés. De toutes parts, l'Histoire, une époque, un siècle, une pensée. De toutes parts, les Lettres, le livre, la lecture. De toutes parts, les hommes, et l'esprit. Plus nous lisions et relisions le texte, encore et encore, et plus les idées venaient à fuser, surgissaient au détour d'un chapitre, d'une citation. Voilà que nous aussi, nous nous surprenions à l'exercice frénétique de la lecture-écriture, de la collecte de notes éparses, jetées pêle-mêle sur nos brouillons. Voilà que nous aussi, nous nous retrouvions à glaner, ramasser, amasser dans la forêt foisonnante de ces *variae lectiones*, la *varia lectio* elle-même devait constituer notre leitmotiv. Il nous fallait multiplier les angles d'approche, les problématiques, accepter les digressions, les détours, l'éclatement de notre propos, le croisement des disciplines, bref, adopter cet esprit humaniste fondamentalement vagabond et touche-à-tout qui fait de tout ce qui l'entoure, de tout ce qu'il lit, le miel de ses pensées.

L'ampleur de la tâche nous a bien vite dépassés. À l'image des *Variarum lectionum libri* de Muret s'accroissant continuellement, nourris par la fréquentation assidue des œuvres classiques, notre étude a rapidement gagné en poids et en taille. Chaque fil que nous tirions s'avérait beaucoup plus long, beaucoup plus épais, qu'il n'y paraissait de prime abord, révélant souvent des ramifications qui nous étaient demeurées jusque là invisibles. La trame de notre réflexion en vint à s'étoffer en conséquence, au fur et à mesure de notre avancée dans le texte. Plus nous y plongeions profondément, et plus nous ramenions de nouvelles découvertes, de nouvelles curiosités, de nouvelles questions sur lesquelles pencher notre esprit. Ce fut un travail de longue haleine qui a, pour ainsi dire, épousé, mimé, les formes d'expression et le *modus cogitandi* de son sujet. Une variation sur les *variae lectiones* en quelque sorte.

Le XVI^e siècle, siècle de l'écrit et de la lecture, voit les grands esprits s'épanouir livres et plume en main, un œil sur les œuvres, l'autre sur la page blanche, glissant constamment de l'un à l'autre. En choisissant la forme des *variae lectiones*, Muret s'inscrit dès lors dans une tradition de pensée caractéristique de l'Humanisme qui redécouvre les œuvres de l'Antiquité, la sagesse des Anciens, et trouve dans leur lecture la source de toute connaissance. Le lettré du XVI^e siècle se doit d'être curieux de tout, de tendre vers un idéal de savoir encyclopédique, à l'instar des grands auteurs grecs et latins dont les œuvres embrassent toutes les disciplines, sans discrimination aucune, il doit vouloir comprendre le monde dans toute sa richesse, sa complexité et sa profondeur. Le rêve humaniste est immense, rejetant toute spécialisation excessive – à contre-courant de notre époque.

Le genre des *variae lectiones* traduit cet éclectisme, ce mosaïsme de pensée, s'imposant comme une véritable défense et illustration de la *varietas* sous toutes ses formes: *varietas* de la lecture, des auteurs, des œuvres, des sujets abordés, lus et questionnés, *varietas* des grandes vocations, des grandes problématiques qui animent la République des lettres, *varietas* enfin d'une écriture surprenante, prolixe et décousue. Diversité, bigarrure, démesure de l'érudition, plaisir du changement, de la nouveauté, de la découverte, mais constance de l'étude, sont les maîtres mots du siècle qui vit naître Gargantua, les maîtres mots des *variae lectiones* aussi.

L'ouvrage de Muret est l'un des grands représentants du genre. Mettant brillamment en pratique les codes de cette esthétique particulière de lecture et d'écriture, le Limousin embrasse dans ses petits chapitres nombre de thématiques chères à son époque, nombre d'auteurs et d'œuvres, illustres ou secondaires, hérités de l'Antiquité, nombre de branches de l'arbre du savoir – les Humanités tout d'abord, les lettres, la philosophie et l'histoire, mais aussi les sciences –, dont il se fait à son tour le passeur. Il incarne ainsi cet universalisme qui préside à toute approche humaniste des textes, cette volonté de connaître et d'étudier l'ensemble du corpus antique afin de goûter aux trésors d'érudition qu'offrent les Anciens et de les transmettre au public. Les talents du Limousin, comme souvent chez les savants de l'époque, sont multiples et se déploient de concert pour appréhender les textes sous leurs différents aspects. Le regard du philologue désireux de corriger les œuvres importantes afin de leur restituer leur éclat perdu, le dispute alors à celui du professeur qui explique à ses élèves leur contenu et leur inculque le sens de la *latinitas*. L'un ne va pas sans l'autre. À chacun sa tâche. Corriger et commenter. Deux aiguillons qui stimulent l'esprit des humanistes. Deux aiguillons qui président au déroulement des *Variae lectiones* de Muret.

Ce n'est cependant pas le seul aspect qui fait de ce livre une œuvre profondément ancrée dans son époque. Se développant sur près de trente années, suivant le Limousin tout au long de sa vie, de sa carrière de professeur, d'éditeur, d'orateur, dans ses pérégrinations à travers l'Europe et l'Italie, les *Variarum lectionum libri* se font plus largement les témoins d'une histoire, celle de la culture, de l'érudition et du livre au XVI^e siècle. À Venise, à Anvers, jusqu'à Ingolstadt, nous voyons les livres circuler, passer de main en main, contre vents et marées, de l'auteur à l'imprimeur, puis enfin de l'imprimeur au lecteur. La *lectio*, intime, silencieuse, se fait alors lecture publique, publiée, et vient s'énoncer sur le bruyant forum de la République des lettres. Muret inscrit son travail dans toute une tradition philologique et érudite, dans un corpus d'œuvres humanistes que lui-même lit, étudie et critique. Il n'est pas seul. Ses *Variae lectiones* entrent en résonance avec les publications de ses confrères, les rappellent, les confrontent, les réfutent. Le parcours de chaque livre s'insère dans un réseau de relations, de connaissances, de soutiens, mais aussi d'inimitiés et de rivalités, d'opposants et d'adjuvants qui vont le supporter ou le décrier. L'espace public se fait tantôt le lieu de la conversation, de l'échange cordial des idées, de la présentation, face aux autres membres de la communauté intellectuelle, des derniers travaux, des dernières découvertes en matière de philologie. Tantôt, bien au contraire, les critiques prennent le pas sur la discussion et les débats s'enveniment pour déboucher sur de violents affrontements au cours desquels chacun défend avec vivacité son point de vue en dénigrant celui de ses détracteurs. Muret est un habitué de ces combats de coq, et ses *Variae lectiones* ne feront pas exception, loin de là, le mettant aux prises avec certains de ses prestigieux confrères.

Son ouvrage ne se marginalise pas. Il se déploie dans un cadre culturel et intellectuel bien défini, régi par des pratiques communes de lecture, de pensée et de publication qu'il va illustrer. Lire, écrire, publier, disputer sont les grands commandements que suivent les lettrés au XVI^e siècle.

Enfin, l'écriture elle-même des *variae lectiones* caractérise une époque où dominant les formes brèves et le fragmentaire. Poèmes, recueils d'adages, de proverbes, de sentences, d'emblèmes, florilèges, mais aussi correspondances, discours, contes, sont autant de genres que l'on peut rattacher à cette *brevitas* qui traverse la Renaissance. L'écriture humaniste en particulier en est l'une des plus brillantes illustrations. Les travaux que publient les érudits s'inscrivent dans cet émiettement, cet art de la compilation, de la juxtaposition continue. Même le plus volumineux des commentaires se constitue en réalité d'une accumulation de courtes scholies parmi lesquelles le lecteur

peut faire son choix, puiser, sélectionner ce qui l'intéresse sans devoir s'astreindre à une étude linéaire du texte. La lecture et l'écriture humanistes sont critiques et par là-même discontinues, ne suivant pas docilement, passivement, le fil d'une œuvre, mais lui insufflant une dynamique particulière, lui imposant un rythme saccadé, fait de sauts, de retours en arrière, d'omissions, de pauses, qui laisse la réflexion s'épanouir à loisir. Le XVI^e siècle est un siècle du fragment pourrait-on dire, et les *variae lectiones* en sont l'un des fleurons.

À travers ses *Variarum lectionum libri*, Muret incarne donc son époque, les pratiques de lecture et d'écriture propres à l'ensemble de la communauté humaniste, mais il va également se mettre lui-même en scène, dépeindre son propre caractère. Certains aspects de son texte relèvent en effet du genre autobiographique, non tant parce que l'auteur fait le récit factuel des événements marquants de sa vie, mais plutôt parce qu'il exécute son autoportrait par petites touches dispersées dans les dix neuf livres que comprend son recueil. Muret se représente tantôt dans la position du lecteur, partageant ses goûts en matière d'œuvres classiques, révélant ses amitiés et ses inimitiés parmi ses contemporains; tantôt dans celle de l'éditeur scientifique que l'on aperçoit à sa table, face aux textes antiques qu'il corrige et publie. Ailleurs encore, il se fait professeur, enseignant aux pupitres des collèges, mais aussi dans le cadre de ses appartements privés, entouré de ses familiers, de ses disciples, de ses parents. Et enfin, parfois, tout simplement, c'est la *dolce vita* italienne qu'il raconte, qu'il partage avec son auditoire, ces jours heureux qu'il savoure et prend plaisir à dépeindre.

Ses *Variae lectiones* l'auront suivi toute sa vie, ne cessant de croître et de s'étoffer pour finalement lui survivre, et avec elles le témoignage d'une existence entière de lecture et de labeur. Passionné par les humanités, le Limousin a toujours rêvé de laisser une trace dans l'histoire intellectuelle de son temps, d'offrir à ses pairs un chef d'œuvre couronnant sa carrière, d'associer son nom à une œuvre qui en perpétuera le souvenir. Les patronymes de Paul Manuce et de Piero Vettori sont rattachés à Cicéron⁸³², Juste Lipse à Tacite⁸³³, et lui? Ses commentaires ne passeront pas à la postérité. Trop superficiels, trop scolaires diront certains⁸³⁴. Le succès qu'il a connu en son temps n'aura que peu de suite. Les *Variae lectiones* vont dès lors lui offrir une nouvelle chance de marquer son siècle.

Il n'est pas d'autre genre qui convienne mieux au personnage de Muret, touche-à-tout, tour à tour philologue, professeur, orateur, poète, père d'adoption, prêtre, tantôt appliqué, tantôt dilettante, aimé et controversé. La *varietas* est le fil conducteur même de sa vie. Tout lire, tout connaître, avoir un avis sur tout, pouvoir mener son travail de recherche en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses sautes d'humeur, changer d'auteur et de sujet à loisir, débattre, disputer, sont les buts qui animent sa vie privée et professionnelle. La brièveté, la légèreté et le manque d'exhaustivité, d'approfondissement qu'on a pu lui reprocher dans ses éditions commentées constituent l'essence même des *variae lectiones*. On lui a reconnu la pertinence de quelques

⁸³²Pour le Cicéron de Piero Vettori, voir CICERON, *M. Tullii Ciceronis Opera, omnium quae hactenus excusa sunt, castigatissima nunc primum in lucem edita*, Venetiis, in officina Lucaeantonii Iuntae, 1537, 6 vol.; pour le Cicéron de Paul Manuce, voir CICERON, *M. Tullii Ciceronis Epistolae familiares nuper accuratius et recognitae, et emendatae. Verba graeca latina expressa. Varietas locorum. Index, quo sigillatim omnes epistols, et a quibus, aut ad quos scribantur, invenire facile licet*, 1533, Venetiis, in aedibus haeredum Aldi Manutii, et Andreae soceri, 1533, première édition d'une longue série: voir RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 3^e éd. augm., 1834.

⁸³³TACITE, *C. Cornelii Taciti Historiarum et Annalium libri qui exstant, J. Lipsii studio emendati et illustrati Ejusdem Taciti liber de moribus Germanorum. Julii Agricolaë vita. Incerti scriptoris (F. Quinctiliani, ut videtur.) Dialogus de Oratoribus sui temporis*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1574.

⁸³⁴« Universellement admiré de son temps pour son érudition et son éloquence, Muret est dédaigné aujourd'hui comme un philologue superficiel et un beau parleur », dans DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, chapitre I, p.1.; et de même « Il est fort probable que ces ouvrages, pourvus d'annotations, étaient ce que nous appelons des livres de classe », dans DELAGE, Franck, *Un humaniste limousin du XVI^e siècle. Marc-Antoine de Muret*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.167.

explications et corrections brillantes mais éparées, incapable qu'il était de faire preuve de la même rigueur philologique à l'échelle d'une œuvre entière⁸³⁵. Qu'à cela ne tienne. Le problème ne se pose plus pour les *variae lectiones*, collection et sélection soignées de remarques aussi diverses que percutantes. L'éclectisme, le dilettantisme de Muret, philologue passionné, capable de trouvailles fulgurantes comme de maladroites⁸³⁶, y trouve le moyen de s'exprimer en toute liberté. Et il ne boude pas son plaisir.

Ses *lectiones* vont alors se distinguer de celles de ses contemporains par le ton de la conversation qu'emploie leur auteur, par la complicité qu'il établit avec son lecteur, par les détails biographiques qu'il essaime, par le soin qu'il met à faire de son ouvrage un véritable morceau de littérature et non un simple recueil de « *loca* » comme Francesco Robortello. Est-ce enfin son grand œuvre? Difficile à dire. Il s'agit probablement en tout cas de son ouvrage le plus abouti et le plus personnel. Ses commentaires philologiques sont très scolaires, ses discours répondent à des commandes, à des impératifs de sujets et de formes, de mêmes que ses lettres dans lesquelles il s'exprime par rapport à un interlocuteur, lui répond, dépend de lui. Il n'est jamais complètement libre. Restent ses *Juvenilia*⁸³⁷. L'autre extrême. Sa jeunesse, ses débuts en tant qu'auteur. Les *Variae lectiones* en sont le terme, présentent le chemin parcouru. Elles condensent en elles tout ce que Muret a pu lire, voir, penser au cours d'une *varia vita* exceptionnelle qui aura su marquer ses contemporains. Aucun de ses ouvrages n'incarne plus son esprit, ne garde plus vivant le souvenir de son caractère gargantuesque.

⁸³⁵« [...] Sans estimer ses ouvrages au poids, surtout sans exiger de simples notes publiées après sa mort l'ampleur d'un commentaire achevé, il est impossible de ne pas apprécier défavorablement ses travaux philologiques, quand on compare, simplement pour le nombre des pages, son édition de Catulle et celle qu'a publiée Joseph Scaliger. De même on peut sans doute réunir beaucoup d'observations judicieuses sur Térence en cinquante pages; mais dans un espace si restreint analyser et commenter toute son œuvre, c'est aller vite en besogne. [...] », cf. op. cit., chapitre XXI, p.379-380.

⁸³⁶En 1555 par exemple, Muret corrige les vers 163-164 de l'*Eunuque* de Térence en remplaçant la leçon établie, « *nuncubi meam/ Benignitatem sensisti in te claudier ?* », par une nouvelle leçon erronée, « *nuncubi meam/ Benignitatem sensisti te calvier ?* », ce qui lui valut d'essuyer de violentes critiques de la part de ses confrères. Voir à ce sujet ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011), chapitre III, I.1, p.67-89..

⁸³⁷À ce sujet nous renvoyons à la thèse de Virginie Leroux: LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret : Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A, 2009, 567p. (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL).

Sources

CORRESPONDANCES :

- BRUTO, Giovanni Michele, *Epistolae clarorum virorum, quibus veterum autorum loci complures explicantur, tribus libris a Joanne Michaele Bruto comprehensae: atque nunc primum in lucem editae*, Lugduni, apud haeredes Sebastiani Gryphii, 1561.
- GIANNOTTI, Donato, *Lettere a Piero Vettori, pubblicate sopra gli originali del British Museum da Roberto Ridolfi e Cecil Roth; con un saggio illustrativo a cura di Roberto Ridolfi*, Firenze, Vallecchi, [1932].
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti epistolae, ad optimarum editionum fidem accurate editae*, Lipsiae, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii, 1838.
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Juris Consultus ac Civis Romani Epistolae*, Parisiis, Michaëlem Clopeiau, 1580.
- LAZERI, Pietro, éd., *Pontificum Romanorum Epistolae XXX saeculo XIII scriptae Aonii Palearii epistolae XXV M. Antonii Mureti et ad Muretum Pauli Manutii, Dionysii Lambini, Justi Lipsii, Petri Morini, aliorumque virorum clariss. epistolae selectae accesserunt Graecorum scriptorum aliae nonnullae a leone allatio olim recensitae omnes ex codd mss Bibliothecae Collegii Romani Societatis Jesu Nunc primum editae*, Romae, ex typographia Palladis sumtibus Nicolai, et Marci Palearinii praesidium facultate, 1758.
- PLANTIN, Christophe, *Correspondance de Christophe Plantin*, éd. ROOSES, Max, Anvers, Buschmann, 1883-1918, rééd. anast., DENUCÉ, Jean, Nendeln [Liechtenstein], Kraus reprint, 1968.
- PLANTIN, Christophe, *Supplément à la correspondance de Christophe Plantin*, éd. VAN DURME, Maurice, Anvers, Nederlandsche Bockhandel, 1955.
- VETTORI, Piero, *Petri Victorii Epistolarum libri X. Orationes XIII. Et liber De laudibus Ioannae Austriacae*, Florentiae, Apud Iunctas, 1586.

ŒUVRES DE MURET :

- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antoni Mureti Juvenilia*, Parisiis, apud Marcum Locqueneulx, 1579.
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, cujus praefatio praeposita est*, Ludguni Batavorum (Leyde), apud Samuel et Johannes Luchtmans, 1789, 4 vol.
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti, Opera omnia ex mss. aucta et emendata cum brevi adnotatione Davidis Ruhnkenii, studiose ab se recognita emendata aucta selectisque aliorum et suis adnotationibus instructa accurate edidit Carolus Henricus Frotscher*, Lipsiae (Leipzig), Serigiana Libraria, 1834-1841, 3 vol.
- MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII*, Venetiis, ex officina J. Ziletti, 1559.
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri VIII, in quibus Graecorum testimonia in sermonem latinum pridem conversa per Nicolaum Nathanaelum Cretensem, nunc multo quam antea emendatiora in lucem prodeunt, cum gemino indice... per Joan Nicodonum Sammaxentinum*, Parisiis, apud M. Locqueneulx, 1578.
- MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*, Antverpiae, ex officina C. Plantini, 1580.

MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV*. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1586.

MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV. Accessit hac editione Graecorum fere omnium latina interpretatio scriptorum qui ab auctore citantur*, Parisiis, apud Thomas Brumennium, 1586.

MURET, Marc-Antoine, *Marci Antonii Mureti Variarum lectionum libri XV, quibus ad Graecarum sententiarum versionem latinam : accesserunt hac editione Hymni Sacri et varia ejusdem auctoris poëmata*, Lugduni, apud haeredes Gulielmi Rovillii, 1594.

MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII cum Observationum juris libro singulari. Editionem novam, superioribus accuratior, inchoatam a Frid. Augus. Wolfio [Friedrich August Wolf], absolvit, recognovit, animadversionibus atque indicibus intruxit Io. Huldr. Faesius [Johann Ulrich Faesi], vol.2*, Halis Saxonum, e Libraria Hemmerdeana, 1828.

MURET, Marc-Antoine, *M. Antonii Mureti Variarum lectionum libri XVIII cum Observationum juris libro singulari. Editio nova, superioribus accuratior et auctior, vol.1*, Halis Saxonum, e Libraria Hemmerdeana, 1791.

AUTRES RECUEILS DE VARIAE LECTIONES CONSULTÉS :

BRODEAU, Jean, *Joannis Brodae Turonensis Miscellaneorum Libri sex. In quibus, praeter alia scitu dignissima, plurimi optimorum autorum tam Latinorum quam Graecorum loci, uel deprauati hactenus restituuntur, uel multo quam antea a quoquam est factum rectius explicantur. Accessit rerum & uerborum memorabilium copiosus Index*, Basileae, per Ioannem Oporinum, [1555].

CANTER, Willem, *Gulielmi Canteri Vltraiectini Novarum lectionum libri octo, editio tertia, recens aucta, eiusdem de ratione emendandi Graecos auctores syntagma, recens item auctum*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, Regis prototypographi, 1571.

CANTER, Théodore, *Variarum lectionum libri duo, Theodori Canteri Vltraiectini. Ad Clarissimum virum Georgium Rattallerum Senatus Regij Vltraiectini Praesidem dignissimum*, Antverpiae, ex officina Christophori Plantini, 1574.

CRINITO, Piero, *Petri Criniti Commentarii De honesta disciplina*, [colophon: Florentiae, opera et impensa Philippi de Giunta, 1504 Calendis Decembris]

ESTIENNE, Henri, *Henrici Stephani Schediasmatum variorum, id est, Observationum emendationum, Expositionum, disquisitionum libri tres, qui sunt Pensa succisivarum horarum Ianuarii, Februarii, Martii. Liber lectori. Tres tantum natus menses nequeone placere, annum ubi natus ero, posse placere puto*, [Genevae], excudebat Henricus Stephanus, 1578.

JONGHE de, Adrien, *Hadriani Iunii Hornani medici Animadversorum libri sex, omnigenae lectionis thesaurus, in quibus infiniti pene autorum loci corriguntur & declarantur, nunc primum & nati, & in lucem aediti. Ejusdem de Coma commentarium quo haud scio an quicquam extet in eo genere vel eruditius vel locupletius, sive historiarum cognitionem, sive lectionis multifariae divitias spectes*, Basileae, [apud Michaellem Isingrinium], 1556.

LIPSE, Juste, *Iusti Lipsi Variarum lectionum libri III*, Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1585.

MARTIN, Bernard, *Bernardi Martini Variarum Lectionum libri quatuor. In quibus, aliquot melioris notae authores, tum Graeci, tum Latini, variis locis explicantur, illustrantur, & a mendis plaerisque vindicantur. Opus nunc recens in lucem editum*, Parisiis, apud Petrum Chevalier, 1605.

NANNINCK, Pieter, *Petri Nanni Alcmariani συμμίκτων, sive, Miscellaneorum decas una*, Lugduni, apud Godefredum et Marcellum Beringos, fratres, 1548.

POLIZIANO, Angelo, *Angeli Politiani operum. Tomus primus : Epistolarum libros XII, ac Miscellaneorum Centuriam I, complectens*, Lugduni, apud Sebastianum Gryphium, 1539.

ROBORTELLO, Francesco, *Francisci Vtinensis Variorum locorum annotationes tam in Graecis, quam Latinis authoribus*, Venetiis, apud Io. Baptistam a Burgofrancho Papiensem, 1543.

RUTGERS, Jean, *Iani Rutgersii Variarum lectionum libri sex ad Gustauum II Suecorum etc. regem*, Lugduni Batauorum, ex officina Elzeviriana, 1618.

TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum libri triginta, in tres tomos diuisi. Ascripti sunt in margine auctorum loci qui in his sine certa nota appellantur studio et labore Io. Furdini conquisti. Additi indices tres copiosissimi, ab eodem Furdino accuratissima diligentia collecti (...), ad C.V. Michaelem Hospitalem Francia Cancellarium*, Parisiis, apud Martinum Iuuenem, 1580.

TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum tomus primus [-secundus] duodecim libros continens*, Parisiis, ex officina Gabrielis Buonii, 1564-1565.

TURNEBE, Adrien, *Adriani Turnebi philosophiae, et Graecarum literarum regii professoris, Aduersariorum tomus tertius, libro sex continens*, Parisiis, apud Martinum Iuuenem, 1573.

VETTORI, Pietro, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*, Lugduni, apud Ioannem Temporalem, 1554.

VETTORI, Pietro, *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXXVIII : ad Alexandrum Farnesium S.R.E. cardinalem libri XXV ; ad Ferdinandum Medicem S.R.E. cardinalem libri XIII. Quorum librorum veteribus editionibus addita sunt quaedam, pauca variata*, Florentiae, apud Juntas, 1582.

VETTORI, Pietro, *Petri Victorii Variarum lectionum XIII novi libri, cum quatuor indicibus, rerum magis insignium, eorum quae singulis capitibus continentur, auctorum qui citantur, et quorum errata corriguntur, et indice graecarum dictionum locupletissimo, nuperrime in lucem editi*, Florentiae, in officinae Juntarum, Bernardi filiorum, 1569.

ÉDITIONS SAVANTES CONSULTÉES:

LAMBIN, Denys, *Quintus Horatius Flaccus, ex fide, atque auctoritate decem librorum manu scriptorum, opera Dionysi Lambini Monstroliensis emendatus*, Lugduni, apud Joann. Tornaesium, 1561.

Bibliographie

SUR LE XVI^E SIÈCLE :

Ouvrages généraux sur la période :

BENNASSAR, Bartolomé, et JACQUART, Jean, *Le XVI^e siècle*, 3^e éd., Paris, Masson et Armand Colin, 1997, 359p.

CAIN, Julien (dir.), *Nouvelle histoire de France. Volume 2. Les grandes heures de la Renaissance : l'humanisme, les lettres et les arts au XVI^e siècle*, Paris, Librairie Tallandier, 1966, p.1281-1408.

TALLON, Alain, *L'Europe de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 127p. (Que sais-je ? 3767).

Humanisme et Renaissance :

BONNOT, Jacques, *Humanisme et Pléiade*, Paris, Librairie Hachette, 1974, 192p. (Faire le point, Classiques Hachette).

CHAMARD, Henri, *Histoire de la Pléiade*, Paris, Didier, 1939, 4 vol.

GUGLIELMINETTI, Marziano, « Pour la défense de la poésie et du latin : Muret à Rome », dans *Du Pô à la Garonne, recherche sur les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance : acte du colloque international d'Agen*, Agen, Centre Matteo Bandello d'Agen, 1990, p.115-125.

LE GALL, Jean-Marie, *Les humanistes en Europe, XV^e- XVI^e siècles*, Paris, Ellipses, 2008, 263p. (Le monde : une histoire).

MARGOLIN, Jean-Claude, *L'humanisme en Europe au temps de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, 127p. (Que sais-je ? 1945).

SAULNIER, Verdun-Louis, « L'humanisme français aux premiers temps du livre », dans *Colloque international de Tours : l'humanisme français au début de la Renaissance*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1973, p.9-26.

Répertoires utilisés :

Bibliographie internationale de l'Humanisme et de la Renaissance, Genève, Librairie Droz S. A., vol. 1, 1965-.

Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents, Paris, Librairie Droz, vol. 1, 1941-.

Dizionario biografico degli italiani, Rome, Istituto dell'enciclopedia italiana, 1925. (disponible sur le site <<http://www.treccani.it/Portale/ricerche/searchBiografie.html>>) (consulté en décembre 2009).

MAILLARD, Jean-François (dir.), *L'Europe des Humanistes (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique et Brepols, 1995.

HISTOIRE DU LIVRE :

Ouvrages généraux :

BARBIER, Frédéric, *Histoire du livre*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2006, 366p. (collection U).

BARBIER, Frédéric, *L'Europe de Gutenberg : le livre et l'invention de la modernité occidentale (XIII^e- XVI^e siècles)*, Paris, Belin, 2006, 364p.

GILMONT, Jean-François, *Une introduction à l'histoire du livre et de la lecture du livre manuscrit à l'ère électronique*, 4^e éd. rev. et augm., Liège, éd. du Céfal, 2004, 136p. (collection Céfal Sup).

Le livre humaniste :

AQUILON, Pierre, et MARTIN, Henri-Jean (dir.), DUPUIGRENET DESROUSSILLES, François (collab.), *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, [Paris], Promodis Cercle de la librairie, 1988, 566p.

CHATELAIN, Jean-Marc, « Les recueils d'*Adversaria* aux XVI^e et XVII^e siècles: des pratiques de la lecture savante au style de l'érudition », dans BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie, DUPRUIGRENET-DESROUSSILLES, François, JOLLY, Claude, VARRY, Dominique (éd.), *Le livre et l'historien: études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997 (École pratique des hautes études, VI^e section: sciences historiques et philologiques, VI, Histoire et civilisation du livre, 24).

COURCELLES de, Dominique, *Le pouvoir des livres à la Renaissance : actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes et le Centre de recherche sur l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, École des chartes, 1998, 156p.

DÜRRENMATT, Jacques (dir.), *Littératures classiques : La note d'autorité. Aperçus historiques (XVI^e-XVIII^e siècles)*, n°64, Paris, Honoré Champion, printemps 2008, 218p.

FURNO, Martine (dir.), *Qui écrit ? Figures de l'auteur et poids des co-élaborateurs du texte de la fin du manuscrit à la Révolution*, Lyon, Presses de l'ENS-LSH, 2009, 262p. (Métamorphoses du livre).

GILMONT, Jean-François, *Le livre et ses secrets*, Genève, Droz, Louvain-la-Neuve, université catholique de Louvain, 2003, 440p. (Cahiers d'humanisme et Renaissance, n°65).

GILMONT, Jean-François, *Le livre réformé au XVI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2005, 151p.

[GILMONT, Jean-François, et VANAUTGAERDEN, Alexandre (éd.)], *Éditions, impressions et traductions des textes humanistes*, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2000, 127p. (Nugae humanisticae, n°1).

[GILMONT, Jean-François, et VANAUTGAERDEN, Alexandre (éd.)], *Les instruments de travail à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2010, 280p. (Nugae humanisticae, n°10).

[GILMONT, Jean-François, et VANAUTGAERDEN, Alexandre (éd.)], *Offrir un livre ou la dédicace à l'époque humaniste*, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2003, 143p. (Nugae humanisticae, n°3).

GILMONT, Jean-François, et VANAUTGAERDEN, Alexandre (éd.), DERAEDT, Françoise (collab.), *La page de titre à la Renaissance : treize études suivies de cinquante-quatre pages de titres commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2008, 395p. (Nugae humanisticae, n°6).

- GOLDSCHMIDT, Ernst Philip, *The printed book of the Renaissance : three lectures on Type, illustration, ornament*, Angleterre, Cambridge University Press, 1950, 2^e éd., Amsterdam, Gérard Th. Van Heusden, 1966, 92p.
- HOVEN, René, et HOYOUX, Jean, *Le livre scolaire au temps d'Érasme : catalogue d'exposition*, [Liège], Université de Liège, juin 1969, 58p.
- LORIAN, Alexandre, « La critique textuelle : Les variantes. », *Travaux de linguistique et de littérature. Volume XIII, fascicule 1. Linguistique, philologie, stylistique*, Strasbourg, Université de Strasbourg, 1975, p.211-213.
- LOWRY, Martin, *The world of Aldus Manutius : Business and Scholarship in Renaissance Venice*, Oxford, Basil Blackwell, 1969, trad. fr. *Le monde d'Alde Manuce : imprimeurs, hommes d'affaires et intellectuels dans la Venise de la Renaissance*, trad. Sheila, MOONEY, et François, DUPUIGRENET DESROUSSILLES, Paris, Promodis éd. du Cercle de la librairie, 1989, 355p. (Histoire du livre).
- MARTIN, Henri-Jean, *Le livre de l'humanisme et de la renaissance de la fin du XV^e à la fin du XVI^e siècle*, [s.l. ; s.ed. ; s.d.], 78p.
- MARTIN, Henri-Jean, et CHARTIER, Roger (dir.), VIVET, Jean-Pierre (collab.), *Histoire de l'édition française. Tome 1. Le livre conquérant, du Moyen-âge au milieu du XVII^e siècle*, [Paris], Promodis, 1982, p.228-301.
- MOUREN, Raphaële, « La *varietas* des philologues au XVI^e siècle : entre *varia lectio* et *variae lectiones* », dans *La Varietas à la Renaissance*, Paris, École des Chartes, 2001, p.5-31.
- MOUREN, Raphaële, « Le photocopillage au temps de l'imprimerie artisanale : Pietro Vettori, Bernardo Giunti et le traité *Du style* », *Revue française d'histoire du livre*, n°118, Genève, Société des bibliophiles de Guyenne et Librairie Droz S.A., 2003, p.409-420.
- MOUREN, Raphaële, « Sébastien Gryphe et Pietro Vettori: de la querelle des *Lettere familiari* aux agronomes latin », dans MOUREN, Raphaële, (dir.), *Quid novi? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort. Actes du colloque, 23 au 25 novembre 2006*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, p.287-339.
- REYNOLDS, Leighton Durham, et WILSON, Nigel Guy, *Scribes and Scholars : a Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature*, London, Oxford University Press, 1968, trad. fr. *D'Homère à Érasme : La transmission des classiques grecs et latins*, éd. revue et augmentée par Pierre PETITMENGIN, trad. Claude BERTRAND, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984, 262p.
- SORDET, Yann (dir.), *Passeurs de textes : imprimeurs, éditeurs et lecteurs humanistes dans les collections de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Turnhout, Brepols, Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève, Bruxelles, Musée de la maison d'Érasme, 2009, 209p. (Nugae humanisticae, 11).

Le régime des privilèges:

- ARMSTRONG, Elizabeth, *Before copyright: the French book-privilege system, 1498-1526*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 336p.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève, « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560: la genèse de l'édit de Moulins », dans AQUILON, Pierre, et MARTIN, Henri-Jean (dir.), DUPUIGRENET DESROUSSILLES, François (collab.), *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, Promodis – éditions du Cercle de la Librairie, 1988, p.378-385.

MELLOT, Jean-Dominique, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-vers 1730): dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, École des chartes, 1998, 816p. (Mémoires et documents de l'École des Chartes, 48)

MELLOT, Jean-Dominique, « Le régime des privilèges et permissions d'imprimer à Rouen au XVIIe siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t.142, 1984, p.137-152.

SCHAPIRA, Nicolas, « Quand le privilège de librairie publie l'auteur », dans JOUHAUD, Christian, VIALA, Alain, (éd.), *De la publication entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p.139-159.

VOET, Léon, « *Censorship and Privileges* », dans *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, vol.1, p255-278.

Sur Christophe Plantin :

CLAIR, Colin, *Christopher Plantin*, London, Cassell & Company LTD, 1960, 302p.

DEGEORGE, Léon, *La maison Plantin à Anvers*, 2^e éd. augm., Bruxelles, Gay et Doucé, 1878, 212p.

VOET, Léon, *The golden compasses : A History and Evaluation of the Printing and Publishing Activities of the Officina Plantiniana*, Amsterdam, Vangendt & co, 1972, 2 vol.

VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Anvers, Van Hoeve Amsterdam, 1983, 6 vol.

A PROPOS DE MARC-ANTOINE MURET :

Biographies :

BARBIER-MUELLER, Jean-Paul, *Ma bibliothèque poétique : éditions des XV^e et XVI^e siècles. Volume IV, partie 4. Contemporains et successeurs de Ronsard, de Marquets à Pasquier*, Genève, Droz, 2005, p.349-395.

DEJOB, Charles, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Paris, E. Thorin, 1881, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1970, 496p.

DELAGE, Franck, « Marc-Antoine de Muret, un poète français », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 60, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910, p.163-190.

DELAGE, Franck, « Un humaniste limousin du XVI^e siècle : Marc-Antoine de Muret. », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, Tome 55, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905, p.147-180.

LAURENS, Pierre, « Muret », dans *Prosateurs latins en France au XVI^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1987, p.497-531.

MENAGER, Daniel, « Marc-Antoine Muret à la recherche d'une patrie », dans *La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance, actes du colloque international du 22-23-24 novembre 1990*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p.260-269.

MOUCHEL, Christian, « Muret (Marc-Antoine) (1526-1585) », dans NATIVEL, Colette (éd.), *Centuriae Latinae : cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières*,

- offertes à Jacques Chomarat, Genève, Droz, 1997, p.575-579. (Travaux d'Humanisme et Renaissance).
- NICÉRON, Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, 1727-1745, vol.27, p.163.
- OBERLÉ, Gérard, *Mémoires de Marc-Antoine Muret*, Paris, B. Grasset, 2009, 278p.
- PATTISON, Mark, « Muretus », dans *Essays by the late Mark Pattison sometime rector of Lincoln college collected and arranged by Henry Nettleship, Volume I*, Oxford, Clarendon Press, 1889, p.124-131.
- TAMIZEY de LARROQUE, Philippe, « Notice inédite de Guillaume Colletet sur Marc-Antoine Muret », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°1, Paris, Armand Colin et Cie, 1896, p.270-285.
- TRINQUET, Roger, « Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents*, n°27, 1965, p.272-285.

Sur les travaux de Muret :

- CLAIRE, Lucie, « La *praelectio*, une forme de transmission du savoir à la Renaissance : l'exemple de la leçon d'introduction aux *Annales* de Tacite de Marc-Antoine Muret (1580) », *Camenuiae*, n°3, juin 2009, 13p. (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Article_Lucie_Claire.pdf>) (consulté en octobre 2010).
- CLAIRE, Lucie, « Marc-Antoine Muret, lecteur de Tacite. Autour de *l'Oratio* II, XIV (1580) », *Camenuae*, n°1, janvier 2007, 11p. (disponible sur le site <http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Lucie_Claire.pdf>) (consulté en octobre 2010).
- GINSBERG, Elleb S., « Marc-Antoine de Muret : a re-evaluation », dans REVARO, Stella P., RADLE, Fidel, et DI CESARE, Mario A. (éd.), *Acta conventus neo-latini Guelpherbytani, proceedings of the Sixth international congress of neo-latin studies*, Binghamton (New York), Medieval and Renaissance texts and studies, 1988, p.63-69.
- GIROT, Jean-Eudes, *Marc-Antoine Muret : Des Isles fortunées au rivage romain*, à paraître.
- GIROT, Jean-Eudes, « Muret ou l'otium du philologue », dans GALAND-HALLYN, Perrine, HALLYN, Fernand, et TOURNOY, Gilbert (dir.), *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction, Volume I*, Genève, Librairie Droz S.A., 2005, p.527-544.
- GIROT, Jean-Eudes, « Une correspondance d'humanistes : Paul Manuce, Marc-Antoine Muret et l'édition des élégiaques latins de 1558 », dans *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, éditions rue d'Ulm, 2001, p.141-163. (Cahiers Verdun-Louis Saulnier n°18).
- KRAUS, Miller Stanley, *Prose rhythm in the orations and epistles of Marcus Antonius Muretus*, 2009, thèse soutenue en lettres classiques à University of Kentucky, 120p. (disponible sur le site <<https://archive.uky.edu/bitstream/10225/1052/Thesis.pdf>>) (consulté en octobre 2010).
- LEROUX, Virginie, *Marc-Antoine Muret : Juvenilia. Édition critique, traduction, annotation et commentaire*, Genève, Librairie Droz S.A., 2009, 567p. (Travaux d'Humanisme et de Renaissance n°CDL).
- MORRISON, Mary, « Ronsard and Catullus : the influence of the teaching of Marc-Antoine Muret », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents*, 1956, p.240-274.
- ROUX, Maïté, *Marc-Antoine Muret, lecteur et éditeur de Térence*, 2010, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de

l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, 312p. (disponible sur le site <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-brut-48932>>) (consulté en janvier 2011).

SHARRATT, Peter, « Marc-Antoine Muret : The teaching of Literature and the Humanistic tradition », dans DALZELL, Alexander, FANTAZZI, Charles, et SCHOECK, Richard J. (éd.), *Acta conventus neo-latini Torontonensis, proceedings of the seventh international congress of neo-latin studies*, Binghamton (New York), Medieval and Renaissance texts and studies, 1991, p.665-675.

VIVIER, Marylène, *Étude du catalogue de la bibliothèque de Marc-Antoine Muret réalisé par Paulo Renzi*, 2011, mémoire de maîtrise en histoire, histoire de l'art et archéologie, spécialité Cultures de l'écrit et de l'image, dirigé par Raphaële Mouren et soutenu à l'ENSSIB-Université Lyon 2, p52-58, (publication à venir).

OUVRAGES DE CRITIQUE LITTÉRAIRE:

Sur la lecture:

BARTHES, Roland, « Écrire la lecture » dans *Œuvres complètes, Tome III: 1968-1971*, nouvelle éd. revue, corrigée et présentée par MARTY, Éric, Paris, éditions du Seuil, 2002

GRACQ, Julien, *En lisant en écrivant*, Paris, José Corti, 1980, 312p.

Sur l'écriture fragmentaire et les formes brèves:

LAFOND, Jean (éd.), *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu: XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1984, 122p. (De Pétrarque à Descartes, n°XLVI)

QUIGNARD, Pascal, *Une gêne technique à l'égard des fragments, essai sur Jean de La Bruyère*, Paris, édition Galilée, 1984, 81p. (« lignes fictives », 2005).

RIPOLL, Ricard, *L'écriture fragmentaire : théories et pratiques*, Actes du 1er congrès international du groupe de recherches sur les écritures subversives, Barcelone, 21-23 juin 2001, Presses universitaires de Perpignan, 2002, 363p.

ROUKHOMOSKY, Bernard, *Lire les formes brèves*, Paris, Nathan, 2001, 152p. (Lettre Sup).

CATALOGUES ET BIBLIOGRAPHIES :

ADAMS, Herbert Mayow, *Catalogue of books printed on the continent of Europe 1501-1600 in Cambridge Libraries. Volume II*, Cambridge, University press, 1967, 2 vol.

BAUDRIER, Henri, *Bibliographie lyonnaise*, Lyon, Brun, 1895-1921, 13 vol.

BAVARIAN STATE LIBRARY, *Alphabetical Catalogue 1501-1840. Volume 54 : Unde-Verb*, München, London, New York, Orford, Paris, K.G. Saur, 1990, 60 vol.

BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5^e éd., Paris, Firmin-Didot, 1860-1880, 7 vol.

GRAESSE, Jean George Théodore, *Trésor de livres rares et précieux*, tome VI seconde partie (numéro VII sur la tranche), Paris, C. Reinwald pour R. Kuntze, Dresde, 1867, 8 vol. (vol.6 en deux parties).

- GRIFFANTE, Caterina (dir.), GIACHERY, Alessia et MINUZZI, Sabrina (collab.), *Le edizioni veneziane del seicento : Censimento. Volume II : M-Z e indici*, Vénétie, editrice Bibliografica, 2006, 2 vol.
- RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 2^e éd., 1825.
- RENOUARD, Antoine Augustin, *Annales de l'imprimerie des Alde, ou histoire des Trois Manuce et de leurs éditions*, Paris, Renouard, 1812, 3^e éd. augm., 1834.
- RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle : Fascicule Brumen*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1984, 238p.
- VOET, Léon, *The Plantin press (1555-1589) : A bibliography of the Works printed and published by Christopher Plantin at Antwerp an Leiden, Volume V*, Antwerp (Anvers), Van Hoeve Amsterdam, 1983.